

CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE 2007



En application de son règlement général, notamment de l'article 212-13, l'Autorité des marchés financiers a enregistré le présent document de référence le 27 octobre 2008 sous le numéro R.08-108. Ce document ne peut être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers. Il a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. L'enregistrement, conformément aux dispositions de l'article L. 621-8-1-I du Code monétaire et financier, a été effectué après que l'AMF a vérifié « *si le document est complet, compréhensible, et si les informations qu'il contient sont cohérentes* ». Il n'implique pas l'authentification par l'AMF des éléments comptables et financiers présentés.

Les comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2006 ainsi que le rapport des contrôleurs légaux sur les comptes consolidés 2006 figurants respectivement en pages 47 à 100 et 143-144 du Document de Référence 2006 enregistré par l'Autorité des marchés financiers sous le numéro R.07-140 le 14 septembre 2007 sont incorporés par référence dans le présent document.

Sommaire

| | |
|---|-----------|
| 1. PERSONNE RESPONSABLE..... | 5 |
| 1.1. Responsable du document de référence | |
| 1.2. Attestation du responsable | |
| 2. CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES | 6 |
| 2.1. Noms et adresses des contrôleurs légaux | |
| 2.1.1. Commissaires aux comptes titulaires | |
| 2.1.2. Commissaires aux comptes suppléants | |
| 2.2. Démission et non renouvellement | |
| 3. FACTEURS DE RISQUE RELATIFS | |
| A LA CAISSE DES DEPOTS | 7 |
| 3.1. Le fonctionnement du contrôle interne | 7 |
| 3.2. Les risques portés par l'activité du Groupe Caisse des | |
| Dépôts hors Fonds d'Epargne | 7 |
| 3.3. Les risques portés par les Fonds d'Epargne..... | 7 |
| 4. INFORMATIONS CONCERNANT LA CAISSE DES | |
| DEPOTS | 7 |
| 4.1. Histoire et évolution de la Caisse des Dépôts..... | 8 |
| 4.1.1. Dénomination juridique de la Caisse des Dépôts..... | 10 |
| 4.1.2. Lieu et numéro d'enregistrement de la Caisse des Dépôts..... | 10 |
| 4.1.3. Date de constitution et durée de la Caisse des Dépôts | 10 |
| 4.1.4. Siège, forme juridique, législation régissant les activités de | |
| la Caisse des Dépôts, pays d'origine, numéro de téléphone du | |
| siège statutaire de la Caisse des Dépôts | 10 |
| 4.1.5. Evènement récent propre à la Caisse des Dépôts et | |
| intéressant, dans une mesure importante, l'évaluation de sa | |
| solvabilité | 10 |
| 5. APERÇU DES ACTIVITES | 11 |
| 5.1. Principales activités..... | 11 |
| 5.1.1. Principales activités de la Caisse des Dépôts | 11 |
| 5.1.1.1. L'investissement de long terme | 11 |
| 5.1.1.2. Accompagnement des politiques de développement des | |
| territoires | 11 |
| 5.1.1.3. Economie carbone et environnement | 11 |
| 5.1.1.4. Transformation de l'épargne populaire au service du | |
| logement social..... | 11 |
| 5.1.1.5. Gestion des fonds privés protégés par la loi..... | 11 |

| | |
|---|-----------|
| 5.1.1.6. Gestion sous mandat de caisses de retraite publiques | 11 |
| 5.1.2. Position concurrentielle | 11 |
| 5.2. Résultat et bilan consolidés simplifiés 2007 du Groupe Caisse des Dépôts | 11 |
| 6. ORGANIGRAMME SIMPLIFIE au 31 décembre 2007 | 12 |
| 6.1. Description du Groupe Caisse des Dépôts | 12 |
| 6.1.1. Principales filiales et participations stratégiques | 12 |
| 6.1.2. Organigramme | 13 |
| 6.2. Positionnement de la Caisse des Dépôts au sein du Groupe Caisse des Dépôts..... | 13 |
| 7. INFORMATIONS SUR LES TENDANCES..... | 13 |
| 7.1. Déclaration sur les perspectives de la Caisse des Dépôts..... | 13 |
| 7.2. Communiqué de presse sur les résultats du Groupe Caisse des Dépôts au 1^{er} semestre 2008..... | 14 |
| 7.3 Etats financiers au 30 juin 2008..... | 18 |
| 8. PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICE..... | 18 |
| 9. ORGANES DE DIRECTION, D'ADMINISTRATION ET DE SURVEILLANCE..... | 18 |
| 9.1. Organes de direction, d'administration et de surveillance..... | 18 |
| 9.1.1. Organe de direction | 18 |
| 9.1.2. Organe d'administration..... | 21 |
| 9.1.3. Organe de surveillance | 21 |
| 9.2. Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance | 24 |
| 10. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES | 24 |
| 11. INFORMATIONS FINANCIERES | 25 |
| 11.1. Etats financiers 2007 | 25 |
| 11.1.1. Comptes consolidés 2007 | |
| 11.1.2. Comptes annuels 2007 | |
| 11.2. Rapports des contrôleurs légaux..... | 25 |
| 11.2.1. Rapports sur les informations financières publiées..... | 25 |
| 11.2.2. Autres informations vérifiées par les contrôleurs légaux..... | 25 |
| 11.3 Date des dernières informations financières publiées..... | 25 |
| 11.4. Procédures judiciaires et d'arbitrage | 25 |
| 11.5. Déclaration d'absence de changement significatif de la situation financière ou commerciale | 26 |
| 12. CONTRATS IMPORTANTS..... | 26 |

| | |
|---|-----------|
| 13. INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'INTERETS | 26 |
| 14. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC | 26 |
| 15. Annexe 1 Rapport d'activité et de développement durable 2007 | 27 |
| 16. Annexe 2 Rapport financier 2007 | 28 |

1. PERSONNE RESPONSABLE

1.1. Responsable du document de référence

Le responsable du document de référence est Augustin de Romanet, Directeur général de la Caisse des Dépôts.

1.2. Attestation du responsable

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document de référence.

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2007, présentés dans le présent document de référence ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux, figurant en pages 137-138 de l'Annexe 2 du présent document, qui contient une observation.



Augustin de Romanet
Directeur général

2. CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES

2.1. Noms et adresses des contrôleurs légaux

Les mandats des contrôleurs légaux de la Caisse des Dépôts ont été renouvelés en 2004 pour six ans et couvrent la certification des comptes des exercices 2004 à 2009.

PricewaterhouseCoopers Audit et Mazars et Guérard appartiennent à la compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles.

2.1.1. Commissaires aux comptes titulaires

PricewaterhouseCoopers Audit

Représenté par Catherine Pariset

Crystal Park

63, rue de Villiers

92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

Date de première nomination : 6 février 2004.

Durée du mandat en cours : six exercices à compter de l'exercice 2004.

Date d'expiration du mandat en cours : à l'issue de la Commission de surveillance statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Mazars et Guérard

Représenté par Guillaume Potel et Denis Grison

61, rue Henri Regnault

92400 Courbevoie

Date de première nomination : 6 février 2004.

Durée du mandat en cours : six exercices à compter de l'exercice 2004.

Date d'expiration du mandat en cours : à l'issue de la Commission de surveillance statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

2.1.2. Commissaires aux comptes suppléants

Pierre Coll

Suppléant de PricewaterhouseCoopers Audit

Crystal Park

63, rue de Villiers

92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

Date de première nomination : 6 février 2004.

Durée du mandat en cours : six exercices à compter de l'exercice 2004.

Date d'expiration du mandat en cours : à l'issue de la Commission de surveillance statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Loïc Wallaert

Suppléant de Mazars et Guérard

61, rue Henri Regnault

92400 Courbevoie

Date de première nomination : 6 février 2004.

Durée du mandat en cours : six exercices à compter de l'exercice 2004.

Date d'expiration du mandat en cours : à l'issue de la Commission de surveillance statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

2.2. Démission et non renouvellement

Non applicable.

3. FACTEURS DE RISQUE RELATIFS A LA CAISSE DES DEPOTS

3.1. Le fonctionnement du contrôle interne

Pages 97 à 99 de l'Annexe 1 (rapport d'activité 2007)

3.2. Les risques portés par l'activité du Groupe Caisse des Dépôts hors Fonds d'Epargne

Pages 64 à 73 de l'Annexe 2 (rapport financier 2007)

3.3. Les risques portés par les Fonds d'Epargne

Page 152 de l'Annexe 2 (rapport financier 2007)

4. INFORMATIONS CONCERNANT LA CAISSE DES DÉPÔTS

4.1. Histoire et évolution de la Caisse des Dépôts

Page 1 de l'Annexe 1 (rapport d'activité 2007)

Dates importantes

1816 - Création de la Caisse des Dépôts

La Caisse des Dépôts est créée par la loi du 28 avril 1816, pour rétablir le crédit financier de l'Etat, après les désordres du Premier Empire. Dès 1816, elle gère les consignations et fonds de retraite des fonctionnaires. Elle investit les fonds confiés à sa gestion pour soutenir la "rente", c'est-à-dire les emprunts d'Etat.

1822 - Développement territorial

La Caisse des Dépôts accorde son premier prêt à une collectivité locale pour le port de Dunkerque. Elle est ensuite partie prenante au financement de toutes les étapes importantes de l'équipement du pays : construction des canaux, maillage routier, participation au financement des chemins de fer, électrification, adduction d'eau....

1830 - Activités financières

Depuis sa création, la Caisse des Dépôts développe des activités financières pour gérer les fonds qui lui sont confiés (activité d'investisseur institutionnel). En 1830, elle devient le premier opérateur financier français.

1837 - Centralisation des livrets d'épargne

Le Parlement décide que les fonds collectés par les Caisses d'épargne locales doivent être centralisés et employés par la Caisse des Dépôts. Cette disposition est étendue en 1881 au Livret A de La Poste lors de la création de la Caisse Nationale d'Epargne. Le même mécanisme a été partiellement appliqué au fur et à mesure de leur création aux autres livrets d'épargne (Codevi, Livret d'épargne populaire/LEP, Livret jeune, etc...) diffusés par l'ensemble des réseaux bancaires.

1850 - Gestion de régimes de retraites

Création de la toute première caisse nationale de retraites pour la vieillesse (CNRV), gérée par la Caisse des Dépôts.

1868 - Prévoyance

Création des deux premières caisses d'assurance-vie : la Caisse nationale d'assurance en cas de décès (CNAD) et la Caisse d'assurance en cas d'accidents (CNAA), gérées par la Caisse des Dépôts. Elles fusionneront en 1959 pour donner naissance à la Caisse Nationale de Prévoyance.

1890 - Dépôts des professions juridiques

Sur mandat de l'Etat, la Caisse des Dépôts reçoit les fonds déposés par les particuliers chez les notaires (notamment lors des successions ou des transactions immobilières).

1905 - Financement du logement social

Premiers crédits de la Caisse des Dépôts au logement social. Depuis lors, la Caisse des Dépôts n'a jamais cessé d'être le principal bailleur de fonds du logement social en France.

1910 - Gestion de régimes de retraites et de risques professionnels

La Caisse des Dépôts se voit confier la gestion du premier système de retraite obligatoire avec cotisations salariales et patronales : les « retraites ouvrières et paysannes ». Cette mission sera progressivement élargie à la création de nouveaux régimes de retraites publics et de couverture des risques professionnels. Les principaux : le FSPOEIE pour les ouvriers de l'Etat (1928), la CNRACL pour les fonctionnaires locaux et hospitaliers (1945) et l'IRCANTEC, pour les agents publics non titulaires (1971).

1945 - Développement territorial

La Caisse des Dépôts finance la reconstruction et la forte croissance du pays. Elle devient la "banque du Plan" et finance par prêts les équipements des collectivités locales.

1954 - Services à l'équipement

Face à la pénurie de logements et aux besoins d'équipements locaux et d'infrastructures, la Caisse des Dépôts crée des filiales spécialisées :

- la SCIC en 1954, société d'immobilier, devenue Icade,*
- la SCET en 1956, pour l'aménagement du territoire, puis Scetauroute, en 1970, spécialisée dans l'équipement autoroutier,*
- VVF en 1958, dans le tourisme social et familial.*

1959 - Prévoyance

Création de la filiale, Caisse Nationale de Prévoyance par fusion de la CNAD et de la CNAA, gérées par la Caisse des Dépôts. Cette filiale, devenue maintenant un des leaders de l'assurance-vie en France, a été introduite en bourse en 1998, la Caisse des Dépôts restant le premier actionnaire avec environ 39,99%, aux côtés des partenaires distributeurs de ses produits, La Poste et les Caisses d'Epargne avec environ 18 % chacune via Sopassure.

1966 - Développement territorial

Création de la filiale, Caisse d'aide à l'équipement des collectivités locales (CAECL), gérée par la Caisse des Dépôts pour permettre aux collectivités locales d'emprunter sur le marché pour financer leurs équipements.

1983 - Services au développement local

Création de la filiale Caisse des Dépôts Développement, société holding, en vue de restructurer l'ensemble des filiales de services au développement des territoires de la Caisse des Dépôts.

Aujourd'hui, ces filiales sont organisées en quatre pôles :

- Transdev, transport public de voyageurs,*
- Egis, infrastructures de transport,*
- Compagnie des Alpes, exploitation de sites de loisirs,*
- Icade, immobilier.*

1985 - Dépôts des professions juridiques

Les sommes reçues par les administrateurs et mandataires judiciaires (AJ-MJ) dans le cadre des procédures de dépôt de bilan et de redressement judiciaire des entreprises sont confiées à la gestion de la Caisse des Dépôts.

1986 - Développement territorial

Les collectivités locales ne peuvent plus bénéficier de conditions financières privilégiées auprès de la Caisse des Dépôts. En 1987, le Crédit local de France, institution financière spécialisée, est créé, à partir de la CAECL. Il donnera naissance à CLF Dexia, dont la Caisse des Dépôts est un important actionnaire.

1994 - Capital investissement

Lancement du programme PME de la Caisse des Dépôts pour répondre au manque de fonds propres des entreprises. La Caisse des Dépôts décide d'engager une action structurante dans deux secteurs : le capital investissement régional et le capital-risque qui finance l'innovation. Elle investit de manière indirecte en apportant des capitaux à des sociétés spécialisées dans le financement en capital des PME. Cette activité sera filialisée dans CDC PME en 1998.

2001 et 2004 - Activités financières

La Caisse des Dépôts structure l'ensemble de ses métiers financiers concurrentiels dans une filiale, CDC IXIS, banque d'investissement et de gestion d'actifs. En 2002, s'opère le premier rapprochement entre les activités de CDC IXIS, et le réseau des Caisses d'Epargne, au sein d'une holding, Eulia, détenue à parité par la Caisse des Dépôts et la CNCE. Le 1^{er} juillet 2004, par un accord de partenariat avec les Caisses d'Epargne, la Caisse des Dépôts cède sa part dans CDC IXIS, au profit d'une participation de 35 % dans la CNCE.

2001 et 2004 - Gestion de régimes de retraite

En 2001, la gestion administrative du Fonds de réserve pour les retraites est confiée à la Caisse des Dépôts. Le fonds accumulera des réserves financières d'ici 2020, pour faire face aux difficultés de financement des retraites à long terme. En 2004, deux nouveaux mandats de gestion de régimes de retraites publiques sont confiés à la Caisse

des Dépôts : le régime additionnel assis sur les primes des fonctionnaires des trois fonctions publiques, créé en 2005, et la caisse de retraite des Mines.

2004 - Immobilier

La Caisse des Dépôts rachète à l'Etat sa part majoritaire dans la Société nationale immobilière (SNI), spécialisée dans la gestion locative de logement intermédiaire.

2006 La totalité de la participation détenue par la Caisse des Dépôts dans la CNCE a été cédée aux Caisses d'Epargne. Icade, la filiale immobilière de la Caisse des Dépôts est cotée sur Euronext Paris depuis avril 2006. C3D et CDC Projets Urbains ont fait l'objet d'une transmission universelle de patrimoine au profit de la Caisse des Dépôts. La Caisse des Dépôts a cédé la totalité de sa participation dans VVF Vacances et VVF Patrimoine.

2007 La Caisse des dépôts se dote d'un nouveau plan stratégique de long terme, Elan 2020. Elle fixe quatre priorités au Groupe : le logement social, les universités, le développement des PME ; l'environnement et le développement durable.

4.1.1. Dénomination juridique de la Caisse des Dépôts

La dénomination juridique de la Caisse des Dépôts est Caisse des dépôts et consignations.

4.1.2. Lieu et numéro d'enregistrement de la Caisse des Dépôts

En raison de son statut, la Caisse des Dépôts n'est pas immatriculée au registre du commerce et des sociétés. Son numéro de SIREN est le 180.020.026.

4.1.3. Date de constitution et durée de la Caisse des Dépôts

La Caisse des Dépôts a été créée par la loi sur les finances du 28 avril 1816. Cette loi ne prévoit aucune durée spécifique.

4.1.4. Siège, forme juridique, législation régissant les activités de la Caisse des Dépôts, pays d'origine, numéro de téléphone du siège statutaire de la Caisse des Dépôts

Le siège de la Caisse des Dépôts est situé au 56, rue de Lille, 75356 Paris 07SP, France. La Caisse des Dépôts est un établissement spécial créé par la loi sur les finances du 28 avril 1816 et régi par la loi française, notamment par les dispositions des articles L.518-1 et suivants du Code monétaire et financier, pour la partie législative, et R.518-1 et suivants du Code monétaire et financier, pour la partie réglementaire.

Le numéro de téléphone du standard du siège de la Caisse des Dépôts est le + 33 (0)1 58 50 00 00.

4.1.5. Evènement récent propre à la Caisse des Dépôts et intéressant, dans une mesure importante, l'évaluation de sa solvabilité

Il n'y a pas d'évènement récent propre à la Caisse des Dépôts et intéressant, dans une mesure importante, l'évaluation de sa solvabilité.

5. APERÇU DES ACTIVITÉS

5.1. Principales activités

5.1.1. Principales activités de la Caisse des Dépôts

Pages 23 à 25 de l'Annexe 1 (rapport d'activité 2007)

Pages 10 à 15 de l'Annexe 1 (rapport d'activité 2007)

5.1.1.1. L'investissement de long terme.

Pages 26 à 31 de l'Annexe 1 (rapport d'activité 2007)

5.1.1.2. Accompagnement des politiques de développement des territoires

Pages 32 à 37 de l'Annexe 1 (rapport d'activité 2007)

5.1.1.3. Economie carbone et environnement

Pages 38 à 41 de l'Annexe 1 (rapport d'activité 2007)

5.1.1.4. Transformation de l'épargne populaire au service du logement social

Pages 64 à 70 et 115 à 117 de l'Annexe 1 (rapport d'activité 2007)

5.1.1.5. Gestion des fonds privés protégés par la loi

Pages 71 à 75 de l'Annexe 1 (rapport d'activité 2007)

5.1.1.6. Gestion sous mandat de caisses de retraite publiques

Pages 76 à 81 de l'Annexe 1 (rapport d'activité 2007)

5.1.2. Position concurrentielle

Sans objet.

5.2 Résultat et bilan consolidés simplifiés 2007 du Groupe Caisse des Dépôts

Pages 16 à 21 et pages 106 à 114 de l'Annexe 1 (rapport d'activité 2007)

6. ORGANIGRAMME SIMPLIFIE AU 31 DECEMBRE 2007

6.1. Description du Groupe Caisse des Dépôts

6.1.1. Principales filiales et participations stratégiques

CDC Entreprises

(Société par actions simplifiée unipersonnelle)

Pages 42 à 44 de l'Annexe 1 (rapport d'activité 2007)

CDC Capital Investissement

(Société par actions simplifiée)

Pages 45 à 47 de l'Annexe 1 (rapport d'activité 2007)

La Société Nationale Immobilière (SNI)

(Société anonyme à directoire et conseil de surveillance)

Pages 48 à 50 de l'Annexe 1 (rapport d'activité 2007)

Icade

(Société anonyme à conseil d'administration)

Pages 51 à 53 de l'Annexe 1 (rapport d'activité 2007)

CNP Assurances

(Société anonyme à conseil d'administration)

Pages 54 à 56 de l'Annexe 1 (rapport d'activité 2007)

Transdev

(Société anonyme à conseil d'administration)

Pages 57 et 58 de l'Annexe 1 (rapport d'activité 2007)

EGIS

(Société anonyme à conseil d'administration)

Pages 59 et 60 de l'Annexe 1 (rapport d'activité 2007)

La Compagnie des Alpes

(Société anonyme à directoire et conseil de surveillance)

Pages 61 et 62 de l'Annexe 1 (rapport d'activité 2007)

Belambra VVF

(Société anonyme à directoire et conseil de surveillance)

Page 63 de l'Annexe 1 (rapport d'activité 2007)

6.1.2. Organigramme au 31 décembre 2007

Page 6 de l'Annexe 1 (rapport d'activité 2007)

6.2. Positionnement de la Caisse des Dépôts au sein du Groupe Caisse des Dépôts

La Caisse des Dépôts est la maison mère du Groupe Caisse des Dépôts : en conséquence, la Caisse des Dépôts n'a pas de lien de dépendance avec d'autres entités du Groupe Caisse des Dépôts.

7. INFORMATIONS SUR LES TENDANCES

7.1. Déclaration sur les perspectives de la Caisse des Dépôts

Avec l'approfondissement de la crise des marchés et du système financier mondial, la situation financière de la Caisse des Dépôts a subi une détérioration liée à la baisse de la valeur de son portefeuille actions et de ses participations, depuis la date de ses derniers états financiers vérifiés et publiés. Cette détérioration aura un impact significatif sur les résultats 2008, comme le montre le résultat net du premier semestre 2008, sans toutefois modifier ses perspectives à moyen et long terme ni l'évolution de ses activités.

7.2. *Communiqué de presse sur les résultats du Groupe Caisse des Dépôts au 1^{er} semestre 2008*

La Caisse des Dépôts a publié le communiqué suivant sur les résultats du Groupe au 1^{er} semestre 2008 :



Communiqué de presse

**Le groupe Caisse des Dépôts au
1^{er} semestre 2008**

RESULTATS DU 1^{er} SEMESTRE 2008*

Une bonne résistance dans un contexte tendu

RESULTAT NET PART DU GROUPE : 731 M€

Produit net bancaire : 2 966 M€

Charges d'exploitation : 2 010 M€

Résultat d'exploitation : 951 M€

Paris, le 13 octobre 2008 - Le groupe Caisse des Dépôts a dégagé au 1^{er} semestre 2008 un résultat net part du groupe de 731 M€, à comparer à 1 685 M€ au premier semestre 2007. Les capitaux propres part du groupe, hors gains latents, demeurent stables à 20,2 Md€

| Normes IFRS (En M€) | Juin 2008 | Juin 2007 | Variations | |
|---|------------|--------------|--------------|--------------|
| | | | M€ | % |
| Caisse des Dépôts | 380 | 1 140 | - 760 | - 67% |
| Filiales et participation | 351 | 545 | - 194 | - 36% |
| <i>dont pôle Assurance</i> | 217 | 209 | + 8 | + 4% |
| <i>dont pôle Immobilier</i> | 101 | 107 | - 6 | - 6% |
| <i>dont pôle Services</i> | 46 | 21 | + 25 | x 2,2 |
| <i>dont pôle Capital Investissement</i> | -13 | 208 | - 221 | na |
| Résultat net part du groupe | 731 | 1 685 | - 954 | - 57% |

Le 1^{er} semestre 2008 a été marqué par deux événements qui élargissent le périmètre de consolidation : l'acquisition à hauteur de 18,8 % par la Caisse des Dépôts d'une participation dans

SOPROL, par l'intermédiaire de la société holding Bac Participations, et l'augmentation à 19,5% de la participation dans Eiffage.

** Les comptes au 30 juin 2008 n'intègrent pas l'évènement post arrêté relatif à la recapitalisation de DEXIA.*

Le produit net bancaire s'établit à 2 966 M€ contre 3 990 M€ au premier semestre 2007. Cette diminution est la conséquence directe de la baisse des marchés boursiers sur les portefeuilles compte propre de la Caisse des Dépôts qui a contraint :

- d'une part, à limiter le niveau de dégagement de plus-values à 156 M€, à comparer à un dégagement de 856 M€ au premier semestre 2007 ;
- d'autre part, à enregistrer 481 M€ de provisions à caractère durable au titre de la dépréciation du portefeuille actions.

| Normes IFRS (En M€) | Juin 2008 | Juin 2007 | Variations | |
|------------------------------------|------------|--------------|--------------|--------------|
| | | | M€ | % |
| Produit net bancaire | 2 966 | 3 990 | - 1 024 | - 26% |
| Résultat d'exploitation | 951 | 2 516 | - 1 565 | - 62% |
| Résultat net part du groupe | 731 | 1 685 | - 954 | - 57% |

■ Le pôle Caisse des Dépôts

La contribution du pôle Caisse des Dépôts au résultat net consolidé part du groupe s'inscrit en retrait à 380 M€ contre 1 140 M€ au 30 juin 2007.

Au premier semestre 2007, la Caisse des Dépôts avait décidé de dégager un niveau exceptionnel de plus-values sur son portefeuille actions, profitant ainsi de la très bonne tenue des marchés financiers.

Au premier semestre 2008, la forte baisse des marchés boursiers a réduit de manière significative les gains latents sur les portefeuilles actions qui sont ainsi passés de 8,8 Md€ à 4,2 Md€.

| Pôle Caisse des Dépôts | Juin 2008 | Juin 2007 | Variations % |
|---|------------|--------------|--------------|
| Produit net bancaire | 582 | 1 747 | - 67% |
| Résultat d'exploitation | 388 | 1 581 | - 75% |
| Contribution au résultat net consolidé du groupe | 380 | 1 140 | - 67% |

■ Le pôle Assurance

La contribution du pôle CNP au résultat net consolidé du groupe Caisse des Dépôts s'établit à 217 M€ contre 209 M€ au 30 juin 2007. Cette progression provient pour l'essentiel de la hausse du pourcentage de détention qui passe de 36,8% au 30 juin 2007 à 40,2% au 30 juin 2008.

Le résultat net part du groupe CNP s'inscrit en légère hausse (+1%) à 574 M€ contre 568 M€ au 30 juin 2006.

Au 30 juin 2008, la valeur intrinsèque européenne (European Embedded Value) estimée s'élève à 75,1€ par action (avant dividende et après coût de la marge de solvabilité et des risques non financiers), soit une stabilité par rapport au 31 décembre 2007.

| Pôle Assurance | Juin 2008 | Juin 2007 | Variations % |
|---|------------------|------------------|-------------------------|
| Produit net bancaire | 509 | 426 | + 19% |
| Résultat d'exploitation | 347 | 283 | + 22% |
| Contribution au résultat net consolidé du groupe | 217 | 209 | + 4% |

■ Le pôle Immobilier

Ce pôle, qui regroupe les filiales immobilières Icade et SNI, a enregistré une baisse de sa contribution au résultat net part du groupe de 6% à 101 M€ (57 M€ pour Icade et 42 M€ pour la SNI).

● Icade

Le chiffre d'affaires consolidé d'Icade progresse de 19% pour atteindre 762M€ lié à la bonne performance des métiers de foncière et de promotion. La contribution du groupe Icade au PNB baisse de 17% à 355 M€ contre 428 M€ au 30 juin 2007 et la contribution au résultat net part du groupe baisse de 13% à 57M€ contre 66 M€ au 30 juin 2007. Le 1^{er} semestre 2007 avait en effet été marqué par un fort rythme de cessions.

| ICADE | Juin 2008 | Juin 2007 | Variations % |
|---|------------------|------------------|-------------------------|
| Produit net bancaire | 355 | 428 | - 17% |
| Résultat d'exploitation | 114 | 168 | - 32% |
| Contribution au résultat net consolidé du groupe | 57 | 66 | - 13% |

● SNI

La contribution de la SNI au résultat du groupe Caisse des Dépôts s'établit à 44 M€ contre 41 M€ au 30 juin 2007. Cette hausse de 7% provient pour l'essentiel de la croissance de son chiffre d'affaires (+5,5% à 262 M€).

| SNI | Juin 2008 | Juin 2007 | Variations % |
|---|------------------|------------------|-------------------------|
| Produit net bancaire | 159 | 135 | + 17% |
| Résultat d'exploitation | 66 | 56 | + 19% |
| Contribution au résultat net consolidé du groupe | 44 | 41 | + 7% |

■ Le pôle Services

La contribution du pôle Services (Transdev, Egis, Compagnie des Alpes et Belambra-VVF) au résultat net part du groupe s'établit à 46 M€ contre 21 M€ au 30 juin 2007. Cette hausse provient, de la Compagnie des Alpes grâce à l'activité soutenue des domaines skiables et à la progression des parcs de loisirs, d'Egis avec la signature de nouveaux contrats d'exploitation autoroutier, portuaire et plus récemment aéroportuaire, et de Belambra-VVF sous l'effet de l'opération de refinancement immobilier dans le cadre d'un sale & lease back.

La contribution du groupe Transdev baisse de 51% à 9 M€ (-9,5M€) sous l'effet notamment de la hausse des prix du carburant.

| Pôle Services | Juin 2008 | Juin 2007 | Variations % |
|---|-----------|-----------|-----------------|
| Produit net bancaire | 1 378 | 876 | + 57% |
| Résultat d'exploitation | 73 | 72 | Ns |
| Contribution au résultat net consolidé du groupe | 46 | 21 | X 2,2 |
| Dont Transdev | 9 | 18 | |
| Dont Egis | 6 | 3 | |
| Dont CDA | 13 | 4 | |
| Dont Belambra-VVF | 18 | -4 | |

■ Le pôle Capital Investissement

La contribution du pôle Capital Investissement au résultat net part du groupe s'établit à -13 M€ contre 208 M€ au 30 juin 2007. Le premier semestre 2008 n'enregistre pas de plus-values significatives mais des provisions liées à l'évolution des marchés boursiers. Le 1^{er} semestre 2007 avait enregistré la plus-value de cession des titres TDF pour un montant net de 155M€.

| Pôle Capital Investissement | Juin 2008 | Juin 2007 | Variations % |
|---|-------------|------------|-----------------|
| Produit net bancaire | -17 | 378 | na |
| Résultat d'exploitation | -37 | 356 | na |
| Contribution au résultat net consolidé du groupe | - 13 | 208 | na |

Correspondant : Philippe Joyeux – 01 58 50 40 00 – philippe.joyeux@caissedesdepots.fr

Ce communiqué est consultable sur www.caissedesdepots.fr

7.3 Etats financiers au 30 juin 2008

Les comptes arrêtés et non publiés au 30 juin 2008 ont fait l'objet d'un examen limité par les contrôleurs légaux.

8. PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICE

La Caisse des Dépôts ne communique pas de prévision ni d'estimation du bénéfice.

9. ORGANES DE DIRECTION, D'ADMINISTRATION ET DE SURVEILLANCE

9.1. Organes de direction, d'administration et de surveillance

9.1.1. Organe de direction

La Caisse des Dépôts est dirigée et administrée par un Directeur général nommé pour cinq ans par décret du Président de la République pris en conseil des ministres. Le Directeur général actuel, Augustin de Romanet a été nommé par décret en date du 8 mars 2007.

Le Secrétaire général assiste et supplée spécialement le Directeur général en ce qui concerne l'administration de la Caisse des Dépôts.

Le Directeur général est, en application de l'article L.518-12 du Code monétaire et financier, responsable de la gestion des fonds et valeurs de la Caisse des Dépôts. Il est en pratique assisté d'un comité de direction qu'il préside et qu'il réunit chaque semaine, selon l'ordre du jour, soit en configuration « établissement public », en présence des seuls directeurs et du secrétaire général de la Caisse des Dépôts (neuf membres au total à la date d'enregistrement du présent document de référence), soit en configuration Groupe Caisse des Dépôts avec en outre la participation des dirigeants des filiales de premier rang du Groupe Caisse des Dépôts (vingt membres au total à la date d'enregistrement du présent document de référence).

Le comité de direction Caisse des Dépôts « établissement public » est composé du Directeur général, des directeurs et du secrétaire général. Au 30 juin 2008, ses membres sont :

Augustin de Romanet
Directeur général de la Caisse des Dépôts

Philippe Braidy
Directeur du développement territorial et du réseau

Martine Chayrigues
Directrice de la Communication

Pierre Ducret
Directeur Bancaire

Alain Quinet
Directeur des Finances et de la Stratégie de la Caisse des Dépôts et Directeur Financier
du Groupe

André-Laurent Michelson
Directeur des Fonds d'Epargne

Jérôme Nanty
Directeur des ressources humaines du Groupe

Jean Sebeyran
Secrétaire général de la Caisse des Dépôts

Gilles Seigle
Directeur des Retraites

Le comité de direction « Groupe » Caisse des Dépôts est composé du Directeur général et des responsables des filiales de premier rang du Groupe Caisse des Dépôts. Ses membres sont les suivants au 30 juin 2008 :

Augustin de Romanet
Directeur général de la Caisse des dépôts

Gilles Benoist
Directeur général de CNP Assurances

Serge Grzybowski
Président Directeur général d'Icade

Philippe Braidy
Directeur du développement territorial

Martine Chayrigues
Directrice de la Communication

Olivier Colcombet
Président du Directoire de Belambra vvf

Michel Darmedru
Directeur des Risques et du Contrôle Interne

Pierre Ducret
Directeur Bancaire

Jérôme Gallot
Président de CDC Entreprises

Nicolas Jachiet
Directeur général d'EGIS

Alain Quinet
Directeur des Finances et de la Stratégie de la Caisse des Dépôts et Directeur Financier du Groupe

René Maury
Président de CDC Capital Investissement

André-Laurent Michelson
Directeur des Fonds d'Epargne

Jérôme Nanty
Directeur des ressources humaines du Groupe

Olivier Ritz
Directeur juridique et fiscal de la Caisse des Dépôts
Adjoint au Secrétaire général de la Caisse des Dépôts

Jean Sebeyran
Secrétaire général de la Caisse des Dépôts

Philippe Segretain
Président Directeur général de Transdev
et Président du conseil d'administration d'Egis

Gilles Seigle
Directeur des Retraites

Jean-Pierre Sonois
Président du Directoire de la Compagnie des Alpes

André Yche
Président du Directoire de la SNI

9.1.2. Organe d'administration

La loi sur les finances du 28 avril 1816 modifiée par le Code monétaire et financier a institué un caissier général, responsable du maniement des fonds, de la garde et de la conservation des valeurs (article L.518-13 du Code monétaire et financier). Le caissier général actuel, Louis Quétier, a été nommé par décret du président de la république en date du 22 décembre 2005.

9.1.3. Organe de surveillance

Le titre X de la loi du 28 avril 1816 place la Caisse des dépôts « *de la manière la plus spéciale sous la surveillance et la garantie de l'autorité législative* », avec un statut particulier destiné à assurer à sa gestion son indépendance complète, notamment en la faisant relever du contrôle du Parlement par l'intermédiaire de la Commission de surveillance. Celle-ci contrôle notamment, la gestion du fonds de réserve et de garantie des caisses d'épargne et de prévoyance. Elle est, en outre, saisie préalablement, chaque année, du programme d'émission de titres de créance de la Caisse des Dépôts et fixe l'encours annuel maximal de ces titres de créance.

La Commission de surveillance est composée de quatre parlementaires (trois députés et un sénateur), de deux conseillers d'Etat, de deux conseillers maîtres à la Cour des comptes, du gouverneur de la Banque de France ou de l'un des sous gouverneurs de la Banque de France, du directeur du Trésor et du président de la chambre de commerce et d'industrie de Paris. Le président du conseil de surveillance de la CNCE y assiste avec

voix délibérative. Il doit être convoqué à toutes les séances lorsqu'il est discuté des questions intéressant les Caisses d'Épargne.

Toutefois, la loi n° 2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie (Loi LME) a modifié cette composition (article L.518-4 du Code monétaire et financier).

La Loi LME prévoit que la Commission de surveillance sera désormais composée de cinq parlementaires (trois députés et deux sénateurs), de deux conseillers d'Etat, de deux membres de la Cour des comptes, du gouverneur de la Banque de France ou de l'un des sous gouverneurs de la Banque de France, du directeur du Trésor et de la politique économique au ministère chargé de l'économie ou de son représentant, de deux membres désignés, à raison de leurs compétences dans les domaines financier, comptable ou économique ou dans celui de la gestion, par le Président de l'Assemblée nationale, d'un membre désigné, à raison de ses compétences dans les domaines financier, comptable ou économique ou dans celui de la gestion, par le Président du Sénat.

En outre, la Loi LME a créé au sein de la Commission de surveillance, un comité des investissements qui a pour mission de surveiller la mise en œuvre de la politique d'investissement de la Caisse des Dépôts.

Les membres de la Commission de surveillance sont les suivants à la date d'enregistrement du présent document de référence :

Président

Michel Bouvard
Député
Date de nomination : le 18 juillet 2007
Echéance du mandat : 2010

Membres de la commission

Jean-Pierre Balligand
Député
Date de nomination : le 18 juillet 2007
Echéance du mandat : 2010

Daniel Garrigue
Député
Date de nomination : le 18 juillet 2007
Date d'échéance: 2010

Alain Lambert
Sénateur
Date de nomination : le 24 juillet 2008
Date d'échéance : 2011

François Lavondès
Conseiller d'État Honoraire
Date de nomination : le 8 septembre 2005
Date d'échéance : 2008

Daniel Malingre
Conseiller-Maître honoraire à la Cour des Comptes
Date de nomination : le 22 janvier 2007
Date d'échéance : 2010

Jean Recoules
Conseiller-Maître Honoraire à la Cour des Comptes
Date de nomination : le 13 novembre 2005
Date d'échéance : 2008

Christian Noyer
Gouverneur de la Banque de France
représenté par Jean-Paul Redouin,
Sous-Gouverneur de la Banque de France
Date de nomination : le 1^{er} novembre 2003
Date d'échéance : date de cessation de fonction en qualité de Gouverneur de la Banque de France

Pierre Simon
Président de la Chambre de commerce et d'industrie de Paris
Date de nomination : le 9 décembre 2004
Date d'échéance : date de cessation de fonction en qualité de Président de la Chambre de commerce et d'industrie de Paris

Xavier Musca
Directeur général du Trésor et de la politique économique au Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie représenté par Hervé de Villeroché
Date de nomination : le 25 juin 2004
Date d'échéance : Date de cessation de fonction en qualité de Directeur général du Trésor et de la politique économique au Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie

Yves Hubert

Président du Conseil de surveillance de la CNCE

Date de nomination : le 1^{er} janvier 2008

Date d'échéance : Date de cessation de fonction en qualité de Président du Conseil de surveillance de la CNCE

9.2. Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance

A la connaissance de la Caisse des Dépôts, il n'existe pas de conflit d'intérêts potentiels entre les devoirs à l'égard de la Caisse des Dépôts, des membres de la Commission de surveillance et du Directeur général et leurs intérêts privés.

La Charte de déontologie de la Caisse des Dépôts, constituée par l'Arrêté du Directeur général du 22 septembre 1999, prévoit expressément des dispositions relatives à la prévention des conflits d'intérêt dans son article 13.

La Commission de surveillance s'est dotée d'un règlement intérieur, daté du 12 octobre 2005, dont l'article 7 précise les dispositions déontologiques en vigueur : « Les membres de la Commission de Surveillance et les personnes qui assistent à ses séances sont astreints à l'obligation de discrétion concernant le déroulement des débats et l'ensemble des informations données.

En tant que membres de la Commission de surveillance, ils s'interdisent de rendre publiques des positions qui seraient contraires à celles prises par la Commission et qui concerneraient le fonctionnement, les missions ou les participations de la Caisse des Dépôts.

Lorsqu'un parlementaire, membre de la Commission de Surveillance, décide de déposer ou de signer un amendement d'ordre législatif concernant la Caisse des Dépôts, il en fait part à la Commission de surveillance ou à son Président.

Lorsque les informations communiquées relèvent de la catégorie des informations dites privilégiées, les participants à la Commission de Surveillance ou aux comités spécialisés sont tenus à une obligation de secret qui interdit la communication à tout tiers.

Lorsqu'un membre de la Commission de Surveillance a un intérêt personnel dans l'une des affaires examinées, il ne doit pas participer aux débats la concernant. ».

10. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

10.1. Compte tenu de son statut d'Etablissement public, la Caisse des Dépôts n'a pas d'actionnaire.

10.2. A la connaissance de la Caisse des Dépôts, il n'existe aucun accord, dont la mise en œuvre pourrait à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle.

11. INFORMATIONS FINANCIERES

Les comptes arrêtés et non publiés au 30 juin 2008 ont fait l'objet d'un examen limité par les contrôleurs légaux.

11.1 Etats financiers 2007

Les états financiers 2007 sont présentés en Annexe 2.

11.1.1 : comptes consolidés 2007 en page 2 à 96 de l'Annexe 2

11.1.2 : comptes sociaux 2007 en page 99 à 136 de l'Annexe 2

11.2 Rapports des contrôleurs légaux.

11.2.1. Rapports des contrôleurs légaux sur les informations financières publiées

Tous les rapports des contrôleurs légaux sur les informations financières sont insérés en pages 97-98 (rapport sur les comptes consolidés) et 137-138 (rapport général sur les comptes annuels) de l'Annexe 2.

11.2.2. Autres informations vérifiées par les contrôleurs légaux Sans objet.

11.3. Date des dernières informations financières publiées

Les dernières informations financières de la Caisse des Dépôts publiées datent du 31 décembre 2007.

11.4. Procédures judiciaires et d'arbitrage

Au cours des douze derniers mois, la Caisse des Dépôts n'a pas eu connaissance de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage en cours, en suspens ou en préparation, qui pourrait avoir ou qui a eu récemment des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Caisse des Dépôts et/ou de ses filiales consolidées par intégration globale et proportionnelle.

La Caisse des Dépôts ne se prononce pas sur les procédures judiciaires et d'arbitrage en cours, en suspens ou en préparation qui pourraient avoir ou qui a eu récemment des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de ses filiales consolidées par mise en équivalence.

11.5. Déclaration d'absence de changement significatif de la situation financière ou commerciale

L'évolution de la situation financière du Groupe Caisse des Dépôts depuis le 31 décembre 2007 est indiquée au paragraphe relatif aux perspectives (7.1.).

Par ailleurs, la Caisse des Dépôts, y compris les fonds d'épargne, a souscrit, le 3 octobre 2008, à une augmentation de capital de Dexia, pour un montant d'environ 1 712 000 000 euros, portant sa participation à 17,61%.

CNP Assurances a également participé à la recapitalisation de Dexia pour un montant d'environ 288 000 000 euros portant sa participation à 2,96 %.

12. CONTRATS IMPORTANTS

Il n'existe aucun contrat important (autres que les contrats conclus dans le cadre normal des affaires) pouvant conférer à la Caisse des Dépôts ou/et à ses filiales consolidées par intégration globale et proportionnelle un droit ou une obligation ayant une incidence importante sur la capacité de la Caisse des Dépôts à remplir les obligations que lui imposent les valeurs mobilières émises à l'égard de leurs détenteurs.

La Caisse des Dépôts ne se prononce pas sur les contrats importants pouvant conférer à ses filiales consolidées par mise en équivalence un droit ou une obligation ayant une incidence importante sur la capacité de la Caisse des Dépôts à remplir les obligations que lui imposent les valeurs mobilières émises à l'égard de leurs détenteurs.

13. INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'INTERETS

Sans objet.

14. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

Pendant la durée de validité du présent document de référence, les documents suivants (ou copie de ces documents) peuvent être consultés :

- a) Au siège de la Caisse des Dépôts en ce qui concerne les règlements et lois relatifs à la Caisse des Dépôts ;
- b) Par voie électronique sur le site internet de la Caisse des Dépôts dont l'adresse est www.caissedesdepots.fr, en ce qui concerne les informations financières historiques de la Caisse des Dépôts et de ses filiales pour chacun des deux exercices précédant la publication du document de référence.

ANNEXE 1

Rapport d'activité 2007

Nous agissons chaque jour...

Rapport d'activité
et de développement durable 2007



sommaire

| | |
|------------|---|
| 01 | Profil |
| 02 | Message du président de la Commission de surveillance |
| 04 | Interview du directeur général |
| 06 | Gouvernance |
| 10 | Stratégie : Elan 2020 |
| 16 | Résultat et bilan consolidés |
| 22 | NOS MÉTIERS |
| 24 | Notre modèle économique |
| 26 | Investissement de long terme |
| 32 | Accompagnement des politiques de développement des territoires |
| 38 | Économie carbone et environnement |
| 42 | Accompagnement et soutien des PME : CDC Entreprises – CDC Capital Investissement |
| 48 | Immobilier et logement : Société nationale immobilière – Icade |
| 54 | Assurance : CNP Assurances |
| 57 | Services : Transdev – Egis – Compagnie des Alpes – Belambra vvf |
| 64 | Transformation de l'épargne populaire au service du logement social |
| 71 | Gestion de fonds privés protégés par la loi |
| 76 | Gestion sous mandat de caisses de retraite publiques |
| 82 | NOTRE FONCTIONNEMENT |
| 84 | Chantiers d'amélioration |
| 86 | Réseau des directions régionales |
| 93 | Ressources humaines |
| 97 | Anticipation et maîtrise des risques |
| 100 | Performance économique |
| 102 | Performance environnementale |
| 103 | Communication |
| 105 | EXTRAIT DES ÉTATS FINANCIERS 2007 |

...pour l'intérêt général et le développement économique

Quatre priorités

La Caisse des Dépôts s'engage avec détermination pour contribuer au développement durable du pays. Elle concentre pour cela ses moyens humains et financiers. Dans le cadre du plan stratégique Elan 2020, le groupe s'est fixé quatre priorités d'action : le logement, les universités et l'économie de la connaissance, le financement des PME et l'environnement.

La preuve en images.





Qui financera
plus de la moitié
des **nouveaux**
logements
sociaux en France
d'ici 2010 ?

Parce qu'il manque 1 million de logements en France...

Le groupe Caisse des Dépôts a pour ambition d'améliorer les conditions de logement en France. Il s'engage à financer et construire 90 000 logements chaque année dès 2010, soit 50 % de plus qu'aujourd'hui. Il rénovera, d'ici 3 ans, 18 000 logements de son parc, en intégrant des objectifs de qualité environnementale.



La Caisse des Dépôts, 1^{er} financeur du logement social

Depuis près d'un siècle, grâce aux ressources d'épargne qu'elle centralise et gère, la Caisse des Dépôts est le principal financeur du logement social en France. Elle accorde ses prêts sans marge et pour des durées très longues. Plus d'un Français sur six est aujourd'hui logé dans le parc locatif social, composé de 4,5 millions de logements.



Qui financera
une partie
de **la rénovation**
des universités
françaises
d'ici 2010 ?

Parce que le monde de l'éducation évolue...

Le groupe Caisse des Dépôts accompagne la modernisation des universités. Il met à leur service son expertise financière et immobilière pour accompagner leur autonomie. Dès cette année, la Caisse des Dépôts a débloqué une enveloppe de 500 M€ pour 3 ans afin d'améliorer les infrastructures d'enseignement et de recherche.



La Caisse des Dépôts, acteur de la modernisation du pays

À partir de 1878, en se voyant confier la gestion de la Caisse des écoles, la Caisse des Dépôts a participé au financement de la construction de milliers d'écoles, de collèges et de lycées en France, sous l'impulsion des lois Jules Ferry instaurant l'enseignement public gratuit et obligatoire pour tous.



Qui investira plus de
2 milliards d'euros
dans **les petites
et moyennes
entreprises**
d'ici 2012 ?

Parce que les PME sont créatrices de valeur et d'emplois...

La Caisse des Dépôts veut aider les PME à se développer et à exporter pour favoriser la croissance économique. Avec sa filiale CDC Entreprises, et au travers du dispositif France Investissement conçu avec les pouvoirs publics, elle prévoit d'investir plus de 2 Md€ d'ici 2012 pour renforcer les fonds propres des PME françaises.



La Caisse des Dépôts, partenaire des entreprises

L'investissement constitue le cœur de l'intervention de la Caisse des Dépôts. Depuis 1994, elle investit dans les PME pour renforcer leurs fonds propres, favoriser l'innovation et soutenir le marché du capital investissement. À travers sa filiale CDC Entreprises, elle a financé 2 500 entreprises qui représentent environ 200 000 emplois.



Qui financera
plus de 10 %
de **la production
d'énergie
renouvelable** en
France d'ici 2020 ?

**Parce que la préservation de l'environnement
est un enjeu mondial...**

Le groupe Caisse des Dépôts se mobilise pour proposer des solutions innovantes en matière de développement durable. Il prend en compte la dimension « environnement » dans tous ses nouveaux investissements. Il accroît son engagement dans la production d'énergie renouvelable et invente des solutions pour protéger la biodiversité.



La Caisse des Dépôts, pionnière de la lutte contre le réchauffement climatique

La Caisse des Dépôts est engagée depuis plusieurs années dans la lutte contre le changement climatique. Elle assure la tenue du registre français des quotas de CO₂. Elle a créé, avec d'autres investisseurs, le Fonds carbone européen et a participé au lancement de BlueNext, la bourse internationale du carbone et de l'environnement, dont elle est actionnaire.

forum des solutions

Le plan stratégique Elan 2020 a été l'occasion pour la Caisse des Dépôts de créer un forum d'échange des pratiques exemplaires en matière de service rendu au public et aux collectivités. Ce forum a fait émerger des projets pour lesquels le groupe mobilise plus particulièrement ses efforts, en termes d'investissements comme d'innovations. Des projets de ce «forum des solutions» viennent illustrer les pages de ce rapport annuel.



Plus d'infos :

www.solutionscaissedesdepots.com

Investisseur de long terme au service du développement économique, **la Caisse des Dépôts** est en charge de missions d'intérêt général qui lui sont confiées par les pouvoirs publics et les collectivités territoriales.

■ Institution financière publique, la Caisse des Dépôts joue un rôle essentiel dans la vie des Français. Elle gère en toute sécurité une partie de leur épargne, dont le livret A, ainsi que les fonds qu'ils confient aux professions juridiques, en particulier aux notaires. Elle finance la construction et la rénovation des logements sociaux, et elle accompagne la politique de la ville et le renouvellement urbain. Elle verse la retraite d'un Français sur cinq.

■ Avec ses filiales, elle constitue un groupe unique au service du développement des territoires et de la croissance des entreprises : assurance (CNP Assurances), capital investissement (CDC Entreprises et CDC Capital Investissement), immobilier (SNI et Icade), transport de voyageurs (Transdev), infrastructures (Egis), loisirs (Compagnie des Alpes et Belambra vvf).

■ En 2008, le groupe Caisse des Dépôts se mobilise pour faire des urgences du pays, ses priorités : le logement et la ville, les universités, les PME, l'environnement et le développement durable.

Message de Michel Bouvard

Président de la Commission de surveillance

Une originalité confirmée

La première originalité de la Caisse des Dépôts tient à sa gouvernance. Elle a démontré sa pertinence, dans une période exceptionnelle durant laquelle trois présidents se sont succédé à la tête de la Commission de surveillance, en même temps que le poste de directeur général est resté vacant pendant plusieurs mois. Il convient de saluer l'équipe de direction qui a su faire face à cette situation exceptionnelle.

En septembre, les pouvoirs publics ont manifesté leur volonté de faire évoluer la gouvernance de la Caisse des Dépôts. J'ai alors affirmé que cette évolution nécessaire ne devait remettre en cause ni l'originalité de la gouvernance, ni le périmètre du groupe.

De son côté, le Premier ministre a fixé le cadre de cette réforme, en confirmant que l'évolution de la gouvernance ne doit en rien banaliser la Caisse des Dépôts qui demeure « *un groupe public au service de l'intérêt général et du développement économique du pays* ». Les discussions engagées ont permis d'aboutir à un socle consensuel confortant les prérogatives de la Commission de surveillance tout en maintenant la place et le rôle de décision du directeur général, gages d'efficacité et d'identification des responsabilités.

Une vocation d'intérêt général réaffirmée au travers de l'élaboration d'un plan stratégique, Elan 2020, initié par le directeur général

Elan 2020 constitue la réponse de la Caisse des Dépôts aux urgences de notre pays : le logement, les universités, les PME et le développement durable. Elan 2020 clarifie les doctrines d'actions du groupe pour anticiper les évolutions d'une mondialisation et d'une construction européenne, dont nous devons saisir les opportunités. Elan 2020 traduit la volonté d'optimiser la performance et de développer la culture du groupe en capitalisant sur la richesse et les savoir-faire de ses 60 000 collaborateurs. La Commission de surveillance, associée en amont aux travaux conduits par le directeur général, a souhaité marquer son accord avec les orientations du plan stratégique et veillera à la mise en œuvre des objectifs fixés.

« **L'année 2007** est une année de transition marquant une nouvelle étape dans la vie de la Caisse des Dépôts, dont l'originalité du modèle est confirmée et la vocation de service de l'intérêt général réaffirmée. »



La vocation d'intérêt général de la Caisse des Dépôts s'incarne aussi, depuis l'origine, par la centralisation de l'épargne réglementée de nos concitoyens, utilisée pour le financement d'actions d'intérêt général, au premier rang desquelles le logement social

Le livret A constitue le support principal de cette épargne. Son mode de distribution est remis en cause par la Commission européenne, en même temps que la Commission de surveillance souligne, depuis plusieurs années, le décalage entre le coût de la ressource et la nature des emplois qui exigent des prêts attractifs. Le président de la République a décidé d'engager la réforme du livret A, tout en posant des conditions. Elle devra garantir l'abondance de la ressource, permettre la baisse du coût de celle-ci et préserver l'équilibre des réseaux distributeurs actuels. Elle devra également assurer l'accessibilité bancaire aux publics défavorisés. Sous l'autorité du directeur général, la Direction des fonds d'épargne a formulé des propositions permettant d'atteindre les objectifs visés. Le directeur général et moi-même avons rappelé devant les Commissions de l'Assemblée nationale et du Sénat, les moyens à mettre en œuvre pour réussir cette réforme qui conforte la mission de la Caisse des Dépôts dans la gestion des fonds d'épargne.

L'année 2007 aura enfin confirmé la solidité financière du groupe, traduite dans ses résultats

Le résultat net part du groupe en normes IFRS s'élève à 2 488 M€, contre 1 694 M€ en 2006, hors la plus-value de cession de titres de la CNCE. Une gestion dynamique des actifs financiers a permis de dégager 1 483 M€ de plus-values. Aucun défaut n'a été constaté sur le portefeuille de la Section générale, comme sur celui des fonds d'épargne, depuis le début de la crise financière et aucune exposition directe n'a été identifiée sur le marché hypothécaire américain. Le dividende versé à l'État au titre de 2007 s'élèvera à un tiers du résultat net consolidé, soit 829 M€, un autre tiers sera consacré aux investissements d'intérêt général et le dernier tiers sera affecté aux fonds propres. Au titre de l'exercice 2007, la Caisse des Dépôts apportera à l'État une contribution globale de 2,179 Md€. Ces résultats, comme les succès obtenus par les filiales, traduisent l'énergie et les savoir-faire de la Caisse des Dépôts, mobilisés au service du pays, aux niveaux régional et national.

Michel Bouvard

COMMISSION DE SURVEILLANCE (AVRIL 2008)

**Président de la Commission de surveillance
Michel Bouvard**

Député, vice-président de la Commission des finances de l'Assemblée nationale

Membres

■ **Jean-Pierre Balligand**

Député

■ **Daniel Garrigue**

Député, président des comités spécialisés

■ **Philippe Marini**

Sénateur, rapporteur général de la Commission des finances du Sénat

■ **François Lavondès**

Conseiller d'État honoraire

■ **Jacques Bonnot**

Conseiller d'État honoraire

■ **Jean Recoules**

Conseiller maître honoraire à la Cour des comptes

■ **Daniel Malingre**

Conseiller maître à la Cour des comptes

■ **Christian Noyer**

Gouverneur de la Banque de France, représenté par Jean-Paul Redouin, sous-gouverneur de la Banque de France

■ **Pierre Simon**

Président de la Chambre de commerce et d'industrie de Paris

■ **Xavier Musca**

Directeur du Trésor au ministère de l'Économie, des Finances et de l'Emploi, représenté par Hervé de Villeroché

■ **Yves Hubert**

Président du Conseil de surveillance de la Caisse nationale des caisses d'épargne

Interview d'Augustin de Romanet

Directeur général



En 2007, le groupe Caisse des Dépôts a poursuivi son développement à un rythme supérieur à ses objectifs. Cette réussite conforte son rôle d'investisseur de long terme au service de l'intérêt général. Augustin de Romanet revient sur les temps forts de l'année.

Comment qualifieriez-vous les résultats 2007 du groupe Caisse des Dépôts ?

En 2007, le groupe a enregistré une forte croissance et annoncé 2,5 Md€ de résultat. Cela illustre la solidité du modèle économique de la Caisse des Dépôts. Notre capacité d'intervention s'en trouve renforcée puisque les résultats de la Caisse des Dépôts sont chaque année consacrés pour un tiers au dividende versé à l'État, pour un tiers au financement d'investissements d'intérêt général en faveur de l'aménagement et du développement des territoires et pour un tiers à l'accroissement de ses fonds propres.

Cette performance est-elle liée à des éléments conjoncturels ou repose-t-elle sur des fondements durables ?

Les résultats de 2007 témoignent de la solidité des fondamentaux. La bonne tenue de l'ensemble des métiers et des filiales du groupe, qui sont toutes bénéficiaires, montre que cette performance n'est pas le fruit d'une situation exceptionnelle. Elle reflète notamment l'implication et la qualité du travail de l'ensemble des collaborateurs. Cela étant, il est vrai que nous avons su tirer profit des opportunités de marché. Il faut souligner aussi que nous n'avons pas été affectés par la crise dite des *subprimes*.

Vous avez annoncé votre projet stratégique Elan 2020 : quelles en sont les orientations ?

Un intense travail collectif nous a permis de redéfinir notre identité, notre projet et nos priorités d'action, de sorte que nous agissons désormais dans un cadre clair, partagé avec la Commission de surveillance que préside Michel Bouvard, le Parlement et les pouvoirs publics. Investisseur institutionnel de long terme, nous nous sommes fixés 4 priorités d'action : soutenir la construction et la réhabilitation du logement social ainsi que la politique de la ville, accompagner la modernisation des universités, aider les petites et moyennes entreprises à se développer en renforçant leurs fonds propres, proposer des solutions innovantes dans le domaine de l'environnement. À ces priorités opérationnelles s'ajoutent nos priorités fonctionnelles : l'amélioration de notre performance, en particulier dans la gestion de nos mandats et des ressources humaines.

Le rôle de la Caisse des Dépôts fait partie des débats sur la loi de modernisation de l'économie. Comment réagissez-vous aux orientations soumises au Parlement ?

Le projet de loi reconnaît et conforte la Caisse des Dépôts dans son rôle majeur d'investisseur institutionnel, qui doit, pour

« **Les résultats 2007** illustrent la solidité du modèle économique de la Caisse des Dépôts. Notre capacité d'intervention s'en trouve renforcée. »



optimiser l'exercice de ses missions, conserver tout à la fois son indépendance et son mode de gouvernance, sous l'égide de son directeur général. J'avais moi-même suggéré que la gouvernance de la Caisse des Dépôts puisse évoluer et je suis donc favorable à la création d'un comité des investissements. Que la Commission de surveillance puisse désormais demander des rapports à la Commission bancaire, l'organe de tutelle des banques, me paraît aussi être une disposition utile.

Et la Caisse des Dépôts, fonds souverain ?

J'ai souhaité créer un club mondial des investisseurs de long terme, avec la perspective de faire de la Caisse des Dépôts, et de Paris, un lieu où tous les investisseurs puissent partager des réflexions sur les investissements de long terme. La Caisse des Dépôts ne peut cependant pas être assimilée à un fonds souverain : elle n'en a pas les caractéristiques, et elle a des missions spécifiques d'intérêt général pour lesquelles elle doit se mobiliser car c'est ainsi qu'elle accompagne au mieux, depuis plus de 190 ans, le développement économique du pays.

Et le dernier volet de la loi qui concerne la distribution généralisée du livret A à toutes les banques ?

La Caisse des Dépôts est pleinement confortée dans son rôle central de financeur du logement social. Je pense que cette réforme peut s'avérer positive pour le financement du logement social dès lors qu'elle permettra de disposer de ressources suffisantes pour faire face aux besoins des organismes HLM dans les années à venir. La loi déterminera en particulier un dispositif de garantie du niveau des ressources collectées et centralisées aux fonds d'épargne.

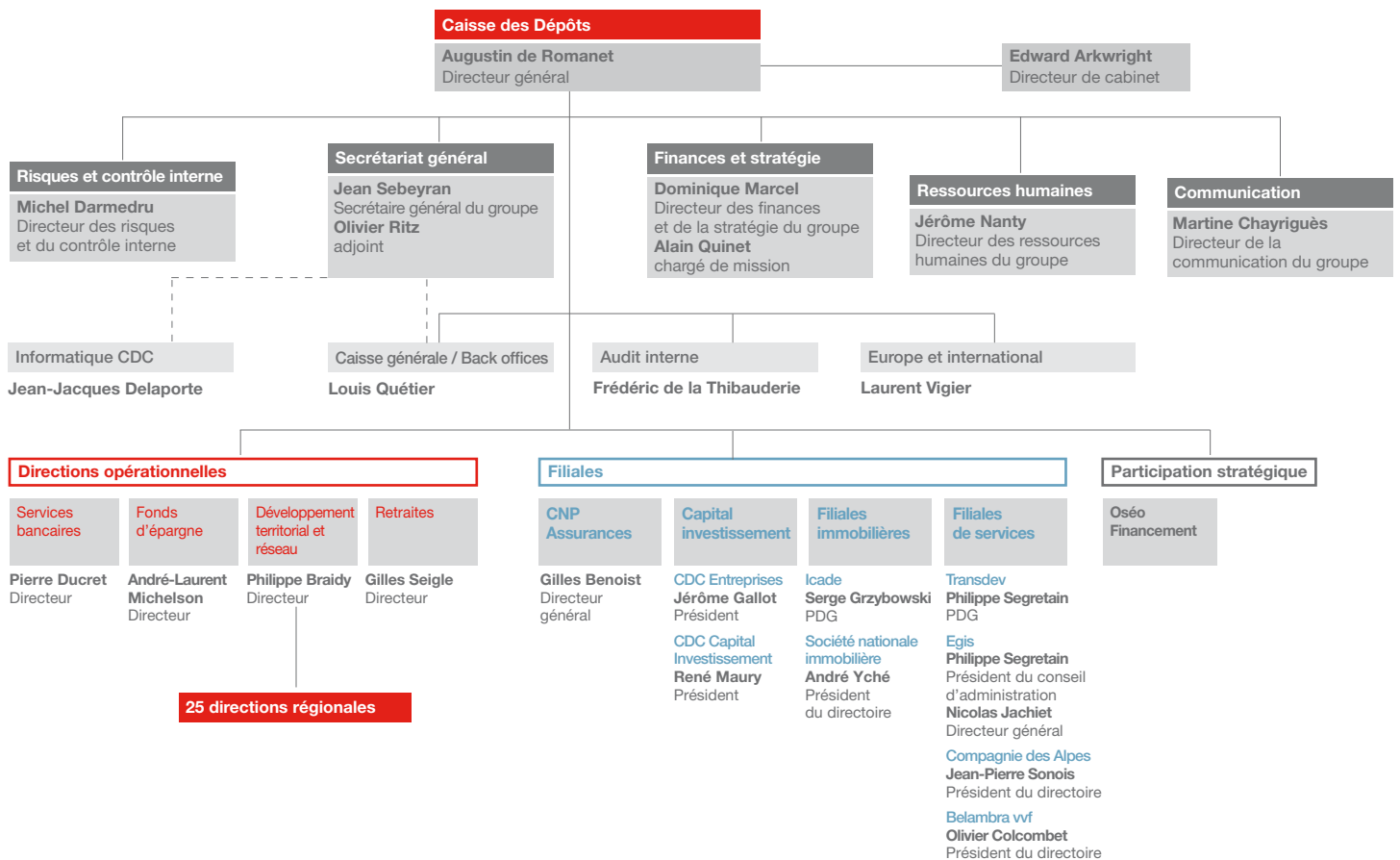
La Caisse des Dépôts a lancé une campagne de communication : en quoi était-ce utile à une institution publique ?

L'argent de la Caisse des Dépôts, c'est l'argent de tous les Français. Cela me semble donc être de la responsabilité d'une grande institution publique comme la nôtre que de se faire connaître à chacun et de rendre compte de son utilité au service de l'intérêt général et du développement économique du pays. Je souhaite que les Français sachent en quoi la Caisse des Dépôts peut leur être utile au quotidien.

Un mode de gouvernance unique

La Caisse des Dépôts, institution financière publique, est placée par la loi du 28 avril 1816, reprise par le code monétaire et financier, sous la surveillance et la garantie de l'autorité législative. Elle est dotée d'un mode de gouvernance unique adapté à la spécificité de son statut et aux exigences de ses missions en termes d'indépendance, de transparence et de conformité aux normes de la Place. Elle est régie par les articles L 518-1 à L 518-24 du code monétaire et financier.

Organigramme du groupe (Avril 2008)





1



19



15



6



18



7



13

8

17

3



14



5



10



16



4

2

12



20



9



11

Comité de direction groupe Caisse des Dépôts (Mars 2008)

Membres

1. **Augustin de Romanet (*)**

Directeur général

2. **Jean Sebeyran (*)**

Secrétaire général du groupe

3. **Dominique Marcel (*)**

Directeur des finances
et de la stratégie du groupe

4. **Pierre Ducret (*)**

Directeur des services bancaires

5. **André-Laurent Michelson (*)**

Directeur des fonds d'épargne

6. **Gilles Seigle (*)**

Directeur des retraites

7. **Philippe Braidy (*)**

Directeur du développement
territorial et du réseau

8. **Martine Chayriguès (*)**

Directeur de la communication

9. **Jérôme Nanty (*)**

Directeur des ressources humaines
du groupe

10. **Michel Darnedru**

Directeur des risques
et du contrôle interne

11. **Olivier Ritz**

Responsable de la Direction juridique
et fiscale - Adjoint au secrétaire général
du groupe

12. **Gilles Benoist**

Directeur général - CNP Assurances

13. **Serge Grzybowski**

Président directeur général - Icade

14. **André Yché**

Président du directoire - SNI

15. **Jérôme Gallot**

Président - CDC Entreprises

16. **René Maury**

Président - CDC Capital Investissement

17. **Philippe Segretain**

Président directeur général - Transdev ;
Président du Conseil
d'administration - Egis

18. **Nicolas Jachiet**

Directeur général - Egis

19. **Jean-Pierre Sonois**

Président du directoire -

20. **Olivier Colcombet**

Président du directoire - Belambra wif

(*) Membre du Comité de direction Caisse des Dépôts.

Gouvernance institutionnelle

Le directeur général de la Caisse des Dépôts, nommé pour 5 ans par décret du Président de la République pris en Conseil des ministres, prête serment devant la Commission de surveillance. Responsable de la gestion des fonds et des valeurs de l'Établissement, il est assisté d'un comité de direction qu'il préside et qu'il réunit chaque semaine dans une configuration Établissement public et tous les 15 jours dans une configuration groupe.

La Commission de surveillance

La Commission de surveillance est composée de parlementaires, de membres du Conseil d'État et de la Cour des comptes, du gouverneur de la Banque de France, du président de la Chambre de commerce et d'industrie de Paris et du directeur de la Direction générale du Trésor et de la politique économique. Elle exerce en particulier sa surveillance sur les orientations stratégiques, la gestion des fonds d'épargne et les comptes (certifiés par des commissaires aux comptes). Elle comporte 2 comités spécialisés : le Comité des fonds d'épargne et le Comité d'examen des comptes et des risques. Elle fixe l'encours annuel maximal des émissions de titres de créance auxquelles la Caisse des Dépôts est autorisée à procéder. Chaque année, son président présente au Parlement un rapport sur la situation de la Caisse des Dépôts.

La Caisse des dépôts relève également du contrôle de la Cour des comptes.

Instances de décision et de gouvernance

En matière d'investissements et de suivi des enjeux économiques et financiers, la gouvernance de la Caisse des Dépôts fait

intervenir différentes instances qui ont vocation à éclairer les débats relatifs à la réalisation d'investissements et à garantir la meilleure maîtrise de ses intérêts économiques et patrimoniaux.

Deux comités spécialisés ont été créés au sein de la Commission de surveillance pour renforcer sa capacité d'analyse et de surveillance. Ils sont ouverts à tous les membres de la Commission mais fonctionnent avec trois membres permanents sous la présidence de Daniel Garrigue, député. Chaque séance se tient en présence des directeurs de l'Audit, de la Direction juridique et fiscale et de la Direction des risques et du contrôle interne. Elle fait l'objet d'un procès verbal et d'un rapport effectué en Commission de surveillance par le rapporteur désigné.

Le Comité d'examen des comptes et des risques a notamment pour mission d'examiner les comptes sociaux et consolidés en présence des commissaires aux comptes, la gestion du bilan, le périmètre d'activité du groupe, le suivi du contrôle interne et des risques, le programme annuel de l'Audit et le suivi des recommandations de la Cour des comptes.

Le Comité des fonds d'épargne, en présence des représentants de la Direction des fonds d'épargne, examine les comptes et les rapports de gestion semestriels des fonds d'épargne et l'ensemble des dossiers concernant l'activité des fonds d'épargne (emplois, conditions de collecte, rémunération de la garantie de l'Etat...).

Pour l'avenir, un renforcement de ces dispositifs est envisagé avec notamment la mise en place d'un **Comité d'investissement**, chargé d'examiner *a priori* les projets d'investissement à caractère stratégique.

Par ailleurs, soucieuse de faire valoir ses intérêts d'actionnaire dans un cadre de gouvernance et de transparence irréprochables, la Caisse des Dépôts a créé en

2004 un **Comité consultatif** ouvert à des personnalités indépendantes. Ce comité, présidé par René Barbier de la Serre, a établi 3 documents :

- les principes généraux sur le gouvernement d'entreprise ;
- la Charte de l'administrateur représentant la Caisse des Dépôts ;
- le Guide de vote en assemblée générale.

Il se réunit désormais sur une base annuelle pour faire le point sur la politique de vote en assemblées générales et discuter des ajustements et compléments à apporter aux 3 documents de doctrine en matière de gouvernement d'entreprise de la Caisse des Dépôts.

Ces directives et orientations sont destinées à garantir l'homogénéité et la pertinence des interventions des représentants de la Caisse des Dépôts dans les instances de gouvernance des sociétés dont elle est actionnaire. La Caisse des Dépôts veille en effet à ce que ses filiales disposent d'une

gouvernance conforme aux standards de la Place. Les administrateurs représentant la Caisse des Dépôts participent ainsi à leurs comités spécialisés – audit, investissement, nominations – de manière active et vigilante.

En outre, toutes les décisions d'investissements prises par la Caisse des Dépôts font l'objet d'un examen approfondi dans des comités d'engagements. Ces comités d'engagements peuvent être présidés par les directeurs des directions opérationnelles ou des responsables des filiales du groupe. Au-delà de certains seuils, les décisions sont validées par le directeur des finances et de la stratégie, voire, au-delà de 30 M€ d'engagement, par le directeur général. Ces comités d'engagements sont bien entendu complétés par les instances de gouvernance propres à chaque filiale (comités spécialisés, émanation des conseils d'administration et de surveillance).

focus

Le Caissier général de la Caisse des Dépôts au cœur des contrôles internes

■ Selon l'article L518-13 du code monétaire et financier, « *le Caissier général est responsable du maniement des fonds. Il est chargé de la recette, du paiement des dépenses, de la garde et de la conservation des valeurs... Il prête serment devant la Cour des comptes après justification de son cautionnement au Trésor. Il est responsable des erreurs et déficits autres que ceux provenant de la force majeure.* » Directeur des back-offices, il réalise la synthèse

des besoins de la séparation des fonctions de décision et d'exécution exprimés par les règles de fonctionnement des institutions financières et des établissements publics. En assurant l'exécution des flux d'opérations sur titre et numéraire, en valorisant les portefeuilles puis en assurant de façon séparée la comptabilité des opérations, le Caissier général se situe au cœur de la gestion des risques opérationnels de l'Établissement

dans ses missions d'investisseur et de mandataire. Ces risques sont gérés grâce aux dispositifs de contrôles internes. Depuis 2007 (arrêté du 31 octobre), le compte de gestion retraçant les opérations du Caissier général présente de nouveaux états qui distinguent les périmètres de sa gestion. Cette évolution facilite sa lecture à partir de la comptabilité de la Section générale de l'Établissement public et son exploitation par la Cour des comptes.



Un nom pour une ambition partagée

« Il s'agit de construire ensemble un projet fondamental pour nous tous, et qui doit donner un nouveau souffle à la Caisse des Dépôts, auquel nous avons donné un nom, une image afin que chacun puisse y faire référence et se mobiliser. Ce nom va devenir, vous le comprendrez, de plus en plus important dans les mois à venir. Il traduit les ambitions que nous avons pour le groupe : **Elan** signifie le dynamisme, la mise en mouvement ; **2020**, l'ambition, le long terme et la confiance », expliquait Augustin de Romanet, directeur général, lors du lancement du projet.

Onze chantiers stratégiques ont été identifiés au service de 3 enjeux majeurs pour la Caisse des Dépôts : se projeter dans l'avenir, se positionner, optimiser son fonctionnement. Le développement durable, dimension transversale à chaque chantier a été pris en compte dans l'identification des enjeux et la proposition de solutions, en s'appuyant sur les compétences et l'expérience du groupe en la matière.

Chaque groupe de travail, piloté par un « sponsor », membre du Comité de direction, et un rapporteur, comprenait une douzaine de collaborateurs issus du groupe Caisse des Dépôts. La réflexion de chaque groupe a été structurée autour de 6 questions.

- **Enjeux** : quels sont les enjeux qualitatifs et quantitatifs du thème dont vous êtes saisis ?
- **Risques** : quels sont les risques internes et externes associés à votre thème ?
- **Objectifs** : quels sont les objectifs à atteindre dans les 3 ans à venir ?
- **Priorités** : quel est l'ordre de priorité ?

- **Plan d'action** : quel plan d'action proposer à court, moyen et long termes ?
- **Plan de charge** : quel serait le plan de charge correspondant ?

Participative, cette démarche a mobilisé près de 150 collaborateurs du groupe ; elle a été accompagnée d'une forte action de communication interne.

Les 11 groupes se sont réunis sur un rythme hebdomadaire entre septembre et novembre. Deux comités ont été constitués :

- **le Comité de pilotage**, présidé par Augustin de Romanet, composé des 11 sponsors, du chef de projet et d'un responsable de la Direction des finances et de la stratégie. Il s'est réuni 2 fois par mois sur la période ;
- **le Comité de suivi et de coordination**, piloté par Françoise Delasalles, qui rassemblait le rapporteur de chaque groupe de travail, un membre du cabinet du directeur général, un responsable de la Direction des finances et de la stratégie et un représentant du département développement durable. Il s'est réuni chaque semaine sur la même période.

Les 11 groupes de travail

■ Groupe, partenariats

Rapporteur Agnès Pannier-Runacher (page 25)
Sponsor Dominique Marcel

■ Cadre des relations avec les collectivités locales

Rapporteur Jean-Jacques Delaporte (page 37)
Sponsor Jean Sebeyran

■ International

Rapporteur Laurent Vigier (page 85)
Sponsor Philippe Segretain

■ Avenir des métiers historiques de l'Établissement public

Rapporteur André Pinchon (page 69)
Sponsor André-Laurent Michelson

■ Fonction investisseur

Rapporteur Nathalie Gilly (page 31)
Sponsor Philippe Braidy

■ Innovation, nouveaux métiers, veille

Rapporteur Virginie Gourmelon (page 39)
Sponsor Pierre Ducret

■ Développement des PME

Rapporteur Brigitte Gotti (page 44)
Sponsor Jérôme Gallot

■ Ressources humaines

Rapporteur Jacqueline Poincelet (page 95)
Sponsor Jérôme Nanty

■ Performance et compétitivité

Rapporteur Victoire Aubry (page 101)
Sponsor Franck Silvent

■ Cohérence de l'offre et rôle du réseau

Rapporteur Marianne Louradour-Félix (page 92)
Sponsor Gilles Seigle

■ Communication

Rapporteur Christine Lagrée (page 104)
Sponsor Martine Chayriguès

« Nous avons tenu le pari initial de faire émerger les vraies questions et de proposer de vraies solutions. »



Les groupes de travail ont remis leurs propositions mi-novembre.

Sur cette base a été établi le nouveau plan stratégique. Après l'avoir présenté à la Commission de surveillance, Augustin de Romanet l'a dévoilé lors de la convention des cadres du groupe, les 13 et 14 décembre derniers. « Ce travail sur des orientations stratégiques a mis en évidence plusieurs atouts sur lesquels nous allons nous appuyer et notamment la capacité du groupe à se mobiliser et à travailler ensemble quand c'est possible : peu d'organisations de notre taille peuvent se flatter d'avoir réalisé en aussi peu de temps un travail aussi lourd sur sa stratégie. Ce succès vous est dû. Soyez-en fiers », a-t-il souligné.

Le plan Elan 2020

Depuis près de 2 siècles, la Caisse des Dépôts a constamment adapté ses interventions au service des besoins du pays. Son statut particulier, qui la place sous la surveillance du Parlement, la confiance que les épargnants lui accordent, la stabilité de ses ressources, sa solidité financière, la fiabilité de ses interventions en ont fait un grand investisseur de long terme, sans équivalent dans le paysage économique et financier.

Entretien avec

■ Françoise Delasalles

Directrice du budget et du contrôle de gestion, adjoint au Secrétaire général – groupe Caisse des Dépôts

Chef de projet Elan 2020

En résumé, qu'est-ce que le projet Elan 2020 ?

F.D. : Elan 2020, c'est le nom donné à la démarche participative de réflexion qui a inspiré le plan stratégique du même nom. C'est aussi l'histoire d'une aventure collective, lancée le 12 septembre 2007, qui a mobilisé 150 collaborateurs du groupe pour une durée de 3 mois ; 3 mois de très grande effervescence constructive.

Comment s'est organisée la réflexion ?

F.D. : Elle s'est ouverte en juillet 2007 avec les premières orientations données par le directeur général, puis un séminaire du Comité de direction a précisé les contours du projet à venir. Ce projet a été ensuite lancé avec 2 mots d'ordre : créativité et absence de tabou.

À la base des travaux, 11 groupes de travail correspondant chacun à un des 11 thèmes identifiés, avec le développement durable en facteur commun. À chaque groupe, un sponsor, membre du Comité de direction et un rapporteur, le plus souvent non-spécialiste du domaine couvert, pour animer et rendre compte. Un comité hebdomadaire de suivi et de coordination a permis d'assurer l'indispensable transversalité de l'ensemble, sous la houlette du Comité de pilotage présidé par le directeur général. Au total, une grande énergie et une grande créativité se sont déployées tout au long du processus, exprimées à travers plus d'une centaine de réunions.

Pour finir, que retenir-vous notamment de ce processus ?

F.D. : Un acquis essentiel : nous avons tenu le pari initial de faire émerger les vraies questions et de proposer de vraies solutions, qui ont ensuite inspiré le plan stratégique. Au-delà, nous avons satisfait un besoin collectif d'échanger pour réfléchir à notre rôle et notre utilité. Nous sortons de cette aventure avec un sentiment de très solide confiance dans le rôle du groupe Caisse des Dépôts et ses capacités d'adaptation aux besoins sans cesse renouvelés du pays.

Quatre priorités

au service du développement durable du pays



1. Le logement et la ville

On estime aujourd'hui à près d'un million le nombre de logements manquants en France. À travers la centralisation de la collecte du livret A et de la distribution de prêts aux organismes du logement social, l'intervention de la Caisse des Dépôts assure l'égal accès de tous au financement du logement. L'investissement en fonds propres de l'Établissement public dans le foncier et le logement, le contrôle du premier opérateur français du logement social et intermédiaire, le groupe SNI, et sa participation majoritaire dans Icade, grand opérateur des marchés immobiliers, confortent cette position.

Forte de ces moyens, la Caisse des Dépôts entend jouer un rôle d'exemplarité et d'entraînement dans le secteur du logement social et intermédiaire, en intervenant dans la mise en œuvre du droit au logement, l'accession sociale à la propriété, la performance énergétique des immeubles, le maintien à domicile des personnes âgées et l'accueil des étudiants et jeunes actifs. Le groupe a notamment pour ambition de faire croître de 40 % en 3 ans les logements financés, c'est-à-dire passer de 54 000 logements en 2007 à 90 000 logements par an à compter de 2010, et de rénover, en intégrant des objectifs de qualité environnementale, 18 000 logements de son parc.

2. L'université et l'économie de la connaissance

Le groupe donnera la priorité aux besoins d'équipements structurants du territoire dans le domaine des universités, de l'économie de la connaissance, de l'équipement en réseaux numériques, et des équipements en faveur de la recherche. Dès 2008, une enveloppe de 10 M€ sera affectée aux études sur l'autonomie et la modernisation des universités. Les équipes d'ingénierie financière et immobilière du groupe seront également mobilisées. En rythme de croisière, 20 % des dépenses d'intérêt général de l'Établissement public, soit 500 M€ sur 3 ans, seront investis pour les universités afin de créer un effet de levier en leur faveur.

L'identité d'investisseur de long terme de la Caisse des Dépôts, qui agit au service de l'intérêt général et du développement du pays, est au cœur de son plan stratégique Elan 2020 et de l'ambition exigeante que celui-ci trace pour l'ensemble de ses activités, de la gestion de mandats à celle de filiales, de son rôle d'investisseur à ceux de prêteur ou d'opérateur.

La Caisse des Dépôts a vocation, à ce titre, à poursuivre et amplifier son rôle de stabilisation de l'actionnariat des sociétés cotées, de maintien des centres de décision en France, ainsi que d'accompagnement et de soutien au développement de ces entreprises.



3. Les PME au service de la croissance

La dynamisation d'un tissu de PME innovantes capables de se projeter sur les marchés étrangers est un élément essentiel pour la croissance. La création de France Investissement a donné un nouvel élan à l'apport de capitaux aux PME. Ce dispositif sera mobilisé afin de contribuer dans les 3 prochaines années au financement de 1 000 PME. L'action de la Caisse des Dépôts s'articulera autour de 3 objectifs : accompagner les TPE et les PME dans toutes les phases de leur vie, apporter un soutien spécifique aux entreprises innovantes et renforcer son partenariat avec Oséo.



4. L'environnement et le développement durable

Partenaire des pouvoirs publics, la Caisse des Dépôts a vocation à contribuer à l'émergence de nouveaux segments d'activité. Le groupe a notamment pour ambition d'être à l'avant-garde dans le secteur de l'environnement. En premier lieu, les investissements dans les énergies renouvelables seront amplifiés de façon à accompagner le développement du marché avec l'objectif de détenir 5 % de la production française d'ici 2010, et 10 % d'ici 2020. L'offre de services et les efforts de recherche en matière de finance carbone seront développés. Plus généralement, les projets permettant d'intégrer dans les marchés le prix des atteintes à l'environnement seront favorisés. Une filiale dédiée à la compensation dans le domaine de la biodiversité a été créée, dotée d'un capital de 15 M€ dès 2008. Le groupe s'attachera enfin à être exemplaire en matière environnementale dans toutes ses activités et à mettre en œuvre de manière systématique une approche d'investisseur responsable.

Elle renforcera son rôle d'investisseur dans les infrastructures. Elle confortera, enfin, sa qualité d'opérateur au travers de ses filiales, qui lui apportent une expertise et des compétences ancrées dans le monde économique (assurance et métiers financiers, immobilier, financement des PME, ingénierie et infrastructures, gestion de services collectifs...).

Le plan Elan 2020 fixe une stratégie clairement définie, au service de la collectivité, dans les activités et les métiers où la Caisse des Dépôts dispose d'un savoir-faire et d'une expertise reconnue. Cette stratégie a vocation à s'exercer selon des principes d'actions précis et connus de tous, avec un souci permanent de performance, d'innovation et d'ouverture.

Au cœur de la cohésion nationale, une gestion performante de ses mandats

La Caisse des Dépôts garantit les dépôts réglementés, assure la gestion de 51 régimes de retraite, et finance le logement social grâce au livret A. Sur ce dernier mandat, elle est le seul établissement qui puisse, avec un très haut niveau de sécurité, assurer la transformation d'une épargne à vue en prêts à très long terme consentis à tous les organismes de logement social, à des conditions attractives et transparentes. Ces fonds lui permettent également de jouer son rôle d'investisseur de long terme, en particulier en actions. Ces dispositifs originaux contribuent ainsi à la solidarité nationale. La Caisse des Dépôts développera la valeur ajoutée de ses prestations, valorisera la performance de sa gestion, renforcera la qualité de ses services et la compétitivité de ses offres.

Des doctrines transparentes et une gouvernance renforcée

Transparence, neutralité, indépendance sont au cœur de la crédibilité de la Caisse des Dépôts. Elle formalisera des doctrines précisant ses critères d'intervention dans chacun de ses domaines d'actions : doctrine de l'investisseur d'une part, qu'il soit financier, d'intérêt général ou stratégique *via* des participations dans des sociétés de taille significative ou ses filiales ; principes d'actions du mandataire, d'autre part.

La gouvernance de l'institution sera renforcée dès 2008. La création d'un comité d'investissement est envisagée afin d'examiner *a priori* les projets d'investissement à caractère stratégique. Des initiatives seront prises pour associer pleinement les parties prenantes de la Caisse des Dépôts (experts, ONG, entreprises, organisations syndicales) à ses orientations et à l'évaluation de ses activités.

Un défi : mobiliser ses collaborateurs au service des urgences du pays

Le groupe Caisse des Dépôts s'emploie à renforcer la mobilité et la formation, la culture de la mesure et de l'efficacité, le pilotage de l'innovation, sa capacité à se projeter en Europe et dans le monde. Dès fin 2008, un comité de l'offre sera chargé d'élaborer des propositions globales et transversales aux métiers de la Caisse des Dépôts, déclinées au niveau local à travers le réseau de ses 25 implantations régionales. La lisibilité de l'action du groupe Caisse des Dépôts sera la priorité de sa communication.

Elan 2020 fixe un cadre qui permet à la Caisse des Dépôts d'agir utilement, dans la clarté, la transparence, et en étant mieux comprise de son environnement.

La fierté des collaborateurs du groupe sera de contribuer à ce que, d'ici 2020, le déficit de logements soit résorbé, les universités françaises rénovées, les PME françaises plus nombreuses, dynamiques et exportatrices, et à ce que leurs actions contribuent à ancrer les principes du développement durable au cœur du modèle de développement du pays. Leur fierté sera également de porter chaque direction et filiale aux plus hauts niveaux de performance sociale, économique et environnementale et de les intégrer dans une forte culture de groupe.

En comprenant mieux l'action de la Caisse des Dépôts, ses partenaires et ses utilisateurs sauront ce qu'ils peuvent en attendre et comment bénéficier de son soutien. Confortée par ce cadre, avec le souci permanent de ses valeurs et du long terme, la Caisse des Dépôts œuvrera ainsi à augmenter le potentiel de croissance du pays au service de ses concitoyens.

Indicateurs de suivi des 4 priorités du plan stratégique

| PRIORITÉ | ENJEUX | OBJECTIFS ET INDICATEURS | MOYENS MOBILISÉS |
|--|--|---|--|
| Logement et ville | <ul style="list-style-type: none"> ■ Assurer un développement urbain respectueux de l'homme et de son environnement en répondant aux besoins : <ul style="list-style-type: none"> ■ de droit au logement : 1 million de logements manquent en France aujourd'hui ■ de rénovation des bâtiments existants afin : <ul style="list-style-type: none"> - d'améliorer l'efficacité énergétique - de lutter contre le changement climatique - d'améliorer la qualité sanitaire des logements | <ul style="list-style-type: none"> ■ Accroître les financements de logements sociaux de 54 000 (2007) à 90 000 (2010) en incitant à la performance énergétique ■ Assurer un soutien spécifique au logement étudiant ■ Réhabiliter, en intégrant des objectifs de performance environnementale, une partie des logements du parc du groupe Caisse des Dépôts ■ Traiter les 10 % du parc de logement social le plus énergivore d'ici à 2010 | <ul style="list-style-type: none"> ■ Maintien du financement du logement social grâce à la collecte du livret A et amélioration de l'efficacité du dispositif ■ Investissement foncier sur fonds propres ■ Activité d'Icade, grand opérateur des marchés immobiliers ■ Activité de la SNI, premier opérateur de logement social et intermédiaire en France |
| Université et économie de la connaissance | <ul style="list-style-type: none"> ■ Accompagner la réforme des universités en rénovant les infrastructures ■ Créer un environnement favorable à l'économie de la connaissance | <ul style="list-style-type: none"> ■ Réaliser d'ici 2009, sur l'immobilier de toute université demandeuse, un audit stratégique intégrant les enjeux environnementaux ■ Accompagner les projets de rénovation par des études d'ingénierie ■ Accompagner, dès 2009, 10 grands projets de rénovation de campus universitaires ■ Contribuer à équiper les premières villes françaises en très haut débit dans les 5 ans à venir | <ul style="list-style-type: none"> ■ Enveloppe de 10 M€ consacrée aux études en 2008 ■ Enveloppe de 500 M€ d'investissements mobilisables sur la période 2009-2011 au titre de l'investissement d'intérêt général ■ Développement d'outils d'ingénierie financière et investissement en fonds propres dans les infrastructures numériques |
| PME | <ul style="list-style-type: none"> ■ Dynamiser un tissu de PME innovantes capables de se projeter sur les marchés étrangers et stimulant la croissance de l'économie française | <ul style="list-style-type: none"> ■ Émergence de 1 000 PME d'ici à 2010 grâce à une contribution de la Caisse des Dépôts, et en priorité : <ul style="list-style-type: none"> - filières innovantes - filières exportatrices ■ Accompagner les TPE à toutes les étapes de leur vie, en particulier en phase d'amorçage | <ul style="list-style-type: none"> ■ 330 M€ par an en moyenne consacrés au dispositif France Investissement ■ Renforcement du partenariat avec Oséo |
| Environnement et développement durable | <ul style="list-style-type: none"> ■ Développer les capacités de production d'énergie renouvelable française, facteur d'autonomie et de lutte contre le changement climatique ■ Lutter contre le changement climatique ■ Préserver la biodiversité ■ Prendre en compte les préoccupations environnementales dans l'ensemble des activités de la Caisse des Dépôts | <ul style="list-style-type: none"> ■ Objectif de 5 % de la production française d'énergie renouvelable d'ici à 2010 et 10 % d'ici à 2020 ■ Contribuer au développement de la finance carbone, en termes de : recherche, investissements, structures de marché ■ État de développement du marché de la compensation dans le domaine de la biodiversité ■ Application des principes d'investissement socialement responsable | <ul style="list-style-type: none"> ■ Investissement de 150 M€ d'ici à 2010 ■ Doublement des montants investis dans le carbone d'ici à 3 ans ■ Développement des projets de recherche, de plate-forme de marché, «trading» ■ Lancement d'une filiale «CDC biodiversité» dotée d'un capital de 15 M€ ■ Formalisation de la doctrine d'investisseur socialement responsable de la Caisse des Dépôts et suivi de sa mise en œuvre |

Des résultats 2007 solides

« Les solides résultats réalisés en 2007 par le groupe Caisse des Dépôts s'expliquent par les bonnes performances de ses filiales et par une gestion dynamique de ses portefeuilles actions, notamment lors du pic boursier du premier semestre. Grâce à ces résultats, le groupe conforte son rôle d'investisseur de long terme au service de l'intérêt général avec près de 1,2 Md€ d'engagements en faveur du développement local des territoires, du financement en fonds propres des PME et du développement durable (finance carbone, biodiversité). »
Augustin de Romanet,
directeur général
de la Caisse des Dépôts.

Le résultat net part du groupe Caisse des Dépôts, en normes IFRS, s'élève à 2 488 M€ en 2007, contre 1 694 M€ en 2006, hors la plus-value de cession des titres CNCE.

Outre la bonne tenue de l'ensemble des métiers et filiales du groupe, la forte progression du résultat 2007, hors plus-value CNCE, provient notamment :

- d'une politique opportune d'externalisation de plus-values sur les portefeuilles actions, 1 Md€ en 2007 contre 0,7 Md€ en 2006, soit une progression de 0,3 Md€ ;
- d'une plus-value exceptionnelle dégagée lors de la sortie partielle du capital de TDF avec un impact de 0,3 Md€ ;
- de reprises de provisions à caractère durable à hauteur de 0,4 Md€, suite à des cessions de titres.

Le groupe Caisse des Dépôts présente ses comptes consolidés en appliquant pour la première fois les normes IFRS.

Conformément à la norme IAS1, les comptes 2006 ont donc été retraités afin de permettre la comparaison des exercices. Ainsi, en normes IFRS, le résultat net consolidé du groupe s'établit en 2006 à 1 694 M€, hors la plus-value de cession des titres CNCE (1 959 M€), contre 2 228 M€ en normes françaises ⁽¹⁾.

Le produit net bancaire s'inscrit en progression de 43 % à 7,1 Md€ en 2007 contre 4,9 Md€ en 2006. Cette croissance est le fruit d'une activité soutenue de l'ensemble des pôles d'activité du groupe Caisse des Dépôts à laquelle s'ajoutent la progression des plus-values, les reprises de provisions à caractère durable et les effets de périmètre liés aux acquisitions des filiales.

L'évolution des charges d'exploitation du groupe (+20 %) est liée pour l'essentiel aux croissances externes intervenues dans le courant de l'année 2007, avec notamment l'acquisition par Transdev de la majorité du capital de Connexion NV auprès de l'État néerlandais.

Les fonds propres consolidés part du groupe, après distribution, demeurent stables à 28,2 Md€ au 31 décembre 2007. Cette stabilité est la résultante de la réduction des plus-values latentes sur titres disponibles à la vente, compensée par le résultat 2007 après distribution.

La Caisse des Dépôts

La contribution du pôle Caisse des Dépôts (établissement public) au résultat net consolidé part du groupe s'établit à 1,6 Md€ en 2007 contre 0,5 Md€ en 2006, sous l'effet d'une externalisation accrue de plus-values sur les portefeuilles actions, des reprises de provisions à caractère durable et de la plus-value dégagée lors de la sortie partielle du capital de TDF (143 M€).

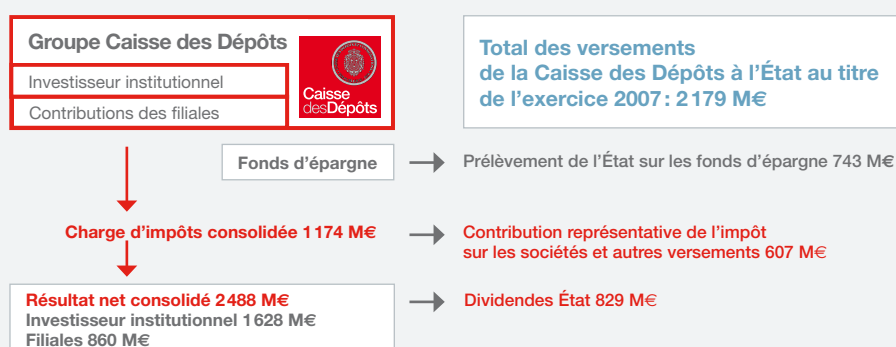
Les variations de provisions et charges à payer sur les passifs sociaux induisent de manière mécanique une progression des frais généraux de 19 % à 381 M€ (pour mémoire, les frais généraux étaient en diminution de 26 % en 2006 par rapport à 2005). Corrigés de ces éléments, les frais généraux de l'Établissement public progressent de 0,9 % par rapport à 2006. Le plan de maîtrise des charges de l'Établissement public, initié en 2003, permet ainsi de contenir leur évolution à

(1) Le passage du résultat 2006 en normes françaises, soit 2 228 M€ hors plus-value CNCE, au résultat 2006 en normes IFRS, soit 1 694 M€ hors plus-value CNCE, s'explique par les retraitements suivants :

- le profit de dilution constaté lors de l'introduction en Bourse de l'cade et la cession à l'automne 2006 de 7 % de son capital, pour un montant global de 443 M€, ont été enregistrés en capitaux propres dans le traitement en IFRS et non plus comptabilisés en résultat (application de la norme IAS 27 qui prévoit la faculté de comptabiliser les variations de pourcentage d'intérêt en capitaux propres dès lors que le contrôle exclusif est maintenu) ;
- la non-prise en compte de la reprise sur le fonds pour risques bancaires généraux constatée en 2006 pour 135 M€, le FRBG n'étant pas reconnu en normes IFRS ;
- divers retraitements normatifs pour un montant global de 44 M€.

Les flux financiers

Résultats de l'exercice 2007



La contribution de la Caisse des Dépôts au budget de l'État revêt trois formes :

- l'impôt sur les bénéfices,
- un dividende représentant le tiers de son résultat net,
- le résultat annuel des fonds d'épargne gérés en contrepartie de la garantie apportée par l'État aux dépôts centralisés.

Les enveloppes consacrées aux missions d'intérêt général en 2007

Principe d'affectation des 3 tiers du résultat annuel

Le résultat de la Caisse des Dépôts est affecté de la façon suivante :

- un tiers aux missions d'intérêt général
- un tiers en dividende à l'État
- un dernier tiers au renforcement des fonds propres

| | | |
|---|---|--|
| 149 M€ Investissements immobiliers | 43 M€ Développement numérique | 29 M€ Énergie environnement |
| 450 M€ CDC entreprises, capital risque PME et France Investissement | 115 M€ Bonifications de prêts au logement social | 17 M€ TPE et économie sociale |
| 100 M€ Financement exceptionnel ANRU | 72 M€ Infrastructures d'intérêt général | 77 M€ Participations |
| 90 M€ Études et ingénierie | 11 M€ Politique de la ville | 87 M€ Économie carbone et biodiversité |

moins de 1 % pour la cinquième année consécutive.

Le pôle CNP

Le résultat net part du groupe CNP s'élève à 1,22 Md€ en 2007. Le résultat net courant part du groupe hors plus-values réalisées sur actions et immobilier, s'élève à 1,1 Md€, en hausse de 34,8 % par rapport à 2006 et de 20 % à périmètre et change constants.

Au 31 décembre 2007, la valeur intrinsèque européenne (*European Embedded Value*) s'élève à 77,8 € par action (avant dividende et après coût de la marge de solvabilité et des risques non financiers), soit une création de valeur sur l'année de 14 % par rapport à l'EEV au 31 décembre 2006, calculée après dividende, augmentation de capital et acquisition de 50 % d'Ecureuil Vie.

Le pôle filiales immobilières

Ce pôle, qui regroupe les filiales immobilières Icade et Société Nationale Immobilière, a enregistré une baisse de sa contribution à 114 M€ en 2007 contre 278 M€ en 2006. Cette variation est liée à 2 éléments exceptionnels :

- pour Icade, la comptabilisation dans les comptes 2007 d'une « exit tax » inhérente au passage au régime SIIC à compter du 1^{er} janvier de cette année;

- pour la SNI, l'impact positif constaté en 2006 d'une modification de la fiscalité sur les logements sociaux.

Hors ces 2 éléments, le pôle enregistre une hausse de sa contribution de 12 %.

■ Icade

Le résultat net du groupe Icade s'établit à 37 M€ contre 211 M€ en 2006. Hors « exit tax » comptabilisée en 2007 (229 M€) liée au passage au régime SIIC, il progresse de 26 % à 266 M€.

La contribution au PNB du groupe progresse de 15 % à 794 M€ sous l'effet de la bonne performance du métier de promotion (+ 23 % par rapport à 2006) et du métier de foncière pour lequel, à périmètre constant, la variation des loyers atteint + 4,1 % en 2007.

■ La Société Nationale Immobilière (SNI)

Hors l'impact du changement de fiscalité sur les logements sociaux constaté en 2006, la contribution de la SNI au résultat du groupe Caisse des Dépôts progresse de 6 % à 91 M€. La contribution au PNB du groupe augmente de 6 % à 268 M€, sous l'effet notamment de l'intégration de la SAGI.

Le pôle filiales de services

La contribution du pôle filiales de services (Transdev, Egis, Compagnie des Alpes [CDA] et Belambra wvf) au résultat net part du groupe s'établit à 46 M€ en 2007 contre 53 M€ en 2006. Cette diminution est notamment liée à :

- la non-réurrence de plus-values dégagées par Egis en 2006 ;

- pour CDA, les résultats 2006 avaient bénéficié d'un effet de saisonnalité exceptionnel, avec l'acquisition des parcs Star Parks au 1^{er} juin. À périmètre constant, le résultat net part du groupe progresse de 7,3 %, dans un contexte climatique pourtant défavorable pour les 2 métiers du groupe.

Le pôle Capital investissement

La contribution de ce pôle au résultat net part du groupe s'établit à 229 M€, contre 68 M€ en 2006, sous l'effet notamment de la cession des titres TDF pour 155 M€.

Répartition du résultat net part du groupe par pôle

| En M€ | 2007 IFRS | 2006 IFRS | 2006 Normes françaises | Variations 2007/2006 IFRS | |
|------------------------------------|--------------|--------------|------------------------------|------------------------------|-------------|
| | | | | M€ | % |
| Caisse des Dépôts | 1628 | 525 | 1226 | 1103 | x 3,1 |
| Filiales et participation | 860 | 1169 | 1002 | -309 | - 26 |
| Pôle CNP | 438 | 419 | 353 | 19 | 5 |
| Participation CNCE | | 351 | 211 | -351 | na |
| Pôle filiales Immobilières | 114 | 278 | 237 | -164 | - 59 |
| Pôle filiales Services | 46 | 53 | 44 | -7 | - 12 |
| Pôle Capital Investissement | 229 | 68 | 157 | 161 | x 3,4 |
| Pôle Infrastructures | 33 | | | 33 | na |
| Résultat net part du groupe | 2488 | 1694 | 2228 | 794 | 47 |
| Plus-value CNCE | | 1959 | 2245 | -1959 | na |
| Résultat net part du groupe | 2488 | 3653 | 4473 | -1165 | - 32 |

Soldes intermédiaires de gestion consolidés

| En M€ | 2007 IFRS | 2006 IFRS | Variations 2007/2006 IFRS | |
|--|--------------|--------------|------------------------------|-----------|
| | | | M€ | % |
| Produit net bancaire | 7054 | 4931 | 2123 | 43 |
| Charges d'exploitation | - 3226 | - 2693 | - 533 | 20 |
| Résultat d'exploitation | 3800 | 2204 | 1596 | 72 |
| Résultat net (hors plus-value CNCE) | 2488 | 1694 | 794 | 47 |

Bilan consolidé simplifié

| Actif (en M€) | 2007 | 2006 | Passif (en M€) | 2007 | 2006 |
|--|---------------|---------------|---|---------------|---------------|
| | | | | | |
| Actifs financiers à la juste valeur par résultat | 34594 | 30657 | Passifs financiers à la juste valeur par résultat | 1537 | 841 |
| Actifs financiers disponibles à la vente | 123771 | 126392 | Dettes envers les établissements de crédit | 22594 | 25244 |
| Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance | 17398 | 15325 | Dettes envers la clientèle | 43711 | 43298 |
| Prêts et créances | 25173 | 19865 | Dettes représentées par un titre | 7824 | 10313 |
| Immeuble de placement | 7296 | 6042 | Provisions techniques des sociétés d'assurance | 97973 | 84008 |
| Immobilisations corporelles et incorporelles | 2989 | 2065 | Capitaux propres | 31771 | 32716 |
| Autres actifs | 9950 | 9298 | Autres passifs | 15761 | 13224 |
| TOTAL ACTIF | 221171 | 209644 | TOTAL PASSIF | 221171 | 209644 |

Le pôle infrastructure

Ce pôle, constitué en 2007, contribue à hauteur de 33 M€ au résultat net part du groupe. Il est constitué des participations suivantes :

- 25,8 % d'Eutelsat Communications,
- 20 % de Séché Environnement,
- 47 % de HIME, holding détenant la SAUR,
- 24 % de Tyrol Acquisition (TDF),
- 49 % de Verdun Participations 1 (Viaduc de Millau).

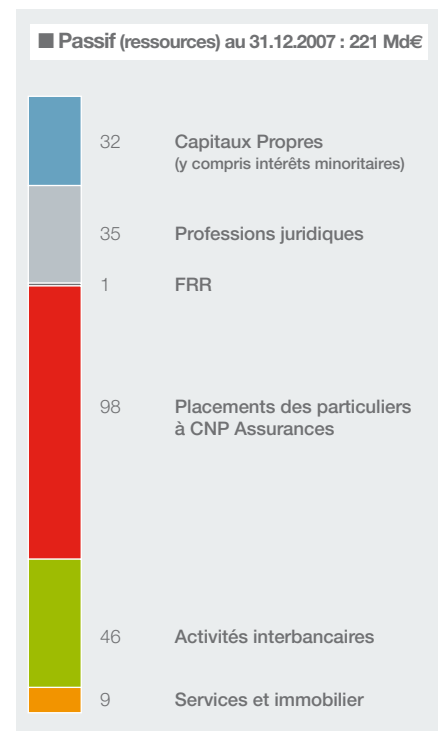
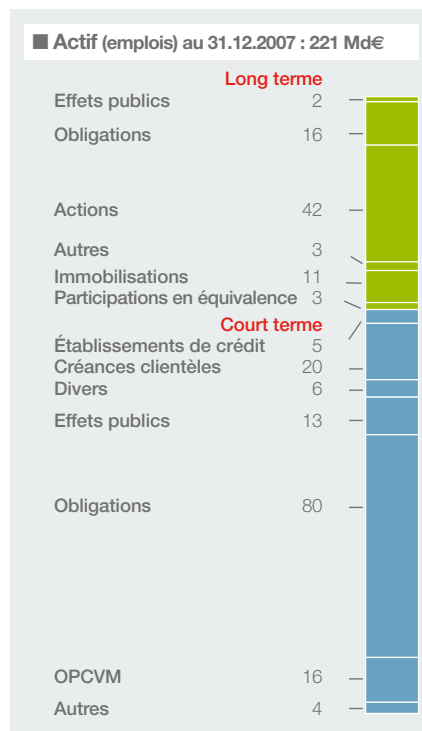
Crise des subprimes

Dans le contexte de crise financière intervenue au cours du second semestre 2007, la Caisse des Dépôts a renforcé son suivi des risques financiers: l'ensemble des

contreparties des portefeuilles de taux de la Section générale fait l'objet d'un suivi de leur risque de crédit, suivi renforcé depuis cet été sur les contreparties jugées les plus sensibles à la crise.

À ce jour, aucun défaut n'a été constaté sur les titres détenus dans les portefeuilles financiers depuis le début de la crise et la **Caisse des Dépôts n'a recensé aucune exposition directe au marché hypothécaire américain et donc, par conséquent, au marché des subprimes américains.**

Concernant les titres détenus dans le portefeuille de placement, le calcul des provisions a été effectué pour l'ensemble des lignes sur la base de cotations sur des marchés actifs ou de prix de contributeurs externes. Aucune ligne n'a nécessité de recourir à un modèle de valorisation interne.



Indicateurs clés de performance développement durable

| | Indicateurs 2006 | Indicateurs 2007 |
|---|------------------------|---------------------------|
| Consolider une gouvernance efficace au service du pays | | |
| Nombre de réunions : | | |
| - Commission de Surveillance | 22 | 20 |
| - Comité des risques | 10 | 6 |
| - Comité des fonds d'épargne | 6 | 5 |
| Être un investisseur financier de long terme responsable | | |
| Périmètre d'exercice des droits de vote en Assemblée générale d'entreprises | 100 % | 100 % |
| Capital investissement d'intérêt général : | | |
| - montant sous gestion | 1,2 Md€ | 2,5 Md€ |
| - PME financées en direct ou via des fonds | 2500 | 2550 |
| Nombre de régimes de retraite adossés développant une démarche d'investisseur socialement responsable | 2 (FFR et RAFP) | 2 (FFR et RAFP) |
| Accompagner le développement de la finance carbone | | |
| Transactions de quotas effectuées via Bluenext | 31 MteqCO ₂ | 23,7 Mteq CO ₂ |
| Intégrer les exigences du développement durable aux interventions dans l'habitat et les territoires | | |
| Prêts au logement social (signatures): | | |
| - très sociaux | 902 M€ | 1 133 M€ |
| - sociaux | 3844 M€ | 4907 M€ |
| - intermédiaires | 21 M€ | 23 M€ |
| Montants prêtés à des projets : | | |
| - d'infrastructures ferroviaires | 239 M€ | 525 M€ |
| - de transports en commun en site propre | 220 M€ | 317 M€ |
| Montants investis dans les infrastructures numériques | 34,6 M€ | 38,7 M€ |
| Montants investis dans des projets d'énergies renouvelables | 9 M€ | 29 M€ |
| Crédits d'ingénierie engagés en coopération avec l'ANRU | 18,7 M€ | 24,2 M€ |
| Interventions en dotation des réseaux d'aide à la création d'entreprises et à l'économie sociale et solidaire | 10,1 M€ | 16,7 M€ |

sommaire

- 24** Notre modèle économique
- 26** Investissement de long terme
- 32** Accompagnement des politiques de développement des territoires
- 38** Économie carbone et environnement
- 42** Accompagnement et soutien des PME :
CDC Entreprises – CDC Capital Investissement
- 48** Immobilier et logement : Société nationale immobilière – Icade
- 54** Assurance :
CNP Assurances
- 57** Services :
Transdev – Egis – Compagnie des Alpes – Belambra vvf
- 64** Transformation de l'épargne populaire
au service du logement social
- 71** Gestion de fonds privés protégés par la loi
- 76** Gestion sous mandat de caisses de retraite publiques

Des **actions** et des **savoir-faire** . . .

...qui s'intègrent dans un modèle économique unique

UN MODÈLE ORIGINAL QUI FAIT COEXISTER :

- un **investisseur** de long terme,
- un **groupe** de filiales opérationnelles,
- un **gestionnaire** de mandats publics.

L'INVESTISSEMENT DE LONG TERME

L'investissement constitue le cœur de l'intervention de la Caisse des Dépôts. La fonction d'investisseur s'inscrit dans le cadre défini en 2001 par le code monétaire et financier : la spécificité des fonds confiés à la Caisse des Dépôts lui assigne en contrepartie la mission de contribuer au développement économique du pays. Outre un large portefeuille d'actifs diversifié et sécurisé, géré dans une optique de long terme selon des critères essentiellement financiers visant à dégager des revenus élevés et réguliers, la Caisse des Dépôts détient un portefeuille de filiales dont elle accompagne le développement. Elle détient également des filiales « outils » qui lui permettent de porter un certain nombre de projets et de jouer un rôle d'incubateur. Par ailleurs, elle joue un rôle majeur dans l'investissement d'intérêt général : investissement dans les territoires et investissement en direction des PME notamment.

UN GROUPE DE FILIALES OPÉRATIONNELLES

Au travers de ses filiales, la Caisse des Dépôts est un acteur majeur de l'assurance de personnes, du développement et du soutien des PME, des métiers de l'immobilier, des transports publics, de l'ingénierie des infrastructures de transport et du marché des loisirs. Ses filiales constituent aujourd'hui des acteurs de référence de leur secteur. La Caisse des Dépôts accompagne leur croissance organique et leurs acquisitions en France et à l'étranger. En contrepartie, actionnaire exigeant, elle fixe des objectifs de marges et de rentabilité des fonds propres en phase avec les comparaisons sectorielles du marché ; elle attend également de ses filiales qu'elles évaluent leur impact social et environnemental et soient exemplaires ou pionnières en la matière.

UNE DYNAMIQUE ÉCONOMIQUE PROPRE DES MANDATS DE GESTION

Les trois métiers historiques de la Caisse des Dépôts – dépôts et consignations, gestion du bilan des fonds d'épargne réglementés, gestion de régimes de retraite publics – reposent sur des mandats confiés par l'État. La Caisse des Dépôts est remboursée à prix coûtant pour leur gestion. L'objectif qui lui est assigné est d'assurer le meilleur service au meilleur coût. Forte des compétences techniques rassemblées dans l'exercice de ces métiers, la Caisse des Dépôts s'est vu confier, au fil des années, de nouveaux mandats sur des sujets d'actualité pour l'action publique : gestion administrative du Fonds de réserve pour les retraites (depuis 2001), gestion du registre des certificats d'émission de gaz à effet de serre (2005), lui-même à l'origine de nombreuses initiatives dans l'économie carbone.

Les atouts de la Caisse des Dépôts font sa force

- sa fiabilité et sa sécurité, tout d'abord, illustrées par sa notation triple A, et le fait qu'elle n'a jamais connu la moindre défaillance financière en plus de 190 ans d'existence ;
- sa capacité à se projeter dans le long terme et à assumer les engagements correspondants ;
- son indépendance et sa neutralité ;
- son attachement aux notions d'intérêt général et de service public qui la distingue des autres acteurs du monde économique ;
- son nécessaire ancrage dans le secteur concurrentiel qui lui confère une sensibilité particulière aux exigences de performance.

Ce croisement de la culture du service public et de celle de l'entreprise, ainsi que sa crédibilité financière permettent à la Caisse des Dépôts d'apporter des solutions que ni les collectivités publiques ni le marché ne peuvent offrir à eux seuls.



« Être un groupe agile et performant, qui sait décider vite et s'engager sur le long terme. »



■ Agnès Pannier-Runacher

Directrice adjointe – Direction finances et stratégie – groupe Caisse des Dépôts

Rapporteur du groupe de travail « Groupe, partenariats »

« Un consensus s'est exprimé sur l'idée d'appartenance au groupe, et sur les quatre atouts qui font sa force :

- les valeurs : intérêt général, long terme, performance et réalisme ;
- l'intimité avec les problématiques privées et publiques ;
- la solidité et la crédibilité financière ;
- une expertise et des métiers ancrés dans le monde économique.

Ces atouts doivent servir le groupe qui sait s'adapter en permanence. Quatre recommandations sont formulées :

- éviter la tentation de l'empilement d'activités et nous concentrer sur nos domaines de compétence ;
- être un groupe qui respire, dont le périmètre évolue en fonction des exigences stratégiques ;
- être un groupe dont les composantes sont mieux coordonnées ;
- être un groupe agile et performant, qui sait décider vite et s'engager sur le long terme.

Dans un monde court-termiste, la Caisse des Dépôts sera d'autant plus utile à la collectivité qu'elle sera un partenaire fiable, patient et attentif aux conséquences de ses décisions, se plaçant ainsi dans une optique de développement durable. »

Investissement de long terme

Notée AAA/Aaa, la Caisse des Dépôts a été classée par le magazine Global Finance la banque la plus sûre au monde en 2007. Outre un large portefeuille d'actifs diversifié et sécurisé, géré selon des critères essentiellement financiers visant à dégager des revenus élevés et réguliers, la Caisse des Dépôts détient des participations dans des entreprises dont elle entend accompagner le développement. Par ailleurs, elle joue un rôle majeur dans l'investissement d'intérêt général et détient à ce titre un portefeuille d'actifs diversifiés.

Le total des investissements de la Caisse des Dépôts s'élève à 50 Md€. Ce total se décompose en 37 Md€ d'actifs financiers et environ 13 Md€ détenus dans des filiales et participations. Sur l'ensemble de ses investissements, la Caisse des Dépôts, signataire depuis 2006 des Principes pour l'investissement responsable (PRI), développe progressivement ses analyses des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

Le portefeuille de la Caisse des Dépôts comporte des valeurs mobilières cotées, des actifs immobiliers et forestiers, des parts de fonds de capital investissement et des participations non cotées. L'encours total de ces investissements, hors placement de trésorerie et hors participations autres qu'immobilières, est d'environ 37 Md€ au 31 décembre 2007.

La Caisse des Dépôts est actionnaire à 40 % de CNP Assurances. Au travers de ses filiales, elle est un acteur important :

- des métiers de l'immobilier (Société Nationale Immobilière, Icade) ;
- des transports publics et de l'ingénierie des infrastructures de transport (Transdev, Egis) ;
- du marché des loisirs (Compagnie des Alpes, Santoline - holding détenant Belambra-vvf) ;
- du capital investissement (CDC Entreprises pour l'intérêt général et CDC Capital Investissement pour le secteur concurrentiel).

Enfin, la Caisse des Dépôts détient des participations dans plusieurs filiales du groupe Oséo, dont Oséo financement, spécialisé dans le crédit et la garantie bancaire aux PME.

Principes pour l'investissement responsable (PRI)

Lancés sous l'égide des Nations unies en 2006, les PRI s'adressent à la communauté financière mondiale et concernent 6 domaines d'engagements :

- **Principe 1.** Nous intégrerons les problématiques environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) dans l'analyse et les décisions d'investissement.
- **Principe 2.** Nous serons des investisseurs actifs et intégrerons les questions ESG dans nos politiques et pratiques d'actionnaires.
- **Principe 3.** Nous demanderons des informations appropriées sur les problématiques ESG de la part des entités dans lesquelles nous investissons.
- **Principe 4.** Nous encouragerons l'adhésion et la diffusion des principes au sein de la communauté financière.
- **Principe 5.** Nous travaillerons ensemble pour accroître notre efficacité dans la mise en application des principes.
- **Principe 6.** Nous rendrons compte de nos activités et de nos progrès dans la mise en œuvre des principes.

La Caisse des Dépôts, signataire de ces principes, ainsi que le Fonds de réserve pour les retraites et l'Établissement de la retraite additionnelle de la fonction publique dont elle assure la gestion, a été le principal sponsor financier de la démarche. Elle a contribué aux réflexions qui ont conduit à leur élaboration et participe aujourd'hui activement à leur promotion.

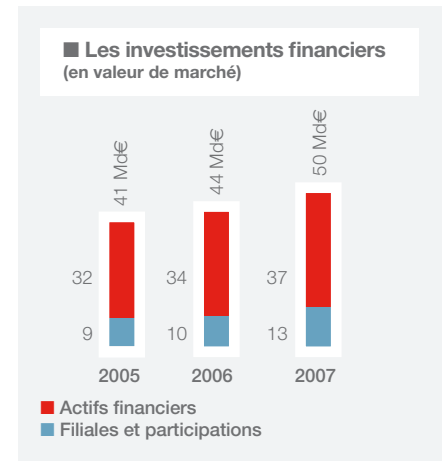
Investissements financiers

Le groupe Caisse des Dépôts est aujourd'hui présent au capital d'environ 250 entreprises cotées et 1^{er} ou 2^e actionnaire de 13 sociétés du CAC 40. Ses investissements en actions cotées représentent toutefois moins de 3 % de la capitalisation boursière parisienne. Dans cette optique, sa politique consiste à optimiser son couple rendement/risque dans un horizon de long terme. La Caisse des Dépôts gère son portefeuille propre, ainsi que celui lié aux fonds d'épargne (livret A, LDD). Ses compétences reconnues l'ont également conduite à être chargée de la gestion administrative du Fonds de réserve pour les retraites (FRR).

La Caisse des Dépôts exerce systématiquement ses droits de vote en assemblée générale (environ 250 assemblées générales en 2007, soit plus de 3 200 résolutions), dans le souci de défendre ses intérêts patrimoniaux. Elle n'exclut pas de participer à des opérations en capital, lorsque son intervention peut favoriser le développement

des entreprises dont elle est actionnaire et le maintien de leurs centres de décision en France.

Elle met en œuvre ces orientations en s'appuyant sur les recommandations d'un comité consultatif, chargé de l'assister sur toutes les questions de bonne gouvernance. Ce comité, présidé par René Barbier de La Serre, est composé de personnalités qualifiées indépendantes et de représentants de la Caisse des Dépôts. Ainsi, certaines résolutions, contraires au guide de vote élaboré par le Comité consultatif, ont fait l'objet d'un vote négatif. Elles ont, pour l'essentiel, concerné les questions de gouvernance, les mouvements non-conformes aux intérêts des actionnaires sur le capital, les conditions d'octroi des rémunérations accessoires. Par ailleurs, les gérants internes de la Caisse des Dépôts rencontrent de plus en plus fréquemment les entreprises avant même les assemblées générales, ce qui est l'occasion pour eux de sensibiliser le management aux préoccupations environnementales, sociales et de gouvernance (critères ESG) de la Caisse des Dépôts.



focus

Le Fonds de réserve pour les retraites

■ Le Fonds de réserve pour les retraites a pour but de constituer des réserves financières d'ici à 2020 afin de parer aux difficultés de financement des retraites des salariés, dues notamment aux évolutions démographiques des populations active et retraitée.

Sa gestion financière est menée de manière autonome, dans le cadre d'une allocation d'actifs définie par ses instances de gouvernance : 34,4 Md€ d'actifs gérés fin 2007, dont 84,5 % en valeurs mobilières. Le FRR est signataire des Principes pour l'investissement responsable (PRI).

1^{er} ou 2^e actionnaire

de 13 entreprises du CAC 40

■ Le groupe Caisse des Dépôts est présent au capital de 250 entreprises.

En 2007, les investissements bruts en actions cotées (hors participations) de la Caisse des Dépôts pour compte propre ont atteint plus de 1,4 Md€. Compte tenu des cessions, le solde net des investissements en actions cotées, hors titres de participation, s'est accru sur l'année de près de 0,7 Md€. Une faible partie est détenue sous forme d'OPCVM, l'essentiel étant constitué d'actions de sociétés européennes, détenues en direct.

Au 31 décembre 2007, le portefeuille en actions totalisait 14,3 Md€ (au coût historique) et une valeur de marché d'environ 21 Md€. Pour la gestion des actions cotées, l'approche fondamentale de l'analyse des sociétés du portefeuille développée par les gérants internes intègre désormais les principaux risques liés aux facteurs ESG. La Caisse des Dépôts a eu recours aux services d'une agence indépendante de notation sociale et environnementale des entreprises en Europe, pour établir une première notation de son portefeuille selon les critères du Pacte mondial de l'ONU. Une autre source d'information provient des courtiers qui développent peu à peu une analyse de la manière dont les entreprises exercent leur responsabilité sociétale. Cette analyse représente désormais pour la Caisse des Dépôts un critère de sélection de ses courtiers. Ces informations enrichissent l'analyse disponible sur les entreprises du portefeuille et constituent une première étape dans l'intégration des critères sociaux et environnementaux.

Le portefeuille obligataire est séparé en 2 catégories, correspondant chacune à des objectifs de gestion différents : un portefeuille d'investissement, constitué dans une perspective de détention longue jusqu'à leur maturité et un portefeuille de crédit dont l'horizon de gestion est à plus court terme. Ces 2 portefeuilles sont constitués principalement de titres de taux européens avec une très grande qualité de signatures.

Dans le domaine de la gestion des actifs de taux, l'analyse sociale et environnementale des entreprises est du même type que celle conduite pour la gestion actions. En outre, la Direction des risques et du contrôle interne apporte des analyses spécifiques sur l'impact des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance. En matière d'émetteurs souverains, des critères ont été établis, mais les États les moins bien notés sur ces dimensions sociétales sont déjà exclus de l'univers d'investissement en raison de leur risque financier élevé. Bien entendu, sont exclus les pays non coopératifs en matière de lutte anti-blanchiment.

Le portefeuille d'investissement s'élevait à 16,6 Md€ au 31 décembre 2007, en augmentation d'environ 2 Md€ par rapport à l'année précédente. L'essentiel de ce portefeuille est constitué de titres à taux fixe; toutefois, une part minoritaire est investie en obligations indexées sur l'inflation.

Le portefeuille de crédit, d'un montant plus réduit (2,6 Md€), est en hausse de 0,9 Md€ sur un an.

Le portefeuille de transaction, hors placement de trésorerie à court terme, a un encours de 0,8 Md€ au 31 décembre 2007.

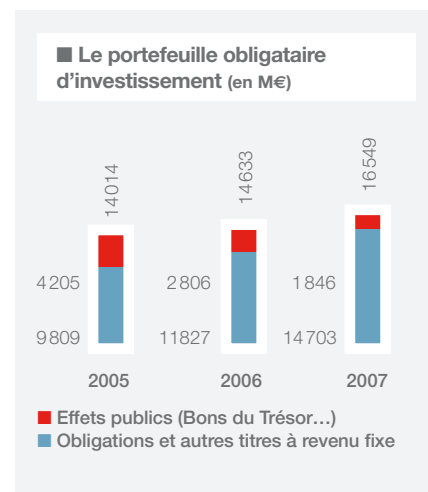
Investissements immobiliers

La Caisse des Dépôts possède un patrimoine immobilier de rapport, géré avec un objectif de détention à long terme.

Ce patrimoine s'élevait en valeur comptable, au 31 décembre 2007, à 2,2 Md€. Les investissements en 2007 ont atteint environ 430 M€, en valeur comptable, et les cessions, 150 M€. Les principales opérations ont porté sur des bureaux et des fonds investis dans les secteurs du commerce et de la logistique. Globalement,

ce portefeuille est encore largement composé d'actifs localisés en France, mais la diversification internationale est en progression.

Déclinant sa démarche d'investisseur responsable, la Caisse des Dépôts co-préside un groupe de travail de l'Initiative-finance du programme des Nations unies pour l'environnement (UNEP-FI), consacré à la gestion responsable d'actifs immobiliers. Il travaille à la définition de ce que pourrait être un «investissement responsable» dans le secteur de l'immobilier et à l'élaboration des outils permettant cette gestion plus responsable. S'appuyant sur ce groupe de travail, des démarches internes ont été engagées pour définir les modalités de prise en compte des facteurs environnementaux et sociaux dans ses investissements immobiliers.



focus

La Société Forestière et l'innovation environnementale

■ Filiale majoritaire du groupe Caisse des Dépôts, la Société Forestière est la première société de services privés aux espaces forestiers et naturels en France. Intervenant sur plus de 235 000 hectares, elle gère les actifs forestiers d'une grande partie des banques et assurances françaises, et d'un nombre croissant de particuliers et de sociétés. La Société Forestière occupe une position d'avant-garde dans la gestion forestière durable, la mise au point de sylvicultures adaptées au changement climatique, les nouveaux modes de mise en marché des bois et la séquestration du carbone. Elle a incubé en 2007 une nouvelle activité dans le domaine de la biodiversité, qui a permis la création de la filiale CDC Biodiversité, en février 2008.

focus

L'INVESTISSEMENT DANS LES INFRASTRUCTURES

La Caisse des Dépôts a contribué, tout au long de son histoire, à la construction et à la gestion des grands équipements du pays. Elle entend renforcer son rôle d'investisseur de long terme dans les infrastructures : transports, énergie et télécommunications et métiers de l'environnement.



Investissements forestiers

La Caisse des Dépôts détient également des actifs forestiers qui représentent directement et indirectement plus de 42 000 hectares, gérés par la Société Forestière.

Investissements en actifs non cotés

La Caisse des Dépôts investit également dans des actifs non cotés et dans des fonds de capital risque. Le portefeuille

comprend au 31 décembre 2007 environ 450 M€ au bilan et environ 750 M€ d'engagements résiduels (correspondant aux appels de fonds potentiels). Ce portefeuille est géré dans une optique de diversification et de placement à long terme. Un dialogue régulier avec les gérants de fonds de private equity, auxquels des mandats ont été confiés, a été instauré de façon à soutenir la prise en compte des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance dans leur gestion.

Un axe d'investissement prioritaire : les infrastructures

Depuis fin 2005, la Caisse des Dépôts a réalisé des investissements conséquents dans le domaine des infrastructures. Le plan stratégique Elan 2020 a conforté cette orientation, en faisant des grandes infrastructures dans les domaines des transports, de l'énergie, de l'environnement et des télécommunications un axe d'investissement prioritaire.

Ce secteur, en pleine expansion, constitue une classe d'actifs à part entière qui offre sur la durée un revenu récurrent pour un risque maîtrisé. Dotée d'un portefeuille d'actifs d'excellente qualité, la Caisse des Dépôts a pleinement vocation à poursuivre son intervention dans ce domaine. Son expérience historique du financement des équipements publics et son expertise financière reconnue lui confèrent à cet égard une forte légitimité.

Durant l'année 2007, le portefeuille de la Caisse des Dépôts s'est enrichi d'acquisitions importantes : 25,5 % du capital d'Eutelsat Communications, leader européen des opérateurs de satellites de télécommunications, 47 % du groupe Saur, 3^e opérateur de distribution et d'assainissement de l'eau en France. Les opérations portant sur TDF et le Viaduc de Millau ont également été finalisées.

Au total, le portefeuille de la Caisse des Dépôts regroupe 8 actifs importants et totalise près de 2 Md€ de fonds propres investis.



« Le plan stratégique a retenu comme priorités d'établir des doctrines d'investissement claires et de définir une politique d'investissement responsable. »



■ Nathalie Gilly

Directrice de la stratégie et des clientèles
– Direction bancaire – Caisse des Dépôts

Rapporteur du groupe de travail
« Fonction investisseur »

« La Caisse des Dépôts est à la fois un investisseur financier sur les marchés de capitaux, un investisseur stratégique dans ses participations et filiales, et un investisseur d'intérêt général.

Le plan d'actions Elan 2020 a retenu comme priorité d'établir des doctrines d'investissement claires, en particulier sur deux points : selon quels critères définit-on un investissement d'intérêt général et quels sont les principes à observer dans l'articulation avec les filiales, en respectant bien entendu les règles de concurrence.

L'adoption d'une politique affirmée en matière d'investissement socialement responsable constitue également un axe important du plan d'actions. Une telle politique est un facteur d'utilité global supplémentaire de son identité d'investisseur public de long terme. Elle lui permettra ainsi de contribuer à une meilleure prise en compte des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance de la Place. »

Accompagnement des politiques de développement des territoires

Investisseur d'intérêt général de long terme, la Caisse des Dépôts accompagne les politiques de développement des collectivités territoriales. En 2007, l'appui aux politiques de développement des territoires a représenté 400,2 M€ d'investissements, renforcés à hauteur de 87,5 M€ par le financement d'études d'ingénierie et par le soutien de réseaux associatifs d'intérêt général.

La Direction du développement territorial et du réseau intervient en fonds propres dans le logement, le renouvellement urbain, l'immobilier d'activité, les infrastructures publiques, le numérique, l'environnement et les énergies renouvelables. Les actions, prioritairement destinées aux populations et aux zones sensibles, intègrent des critères de développement durable et répondent à une répartition géographique équilibrée.

Les investissements immobiliers et la rénovation urbaine

■ Investissements immobiliers

En accompagnement des projets de rénovation urbaine, les investissements immobiliers de la Caisse des Dépôts se positionnent sur des segments structurants pour un quartier ou un territoire : logements, commerces, entreprises, médico-social, loisirs urbains et tourisme, les projets immobiliers étant étudiés en adéquation avec des critères de développement durable.

En 2007, 148,9 M€ ont été investis dans des opérations présentant un « caractère d'intérêt général », c'est-à-dire :

- en appui d'initiatives portées par des collectivités publiques,
- positionnées sur des zones en transition vers le marché, en carence d'initiatives privées,
- capables de générer des investissements privés complémentaires significatifs, qui ne se feraient pas sans l'intervention minoritaire de la Caisse des Dépôts.

Les opérations immobilières engagées en 2007 ont, pour 55%, appuyé des politiques territoriales et sectorielles (zones prioritaires de la politique de la ville, friches industrielles, pôles de compétitivité, ZAC). Les autres opérations concernent la restructuration de centres-villes, le développement de l'activité économique ou de l'offre sanitaire des villes moyennes. Les fonds

investis ont généré un effet de levier significatif aboutissant à la réalisation de plus de 1 Md€ d'investissements.

Parmi les 24 opérations de logement engagées en 2007, 5 relèvent de l'accompagnement du développement local, 9 participent à la restructuration de quartiers existants (notamment à Avignon, Bordeaux, Mulhouse, Brest, Pau), une concerne le développement de logements pour des publics spécifiques (résidence pour étudiants à Avignon) et 7 concernent des marchés tendus (notamment à Nice, Grenoble, Bayonne, Choisy-le-Roi, Nantes). Elles ont abouti à la création de 563 logements.

Les opérations relatives à l'immobilier d'activité ont notamment conduit à la restructuration d'une friche industrielle à Châlons-sur-Saône, à la construction de l'immeuble destiné au pôle de compétitivité Textile (CETI) à Roubaix ou encore à la livraison du nouveau centre commercial de Perseigne à Alençon (quartier ANRU).

La Caisse des Dépôts s'est préparée à amplifier son offre, pour construire ou réhabiliter 1000 logements et accompagner la rénovation des campus universitaires, en prévision du déploiement, sur l'année 2008, du plan stratégique Elan 2020.

■ L'accompagnement des politiques de rénovation urbaine

La Caisse des Dépôts appuie l'État et les collectivités locales pour la réalisation de programmes de rénovation urbaine de grands quartiers de logements sociaux, de copropriétés dégradées et de quartiers anciens de centre-ville.

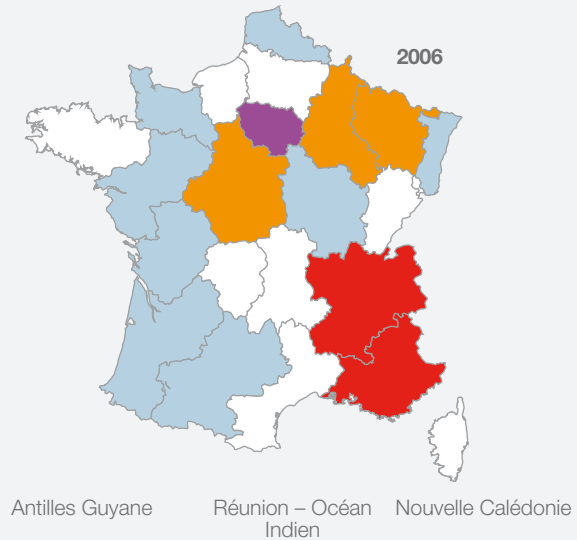
■ Répartition des investissements «Développement territorial» par région :

- investissement inférieur à 3 M€
- investissement compris entre 3 et 10 M€
- investissement compris entre 10 et 20 M€
- investissement compris entre 20 et 50 M€
- investissement supérieur à 50 M€

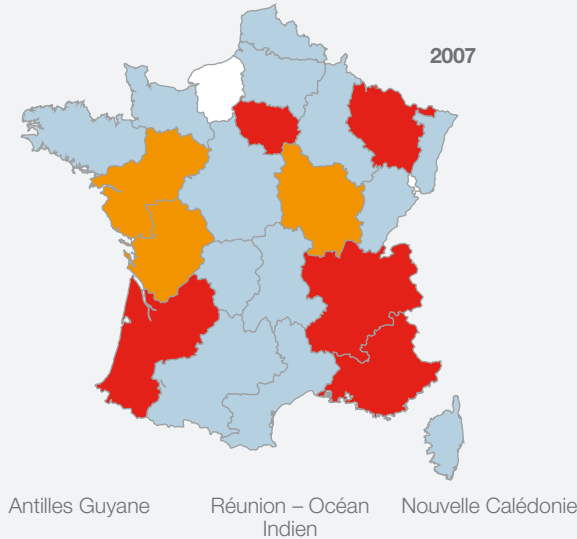
focus

**INVESTISSEMENTS
2007**

487,7 M€ d'investissement et de soutien aux politiques publiques, soit +15 % par rapport à 2006, ont notamment permis la réalisation de 563 logements, selon une répartition géographique qui s'est très sensiblement améliorée. Les investissements dans le secteur des énergies renouvelables ont contribué à la réalisation de 77MW de projets de production d'électricité. L'activité relative aux infrastructures publiques (partenariat public-privé), a doublé. Elle a concerné 3 hôpitaux, 3 lycées, l'autoroute A 88 et le train à crémaillère du Puy-de-Dôme. Le microcrédit social s'est largement développé avec 130 expérimentations totalisant 12 300 microcrédits garantis, soit 62% d'augmentation par rapport à 2006.



Antilles Guyane Réunion – Océan Indien Nouvelle Calédonie



Antilles Guyane Réunion – Océan Indien Nouvelle Calédonie

En 2007, 26,1 M€ de subvention sur fonds propres sont venus en soutien direct à l'ingénierie, de la conduite de projets, et plus largement du développement des compétences des acteurs du renouvellement urbain.

Dans le cadre de la coopération avec l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU), la Caisse des Dépôts a contribué à l'instruction des 150 dossiers présentés par les collectivités locales, en veillant notamment à l'amélioration de leurs qualités urbaines et environnementales. Une dotation exceptionnelle de l'ANRU a été réalisée à hauteur de 100 M€.

L'intervention de la Caisse des Dépôts en faveur de l'accession sociale à la propriété fait l'objet d'un accord conclu entre l'État et l'Union d'économie sociale pour le logement (UESL). Cet accord permet aux ménages primo-accédants de réaliser un projet de logement neuf *via* un mécanisme de dissociation bâti/foncier, dénommé « Pass Foncier ». Une cinquantaine de maisons individuelles sont l'objet des premières décisions prises en 2007.

Accélérateur

■ 1€ investi par la Caisse des Dépôts génère des investissements complémentaires selon les coefficients multiplicateurs suivants: 6,3 pour l'immobilier d'entreprise; 2,4 pour le logement; de 8 à 15 pour le commerce; de 6 à 23 pour le loisir urbain et le tourisme et 6,2 pour le sanitaire et le médico-social.

Les infrastructures et les énergies renouvelables (ENR)

■ Les investissements dans les infrastructures d'intérêt général

La Caisse des Dépôts investit en fonds propres dans la réalisation et la gestion d'équipements publics (route, rail, hôpitaux, immobilier...), sous un mode opératoire de type Partenariat public-privé (PPP) transférant la maîtrise d'ouvrage et le financement à un partenaire privé. Les investissements, à hauteur de 71,5 M€, ont doublé par rapport à 2006, ce qui marque un réel décollage de l'activité.

En 2007, la Caisse des Dépôts a notamment contribué au lancement de l'autoroute ferroviaire de marchandise reliant Perpignan à Luxembourg, développée et commercialisée par le consortium Lorry-Rail. Sur 6 projets gagnés, 2 ont été réalisés avec Icade, 1 avec Egis et 1 avec Transdev.

■ Les investissements dans les infrastructures haut et très haut débit

La Caisse des Dépôts s'engage comme investisseur dans des infrastructures Internet haut débit portées par les collectivités locales. En 2007, 11 projets de collectivités locales, remportés par des groupements d'industriels auxquels la Caisse des Dépôts s'est associée, ont conduit à 38,7 M€ d'investissements. Ces interventions ont permis de desservir en fibre optique plus de 800 zones d'activités, de dégrupper 770 répartiteurs téléphoniques et de proposer des offres très haut débit à près de 20 000 entreprises. La Caisse des Dépôts réalise un accompagnement systématique des études d'ingénierie préalables.

■ Les investissements dans les filières énergie environnement

La Caisse des Dépôts a investi 29 M€ dans la structuration des filières des énergies renouvelables en accompagnement des politiques publiques. Ces investissements visent des sociétés en développement, ainsi que des projets de production d'énergie dans les filières éolienne, biomasse, géothermie, hydroélectricité, photovoltaïque et biocarburants. L'objectif fixé par le plan stratégique Elan 2020 est d'atteindre 5 % de la programmation pluriannuelle des investissements en 2010.

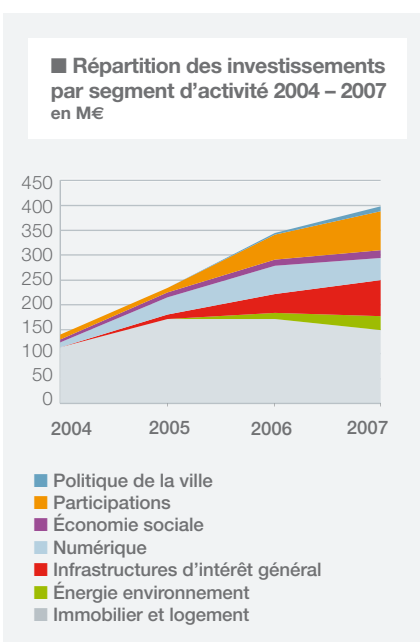
La montée en puissance s'est nettement manifestée avec la poursuite d'interventions importantes dans l'éolien ou la biomasse et l'émergence significative de projets dans les filières photovoltaïque et micro-hydraulique.

Le soutien aux entreprises et aux collectivités publiques

■ Le soutien à la création d'entreprises

La Caisse des Dépôts accompagne la création de très petites entreprises, ainsi que les initiatives locales créatrices d'emplois dans le domaine de l'économie sociale.

En 2007, les Fonds d'aide au conseil (dispositifs locaux d'accompagnement) et les opérateurs financiers dont la Caisse des Dépôts est actionnaire, ont épaulé plus de 7 400 structures, employant près de 116 000 salariés. Le secteur de l'économie sociale et solidaire a été soutenu à hauteur de 11,7 M€, ainsi que les réseaux nationaux de la création et de la reprise d'entreprises pour 5,4 M€ (dont Adie, France initiative réseau, France active, réseau Entreprendre et réseau Boutiques de gestion).



forum des solutions

LORRY-RAIL

La 1^{re} grande liaison d'autoroute ferroviaire de marchandises en Europe, Lorry-Rail, relie Perpignan à Luxembourg. Actionnaire avec 42,6% du capital, la Caisse des Dépôts a pris des risques, jouant un rôle précurseur et catalyseur dans la structuration du marché et l'extension du réseau d'autoroutes ferroviaires. Longue de 1 050 km, l'autoroute a une capacité de transport annuelle d'environ 30 000 remorques, ce qui représente par ailleurs une économie de CO₂ estimée à 80% par rapport à la liaison routière : autant d'atouts qui font de Lorry-Rail un test pour créer, à terme, un véritable réseau européen d'autoroutes ferroviaires.



Plus d'infos :

www.solutionscaissedesdepots.com





Partenaire des collectivités territoriales sur Internet

■ La Caisse des Dépôts ouvre en 2008 un site Internet dédié aux collectivités territoriales. Toutes les offres du groupe pour les collectivités y sont présentées ainsi que les contacts et activités du réseau des 25 directions régionales : www.caissedesdepots.fr

La Caisse des Dépôts intervient, en complément de l'action d'Oséo et de CDC Entreprises, par le biais du dispositif France Investissement, pour la création et le soutien en fonds propres des entreprises sur certains créneaux spécifiques, notamment concernant des populations ou des territoires sensibles. La dotation pour 13 M€ de fonds locaux dédiés aux prêts d'honneur, au capital développement et à la reprise-transmission, participe à cette dynamique d'accompagnement de la création d'entreprises en France.

■ L'accompagnement des sociétés d'économie mixte et des sociétés d'investissement local

En 2007, le portefeuille de participations dans les sociétés d'économie mixte (SEM) et les sociétés d'investissement local, porteuses de projets structurants dans le cadre de politiques de développement des territoires, s'élève à 632 M€. Les nouvelles prises de participations représentent 77,4 M€ dont 45 M€ dans la SEM Usine électrique de Metz.

■ L'information et l'accompagnement des collectivités locales

Localtis et Mairie-conseils sont des services d'information et de mise en réseau offerts par la Caisse des Dépôts aux collectivités locales. Le site Localtis.info est à la disposition de 2700 acteurs locaux et reçoit 71 000 visites mensuelles. Mairie-conseils a répondu en 2007 à 10 000 questions téléphoniques posées par des communes et des groupements de communes.

■ Le développement de la confiance numérique au service des collectivités publiques

La Caisse des Dépôts est engagée dans les métiers de la confiance numérique au service des acteurs publics. L'année 2007 a été marquée par le rachat de la société Forsup et sa fusion avec son principal concurrent AchatPublic, une plate-forme de dématérialisation des marchés publics que la Caisse des Dépôts avait incubée et dont elle est actionnaire. Une augmentation de capital de 2 M€ a été réalisée à cette occasion.

La Caisse des Dépôts a par ailleurs participé au développement de Keynectis, seul opérateur de certification en France, dont elle est actionnaire à hauteur de 14 %. Elle a également acquis la totalité de FAST, plate-forme d'échanges dématérialisés de documents entre collectivités publiques et services de l'État.

L'administration électronique et les services aux entreprises

Service public local, le guide des démarches administratives locales en ligne, compte 1004 clients (collectivités locales et acteurs publics locaux).

Le programme cyber-base

En 2007, 130 espaces cyber-base ont été ouverts, portant à 539 le nombre total des espaces cyber-base soutenus par la Caisse des Dépôts; 44 % se situent en zone politique de la ville. Le réseau cyber-base, articulé autour du portail cyber-base.org, s'adresse aux animateurs d'espaces numériques. Il est commercialisé auprès des collectivités locales et fédère 700 espaces publics (cyber-base et autres labels) qui totalisent 1,7 million de visites en 2007. Le réseau cyber-base est engagé dans plusieurs dispositifs dont certains s'adressent spécifiquement aux TPE, aux demandeurs d'emploi et aux établissements pénitentiaires.

« Des relations clarifiées
avec les collectivités
publiques. »

L'appui au développement des usages des nouvelles technologies

La Caisse des Dépôts a attribué 22,9 M€ au développement des usages numériques, en appui des politiques publiques.

L'E-éducation

La Caisse des Dépôts, en partenariat avec le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, a accompagné 14 régions, 33 départements et 19 académies dans le déploiement d'espaces numériques de travail (ENT). En 2007, 380 000 comptes « usagers » ont été créés, permettant aux membres de la communauté éducative d'accéder à des services numériques liés aux activités pédagogiques ou de vie scolaire.

L'offre désormais effective, « Mon enfant à l'école primaire », accessible depuis le site des communes, permet de délivrer aux parents une information relative à la scolarité et à la vie périscolaire de leur enfant.

■ La gestion du Fonds de cohésion sociale

Créé par la loi de cohésion sociale, le Fonds de cohésion sociale est géré par la Caisse des Dépôts depuis 2005. En 2007, les fonds ont été engagés à hauteur de 12,2 M€ pour une dotation par l'État et par la CNAF de 14,5 M€. Grâce à un dispositif de garantie, il permet le développement :

- du microcrédit professionnel,
- du microcrédit social,
- du prêt « jeunes avenir ».



■ Jean-Jacques Delaporte

Administrateur et directeur général
- GIE Informatique CDC

Rapporteur du groupe de travail
« Cadre des relations
avec les collectivités locales »

« Les relations de la Caisse des Dépôts avec les collectivités publiques sont totalement légitimes ; elles sont inscrites dans le code monétaire et financier. Cette légitimité s'est construite au fil du temps en aidant les collectivités publiques à découvrir des utilités sociales nouvelles et à anticiper et à formaliser leurs besoins.

Cette démarche spécifique, qui est à l'origine de la plupart des missions et des activités exercées aujourd'hui par la Caisse des Dépôts, n'est pas au service d'un développement « auto centré ». L'action de la Caisse des Dépôts n'a de sens que si elle satisfait une utilité collective.

Cette démarche est plus que jamais d'actualité.

Dans un monde public en profonde mutation et développant des modes de gestion innovants, la Caisse des Dépôts peut en effet répondre aux nouveaux besoins en valorisant ses atouts : sa stabilité institutionnelle, sa capacité à prendre et à tenir des engagements de long terme, son sens de l'intérêt général et la confiance qui s'attache à la sécurité de ses prestations. Elle interviendra dans un cadre conventionnel clair, à la demande des collectivités publiques, dans les domaines où elle dispose d'une expertise reconnue. Les mandats qu'elle exerce ou qui lui seront confiés feront l'objet de conditions financières stables et préalablement définies. »

Économie carbone et environnement

Engagée depuis plusieurs années dans la lutte contre le changement climatique, la Caisse des Dépôts a amplifié en 2007 ses travaux de recherche et étendu ses interventions dans l'économie du carbone. Elle intervient, en s'appuyant sur les principes et règlements définis par les instances communautaires et supranationales pour la mise en œuvre du protocole de Kyoto pour sécuriser les enregistrements des transactions et assurer l'émergence, le déploiement et la fluidité d'un nouveau marché international. Enfin, elle investit dans des projets d'énergies renouvelables.

La recherche sur l'économie du carbone

Équipe de recherche spécialisée sur l'économie du changement climatique, la Mission climat de la Caisse des Dépôts oriente ses travaux dans 3 directions :

- le fonctionnement du système mis en place ;
 - l'étude sur les développements de la finance et les marchés carbone ;
 - la recherche sur de nouveaux outils contre le changement climatique.
- Afin d'optimiser les échanges avec les principaux centres de recherche mondiaux, faciliter le transfert d'informations et le pilotage d'études approfondies, elle a créé l'Association pour la promotion de la recherche en économie du carbone (APREC). Dans ce cadre, 3 activités ont été engagées en 2007 :
- la constitution du « Club Tendence Carbone », initié en collaboration avec BlueNext et Météo France qui propose un espace de réflexion à tous les acteurs concernés ;
 - l'évaluation ex-post de la première phase du marché européen des quotas de CO₂ menée en collaboration avec l'université

Paris-Dauphine, le Massachusetts Institute of Technology, l'University College of Dublin ;

- l'étude sur l'adaptation au changement climatique et le financement des infrastructures.

La sécurisation des transactions de carbone

La Caisse des Dépôts assure la tenue du registre français des quotas de gaz à effet de serre pour le compte de l'État. En novembre 2007, l'UNFCCC (convention-cadre des Nations unies sur le changement climatique) a accordé son quitus au registre français pour se relier au système supranational géré par les Nations unies avec un score exemplaire de confiance.

La participation active à l'émergence d'un marché de crédits carbone

- **BlueNext : création d'une structure adaptée au marché mondial du carbone**
Powernext Carbon, plate-forme de marché comptant créée en 2004 conjointement par Powernext (filiale d'Euronext) et la

focus

Le logiciel Seringas®

■ La Caisse des Dépôts a été chargée par l'État, en décembre 2004, de gérer le registre français des quotas de gaz à effet de serre. Afin d'assurer cette mission, elle a développé un logiciel, appelé Seringas. Ses performances technologiques lui ont permis d'être retenu également par 8 autres pays, dont la Fédération de Russie, qui l'a mis en exploitation en juin 2007.

Avec Seringas, la Caisse des Dépôts est un acteur important des registres de gestion des crédits et droits d'émission de gaz à effet de serre. Seringas a également été adapté aux exigences des Nations unies.

« Valoriser
et dynamiser
l'innovation au sein
du groupe »

Caisse des Dépôts, a rempli tous ses objectifs en devenant l'une des premières bourses du carbone.

Fin 2007, cette activité a été transférée dans une nouvelle structure, BlueNext, dont la Caisse des Dépôts détient 40 % et Euronext 60 %, dédiée à la négociation et au règlement-livraison sur les marchés à terme et au comptant. BlueNext entend devenir la première bourse mondiale du carbone et de l'environnement.

■ **Sagacarbon, intermédiaire spécialisé dans les actifs carbone**

Sagacarbon, société de courtage acquise fin 2006 par la Caisse des Dépôts propose des conseils aux clients dans leur stratégie d'investissement et négocie des actifs CO₂ pour leur compte en opérant tant sur les marchés organisés que de gré à gré. En 2007, Sagacarbon a conçu pour ses clients des produits structurés adaptés à leurs profils de risque.

■ **Le Fonds carbone européen (FCE)**

Créé par la Caisse des Dépôts et Fortis, ce fonds a atteint un volume de près de 143 M€. Il assure le financement de projets favorables à l'environnement, au transfert de technologies propres, et contribuera, à terme, à accroître la liquidité du marché des actifs carbone. La Caisse des Dépôts étudie, dans le même esprit, la possibilité d'intervenir dans d'autres fonds.

Le développement de nouveaux produits

■ **Les projets domestiques**

Ils s'appuient sur les mécanismes de Kyoto de mise en œuvre conjointe entre pays industrialisés et permettent de rémunérer des réductions d'émission dans des secteurs économiques non couverts par le système européen.

La démarche lancée par la Caisse des Dépôts permet la valorisation des projets de



■ **Virginie Gourmelon**

Responsable Budget, contrôle de gestion et pilotage économique – Caisse des Dépôts

Rapporteur du groupe de travail

« Innovation, nouveaux métiers, veille »

« La Caisse des Dépôts est un groupe innovant, comme il a su le démontrer tout au long de son histoire, pour s'adapter à l'évolution des besoins de la société, et dans un passé plus récent, au travers de la création des activités de banque investissement, du rôle pionnier joué dans le développement numérique ou la finance carbone.

Cette forte capacité d'innovation est trop peu connue et insuffisamment valorisée. Dans le cadre du projet Elan 2020, des propositions concrètes ont été formulées pour dynamiser l'innovation au sein du groupe :

■ renforcer la place de l'innovation dans la stratégie du groupe et mettre en œuvre un mécanisme de pilotage et d'incitation efficace ;

■ capitaliser sur les savoir-faire du groupe et son ancrage dans les territoires pour proposer une offre de services innovante, dans des domaines où les besoins sont immenses : en étant à l'avant-garde de l'action en faveur du développement durable, de la préservation de la biodiversité et de la lutte contre le réchauffement climatique ; en appuyant le développement de l'e-administration et la modernisation publique et en investissant dans les équipements numériques structurants ; en encourageant enfin le développement des services à la personne. »

réduction d'émission développés sur le territoire national. En 2007, 4 méthodologies ont été référencées auprès des autorités de tutelle françaises et un appel à projet a été lancé au mois d'octobre.

L'extension éventuelle de cette activité pour la période post-2012 est à l'étude.

■ La compensation volontaire

La compensation volontaire permet à un acteur (entreprise, particulier, organisateur d'événements) de financer une réduction d'émission chez un autre acteur pour réduire l'impact de ses émissions ou même de viser la neutralité carbone.

La Caisse des Dépôts prépare une offre dans ce nouveau marché, permettant de traiter de manière sécurisée l'opération de compensation par l'achat de crédits adaptés et la tenue d'un registre garantissant une bonne traçabilité de l'ensemble de la transaction.

Énergie Environnement

Après 2 années d'incubation et d'exploration des filières d'énergies renouvelables, 2007 aura été l'année des premières

opérations significatives et du positionnement comme investisseur actif dans le secteur, avec un portefeuille de projets diversifié, tant en termes de filières qu'en répartition géographique.

La Caisse des Dépôts investit dans des projets d'énergies renouvelables en accompagnement des politiques publiques nationales et locales. Ces investissements en fonds propres et quasi-fonds propres visent des projets en développement et en exploitation. Ils participent aux objectifs fixés par les pouvoirs publics dans le cadre de la programmation pluriannuelle des investissements de production électrique pour les différentes filières : l'éolien, la biomasse, la géothermie, l'hydroélectricité, le photovoltaïque et le biogaz.

Les investissements 2007 représentent un total de 29 M€ (13 M€ en 2006), la montée en puissance se traduisant notamment avec la poursuite d'interventions importantes dans l'éolien et l'émergence significative des projets dans les filières photovoltaïque et biomasse.

focus

Prise de participation dans le capital du groupe Soprol

■ Suivant sa stratégie d'investissement vers des activités qui contribuent au développement durable, la Caisse des Dépôts a acquis fin 2007 une participation de 19 % dans le capital de Soprol, société dont l'activité s'exerce dans 3 domaines d'activités ayant comme source les oléagineux : production

d'huiles et de tourteaux (leader français), alimentation (leader français), énergie et chimie du végétal avec les sociétés Diester Industrie (production de biodiesel), Diester Industrie International et Novance. Grâce au renforcement de ses moyens financiers suite à cette opération, le groupe Soprol va poursuivre sa

croissance dans la valorisation des huiles végétales issues des productions de colza et de tournesol, notamment dans l'énergie avec le Diester et dans la chimie du végétal (projets de biocarburants de seconde génération, notamment).

forum des solutions

INNOVATION CLIMAT

La Caisse des Dépôts s'est engagée dans la lutte pour la réduction des gaz à effet de serre. Elle a favorisé le développement du marché du carbone mis en place par la communauté internationale. Elle tient le registre national des émissions. Elle a créé, avec d'autres investisseurs, le fonds carbone européen qui finance des projets économes en CO₂ et en tant qu'actionnaire de Bluenext, la bourse internationale de l'environnement, aux côtés de NYSE Euronext. S'impliquant dans le développement des sources d'énergies renouvelables, elle a investi dans des PME qui les produisent, surtout en France : énergies éolienne, photovoltaïque, hydraulique ou encore la biomasse...



Plus d'infos :

www.solutionscaissedesdepots.com



■ Investissements dans les projets de production d'énergie renouvelable

Les prises de participation dans des sociétés portant des projets éoliens représentent une part notable des investissements, avec 15 M€, principalement en Provence-Alpes-Côte-d'Azur, Poitou-Charentes, Champagne-Ardennes et Auvergne.

Plusieurs opérations ont été engagées dans la filière photovoltaïque qui est en émergence rapide depuis la mise en place, en 2006, d'un nouveau tarif d'obligation d'achat pour les gestionnaires de réseaux de distribution. Ces projets concernent aussi bien des centrales intégrées à des toitures de bâtiments tertiaires ou d'équipements, que des projets de centrales au sol.

Une première série d'investissements a été réalisée dans le secteur de la biomasse (Champagne-Ardennes, Provence-Alpes-Côte-d'Azur et Picardie). Les projets de cogénération à partir de biomasse devraient connaître un fort développement en 2008

avec les résultats de l'appel d'offres lancé en 2007 par les pouvoirs publics.

La Caisse des Dépôts s'implique particulièrement dans le développement de la filière méthanisation, dont les installations, encore embryonnaires en France, sont très répandues en Europe du Nord.

Des investissements exploratoires ont également été réalisés en 2007 dans le domaine de la réhabilitation des petites centrales hydroélectriques, principalement en Aquitaine et en Franche-Comté.

■ Investissements dans les Entreprises locales de distribution

La Caisse des Dépôts a poursuivi en 2007 ses interventions en appui des collectivités territoriales pour l'accompagnement de l'évolution des Entreprises locales de distribution d'énergie (ELD). Elle est ainsi entrée, à hauteur de 15%, au capital de l'Usine d'électricité de Metz (UEM), devenue Société anonyme d'économie mixte locale (SAEML) en application de la directive européenne sur la libéralisation du marché de l'énergie.

Accompagnement et soutien des PME

La Caisse des Dépôts a initié en 1994, avec l'État, le premier programme triennal PME destiné à accompagner les entreprises non cotées, dans toutes les phases de leur développement. Aujourd'hui, intervenant majeur du capital investissement en France, elle est présente dans ce secteur à travers ses 2 filiales, sociétés de gestion agréées par l'AMF : CDC Entreprises, dédiée à l'intérêt général et CDC Capital Investissement, au secteur concurrentiel.

■ CDC ENTREPRISES

■ **CDC Entreprises (filiale à 100 % Caisse des Dépôts) est en charge des activités d'intérêt général dans le domaine du capital investissement. Société de gestion agréée par l'AMF, elle a pour mission de développer les différents segments de ce marché afin de favoriser le financement des PME françaises de croissance, technologiques et de l'industrie traditionnelle, créatrices de valeur et d'emploi.**

CDC Entreprises intervient directement et indirectement depuis l'amorçage technologique jusqu'aux petites transmissions, aux niveaux national et régional. Ses investissements conduisent à participer au capital des PME jusqu'à un montant unitaire maximum de 15 M€. CDC Entreprises gère également des fonds ouverts à des tiers (État, Fonds Européen d'Investissement, ...). Elle met en œuvre le dispositif public France Investissement, lancé fin 2006, et a prévu d'investir près de 2,2 Md€ jusqu'en 2012 pour



renforcer les fonds propres des entreprises françaises de croissance. CDC Entreprises gère 2,5 Md€ dont 2,1 Md€ pour le compte de la Caisse des Dépôts.

Activité d'investissement dans des fonds

CDC Entreprises gère principalement des fonds de fonds et prend des participations minoritaires aux côtés d'acteurs publics et privés dans des **organismes et des véhicules de capital investissement régional, national et technologique**. Elle investit aux conditions de marché, ce qui lui permet d'exercer un effet d'entraînement auprès des investisseurs privés.

CDC Entreprises applique, qu'il s'agisse d'investissements directs ou indirects, les principes d'un investissement socialement responsable. Ces principes figurent dans des chartes établies au titre de France Investissement.

focus

Le dispositif France Investissement

■ CDC Entreprises a engagé, au titre de France Investissement, plus de **580 M€** au total : 180 M€ pour la création de fonds de fonds privés ; 347 M€ dans 33 véhicules d'investissement ; 40 M€ en co-investissement ; 20 M€ dans le fonds France Investissement Garantie géré par Oséo. Les moyens consacrés par CDC Entreprises au co-investissement direct dans le cadre de France Investissement ont été doublés sur la période 2007-2012. **360 M€ sur 6 ans** seront ainsi engagés dans un nombre limité d'opérations de capital risque et de capital développement afin d'augmenter le ticket unitaire d'investissement, variant de 1,5 M€ en capital risque et 2 M€ en capital développement, à 10 M€.

forum des solutions

DEMETER, UN FONDS DÉDIÉ À L'ENVIRONNEMENT

Au début des années 2000, les PME des secteurs de l'éco-industrie et des énergies nouvelles avaient bien du mal à trouver des investisseurs pour les soutenir, faute de fonds d'investissement spécialisés.

La Caisse des Dépôts a créé, avec sa filiale CDC Entreprises, un fonds de capital investissement européen dans les éco-industries et l'énergie, le fonds Demeter.

Elle a apporté 20 millions d'euros à ce fonds et attiré de nouveaux partenaires comme l'Institut français du pétrole, le groupe international Robeco ou encore Veolia.

Paprec Recyclage, l'un des principaux acteurs indépendants de la filière recyclage en France, est l'une des entreprises en portefeuille du fonds Demeter.

Le site de production de La Courneuve prend en charge le recyclage de vieux papiers, cartons, bois et des collectes sélectives dont les bouteilles plastiques et canettes en métal.



Plus d'infos :

www.solutionscaissedesdepots.com



L'activité d'investissement dans des fonds de CDC Entreprises a connu un rythme soutenu depuis le lancement du dispositif France Investissement : plus de 347 M€ ont été engagés dans 33 fonds d'amorçage, de capital risque, de capital développement et de petites transmissions (AgroInvest, Génopole 1^{er} jour, Avenir Entreprises Mezzanine...).

Une part de ces investissements se fait dans des véhicules dédiés aux secteurs de l'énergie et de l'environnement.

Elle a par ailleurs poursuivi ses activités dans les pays émergents, proches de la France, en investissant notamment dans les fonds tunisien Phenicia Seed Fund et marocain Maghreb Private Equity Fund II.

En outre, CDC Entreprises a consacré 180 M€ à des fonds de fonds gérés par les partenaires privés associés au programme de France Investissement, et engagé 20 M€ dans le fonds France Investissement Garantie, géré par Oséo.

Activité d'investissement direct

CDC Entreprises détient également un portefeuille de participations directes dans des entreprises.

Dans le cadre de France Investissement, elle a renforcé ses interventions de co-investissement direct et étendu leur champ afin de favoriser l'émergence des champions de l'économie française de demain. En moyenne, 60 M€ par an sont ainsi engagés notamment en lien avec des fonds et des sociétés de business angels de son portefeuille, dans un nombre limité d'opérations.

« Les PME représentent un défi pour le pays et une priorité pour la Caisse des Dépôts. »



■ Brigitte Gotti

Directeur de cabinet du président de la Commission de surveillance Caisse des Dépôts

Rapporteur du groupe de travail « Développement des PME »



« Dans le cadre d'Elan 2020, la Caisse des Dépôts a décidé d'accompagner le développement de 1 000 PME en trois ans, avec 3 objectifs : le développement des PME dynamiques, l'accompagnement des PME en phase de transmission et la promotion des PME innovantes. Six leviers au service de notre ambition :

- la lisibilité de la Caisse des Dépôts, à travers une communication sur la « priorité PME » et l'information des chefs d'entreprise ;
- une coordination renforcée avec le groupe Oséo, acteur privilégié du financement bas de bilan des PME, pour créer un espace de proximité attractif pour les PME ;
- la poursuite de l'action en faveur des fonds régionaux, pour favoriser les regroupements des acteurs régionaux avec des équipes plus proches des entrepreneurs ;
- l'atout européen en appuyant les actions permettant de faciliter l'accès des PME aux financements européens ;
- l'actionnariat salarié en soutenant les initiatives qui permettent son émergence ou son développement ;
- et des moyens financiers, avec près de 2,2 Md€ mobilisés jusqu'en 2012 via CDC Entreprises, pour le seul programme France Investissement, soit plus de 3 Md€ en intégrant le seul effet de levier des investisseurs partenaires du programme. Le 1^{er} bilan montre, qu'avec l'effet d'entraînement, pour 1 euro investi par CDC Entreprises, plus de 5 euros ont été apportés par l'ensemble des investisseurs. »

CDC Entreprises investit ainsi directement :

- **en co-investissement**, dans des opérations de capital risque supérieures à 1,5 M€ et de capital développement et transmission supérieures à 2 M€, quel que soit le secteur d'activité ;

- **via le fonds Patrimoine et Création**, dédié aux entreprises « culturelles et patrimoniales » à la fois indépendantes et matures (luxe, édition littéraire, cinéma, audiovisuel et musique) ;

- **via Avenir Entreprises**, sa filiale en partenariat avec Oséo, dans des opérations de croissance et de transmission inférieures à 2 M€.



En savoir plus :

www.cdcentreprises.fr

Oséo

■ Le groupe Oséo créé en 2005 (rapprochement Anvar et BDPME) couvre 3 métiers au travers de 3 entités : **Oséo Innovation** - soutien à l'innovation, financement et accompagnement des projets en aides et prêts ; **Oséo Financement** - financement bas de bilan en partenariat avec les établissements bancaires et financiers ; **Oséo Garantie** - garantie des financements bancaires et intervention en fonds propres. Les relations entre le groupe Oséo et la Caisse des Dépôts sont multiples. Elles se traduisent notamment par une participation de 43,2 % de l'Établissement public dans Oséo Financement, et par un important apport de ses ressources par l'intermédiaire de financements des fonds d'épargne sur ressource livret développement durable.

■ CDC CAPITAL INVESTISSEMENT



■ **CDC Capital Investissement, filiale à 100% de la Caisse des Dépôts, est l'héritière des activités de capital investissement exercées dans le domaine concurrentiel depuis plus de 10 ans par plusieurs filiales de la Caisse des Dépôts. Société de gestion agréée par l'AMF, CDC Capital Investissement atteint un montant sous gestion dépassant 1,6 Md€ au travers de Fonds commun de placement à risque (FCPR).**

Au travers des fonds qu'elle gère, CDC Capital Investissement investit en fonds propres sous forme d'opérations de capital développement et LBO/Transmission en ciblant particulièrement des PME familiales ayant une problématique de transmission, une volonté de continuité et de pérennité et qui présentent de fortes perspectives de croissance.

CDC Capital Investissement souhaite accompagner des entreprises françaises ayant un management de qualité, leader sur leur secteur, à rayonnement international et bénéficiant de réelles possibilités de consolidation et de développement. Ses principaux partenaires financiers sont la Caisse des Dépôts et CNP Assurances.

Activités en 2007

L'année 2007 a été marquée par un niveau élevé d'activité.

D'une part, d'importantes cessions ont été réalisées, parmi lesquelles figurent :

■ **TDF**, un des acteurs majeurs en Europe de la télé et radiodiffusion.

■ **CADUM**, société distribuant les marques Cadum/Cleopatra/Donge.

■ **BOIS & CHIFFONS**, groupe spécialisé dans l'ameublement et la décoration d'intérieur.

Les cessions 2007 ont représenté en moyenne un multiple de 2,4 fois l'investissement réalisé.

L'année a également été particulièrement active en termes de prises de participation puisque 330 M€ ont été investis dans 5 opérations :

■ **Prise de participation dans Plastiques Gosselin** (40 M€ de chiffre d'affaires pour un effectif d'environ 300 personnes), en partenariat avec les actionnaires/dirigeants de la famille, afin de permettre la transmission de l'entreprise tout en lui donnant les moyens de son développement.

■ **Prise de participation dans Quick** (510 M€ de chiffre d'affaires pour un effectif de 15 000 personnes), suite à une OPA amicale suivie d'un retrait de la cote. L'objectif de CDC Capital Investissement est de soutenir la politique de développement de Quick, notamment à l'international (Russie et Afrique du Nord).

19 participations en portefeuille direct,

représentant un total cumulé de 37 400 emplois

■ CDC Capital Investissement compte :
41 collaborateurs,
10 fonds sous gestion,
1,6 Md€ d'encours sous gestion.



forum des solutions

TRANSMISSION DES ENTREPRISES FAMILIALES : FEU VERT

Feu Vert exploite plus de 300 centres autos en France, 74 en Espagne, 7 en Pologne et 2 au Portugal. Mais à l'image de la plupart des entreprises familiales françaises, Feu Vert demeurait sous-capitalisée. Aussi, en 2007, CDC Capital Investissement a pris une participation majoritaire à son capital tandis que le groupe familial Monnoyeur conservait une participation minoritaire (34 %) : ce partenariat vise à consolider Feu Vert en lui évitant d'être entièrement racheté par de grands fonds d'investissement, tout en lui permettant de se développer dans la péninsule ibérique et en Europe centrale. CDC Capital Investissement confirme ainsi le maintien de son objectif : assurer la pérennité des entreprises familiales et soutenir leur développement.



Plus d'infos :

www.solutionscaissedesdepots.com



■ Prise de participation majoritaire au capital de **Cofidim**, holding de **Feu Vert**, **Impex** et **Mondial Pare-Brise**. Cette opération, en accompagnement de la famille Monnoyeur, qui conserve 34 % du capital, vient confirmer la stratégie de CDC Capital Investissement qui vise les PME familiales dans une optique de transmission avec une volonté de continuité et de pérennité. Le groupe a réalisé en 2007 un chiffre d'affaires de 600 M€ avec un effectif sous enseigne de 7 400 personnes.

■ Participation, aux côtés de l'équipe dirigeante, dans **Genoyer**, un des leaders mondiaux dans la fourniture d'équipements de tuyauterie pour le transport des fluides (pétrole et gaz). Le groupe a réalisé en 2007 un chiffre d'affaires de plus de 300 M€, dont 90 % à l'exportation, avec un effectif de 1 350 personnes.

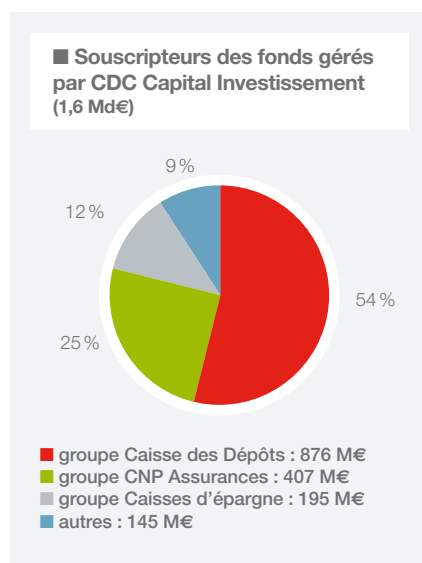
■ Enfin, en octobre 2007, CDC Capital Investissement, aux côtés des principaux managers, a investi dans le groupe **Carré Blanc**. Fondé au début des années 1980, Carré Blanc est le leader français de la distribution du linge de maison, avec un chiffre d'affaires de 42 M€ et 240 points de vente en France et à l'étranger représentant 620 personnes. L'objectif est de soutenir la société dans ses projets de croissance.

Par ailleurs, CDC Capital Investissement soutient le développement de ses participations en portefeuille, comme :

■ Marc Orian (bijouterie) : acquisition de Verlor (13 magasins, dont 10 dans le centre de Paris), et de Géraud (une dizaine de magasins dans le sud de la France).

■ Frères Blanc (restauration) : nombreuses acquisitions de restaurants à Paris, en province ainsi qu'à l'étranger.

■ Eurofarad (composants passifs—condensateurs) : acquisition d'une PME basée à Metz permettant le développement des capacités de production en France ainsi que d'élargir l'offre de produits.



Immobilier et logement

La Caisse des Dépôts, acteur global d'expertise immobilière, intervient comme investisseur, comme prêteur mais aussi comme opérateur au travers de ses filiales Société Nationale Immobilière, pôle immobilier d'intérêt collectif du groupe et Icade, foncière développeur du secteur concurrentiel.

■ SOCIÉTÉ NATIONALE IMMOBILIÈRE



Pour SNI, filiale à 100 % de la Caisse des Dépôts dont elle constitue l'opérateur logement de référence avec plus de 260 000 logements, l'année 2007 a été à la fois marquée par une nouvelle et forte croissance du périmètre, la structuration du groupe, la contribution aux politiques publiques et la sécurisation d'un niveau élevé de résultat.

La croissance

En 2007, le groupe SNI a intégré, 18 mois après la reprise de SCIC Habitat et de la Scet, la SAGI et les trois SA de HLM du groupe Efidis dont elle a pris le contrôle fin 2006. Son parc a ainsi augmenté de 50 000 logements, qui s'ajoutent aux 130 000 nouveaux logements repris en 2005. Ses effectifs ont progressé de 900 personnes, après une hausse de 2 300 en 2005. Ses produits ont cru de 250 M€ (après avoir augmenté de 575 M€ en 2005).

Cette croissance des activités devrait se poursuivre en 2008 avec :

- les premiers contrats d'Exterimmo – filiale créée par la SNI, la Caisse des Dépôts et Dexia Crédit Local – pour porter et gérer les actifs immobiliers publics externalisés par des collectivités locales ;
- la mise en place de partenariats avec des sociétés HLM en province.

La structuration

Elle s'organise notamment autour de la coordination des politiques « métiers » (gestion locative et patrimoniale, développement), et de l'émergence progressive de « plates-formes régionales » améliorant l'efficacité locale du groupe en liaison avec les collectivités locales.

Au vu des évolutions du secteur du logement social et du coût des investissements induits par le Grenelle de l'environnement, cette « consolidation métiers » opérée par le groupe SNI peut constituer une force d'attraction positive dans le monde du logement social.

1^{er} bailleur
français

avec un patrimoine
de plus de 260 000 logements

■ Le groupe SNI compte 4 600 collaborateurs. Son résultat consolidé 2007 atteint 112 M€ et l'autofinancement des SA de HLM du groupe (résultat non consolidé) 114 M€.

forum des solutions

REPRISE DU PARC DE LOGEMENTS DES HOUILLÈRES DE LORRAINE

En Lorraine, le parc de 15 000 logements des anciennes houillères était en mauvais état, avec une population de plus en plus âgée et démunie.

Le groupe SNI, filiale de la Caisse des Dépôts devenue propriétaire des logements, a alors imaginé des solutions sur mesure, avec la mise en place de programmes de rénovation sur le long terme.

Il a noué des partenariats avec tous les acteurs locaux, sur le terrain, dont l'Agence nationale pour la rénovation urbaine et les collectivités locales.

Résultat : réhabilitation de 50 % du parc en moins de dix ans, stabilisation de l'occupation, rentabilisation de l'investissement, construction d'une image positive avec l'ensemble des partenaires.



Plus d'infos :

www.solutionscaissedesdepots.com



La contribution aux politiques publiques

Particulièrement impliqué dans 3 des 4 priorités du plan stratégique Elan 2020 – le logement, l'université, l'environnement et le développement durable – le groupe SNI contribue à l'action de la Caisse des Dépôts au service du pays.

L'innovation constitue un vecteur privilégié de cette contribution en permettant le « passage à l'acte » :

- sur le logement, et notamment le logement social, le groupe SNI a contribué à définir de nouveaux paradigmes;
- sur le développement durable, le groupe SNI a produit un Livre vert, outil opérationnel de mise en œuvre du Grenelle de l'environnement, dans un secteur qui constitue un enjeu clef en termes d'économies d'énergie. Les propositions figurant dans le Livre vert s'organisent autour:
 - d'engagements en termes de constructions nouvelles (50 % de permis de construire à un niveau HPE ou THPE);
 - d'engagements de réduction de la consommation énergétique (30 % d'ici 2020), notamment sur le parc existant (enjeu beaucoup plus important que le traitement des constructions neuves): à horizon 2015, -10 % sur le parc le plus énergétivore ;
 - de la mise en place d'un système de management environnemental intégré aux procédures de maîtrise d'ouvrage s'assurant par exemple de la qualité des équipements (économie d'eau), de leur caractère recyclable (revêtements muraux).

En 2008, l'activité d'innovation opérationnelle du groupe SNI se poursuivra autour :

- des problématiques intergénérationnelles et d'accueil des seniors (la SNI est l'auteur à ce sujet d'un Livre bleu);
- du logement des étudiants, en liaison avec les travaux conduits par la Caisse des Dépôts au titre de l'une des quatre priorités de son plan stratégique Elan 2020, les universités;
- de la mise en place d'une filière de constructions de logements industrialisés pour à la fois produire dans des conditions de coûts acceptables et réduire les consommations énergétiques (certification THPE).

Par ailleurs, au travers de l'important effort de construction de logements – 4 800 ordres de service lancés en 2007 – et de son investissement dans les opérations ANRU – le groupe contribue fortement à la mise en œuvre des politiques du logement en faveur des plus défavorisés.

Les résultats

Avec un résultat consolidé de 112 M€, le groupe SNI est un groupe rentable. Cette rentabilité reste sécurisée par la prééminence du résultat courant dans le résultat net. L'autofinancement des SA de HLM du groupe, dont le résultat n'est pas consolidé, s'élève à 114 M€, ces structures portant un endettement élevé mais stable (plus de 6 années de loyers).

L'ensemble de ces éléments consolide la place de la Caisse des Dépôts comme 1^{er} opérateur français du logement social, 1^{re} priorité de son plan Elan 2020.



■ ICADE

Un nouveau modèle d'entreprise et une organisation clarifiée

Après la fusion avec ses filiales foncières le 30 novembre 2007, Icade (61,6 % Caisse des Dépôts) bénéficie, depuis le 1^{er} janvier 2007, du statut fiscal de « société d'investissement immobilier cotée » (SIIC), qui lui permet d'optimiser sa politique d'investissement et de financement grâce à une plus grande souplesse de gestion au travers d'arbitrages d'actifs exonérés de taxation de plus-values.

La foncière est l'élément structurant d'Icade autour duquel s'articulent 2 autres grands métiers : promotion et services, dont l'objectif sera d'apporter une forte valeur ajoutée, tant pour Icade que pour le compte de clients externes. Ils poursuivront parallèlement leur démarche d'optimisation et d'accroissement de leur rentabilité.

L'activité en 2007

Le pôle foncière a réalisé, au 31 décembre 2007, un chiffre d'affaires de 358 M€. Ses investissements se sont, entre autres, concentrés sur les acquisitions du siège social d'Esso à Rueil-Malmaison (92), des 66 % de la Tour Descartes à La Défense qu'elle ne détenait pas, de murs de cliniques dans le centre et le sud-ouest de la France, et sur la mise en chantier de près de 450 logements. Icade a par ailleurs acquis 90 % de SIICInvest, société cotée, spécialisée dans la détention de bureaux et locaux d'activité. Icade investit également en Allemagne, avec le lancement d'un programme de bureaux à Munich, déjà pré-loué à 75 %.

Icade prévoit par ailleurs un niveau d'investissements immobiliers de 2,7 Md€ entre 2008 et 2012, avec un risque limité

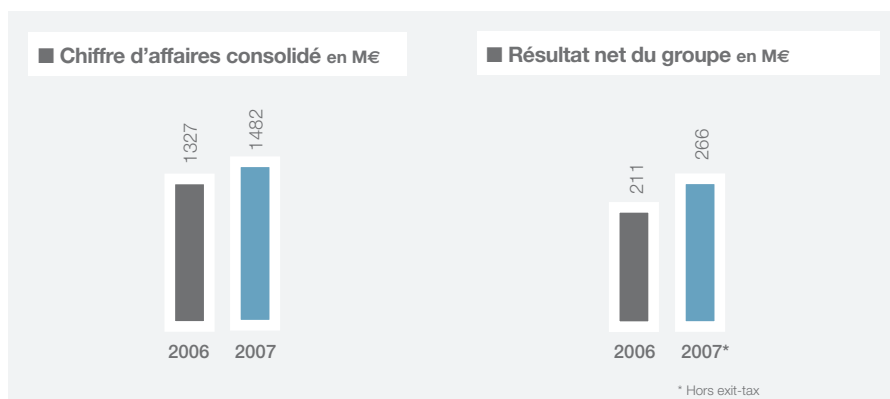


de commercialisation, et la cession de 1,6 Md€ d'actifs, en particulier dans le logement.

Le chiffre d'affaires du pôle promotion s'est élevé, au 31 décembre 2007, à 975 M€. Les investissements les plus notables sont l'acquisition du promoteur régional d'Opéra Construction, qui renforce la présence d'Icade dans le Grand-Est ; le lancement d'un programme de bureaux à Villejuif (94), le centre commercial Odysseum pour le compte de la foncière. La promotion publique se distingue par ses opérations en partenariat public-privé : centre hospitalier de Nancy, archives diplomatiques du ministère des Affaires étrangères...

Son portefeuille de projets, en développement ou en cours de montage, s'élève à plus de 610 000 m² en tertiaire, de 380 000 m² en promotion publique et santé. Le portefeuille foncier est évalué, en promotion logement à plus de 12 000 logements et lots.

Le pôle services d'Icade a, quant à lui, réalisé un chiffre d'affaires de 238 M€ en 2007.





forum
des solutions

LA CITÉ DE LA MODE ET DU DESIGN À PARIS

Pour la restructuration des docks situés Quai d'Austerlitz, la Ville de Paris souhaitait créer un nouveau lieu d'animation pour le quartier, tout en mettant en valeur la structure historique du bâtiment des docks et sa situation. Icade et la Caisse des Dépôts ont remporté le concours d'idées lancé par la Ville de Paris pour la Cité de la mode et du design grâce à un concept innovant. Issue de la synergie des métiers de promoteur créatif et d'investisseur de long terme dans une vision urbaine et d'intérêt général, cette vitrine de la création française sera portée par un projet architectural d'avant-garde. Le projet est mis en œuvre par Icade promoteur et porté par la Caisse des Dépôts, investisseur à 100 %.



Plus d'infos :

www.solutionscaissedesdepots.com

Maîtrise des risques environnementaux : une priorité stratégique

Les activités d'Icade ont des impacts environnementaux significatifs et s'inscrivent dans le cadre d'une évolution croissante des exigences réglementaires dans ce domaine.

Icade a intégré dans sa stratégie d'entreprise les problématiques environnementales, afin d'en maîtriser les risques, de développer un avantage concurrentiel et de nourrir les stratégies d'arbitrage de la foncière.

Outre l'installation de son nouveau siège social dans l'un des premiers bâtiments certifiés HQE®, le Millénaire1, Icade a réalisé ou engagé les actions suivantes en 2007 :

■ **Initialisation de la stratégie « carbone »** par le lancement d'un Bilan Carbone visant à évaluer les émissions de gaz à effet de serre de l'ensemble des activités de l'entreprise et par la participation au Carbon Disclosure Project, formalisant l'engagement international d'Icade à communiquer et améliorer sa performance dans le domaine des émissions de gaz à effet de serre.

■ **Développement de la valorisation des actifs** de la foncière par la poursuite du partenariat avec l'Ademe dans le cadre du développement des Parcs Tertiaires et par la certification HQE systématique de tous les nouveaux programmes en tertiaire.

■ **Au niveau de la sensibilisation des collaborateurs**, Icade a organisé les premiers Trophées du Développement Durable visant à valoriser les initiatives exemplaires en capitalisant les bonnes pratiques. Elle a par ailleurs généralisé les formations à la HQE.

La foncière a également réalisé en 2007 un premier bilan des consommations énergétiques de ses 44 000 logements et a contractualisé un engagement garantissant que 30 % des consommations électriques seront issus d'énergies renouvelables.

Avec l'obtention de certifications HQE, dans le domaine du tertiaire, ou Habitat & Environnement dans le secteur du logement, et avec la mise en place progressive de services d'assistance à la maîtrise des impacts environnementaux des patrimoines, les pôles promotion et services apportent une valeur ajoutée environnementale.

L'ensemble est désormais coordonné par une mission développement durable.

Résultats 2007

Les résultats 2007 ont été marqués par une progression de 12 % du chiffre d'affaires consolidé qui atteint 1 482 M€ et par une hausse de 26 % du résultat net part du groupe (hors exit-tax) qui s'élève désormais à 266 M€. L'excédent brut opérationnel et le résultat opérationnel s'élèvent respectivement à 291 M€ et 333 M€, en hausse de 11 % et 4 %. Le patrimoine des foncières est estimé à 6 231 M€ (+ 41 %). L'ANR de liquidation par action est de 108 €.



En savoir plus :
www.icade.fr

CNP Assurances

1^{er} assureur de personnes en France



Leader français de l'assurance de personnes, CNP Assurances (39,99 % Caisse des Dépôts) a pour vocation de concevoir, fabriquer, distribuer et gérer des contrats d'assurance épargne, retraite et de risque. Pour faire progresser son offre, CNP Assurances place l'assuré au cœur de ses préoccupations et propose des solutions complètes et innovantes pour une meilleure protection de la personne.

Au cœur du métier : l'assurance-vie

L'assurance de personnes permet de mutualiser la protection financière contre les aléas de la vie. CNP Assurances promeut une assurance accessible au plus grand nombre, prenant en compte les nouveaux besoins comme la couverture individuelle ou collective du risque de dépendance. Au-delà des prestations financières, des services sont proposés aux personnes isolées. Ainsi, dans un environnement en constante évolution, le groupe CNP adapte en permanence ses produits pour répondre aux besoins nouveaux. Par ailleurs, CNP Assurances s'attache à lutter contre l'exclusion financière en participant par exemple au développement de la micro-assurance des créateurs d'entreprise.

Pour commercialiser ses produits, CNP Assurances s'appuie sur des accords avec ses partenaires – La Banque Postale et les Caisses d'épargne – dont les réseaux totalisent près de 19 000 points de vente, ainsi que sur les conseillers CNP Trésor. Les accords commerciaux avec La Banque Postale et les Caisses d'épargne ont été prolongés jusqu'en 2015.

En matière d'assurances collectives, elle entretient des liens étroits avec 250 établissements financiers, 4 000 entreprises, plus de 100 mutuelles, 20 000 collectivités locales et de nombreuses associations.

En 2007, le chiffre d'affaires consolidé du groupe CNP Assurances s'établit à 31,5 Md€, en baisse de 1,4 % et de 1,9 % à taux de change et périmètre constants, c'est-à-dire hors CNP Vida en Espagne, consolidée depuis le 5 avril 2007. Dans un contexte de baisse du marché français de l'assurance de personnes en 2007 après 3 années consécutives de croissance à 2 chiffres, la part de marché de CNP Assurances reste stable tandis que l'activité hors de France croît de près de 10 %.

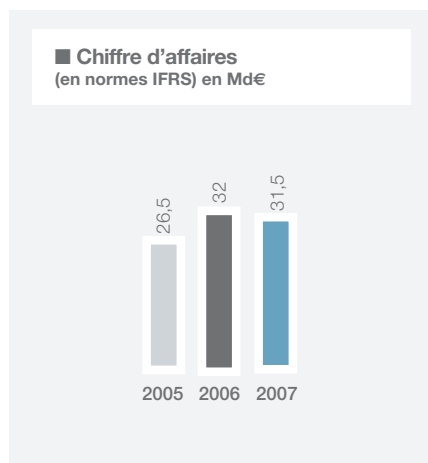
Développement hors de France

À l'international, avec plus de 8 millions d'assurés et 6 000 points de vente, CNP Assurances déploie son modèle de bancassurance au travers de ses filiales et partenariats au Brésil, en Italie, au Portugal, en Argentine et en Chine. Elle est en outre présente en Belgique, Grèce, Hongrie, Irlande et République tchèque. En 2007, CNP Assurances a acquis une nouvelle filiale en Espagne.

L'activité réalisée en 2007 hors de France représente un chiffre d'affaires de 4,5 Md€, en hausse de près de 10 %. L'activité hors de France représente plus de 14 % du chiffre d'affaires total.

Un résultat en forte hausse

Le résultat brut d'exploitation progresse de 21 % (20 % à périmètre et change constants), et atteint 1 837 M€. La contribution des filiales internationales au résultat brut d'exploitation représente 439 M€, soit 24 % du total en croissance de 22 % sur un an. Au total, le résultat net courant part du groupe, hors plus-values réalisées sur actions et immobilier, s'élève à 1 120 M€, en hausse de 34,8 % par rapport à celui du 31 décembre 2006, et de 20 % à périmètre et change constants. Le résultat net publié du groupe est de 1 222 M€, en hausse de 6,7 %.



Des processus de gestion efficaces et novateurs

Avec 13 millions de contrats individuels en gestion et 12 millions de personnes couvertes en assurance emprunteur, CNP Assurances doit concilier efficacité industrielle et service personnalisé. Le groupe adopte une organisation orientée vers les clients et optimise le recours aux nouvelles technologies à toutes les étapes de la vie du contrat. Des engagements de qualité sont contractualisés avec chaque partenaire, notamment en termes de délais de traitement : allant au-delà de la loi, CNP Assurances s'est engagée à verser les capitaux décès dans les 30 jours suivant la réception du dossier complet. L'extension régulière du périmètre de certification conforte cette orientation.

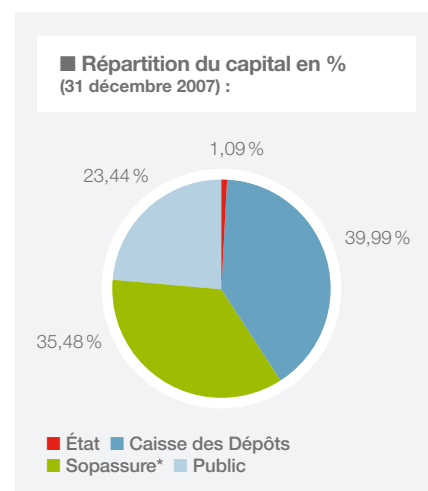
En matière de gestion, la satisfaction des clients est systématiquement mesurée, le suivi des réclamations (moins de 1 pour 1 000 des contrats en cours) est assuré et les demandes de médiation (1 pour 10 000) sont prises en charge par un dispositif indépendant des services de gestion. Enfin, CNP Assurances s'attache à mettre en application les évolutions réglementaires, notamment en matière d'information des assurés.

Des investissements gérés de manière responsable

La gestion des investissements mise en place par CNP Assurances allie contrainte de sécurité et recherche de performance. La politique d'investissement se caractérise par une grande stabilité dans le temps de la répartition stratégique des actifs. Chaque actif est sélectionné avec un horizon de détention long : 8 ans en moyenne pour les actions, les obligations étant conservées en général jusqu'à maturité. La progression des encours des supports labellisés investissement socialement

responsable (ISR) est très fortement supérieure à la croissance du marché (+ 47,7 % en 2006, +35,5 % en 2007).

Dans ce contexte, CNP Assurances a développé une approche socialement responsable de chaque compartiment d'actif. La quasi-totalité du portefeuille d'actions fait l'objet depuis 2006 d'une veille trimestrielle sous l'angle de l'ISR avec son principal gérant Natixis AM. Par ailleurs, l'entreprise soutient fortement le développement des supports labellisés ISR. Premier propriétaire forestier privé de France, CNP Assurances gère 49 000 ha de forêts qui représentent un puits carbone de 322 000 tonnes.

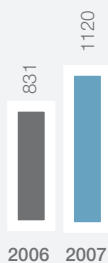


* Sopassure est une holding détenue par La Poste (50,1 %) et le groupe Caisse d'épargne (49,9 %).

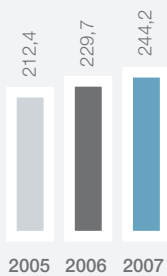
faits marquants 2007

- Augmentation de capital de CNP Assurances de près de 700 M€ réussie.
- Finalisation de l'achat par CNP Assurances des 49,9 % d'Ecureuil Vie (groupe Caisse d'épargne).
- Rachat de 94 % de Skandia Vida, désormais CNP Vida, en Espagne.
- Changement de gouvernance du groupe CNP Assurances en société anonyme avec Conseil d'administration.
- Suite aux termes de l'avenant au pacte d'actionnaires du 8 janvier 2007, la Caisse des Dépôts a porté sa participation au capital de CNP Assurances à 39,99 %.
- Commercialisation par le réseau CNP Trésor de CNP Développement durable, fonds de fonds éthique et environnemental.
- Opération de fusion-absorption de la société Ecureuil Vie par CNP Assurances approuvée par l'Assemblée générale des actionnaires de CNP Assurances.

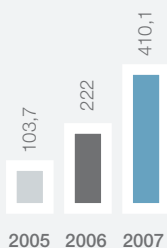
■ Résultat net courant part du groupe hors plus-values (en normes IFRS) en M€



■ Passifs relatifs aux contrats (en normes IFRS) en Md€



■ Investissement socialement responsable en M€



En 2007, l'agence de notation Standard & Poor's a confirmé la notation AA témoin de la solidité financière, assortie d'une perspective stable, de CNP Assurances. Dans le contexte de la crise des marchés financiers liés aux subprimes américains à partir de juillet 2007, CNP Assurances a confirmé ne pas être exposée directement aux prêts hypothécaires américains et aux titrisations, son exposition indirecte étant d'environ 10 M€.

Développement piloté et solidaire des ressources humaines

La politique de gestion des ressources humaines de CNP Assurances vise à accompagner dans la durée la carrière des 2 942 collaborateurs en France. Plus de la moitié des recrutements sont pourvus par mobilité interne. Le budget dédié à la formation atteint le triple de l'obligation légale. Plus encore que dans l'ensemble du secteur de l'assurance, la communauté de travail CNP se caractérise par une forte féminisation, la prépondérance des cadres et un effectif en moyenne plus jeune.

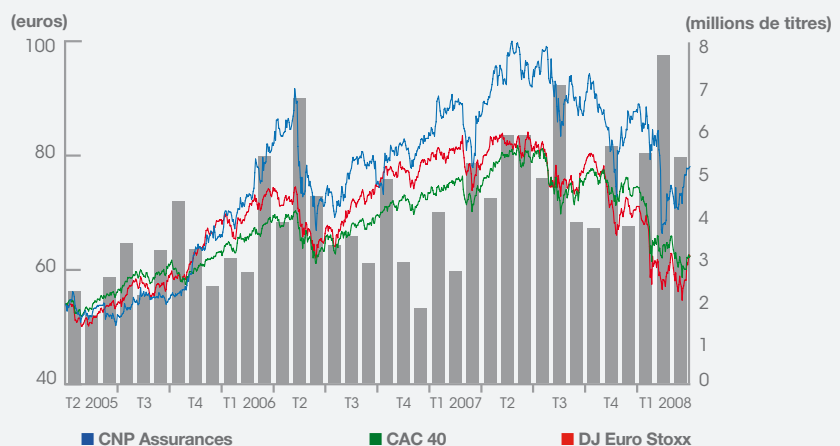
La promotion de l'égalité des chances est un axe essentiel, confirmé par la signature de la Charte de la diversité fin 2006. Ces mêmes principes inspirent la politique de ressources humaines des filiales à l'international.

L'action CNP Assurances

Début 2008, CNP Assurances comptait 142 000 actionnaires individuels. Sur 3 ans, le titre CNP Assurances connaît une progression de 35 %.

En savoir plus : www.cnp.fr

■ Évolution du cours de bourse et des volumes mensuels



Filiales de services aux collectivités

Transdev (transport de voyageurs), Egis (infrastructures), Compagnie des Alpes (sites de loisirs) et Belambra vvf (hébergement touristique) composent, au sein du groupe Caisse des Dépôts, le pôle de services aux collectivités. Acteurs dynamiques de leur secteur, ces sociétés contribuent de manière effective aux enjeux d'intérêt général de la Caisse des Dépôts qui en accompagne le développement.

■ TRANSDEV

■ **Transdev, filiale à 69,6 % de la Caisse des Dépôts spécialisée dans le transport public, intervient tout au long de la chaîne de mobilité : du pilotage de grands projets, à l'exploitation des réseaux et au développement de services aux passagers. Présent dans 9 pays (Allemagne, Australie, Canada, Espagne, France, Italie, Pays-Bas, Portugal et Royaume-Uni), Transdev a assuré en 2007 les déplacements d'1,2 milliard de voyageurs. Avec 3,3 Md€ de chiffre d'affaires géré, il se place dès 2008 au 4^e rang des opérateurs européens privés du secteur.**

Transdev assure les déplacements de personnes dans une grande diversité de contextes (transport urbain, interurbain, transport à la demande, tourisme...) et avec une gamme complète de modes (train, métro, tramway, autocar, bus, navette fluviale, vélo...). Son expertise lui permet, au service des politiques définies par les collectivités, d'être un intégrateur de mobilités, couvrant l'ensemble des services nécessaires au montage et à la gestion de systèmes complexes de transport.

Transdev élabore avec les autorités organisatrices de transport le type de partenariat public-privé le plus adapté au projet et à son contexte pour la gestion déléguée du service public de transport. Ainsi, Transdev et la Caisse des Dépôts ont été retenus pour la conception et l'exploitation d'un train à crémaillère sur le Puy-de-Dôme, de même qu'ils sont présents au sein de la société concessionnaire des transports publics de l'agglomération de Reims.



Une année de croissance exceptionnelle

Transdev a connu en 2007 une nouvelle année de croissance en France et à l'international, marquée par l'alliance avec Connexion, le premier opérateur de transport public aux Pays-Bas. Transdev, allié à BNG, banque néerlandaise des collectivités locales, a gagné au début de l'été l'appel d'offres portant sur la cession par l'État néerlandais de 66,67 % du capital de Connexion. Transdev et Connexion partagent une même vision du transport moderne et disposent d'une palette d'expertises complémentaires qui leur permettra, ensemble, d'être plus performants et d'accroître leur potentiel de développement.

Par ailleurs, le groupe s'est implanté au Canada, en acquérant Limocar, opérateur de transport urbain et interurbain dans la région de Montréal, et s'est renforcé par des acquisitions dans le nord de l'Angleterre et en France dans les Alpes.

La Caisse des Dépôts a accompagné cette croissance externe ambitieuse par une augmentation de capital.

Sur ses réseaux, la dynamique s'est poursuivie tout au long de l'année avec l'inauguration de nouvelles lignes de tramway à Madrid et Tenerife, le prolongement de lignes à Nantes, Strasbourg et Valenciennes, et les gains d'appels d'offres d'exploitation de réseaux de bus à Saint-Brieuc, Chartres, Vienne et Villeneuve-sur-Lot.

forum des solutions

LE DÉFI MULTINATIONAL

Filiale de la Caisse des Dépôts, Transdev est le 4^e acteur européen du transport collectif de voyageurs. Sa croissance soutenue s'appuie sur des développements en France, en Europe, en Amérique du Nord et en Australie ; choix essentiels pour bâtir un leadership efficace pour les collectivités locales françaises. À Edimbourg comme à Madrid, Transdev pilote des projets de transport novateurs. Au Royaume-Uni, le groupe exploite au sein du réseau de Londres pas moins de 70 lignes, véhiculant 175 millions de passagers par an. Il a su se diversifier en se développant au sein d'un marché non régulé. Sa filiale Transdev Blazefield a acquis deux entreprises : Blackburn Borough Transport et The Northern Blue Group. La diversité de ces marchés a exigé de Transdev une forte capacité d'adaptation aux enjeux locaux, aux contextes institutionnels hétérogènes. Cette adaptation a exigé l'intégration de personnels très variés.



Plus d'infos :

www.solutionscaissedesdepots.com

4^e opérateur européen

privé de transport public local

■ Transdev a réalisé en 2007 un chiffre d'affaires consolidé de 1 389 M€ (+ 39%), un résultat opérationnel de 57 M€ et un résultat net part du groupe de 31,1 M€ (+ 25%).



Engagé pour une mobilité respectueuse de l'environnement

Positionné sur des métiers permettant d'offrir des alternatives à l'usage de la voiture particulière, Transdev exerce ses métiers de manière responsable. Le groupe est adhérent au Pacte mondial des Nations unies et a signé la charte de développement durable de l'Union internationale des transports publics.

En tant qu'opérateur de transport public, Transdev contribue, par une offre de transport attractive, à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Par l'adoption de carburants propres et de véhicules aux normes les plus exigeantes, Transdev s'engage dans la réduction de son propre impact écologique. Le programme d'amélioration de la flotte a pour objectif d'atteindre à l'horizon 2012 le seuil de 80% de « véhicules propres », véhicules aux émissions conformes aux normes européennes. Transdev est également pionnier dans la réalisation de « dépôts verts », économes en eau et en énergie. En 2007, une installation de ce type a été inaugurée à Melbourne (Australie) et des projets ont été lancés en Ile-de-France.

Conscient de sa responsabilité dans la vie de la cité, Transdev travaille sur des initiatives en matière de sécurité, d'accessibilité ou de diversité. En particulier, la Fondation Transdev « Pour mieux se déplacer ensemble » soutient à l'échelon local des projets citoyens et solidaires, favorisant l'insertion, l'emploi ou la diversité. En 2007, avec le soutien de la Caisse des Dépôts et de l'association Trans-Cité, la fondation a financé 22 programmes en France et prévu d'étendre son champ d'action dès 2008 aux autres pays d'Europe où Transdev est présent.

Une innovation à fort potentiel : BusWay®

BusWay®, concept de bus à haut niveau de service labellisé Transdev, a été lancé à Nantes avec la Semitan fin 2006 et transporte plus de 24 000 voyageurs par jour. Roulant sur site propre, BusWay® se présente comme un bus disposant des principales qualités du tramway (ponctualité, fréquence et accessibilité) pour un investissement en infrastructure bien moindre. Il constitue une solution adaptée à une grande variété de contextes urbains, et notamment au développement d'un transport de qualité dans les banlieues et villes moyennes.

■ EGIS

■ Egis, filiale à 100 % de la Caisse des Dépôts, grand acteur européen et mondial de l'aménagement du territoire, dispose d'une expertise globale dans l'ingénierie des infrastructures et des systèmes de transport, de l'hydraulique et de l'environnement, dans le montage de projets en partenariats public-privé et l'exploitation d'infrastructures.

Dans le cadre de son projet de développement « Objectif Notre Egis » initié en 2006, Egis a repensé son organisation et adopté une nouvelle identité visuelle pour mieux répondre aux attentes des clients, renforcer la lisibilité du groupe et conforter sa place d'acteur de référence dans son domaine. Egis s'organise dorénavant autour de 5 grands marchés : route, rail, aménagement urbain, eau et aérien. Parallèlement, Egis regroupe des structures transversales (tunnels, géotechnique, ouvrages d'art, environnement, gestion « intelligente » du trafic, conseil aux collectivités, management de projet et aide à la décision). À l'international, le groupe intervient également sur des projets financés par les bailleurs de fonds internationaux et pour des missions de développement local. Enfin, Egis travaille sur des projets de concessions ou de partenariats public-privé en France et à l'international, et gère l'exploitation d'ouvrages routiers et autoroutiers. Le groupe s'est fixé un objectif de doublement du chiffre d'affaires en 5 ans, associant croissance interne et externe.

Avec plus d'une cinquantaine d'implantations en France et une présence dans plus de 80 pays, Egis, qui participe à la conception et à la réalisation de 10 Md€ d'investissement d'infrastructures par an, s'inscrit pleinement dans le développement des territoires.



Egis face aux enjeux de développement durable

Par ses missions de conception, Egis a un important « effet de levier » sur des projets d'ouvrages et d'aménagements du territoire qui sont au cœur d'enjeux environnementaux et sociaux : éco-mobilité, changement climatique, accès à l'eau, cadre de vie, durabilité des ouvrages, biodiversité...

L'innovation pragmatique dans les projets, la concertation, la participation active à des consortiums de recherche, permettent à Egis de développer les bonnes pratiques qui concrétisent le développement durable. Ainsi, l'évaluation carbone globale d'une infrastructure routière a été mise en place, de même qu'une étude internationale sur l'implantation d'éco-récifs artificiels, support de biodiversité et d'activité économique. En 2007, Egis a par ailleurs développé Optra, outil permettant aux maîtres d'ouvrage d'améliorer la « furtivité » (réduction de la gêne pour les usagers) des chantiers sous circulation.

Acteur de l'aménagement du territoire

■ Egis, avec ses 6300 collaborateurs dont 3750 dans l'ingénierie, a réalisé en 2007 un chiffre d'affaires de 449,5 M€ et un résultat net part du groupe de 12,3 M€.

forum des solutions

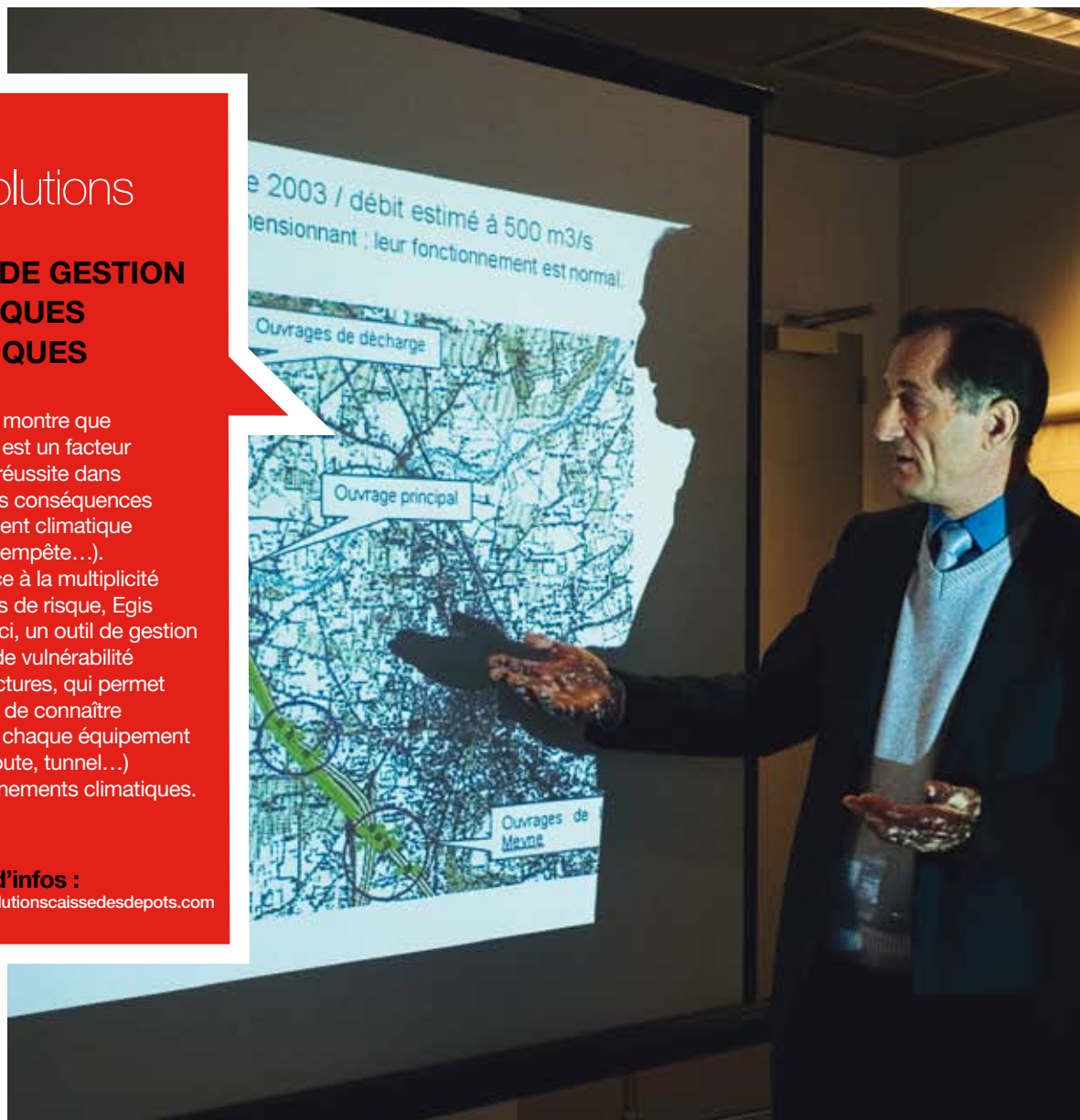
OUTILS DE GESTION DES RISQUES CLIMATIQUES

L'expérience montre que l'anticipation est un facteur essentiel de réussite dans la gestion des conséquences d'un événement climatique (inondation, tempête...). Pour faire face à la multiplicité des situations de risque, Egis a conçu Gerici, un outil de gestion des risques de vulnérabilité des infrastructures, qui permet de simuler et de connaître la fragilité de chaque équipement (route, autoroute, tunnel...) face aux événements climatiques.

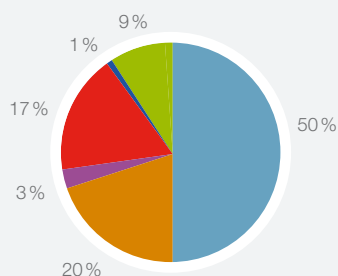


Plus d'infos :

www.solutionscaissedesdepots.com



■ Répartition de l'activité par zone géographique



■ France et DOM/TOM ■ Europe des 27 hors France ■ Reste de l'Europe ■ Afrique et Moyen-Orient ■ Amérique ■ Asie

Activités

En 2007, le groupe a intégré la Société Lorraine d'Ingénierie (secteur de l'eau), la société Mutations (activité de conseil) et créé de nouvelles filiales internationales : Egis Algérie et Egis Bulgaria.

Dans le domaine de la route, Egis a remporté en Algérie le contrôle des travaux de la partie occidentale de l'autoroute Est-Ouest et conclu, en France, un contrat important d'ingénierie pour l'A65 entre Pau et Langon. Des concessions autoroutières ont été remportées en Allemagne et en Autriche.

Egis a poursuivi en 2007 son développement dans les systèmes de transports aériens en remportant de grands contrats à l'export, en particulier en Égypte.

Dans le domaine ferroviaire, Egis a notamment remporté au Maroc la maîtrise d'œuvre du tram de Rabat et, en France, celle de la Tangentielle Nord de l'Île-de-France, du tram de Dijon, de celui des

Maréchaux Est de Paris. Plusieurs lignes de tramway conçues par Egis ont été mises en service (Marseille, Valenciennes, Grenoble et Le Mans).

Des contrats très innovants techniquement ont été gagnés dans le secteur de l'eau, par exemple à Nîmes dans le cadre de la lutte contre les inondations.

Sur le marché de l'aménagement urbain, Egis a remporté d'importantes opérations comme la viabilisation et l'aménagement urbain et paysager de la ZAC des Hauts-de-Saint-Marthe (Marseille). Des projets marquants comme la place Masséna à Nice ou le parc de loisirs de Monampteuil dans l'Aisne ont également été achevés en 2007.

Fin 2007, le carnet de commandes d'Egis représente 18 mois d'activité.



En savoir plus :
www.egis.fr

Acteur majeur

des loisirs en Europe

■ En 2008, la Compagnie des Alpes compte 17 domaines skiables et 21 parcs de loisirs dans 7 pays d'Europe. Avec 4 115 collaborateurs (équivalents temps plein), elle a réalisé en 2007 un chiffre d'affaires consolidé de 506 M€, dont 24 % sont réalisés à l'étranger et un résultat opérationnel de 68,6 M€.



■ COMPAGNIE DES ALPES

■ **Cotée en Bourse depuis 1994 et comptant près de 4000 actionnaires, la Compagnie des Alpes (39,8 % Caisse des Dépôts) est un acteur majeur des loisirs en Europe, dans 2 domaines complémentaires, le ski et les parcs de loisirs. Au cours de l'exercice 2006/2007, elle a développé ses activités dans 17 domaines skiables et 21 parcs de loisirs, répartis dans 7 pays d'Europe, et dont la fréquentation totale a atteint près de 24 millions de visites.**

Résultats 2007

Au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2007, les deux activités de la Compagnie des Alpes ont bien résisté aux conditions très défavorables : l'hiver le plus doux depuis 50 ans et l'été le plus pluvieux depuis 15 ans.

Au total, le chiffre d'affaires consolidé a progressé de 4,3 % à périmètre comparable pour atteindre 506 M€. Le résultat opérationnel a progressé de 8,7 % et le résultat net part du groupe de 7,3 % à 28,1 M€. Seuls les effets de périmètre ont pénalisé les variations de résultats du Groupe. En effet, les résultats 2005/2006 avaient bénéficié de l'acquisition des parcs Walibi au début de la saison d'été, ce qui avait très favorablement impacté les résultats.

Stratégie et perspectives d'avenir

La Compagnie des Alpes a réalisé de nouvelles opérations de croissance externe avec l'acquisition de 60 % du capital de la Société des Téléphériques de Val d'Isère (STVI) ainsi que des participations de 20 % dans 3 autres sociétés. Cette acquisition de 102,6 M€ a été en partie financée par une augmentation de capital réservée, qui a permis d'élargir l'actionnariat à un nouvel actionnaire : la Sofival (8,65 % du capital).

Pour l'avenir, la Compagnie des Alpes poursuivra une stratégie de croissance équilibrée dans ses 2 métiers. Dans le ski, elle se tournera davantage vers l'étranger et notamment la Suisse. Dans les parcs, elle a engagé une stratégie de rationalisation de son portefeuille de sites et d'arbitrages au profit de parcs de grande dimension, regroupés géographiquement ou positionnés sous une même marque. La cession de PanoramaPark début 2008 est la première concrétisation de cet ajustement stratégique.

Démarche environnementale

Les activités du groupe Compagnie des Alpes sont exercées dans un cadre où la qualité de l'environnement est un élément majeur de la satisfaction des clients. Les entreprises du groupe partagent les mêmes préoccupations de respect de l'environnement, de préservation et de gestion des espaces naturels.

Les principaux domaines dans lesquels les activités du groupe ont des impacts concernent l'énergie, principalement électrique, l'eau et les impacts visuels. En 2007, le groupe a diminué de 3 % à périmètre comparable sa consommation d'électricité (135 GWh) et réduit de 13 % à périmètre constant le volume d'eau utilisé (4 Mm³). En ce qui concerne les impacts visuels, la Compagnie des Alpes poursuit son travail de réorganisation des installations, supprimant chaque année plus d'appareils qu'elle n'en réinstalle. En 2 ans, 11 remontées et près de 100 pylônes ont ainsi disparu du paysage.

L'objectif du groupe est que la totalité des filiales françaises d'exploitation de domaines skiables soient certifiées ISO 14001 en 2008.



En savoir plus :

www.compagniedesalpes.com



focus

RAPPROCHEMENT DES PARCS BIOSCOPE-ÉCOMUSÉE D'ALSACE

L'écomusée d'Alsace, premier écomusée européen et le Bioscope, parc ludo-pédagogique avenant, sont au départ deux équipements voisins indépendants. La Caisse des Dépôts, déjà investie dans le Bioscope aux côtés de la Compagnie des Alpes, va participer au développement de l'écomusée : c'est un pôle unique qui ressort alors de la mutation des deux sites concurrents. Ni musée scientifique, ni parc d'attractions, le Bioscope est un concept à lui seul qui associe ludique et éducatif dans une approche interactive. Sensibilisant les visiteurs à la nature et à ses équilibres, il s'agit d'un espace destiné à toute la famille au sein d'un parcours libre privilégiant expérimentations et jeux.

60 clubs de vacances

en France (40 000 lits)

■ Belambra vvf a réalisé en 2007 155 M€ de volume d'activité. La société emploie 1 230 collaborateurs en équivalent temps plein annuel, soit jusqu'à 3 000 personnes en saison.

■ BELAMBRA VVF



Numéro 1 des clubs de vacances en France pour les familles européennes, Belambra vvf (40% Caisse des Dépôts) accélère le programme de rénovation de ses clubs et change de marque. La réalisation d'un Bilan Carbone en 2007 est le point de lancement d'une ambitieuse démarche développement durable.

Création d'une filiale immobilière

Créée en 2007, VVF Développement regroupe les activités immobilières du groupe : expansion du parc, gestion des actifs immobiliers, gestion des baux commerciaux et des copropriétés, travaux de rénovations, prospection... Elle développe un savoir-faire en matière de valorisation de sites touristiques anciens.

Programme de rénovation

Belambra vvf accélère le programme de rénovation 2005-2010 (200 M€) de ses clubs. En 2007, 6 sites ont été rénovés et 10 chantiers engagés. Près de la moitié des clubs seront « Nouvelle Génération » en 2008.

Extension du parc

Une première extension du parc a été engagée en 2007 (1 400 lits supplémentaires) avec l'acquisition de nouveaux sites auprès d'une caisse de retraite. Trois d'entre eux sont en cours de modernisation.

Une nouvelle identité de marque

Fin 2007, le groupe a adopté une nouvelle marque commerciale, Belambra vvf, qui symbolise le renouveau de l'entreprise, incarne sa dynamique de changement et évoque des lieux d'exception, dépaysants et proches.

Une démarche développement durable opérationnelle

Pour les sites en développement, Belambra vvf vise l'exemplarité en matière d'éco-construction. Pour les rénovations, l'action porte sur l'intégration esthétique du bâti au paysage, la requalification des espaces naturels en collaboration avec la Société Forestière, et les économies d'énergies. Belambra vvf a réalisé en 2007 un Bilan Carbone® en partenariat avec l'Ademe, qui a généré un programme d'actions portant sur les systèmes d'éclairage et de chaleur, le débit d'eau et le traitement des déchets.

Performance économique

L'exercice 2007 se caractérise par un volume d'affaires sur périmètre exploité de 144 M€, en progression de 9,5 % par rapport à 2006 (+ 4 % à périmètre comparable). Le succès des clubs « Nouvelle Génération » conduit le groupe à se recentrer sur ce produit et à abandonner progressivement l'activité extérieure à son périmètre. Le résultat d'exploitation s'établit à 4,6 M€, en progression de 77 % par rapport à l'exercice 2006.



En savoir plus :
www.belambra-vvf.fr

Transformation de l'épargne populaire au service du logement social

La Caisse des Dépôts gère l'épargne des ménages sur les livrets défiscalisés. Elle finance, sur cette ressource et sous forme de prêts à long terme, principalement le logement locatif social et la politique de la ville. Ces prêts ont connu une très forte progression en 2007 sous l'effet du Plan de cohésion sociale et de mesures financières incitatives mises en œuvre par la Caisse des Dépôts pour favoriser la construction de logements sociaux et la relance des parcours résidentiels des ménages modestes.

La ressource : les dépôts réglementés

Dans un contexte de ralentissement de la consommation des ménages et d'un environnement boursier instable, l'année 2007 a été marquée à la fois par une augmentation du taux d'épargne des ménages et une forte attractivité de l'épargne liquide, malgré des taux de marché élevés. Mais la crise financière de l'été 2007 a renforcé la préférence des épargnants pour les placements à rémunération garantie. L'encours global des dépôts centralisés à la Direction des fonds d'épargne (y compris intérêts courus) s'est accru en 2007, passant de 191,6 Md€ fin 2006 à plus de 200,4 Md€ fin 2007.

Le livret A, soutenu par un taux de 2,75% sur les 7 premiers mois de l'année, passé à 3% le 1^{er} août 2007, a suscité une collecte de plus de 2 Md€ en 2007, après plusieurs années de faible collecte ou de décollecte. L'encours du livret A centralisé (hors capitalisation des intérêts) s'est établi à 117,5 Md€.

Tous les autres produits d'épargne centralisée bénéficient de cette conjoncture favorable. Ainsi en est-il de la collecte sur le livret Bleu (+ 1,38 Md€) et du LEP, dont la révision semestrielle de la rémunération, passée de 3,75% à 4% le 1^{er} août 2007, a provoqué une forte augmentation des encours. Le solde net collecté, qui était négatif jusqu'à fin septembre, termine l'année à + 0,27 Md€.

Seul le livret pour le développement durable (LDD) centralisé enregistre une décollecte (0,55 Md€), due essentiellement à des baisses réglementaires du taux de centralisation de La Banque Postale à la Caisse des Dépôts.

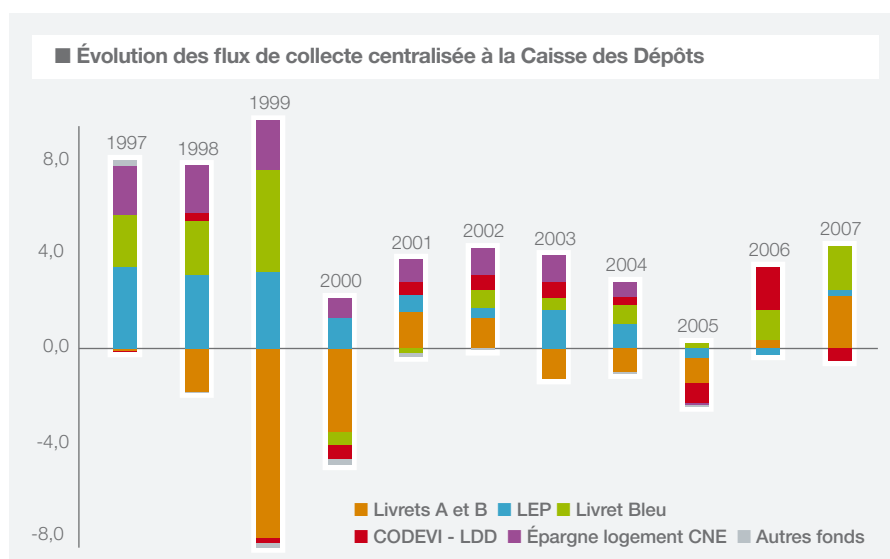
Les emplois : les prêts

Les signatures de prêts sur fonds d'épargne sont à nouveau en progression en 2007. Le montant des prêts signés passe ainsi de 5,5 Md€ à 7,3 Md€, soit une augmentation de plus de 33% par rapport à 2006.

■ Les prêts habitat-ville

Sur ces 7,4 Md€, le financement de l'habitat et la politique de la ville a mobilisé 6,5 Md€ (+ 30%).

Les prêts dédiés à la **construction ou l'acquisition de logements sociaux** (hors PRU) signés en 2007 progressent de 31% par rapport à 2006 et totalisent 4,4 Md€. Ce montant a financé, pour l'essentiel, le développement du parc de logements sociaux « ordinaires » (3,9 Md€), mais également des structures d'hébergement (personnes âgées, personnes handicapées, étudiants) et des opérations de construction menées dans le cadre de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU).



Cette amplification est due à la fois aux effets concrets de la montée en puissance du Plan de cohésion sociale et à l'adaptation de l'offre de la Caisse des Dépôts aux besoins financiers des organismes de logement social qui ont bénéficié de ses mesures de bonification, en particulier sur les versions de prêts au logement très social (PLAI) et Gaïa portage foncier.

■ Les prêts à l'amélioration

Ces prêts sont également en augmentation, grâce à la décision prise en 2004 par la Caisse des Dépôts de bonifier de 0,50 %, sur ses fonds propres, le taux d'une enveloppe de prêts « réhabilitation hors ANRU » de 400 M€ par an pendant 5 ans. Les résultats de 2007, avec une hausse de 32 % des signatures, consolident cette reprise et confirment que le développement de l'activité construction ne se fait pas au détriment de l'entretien du patrimoine existant. Près des trois quarts des 579 M€ de prêts amélioration signés en 2007 bénéficient d'un taux bonifié.

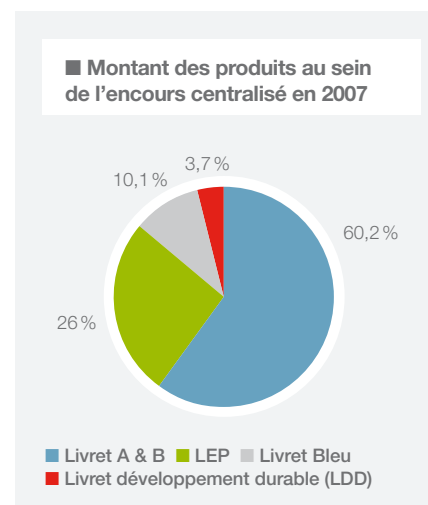
Les prêts en faveur de la politique de la ville atteignent 892 M€, en hausse de 13 %. Les prêts destinés au financement de la **reconstruction** de logements et à **l'amélioration** de l'habitat dans le cadre de l'action de l'ANRU progressent respectivement de 27 % et de 10 % par rapport à 2006 pour atteindre 669 M€. *A contrario*, comme en 2006, les prêts dédiés à **l'aménagement urbain** (PPU et PRU aménagement) sont en retrait respectivement de -1 % et -16 %, le premier étant pénalisé par un taux trop élevé, la baisse du second correspondant à la volonté d'orienter majoritairement les ressources du PRU vers la reconstruction et l'amélioration des logements.

■ L'hébergement des populations fragilisées et le financement des opérations de rachat de patrimoine

Au sein des « autres prêts » (634 M€), les prêts PHARE, dédiés au financement des structures d'hébergement (personnes âgées, personnes handicapées, étudiants), sont en très forte hausse par rapport à 2006 (+64 % à 294 M€). Longtemps pénalisé par un contexte de forte concurrence, les améliorations apportées à ce produit (allongement de la durée, offre de prêts à taux fixe), l'extension de son champ d'intervention (dispositif 2^e chance de l'EPIDE) et l'effort commercial réalisé ont porté leurs fruits en 2007.

Tous produits confondus (prêts PLUS, PLS, PHARE), l'intervention de la Caisse des Dépôts dans le financement du secteur médico-social, a permis de créer 6 230 places nouvelles en 2007 et d'en réhabiliter 4 127 autres.

Les prêts PEX ont principalement financé des opérations d'acquisition de patrimoine contribuant au développement du parc social. Dans le secteur de l'hébergement, ces prêts ont été en majorité consacrés aux logements de la Gendarmerie nationale.





forum des solutions

UN PÔLE D'EXPERTISE GROUPE

Aujourd'hui, on estime qu'il manque en France près d'un million de logements. Le groupe Caisse des Dépôts répond à ce besoin majeur. Il s'engage à financer et à construire 90 000 logements par an dès 2010, soit 50 % de plus qu'aujourd'hui. Côté financement : la Caisse des Dépôts trouve des solutions adaptées aux besoins des bailleurs, en baissant le taux de ses prêts ou en allongeant leur durée. Côté construction : ses filiales immobilières, les groupes SNI et Icade, lancent de nombreux chantiers partout en France, depuis les maisons à 100 000 € jusqu'au logement résidentiel.

Dans le nouveau cœur de ville de Vauréal (95), Valestis (groupe SNI) a inauguré, en 2007, 2 immeubles locatifs sociaux, les résidences Gavroche et La Paix (photo).



Plus d'infos :

www.solutionscaissedesdepots.com

■ Les Prêts Énergie Performance

La Caisse des Dépôts a complété son offre en créant une gamme de prêts Énergie Performance, pour promouvoir les économies d'énergie dans le domaine du logement social. Ces prêts permettent aux opérateurs de logements sociaux de financer, dans des conditions privilégiées, les investissements économes en énergie dans la construction neuve et dans la rénovation du parc ancien, au sein duquel les deux tiers des logements sont antérieurs à toute réglementation thermique. En 2007, le Prêt Énergie Performance Construction, a été distribué dans 49 opérations pour un total de 850 logements.

■ Très forte progression des prêts Infrastructures et TCSP

L'intervention de la Caisse des Dépôts dans le financement des infrastructures de transport s'est très fortement renforcée en 2007. Avec 842 M€, elle est supérieure de 58 % à son niveau de 2006. Ce montant correspond, pour 40 %, au financement de 16 projets de transport en commun en site propre et, pour 60 %, au financement de 7 grandes infrastructures de transport. La Caisse des Dépôts est ainsi devenue un acteur majeur de la Ligne à Grande Vitesse Rhin Rhône et a financé à hauteur de 350 M€ le projet de Tram Train de La Réunion.

faits marquants

Initiatives de la Caisse des Dépôts pour relancer les parcours résidentiels des ménages à revenus modestes

Dans le prolongement des dispositifs déployés en 2006, la Caisse des Dépôts, en concertation avec les pouvoirs publics et ses partenaires, a reconduit en 2007 plusieurs mesures destinées à remédier à la « panne » des parcours résidentiels des ménages à revenus modestes :

- **logement d'urgence** : maintien d'une bonification de 50 points de base, sur fonds propres de la Caisse des Dépôts, du taux des Prêts au logement d'urgence pour le financement des 4 000 constructions prévues sur 2 ans ;
- **logement d'insertion** : maintien d'une bonification de 50 points de base, sur fonds propres de la Caisse des Dépôts, du taux des PLAI ;
- **reconstitution des logements cédés en accession sociale** : déploiement des prêts Équilibre foncier à taux zéro pendant 15 ans pour le financement du foncier destiné à la construction de logements locatifs sociaux neufs, en remplacement de logements vendus par les bailleurs à leurs locataires dans le cadre d'un dispositif d'accession sociale ;
- **portage foncier** : maintien d'une bonification de 25 points de base, sur fonds propres de la Caisse des Dépôts, du taux des prêts Gaïa. Ce prêt est destiné au financement du portage foncier.



focus

LES FONDS D'ÉPARGNE : UN CŒUR DE MÉTIER

Les fonds d'épargne confèrent à la Caisse des Dépôts une position centrale mais non monopolistique dans le financement du logement social. Elle est seule à même d'assurer, sur une ressource à vue, des financements à l'ensemble des bailleurs sociaux, sans discrimination, à très long terme, à des conditions inférieures au marché et parfaitement transparentes.

Le mécanisme repose sur la transformation par la Caisse des Dépôts de fonds collectés sur divers produits liquides d'épargne populaire en prêts à longue durée, accordés sans coût d'intermédiation. Pour assurer son équilibre financier, sa liquidité et sa sécurité, la Direction des fonds d'épargne place une part importante des fonds confiés sur les marchés financiers, les résultats dégagés par cette gestion étant reversés au budget de l'État en contrepartie de la garantie qu'il accorde aux dépôts.

■ **Évolution de l'encours des prêts sur fonds d'épargne**

L'encours global des prêts sur fonds d'épargne a progressé de 3,3 Md€ au cours de l'année 2007, passant de 90 Md€ au 31 décembre 2006 à 93,3 Md€ (+3,7%) à fin 2007.

Cette évolution est la résultante de la forte progression des versements de prêts nouveaux, du faible niveau des remboursements anticipés et de l'amortissement naturel des prêts.

La préservation des encours constitue une préoccupation majeure pour les fonds

d'épargne. La mise en œuvre d'une nouvelle offre en matière de gestion de la dette a permis de réaménager un encours portant au total sur 6,4 Md€ en 2007.

■ **Refinancement des prêts pour le logement social : nette progression des enveloppes**

La Caisse des Dépôts a été sollicitée par l'État, en janvier 2001, pour mettre en place un mécanisme de prêts pour le logement social et intermédiaire (PLS et PLI) qui prévoit une distribution directe (par les fonds d'épargne) et une distribution indirecte (par

« La Caisse des Dépôts dispose de réelles perspectives pour tous ses métiers. »

refinancement d'établissements de crédit qui participent à un appel d'offres annuel). Au fil des années, l'enveloppe de prêts pour le logement social (PLS) de refinancement s'est nettement accrue : en 2007, elle se monte à 2,6 Md€, contre 2,2 Md€ en 2006. L'enveloppe de prêts pour le logement intermédiaire (PLI) de refinancement s'est en revanche réduite : de 320 M€ en 2006 à 80 M€ en 2007. Malgré le changement d'indice (livret A plus 145 points de base au lieu de LEP plus 70 points de base), les tirages sur les enveloppes de prêts pour le logement intermédiaire (PLI) de refinancement de 2006 et de 2007 sont marginaux.

Les emplois : les actifs financiers

L'évolution des ressources et la progression des encours de prêts se traduisent par une nette augmentation des **actifs financiers** qui affichent un montant de 119,8 Md€⁽¹⁾, contre 111,6 Md€ fin 2006, soit une progression de 8,2 Md€. Ils représentent 55,3% du total de bilan (contre 54,4% au 31 décembre 2006).

Les **portefeuilles de taux** ont atteint 103,7 Md€, en augmentation de 3 Md€. L'orientation de la gestion dans le sens d'une meilleure immunisation contre le risque global de taux se poursuit : les actifs indexés sur l'inflation ont particulièrement progressé, passant de moins de 9 Md€ fin 2005 à plus de 20 Md€ fin 2007, au détriment des titres à taux fixe. De même, le segment dont la rémunération dépend des taux court terme a continué à croître sur la période et représente plus de 30% du portefeuille total à fin 2007.

Le **portefeuille d'actions** continue de connaître une évolution positive, liée à la poursuite de la politique d'investissement à long terme des fonds d'épargne. L'objectif d'investissement net qui était prévu pour l'année 2007 (1,5 Md€) a été atteint.

(1) Intérêts courus et provisions inclus.



■ André Pinchon

Chargé de mission – Direction finances et stratégie – groupe Caisse des Dépôts

Rapporteur groupe de travail
« Avenir des métiers historiques de l'Établissement public »

« La Caisse des Dépôts, par l'intermédiaire de ses métiers historiques, répond à de véritables enjeux sociétaux. Les métiers historiques de la Caisse des Dépôts s'articulent autour des sphères de banquier de la Justice, des fonds d'épargne, du logement social et de la gestion des retraites. Les valeurs fondamentales de la Caisse des Dépôts - sécurité, spécialisation, impartialité et responsabilité - fondent sa légitimité de tiers de confiance unique en France.

La Caisse des Dépôts dispose en outre de réelles perspectives d'activité pour tous ses métiers. Elle va s'appuyer sur ses atouts pour améliorer le service rendu à ses clients et au pays dans les axes suivants :

- **le logement social** : la construction et la rénovation de logements sociaux représente une urgence sociale et environnementale en France. La Caisse des Dépôts, dont le rôle central dans le financement des organismes HLM a été confirmé, va augmenter ses financements et ses réalisations de nouveaux logements ;
- **la gestion des retraites**, en se positionnant dans le cadre des prochaines réformes du système ;
- **comme «banquier de la Justice»** en renforçant et développant son rôle. »

Montant des contrats signés (en M€) par types de prêts et secteurs d'intervention

| Signatures (en M€) | Développement du parc social | Politique de la ville | Populations spécifiques | TOTAL 2007 | Variation (%) 2007/2006 |
|---|------------------------------|-----------------------|-------------------------|---------------|-------------------------|
| PLUS et assimilés | 3274,2 | 90,1 | 239,3 | 3603,5 | 28,7 |
| PLAI et assimilés | 282,3 | 30,5 | 65,2 | 377,9 | 56,2 |
| PLS et PLI | 344,8 | 2,7 | 71,5 | 419,0 | 33,0 |
| Total prêts construction et acquisition-amélioration | 3901,2 | 123,2 | 376,0 | 4400,4 | 31,1 |
| Amélioration primée (PALULOS & QS.) | | 307,4 | 29,3 | 336,6 | 25,7 |
| Amélioration sans prime | | 230,6 | 11,8 | 242,4 | 42,1 |
| Total prêts amélioration | | 538,0 | 41,1 | 579,1 | 32,1 |
| PRU (type construction) | | 499,5 | | 499,5 | 26,9 |
| PRU (type amélioration) | | 166,2 | 2,9 | 169,1 | 10,3 |
| PRU (type aménagement) | | 92,8 | | 92,8 | -16,4 |
| PPU (Prêts projets urbains) | 2,5 | 128,2 | | 130,6 | -1,2 |
| Total des prêts politique de la ville | 2,5 | 886,6 | 2,9 | 892,0 | 12,9 |
| PHARE | | | 294,0 | 294,0 | 63,5 |
| PEX & autres prêts | 246,6 | 13,6 | 80,2 | 340,4 | 46,7 |
| Total des autres prêts | 246,6 | 13,6 | 374,2 | 634,5 | 54,1 |
| Total des prêts habitat-ville | 4150,3 | 1561,5 | 794,2 | 6505,9 | 30,2 |
| Variation (%) 2007/2006 | 35,6 | 21,2 | 22,3 | 30,2 | |
| Prêts infrastructures et TCSP | | | | 842,3 | 58,1 |
| Total des prêts hors refinancement | 4150,7 | 1561,7 | 794,4 | 7348,3 | 32,9 |
| Refinancement PLI-PLS-PSLA | | | | 1235,8 | -9,0 |
| Total général | | | | 8584,1 | 24,6 |

Le portefeuille est ainsi passé de 9 Md€ au 31 décembre 2006 à 10,4 Md€ au 31 décembre 2007 (en valeur nette bilan) et sa part dans le total des actifs financiers est passée de 8,2% à 8,8%.

La Direction des fonds d'épargne a engagé une démarche de notation de son portefeuille actions sur la base de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance. De plus, le thème du développement durable est abordé lors des réunions entre les gérants et le management des sociétés françaises et européennes. La Direction des fonds d'épargne exerce systématiquement ses droits de vote d'actionnaire.

Les résultats financiers

Le résultat net au 31 décembre 2007 (1 257 M€) est en nette progression par rapport au résultat net au 31 décembre 2006 (678 M€) en raison d'une reprise de provision sur le FRBG.

Le PNB s'inscrit en diminution à 831 M€ au 31 décembre 2007, contre 892 M€ au 31 décembre 2006, soit une baisse de -61 M€. L'amélioration de la marge d'intérêt, l'augmentation des revenus sur les prêts, ainsi que la croissance des résultats sur le portefeuille titres n'ont pas permis de compenser intégralement le renchérissement du coût des dépôts et une baisse des plus ou moins-values réalisées et des dépréciations sur titres.

Gestion de fonds privés protégés par la loi

La gestion de fonds privés protégés par la loi, au cœur des missions historiques de protection de fonds de tiers de la Caisse des Dépôts, est assurée par la Direction bancaire. Ses prestations sont effectuées dans le cadre d'un dispositif Qualité ISO 9001 qui intègre la qualité, la performance économique, le management et les risques. En 2007, les encours moyens gérés par la Caisse des Dépôts se sont élevés à 44 Md€ en dépôts numéraires et 15 Md€ en titres.

Banquier du service public de la justice

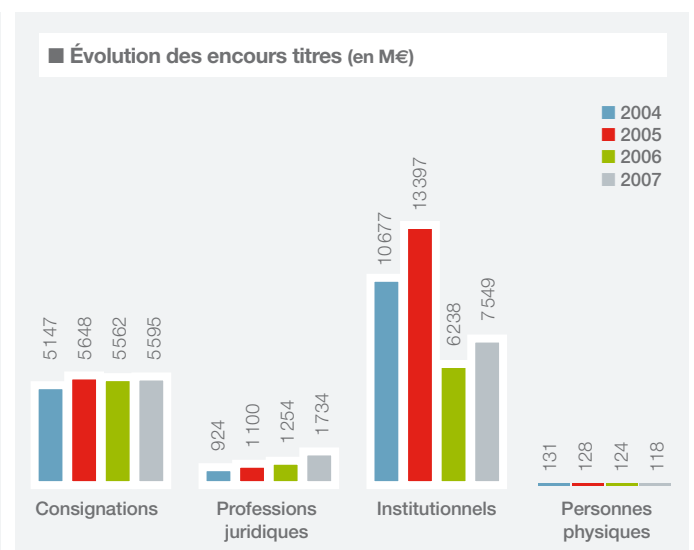
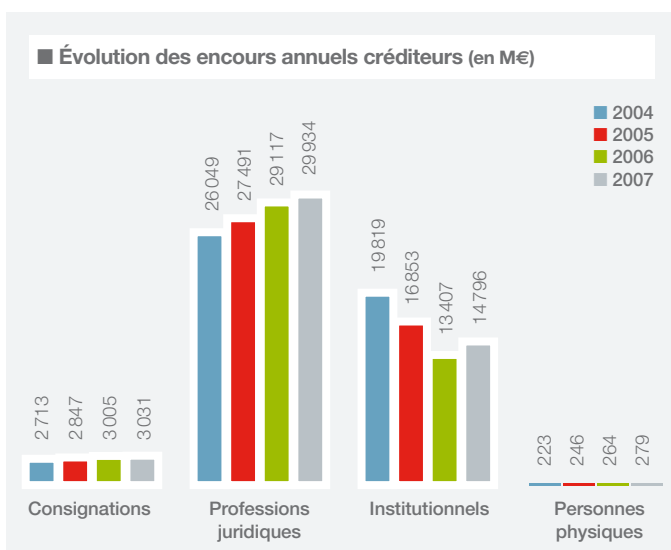
La Caisse des Dépôts est le banquier de référence des fonds de tiers des professions juridiques. Les notaires et les administrateurs et mandataires judiciaires sont ainsi tenus de déposer à la Caisse des Dépôts les fonds qui leur sont confiés dans le cadre de leurs missions.

La Caisse des Dépôts, choisie par deux tiers des études d'huissiers de justice pour la tenue de leurs comptes de fonds de tiers dans le cadre de la réforme conduite par la chancellerie, a renouvelé le 10 juillet 2007 la convention de partenariat avec la Chambre nationale des huissiers de justice.

La Direction bancaire veille à apporter une qualité de service répondant aux meilleures pratiques de la Place et intégrant les besoins spécifiques de sécurité liés à la détention des fonds de tiers de ses clients juridiques. Elle a inscrit au cœur de sa démarche la mesure de la satisfaction de ses clients. Elle met en œuvre des plans

d'actions en vue d'assurer un haut niveau de sécurité opérationnelle à sa tenue de comptes et aux moyens de paiement qu'elle diffuse; elle prend part aux dispositifs de lutte contre le blanchiment de l'argent et contre le financement du terrorisme.

C'est également dans un objectif de protection des fonds que s'inscrit le rôle de la Caisse des Dépôts auprès des enfants du spectacle et du mannequinat (décret n° 2007-1271). En janvier 2007, un service de banque en ligne « ESM-Net » à destination des tuteurs légaux a été mis en place, qui leur permet de consulter les avoirs de leurs enfants et de signaler leur changement d'adresse, point sensible dans la gestion de ces 30 000 comptes.





forum des solutions

PROGRAMME DÉMATÉRIALISATION DE LA JUSTICE

Afin de faciliter les échanges entre professions juridiques, la Caisse des Dépôts, banquier du service public de la justice, a été sollicitée pour soutenir la dématérialisation des procédures juridiques, dans le cadre du protocole de partenariat signé le 10 juillet 2007 avec le ministère de la Justice. Sont concernés notamment 5 projets : la création d'un portail grand public d'accès à la justice, l'accompagnement de la réforme des tutelles, la dématérialisation des échanges entre les huissiers et les juridictions, la création d'une plate-forme d'échanges sécurisés entre les professions juridiques, le déploiement de la signature électronique au sein du ministère de la Justice.



Plus d'infos :

www.solutionscaissedesdepots.com

De même, auprès des majeurs protégés (loi n° 2007-308 du 5 mars 2007), la désignation de la Caisse des Dépôts a été nouvellement introduite pour apporter de la sécurité et constituer un outil de prévention des conflits d'intérêts à disposition des juges et des familles. Il s'agit d'une intervention à titre subsidiaire, sur décision du juge ou du conseil de famille lorsque l'intérêt du majeur protégé le nécessite. Le principe général posé par la réforme est celui du maintien du compte dans la banque que le majeur avait choisie avant de faire l'objet d'une mesure de protection.

Dans le cadre d'accords de partenariats avec les instances de représentation des professions, la Caisse des Dépôts investit dans des projets contribuant à la performance du service public de la justice en s'appuyant principalement sur 2 leviers : les démarches qualité, d'une part, et la technologie, d'autre part.

Le ministère de la Justice et la Caisse des Dépôts ont signé, le 10 juillet 2007, un protocole d'accord qui porte sur trois volets : réinsertion des jeunes délinquants, modernisation de la Justice par le développement de plates-formes d'échange entre les professions juridiques, les juridictions et les citoyens et aide au logement des personnes concernées par la refonte de la carte judiciaire.

La Caisse des Dépôts participe dans ce cadre à 6 projets qui se prolongeront en 2008 et 2009 : communication en matière de procédures civiles ; assistance au déploiement de la signature électronique dans les juridictions ; échanges dématérialisés entre tuteurs et juges des tutelles ; portail d'accès à la Justice par le grand public ; échanges dématérialisés entre huissiers et juridictions ; plate-forme d'échanges sécurisés entre professions juridiques.

La Caisse des Dépôts contribue également au titre de membre fondateur de la Fondation pour le droit continental, au rayonnement de ce système de droit, à travers l'accompagnement des actions de coopération des professions.

Banquier de la Sécurité sociale

La Caisse des Dépôts est le teneur de comptes de l'ACOSS, l'Agence centrale des organismes de Sécurité sociale (art. D253-37 du code de la Sécurité sociale), le plus important client de la Direction bancaire en ce qui concerne les financements mobilisés et la complexité de l'architecture de la tenue de comptes mise à disposition.

focus

La Fondation pour le droit continental

■ La nécessité de promouvoir le système de droit continental, la « Civil Law », face à la prédominance de la « Common Law » dans les échanges internationaux a conduit à la création, en mai 2007, sous l'impulsion de la Caisse des Dépôts, de la Fondation pour le droit continental. Reconnue d'utilité publique, la fondation a pour missions de présenter les atouts du droit continental, de fédérer les initiatives et les actions, d'être présente sur les lieux de compétition juridique internationale et de faire évoluer le droit. Elle a d'ores et déjà établi des passerelles du savoir avec des chercheurs et professeurs arabophones ou africains et œuvré à la promotion de « l'attractivité économique du droit latin » auprès de la Banque mondiale, qui établit un classement de la performance des systèmes de droit.

Eurotunnel

■ La Caisse des Dépôts a apporté son concours à la réalisation du Plan de sauvegarde d'Eurotunnel dans sa phase finale. À cette occasion, partenaire des commissaires à l'exécution au Plan de sauvegarde, elle a mis en œuvre des solutions techniques complexes d'échanges de flux numéraires et titres permettant

de ramener la dette du groupe Eurotunnel de 9 Md€ à 4 Md€, par un refinancement de Goldman Sachs et Deutsche Bank et par émission d'obligations remboursables en actions (ORA) et de bons de souscription en actions (BSA). La Caisse des Dépôts a conforté son rôle de partenaire du service public

de la justice, en permettant la bonne fin du dispositif de sauvegarde, démontrant à cette occasion l'apport du droit français relatif à la sauvegarde des entreprises en difficulté. Elle a, par ailleurs, assisté les avocats-conseils dans la rédaction de la requête nécessaire à la consignation des avoirs non réclamés par certains créanciers.

Les prestations offertes sont décrites au sein d'une convention pluriannuelle (2006-2010). Elles s'articulent autour de 3 prestations : la tenue des comptes, les financements et le back-office des émissions de billets de trésorerie de l'ACOSS, qui a reçu l'autorisation de ses tutelles fin 2006 pour diversifier ses financements. Les prestations de tenue des comptes permettent en particulier une consolidation en temps réel de la trésorerie du régime général de la Sécurité sociale, contribuant ainsi à sa performance financière et économique. La Caisse des Dépôts a été initialement sollicitée en 2007 à hauteur de 25 Md€, ramenés ensuite à 23 Md€ compte tenu du niveau des besoins de financement du régime général et des capacités d'émission de billets de trésorerie de l'ACOSS. Le plafond de financement fixé par la loi de financement de la Sécurité sociale du 19 décembre 2007 pour 2008 s'établit à 36 Md€. Fin 2007, la Caisse des Dépôts a pris l'engagement de financer jusqu'à hauteur de 31 Md€ les besoins de trésorerie pour 2008.

Partenaire bancaire de clients institutionnels

La Caisse des Dépôts entretient des liens historiques avec des sociétés d'économie mixte et des organismes de logement social ; elle est aussi présente auprès de fondations, d'associations nationales et d'établissements publics. Elle développe une gamme de produits et services complète couvrant la tenue de comptes, les moyens de paiement et les placements financiers.

Dans un contexte difficile depuis la crise du marché des créances hypothécaires à risques titrisées, les placements sous forme de comptes à terme de ses clientèles ont connu, au cours de l'année 2007, une progression de 750 M€.

La mise en œuvre de l'espace unique des paiements en euros (projet SEPA) a été préparée tout au long de l'année 2007, pour être en mesure d'offrir le nouveau virement SEPA en émission et en réception dès 2008 à ses clients.

La Caisse des Dépôts entend jouer un rôle incitatif à l'égard de ses fournisseurs en matière de développement durable. Elle a inséré, à l'occasion du renouvellement des conventions concernant la sous-traitance de son activité de traitement des chèques domestiques, une clause de développement durable par laquelle elle propose une participation financière directe aux investissements respectueux du développement durable réalisés par le sous-traitant.

La Caisse des Dépôts a été désignée par l'Agence nationale des services à la personne comme établissement financier centralisateur de l'encaissement bancaire CESU TIP (titre service préfinancé), confortant ainsi son engagement dans le développement des services à la personne.

La mission de mandataire public

La Caisse des Dépôts fournit des prestations de gestion administrative, financière et comptable dans le cadre de mandats confiés par différents partenaires, essentiellement publics.

La mission de mandataire public s'articule autour de 4 activités :

- Mandats par délégation de service public : gestion des établissements autoroutiers CNA et ADF, de fonds domestiques, dont le fonds de compensation du tarif réglementé du gaz et de l'électricité (Tartam), et de fondations telle que la Fondation pour les œuvres de l'islam de France.
- Fonds structurels européens : la Caisse des Dépôts, en qualité d'autorité de paiement, est au côté des régions en charge de la gestion des programmes. Elle a été désignée en 2007, autorité de certification

pour 7 programmes européens couvrant la période 2007-2013.

- Programmes-cadre de recherche et de développement technologique (PCRD) de l'Union européenne : la Caisse des Dépôts poursuit la gestion des projets financés dans le cadre du 6^e PCRD, et au titre de son rôle de membre du Consortium AFINAJ, point de contact national pour le 7^e PCRD, organise des conférences sur le thème des nouveaux modes de financement.
- Registre français des quotas d'émission des gaz à effet de serre (décret du 23 décembre 2004) : la Caisse des Dépôts, qui agit en tant que teneur du registre français, a fait l'objet d'une vérification de conformité et obtenu une accréditation auprès des Nations unies avec un taux exceptionnel de confiance de 90 % compte tenu de la qualité technique et administrative du dispositif mis en place.

focus

S'engager dans des démarches qualité

- La Caisse des Dépôts a confirmé, en 2007, son soutien à ses clientèles, partenaires dans la mise en œuvre de leur démarche qualité :
- **Justice commerciale** : la Caisse des Dépôts a accompagné les tribunaux de commerce de Chambéry et de Pontoise dans une démarche qualité ayant pour buts d'optimiser la performance collective et de créer un climat de confiance. Après un an de travaux, le tribunal de commerce de Pontoise est en mesure de se présenter à la certification. Le tribunal de Chambéry a, pour sa part, constitué une association composée des acteurs de la justice commerciale, pour garantir la mise en place des engagements pris par le tribunal vis-à-vis des entreprises en difficulté ;
- **Études notariales** : la Caisse des Dépôts a poursuivi ses actions d'accompagnement au cours de l'année 2007 par la mise en place d'un baromètre de satisfaction client dans les études notariales et le suivi de la montée en charge du dispositif Télé@ctes, qui entrera dans sa phase finale fin 2008. À cette date, les notaires pourront transmettre tous types d'actes à la conservation des hypothèques, de façon dématérialisée.

Gestion sous mandat de caisses de retraite publiques

Dès sa création en 1816, la Caisse des Dépôts s'est vu confier la gestion des systèmes de retraite publique. Cette responsabilité participe de sa mission première : assurer la sécurité financière des Français, contribuer au développement de l'épargne et de la prévoyance. Aujourd'hui, la Caisse des Dépôts gère 51 fonds, en relation avec 80 000 employeurs, couvrant plus de 7 millions de cotisants et plus de 3 millions de pensionnés, soit 1 retraité sur 5. 2007 a été marquée par la mise en œuvre du droit à l'information des actifs décidé par la réforme des retraites de 2003.

Acteur de référence de la retraite dans le secteur public

La Direction des retraites exerce aujourd'hui le métier de gestionnaire sous mandat dans 3 domaines :

- la retraite (régimes du secteur public et Fonds de réserve pour les retraites) ;
- l'indemnisation et la prévention des risques professionnels, l'insertion et le maintien dans l'emploi des personnes handicapées ;
- la gestion de divers fonds de compensation.

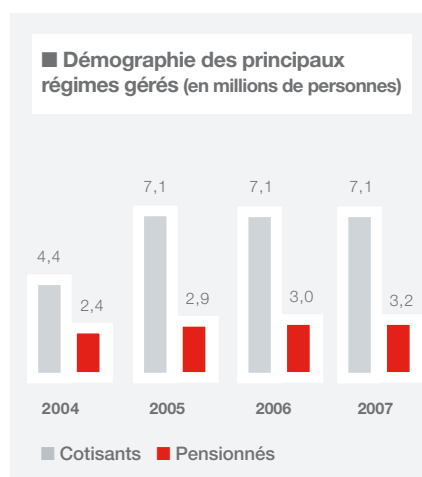
À ce jour, la Caisse des Dépôts détient 51 mandats de gestion ; elle est l'un des partenaires privilégiés des collectivités territoriales et des employeurs publics. Elle maîtrise les différentes techniques de financement de la retraite, par répartition et par capitalisation, de gestion de droits, de pilotage des régimes.

Pour mener à bien ses missions et faire face à la montée en charge de son activité, la Direction des retraites a modernisé son système d'information, adopté les meilleurs

standards de gestion administrative et financière, mis en place des procédures de simplifications administratives et développé ses services dématérialisés.

Elle intervient dans la gestion technique et administrative de régimes de base, complémentaires, supplémentaires et additionnels, ainsi que dans les prestations sociales relevant de la solidarité. Elle est aujourd'hui le seul opérateur à pratiquer les diverses techniques d'acquisition de droits par points ou par annuité.

Acteur engagé dans le monde de la retraite, la Caisse des Dépôts assure également le pilotage de la gestion technique des différents régimes avec le souci d'atteindre les meilleurs standards : études prospectives sur l'équilibre à long terme des régimes, simulations et calculs actuariels en vue de l'adaptation de leurs paramètres à l'évolution du contexte économique et démographique.



Les principaux régimes gérés

Cinq grands régimes de retraite par répartition pour les personnels titulaires, contractuels et les ouvriers des 3 fonctions publiques :

- la CNRACL, caisse de retraite de base des fonctionnaires titulaires des collectivités locales et des établissements hospitaliers, recense 1 967 369 cotisants pour 880 162 pensionnés ;

- l'Ircantec, caisse de retraite complémentaire des agents contractuels des 3 fonctions publiques – État, collectivités territoriales, hôpitaux – et des élus locaux, compte 15,46 millions de bénéficiaires, soit 1 actif sur 3, dont 2 493 800 cotisants et 1 698 500 retraités ;

- le RAFF, régime de Retraite additionnelle de la fonction publique pour les fonctionnaires des 3 fonctions publiques, recense 4 580 000 cotisants. 106 467 liquidations ont donné lieu au paiement d'un capital ;

- la Retraite des mines pour les travailleurs du sous-sol compte 9 800 cotisants pour 355 981 retraités ;

- le FSPOEIE, Fonds spécial des pensions des ouvriers de l'État, enregistre 51 468 cotisants pour 105 371 pensionnés.

Des fonds d'allocations vieillesse relevant de la solidarité nationale : Allocation de solidarité pour les personnes âgées (ASPA, ex- minimum vieillesse) pour certaines catégories de bénéficiaires particulièrement démunis.

Des régimes de retraites supplémentaires pour des catégories socioprofessionnelles particulières :

- le Fonds de pension des élus locaux (FONPEL) ;

- le Fonds d'allocation des élus en fin de mandat (FAEFM) ;

- le régime de retraite supplémentaire de la Compagnie générale maritime, de l'ANPE et l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques.

Le Fonds national de prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles de la CNRACL.

Les Fonds nationaux de compensation entre collectivités et établissements publics.

Des rentes d'invalidité.

Le Fonds de réserve pour les retraites.

Le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP).

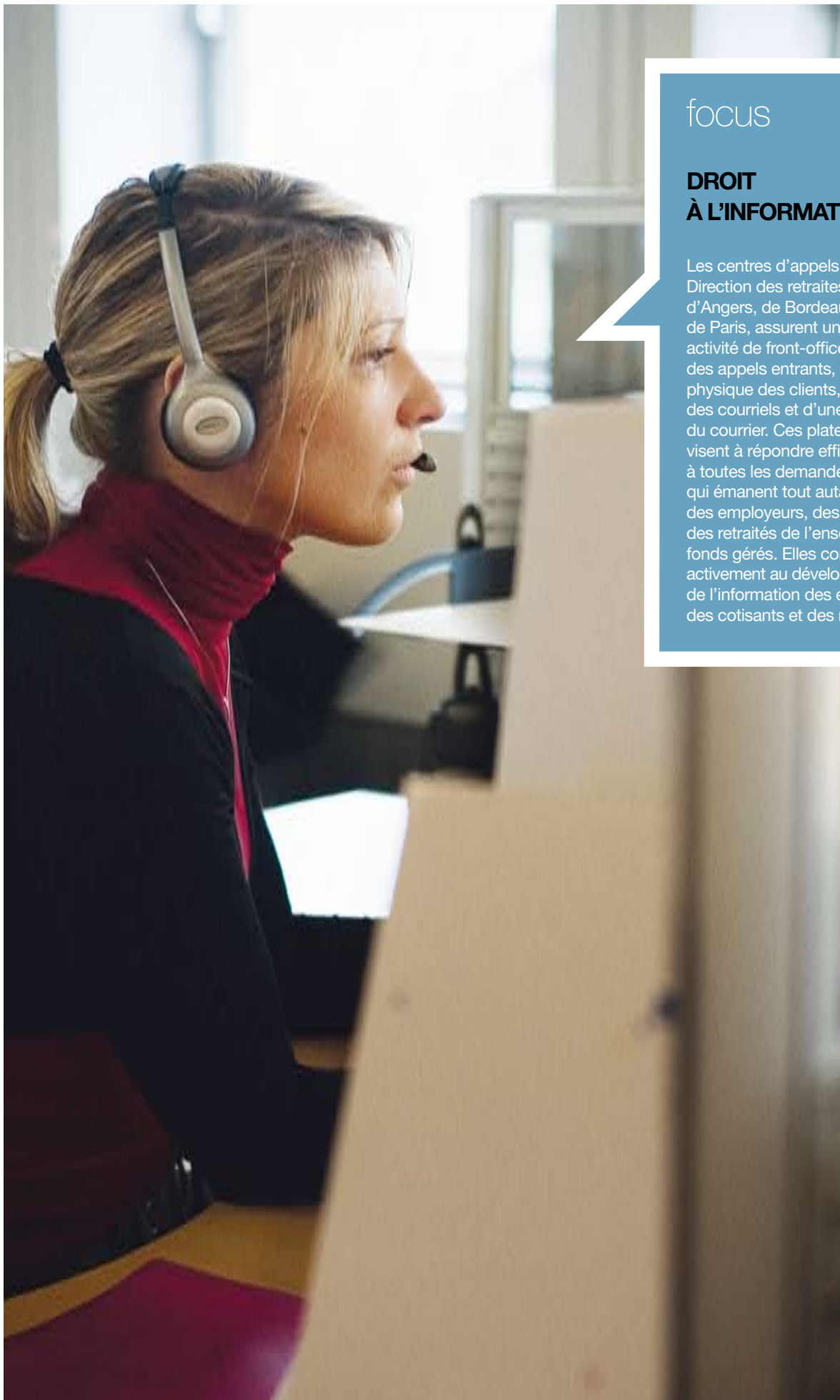
Le droit à l'information des assurés

La loi de 2003 portant réforme des retraites donne obligation aux organismes gestionnaires de retraite, qu'ils soient de base,

focus

Le Fonds de réserve pour les retraites (FRR)

- Le FRR, outil de consolidation du système des retraites pour l'après 2020, a pour mission de gérer des réserves financières afin de contribuer à la pérennité des régimes obligatoires d'assurance vieillesse (le régime général, dénommé l'Assurance Retraite) et des régimes alignés des commerçants (Organic) et artisans (Cancava). Au 31 décembre 2007, il disposait de 34,5 Md€ d'actifs. Au cours de l'année 2007, le FRR, signataire des Principes pour l'investissement responsable, a renouvelé une partie de son portefeuille d'actions (5,8 Md€). Deux nouvelles procédures de sélection (actions petites capitalisations américaines pour 500 M€, actions françaises pour 500 M€) ont par ailleurs été lancées (clôture prévue en 2008). L'allocation stratégique, révisée en 2006, a fixé un objectif d'investissement de 60 % des réserves du FRR en actions, et de diversification du portefeuille, au travers d'un rééquilibrage géographique des cibles d'investissement (recul graduel de la part des titres investis dans la zone euro au profit de l'international) et de l'introduction d'actifs de diversification (immobilier, infrastructures, matières premières et capital-investissement).



focus

DROIT À L'INFORMATION

Les centres d'appels de la Direction des retraites, sur les sites d'Angers, de Bordeaux et de Paris, assurent une véritable activité de front-office : réception des appels entrants, accueil physique des clients, traitement des courriels et d'une partie du courrier. Ces plates-formes visent à répondre efficacement à toutes les demandes adressées, qui émanent tout autant des employeurs, des actifs que des retraités de l'ensemble des fonds gérés. Elles contribuent ainsi activement au développement de l'information des employeurs, des cotisants et des retraités.

complémentaires ou spéciaux, de fournir aux assurés une information consolidée et globale. Cette information, qui sera périodique, systématique mais aussi à la demande de l'assuré, prendra principalement 2 formes : le relevé de situation individuelle (RIS) et l'Estimation indicative globale (EIG).

Dès 2005, la Caisse des Dépôts et les régimes qu'elle gère ont pris toutes les dispositions pour répondre à ces obligations et participent pleinement aux travaux du Groupement d'intérêt public « Info Retraite » au sein duquel collabore la quasi-totalité des organismes de retraite français. Avec la CNRACL, l'Ircantec, la Retraite des mines, le RAFF et le FSPOEIE, elle est membre à part entière de ce GIP.

La Direction des retraites a conçu et réalisé avec Informatique CDC les évolutions internes aux applications existantes et les applications permettant les échanges entre son système d'information et le GIP Info Retraite. Le déploiement de ces applicatifs s'est déroulé dans des conditions de fiabilité et de sécurité qui ont contribué à la reconnaissance de la qualité de l'action de la Direction des retraites dans le rapport du député Denis Jacquat.

La première phase de ce Droit à l'information des actifs (DAI) est arrivée à son terme. Environ 100 000 RIS et EIG ont été envoyés à partir de septembre 2007, soit 7 % des générations 1957 (RIS) et 1949 (EIG).

L'offre de services aux clients a été élargie tant en termes de services dématérialisés sur Internet qu'en termes de gestion des appels téléphoniques, des courriels et des contacts en général.

Attentive aux avis et aux réactions des premiers destinataires de ces informations pour améliorer la qualité de l'information délivrée, la Direction des retraites est aujourd'hui engagée dans l'envoi aux

cohortes concernées en 2008 (1950 et 1951 pour les EIG, 1958 et 1963 pour les RIS).

Performance, qualité et responsabilité

La stratégie de la Direction des retraites est placée sous le signe de la performance, de l'action et des services, elle a pour ambition de conforter la Caisse des Dépôts dans son rôle d'opérateur de référence de la gestion des régimes de retraite des agents publics. Son objectif est de renforcer sa capacité à développer ses projets et servir ainsi l'intérêt général en étant un acteur déterminé de la modernisation de la gestion publique.

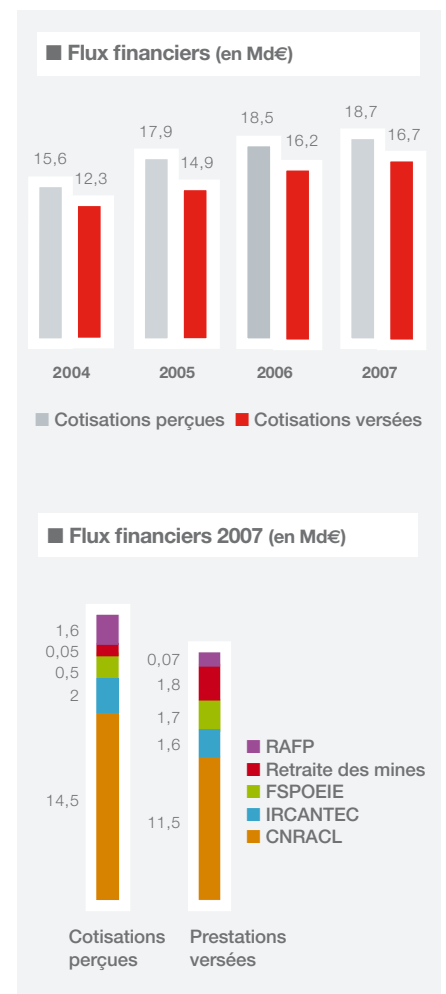
■ La culture de la performance

La Direction des retraites s'est engagée dans un programme rigoureux de maîtrise des coûts afin d'être capable de prendre en charge de nouveaux développements. L'acquisition récente et future de nouveaux mandats conforte aujourd'hui cette démarche. Elle met en œuvre les moyens permettant de s'évaluer et de se comparer avec les autres gestionnaires de régimes de retraite en France et en Europe, voire pour certains métiers avec d'autres entités du secteur privé ou public.

La Direction des retraites s'est également engagée avec ses clients et ses partenaires, sur la voie de la clarification et de la consolidation de leur relation. Les relations avec les principaux fonds gérés sont régies par des conventions d'objectifs et de gestion.

■ Un système d'information pour accompagner le développement

La sécurisation accrue des applicatifs du système d'information de la Direction des retraites construit à partir d'une cartographie des processus commune à l'ensemble des fonds, le place en capacité d'absorber le cœur de métier de tout type de gestion de retraite et de fonds spécifiques et de se comparer favorablement à celui d'entités similaires.



Grâce à sa souplesse et à sa performance, les nouvelles gestions, RAFF, Retraite des mines et FIPHFP, ont pu être intégrées dans le système d'information de la Direction des retraites conformément aux calendriers des offres de service.

■ Une relation renouvelée avec les employeurs publics

La Caisse des Dépôts met en œuvre une politique organisée, structurée et mutualisée de relations directes ou intermédiées avec les employeurs des 3 fonctions publiques. Cette politique est différenciée selon une segmentation pertinente. Elle mène périodiquement des enquêtes de satisfaction et assure l'implication des employeurs en amont des projets.

La Direction des retraites développe les services et prestations en ligne (les déclarations individuelles en particulier) pour les employeurs qui disposent d'un compte financier multi fonds, via la plate-forme Internet « e-services » accessible depuis le portail www.cdc.retraites.fr. Elle simplifie également certains processus

comme le recouvrement. Le paiement, par les employeurs, des cotisations via le virement bancaire est effectif pour l'ensemble des fonds gérés.

■ Bilan Carbone et dématérialisation

Globalement, la Direction des retraites effectue, dans le cadre du Bilan Carbone, des mesures précises et complètes des émissions de CO₂ que son activité engendre et a mis en place un plan de réduction de celles-ci. En systématisant la dématérialisation de ses échanges, elle contribue à la baisse de la consommation des matières premières et des énergies non renouvelables. La politique de management environnemental de l'établissement de Bordeaux est certifiée ISO 14001 depuis 2004.

■ Une gestion responsable

Conformément à la décision prise par son Conseil d'administration en novembre 2005, les actifs financiers du régime de Retraite additionnelle de la fonction publique sont investis selon des principes socialement responsables. En 2007, l'ERAFP a

focus

Gestion de caisses de retraite publique : les atouts de la Caisse des Dépôts

- Gestionnaire de la Caisse des retraites des fonctionnaires dès 1816, la Caisse des Dépôts gère aujourd'hui 51 fonds. Elle dispose des atouts lui permettant d'accompagner les pouvoirs publics dans l'effort de modernisation de la gestion publique :
 - sa maîtrise technologique dans le domaine de la retraite obligatoire par répartition ;
 - ses capacités d'adaptation dans la mise en place de nouveaux régimes de retraite ou dans la réalisation de l'adossé administratif de régimes existants ;
 - sa capacité à prendre en compte les spécificités de la population gérée et à garantir l'identité des régimes ;
 - la sécurité que son statut d'institution financière de long terme, garante de la foi publique, lui procure.

procédé à ses premiers placements en actions, après avoir sélectionné 4 sociétés de gestion déléguée au terme du plus gros appel d'offres ISR (Investissements socialement responsables) français à ce jour (jusqu'à 1,2 Md€ d'actifs sur la période 2007-2011).

En complément de sa Charte ISR de mars 2006, l'ERAFP a par ailleurs élaboré un document qui détaille pour chaque type d'émetteur, public comme privé, les critères et pondérations utilisés par les agences de notation Vigeo et Oekom pour la notation extra financière du portefeuille.

Le FRR assure une présence active au sein de certaines instances qui promeuvent l'ISR ainsi que la recherche dans ce domaine, comme en témoigne sa participation aux travaux de recherche de la chaire « Finance durable et investissement responsable » sous l'égide de l'Institut d'Études Industrielles de Toulouse et de l'École Polytechnique. Après son adhésion et sa participation au Conseil des PRI de l'ONU depuis leur lancement, le FRR a également adhéré au Carbon Disclosure Project.

Pour traduire concrètement ses engagements au sein de son entité, le FRR a mis en place une démarche de développement durable en interne, en créant un comité projet développement durable, et en décidant de réaliser un Bilan Carbone en 2008.

■ Certifications

La normalisation des processus, la mise en œuvre d'indicateurs de suivi et l'existence d'un code de bonne gouvernance constituent les éléments d'une gestion socialement responsable. Le processus de gestion des paiements de la CNRACL est certifié ISO 9001 et pour l'ATIACL, le FSPOEIE et le SASV, c'est l'ensemble de leurs processus de réalisation qui fait l'objet d'une certification. L'Ircantec, FONPEL et la retraite supplémentaire de l'ANPE sont également certifiés. Cette certification porte

sur la gestion des régimes de retraite et l'assistance aux mandants dans une optique de gouvernance et de développement durable. L'audit de renouvellement effectué en 2006 a mis en avant le niveau élevé de maturité du système de gestion et de management du périmètre.

Pour l'Ircantec, les processus « Informer et conseiller les clients », « Liquidier et payer les retraites » et « Attribuer les aides sociales » sont certifiés. Pour FONPEL et l'ANPE, il s'agit de l'intégralité des processus de gestion administrative des régimes.

Les départements comptabilité et gestion de trésorerie des établissements de Bordeaux et Angers ont obtenu respectivement le renouvellement du certificat en décembre 2006 et l'attribution du certificat en décembre 2007.

■ La contribution au débat sur les retraites

Dans un contexte national et international de réflexions et de réformes, d'allongement de la durée de vie et d'assurance, de sortie d'activité des générations issues du baby-boom, la Caisse des Dépôts contribue activement, depuis plus de 10 ans, au débat sur l'avenir des régimes de retraite. Elle organise, à Bordeaux, un forum devenu l'événement annuel incontournable pour tous les acteurs du monde de la retraite et qui a pour ambition de favoriser le dialogue entre décideurs de la vie politique et de la protection sociale, chercheurs, économistes, journalistes, gestionnaires et responsables syndicaux.

En 2007, plus de 500 personnes ont assisté au Forum Retraite qui avait pour thème « Retraite: livres opinions d'experts européens ». À cette occasion, la Caisse des Dépôts a édité un ouvrage éponyme qui rassemble les contributions de 40 experts français et européens, reconnus pour leur compétence dans le domaine de l'économie du vieillissement, complétées des réactions d'acteurs politiques majeurs.

sommaire

- 84** Chantiers d'amélioration
- 86** Réseau des directions régionales
- 93** Ressources humaines
- 97** Anticipation et maîtrise des risques
- 100** Performance économique
- 102** Performance environnementale
- 103** Communication

Des
hommes
et des **femmes**
mobilisés...

...pour agir dans le sens de l'éthique et de la performance

LES VALEURS DU GROUPE

- **servir**, pour être utile à la collectivité
- **savoir-faire**, utiliser nos expertises pour innover
- **construire**, pour agir dans la durée

CINQ ENJEUX DE FONCTIONNEMENT

Dotée d'une identité, de priorités d'action, de doctrines et de valeurs partagées, la Caisse des Dépôts se mobilise et se donne les moyens d'être un groupe ambitieux, fort de son histoire et innovant, puissant et réactif, ancré dans le tissu local et ouvert à l'international, pour renforcer sa capacité à servir le développement du pays. **Cinq enjeux de fonctionnement sont ressortis des travaux d'élaboration du plan stratégique Elan 2020, auxquels répondent cinq chantiers d'amélioration.**

VALORISATION DE LA PERFORMANCE

Parce qu'elle est une composante essentielle de sa légitimité et de sa solidité financière, la Caisse des Dépôts prolonge ses efforts pour optimiser sa performance. Désormais, la qualité et l'excellence opérationnelle feront l'objet d'objectifs quantifiés reliés à des indicateurs de moyens, déclinés dans chaque entité et

adaptés à chaque territoire, une attention particulière étant portée au contrôle des risques. Cette perspective s'accompagnera des nécessaires outils d'évaluation intégrant aussi l'impact environnemental et social des actions initiées.

RENFORCER LE SENTIMENT D'APPARTENANCE

Avec le plan Elan 2020, le groupe Caisse des Dépôts dispose de la dimension unitaire qui permet de réunir les collaborateurs, quel que soit leur métier, quelle que soit leur entité. Le groupe se doit désormais de faire vivre et renforcer le sentiment d'appartenance, ce qui suppose de développer la mobilité, d'assurer une implication accrue du management dans l'animation des équipes, de valoriser l'expertise des collaborateurs en s'appuyant sur une politique de formation adaptée et une juste reconnaissance des attributions.

TIRER PARTI DE LA DIVERSITÉ DES EXPERTISES ET DES MÉTIERS

La diversité des expertises, génome du groupe Caisse des Dépôts, est un atout d'autant plus solide que le groupe saura l'optimiser. À cette fin, la Caisse des Dépôts entend assurer un meilleur partage de l'information et des expertises, mieux coordonner les capacités d'études et de recherche, mieux diffuser les bonnes pratiques. Le pilotage stratégique de l'innovation sera renforcé ainsi que les collaborations au sein du groupe, basées sur le respect de procédures d'organisation des relations qui garantissent notamment le strict respect des règles de concurrence.

S'APPUYER SUR UN RÉSEAU À L'ÉCOUTE DES BESOINS LOCAUX

Les 25 directions régionales, puissants ancrage local de la Caisse des Dépôts, lui apportent les moyens d'une compréhension fine des problématiques de terrain. Représentant le directeur général dans les territoires, les directeurs régionaux offriront à chaque partenaire ou client un point d'entrée dans le groupe, apportant une valeur ajoutée d'assembleur de solutions. Cet ancrage local s'accompagnera d'une ouverture européenne et internationale, déjà incarnée par la présence hors de France des filiales CNP Assurances, Transdev, Egis ou Compagnie des Alpes, et qui sera renforcée.

ÊTRE PLUS LISIBLE ET MIEUX COMPRIS

Pour un groupe aussi présent que la Caisse des Dépôts dans la vie économique et sociale, se faire mieux connaître est un enjeu majeur. Un important effort de communication sera ainsi développé au niveau national et local.



« Il nous appartient
de prendre part
au projet
d'Union pour
la Méditerranée. »



■ Laurent Vigier

**Directeur des affaires européennes
et internationales – groupe Caisse
des Dépôts**

**Rapporteur du groupe de travail
« International »**

**Le défi : ouvrir la Caisse des
Dépôts sur l'Europe et le monde.**

« C'est une opportunité de faire reconnaître nos spécificités, partager notre savoir-faire, moderniser notre activité et développer nos capacités d'innovation. »

**L'objectif : faire de la Caisse
des Dépôts un acteur de la scène
européenne.**

« En valorisant notre savoir-faire et en finançant des projets innovants, en particulier dans la lutte contre le changement climatique, nous pouvons contribuer à incarner l'intérêt général dans la France et l'Europe du XXIe siècle. »

**L'enjeu : contribuer à la régulation
des effets de la mondialisation.**

« Par la création d'un club des investisseurs de long terme, fondé sur des principes de bonne gouvernance et de transparence et par une meilleure appréhension des mutations de l'économie mondiale, la Caisse des Dépôts peut être un instrument performant au service de la stratégie d'adaptation de la France à la mondialisation. Il nous appartient également de prendre part au projet d'Union pour la Méditerranée, en matière notamment de développement urbain et de codéveloppement. »

Réseau des directions régionales

Le réseau des directions régionales est composé de 25 implantations et emploie 575 collaborateurs. Ce réseau assure l'instruction des dossiers et la relation de proximité avec les élus, les acteurs du monde local ainsi que les professions juridiques. Par sa parfaite connaissance du terrain, il permet d'apporter des solutions adaptées aux besoins et au calendrier des partenaires.

Alsace



Patrick François
Directeur régional

Partenaire de la communauté urbaine de Strasbourg et de la Compagnie des transports strasbourgeois, la Caisse des Dépôts participe au financement de la 2^e extension du tramway de Strasbourg pour un montant de 84 M€, faisant suite à un 1^{er} prêt de 84,6 M€ en 2005.

La Caisse des Dépôts et la région Alsace se sont portées acquéreurs des titres de l'État dans la Société de diversification du bassin potassique, en vue de créer un nouvel outil de prêts aux entreprises alsaciennes à des taux modérés.

La région Alsace, la Caisse des Dépôts et Oséo ont créé une plate-forme régionale qui se réunit mensuellement afin d'identifier et orienter les entreprises qui ont des besoins en fonds propres.

Antilles-Guyane



Philippe Lambert
Directeur régional

En Guyane : signature d'un bail emphytéotique administratif avec le Conseil régional portant sur la réalisation de 3 lycées d'enseignement général et professionnel pour un investissement total de 85 M€.

En Martinique : lancement du chantier du centre commercial Perrinon (30 M€), situé en zone ANRU dans le centre-ville de Fort-de-France. Par ailleurs, la 27^e cyber-base de la région a été ouverte, en partenariat avec le Conseil général de Martinique.

En Guadeloupe : financement à hauteur de 20 M€ d'un Établissement hospitalier pour personnes âgées dépendantes (Ehpad) de 126 places. La Caisse des Dépôts a également remporté un appel d'offres sur les flux de la Caisse d'allocations familiales.

Enfin, avec l'aide de la Caisse des Dépôts, 2 agences ADIE ont été ouvertes en Martinique et en Guadeloupe ; elles ont financé plus de 80 entreprises.

Aquitaine



Xavier Roland-Billecart
Directeur régional

2007 se caractérise par une forte production régionale de logements sociaux : 295 M€ de prêts, soit 4 200 logements dans le cadre du Plan de cohésion sociale et du Programme renouvellement urbain.

La production de logements locatifs intermédiaires, par des opérations d'acquisition-amélioration d'immeubles anciens dans les centres-villes de Bordeaux et de Pau, a démarré (67 logements). S'y ajoutent des programmes innovants combinant loyers maîtrisés et performance énergétique, mobilisant au total 11,5 M€ de fonds propres pour 110 logements. Dans le domaine du numérique, la dynamique s'est poursuivie avec la mise en service des réseaux haut débit Iris 64 (Pyrénées-Atlantiques) et Inolia (Communauté urbaine de Bordeaux).

Auvergne



Michel Pupin
Directeur régional

La Caisse des Dépôts a investi 1 M€ de fonds propres dans une opération de bureaux (coût total de 5 M€) : 3 100 m² ont été livrés sur le territoire de la zone franche urbaine dans les quartiers nord de Clermont-Ferrand.

Avec la région Auvergne et la chambre régionale de commerce et d'industrie, elle a créé une plate-forme d'initiative locale régionale dotée de 800 000 € destinée au financement de la reprise et de la transmission d'entreprises.

Par ailleurs, la Caisse des Dépôts accompagne l'effort des collectivités locales en faveur de la construction de logements sociaux dans le Puy-de-Dôme, avec 12,6 M€ de prêts Gaïa accordés à l'Établissement public foncier, SMAF, afin de permettre l'acquisition de terrains aux meilleures conditions.

Basse-Normandie



Jean-Marie Bricogne
Directeur régional

Cinq conventions ANRU ont été signées avec Argentan, Cherbourg, Colombelles, Flers et Lisieux, qui représentent 76 M€ de prêts bonifiés et 1,5 M€ de crédits d'ingénierie. Plus largement, la production de prêts pour le financement de logements sociaux a cru de près de 70 %.

La Caisse des Dépôts est intervenue pour l'acquisition du centre commercial Perseigne de 2 900 m² au cœur d'une zone de renouvellement urbain à Alençon, ainsi que sur la première tranche du programme Innovaparc sur le Campus Efficiencie à Colombelles. Enfin, elle a pris une participation de 30 % au capital de Manche Télécom pour réaliser et exploiter les infrastructures internet haut débit pour le compte du syndicat mixte « Manche Numérique ».

Bourgogne



Jean-Philippe Sarrette
Directeur régional

Au titre du financement de la LGV Rhin-Rhône, la Caisse des Dépôts a signé 3 contrats de prêts : 70 M€ avec le Conseil régional de Bourgogne, 32 M€ avec le grand Dijon et 19 M€ avec le département de la Côte-d'Or, soit 121 M€ au total. Par ailleurs, les prêts sur fonds d'épargne dédiés au logement ont augmenté de 23 %, à 173 M€.

En appui aux collectivités locales et dans le cadre de la restructuration du site industriel Kodak à Chalon-sur-Saône, la Caisse des Dépôts et Kodak ont investi 5,2 M€ en participant chacun à hauteur de 40 % dans une société immobilière qui prendra en charge la location de bâtiments (60 000 m²) et la valorisation de terrains (220 000 m²) en vue de favoriser la création de nouveaux emplois sur ce site.

Bretagne



Dominique Mirada
Directeur régional

Premier bilan d'activité positif de Bretagne reprise initiative transmission (BRIT), fonds financier créé début 2007 par le Conseil régional et la Caisse des Dépôts pour faciliter la reprise et la transmission des PME et TPE bretonnes : 150 PME aidées et 875 emplois créés ou maintenus.

La Caisse des Dépôts accompagne Rennes-Métropole et ses 4 principaux bailleurs sociaux pour la réalisation annuelle de 1 125 logements locatifs sociaux pendant les 6 années du Plan local de l'habitat (PLH). Elle a réalisé un investissement immobilier pour Antenessa, société membre de 3 pôles de compétitivité de Bretagne, qui travaille pour les secteurs de l'industrie automobile, la défense et les télécommunications.

Centre



Yves Aguiton
Directeur régional

L'activité de prêteur sur fonds d'épargne en région Centre a atteint son plus haut niveau historique

avec un flux de 232 M€. Dans le cadre de l'activité de banquier, la Caisse des Dépôts gère désormais 60 comptes affectés, soit 76 % des études d'huissiers de la région. Le développement des investissements a fait l'objet d'une intense activité avec 2 dossiers importants de logement conclus à Orléans (quartier Sonis, 41 logements) et à Tours (quartier des Deux Lions, 40 logements). La communauté d'agglomération de Dreux et la Caisse des Dépôts ont créé la SEMCADD (SEM Construction Aménagement Développement du Drouais) qui porte l'ancienne usine LG Philips (90 000 m²), afin de garantir sa vocation économique et de maîtriser sa reconversion.

Corse



Richard Curnier
Directeur régional

Dans le cadre d'un partenariat public-privé, la Caisse des Dépôts a investi dans la rénovation du village de vacances de Taglio Isolaccio

(hôtel de 150 chambres et 210 bungalows). 100 emplois directs ont ainsi été créés et 300 induits (ouverture en mai 2008). Une convention ANRU a été mise en œuvre dans les quartiers sud de Bastia et une autre sera signée prochainement sur Ajaccio dans les quartiers des Cannes Salines. Chacun de ces projets représente globalement 100 M€, les prêts Caisse des Dépôts sont de l'ordre de 40 M€. Enfin, en soutien à la Ville de Calvi, la Caisse des Dépôts a investi 2,6 M€ de fonds propres et quasi-fonds propres dans le logement intermédiaire sur un programme de 35 logements familiaux.

Champagne-Ardenne



Thierry Ravot
Directeur régional

Dans le cadre du financement du logement social, la Caisse des Dépôts a doublé en 2 ans son intervention et a accordé 164 M€ de prêts aux 5 860 logements neufs ou réhabilités

dans la région en 2007. La rénovation urbaine est une priorité mobilisant 410 M€ de financements bonifiés et 2,3 M€ d'ingénierie sur les 13 opérations de rénovation urbaine jusqu'en 2011.

La Caisse des Dépôts a investi 5 M€ dans des projets environnementaux (biomasse, éolien). Elle finance également les très petites entreprises régionales (1,9 M€ investis) et facilite l'implantation d'entreprises nouvelles en constituant une offre immobilière. Enfin, elle accompagne le tramway de Reims en qualité de premier actionnaire.

Franche-Comté



Jean-Paul Guérin
Directeur régional

La fondation Transplantation a externalisé ses actifs immobiliers en créant Imessa, société foncière montée avec la Caisse des Dépôts

(2 M€ investis). À cette participation s'ajoute un contrat de management de société confié à la Scet, entité du groupe SNI. Un contrat global a été signé avec Neolia, 10^e organisme de logement social français, avec une programmation de 174 M€ de prêts sur fonds d'épargne et un contrat de gestion court terme de 25 M€.

La Caisse des Dépôts a contribué à la création du fonds Réseau Entreprendre Franche-Comté également doté par la Région et des entrepreneurs. Enfin, une convention a été signée avec la Caisse solidaire de Franche-Comté pour la distribution de micro-crédits sociaux dans le cadre du Fonds de cohésion sociale.

Haute-Normandie

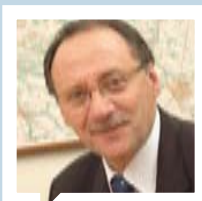


Loïc Rolland
Directeur régional

Une offre de prêts sur 3 ans, pour un montant de 198 M€, a été signée avec le conseil général de Seine-Maritime et son office départemental «Habitat 76» en faveur du logement social.

Deux nouvelles conventions ANRU ont été signées, au Havre et à Pont-Audemer, ce qui porte à 10 le nombre de conventions signées en Haute-Normandie. Ces projets concernent 25 600 logements construits ou réhabilités et bénéficient de 460 M€ de prêts. La Caisse des Dépôts a investi 3 M€ dans le fonds « Reprendre & Développer » lancé par la société de capital-risque NCI-Gestion. Banquier au service de la justice, la Caisse des Dépôts compte 90 % des études notariales adhérentes au système informatisé des hypothèques via Télé@cte.

Ile-de-France



Claude Blanchet
Directeur régional

Un immeuble de bureaux construit au cœur d'une zone franche urbaine en lieu et place d'un immeuble inoccupé depuis 10 ans a été inauguré à Sarcelles. Il a été réalisé par une Sarl dont la Caisse des Dépôts est actionnaire à hauteur de 33 % et accueille aujourd'hui 30 TPE. La société Paris Nord-Est, constituée par la Caisse des Dépôts (50 %), Icade Foncier Développement (30 %) et la Semavip (20 %) a remporté l'appel d'offres pour la réhabilitation des anciens entrepôts MacDonald Calberson à Paris : construction de 150 logements, de bureaux, commerces et équipements, représentant un total de 160 000 m² (avec la prolongation du tramway des maréchaux en interconnexion avec la future gare du RER E).

Languedoc-Roussillon



Pierre Froment
Directeur régional

Dans le domaine de l'environnement et des énergies renouvelables, la Caisse des Dépôts a investi dans un projet de centrale solaire en toiture d'un entrepôt logistique, destiné à produire 1,4 MWh grâce à 28 000 m² de membranes photovoltaïques. Le coût total est de 8,85 M€, financé par la Caisse des Dépôts et son partenaire Akuo Energy (à hauteur de 1,17 M€).

Elle a remporté, en partenariat avec la société CIRMAD Grand Sud, la consultation pour le partenariat public-privé du pôle logistique de l'hôpital de Carcassonne (montant total de l'investissement : 26 M€). Enfin, l'activité de prêts sur fonds d'épargne a fortement progressé : + 70 % entre 2006 et 2007.

Limousin



Jean-Charles Watiez
Directeur régional

Déjà engagée sur le financement de la nouvelle clinique Chénieux à Limoges (à hauteur de 2,4 M€ sur les 7 M€ de fonds propres), la Caisse des Dépôts a été sollicitée par la Ville pour réhabiliter le site de l'ancienne clinique à l'issue de sa démolition. La Sarl La Croix Berte a été créée avec Vinci Construction pour aménager 35 000 m² d'équipements mixtes. Le projet prévoit la construction de logements sociaux et libres, d'un hôtel, de bureaux, de commerces, d'un EHPAD et de résidences seniors. Enfin, la Région Limousin est la première en France à lancer en partenariat avec la Caisse des Dépôts un fonds de confiance dont l'objectif est de favoriser l'émergence d'entrepreneurs sociaux.

Lorraine



Emmanuel Collin
Directeur régional

Une convention de rénovation urbaine a été signée avec l'agglomération de Nancy, portant sur 457 M€ d'investissements (dont 250 M€ de prêts), précédée d'un important travail d'analyse financière prévisionnelle et de gestion de dette des 3 bailleurs : Opac Nancy, Meurthe-et-Moselle Habitat et Batigère Nancy. La Caisse des Dépôts a investi à Yutz (Moselle) dans une opération de 34 logements et 7 commerces, livrée fin 2007, participant ainsi à la requalification du centre-ville. Elle est également entrée au capital (15 %) de l'Usine d'électricité de Metz (régie transformée en SEM) pour 45 M€. Enfin, elle a contribué à la création d'un Fonds régional d'investissement solidaire, en partenariat avec la Région et le Réseau France Active.

Midi-Pyrénées



Jacques Terrasse
Directeur régional

La Caisse des Dépôts et le Syndicat mixte des transports en commun de l'agglomération toulousaine (SMTC) ont signé un contrat de prêt sur fonds d'épargne d'un montant de 100 M€ en faveur de la réalisation de la ligne B du métro toulousain. Par ailleurs, elle réalise une opération d'investissement de 10,5 M€, avec Icade, dans un bâtiment de 82 logements au sud de Toulouse. Tarmac Aérosave est la première filière industrielle de démantèlement d'avions, développée dans le cadre du pôle de compétitivité « Aéronautique-espace-systèmes embarqués ». La Caisse des Dépôts est actionnaire de la SCI Tarmac Aéro, chargée de la réalisation de l'équipement immobilier sur le site aéroportuaire de Tarbes.

Nord-Pas-de-Calais



Marc Desjardins
Directeur régional

La Caisse des Dépôts a poursuivi son partenariat historique avec la Ville de Roubaix, en investissant dans l'opération de logements Nouvel'R en centre-ville. En soutien à la Communauté urbaine de Lille, elle a acquis avec le groupe immobilier CMH, 18 logements sur un programme de 54. Cette opération, dont la promotion est assurée par Icade, propose une offre locative intermédiaire. La Caisse des Dépôts est partenaire des 6 pôles de compétitivité que compte la région. Dans le pôle Up-Text, elle mobilise 1,4 M€ de fonds propres dans l'opération immobilière du Centre européen des textiles innovants (CETI), destiné à accueillir les laboratoires de recherche-développement des textiles modernes.

Pays-de-la-Loire



Roland Chaboud
Directeur régional

La Caisse des Dépôts a investi 2,4 M€ dans le projet de création d'une résidence pour personnes souffrant de la maladie d'Alzheimer au Mans (96 lits d'accueil permanents). Elle a signé une convention globale pluriannuelle de financements d'acquisitions foncières pour créer du logement locatif social sur le territoire de la Communauté urbaine de Nantes avec la SEM Loire Océan Développement, avec un financement de 23 M€ sur 3 ans. Elle a créé, avec le conseil général de Loire-Atlantique, la SEM ENEE 44, au capital de 5 M€, dont la vocation est de développer les énergies renouvelables. Enfin, elle participe au financement du tramway du Mans, à hauteur de 80 M€, et du busway de Nantes, à hauteur de 50 M€.

Picardie



Hubert Briand
Directeur régional

La Caisse des Dépôts a signé une convention avec l'Interconsulaire pour la gestion bancaire de fonds de revitalisation industrielle dans l'Oise. En signant des conventions ANRU avec les Villes de Beauvais, de Creil et de Compiègne, elle a accordé un montant de prêts de 150 M€ et 1,6 M€ de crédits d'ingénierie. Elle a également participé au cofinancement du multiplex Cinéquai 02 à Saint-Quentin, équipement inauguré en 2007, symbole culturel de la restructuration urbaine d'un quartier industriel proche du centre-ville. Enfin, elle est entrée au capital de FERTI-NRJ (1 M€) créée pour la réalisation d'une unité de méthanisation dans l'Oise, à Passel (valorisation énergétique des déchets).

Poitou-Charentes



Gil Vauquelin
Directeur régional

Dans le cadre du plan Hôpital 2007, la Caisse des Dépôts a investi 6,8 M€ pour l'extension d'un site hospitalier privé structurant de la Mutualité de la Charente, sur le site du centre clinique de Soyaux. Elle participe au projet de reconquête (logements) d'une friche urbaine située en quartier ZFU près du port de La Rochelle. Un partenariat innovant a été mis en place avec la Région pour inciter les bailleurs sociaux à construire des logements locatifs sociaux conformes au label « Très haute performance énergétique ». Enfin, elle a investi dans 2 parcs éoliens à Nalliers (4,8 MW) et Péré (8 MW) et négocié un protocole global de partenariat avec la société REE portant sur le développement de 52 MW supplémentaires.

Provence-Alpes- Côte d'Azur



Christian Olivérès
Directeur régional

La Caisse des Dépôts est partenaire de la Société civile immobilière qui gère la station Alexandre (7 000 m² de bureaux d'activités) dans la ZFU de Marseille. L'engagement municipal pour le logement de Marseille se traduit à la fois par un prêt pour acquisition foncière de 60 M€ et par un dispositif expérimental de portage des places de stationnement facilitant la prime accession, en partenariat avec la Ville. Deux partenariats essentiels ont été passés pour favoriser le développement des énergies renouvelables avec EDD dans l'éolien, et Solaire direct dans le photovoltaïque. Enfin, la Caisse des Dépôts participe au financement des tramways de Marseille, de Nice et de Toulon, ainsi que du tunnel de Toulon.

Rhône-Alpes



Alain Weber
Directeur régional

Deux protocoles de partenariat ont été signés avec la Ville de Grenoble et son agglomération afin de développer de nouvelles actions dans les domaines du logement social et de la rénovation urbaine, du développement économique et des énergies renouvelables. La Caisse des Dépôts investit dans les opérations de rénovation urbaine, notamment dans le quartier des Docks à la Confluence à Lyon, où les premiers immeubles sortent de terre (siège social du quotidien *Le Progrès*, inauguré fin 2007). La Caisse des Dépôts a financé 2 500 m² de panneaux photovoltaïques installés sur une tribune du stade Geoffroy-Guichard à Saint-Étienne, première opération du genre en métropole.

Réunion Océan Indien



Hervé Tonnaire
Directeur régional

Dans le cadre du tram-train et de la route du littoral, où le groupe est engagé, la Caisse des Dépôts a accordé un prêt de 350 M€ au bénéfice du Conseil régional (1^{er} volet de la mobilisation d'une enveloppe de 500 M€ prévue par le protocole de Maignon, signé entre la collectivité et l'État). Elle est associée au lancement d'un programme innovant et pluriannuel de déploiement d'installations photovoltaïques sur les DOM associant les sociétés Aerowatt et BP Solar. Enfin, elle est entrée au capital d'une société privée d'aménagement, aux côtés de professionnels reconnus du secteur et de la Bred, destinée à fournir du foncier à des prix abordables, enjeu majeur pour les entreprises et le logement.

Nouvelle-Calédonie Polynésie française



Yves Bellec
Directeur régional

En Nouvelle-Calédonie, la Caisse des Dépôts a financé pour 31 M€ l'acquisition de 700 hectares de foncier, sur la ZAC de Dumbéa-sur-Mer et de Panda, destinés à l'urbanisation du grand Nouméa. Plus de 100M€ de prêts, associés à la défiscalisation, ont permis de construire plus de 750 logements sociaux. Elle participe au tour de table du projet de centre de soins de suite et de réadaptation; fruit d'un partenariat unique entre secteur privé et secteur public, il répond à une urgence sanitaire. Le réseau des 10 cyber-bases de Nouvelle-Calédonie jette un pont au milieu du Pacifique. Cinq nouveaux espaces numériques à Wallis et Futuna ont accompagné l'arrivée de l'ADSL dans ces 2 îles.

« Une réorganisation des grands réseaux publics se dessine. »



■ Marianne Louradour-Félix

Responsable du département
des réseaux – Direction bancaire
– Caisse des Dépôts

Rapporteur groupe de travail
« Cohérence de l'offre et rôle
du réseau »



« Trois actions phares ont été identifiées concernant le rôle du réseau :

Une charte de l'animation régionale. Le directeur régional est le représentant local du directeur général et a, de fait, un rôle de représentation de l'Établissement public mais aussi des filiales dans sa région. Une charte de l'animation régionale du groupe Caisse des Dépôts a été élaborée pour renforcer la cohérence du groupe en région.

Un comité de l'offre. Il aura pour mission de faire jouer les synergies et d'assembler les offres des différents métiers. Ce comité sera alimenté par les directions régionales: leurs fonctions de veille et d'écoute locale trouveront un véhicule dans ce comité. Une offre développement durable y sera élaborée et sera ensuite déployée dans le réseau.

Le développement des partenariats avec les réseaux publics. Une réorganisation des grands réseaux publics se dessine, à l'instar du grand réseau économique et fiscal issu de la fusion de la Direction générale des impôts et de la Direction générale de la comptabilité publique. Des enjeux appellent la Caisse des Dépôts, soit dans des nouveaux partenariats avec ces réseaux, soit en répondant à des nouveaux besoins d'expertise. »

Ressources humaines

Des collaborateurs mobilisés au service des urgences du pays

Faire en sorte que chaque collaborateur du groupe dispose des moyens de progresser, de se former, et d'évoluer constitue un enjeu majeur. Une stratégie ressources humaines est développée à l'échelle du groupe, pour que les collaborateurs soient mobilisés au service des urgences du pays.

L'Établissement public : une gestion dynamique des personnels...

■ La mobilité

L'ensemble des équipes de gestion des ressources humaines a été mobilisé pour que 2007 soit la 3^e année consécutive au cours de laquelle plus de 10 % du personnel auront réalisé une mobilité fonctionnelle et/ou géographique. 140 recrutements externes se sont ajoutés à ces mouvements.

Parallèlement, les travaux sur les outils de suivi des compétences se sont poursuivis de manière active afin de parvenir à la mise en place d'un observatoire des métiers et à la définition de parcours professionnels destinés à l'ensemble des collaborateurs.

■ La formation

Le droit individuel à la formation (DIF) poursuit son développement très rapide : 13 % des collaborateurs en ont déjà bénéficié, un taux supérieur à celui de la moyenne des entreprises de taille équivalente. La Direction générale de l'administration et de la fonction publique a, par ailleurs, fait appel à l'expertise de la Caisse des Dépôts en la matière, dans la perspective de l'introduction du DIF pour les agents publics. Les autres objectifs de formation, atteints, valorisent la professionnalisation et l'amélioration des compétences à développer.

■ Le télétravail

L'Établissement public s'est engagé dans une concertation avec les représentants du personnel pour le développement du télétravail à partir d'une expérience concluante menée sur le site de Bordeaux. Chaque direction a déterminé les postes éligibles au télétravail puis, sur la base du volontariat et en accord avec leur hiérarchie, certains collaborateurs ont débuté en fin d'année l'expérience du télétravail, de 1 à 3 jours par semaine, dotés des outils

informatiques spécifiques. La charte du télétravail, présentée aux organisations syndicales, ainsi que le guide du télétravailleur et du télémanager précisent le dispositif, encadré par un protocole d'accord ou un avenant au contrat de travail. 55 personnes pratiquaient le télétravail au 31 décembre 2007.

...dans un environnement développant une nécessaire cohésion sociale

■ Égalité professionnelle homme/femme

L'accord égalité professionnelle homme/femme de l'Établissement public a été signé en février 2007 avec mise en œuvre effective immédiate. Une commission sur l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes, chargée du suivi de la mise en œuvre du plan d'actions et de la mesure des progrès réalisés, s'est réunie 6 fois en 2007, abordant l'ensemble des thématiques de l'accord. Une correspondante à l'égalité professionnelle a été nommée. Elle assure une mission de médiation lorsqu'un collaborateur la saisit au sujet d'une éventuelle discrimination à caractère sexiste. Aucune des trois saisines examinées dans ce cadre suivant la procédure mise en place au cours de l'été 2007 n'a débouché sur l'identification d'un traitement différencié homme/femme.

■ Diversité, handicap et cohésion sociale

L'accueil des personnels bénéficiant de Contrats d'accompagnement dans l'emploi (CAE) est une priorité sociale de la Caisse des Dépôts. Depuis plus de 15 ans, plus de 400 personnes ont été accueillies en utilisant les différents contrats en vigueur. Au cours de l'année 2007, 30 personnes ont bénéficié d'un retour à l'emploi grâce à une démarche d'insertion. Chacune a pu disposer d'un livret d'accueil et accéder



focus

L'UNIVERSITÉ CAISSE DES DÉPÔTS

Lieu d'excellence pédagogique, l'**Université Caisse des Dépôts** est une structure interne qui a pour mission de développer la transversalité et les connaissances sur le groupe, d'accompagner et renforcer le développement des compétences managériales, de favoriser les dynamiques de changement et d'innovation. Elle est un outil de mobilisation des collaborateurs sur les enjeux opérationnels et stratégiques.

aux formations adaptées. Une charte du tuteur rédigée en 2007 permet d'aider les managers à intégrer dans des conditions optimales ces personnels en réinsertion. La sensibilisation à la diversité a été renforcée. Elle a notamment pris la forme de mises en situation à partir de la présentation de situations imaginaires. Cette action sera renouvelée et amplifiée en 2008.

La Mission handicap de la Caisse des Dépôts, créée en 2006, a réalisé cette année une enquête inédite permettant d'appréhender le vécu et les attentes des collaborateurs handicapés, de leurs managers et de leurs collègues. Elle a abouti à un plan d'actions et conforté un niveau de recrutement en progression sensible.

À l'échelle du groupe : le développement d'une stratégie RH globale

Au second semestre 2007, une réflexion a été lancée sur le développement de la stratégie RH à l'échelle du groupe, l'une des priorités d'Elan 2020. Un groupe de travail transverse a identifié les principaux

défis de la fonction RH et les leviers d'actions pouvant être proposés aux directions des ressources humaines des entités du groupe dans le respect du principe de subsidiarité.

■ Les actions lancées dans les entreprises du groupe

En écho aux travaux communs lancés au second semestre, les actions RH pilotées localement par les entreprises du groupe en 2007 font, d'ores et déjà, apparaître une cohérence d'ensemble.

Ainsi plusieurs filiales, qui sont elles-mêmes des groupes (Egis, SNI, Compagnie des Alpes, Icade), ont réorganisé leur fonction RH sur un schéma plus intégré afin d'assurer le développement d'une politique RH cohérente, une animation des acteurs plus efficace et la mise en place d'outils et de processus fédérateurs (ex. : accord de mobilité groupe SNI, intéressement groupe Transdev).

« La fonction RH contribuera à l'intégration du développement durable dans le quotidien de chacun. »

La plupart des entités ont également valorisé leur engagement en matière de diversité et de lutte contre les discriminations : refonte des processus RH et de modules de formation à CNP Assurances, mise en place de diagnostics, de formations et de tableaux de bord dédiés chez Transdev, valorisation de la diversité des talents chez Icade, accord égalité hommes/femmes pour l'Établissement public.

Enfin, la dynamique globale du groupe s'affiche particulièrement en matière de recrutements, les différentes entités s'inscrivant dès à présent dans la problématique de renouvellement des talents à moyen et long termes. Le groupe Caisse des Dépôts se positionne ainsi parmi les principaux recruteurs en France en 2007 avec plus de 5 000 recrutements sur son périmètre.

■ Les 3 défis et les leviers d'actions identifiés à l'échelle du groupe

1. Attirer et fidéliser les talents pour préparer le groupe au renouvellement de ses effectifs avec : la valorisation de la marque « Caisse des Dépôts », la mise en place de parcours de carrière individualisés et le développement du sentiment d'appartenance.

2. Développer les compétences et multiplier par 2 la mobilité entre les entités en 2008 grâce à l'intensification des processus de gestion des compétences, la création de passerelles au sein de bassins d'emplois locaux, l'élaboration de règles de mobilité communes ou encore la mise en place d'une animation de la mobilité de niveau groupe.

3. Accroître la performance managériale, notamment grâce à l'élargissement du champ d'action et des bénéficiaires de l'université Caisse des Dépôts.

Parmi les leviers d'actions identifiés figure également la nécessité de s'appuyer sur des valeurs communes. Les travaux transverses menés sur ce thème ont fait émerger 3 valeurs clé, « servir, savoir-faire, construire », qui devront être incarnées dans l'ensemble du groupe.



■ Jacqueline Poincelet

Responsable des ressources humaines – Direction bancaire – Caisse des Dépôts

Rapporteur groupe de travail
« Ressources humaines »

« En premier lieu, la fonction RH répondra à l'exigence d'une responsabilité sociale induisant :

- reconnaissance et développement des compétences, notamment via la formation et la valorisation de l'expérience ;
- des parcours professionnels adaptés aux profils et aux attentes, en particulier grâce à une mobilité intensifiée et fluidifiée.

À l'aide d'une implication accrue du management, cet ensemble garantira l'employabilité des personnels dans la durée.

En second lieu, la fonction RH contribuera à l'intégration du « développement durable » dans le quotidien de chacun :

- en déclinant les valeurs du groupe, elles-mêmes intrinsèquement imprégnées de cette dimension, en permettant à chacun à la fois de se situer au cœur des objectifs auxquels il contribue et d'en comprendre le sens collectif et pour lui-même ;
- en sensibilisant les collaborateurs aux enjeux s'appliquant à leur domaine professionnel.

La formation ainsi qu'une communication ciblée tiendront un rôle important à ce titre. »

Indicateurs

| Effectif total au 31 décembre 2007 | 2005 | 2006 (y compris Mines) | 2007 |
|---|-------------|------------------------------|-------------|
| Effectif total en fonction dans l'Établissement public | 4 754 | 5 063 | 5 180 |
| Effectif permanent (fonctionnaires, CDI et statut Mines) | 4 605 | 4 890 | 4 976 |
| Effectif non permanent (CDD, contrat d'insertion) | 149 | 173 | 204 |
| Nombre de stagiaires durant l'année | 166 | 154 | 150 |
| Proportion/total des permanents en fonction : | | | |
| Cadres et cat. A | 34 % | 34 % | 36 % |
| Techniciens sup. et cat. B | 34 % | 35 % | 36 % |
| Employés et cat. C | 32 % | 31 % | 28 % |
| Entrées de l'exercice (perm + non perm) : | 354 | 348 | 377 |
| En CDI | 199 | 167 | 132 |
| En CDD (CAE et apprentissage inclus) | 155 | 181 | 245 |
| Licenciements ou radiation pour abandon de poste | 13 | 9 | 4 |
| Création nette d'emplois permanents | -35 | +35 | +89 |
| Âge moyen | 45,6 ans | 45,9 ans | 46,6 ans |
| Ancienneté moyenne | 20,1 ans | 20,5 ans | 20,9 ans |
| Turnover (sur permanents) | 6,8 % | 5,0 % | 3,5 % |
| Proportion d'agents à temps partiel | 16,2 % | 16,8 % | 17,4 % |
| Taux d'absentéisme | 5,8 % | 5,9 % | 6,1 % |
| Formation | 2005 | 2006 | 2007 |
| Dépenses de formation en pourcentage de la masse salariale ⁽¹⁾ | 3,99 % | 4,09 % | 4,15 % |
| Taux de l'effectif n'ayant bénéficié d'aucune formation | 18,4 % | 14 % | 13 % |
| Nombre moyen de jours de formation par agent formé | 5,68 | 5,0 | 4,4 |

| Relations du travail | 2005 | 2006 | 2007 |
|---|------|-------------------|-------------------|
| Nombre de représentants du personnel titulaires | 27 | 55 ⁽²⁾ | 55 ⁽²⁾ |
| Nombre de délégués syndicaux titulaires | 14 | 15 | 16 |
| Nombre d'accords signés | 6 | 7 | 3 |

| Hygiène et sécurité | 2005 | 2006 | 2007 |
|--|------------|------------|------------|
| Montant des dépenses de sécurité | 2 855 020€ | 2 502 246€ | 3 155 455€ |
| Nombre d'accidents du travail avec arrêt | 55 | 65 | 64 |
| Nombre d'actes des services médicaux | 15 585 | 16 896 | 16 546 |

| Égalité H/F | 2005 | 2006 | 2007 |
|---|---------|---------|--------|
| Proportion de femmes dans l'effectif | 61,8 % | 62,6 % | 62,7 % |
| Proportion de cadres dans l'effectif | 34 % | 34,1 % | 36 % |
| Proportion de femmes cadres dans l'effectif cadres/ cat A | 47 % | 48,3 % | 49 % |
| Revenu moyen des cadres femmes par rapport à celui des cadres hommes ⁽³⁾ | 79,9 % | 82,5 % | 83,4 % |
| Proportion de femmes parmi les cadres dirigeants | 21,21 % | 24,53 % | 22,9 % |
| Proportion de femmes parmi les cadres à haut potentiel | 47,54 % | 40,91 % | 44,1 % |
| Proportion de femmes dans le Comité de direction | 12,5 % | 12,5 % | 11,1 % |

| Emploi et insertion des personnes handicapées ⁽⁴⁾ | 2005 | 2006 | 2007 |
|--|----------|----------|------------|
| Nombre de travailleurs handicapés (personnes physiques) | 117 | 132 | 136 |
| Taux d'emploi | 3,1 % | 2,5 % | 2,6 % |
| Dépenses pour l'insertion professionnelle | 450 596€ | 552 248€ | 1 046 072€ |
| Montant des marchés passés avec le secteur protégé | 77 492€ | 140 523€ | 118 096€ |

Effectifs gérés au 31/12/2007

| | 2007 | dont filiales étrangères |
|-------------------------------|---------------|--------------------------|
| Établissement public (EP) | 6 598 | |
| Entités rattachées à l'EP | 827 | |
| Informatique CDC | 1 305 | |
| CNP Assurances | 4 491 | 1 385 |
| Société nationale immobilière | 4 618 | |
| Transdev | 27 810 | 20 590 |
| Egis | 6 300 | 3 340 |
| Icade | 3 618 | 214 |
| Compagnie des Alpes | 5 149 | 2 879 |
| TOTAL | 60 716 | 28 408 |

■ 1 (Coût total de la formation) ÷ (Masse salariale annuelle totale non chargée) x 100 ■ 2 Délégués du personnel inclus ■ 3 (Rémunération moyenne annuelle nette des femmes cadres/cat. A) ÷ (rémunération moyenne annuelle nette des hommes cadres/cat. A) x 100 ■ 4 Les données 2006 et 2007 sont toutes basées sur des règles édictées pour la déclaration au FIPHP. Pas de comparaison à faire avec 2005.

Anticipation et maîtrise des risques

La Caisse des Dépôts a défini son dispositif de contrôle des risques et de contrôle interne en référence aux normes applicables aux établissements bancaires et financiers de la Place.

Le contrôle permanent

L'organisation du contrôle interne de la Caisse des Dépôts s'articule autour du principe de séparation des fonctions opérationnelles et des fonctions de contrôle. Largement décentralisée au sein des métiers et filiales de l'Établissement public, elle se structure autour d'un responsable des risques, hiérarchiquement indépendant des opérationnels, et du comité des risques qu'il anime. Les outils d'identification des risques (base incidents, cartographies des risques, etc.) sont intégrés au dispositif de prévention du risque de non-conformité. La mise en place de plans de contrôle de conformité contractualise les différents contrôles à exercer au titre de la déontologie, de la lutte contre le blanchiment, de la sécurité des systèmes d'information ou encore de la gestion des risques physiques et environnementaux, améliorant ainsi de manière continue le dispositif de contrôle de l'Établissement public.

Dans les métiers et filiales de la Caisse des Dépôts, les principales évolutions du dispositif en 2007 ont été les suivantes :

- la Direction bancaire a créé une « cellule antifraude » et mené une campagne de formation relative à la fraude externe ;
- la Direction des retraites a intégré le FIPHFP (Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique) au sein de son dispositif. L'élaboration d'un cadre de référence pour le plan des contrôles communs aux 3 établissements – Paris, Angers et Bordeaux – s'est également poursuivie ;
- à la Direction des fonds d'épargne, une mission d'assistance au métier prêteur a été lancée pour le rendre conforme aux meilleures pratiques ;
- Informatique CDC a mis en œuvre différents plans d'actions dans le prolongement de la première cartographie des risques réalisée en 2006 ;
- Icade a réorganisé sa fonction risque ;
- CNP Assurances a mis en service une base de données des incidents opérationnels. Une cinquantaine de personnes ont été formées sur ce nouvel outil.

focus

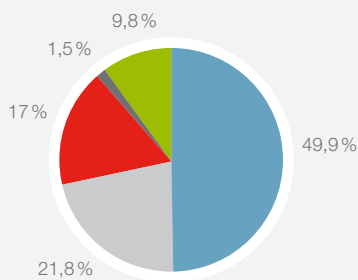
Mise en œuvre des normes Bâle II

■ La Caisse des Dépôts, non soumise de droit à la réglementation Bâle II a décidé de s'y référer au titre de sa méthodologie prudentielle interne. Le projet Bâle II, conduit par la Direction des risques et du contrôle interne en liaison avec les directions financières et les métiers, permet à l'Établissement

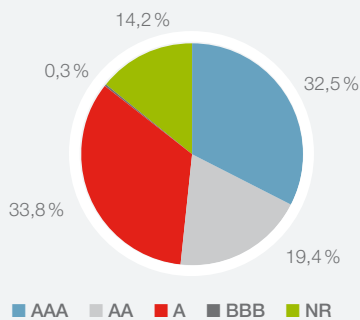
public d'affiner son dispositif de pilotage des risques et d'allocation de fonds propres. L'Établissement, qui a retenu la méthode standard à fin 2006, s'est doté d'un nouveau système centralisé de suivi des risques. Parallèlement, pour tenir compte de la spécificité des risques, et

des contreparties de l'Établissement public, des études d'impact sont en cours sur les risques liés au pilier 2 (risque global de taux, inflation, concentration...) et les adaptations nécessaires sont engagées pour progresser vers l'utilisation de méthodes internes.

■ Répartition des émissions à long terme détenues par la Section générale (par notation Standard&Poors)



■ Répartition des émissions à long terme détenues par les fonds d'épargne (par notation Standard&Poors)



■ AAA ■ AA ■ A ■ BBB ■ NR

En matière de sécurité du système d'information, la Caisse des Dépôts, dans le cadre de l'évolution de la réglementation CNIL en 2007, a procédé à un réexamen de son dispositif.

Les risques financiers

La Direction des risques et du contrôle interne intervient en amont des engagements pris au niveau des différents métiers, ainsi que sur le suivi des risques crédit et de marché des portefeuilles financiers. Elle exerce un deuxième regard indépendant sur les risques financiers sous une forme adaptée à la nature de l'investissement. Dans le cadre du plan Elan 2020, ces avis risques intégreront progressivement, en 2008, un avis de conformité aux doctrines d'investissement en cours d'élaboration par les métiers.

■ Investissements d'intérêt général

L'émission d'un avis risques de la Direction des risques et du contrôle interne contribue à la prise de décisions sur les engagements présentés dans les comités constituant la plus haute instance de décision au sein d'un métier ou de la Caisse des Dépôts. Cet avis s'assure de la juste identification des risques, de leur bonne couverture et de leur correcte rémunération au sens de cette classe d'actifs.

■ Portefeuilles financiers

Leurs risques sont examinés dans un comité mensuel dédié réunissant la Direction des risques et du contrôle interne et les directions financières du compte propre Caisse des Dépôts et des fonds d'épargne.

Ce comité fixe des limites par contrepartie à partir des résultats d'approches méthodologiques formalisées et validées qui assurent une homogénéité de traitement entre les différentes contreparties. Cette méthodologie repose sur la prise en compte de règles d'emprise, de mesure de « grands risques », de règles de diversification, analyses et limites sectorielles, et des objectifs de gestion des directions financières. Le contrôle du respect de ces limites qui s'applique également aux instruments hors bilan est effectué quotidiennement par la Direction des risques et du contrôle interne. Les équipes en charge de l'analyse et du contrôle s'appuient sur des outils informatiques dédiés, les informations d'agences de notation et d'informations financières et leurs analyses propres. En 2008, seront progressivement intégrés dans l'appréciation des risques de contrepartie les problématiques ESG (environnementales, sociétales et de gouvernance), en recourant à l'expertise d'une ou de plusieurs agences de notation extra-financières.

Le risque de crédit des portefeuilles financiers de la Caisse des Dépôts reste très modéré car ils sont principalement composés de : titres d'État français, portefeuille obligataire noté « *investment grade* » ou équivalent, de titrisations de haut rating.

Back-offices

Placée sous l'autorité du caissier général, la Direction des back-offices assure l'exécution et la sécurité des opérations financières de l'Établissement public :

- exécution des flux numéraires et titres pour compte propre et compte des clients ;
- conservation de l'ensemble des valeurs détenues par l'Établissement ;
- tenue des positions et valorisation des portefeuilles ;
- comptabilité de 1^{er} niveau des métiers ;
- exécution des recettes et dépenses de fonctionnement de l'Établissement et leur comptabilité.

En 2007, la croissance et la diversification des encours ont fortement impacté ses opérations :

- remise en route de la fonction dépositaire de fonds dédiés pour la Direction des retraites et ses fonds gérés
- ouvertures de nouveaux mandats du Fonds de réserve pour les retraites ;
- émissions d'Euro Commercial Paper (Section générale), et de Bons à moyen terme négociables (BMTN) pour l'ACOSS
- participation aux appels d'offres Banque de France.

La Direction des back-offices mise sur la clarté de ses processus pour progresser de façon continue et in fine offrir des prestations en visant une diminution des coûts unitaires des opérations.

Outre le risque de crédit, la Direction des risques et du contrôle interne exerce une surveillance et donne un avis au sein de comités *ad hoc* à vocation généraliste ou spécialisée sur l'ensemble des risques de marché des portefeuilles. Cette surveillance s'exerce notamment à travers une approche quantitative des risques (VaR, volatilité, « *tracking error* »...) sur les portefeuilles d'actions cotées, part très significative des portefeuilles financiers.

La déontologie

Le service de la déontologie couvre principalement trois domaines : la déontologie personnelle et professionnelle des collaborateurs du groupe, la conformité au règlement général de l'AMF pour les activités de prestataire de service d'investissements, la lutte antiblanchiment.

En 2007, 2 projets d'importance ont été engagés.

Le projet associé à la directive MIF a concerné la Direction des services bancaires, la Direction des finances et de la stratégie et la Direction des back-offices. La clientèle a tout d'abord été classée selon les catégories fixées par la directive puis elle a été informée de cette classification.

Le projet de lutte antiblanchiment, qui concerne l'ensemble des entités, vise à adapter et à améliorer le dispositif existant. Le dispositif sera définitivement arrêté à la fin du 1^{er} semestre 2008.

Performance économique

Dans la lignée des précédents exercices, la Caisse des Dépôts a renforcé le pilotage stratégique et financier du groupe, accentué les actions engagées pour combiner performance économique et maîtrise des coûts, afin de conforter sa solidité financière et son développement au service du pays.

Pilotage stratégique et financier

Le pilotage stratégique et financier du groupe s'appuie sur la Direction des finances et de la stratégie. Il assure 4 missions principales :

- coordination et impulsion stratégique sur les grands dossiers de développement du groupe ;
- gestion du portefeuille d'actifs pour compte propre et gestion actif-passif de l'Établissement public ;
- pilotage stratégique et financier des directions et des filiales ;
- établissement des comptes de la Caisse des Dépôts et suivi de la réalisation des objectifs et des prévisions de résultats financiers du groupe.

Dans ce cadre, la Direction des finances et de la stratégie conduit le processus de planification stratégique et financière au niveau de chaque filiale du groupe et de chaque métier de l'Établissement public.

Ce processus se traduit par la fixation d'objectifs par entité définissant les orientations stratégiques de l'année et précisant les objectifs chiffrés en fonction des indicateurs les plus pertinents comme le chiffre d'affaires, la rentabilité et la solvabilité et les objectifs environnementaux et sociaux. Ces objectifs sont établis à la suite de la discussion du plan à moyen terme de la filiale à un horizon de 3 à 5 ans.

La supervision des filiales repose sur un reporting mensuel ou trimestriel d'activités, ainsi que sur des échanges semestriels plus approfondis, devant permettre de mesurer le niveau de réalisation des objectifs. Ces rendez-vous s'ajoutent aux instances de gouvernance des filiales. En appui de ce reporting est élaboré un tableau de bord mensuel, qui intègre les orientations du plan stratégique Elan 2020.

focus

Informatique CDC

■ La Caisse des Dépôts est membre, avec CNP Assurances, la CNCE et Natixis, du GIE Informatique CDC dédié au management des systèmes d'information. Informatique CDC s'engage à leurs côtés autour de 4 valeurs qui guident son action.

L'expertise : 1 150 spécialistes mettent en œuvre leur savoir-faire et bâtissent des solutions performantes dans des univers technologiques en évolution.

La sécurité : capitale pour les membres du GIE, la sécurité

des systèmes d'information répond aux exigences d'intégrité, de confidentialité et de continuité de service.

Pérennité : Informatique CDC assure des taux élevés de disponibilité des applications grâce à la gestion, l'optimisation et la fiabilisation des systèmes existants tout en anticipant les évolutions de demain.

Performance : Informatique CDC offre à ses membres des prix de revient maîtrisés et le bénéfice

de multiples synergies en matière de propriété intellectuelle, d'achats, de ressources humaines et d'infrastructures.

Informatique CDC contribue au développement durable en privilégiant la visio-conférence, qui limite les déplacements, et par une politique responsable en matière de choix d'équipement.



Plus d'infos :

www.icdc.caissedesdepots.fr

« Le pilotage de la qualité doit devenir un atout stratégique mesurable. »

Pilotage économique de l'Établissement public

L'Établissement public, dans un contexte de progression de son activité, a poursuivi, en 2007, les actions engagées depuis 2003 d'amélioration de sa performance économique et de maîtrise de ses frais généraux; pour la 5^e année consécutive, la progression des charges brutes a été contenue à moins de 1 % par rapport à l'exercice précédent.

Ce résultat a été rendu possible par le maintien d'un pilotage budgétaire rigoureux, au travers des actions suivantes :

- le pilotage des effectifs et la mise en œuvre d'une politique active de mobilité et de redéploiements afin d'accompagner l'évolution des métiers de l'Établissement ;
- l'optimisation des systèmes d'information visant à réduire les dépenses de fonctionnement informatique (diminution annuelle de 2 %) ;
- l'amélioration de la politique achats pour la rendre plus performante.

La progression des charges nettes s'établit à 3,4 % dans le respect des objectifs que s'est fixés la Caisse des Dépôts lors de sa réforme budgétaire en 2004.

L'Établissement public conforte ainsi l'action engagée depuis 2003 pour améliorer sa performance afin d'assurer les conditions de son développement futur et de conforter sa structure financière.

Par ailleurs, la Caisse des Dépôts intègre désormais la performance environnementale comme élément à part entière de sa performance globale, en particulier en ce qui concerne sa politique immobilière et logistique :

- renégociation des contrats d'électricité et choix d'une énergie « verte » ;
- mise en œuvre dans le cadre du chantier de rénovation technique du site d'Arcueil (94) d'un programme inspiré de la démarche Haute qualité environnementale (HQE).



Victoire Aubry

Directrice de la planification et de la performance – CNP Assurances

Rapporteur groupe de travail
« Performance et compétitivité »

« Trois domaines de performance autour desquels le groupe Caisse des Dépôts devra articuler sa stratégie ont été identifiés : être rentable et veiller à la performance financière, prioriser l'utilité socio-économique des actions et se donner les moyens d'en mesurer les impacts, objectiver la valeur ajoutée des prestations et mettre en avant la compétitivité de l'offre.

Ainsi, quatre propositions ont été formulées par le groupe de travail :

- la réalisation d'un cadrage financier pluriannuel, décliné par entité pour concilier pilotage opérationnel au quotidien et perspectives financières à moyen terme du groupe ;
- la définition d'objectifs à horizon 2010 et d'indicateurs socio-économiques afin de matérialiser la contribution effective aux enjeux de la société (logements créés...) ;
- la mise en place d'outils de mesure de la qualité et de la spécificité des offres du groupe (enquêtes satisfaction, démarches de certification, indicateurs d'excellence opérationnelle...). Le pilotage de la qualité doit devenir un atout stratégique mesurable ;
- la mise en place d'un système de facturation plus lisible des prestations de l'Établissement public, reposant sur des principes permettant de s'engager sur devis et d'exprimer de façon comparable les coûts du groupe. »

Performance environnementale

Acteur de premier plan de la finance carbone, la Caisse des Dépôts a engagé dès 2005 une démarche d'évaluation, réduction, puis compensation de ses émissions de gaz à effet de serre (GES). Elle est le premier établissement public français à avoir réalisé sa neutralité carbone, dès 2006. En 2007, l'amélioration de ses performances environnementales s'est focalisée sur l'objectif de réduction des émissions de GES de 3 % en moyenne annuelle.

focus

Compensation carbone de l'Établissement public

■ En complément des efforts de réduction des émissions de CO₂, la Caisse des Dépôts est engagée dans une démarche de compensation des émissions qui ne peuvent pas être évitées, par achat et annulation d'un montant équivalent de crédit carbone. La neutralité carbone 2007 a été réalisée par le recours à des actifs carbone permettant de financer des projets de réduction d'émission en Asie et en Amérique du Sud.

Énergie

Les consommations énergétiques ont été maintenues à un niveau à peu près stable en 2007 malgré de forts développements informatiques liés à de nouvelles activités. Cette maîtrise des consommations est le fruit d'actions dans 3 domaines principaux : le chauffage et la climatisation, l'éclairage, la bureautique. Les usages informatiques feront l'objet d'une attention particulière en 2008.

Déplacements – Principales réalisations dans le réseau des directions régionales

Les principales réalisations ont concerné l'équipement en appareils de visioconférence et le remplacement de véhicules par des modèles moins émetteurs de CO₂. Sur 2006-2007, les émissions de CO₂ des véhicules ont ainsi été réduites de 30 %.

Eau - Déchets

■ Eau : plusieurs actions ont été entreprises en fonction des caractéristiques de chaque site (création d'une terrasse végétale, plantation de végétaux consommant moins d'eau...).

■ Déchets : le tri est mis en place sur la plupart des sites.

Papier

Les actions entreprises en 2007 ont permis de réduire les consommations de papier reprographié. Par ailleurs, l'achat de papier écologique est particulièrement recherché, et la part du papier recyclé croît de 8,1 % à 13,6%. Cette baisse des consommations ne compense cependant pas la hausse du prix du papier. L'ensemble des marchés de papier (papier reprographié, imprimerie et enveloppes), atteint 827 K€ contre 794 K€ en 2006.

| | 2007 | Évolution 2007 / 2006 à périmètre équivalent (%) | Périmètre : (1) en % des effectifs (2) en % des surfaces occupées |
|--|--------|--|--|
| Consommation énergétique | | | |
| Consommation totale d'électricité (MWh) | 46422 | + 1,4 | (1) 85,0 |
| Consommation d'électricité par salarié (MWh) | 10,5 | | |
| Consommation de gaz (MWh) | 12811 | - 12,1 | (2) 81,1 |
| Consommation de fioul (chauffage et groupes électrogènes) (litres) | 234840 | + 6,4 | (2) 69,8 |
| Consommation de chaleur (MWh) | 10021 | - 9,0 | (2) 81,1 |
| Autres consommations | | | |
| Consommation de papier reprographié (tonnes) | 281 | - 7,1 | (1) 100 |
| Consommation d'eau (m ³) | 140592 | - 4,6 | (1) 70,8 |
| Indicateurs déchets | | | |
| Production totale de déchets (tonnes) | 1 124 | - 14,3 | (1) 86,5 |
| Consommables bureautiques* (unités) | 5522 | + 14,0 | (1) 88,3 |
| Achats | | | |
| Montant total des achats hors informatique (M€) | 115,2 | - 1,1 | (1) 100 |

* Consommables bureautiques collectés, pour recyclage ou valorisation, par Emmaüs et les Ateliers du Bocage (entreprise d'insertion).

Communication

La Caisse des Dépôts a déployé en 2007 un effort important de communication pour assurer l'annonce de son plan stratégique Elan 2020, et créer les conditions de son appropriation par tous ses collaborateurs, par ses partenaires et le grand public, bénéficiaire final de ses interventions.

Déployer le plan Elan 2020 et promouvoir l'esprit de groupe

Déploiement du plan stratégique Elan 2020 et valorisation de l'esprit de groupe, tels ont été les principaux enjeux de communication interne en 2007. Outre le séminaire de lancement du projet stratégique des 13 et 14 décembre 2007, plusieurs actions ont œuvré dans ce sens parmi lesquelles, notamment, réunions du vivier des 160 cadres « génération 2020 » représentant l'ensemble des métiers du groupe, petits déjeuners de cadres en compagnie du directeur général, stages d'accueil ouverts aux collaborateurs de l'ensemble du groupe ou petits déjeuners thématiques réunissant collaborateurs et experts. Début avril 2007, un nouvel intranet, CDMédia, a été ouvert, accessible à l'ensemble des collaborateurs du groupe.

Dotée d'une identité clairement définie, la Caisse des Dépôts développe la culture de groupe et le sentiment d'appartenance, autour de 3 valeurs partagées :

- **servir**, pour être utile à la collectivité ;
- **savoir-faire**, utiliser nos expertises pour innover ;
- **construire**, pour agir dans la durée.

Se faire mieux connaître, un enjeu stratégique pour le groupe

Vers les publics externes, le groupe Caisse des Dépôts se fixe comme objectif de développer sa notoriété et son image, pour mieux faire connaître ses savoir-faire, ses champs d'actions et ses priorités, pour que soient mieux identifiées ses capacités d'adaptation aux besoins évolutifs de la société. « Dans un monde où l'utilité se nourrit de la visibilité, où l'absence de communication nourrit la suspicion, il est essentiel de valoriser nos actions et nos talents » (A. de Romanet).

De nombreuses initiatives y ont contribué, parmi lesquelles des relations presse soutenues et de fréquentes rencontres avec les parlementaires et leurs collaborateurs.

Une campagne de communication institutionnelle dans la presse nationale et régionale et sur Internet a été lancée à l'occasion de la publication des résultats.



focus

Une campagne de communication grand public

■ Pour accroître la lisibilité du groupe, une campagne de communication, basée sur 4 annonces thématiques qui illustrent les 4 priorités d'Elan 2020, est déployée dans la presse quotidienne nationale et régionale comme sur Internet. Signature : La Caisse des Dépôts : créateur de solutions durables. Un site Internet dédié présente les solutions proposées par le groupe au niveau local et national : www.solutionscaissedesdepots.com

« Affirmer l'identité d'institution financière de la Caisse des Dépôts et valoriser son rôle d'apporteur de solutions durables. »

Mécénat

Le mécénat de la Caisse des Dépôts est engagé dans 3 domaines d'action qui concourent à faire partager la culture par le plus grand nombre :

■ **la solidarité urbaine :** la Caisse des Dépôts soutient des ateliers de pratique culturelle comme moyen d'insertion et d'intégration des jeunes de quartiers d'habitat social ;

■ **la musique classique :** propriétaire du théâtre des Champs-Élysées, la Caisse des Dépôts soutient sa programmation et fonde, sur cet engagement, une politique visant au rayonnement de la musique classique et de l'opéra en France – soutien à des structures de diffusion, à des démarches de sensibilisation des nouveaux publics et à la pratique musicale amateur ;

■ **la jeune création :** la Caisse des Dépôts aide à la création artistique contemporaine dans les domaines des danses urbaines issues du mouvement hip-hop et de la musique contemporaine.

Par ailleurs, le mécénat apporte son soutien à de grandes manifestations culturelles organisées par les collectivités locales pour renforcer l'attractivité de leur territoire auprès des milieux économiques et de leurs habitants.

Enfin, un nouveau programme a été mis en place en 2007 qui contribue à la prévention de l'échec scolaire précoce et, en soutenant l'apprentissage de la lecture, à donner le goût de lire aux publics jeunes.

Pour l'avenir, le mécénat sera réorienté pour être en pleine cohérence avec les priorités stratégiques du groupe.



Christine Lagrée

Responsable ressources humaines et moyens généraux – Direction du développement territorial et du réseau – Caisse des Dépôts

Rapporteur groupe de travail «Communication»



« Le groupe de travail Communication Elan 2020 a défini comme enjeux majeurs la lisibilité et l'attractivité du groupe Caisse des Dépôts.

Afin d'y répondre, nous avons identifié 2 priorités essentielles : l'affirmation de l'identité d'institution financière de la Caisse des Dépôts et la valorisation de son rôle d'apporteur de solutions durables, y compris auprès du grand public, bénéficiaire final de ses interventions.

Nous avons également proposé 2 leviers principaux. Le premier consiste à donner à l'ensemble des collaborateurs un véritable relais de communication de cette identité et de cette mission. Le second consiste à permettre une double ouverture vers la communication régionale et vers une communication à l'international.

Enfin, les actions principales préconisées pour démultiplier la communication conduiraient à construire le discours institutionnel en s'appuyant sur un nombre limité de messages simples et structurants, à impliquer et à former le management à la communication, à développer les actions de communication en région et à prévoir dès 2008 une campagne de publicité nationale et régionale. »

Extrait des états financiers **2007**

note

Les états financiers sont détaillés dans le rapport financier 2007, disponible sur simple demande ou sur le site internet :

www.caissedesdepots.fr

Notion de groupe

Les activités de la Caisse des Dépôts sont issues de sa mission originelle de dépositaire légal de fonds d'origine privée, que le législateur a souhaité protéger par une gestion garantissant leur entière sécurité.

Ces fonds, qui permettent de financer des investissements d'intérêt général et de venir en appui au développement local, ont également conduit la Caisse des Dépôts à devenir un acteur majeur sur les marchés financiers, aujourd'hui par le biais de filiales spécialisées soumises aux conditions de marché.

Cet ensemble constitue un groupe public et décentralisé, exerçant ses activités tant en France qu'à l'étranger, spécialement dans des domaines d'activités financières, immobilières et de services qui relèvent, selon leur nature, soit de mandats publics, soit de logiques concurrentielles :

Les missions d'intérêt général

- > gestion des fonds d'épargne sur livrets et financement du logement social ;
- > gestion sous mandat d'importants régimes de retraites ;
- > activités bancaires et financières réglementées ;
- > appui au développement local, à la politique de la ville, au développement de l'emploi et des PME.

Les activités concurrentielles

- > **assurance de personnes** avec CNP Assurances ;
- > **services et ingénierie** pour le développement des territoires avec les groupes Egis, Transdev, Compagnie des Alpes et Santoline ;
- > **activités immobilières** logées dans les groupes SNI et Icade ;
- > **capital investissement ;**
- > **infrastructures.**

Présentation des comptes

Pour leur présentation comptable et financière, les activités du groupe Caisse des Dépôts sont réparties en fonction de 2 missions principales :

- > la gestion des fonds sous mandat qui sont confiés à la Caisse des Dépôts selon des règles définissant la nature des prestations assurées et les conditions financières qui y sont attachées. Ces fonds bénéficient d'une individualisation totale de leur gestion. Il s'agit notamment des fonds d'épargne centralisés à la Caisse des Dépôts et de la gestion des caisses de retraite publiques ;
- > une activité directe exercée par la Section générale, entité financière et administrative de la Caisse des Dépôts qui fait l'objet d'une gestion différente de celle des opérations sous mandat et, tant en France qu'à l'étranger, par les groupes qui lui sont rattachés, notamment Icade, Transdev, Egis, Compagnie des Alpes, Santoline, SNI et CNP Assurances. Seule cette activité est considérée comme constituant un groupe pouvant faire l'objet de comptes consolidés, établis selon les règles comptables applicables aux établissements de crédit. L'entreprise consolidante est la Section générale ; les filiales sont intégrées globalement, proportionnellement, ou mises en équivalence selon la qualification du contrôle.

Cette distinction est marquée par l'exclusion du périmètre de consolidation des fonds d'épargne et des caisses de retraite. Leurs comptes et les commentaires qui s'y rapportent sont présentés séparément.

Compte de résultat consolidé

au 31 décembre 2007

| (en millions d'euros) | 31.12.2007 | 31.12.2006 |
|---|--------------|--------------|
| Intérêts et produits assimilés | 5 192 | 4 432 |
| Intérêts et charges assimilées | (1 933) | (1 606) |
| Commissions (produits) | 35 | 54 |
| Commissions (charges) | (80) | (98) |
| Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat | 816 | 932 |
| Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente | 3 109 | 1 932 |
| Produits des autres activités | 17 171 | 15 746 |
| Charges des autres activités | (17 256) | (16 461) |
| Produit net bancaire | 7 054 | 4 931 |
| Charges générales d'exploitation | (2 941) | (2 480) |
| Dotations aux amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles | (285) | (213) |
| Résultat brut d'exploitation | 3 828 | 2 238 |
| Coût du risque | (28) | (34) |
| Résultat d'exploitation | 3 800 | 2 204 |
| Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence | 103 | 58 |
| Gains ou pertes nets sur autres actifs | 70 | 183 |
| Variations de valeur des écarts d'acquisition | 3 | (5) |
| Résultat avant impôt | 3 976 | 2 440 |
| Impôt sur les bénéfices | (1 174) | (873) |
| Résultat net d'impôt des activités abandonnées | | 2 398 |
| Résultat net | 2 802 | 3 965 |
| Intérêts des minoritaires | (314) | (312) |
| Résultat net part du groupe | 2 488 | 3 653 |

Bilan consolidé au 31 décembre 2007

| (en millions d'euros) | 31.12.2007 | 31.12.2006 |
|--|----------------|----------------|
| Actif | | |
| Caisse, banques centrales, CCP | 11 | 23 |
| Actifs financiers à la juste valeur par résultat | 34 594 | 30 657 |
| Instruments financiers dérivés de couverture | 109 | 23 |
| Actifs financiers disponibles à la vente | 123 771 | 126 392 |
| Prêts et créances sur les établissements de crédit | 4 941 | 5 254 |
| Prêts et créances sur la clientèle | 20 232 | 14 611 |
| Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux | | |
| Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance | 17 398 | 15 325 |
| Actifs d'impôts | 334 | 319 |
| Comptes de régularisation et actifs divers | 5 788 | 7 263 |
| Actifs non courants destinés à être cédés | 10 | 21 |
| Participations dans les entreprises mises en équivalence | 2 506 | 887 |
| Immeubles de placement | 7 296 | 6 042 |
| Immobilisations corporelles | 2 442 | 1 685 |
| Immobilisations incorporelles | 547 | 380 |
| Écarts d'acquisition | 1 192 | 762 |
| Total actif | 221 171 | 209 644 |
| Passif | | |
| Banques centrales, CCP | | |
| Passifs financiers à la juste valeur par résultat | 1 537 | 841 |
| Instruments financiers dérivés de couverture | 72 | 12 |
| Dettes envers les établissements de crédit | 22 594 | 25 244 |
| Dettes envers la clientèle | 43 711 | 43 298 |
| Dettes représentées par un titre | 7 824 | 10 313 |
| Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux | | |
| Passifs d'impôts | 4 241 | 4 209 |
| Comptes de régularisation et passifs divers | 9 549 | 7 310 |
| Provisions techniques des sociétés d'assurance | 97 973 | 84 008 |
| Provisions | 1 122 | 984 |
| Dettes subordonnées | 777 | 709 |
| Capitaux propres part du groupe | | |
| Réserves consolidées | 17 794 | 15 915 |
| Résultat de l'exercice | 2 488 | 3 653 |
| Gains ou pertes latents ou différés | 8 798 | 10 129 |
| Total capitaux propres part du groupe | 29 080 | 29 697 |
| Intérêts minoritaires | 2 691 | 3 019 |
| Total capitaux propres | 31 771 | 32 716 |
| Total passif | 221 171 | 209 644 |

Tableau de passage des capitaux propres du 1^{er} janvier 2006 au 31 décembre 2007

| | Réserves consolidées | Résultat net part du groupe | Réserves de conversion | Variation de juste valeur des actifs disponibles à la vente | Variation de juste valeur des instruments dérivés de couverture | Capitaux propres part du groupe | Intérêts minoritaires | Résultat des minoritaires | Gains/ pertes latents ou différés des minoritaires | Capitaux propres part des minoritaires | Total capitaux propres consolidés |
|---|----------------------|-----------------------------|------------------------|---|---|---------------------------------|-----------------------|---------------------------|--|--|-----------------------------------|
| (en millions d'euros) | | | | | | | | | | | |
| Capitaux propres normes françaises au 1^{er} janvier 2006 | 14 218 | 2 088 | (45) | | | 16 261 | 1 481 | 180 | | 1 661 | 17 922 |
| Incidence de l'adoption des normes IFRS | (783) | | 135 | 8 321 | (2) | 7 671 | 244 | | 178 | 422 | 8 093 |
| Capitaux propres normes IFRS au 1^{er} janvier 2006 | 13 435 | 2 088 | 90 | 8 321 | (2) | 23 932 | 1 725 | 180 | 178 | 2 083 | 26 015 |
| Changements de méthode comptable | | | | | | | | | | | |
| Affectation du résultat 2005 | 2 088 | (2 088) | | | | | 180 | (180) | | | |
| Distribution 2006 au titre du résultat 2005 | (696) | | | | | (696) | (175) | | | (175) | (871) |
| Opérations réalisées avec les actionnaires minoritaires ⁽¹⁾ | 437 | | | | | 437 | | | | | 437 |
| Autres variations | 614 | | | (447) | | 167 | 734 | | (7) | 727 | 894 |
| Résultat de la période | | 3 653 | | | | 3 653 | | 312 | | 312 | 3 965 |
| Gains et pertes latents ou différés | | | | | | | | | | | |
| Écarts de conversion | | | (55) | | | (55) | (4) | | | (4) | (59) |
| Variation de valeur des instruments financiers affectant les capitaux propres | 2 | | | 2 993 | 26 | 3 021 | (1) | | 82 | 81 | 3 102 |
| Variation de valeur des instruments financiers rapportée au résultat | | | | (764) | 2 | (762) | | | (5) | (5) | (767) |
| Capitaux propres normes IFRS au 31 décembre 2006 | 15 880 | 3 653 | 35 | 10 103 | 26 | 29 697 | 2 459 | 312 | 248 | 3 019 | 32 716 |
| Changements de méthode comptable | 6 | | | | | 6 | 2 | | | 2 | 8 |
| Affectation du résultat 2006 | 3 653 | (3 653) | | | | | 312 | (312) | | | |
| Distribution 2007 au titre du résultat 2006 | (1 491) | | | | | (1 491) | (256) | | | (256) | (1 747) |
| Opérations réalisées avec les actionnaires minoritaires ⁽²⁾ | (193) | | | | | (193) | (374) | | | (374) | (567) |
| Autres variations | (1 03) | | 6 | 107 | (18) | (8) | 148 | | (19) | 129 | 121 |
| Résultat de la période | | 2 488 | | | | 2 488 | | 314 | | 314 | 2 802 |
| Gains et pertes latents ou différés | | | | | | | | | | | |
| Écarts de conversion | | | | | | | 4 | | | 4 | 4 |
| Variation de valeur des instruments financiers affectant les capitaux propres | 1 | | | 257 | 28 | 286 | | | (7) | (7) | 279 |
| Variation de valeur des instruments financiers rapportée au résultat | | | | (1 701) | (4) | (1 705) | | | (140) | (140) | (1 845) |
| Capitaux propres normes IFRS au 31 décembre 2007 | 17 753 | 2 488 | 41 | 8 766 | 32 | 29 080 | 2 295 | 314 | 82 | 2 691 | 31 771 |

(1) Principalement dilution de la Caisse des Dépôts au profit des minoritaires à la suite de l'augmentation de capital réalisée par Icade dans le cadre de l'introduction en bourse et de la cession de titres Icade.

(2) Principalement écart d'acquisition Écureuil Vie à la suite du rachat des minoritaires.

Tableau des flux de trésorerie relatifs à l'année 2007

Le tableau des flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte.

Les activités d'investissement représentent les flux de trésorerie pour l'acquisition et la cession de participations dans les entreprises consolidées et des immobilisations corporelles et incorporelles.

Les activités de financement résultent des changements liés aux opérations de structure financière concernant les capitaux propres, les dettes subordonnées et les dettes obligataires.

Les activités opérationnelles comprennent les flux qui ne relèvent pas des deux autres catégories.

| (en millions d'euros) | 31.12.2007 | 31.12.2006 |
|---|----------------|----------------|
| Résultat avant impôts (hors activités abandonnées) | 3976 | 2440 |
| Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles | 494 | 393 |
| Dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations | (12) | (3) |
| Dotations nettes aux provisions ⁽¹⁾ | 7 254 | 8 124 |
| Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence | (103) | (61) |
| Produits nets des activités d'investissement | (46) | (941) |
| (Produits) pertes nets des activités de financement | | |
| Autres mouvements | 509 | (924) |
| Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôt et des autres ajustements | 8096 | 6588 |
| Augmentation (Diminution) nette de la trésorerie liée aux opérations avec les établissements de crédit ⁽²⁾ | (4 822) | 1 871 |
| Augmentation (Diminution) nette de la trésorerie liée aux opérations avec la clientèle ⁽³⁾ | (5 730) | (3 831) |
| Augmentation (Diminution) nette de la trésorerie liée aux autres opérations affectant des actifs et passifs financiers ⁽⁴⁾ | 3 208 | (1 119) |
| Augmentation (Diminution) nette de la trésorerie liée aux immeubles de placement | (474) | (258) |
| Augmentation (Diminution) nette de la trésorerie liée aux autres opérations affectant des actifs et passifs non financiers | 550 | (1 229) |
| Impôts versés | (862) | (775) |
| Augmentation (Diminution) nette de la trésorerie liée aux actifs et passifs provenant des activités opérationnelles | (8 130) | (5 341) |
| Flux de trésorerie nets générés par l'activité opérationnelle | 3 942 | 3 687 |
| Augmentation (Diminution) nette de la trésorerie liée aux actifs financiers et participations ⁽⁵⁾ | (4 275) | (1 289) |
| Augmentation (Diminution) nette de la trésorerie liée aux immobilisations corporelles et incorporelles | (591) | (230) |
| Flux de trésorerie nets liés aux opérations d'investissement | (4 866) | (1 519) |
| Augmentation (Diminution) nette de la trésorerie liée aux opérations réalisées avec les actionnaires ⁽⁶⁾ | (1 640) | (337) |
| Augmentation (Diminution) nette de la trésorerie liée aux autres activités de financement | (985) | 727 |
| Flux de trésorerie nets liés aux opérations de financement | (2 625) | 390 |
| Effet des activités abandonnées sur la trésorerie ⁽⁷⁾ | 1 500 | 5 556 |
| Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et assimilée | (65) | (1) |
| Augmentation (Diminution) nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie | (2 114) | 8 113 |
| Solde des comptes de trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de la période | 3 725 | (4 388) |
| Solde net des comptes de caisse, banques centrales et CCP | 23 | 1 |
| Solde net des prêts et emprunts à vue auprès des établissements de crédit | 3 702 | (4 389) |
| Solde des comptes de trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de la période | 1 611 | 3 725 |
| Solde net des comptes de caisse, banques centrales et CCP | 11 | 23 |
| Solde net des prêts et emprunts à vue auprès des établissements de crédit | 1 600 | 3 702 |
| Variation de la trésorerie nette | (2 114) | 8 113 |

Composition de la trésorerie et des équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent la caisse, les créances et dettes auprès des banques centrales et CCP, les comptes à vue (actif et passif) des établissements de crédit, ainsi que les placements à court terme dans des instruments monétaires. Ces placements, d'échéance en général inférieure à 3 mois, sont disponibles à tout moment pour leur montant nominal et le risque de changement de valeur est négligeable.

| (en millions d'euros) | 31.12.2007 | | 31.12.2006 | |
|---|--------------|--------------|--------------|--------------|
| | Créances | Dettes | Créances | Dettes |
| Caisse | 6 | | 5 | |
| Banques centrales et CCP | 5 | | 18 | |
| Sous-total | 11 | | 23 | |
| Soldes à vue sur les établissements de crédit | 4 269 | 4 618 | 4 701 | 3 226 |
| OPCVM monétaires | 1 949 | | 2 227 | |
| Sous-total | 6 218 | 4 618 | 6 928 | 3 226 |
| Solde net de trésorerie et équivalents de trésorerie | 1 611 | | 3 725 | |

(1) Il s'agit principalement des dotations nettes aux provisions techniques des contrats d'assurance.

(2) La variation est liée à la baisse des titres donnés en pension livrée de 5,5 Md€.

(3) La hausse du tirage de l'ACOSS pèse pour -3,8 Md€ sur la variation de ce poste.

(4) L'augmentation nette observée sur cette ligne traduit notamment le besoin de financement induit par la hausse du tirage de l'ACOSS.

(5) Cette ligne recense les effets nets sur la trésorerie des acquisitions et cessions de titres de participation. Au cours de l'exercice 2007, les principaux impacts sur la trésorerie concernent les acquisitions de titres consolidés suivantes : Eutelsat Communications (863 M€), Séché Environnement (171 M€), HIME (350 M€), Tyrol Acquisition 1 & Cie SCA (330 M€), CNP Assurances (467 M€) et Écureuil Vie (564 M€ pris à la quote-part de CNP Assurances).

(6) Dont 1 491 M€ de paiement du dividende versé à l'État et 256 M€ de dividendes payés aux minoritaires.

(7) Il s'agit de la cession de la participation du groupe Caisse des Dépôts dans la CNCE pour un montant de 7 Md€, réglé le 18 décembre 2006 pour 5,5 Md€ et le 29 janvier 2007 pour 1,5 Md€.

| (en millions d'euros) | 31.12.2007 | 31.12.2006 |
|--|---------------|----------------|
| Actif | | |
| Opérations interbancaires et assimilées | 13 414 | 16 445 |
| Caisse, banques centrales, comptes chèques postaux | 5 | 18 |
| Effets publics et valeurs assimilées | 9 653 | 12 084 |
| Créances sur les établissements de crédit | 3 756 | 4 343 |
| Opérations avec la clientèle | 14 648 | 10 013 |
| Comptes ordinaires débiteurs | 576 | 505 |
| Autres concours à la clientèle | 14 072 | 9 508 |
| Obligations, actions et autres titres à revenu fixe et variable | 53 386 | 61 800 |
| Obligations et autres titres à revenu fixe | 38 729 | 48 442 |
| Actions et autres titres à revenu variable | 14 657 | 13 358 |
| Participations | 12 959 | 10 184 |
| Immobilisations corporelles et incorporelles | 2 374 | 2 392 |
| Comptes de régularisation et actifs divers | 2 984 | 3 076 |
| Total actif | 99 765 | 103 910 |
| Passif | | |
| Opérations interbancaires et assimilées | 16 706 | 26 675 |
| Dettes envers les établissements de crédit | 16 706 | 26 675 |
| Opérations avec la clientèle | 42 716 | 42 686 |
| Comptes ordinaires créditeurs de la clientèle | 33 030 | 33 005 |
| Autres dettes envers la clientèle | 9 686 | 9 681 |
| Dettes représentées par un titre | 6 839 | 7 955 |
| Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables | 6 839 | 7 955 |
| Comptes de régularisation et passifs divers | 11 225 | 12 081 |
| Provisions | 1 771 | 1 426 |
| Dépôts de garantie | 5 | 1 |
| Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG) | 473 | 473 |
| Capitaux propres (hors FRBG) | 20 030 | 12 613 |
| Réserves et autres | 11 123 | 11 438 |
| Résultat de l'exercice | 8 907 | 1 175 |
| Total passif | 99 765 | 103 910 |

| (en millions d'euros) | 31.12.2007 | 31.12.2006 |
|---|---------------|---------------|
| Engagements de financement, de garantie et engagements donnés sur titres | | |
| Engagements de financement | 12 929 | 12 493 |
| En faveur d'établissements de crédit | 48 | 17 |
| En faveur de la clientèle ⁽¹⁾ | 12 881 | 12 476 |
| Engagements de garantie | 2 531 | 3 002 |
| En faveur d'établissements de crédit | 1 677 | 1 644 |
| En faveur de la clientèle | 854 | 1 358 |
| Engagements sur titres | 77 | 933 |
| Titres à livrer | 77 | 933 |
| Engagements de financement, de garantie et engagements reçus sur titres | | |
| Engagements de financement | 9 787 | 10 267 |
| Reçus d'établissements de crédit ⁽²⁾ | 9 787 | 10 267 |
| Engagements de garantie | 1 022 | 1 266 |
| Reçus d'établissements de crédit ⁽³⁾ | 66 | 385 |
| Reçus de la clientèle | 939 | 850 |
| Reçus de l'État et assimilés | 17 | 31 |
| Engagements sur titres | 613 | 1 970 |
| Titres à recevoir | 613 | 1 970 |
| Autres engagements donnés et reçus | | |
| Autres engagements donnés | 343 | 509 |
| Autres engagements reçus | 12 | 12 |

(1) Dont engagement donné en faveur de l'ACOSS pour 11 Md€ (11 Md€ au 31 décembre 2006).

(2) Les engagements de financement reçus d'établissements de crédit concernent l'engagement de trésorerie vis-à-vis de la CNCE.

(3) La baisse des engagements de garantie reçus d'établissements de crédit s'explique essentiellement par la baisse des engagements reçus sur les OPCVM d'IXIS Corporate & Investment Bank : 59 M€ au 31 décembre 2007 contre 376 M€ au 31 décembre 2006.

Compte de résultat

(en millions d'euros)

| | 31.12.2007 | 31.12.2006 |
|---|---------------|---------------|
| Intérêts et produits assimilés | 2547 | 1973 |
| Opérations de trésorerie et interbancaires | 251 | 233 |
| Opérations avec la clientèle | 643 | 380 |
| Obligations et autres titres à revenu fixe | 1611 | 1359 |
| Autres intérêts et produits assimilés | 42 | 1 |
| Intérêts et charges assimilées | (1854) | (1393) |
| Opérations de trésorerie et interbancaires | (827) | (564) |
| Opérations avec la clientèle | (726) | (619) |
| Obligations et autres titres à revenu fixe | (262) | (208) |
| Autres intérêts et charges assimilées | (39) | (2) |
| Revenu des titres à revenu variable | 1004 | 1144 |
| Commissions (produits) | 17 | 20 |
| Commissions (charges) | (41) | (39) |
| Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation | 66 | (191) |
| Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés | 1695 | 688 |
| Autres produits et charges d'exploitation bancaire nets | (241) | (363) |
| Produit net bancaire | 3193 | 1839 |
| Charges générales d'exploitation | (282) | (258) |
| Dotations aux amortissements et dépréciations sur immobilisations | (59) | (51) |
| Résultat brut d'exploitation | 2852 | 1530 |
| Coût du risque | (18) | (10) |
| Résultat d'exploitation | 2834 | 1520 |
| Gains ou pertes sur actifs immobilisés | 6861 | 242 |
| Résultat courant avant impôts | 9695 | 1762 |
| Résultat exceptionnel | (1) | (1) |
| Impôts sur les bénéfices | (787) | (721) |
| Dotations/reprises nettes au FRBG et aux provisions réglementées | | 135 |
| Résultat net | 8907 | 1175 |

Bilan des fonds d'épargne centralisés à la Caisse des Dépôts

(en millions d'euros)

| | 31.12.2007 | 31.12.2006 |
|--|----------------|----------------|
| Actif | | |
| Opérations interbancaires et assimilées | 63 084 | 61 921 |
| Effets publics et valeurs assimilées | 52 888 | 53 372 |
| Créances sur les établissements de crédit | 10 196 | 8 549 |
| Opérations avec la clientèle | 88 282 | 86 117 |
| Créances sur la clientèle | 88 282 | 86 117 |
| Obligations, actions et autres titres à revenu fixe et variable | 65 201 | 57 051 |
| Obligations et autres titres à revenu fixe | 54 756 | 48 004 |
| Actions et autres titres à revenu variable | 10 445 | 9 047 |
| Comptes de régularisation et actifs divers | 125 | 64 |
| Total actif | 216 692 | 205 153 |
| Passif | | |
| Opérations interbancaires et assimilées | 154 618 | 146 030 |
| Dettes envers les établissements de crédit | 154 618 | 146 030 |
| Opérations avec la clientèle | 51 621 | 48 782 |
| Autres dettes envers la clientèle | 51 621 | 48 782 |
| Comptes de régularisation et passifs divers | 2 459 | 2 462 |
| Provisions | 1 059 | 784 |
| Dépôts de garantie | 14 | 14 |
| Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG) | 2 416 | 2 911 |
| Capitaux propres (hors FRBG) | 4 505 | 4 170 |
| Réserves | 3 215 | 3 457 |
| Report à nouveau | 33 | 35 |
| Résultat en instance d'affectation | 1 257 | 678 |
| Total passif | 216 692 | 205 153 |

Hors-bilan des fonds d'épargne centralisés à la Caisse des Dépôts

(en millions d'euros)

| | 31.12.2007 | 31.12.2006 |
|---|---------------|---------------|
| Engagements de financement, de garantie et engagements donnés sur titres | | |
| Engagements de financement | 21 512 | 17 952 |
| En faveur d'établissements de crédit | 6 081 | 5 243 |
| En faveur de la clientèle | 15 431 | 12 709 |
| Engagements de garantie | 38 | 38 |
| En faveur d'établissements de crédit | 38 | 38 |
| Engagements sur titres | | 322 |
| Titres à livrer | | 322 |
| Engagements de financement, de garantie et engagements reçus sur titres | | |
| Engagements de garantie | 81 190 | 79 015 |
| Reçus d'établissements de crédit | 3 533 | 3 454 |
| Reçus de la clientèle | 132 | 112 |
| Reçus de l'État et assimilés | 77 525 | 75 449 |
| Engagements sur titres | 154 | 549 |
| Titres à recevoir | 154 | 549 |
| Autres engagements donnés et reçus | | |
| Autres engagements donnés | 250 | 350 |
| Autres engagements reçus | | 12 |

Compte de résultat des fonds d'épargne centralisés à la Caisse des Dépôts

| (en millions d'euros) | 31.12.2007 | 31.12.2006 |
|---|----------------|----------------|
| Intérêts et produits assimilés | 8 100 | 6 948 |
| Opérations de trésorerie et interbancaires | 424 | 417 |
| Opérations avec la clientèle | 3 221 | 2 980 |
| Obligations et autres titres à revenu fixe | 4 222 | 3 551 |
| Autres intérêts et produits assimilés | 233 | |
| Intérêts et charges assimilées | (6 326) | (5 257) |
| Opérations de trésorerie et interbancaires | (4 765) | (4 033) |
| Opérations avec la clientèle | (1 388) | (1 137) |
| Autres intérêts et charges assimilées | (173) | (87) |
| Revenus des titres à revenu variable | 441 | 348 |
| Commissions (produits) | 2 | 26 |
| Commissions (charges) | (1 787) | (1 777) |
| Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation | | (18) |
| Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés | 397 | 618 |
| Autres produits et charges d'exploitation bancaire nets | 4 | 4 |
| Produit net bancaire | 831 | 892 |
| Charges générales d'exploitation | (77) | (74) |
| Résultat brut d'exploitation | 754 | 818 |
| Coût du risque | 8 | 68 |
| Résultat d'exploitation | 762 | 886 |
| Dotations au FRBG nettes des reprises | 495 | (208) |
| Résultat net | 1 257 | 678 |

PRINCIPALES IMPLANTATIONS

Direction générale

56, rue de Lille
75356 Paris 07 SP
Tél. : 01 58 50 00 00
www.caissedesdepots.fr

Direction bancaire

15, quai Anatole-France
75700 Paris SP
Tél. : 01 58 50 00 00
www.consignations.caissedesdepots.fr

Direction des fonds d'épargne

72, avenue Pierre Mendès France
75914 Paris cedex 13
Tél. : 01 58 50 00 00

Direction des retraites

67, rue de Lille
75007 Paris
Tél. : 01 58 50 00 00
www.cdc.retraites.fr

Établissement d'Angers

24, rue Louis-Gain
49939 Angers cedex 09
Tél. : 02 41 05 25 00

Établissement de Bordeaux

Rue du Vergne
33059 Bordeaux cedex
Tél. : 05 56 11 41 23

Établissement de Paris

77, avenue de Ségur
75714 Paris cedex 15
Tél. : 01 45 66 34 00

Direction du développement territorial et du réseau

72, avenue Pierre Mendès France
75914 Paris cedex 13
Tél. : 01 58 50 76 61

Département politique de la ville et développement urbain

Tél. : 01 58 50 70 36

Département investissement immobilier et logement

Tél. : 01 58 50 75 07

Département infrastructures d'intérêt général

Tél. : 01 58 50 70 83

Département développement numérique des territoires

Tél. : 01 58 50 73 74

Département développement économique et économie sociale

Tél. : 01 58 50 72 97

Département énergie environnement

Tél. : 01 58 50 76 70

Mission Universités

Tél. : 01 58 50 70 62

Directions régionales

Alsace

15, rue des Juifs
BP 20017
67080 Strasbourg cedex
Tél. : 03 88 52 45 46

Antilles – Guyane

- Guadeloupe
Parc d'activités de la Jaille
Bâtiment 4
BP 2495
97086 Jarry cedex
Tél. : 05 90 21 18 68
- Guyane
12, rue du 14 juillet
97300 Cayenne
Tél. : 05 94 38 30 55
- Martinique
Immeuble Les Cascades
Place François-Mitterrand
BP 675
97264 Fort-de-France cedex
Tél. : 05 96 72 84 00

Aquitaine

Immeuble « La Croix du Mail »
8, rue Claude-Bonnier
33081 Bordeaux cedex
Tél. : 05 56 00 01 60

Auvergne

Centre d'affaires Gergovia
65, boulevard François-Mitterrand
BP 445
63012 Clermont-Ferrand cedex 1
Tél. : 04 73 43 13 01

Basse-Normandie

Immeuble Le Jardin
15, boulevard Bertrand
BP 554
14037 Caen cedex
Tél. : 02 31 39 43 00

Bourgogne

2 E, avenue Marbotte
BP 71368
21013 Dijon cedex
Tél. : 03 80 40 09 50

Bretagne

Centre d'affaires Sud
19 bis, rue de Châtillon
CS 36518
35065 Rennes cedex
Tél. : 02 23 35 55 55

Centre

Le Primat
2, avenue de Paris
45056 Orléans cedex 01
Tél. : 02 38 79 18 00

Champagne-Ardenne

2, place de la Libération
BP 517
51007 Châlons-en-Champagne cedex
Tél. : 03 26 69 36 50

Corse

Les Jardins du Centre
Immeuble C2
BP 918
20700 Ajaccio cedex 9
Tél. : 04 95 10 40 00

Franche-Comté

Centre d'affaires La City
4, rue Gabriel-Plançon
25044 Besançon cedex
Tél. : 03 81 25 07 07

Haute-Normandie

Square des Arts
7, rue Jeanne d'Arc
76171 Rouen cedex 1
Tél. : 02 35 15 65 11

Ile-de-France

254, boulevard Saint-Germain
75343 Paris cedex 07
Tél. : 01 49 55 68 00

Languedoc-Roussillon

Immeuble Europa
CS 59023
101, allée Delos
34965 Montpellier cedex 02
Tél. : 04 67 06 41 00

Limousin

19, rue Cruveilhier
BP 3616
87036 Limoges cedex 1
Tél. : 05 55 10 06 00

Lorraine

16, rue de la Ravinelle
CS 5214
54052 Nancy cedex
Tél. : 03 83 39 32 00

Midi-Pyrénées

97, rue Riquet
BP 7209
31073 Toulouse cedex 7
Tél. : 05 62 73 61 30

Nord-Pas-de-Calais

170, Tour Lilleurope
11, parvis de Rotterdam
59777 Euralille
Tél. : 03 20 14 19 99

Pays-de-la-Loire

• 1, rue du Quinconce
BP 30605
49006 Angers cedex 01
Tél. : 02 41 20 23 99
• 2, avenue Carnot
44000 Nantes
Tél. : 02 41 20 23 74

Picardie

11, rue Albert-Roze
BP 351
80003 Amiens cedex 01
Tél. : 03 22 71 10 10

Poitou-Charentes

Immeuble Capitole V
14, boulevard Chasseigne
86036 Poitiers cedex
Tél. : 05 49 60 36 00

Provence-Alpes-Côte d'Azur

• 19, place Jules-Guesde
BP 42119
13203 Marseille cedex 01
Tél. : 04 91 39 59 00
• Immeuble le Communica Air France
455, promenade des Anglais
06200 Nice
Tél. : 04 92 29 34 01

Réunion - Océan Indien

Immeuble Kristal
112, rue Sainte-Marie
BP 980
97479 Saint-Denis cedex
Tél. : 02 62 90 03 00

Rhône-Alpes

Immeuble Aquilon
44, rue de la Villette
69425 Lyon cedex 03
Tél. : 04 72 11 49 48

Nouvelle-Calédonie – Polynésie française

72, avenue Pierre Mendès France
75914 Paris cedex 13
Tél. : 01 58 50 92 63

Filiales

CNP Assurances

4, place Raoul-Dautry
75015 Paris
Tél. : 01 42 18 88 88
www.cnp.fr

CDC Entreprises

137, rue de l'Université
75008 Paris
Tél. : 01 58 50 71 71
www.cdcentreprises.fr

CDC Capital Investissement

148, rue de l'Université
75007 Paris
Tél. : 01 58 50 90 91
www.cdcci.fr

Icade

35, rue de la gare
75019 Paris
Tél. : 01 41 57 70 00
www.icode.fr

Société nationale immobilière

100-104, avenue de France
75646 Paris cedex 13
Tél. : 01 55 03 30 00
www.groupesni.fr

Transdev

9 rue Maurice-Mallet
92445 Issy-les-Moulineaux cedex
Tél. : 01 41 09 25 25
www.transdev.eu

Egis

11, avenue du Centre
Saint-Quentin-en-Yvelines
78286 Guyancourt cedex
Tél. : 01 30 48 44 15
www.egis.fr

Compagnie des Alpes

89, rue Escudier
92100 Boulogne-Billancourt cedex
Tél. : 01 46 84 88 00
www.compagniedesalpes.com

Belambra vvf

21-23, rue de la Vanne
92541 Montrouge cedex
Tél. : 01 77 70 90 00
www.belambra-vmf.fr

Informatique CDC

18, rue Berthollet
94114 Arcueil cedex
Tél. : 01 58 50 61 13
www.iccd.caissedesdepots.fr

CDC Arkhinéo

1, rue Danton
75006 Paris
Tél. : 01 40 46 36 83
www.cdcarhineo.com

Société Forestière

102, rue Réaumur
75002 Paris
Tél. : 01 40 39 81 00
www.forestiere-cdc.fr

Sagacarbon

67, rue de l'Université
75007 Paris
Tél. : 01 40 63 10 10
www.sagacarbon.fr

Pour aller plus loin

Le rapport d'activité et de développement durable de la Caisse des Dépôts, les états financiers qui s'y rapportent et le rapport de la Direction des fonds d'épargne sont disponibles sur le site Internet www.caissedesdepots.fr.

Le rapport d'activité et de développement durable peut être obtenu sur simple demande, auprès de la Direction de la communication.

Caisse des Dépôts
Direction de la communication
56, rue de Lille
75356 Paris 07 SP

Édition

Caisse des Dépôts
Direction de la communication

Conception et réalisation

Verbe - Publicis Consultants

Photos

Photothèque Caisse des Dépôts - J-M. Pettina / Stéphane de Bourgies / Julien Daniel
- Jérôme Chatin / Expansion-Rea - Daniel Jamme / Millau

Avertissement au lecteur

Ce rapport d'activité et de développement durable ne se substitue pas au rapport statutaire présenté chaque année au Parlement par le président de la Commission de surveillance de la Caisse des Dépôts.

Les états financiers de l'exercice 2007 qui y sont présentés sont extraits des comptes certifiés qui sont intégralement présentés dans le rapport financier de la Caisse des Dépôts.

Papier

Le papier utilisé dans ce rapport est certifié FSC (Forest Stewardship Council). Cette certification signifie que le bois, utilisé dans la fabrication du papier de ce rapport, provient d'une forêt correctement gérée satisfaisant à des normes rigoureuses au niveau environnemental, social et économique.



56, rue de Lille - 75356 Paris 07 SP
Tél.: +33 1 58 50 00 00
www.caissedesdepots.fr



Annexe 2

Rapport financier 2007

Rapport financier 2007

“Nous agissons chaque jour
pour l'intérêt général
et le développement économique.”



Rapport financier

2007

sommaire

GROUPE CAISSE DES DÉPÔTS

| | |
|--|----|
| Notion de Groupe | 2 |
| Comptes consolidés | 3 |
| Comptes annuels de la Section générale | 99 |

FONDS D'ÉPARGNE CENTRALISÉS À LA CAISSE DES DÉPÔTS

| | |
|-------------------------------------|-----|
| Comptes annuels des fonds d'épargne | 139 |
|-------------------------------------|-----|

NOTION DE GROUPE

Les activités de la Caisse des Dépôts sont issues de sa mission originelle de dépositaire légal de fonds d'origine privée, que le législateur a souhaité protéger par une gestion garantissant leur entière sécurité.

Ces fonds, qui permettent de financer des investissements d'intérêt général et de venir en appui au développement local, ont également conduit la Caisse des Dépôts à devenir un acteur majeur sur les marchés financiers, aujourd'hui par le biais de filiales spécialisées soumises aux conditions de marché.

Cet ensemble constitue un groupe public et décentralisé, exerçant ses activités tant en France qu'à l'étranger, spécialement dans des domaines d'activités financières, immobilières et de services qui relèvent, selon leur nature, soit de mandats publics, soit de logiques concurrentielles :

Les missions d'intérêt général

- > gestion des fonds d'épargne sur livrets et financement du logement social ;
- > gestion sous mandat d'importants régimes de retraites ;
- > activités bancaires et financières réglementées ;
- > appui au développement local, à la politique de la ville, au développement de l'emploi et des PME.

Les activités concurrentielles

- > **assurance de personnes** avec CNP Assurances ;
- > **services et ingénierie** pour le développement des territoires avec les groupes Egis, Transdev, Compagnie des Alpes et Santoline ;
- > **activités immobilières** logées dans les groupes SNI et Icade ;
- > **capital investissement** ;
- > **infrastructures**.

Présentation des comptes

Pour leur présentation comptable et financière, les activités du groupe Caisse des Dépôts sont réparties en fonction de 2 missions principales :

- > la gestion des fonds sous mandat qui sont confiés à la Caisse des Dépôts selon des règles définissant la nature des prestations

assurées et les conditions financières qui y sont attachées. Ces fonds bénéficient d'une individualisation totale de leur gestion. Il s'agit notamment des fonds d'épargne centralisés à la Caisse des Dépôts et de la gestion des caisses de retraite publiques ;

> une activité directe exercée par la Section générale, entité financière et administrative de la Caisse des Dépôts qui fait l'objet d'une gestion différente de celle des opérations sous mandat et, tant en France qu'à l'étranger, par les groupes qui lui sont rattachés, notamment Icade, Transdev, Egis, Compagnie des Alpes, Santoline, SNI et CNP Assurances. Seule cette activité est considérée comme constituant un groupe pouvant faire l'objet de comptes consolidés, établis selon les règles comptables applicables aux établissements de crédit. L'entreprise consolidante est la Section générale ; les filiales sont intégrées globalement, proportionnellement, ou mises en équivalence selon la qualification du contrôle.

Cette distinction est marquée par l'exclusion du périmètre de consolidation des fonds d'épargne et des caisses de retraite. Leurs comptes et les commentaires qui s'y rapportent sont présentés séparément.

CERTIFICATION DES COMPTES

Depuis l'exercice 2004, la Caisse des Dépôts se conforme aux dispositions suivantes de l'article 30 de la loi n° 84-148 du 1^{er} mars 1984 modifié par l'article 110 de la loi n° 2004-1484 du 30 décembre 2004 :

"Les établissements publics de l'État, qu'ils soient ou non soumis aux règles de la comptabilité publique, sont tenus de nommer au moins deux commissaires aux comptes et deux suppléants lorsqu'ils établissent des comptes consolidés en application de l'article 13 de la loi n° 85-11 du 3 janvier 1985 relative aux comptes consolidés de certaines sociétés commerciales et entreprises publiques."

"Chaque année, la Caisse des dépôts et consignations présente aux Commissions des finances des deux assemblées ses comptes sociaux et consolidés, certifiés par deux commissaires aux comptes. La Commission de surveillance de la Caisse des dépôts et consignations désigne les commissaires aux comptes ainsi que leurs suppléants sur proposition du directeur général."

Comptes consolidés

arrêtés par le directeur général de la Caisse des Dépôts en date du 3 avril 2008.

sommaire

| | |
|---|----|
| Compte de résultat consolidé | 5 |
| Bilan consolidé | 6 |
| Tableau de passage des capitaux propres | 7 |
| Tableau des flux de trésorerie | 8 |
| Notes annexes aux états financiers | 10 |
| Sommaire détaillé en page suivante | |

sommaire détaillé

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

| | |
|--|---|
| Compte de résultat consolidé au 31 décembre 2007 | 5 |
| Bilan consolidé au 31 décembre 2007 | 6 |
| Tableau de passage des capitaux propres du 1 ^{er} janvier 2006 au 31 décembre 2007 | 7 |
| Tableau des flux de trésorerie relatifs à l'année 2007 | 8 |

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS

| | |
|---------------------------------|-----------|
| 1. Faits marquants | 10 |
|---------------------------------|-----------|

| | |
|---|-----------|
| 2. Principes et méthodes comptables applicables dans le groupe | 13 |
|---|-----------|

| | |
|--|-----------|
| 3. Impacts de la conversion aux normes IFRS | 24 |
|--|-----------|

| | |
|---|----|
| 3.1 - Incidence de l'adoption des normes IFRS sur les capitaux propres | 24 |
| 3.2 - Transition du bilan consolidé au 1 ^{er} janvier 2006 | 26 |
| 3.3 - Transition du bilan consolidé au 1 ^{er} janvier 2006 – Détail des retraitements | 27 |
| 3.4 - Transition du résultat consolidé au 31 décembre 2006 | 28 |
| 3.5 - Commentaires relatifs à l'incidence de l'adoption des normes IFRS | 29 |

| | |
|---|-----------|
| 4. Notes relatives au compte de résultat consolidé | 30 |
|---|-----------|

| | |
|--|----|
| Note 1 - Produits et charges d'intérêts | 30 |
| Note 2 - Produits et charges de commissions | 30 |
| Note 3 - Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat | 31 |
| Note 4 - Gains ou pertes nets sur actifs disponibles à la vente | 32 |
| Note 5 - Produits et charges des autres activités | 32 |
| Note 6 - Charges générales d'exploitation | 32 |
| Note 7 - Coût du risque | 33 |
| Note 8 - Gains ou pertes nets sur autres actifs | 33 |
| Note 9 - Impôt sur les bénéfices | 34 |
| Note 10 - Résultat net d'impôt des activités abandonnées | 35 |
| Note 11 - Résultat par pôle | 36 |

| | |
|--|-----------|
| 5. Notes relatives au bilan consolidé | 38 |
|--|-----------|

| | |
|--|----|
| Note 12 - Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat | 38 |
| Note 13 - Instruments dérivés de couverture – Actifs et passifs | 39 |
| Note 14 - Actifs financiers disponibles à la vente | 40 |
| Note 15 - Prêts et créances sur les établissements de crédit | 41 |
| Note 16 - Prêts et créances sur la clientèle | 42 |
| Note 17 - Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance | 43 |
| Note 18 - Impôts | 44 |
| Note 19 - Comptes de régularisation et actifs divers | 45 |
| Note 20 - Actifs non courants destinés à être cédés | 45 |
| Note 21 - Participations dans les entreprises mises en équivalence | 46 |
| Note 22 - Détail des immobilisations | 48 |
| Note 23 - Écarts d'acquisition | 50 |
| Note 24 - Dettes envers les établissements de crédit | 52 |
| Note 25 - Dettes envers la clientèle | 52 |
| Note 26 - Dettes représentées par un titre | 53 |
| Note 27 - Comptes de régularisation et passifs divers | 53 |
| Note 28 - Provisions techniques des sociétés d'assurance | 54 |
| Note 29 - Provisions | 54 |
| Note 30 - Dettes subordonnées | 54 |
| Note 31 - Engagements donnés et reçus | 56 |

| | |
|---|-----------|
| 6. Rémunérations et avantages consentis au personnel | 58 |
|---|-----------|

| | |
|--------------------------------------|----|
| Note 32 - Charges de personnel | 58 |
| Note 33 - Effectif moyen | 58 |
| Note 34 - Engagements sociaux | 59 |

| | |
|---|-----------|
| 7. Transactions avec les parties liées | 60 |
|---|-----------|

| | |
|---|-----------|
| 8. Information sur les risques liés aux instruments financiers | 62 |
|---|-----------|

| | |
|--|-----------|
| 9. Périmètre de consolidation du groupe | 74 |
|--|-----------|

Compte de résultat consolidé au 31 décembre 2007

| (en millions d'euros) | Notes | 31.12.2007 | 31.12.2006 |
|---|-------|--------------|--------------|
| Intérêts et produits assimilés | 1 | 5 192 | 4 432 |
| Intérêts et charges assimilées | 1 | (1 933) | (1 606) |
| Commissions (produits) | 2 | 35 | 54 |
| Commissions (charges) | 2 | (80) | (98) |
| Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat | 3 | 816 | 932 |
| Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente | 4 | 3 109 | 1 932 |
| Produits des autres activités | 5 | 17 171 | 15 746 |
| Charges des autres activités | 5 | (17 256) | (16 461) |
| Produit net bancaire | | 7 054 | 4 931 |
| Charges générales d'exploitation | 6 | (2 941) | (2 480) |
| Dotations aux amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles | | (285) | (213) |
| Résultat brut d'exploitation | | 3 828 | 2 238 |
| Coût du risque | 7 | (28) | (34) |
| Résultat d'exploitation | | 3 800 | 2 204 |
| Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence | 21 | 103 | 58 |
| Gains ou pertes nets sur autres actifs | 8 | 70 | 183 |
| Variations de valeur des écarts d'acquisition | | 3 | (5) |
| Résultat avant impôt | | 3 976 | 2 440 |
| Impôt sur les bénéfices | 9 | (1 174) | (873) |
| Résultat net d'impôt des activités abandonnées | 10 | | 2 398 |
| Résultat net | | 2 802 | 3 965 |
| Intérêts des minoritaires | | (314) | (312) |
| Résultat net part du groupe | | 2 488 | 3 653 |

Bilan consolidé au 31 décembre 2007

(en millions d'euros)

| | Notes | 31.12.2007 | 31.12.2006 |
|--|-------|----------------|----------------|
| Actif | | | |
| Caisse, banques centrales, CCP | | 11 | 23 |
| Actifs financiers à la juste valeur par résultat | 12 | 34 594 | 30 657 |
| Instruments financiers dérivés de couverture | 13 | 109 | 23 |
| Actifs financiers disponibles à la vente | 14 | 123 771 | 126 392 |
| Prêts et créances sur les établissements de crédit | 15 | 4 941 | 5 254 |
| Prêts et créances sur la clientèle | 16 | 20 232 | 14 611 |
| Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux | | | |
| Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance | 17 | 17 398 | 15 325 |
| Actifs d'impôts | 18 | 334 | 319 |
| Comptes de régularisation et actifs divers | 19 | 5 788 | 7 263 |
| Actifs non courants destinés à être cédés | 20 | 10 | 21 |
| Participations dans les entreprises mises en équivalence | 21 | 2 506 | 887 |
| Immeubles de placement | 22 | 7 296 | 6 042 |
| Immobilisations corporelles | 22 | 2 442 | 1 685 |
| Immobilisations incorporelles | 22 | 547 | 380 |
| Écarts d'acquisition | 23 | 1 192 | 762 |
| Total actif | | 221 171 | 209 644 |
| Passif | | | |
| Banques centrales, CCP | | | |
| Passifs financiers à la juste valeur par résultat | 12 | 1 537 | 841 |
| Instruments financiers dérivés de couverture | 13 | 72 | 12 |
| Dettes envers les établissements de crédit | 24 | 22 594 | 25 244 |
| Dettes envers la clientèle | 25 | 43 711 | 43 298 |
| Dettes représentées par un titre | 26 | 7 824 | 10 313 |
| Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux | | | |
| Passifs d'impôts | 18 | 4 241 | 4 209 |
| Comptes de régularisation et passifs divers | 27 | 9 549 | 7 310 |
| Provisions techniques des sociétés d'assurance | 28 | 97 973 | 84 008 |
| Provisions | 29 | 1 122 | 984 |
| Dettes subordonnées | 30 | 777 | 709 |
| Capitaux propres part du groupe | | | |
| Réserves consolidées | | 17 794 | 15 915 |
| Résultat de l'exercice | | 2 488 | 3 653 |
| Gains ou pertes latents ou différés | | 8 798 | 10 129 |
| Total capitaux propres part du groupe | | 29 080 | 29 697 |
| Intérêts minoritaires | | 2 691 | 3 019 |
| Total capitaux propres | | 31 771 | 32 716 |
| Total passif | | 221 171 | 209 644 |

Tableau de passage des capitaux propres du 1^{er} janvier 2006 au 31 décembre 2007

| | Réserves consolidées | Résultat net part du groupe | Réserves de conversion | Variation de juste valeur des actifs disponibles à la vente | Variation de juste valeur des instruments dérivés de couverture | Capitaux propres part du groupe | Intérêts minoritaires | Résultat des minoritaires | Gains/ pertes latents ou différés des minoritaires | Capitaux propres part des minoritaires | Total capitaux propres consolidés |
|---|----------------------|-----------------------------|------------------------|---|---|---------------------------------|-----------------------|---------------------------|--|--|-----------------------------------|
| (en millions d'euros) | | | | | | | | | | | |
| Capitaux propres normes françaises au 1^{er} janvier 2006 | 14 218 | 2 088 | (45) | | | 16 261 | 1 481 | 180 | | 1 661 | 17 922 |
| Incidence de l'adoption des normes IFRS | (783) | | 135 | 8 321 | (2) | 7 671 | 244 | | 178 | 422 | 8 093 |
| Capitaux propres normes IFRS au 1^{er} janvier 2006 | 13 435 | 2 088 | 90 | 8 321 | (2) | 23 932 | 1 725 | 180 | 178 | 2 083 | 26 015 |
| Changements de méthode comptable | | | | | | | | | | | |
| Affectation du résultat 2005 | 2 088 | (2 088) | | | | | 180 | (180) | | | |
| Distribution 2006 au titre du résultat 2005 | (696) | | | | | (696) | (175) | | | (175) | (871) |
| Opérations réalisées avec les actionnaires minoritaires ⁽¹⁾ | 437 | | | | | 437 | | | | | 437 |
| Autres variations | 614 | | | (447) | | 167 | 734 | | (7) | 727 | 894 |
| Résultat de la période | | 3 653 | | | | 3 653 | | 312 | | 312 | 3 965 |
| Gains et pertes latents ou différés | | | | | | | | | | | |
| Écarts de conversion | | | (55) | | | (55) | (4) | | | (4) | (59) |
| Variation de valeur des instruments financiers affectant les capitaux propres | 2 | | | 2 993 | 26 | 3 021 | (1) | | 82 | 81 | 3 102 |
| Variation de valeur des instruments financiers rapportée au résultat | | | | (764) | 2 | (762) | | | (5) | (5) | (767) |
| Capitaux propres normes IFRS au 31 décembre 2006 | 15 880 | 3 653 | 35 | 10 103 | 26 | 29 697 | 2 459 | 312 | 248 | 3 019 | 32 716 |
| Changements de méthode comptable | | | | | | | | | | | |
| Affectation du résultat 2006 | 3 653 | (3 653) | | | | | 312 | (312) | | | |
| Distribution 2007 au titre du résultat 2006 | (1 491) | | | | | (1 491) | (256) | | | (256) | (1 747) |
| Opérations réalisées avec les actionnaires minoritaires ⁽²⁾ | (193) | | | | | (193) | (374) | | | (374) | (567) |
| Autres variations | (1 03) | | 6 | 107 | (18) | (8) | 148 | | (19) | 129 | 121 |
| Résultat de la période | | 2 488 | | | | 2 488 | | 314 | | 314 | 2 802 |
| Gains et pertes latents ou différés | | | | | | | | | | | |
| Écarts de conversion | | | | | | | 4 | | | 4 | 4 |
| Variation de valeur des instruments financiers affectant les capitaux propres | 1 | | | 257 | 28 | 286 | | | (7) | (7) | 279 |
| Variation de valeur des instruments financiers rapportée au résultat | | | | (1 701) | (4) | (1 705) | | | (140) | (140) | (1 845) |
| Capitaux propres normes IFRS au 31 décembre 2007 | 17 753 | 2 488 | 41 | 8 766 | 32 | 29 080 | 2 295 | 314 | 82 | 2 691 | 31 771 |

(1) Principalement dilution de la Caisse des Dépôts au profit des minoritaires à la suite de l'augmentation de capital réalisée par Icade dans le cadre de l'introduction en bourse et de la cession de titres Icade.

(2) Principalement écart d'acquisition Écureuil Vie à la suite du rachat des minoritaires.

Tableau des flux de trésorerie

relatifs à l'année 2007

Le tableau des flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte.

Les activités d'investissement représentent les flux de trésorerie pour l'acquisition et la cession de participations dans les entreprises consolidées et des immobilisations corporelles et incorporelles.

Les activités de financement résultent des changements liés aux opérations de structure financière concernant les capitaux propres, les dettes subordonnées et les dettes obligataires.

Les activités opérationnelles comprennent les flux qui ne relèvent pas des deux autres catégories.

| (en millions d'euros) | 31.12.2007 | 31.12.2006 |
|---|----------------|----------------|
| Résultat avant impôts (hors activités abandonnées) | 3976 | 2440 |
| Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles | 494 | 393 |
| Dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations | (12) | (3) |
| Dotations nettes aux provisions ⁽¹⁾ | 7 254 | 8 124 |
| Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence | (103) | (61) |
| Produits nets des activités d'investissement | (46) | (941) |
| (Produits) pertes nets des activités de financement | | |
| Autres mouvements | 509 | (924) |
| Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôt et des autres ajustements | 8096 | 6588 |
| Augmentation (Diminution) nette de la trésorerie liée aux opérations avec les établissements de crédit ⁽²⁾ | (4 822) | 1 871 |
| Augmentation (Diminution) nette de la trésorerie liée aux opérations avec la clientèle ⁽³⁾ | (5 730) | (3 831) |
| Augmentation (Diminution) nette de la trésorerie liée aux autres opérations affectant des actifs et passifs financiers ⁽⁴⁾ | 3 208 | (1 119) |
| Augmentation (Diminution) nette de la trésorerie liée aux immeubles de placement | (474) | (258) |
| Augmentation (Diminution) nette de la trésorerie liée aux autres opérations affectant des actifs et passifs non financiers | 550 | (1 229) |
| Impôts versés | (862) | (775) |
| Augmentation (Diminution) nette de la trésorerie liée aux actifs et passifs provenant des activités opérationnelles | (8 130) | (5 341) |
| Flux de trésorerie nets générés par l'activité opérationnelle | 3 942 | 3 687 |
| Augmentation (Diminution) nette de la trésorerie liée aux actifs financiers et participations ⁽⁵⁾ | (4 275) | (1 289) |
| Augmentation (Diminution) nette de la trésorerie liée aux immobilisations corporelles et incorporelles | (591) | (230) |
| Flux de trésorerie nets liés aux opérations d'investissement | (4 866) | (1 519) |
| Augmentation (Diminution) nette de la trésorerie liée aux opérations réalisées avec les actionnaires ⁽⁶⁾ | (1 640) | (337) |
| Augmentation (Diminution) nette de la trésorerie liée aux autres activités de financement | (985) | 727 |
| Flux de trésorerie nets liés aux opérations de financement | (2 625) | 390 |
| Effet des activités abandonnées sur la trésorerie ⁽⁷⁾ | 1 500 | 5 556 |
| Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et assimilée | (65) | (1) |
| Augmentation (Diminution) nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie | (2 114) | 8 113 |
| Solde des comptes de trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de la période | 3 725 | (4 388) |
| Solde net des comptes de caisse, banques centrales et CCP | 23 | 1 |
| Solde net des prêts et emprunts à vue auprès des établissements de crédit | 3 702 | (4 389) |
| Solde des comptes de trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de la période | 1 611 | 3 725 |
| Solde net des comptes de caisse, banques centrales et CCP | 11 | 23 |
| Solde net des prêts et emprunts à vue auprès des établissements de crédit | 1 600 | 3 702 |
| Variation de la trésorerie nette | (2 114) | 8 113 |

Composition de la trésorerie et des équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent la caisse, les créances et dettes auprès des banques centrales et CCP, les comptes à vue (actif et passif) des établissements de crédit, ainsi que les placements à court terme dans des instruments monétaires. Ces placements, d'échéance en général inférieure à 3 mois, sont disponibles à tout moment pour leur montant nominal et le risque de changement de valeur est négligeable.

| (en millions d'euros) | 31.12.2007 | | 31.12.2006 | |
|---|--------------|--------------|--------------|--------------|
| | Créances | Dettes | Créances | Dettes |
| Caisse | 6 | | 5 | |
| Banques centrales et CCP | 5 | | 18 | |
| Sous-total | 11 | | 23 | |
| Soldes à vue sur les établissements de crédit | 4 269 | 4 618 | 4 701 | 3 226 |
| OPCVM monétaires | 1 949 | | 2 227 | |
| Sous-total | 6 218 | 4 618 | 6 928 | 3 226 |
| Solde net de trésorerie et équivalents de trésorerie | 1 611 | | 3 725 | |

(1) Il s'agit principalement des dotations nettes aux provisions techniques des contrats d'assurance.

(2) La variation est liée à la baisse des titres donnés en pension livrée de 5,5 Md€.

(3) La hausse du tirage de l'ACOSS pèse pour -3,8 Md€ sur la variation de ce poste.

(4) L'augmentation nette observée sur cette ligne traduit notamment le besoin de financement induit par la hausse du tirage de l'ACOSS.

(5) Cette ligne recense les effets nets sur la trésorerie des acquisitions et cessions de titres de participation. Au cours de l'exercice 2007, les principaux impacts sur la trésorerie concernent les acquisitions de titres consolidés suivantes : Eutelsat Communications (863 M€), Séché Environnement (171 M€), HIME (350 M€), Tyrol Acquisition 1 & Cie SCA (330 M€), CNP Assurances (467 M€) et Écureuil Vie (564 M€ pris à la quote-part de CNP Assurances).

(6) Dont 1 491 M€ de paiement du dividende versé à l'État et 256 M€ de dividendes payés aux minoritaires.

(7) Il s'agit de la cession de la participation du groupe Caisse des Dépôts dans la CNCE pour un montant de 7 Md€, réglé le 18 décembre 2006 pour 5,5 Md€ et le 29 janvier 2007 pour 1,5 Md€.

Notes annexes aux états financiers

1. Faits marquants

I - Eutelsat Communications

Le 14 février 2007, la Caisse des Dépôts a acquis 25,5 % du capital d'Eutelsat Communications pour 863 M€, par l'intermédiaire de la société holding CDC Infrastructure. En tenant compte des titres détenus avant cette acquisition, le groupe possédait à cette date 26,1 % du capital pour un investissement de 886 M€. Cette quote-part s'élève aujourd'hui à 25,8 %, en raison de la dilution constatée lors de l'exercice d'options par les salariés de l'entreprise.

Eutelsat Communications, entreprise cotée sur Euronext à Paris, est la société holding d'Eutelsat SA. Avec une part de marché de 30 % en Europe et de 13 % dans le monde, Eutelsat est le 3^e opérateur mondial du marché des services par satellite géostationnaire. Le groupe exploite une flotte de 24 satellites, qui bénéficie de positions orbitales privilégiées, particulièrement adaptées à la transmission vers l'Europe. La capacité de transmission des satellites est louée à des plates-formes de télédiffusion, des chaînes de télévision, des opérateurs de télécommunications et des fournisseurs de solutions Internet. Eutelsat, dont le siège est à Paris, regroupe 529 personnes issues de 27 pays.

L'écart d'acquisition constaté à la date d'acquisition dans les comptes consolidés du groupe s'élève à 592 M€.

Le groupe exerçant une influence notable sur Eutelsat Communications, cette participation est consolidée selon la méthode de la mise en équivalence.

Cet écart d'acquisition est compris dans le poste du bilan "Participations dans les entreprises mises en équivalence".

II - Séché Environnement

Le 22 septembre 2006, le groupe Caisse des Dépôts a porté sa participation dans Séché Environnement de 5,6 % à 14 % du capital, à l'occasion de la cession intégrale des titres détenus par les fonds gérés par Apax France.

Après la conversion de l'intégralité de ses bons de souscription d'actions, le 24 avril 2007, la Caisse des Dépôts détient 20 % du capital et 13,99 % des droits de vote de la société Séché Environnement. La Caisse des Dépôts exerce une influence notable sur la société Séché Environnement et consolide cette société selon la méthode de la mise en équivalence.

Séché Environnement est l'un des principaux acteurs français du traitement et du stockage de tous les types de déchets (hors radioactifs), qu'ils soient d'origine industrielle ou issus des collectivités territoriales. Son outil industriel lui permet d'offrir une solution globale de haute qualité qui intègre toutes les exigences liées au respect de l'environnement. Premier opérateur indépendant en France, Séché Environnement se caractérise par un positionnement original, en aval des activités de collecte, au cœur

des métiers à plus forte valeur ajoutée des marchés du traitement et du stockage de déchets. Séché Environnement détient également et consolide par mise en équivalence 33 % de la holding HIME, qui détient le groupe Saur. Séché Environnement est coté sur l'Eurolist d'Euronext.

Le coût d'acquisition des titres est de 208 M€, l'écart d'acquisition constaté à la date d'acquisition dans les comptes consolidés du groupe s'élève à 125 M€.

Cet écart d'acquisition est compris dans le poste du bilan "Participations dans les entreprises mises en équivalence".

III - Holding d'Investissement dans les Métiers de l'Environnement (HIME)

La Caisse des Dépôts (47 %), Séché Environnement (33 %) et les véhicules Infrastructures d'AXA IM (20 %) ont créé la société HIME. Le 26 avril 2007, celle-ci a pris le contrôle de 100 % de Novasaur, holding du groupe Saur.

Le groupe Saur, qui emploie près de 12 000 personnes, est constitué d'un ensemble de sociétés spécialisées et complémentaires dans les métiers de l'eau et de la propreté. Saur est le 3^e opérateur de la distribution d'eau et de l'assainissement en France où il compte plus de 5,5 millions de clients. La société est aussi présente à l'international et dessert des grandes villes comme Valence en Espagne ou Gdansk en Pologne. Au sein du groupe Saur, la filiale spécialisée Stereau est un intervenant reconnu dans la conception et la construction de stations d'épuration et d'usines de production d'eau potable. Dans le domaine de la propreté, Coved maîtrise l'ensemble des métiers de la chaîne des déchets.

Pour la Caisse des Dépôts, la prise de participation de 47 % a représenté un apport à HIME de 350 M€ (dont 140 M€ en capital et 210 M€ en souscription d'obligations convertibles émises par HIME).

Le groupe exerce une influence notable sur HIME, cette participation est consolidée selon la méthode de la mise en équivalence.

IV - Tower Participations - Tyrol Acquisition 1 & Cie SCA

La Caisse des Dépôts a participé à la reconstitution du capital de TDF, qui a été finalisée le 31 janvier 2007. Au terme de l'opération, la Caisse des Dépôts est le 2^e actionnaire de TDF avec une quote-part de 24 % du capital, après avoir réinvesti 330 M€ dans Tyrol Acquisition 1 & Cie SCA, nouvelle société holding du groupe. La Caisse des Dépôts a vendu sa participation Tower Participations pour un montant de 916 M€ réalisant une plus-value sociale nette d'impôt de 708 M€ et une plus-value consolidée de 143 M€ après neutralisation d'une quote-part à la suite du réinvestissement. Le FCPR CDC Entreprises II a également cédé sa participation de 11,5 % dans Tower Participations pour un montant de 338 M€ réalisant une plus-value après impôt de 264 M€ soit 137 M€ part du groupe Caisse des Dépôts.

Les droits en matière de gouvernance donnent désormais à la Caisse des Dépôts une influence notable sur Tyrol Acquisition 1 & Cie SCA. Cette participation est consolidée à partir de 2007 selon la méthode de la mise en équivalence.

TDF est l'opérateur leader de la diffusion hertzienne en Europe. Le groupe TDF offre une gamme étendue de prestations destinées aux éditeurs de services audiovisuels et aux opérateurs de télécommunications.

V - Verdun Participations 1

La Caisse des Dépôts a acquis en juillet 2007, 49 % de Verdun Participations 1 auprès du groupe Eiffage. Verdun Participations 1 détient 100 % de la Compagnie Eiffage du Viaduc de Millau. Cette société détient le contrat de concession du Viaduc de Millau jusqu'en 2079. La Caisse des Dépôts exerce une influence notable sur la société Verdun Participations 1 et consolide cette société selon la méthode de la mise en équivalence.

Le coût d'acquisition net des titres est de 117 M€. Un écart d'évaluation net d'impôt de 380 M€ a été affecté aux immobilisations en concession. La quote-part de la Caisse des Dépôts dans cet écart d'évaluation (186 M€) est compris dans le poste du bilan "Participations dans les entreprises mises en équivalence".

VI - AEW Europe

Le 27 décembre 2007, la Caisse des Dépôts a acquis 40 % du capital de la société AEW Europe auprès de Natixis Global Asset Management. La Caisse des Dépôts exerce une influence notable sur la société AEW Europe et consolide cette société selon la méthode de la mise en équivalence.

AEW Europe est une société spécialisée dans l'investissement et la gestion d'actifs immobiliers pour compte de tiers. À l'issue de l'opération, Natixis Global Asset Management détient 60 % du capital d'AEW Europe.

Le coût d'acquisition des titres est de 84 M€, l'écart d'acquisition provisoire constaté à la date d'acquisition dans les comptes consolidés du groupe s'élève à 57 M€. Cet écart d'acquisition est compris dans le poste du bilan "Participations dans les entreprises mises en équivalence".

VII - PBW Real Estate Fund N.V.

La Caisse des Dépôts a acquis fin décembre 2007 auprès d'investisseurs allemands 40 % du fonds PBW Real Estate Fund N.V. pour 139 M€. Les conditions de réalisation de l'opération ont permis de constater l'ensemble des opérations d'acquisitions au 31 décembre 2007. Avant ces opérations, la Caisse des Dépôts détenait 50 % de PBW Real Estate Fund N.V. et consolidait cet investissement par la méthode de la mise en équivalence par l'intermédiaire de sa filiale AIH BV. Après ces opérations, PBW Real Estate Fund N.V. détenue à 90 % est consolidée par intégration globale au 31 décembre 2007, ce qui a conduit à une réévaluation des immeubles de placement détenus par PBW Real Estate Fund N.V. à la juste valeur au 31 décembre 2007. L'écart de réévaluation par rapport à la quote-part de capitaux propres antérieurement consolidée par mise en équivalence a été porté directement dans les réserves consolidées pour 73 M€.

VIII - Écureuil Vie

Le 20 février 2007, CNP Assurances et le groupe Caisse d'épargne ont finalisé l'achat par CNP Assurances des 49,9 % d'Écureuil Vie détenus par le groupe Caisse d'épargne. Le prix d'acquisition est de 1 405 M€, l'écart d'acquisition imputé sur les capitaux propres par CNP Assurances s'élève à 471,6 M€, soit 173 M€ également imputé sur les capitaux propres du groupe Caisse des Dépôts compte tenu du taux d'intégration du groupe dans CNP Assurances.

Suite à la finalisation du rachat, l'Assemblée générale des actionnaires de CNP Assurances du 18 décembre 2007 a approuvé l'opération de fusion absorption de la société Écureuil Vie par CNP Assurances arrêtée par le Conseil d'administration de CNP Assurances du 11 septembre 2007.

IX - CNP Assurances

Dans le cadre de l'opération d'acquisition des intérêts minoritaires d'Écureuil Vie, CNP Assurances a réalisé une augmentation de capital et émis des titres super subordonnés. Le 12 février 2007, la Caisse des Dépôts a souscrit à l'augmentation de capital de CNP Assurances pour un montant de 278 M€.

L'avenant n° 3 au pacte d'actionnaires de CNP Assurances signé le 8 janvier 2007 autorise la Caisse des Dépôts à augmenter sa participation jusqu'à 40 % du capital de la société CNP Assurances. Au cours de l'exercice 2007, la Caisse des Dépôts a acquis des titres CNP Assurances, portant son taux de détention de 36,49 % à 40 % au 31 décembre 2007.

Le coût d'acquisition des titres est de 464 M€ et l'écart d'acquisition constaté de 164 M€.

Compte tenu de la date des opérations réalisées au premier semestre 2007, le résultat du premier semestre est pris en compte au taux de détention du 12 février 2007 soit 36,76 % et le résultat du second semestre au taux de détention du 30 juin 2007, soit 39,30 %.

X - Icade

Icade a adapté la structure juridique de son groupe à son business-model. Il a été réalisé la fusion de 5 sociétés en une seule par la fusion absorption par Icade EMGP, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2007, d'Icade Foncière des Pimonts, Icade Patrimoine, Icade Foncière Publique et Icade SA. Le nouvel ensemble a repris à l'issue des opérations le nom d'Icade SA. Le régime fiscal Société d'investissements immobiliers cotée (SIIC) a par conséquent été étendu aux activités d'Icade SA, Icade Patrimoine et Icade Foncière Publique à compter du 1^{er} janvier 2007. Dans le cadre de l'extension du régime SIIC, une "exit tax" de 228,7 M€ a été intégralement prise en charge sur l'exercice 2007. Dans ce contexte, le pourcentage de détention du capital et des droits de vote d'Icade détenus par la Caisse des Dépôts est passé de 64,7 % à 61,6 %.

XI - Connexion NV

TBC Holding BV, détenue à 75 % par Transdev SA et à 25 % par N.V. Bank Nederlandse Gemeenten (BNG), la banque néerlandaise des collectivités locales, a remporté en juin 2007 l'appel d'offres portant sur l'achat à l'État néerlandais de 66,67 % du capital de Connexion NV.

Connexion, leader des opérateurs de transport en commun aux Pays-Bas, gère environ 7 000 véhicules, essentiellement des bus mais aussi des tramways, transports à la demande, cars et navettes fluviales. Transdev et Connexion partagent une même vision du transport moderne et disposent d'une palette d'expertises complémentaires qui leur permettra d'être plus performants sur leurs marchés et d'accroître leur potentiel de développement.

L'État Néerlandais détient 33,33 % de Connexion et vendra ses titres à l'acheteur dans une période maximale de 5 ans.

L'écart d'acquisition provisoire constaté à l'actif du bilan est de 93 M€. La part correspondant à l'option de vente de l'État néerlandais (50 M€) a été imputée sur les capitaux propres du groupe.

XII - CDA - Acquisitions auprès de Sofival

Le 1^{er} octobre 2007, la Compagnie des Alpes a acquis auprès de Sofival 60 % du capital de la Société des Téléphériques de Val-d'Isère, 20 % de la Société d'Exploitation des Remontées Mécaniques de Morzine-Avoriaz, 20 % de la Société Domaines Skiabiles de Valmorel et 20 % de la Société Domaines Skiabiles de La Rosière. Le protocole d'accord conclu le 4 mai 2007 entre CDA et Sofival prévoit l'acquisition au 1^{er} octobre 2013 du solde de la participation détenue par Sofival dans STVI. L'investissement y compris les engagements réciproques sur l'acquisition complémentaire de 40 % de STVI est de 159 M€ et l'écart d'acquisition provisoire s'élève à 122 M€.

XIII - Opérations de Transmission universelle de patrimoine

Au cours de l'exercice 2007, la Caisse des Dépôts actionnaire unique de CDC Entreprises Holding, CDC Holding Finance, CDC Projets Urbains, Société Foncière Anatole France, C3D Investment a décidé la dissolution de ces sociétés par Transmission universelle de patrimoine. Ces opérations n'ont pas d'impact significatif sur les comptes consolidés du groupe.

2. Principes et méthodes comptables applicables dans le groupe

I - Base de préparation des états financiers

Le 19 juillet 2002, le Parlement européen a adopté le règlement n° 1606/2002 imposant aux entreprises qui ne sont pas cotées dans l'Union européenne, mais dont les titres de dettes sont admis à la cote d'un marché réglementé, d'appliquer le corps de normes IFRS au plus tard en 2007 pour l'établissement de leurs états financiers consolidés.

Le groupe Caisse des Dépôts a décidé d'appliquer le référentiel IFRS à compter de l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2007.

La date de transition pour le passage du groupe Caisse des Dépôts aux normes IFRS est donc le 1^{er} janvier 2006.

Ce référentiel comprend les normes IFRS 1 à 8 et les normes IAS 1 à 41 ainsi que leurs interprétations telles qu'adoptées dans l'Union européenne au 31 décembre 2007.

Le groupe Caisse des Dépôts a préparé ses comptes consolidés au 31 décembre 2007 sur la base des principes de reconnaissance et d'évaluation des normes IAS/IFRS et interprétations de l'IFRIC telles qu'elles étaient applicables à la date de préparation des comptes (mars 2008). Ils comprennent à titre comparatif des données relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2006 retraitées selon les mêmes principes.

Le groupe a choisi de ne pas appliquer de manière anticipée la norme IFRS 8 *Secteurs opérationnels*, d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2009, date à laquelle cette norme se substituera à l'actuelle norme IAS 14 *Information sectorielle*.

Le groupe a choisi de ne pas appliquer de façon anticipée les autres normes et interprétations non encore adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2007.

La préparation des états financiers conformément aux IFRS nécessite de retenir certaines estimations comptables déterminantes. La direction est également amenée à exercer son jugement lors de l'application des méthodes comptables du groupe. Les domaines pour lesquels les enjeux sont les plus élevés en termes de jugement ou de complexité, ou ceux pour lesquels les hypothèses et les estimations sont significatives au regard des états financiers consolidés, sont exposés dans les principes comptables et méthodes d'évaluation, notamment celles relatives aux actifs disponibles à la vente.

II - Règles spécifiques de première application des normes IFRS

La première application du référentiel IFRS a été effectuée conformément aux dispositions de la norme IFRS 1 "Première application du référentiel IFRS".

Par principe, les normes s'appliquent de façon rétrospective aux périodes précédentes et donc au bilan d'ouverture. Néanmoins, la norme IFRS 1 prévoit des exemptions facultatives ou obligatoires à ce principe d'application rétrospective. Dans ce cadre, le groupe Caisse des Dépôts a retenu les options suivantes pour l'établissement du bilan d'ouverture :

■ Regroupements d'entreprises

Le groupe Caisse des Dépôts a choisi de ne pas retraiter les regroupements d'entreprises antérieurs au 1^{er} janvier 2006. Les écarts d'acquisition résiduels à cette date ne sont plus amortis et font l'objet d'un test de dépréciation. Les actifs et passifs acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises doivent toutefois répondre aux critères de reconnaissance des actifs et des passifs définis par le référentiel IFRS pour figurer au bilan d'ouverture. Ainsi, les actifs incorporels acquis avant le 1^{er} janvier 2006 tels que les parts de marché, qui ne sont pas reconnus par les normes IFRS, ont été reclassés en écarts d'acquisition.

■ Évaluation des immobilisations corporelles et incorporelles

Le groupe Caisse des Dépôts a choisi de maintenir les immobilisations corporelles et incorporelles à leur coût d'acquisition diminué, le cas échéant, des amortissements et pertes de valeur. L'option offerte par la norme IFRS 1 d'utiliser la juste valeur ou une réévaluation comme coût présumé n'a donc pas été retenue.

■ Avantages au personnel

Le groupe Caisse des Dépôts a choisi de comptabiliser en capitaux propres les écarts actuariels relatifs aux régimes à prestations définies d'avantages postérieurs à l'emploi. Par conséquent, l'option proposée par IFRS 1, permettant la constatation immédiate en compte de résultat des écarts actuariels, pour les entités appliquant la méthode du corridor, n'a pas lieu de s'appliquer.

■ Écarts de conversion cumulés

Le groupe Caisse des Dépôts a choisi d'annuler le montant cumulé des écarts de conversion pour l'ensemble de ses activités à l'étranger. Cet ajustement est sans incidence sur les capitaux propres d'ouverture. En conséquence, seuls les écarts de conversion postérieurs à la date de transition seront pris en compte dans la détermination du résultat de cession ultérieur des activités concernées.

■ Désignation d'instruments financiers à la juste valeur sur option

Une entité présentant ses premiers états financiers IFRS est autorisée, à la date de transition, à désigner, à cette même date, à la juste valeur, tout actif ou passif financier qui remplit les conditions d'une telle désignation conformément à la norme IAS 39 amendée. Le groupe Caisse des Dépôts applique cette exception prévue par IFRS 1.

III - Effet de la première application des normes IFRS

Les effets de la première application des normes IFRS sont présentés en partie 3 avec le bilan d'ouverture et les tableaux de rapprochements prescrits par la norme IFRS 1.

Afin d'établir le bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2006, le groupe Caisse des Dépôts a procédé aux principaux reclassements et retraitements suivants :

- reclassement des instruments financiers non dérivés dans les 4 catégories prévues par la norme IAS 39 en fonction de leur nature et de leur intention de gestion ;
- reclassement des titres prêtés dans les portefeuilles d'origine de ces titres ;
- élimination des emprunts de titres, non comptabilisés en référentiel IFRS ;
- évaluation en juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente ;
- évaluation en juste valeur de tous les instruments financiers dérivés du groupe ;
- évaluation en juste valeur de tous les actifs ou passifs financiers non dérivés classés en instruments à la juste valeur par résultat ;
- évaluation en juste valeur sur option des actifs et passifs financiers faisant l'objet d'une couverture non documentée en tant que telle au sens du référentiel IFRS ;
- reclassement des subventions d'investissement figurant en capitaux propres en moins des actifs concernés ;
- retraitement du FRBG.

Les impacts sur les capitaux propres à l'ouverture analysés en note 3.1 sont présentés ainsi :

- capitaux propres *non recyclables* : sont comptabilisés dans cette rubrique les ajustements de valeur qui auraient dû impacter le résultat si le référentiel IFRS avait toujours été appliqué (notamment dérivés non éligibles à la comptabilité de couverture et FRBG) ;
- capitaux propres *recyclables* : sont comptabilisées dans cette rubrique les variations de valeur qui auraient impacté de manière transitoire les réserves si le référentiel IFRS avait toujours été appliqué (notamment évaluation à la juste valeur des titres disponibles à la vente).

IV - Principes de consolidation

1 - Périmètre de consolidation

Les comptes consolidés regroupent les comptes de la Caisse des Dépôts Section générale, les comptes consolidés des sous-groupes et les comptes des filiales sur lesquelles la Caisse des Dépôts exerce un contrôle exclusif, un contrôle conjoint ou une influence notable et dont la consolidation a un impact significatif sur les comptes consolidés du groupe Caisse des Dépôts.

2 - Méthodes de consolidation et notion de contrôle

Les filiales sur lesquelles le groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale. Le groupe Caisse des Dépôts possède le contrôle exclusif lorsqu'il est en mesure de diriger les politiques opérationnelle et financière d'une entité afin de tirer avantage de ses activités. Le contrôle exclusif est présumé exister lorsque le groupe Caisse des Dépôts détient directement ou indirectement, soit la majorité des droits de vote de la filiale, soit la moitié ou moins des droits de vote d'une entité et dispose de la majorité au sein des organes de direction ou est en mesure d'exercer une influence dominante.

Pour apprécier la notion de contrôle et déterminer le pourcentage de contrôle, sont pris en compte les droits de vote potentiels qui donnent accès à des droits de vote complémentaires, dès lors qu'ils sont immédiatement exerçables ou convertibles.

Les entreprises sous contrôle conjoint sont consolidées par intégration proportionnelle. Le groupe exerce un contrôle conjoint lorsque, en vertu d'un accord contractuel, les décisions financières et opérationnelles stratégiques de l'entité nécessitent l'accord unanime des parties qui se partagent le contrôle.

Les entreprises sur lesquelles le groupe exerce une influence notable sont mises en équivalence dans les comptes consolidés. L'influence notable est le pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entité, sans en détenir le contrôle. Elle est présumée si le groupe détient, directement ou indirectement, 20 % ou plus des droits de vote dans une entité.

Les résultats des filiales acquises sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de leur date d'acquisition effective. Les résultats des filiales qui ont été cédées au cours de l'exercice sont inclus dans les états financiers consolidés jusqu'à la date à laquelle le contrôle a cessé.

Cas particulier des entités *ad hoc*

Ces entités, créées spécifiquement pour gérer une opération ou un groupe d'opérations similaires sont consolidées dès lors qu'elles sont contrôlées en substance par le groupe, même en l'absence de lien en capital. Les critères d'appréciation utilisés de façon non cumulative, pour déterminer l'existence du contrôle sur une entité *ad hoc* sont les suivants :

- les activités de l'entité sont exercées pour le compte exclusif du groupe afin que ce dernier en tire des avantages ;
- le groupe dispose du pouvoir de décision et de gestion pour obtenir la majorité des avantages liés aux activités courantes de l'entité (mécanisme d'autopilotage) ;
- le groupe a la capacité de bénéficier de la majorité des avantages de l'entité ;
- le groupe conserve la majorité des risques relatifs à l'entité.

Dates d'arrêt des comptes des entités consolidées

La quasi-totalité des entités consolidées clôturent leurs comptes au 31 décembre. Les sociétés consolidées qui clôturent leurs comptes à une date différente de plus de 3 mois sont intégrées sur la base d'une situation au 31 décembre. Dans le cas où la

date d'arrêté serait comprise dans le délai de 3 mois, et lorsque l'image fidèle et économique du groupe le nécessite, les opérations significatives intervenues entre la date de clôture et le 31 décembre, sont prises en compte lors de l'établissement des comptes consolidés.

3 - Exclusions du périmètre de consolidation

Les participations détenues dans le cadre d'une activité de capital investissement et sur lesquelles le groupe exerce une influence notable ou un contrôle conjoint sont exclues du périmètre de consolidation, conformément à l'option prévue par la réglementation. Ces participations sont classées en *actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option*.

Les sociétés d'HLM sont exclues du périmètre de consolidation, au motif que le groupe ne peut exercer un contrôle sur ces entités au sens des normes internationales. Les titres de sociétés d'HLM sont comptabilisés en *actifs financiers disponibles à la vente*.

Les sociétés d'économie mixte (SEM, SAIEM), sont exclues du périmètre de consolidation. Les titres de ces sociétés sont comptabilisés en *actifs financiers disponibles à la vente*.

Les titres de sociétés acquis en vue d'une cession ultérieure à brève échéance, sont exclus de la consolidation. Les titres de ces sociétés sont comptabilisés en *actifs destinés à être cédés*.

4 - Retraitements et opérations internes

Les retraitements nécessaires à l'harmonisation des méthodes d'évaluation des sociétés consolidées sont effectués lorsqu'ils sont significatifs. Les méthodes comptables des entreprises associées ont été modifiées lorsque nécessaire afin d'être alignées sur celles adoptées par le groupe.

Les comptes réciproques ainsi que les produits et charges résultant d'opérations internes au groupe et ayant une influence significative sur les états financiers consolidés sont éliminés lorsqu'ils concernent des sociétés consolidées par intégration globale ou proportionnelle.

En ce qui concerne les entreprises consolidées par mise en équivalence, les profits et pertes réalisés du fait de cessions d'actifs à l'intérieur du groupe sont éliminés à hauteur de la détention du groupe dans l'entreprise associée, sauf dans l'hypothèse où l'actif cédé est considéré comme durablement déprécié.

5 - Conversion des états financiers des filiales étrangères

Les comptes consolidés du groupe Caisse des Dépôts sont présentés en euros. La conversion des comptes des entités dont la monnaie fonctionnelle est différente est effectuée par application de la méthode du cours de clôture. Selon cette méthode, tous

les éléments d'actif et de passif, monétaires ou non monétaires, sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Les produits et les charges sont convertis au cours moyen de la période. Toutes les différences de conversion résultant de la conversion sont comptabilisées en tant que composante distincte des capitaux propres.

Les écarts de change découlant de la conversion d'investissements nets dans des activités à l'étranger et d'emprunts et autres instruments de change désignés comme instruments de couverture de ces investissements sont imputés aux capitaux propres lors de la consolidation.

Lorsqu'une activité étrangère est cédée, ces différences de conversion initialement reconnues en capitaux propres sont comptabilisées au compte de résultat dans les pertes et les profits de cession.

6 - Regroupements d'entreprises et écarts d'acquisition

Les regroupements d'entreprises postérieurs à la date de transition (1^{er} janvier 2006) sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Le coût d'acquisition est évalué comme le total des justes valeurs, à la date d'acquisition, des actifs remis, des passifs encourus ou assumés et des instruments de capitaux propres émis en échange du contrôle de l'entité acquise, auxquels s'ajoutent tous les coûts directement attribuables au regroupement.

À la date d'acquisition, les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entité acquise qui satisfont aux critères de comptabilisation de la norme IFRS 3 sont comptabilisés à leur juste valeur.

L'évaluation initiale des actifs, passifs et passifs éventuels peut être affinée dans un délai de 12 mois à compter de la date d'acquisition.

L'écart positif entre le coût d'acquisition de l'entité acquise intégrée et la quote-part acquise de l'actif net ainsi réévalué est inscrit à l'actif du bilan consolidé dans la rubrique *écarts d'acquisition*. Les écarts d'acquisition négatifs sont immédiatement enregistrés en résultat.

Les écarts d'acquisition sont inscrits au bilan à leur coût initial libellé dans la devise de l'entité acquise et convertis sur la base du cours de change à la date de clôture.

Ils font l'objet de tests de dépréciation tels que décrits au paragraphe V -7.

7 - Transactions avec les intérêts minoritaires

Le groupe Caisse des Dépôts a décidé de comptabiliser, lors d'acquisition d'intérêts minoritaires d'une filiale alors que le contrôle est déjà établi, la différence entre le prix d'acquisition des titres et la quote-part d'actif net retraitée acquise, en minoration des capitaux propres.

De même, les cessions partielles réalisées par le groupe avec les intérêts minoritaires sont comptabilisées en contrepartie des capitaux propres.

8 - Information sectorielle

L'information sectorielle reflète l'organisation du groupe telle que décrite par la Direction générale du groupe Caisse des Dépôts en termes de pôles d'activité. Les activités opérationnelles du groupe sont organisées et gérées séparément suivant la nature des services rendus.

Le groupe est géré en 6 pôles d'activité principaux :

- pôle Caisse des Dépôts ;
- pôle Infrastructures ;
- pôle Capital Investissement ;
- pôle Assurance ;
- pôle Immobilier ;
- pôle Services.

V - Principes comptables et méthodes d'évaluation

1 - Instruments financiers

Les actifs et passifs financiers sont comptabilisés dans les états financiers selon les dispositions de la norme IAS 39 telle qu'adoptée par la Commission européenne le 19 novembre 2004 et amendée ultérieurement, notamment par le règlement relatif à l'utilisation de l'option juste valeur paru en 2005.

La juste valeur est définie par ces textes comme le montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre parties bien informées et consentantes, et agissant dans des conditions de concurrence normale. La meilleure estimation de la juste valeur est le prix coté lorsque l'instrument financier est coté sur un marché actif. En l'absence de marché actif, la juste valeur est déterminée à l'aide d'une technique d'évaluation reconnue. Les techniques d'évaluation comprennent l'utilisation de transactions récentes dans des conditions de concurrence normale entre parties bien informées et consentantes, si elles sont disponibles, la référence à la juste valeur actuelle d'un autre instrument identique en substance, l'analyse des flux de trésorerie actualisés et les modèles de valorisation des options.

1.1 - Titres

Les titres détenus par le groupe peuvent être classés selon les 4 catégories d'actifs financiers définies par la norme IAS 39, à savoir :

- actifs financiers à la juste valeur par résultat, par nature ou sur option ;
- actifs financiers disponibles à la vente ;
- actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ;
- prêts et créances.

Les achats et les ventes de titres sont comptabilisés au bilan en date de règlement/livraison, sauf cas particuliers.

■ Actifs financiers à la juste valeur par résultat

Selon la norme IAS 39, l'utilisation du portefeuille "*actifs financiers à la juste valeur par résultat*" résulte soit d'une intention de transaction, soit de l'utilisation de l'option de comptabilisation à la juste valeur.

Les actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat sont par nature des actifs ou passifs financiers acquis dans l'objectif d'opérations de transaction.

Les actifs ou passifs financiers peuvent également être comptabilisés dans cette rubrique du bilan, sur option offerte par la norme, en substitution à la comptabilité de couverture, afin de ne pas comptabiliser et évaluer séparément des dérivés incorporés à des instruments hybrides ou encore, si un groupe d'actifs et/ou de passifs financiers et leur performance sont évalués sur la base de la juste valeur conformément à une stratégie de gestion des risques et si les informations sur ce groupe sont reportées sur cette base en interne.

Les titres classés en actifs financiers à la juste valeur par résultat, sont initialement comptabilisés à la juste valeur, hors coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus. Ils sont évalués à la juste valeur et les variations de valeur sont comptabilisées en résultat, dans la rubrique "*gains ou pertes nets sur les instruments financiers à la valeur de marché par résultat*", sauf lors de la première application des IFRS où les ajustements de l'encours d'ouverture sont comptabilisés en capitaux propres et ne seront jamais recyclés en résultat.

Les variations de juste valeur et les plus ou moins-values de cessions réalisées sont comptabilisées dans la rubrique "*gains ou pertes nets sur les instruments financiers à la juste valeur par résultat*", du compte de résultat consolidé.

■ Actifs financiers disponibles à la vente

La catégorie des actifs disponibles à la vente est définie par la norme IAS 39 comme la catégorie par défaut. Il s'agit des titres qui ne sont classés dans aucune des 3 autres catégories.

Cette catégorie comprend des titres à revenu fixe ou à revenu variable, initialement comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus (sauf lorsque le caractère non matériel des frais de transaction est démontré).

Les variations de juste valeur sont enregistrées en capitaux propres recyclables.

Lors de la cession ou de la dépréciation durable des titres, ces gains ou pertes latents, précédemment comptabilisés en capitaux propres sont constatés en compte de résultat dans la rubrique "*gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente*".

Concernant les titres de capitaux propres, une dépréciation est constatée en cas d'indices objectifs de dépréciation durable des actifs concernés.

Une dépréciation se caractérise par une baisse durable, c'est-à-dire importante et prolongée, de la valeur de marché du titre par rapport à son prix d'acquisition.

Lorsque ces critères de baisse importante et prolongée de la valeur du titre sont réunis, la dépréciation n'est qualifiée de durable au plan comptable que si elle traduit effectivement une perte probable.

Quant aux titres de dettes, une dépréciation est constatée lorsqu'un risque de contrepartie est avéré.

Les revenus comptabilisés sur les titres à revenu fixe de cette catégorie sont présentés dans la rubrique "*intérêts et produits assimilés*" du compte de résultat. Les dividendes perçus sur les titres à revenu variable sont présentés dans la rubrique "*gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente*" du compte de résultat.

■ Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

Les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance sont des actifs financiers, autres que des dérivés, avec des paiements fixes ou déterminables et une échéance fixée, que l'entité a l'intention manifeste et la capacité de conserver jusqu'à l'échéance.

Le classement dans cette catégorie implique l'obligation de ne pas céder les titres avant leur échéance (sous peine d'entraîner le déclassement de l'ensemble du portefeuille en "*actifs disponibles à la vente*" et d'interdire l'accès à cette catégorie pendant 2 ans), sauf si la vente intervient à une date très proche de l'échéance, ou si la quasi-totalité du principal des titres a été encaissée, ou enfin si la vente est justifiée par un événement externe isolé ou imprévisible (par exemple en cas de dégradation importante de la qualité du crédit de l'émetteur).

La couverture du risque de taux de ces titres n'est pas autorisée.

Les titres détenus jusqu'à l'échéance sont initialement comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus (sauf lorsque le caractère non matériel des frais de transaction est démontré). Ces titres sont comptabilisés ultérieurement selon la méthode du coût amorti au taux d'intérêt effectif.

Le taux d'intérêt effectif (TIE) est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs à l'encours net d'origine sur la durée de vie prévue de l'instrument financier.

En cas de signe objectif de dépréciation, une provision est constatée pour la différence entre la valeur comptable et la valeur de recouvrement estimée, actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine. En cas d'amélioration ultérieure, la provision excédentaire est reprise.

■ Prêts et créances

La possibilité de classer des titres de créances non cotés à revenu fixe ou déterminable, dans la catégorie des "*prêts et créances*", n'a pas été retenue par le groupe Caisse des Dépôts.

1.2 - Crédits

Les crédits du groupe sont affectés à la catégorie "*prêts et créances*", sur les établissements de crédit ou sur la clientèle, suivant la contrepartie.

Lors de leur comptabilisation initiale, les crédits sont évalués à leur juste valeur. La juste valeur du crédit correspond à son nominal, diminué le cas échéant de commissions perçues, d'une éventuelle décote, et augmenté des coûts de transaction.

Ultérieurement, les crédits sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Ce taux inclut les décotes ainsi que les produits et coûts de transaction intégrables au taux d'intérêt effectif, le cas échéant.

Les intérêts courus sont portés au compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les créances affectées à cette catégorie peuvent faire l'objet d'une dépréciation. C'est le cas, dès lors qu'il existe une indication objective de l'existence d'un événement survenu postérieurement à la mise en place du prêt susceptible de générer une perte mesurable. L'existence éventuelle d'une dépréciation est identifiée au niveau individuel du crédit, puis au niveau collectif, sur la base d'un portefeuille de crédits.

Les dépréciations correspondent à la différence entre la valeur comptable des crédits avant dépréciation et la somme des flux futurs estimés, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine.

Les dépréciations sont enregistrées sous forme de provisions ou de décotes sur prêts restructurés pour cause de défaillance du client.

On distingue ainsi :

- les créances dépréciées sur base individuelle : les créances douteuses assorties de provisions et les créances restructurées pour cause de défaillance du client assorties de décotes ;
- les créances dépréciées sur base collective : les créances non dépréciées sur base individuelle, pour lesquelles la dépréciation est déterminée par ensemble homogène de créances dont les caractéristiques de risque de crédit sont similaires.

■ Provisionnement sur base individuelle

Les créances dépréciées sur base individuelle du groupe Caisse des Dépôts comprennent les créances douteuses non compromises et les créances douteuses compromises. La classification imposée par le règlement n° 2002-03 du CRC, applicable aux comptes individuels, a été maintenue dans les comptes sous référentiel IFRS.

Concernant les créances douteuses, le groupe Caisse des Dépôts retient comme indices objectifs de dépréciation au sens de la norme IAS 39, les critères de risque avéré utilisés en normes françaises.

Il existe un risque avéré lorsqu'il est probable que tout ou partie des sommes dues conformément au contrat ne seront pas perçues, et ce, nonobstant l'existence de garantie ou de caution.

En tout état de cause, sont considérées comme douteuses, les créances correspondant à l'une des situations suivantes :

- lorsqu'il existe une ou plusieurs échéances impayées depuis plus de 3 mois (plus de 6 mois en matière immobilière, plus de 9 mois vis-à-vis des collectivités locales);
- lorsque la situation financière de la contrepartie est dégradée de telle sorte qu'elle se traduit par un risque de non-recouvrement ;
- lorsqu'il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie.

Les créances douteuses non compromises sont des créances douteuses qui ne répondent pas à la définition des créances douteuses compromises.

Les créances douteuses compromises sont les créances douteuses dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé.

Dès lors qu'un encours est douteux, la perte probable est provisionnée. Les provisions constituées correspondent en valeur actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine, à l'ensemble des pertes prévisionnelles au titre des encours douteux et douteux compromis.

La décote constatée lors d'une restructuration de créance, ou la dépréciation calculée sur une créance douteuse est enregistrée dans la rubrique "coût du risque" du compte de résultat. Pour les créances restructurées en encours sains, cette décote est réintégré sur la durée de vie dans la marge d'intérêt.

Les dotations et les reprises de dépréciation pour risque de non-recouvrement sont inscrites en coût du risque, l'augmentation de la valeur comptable liée à la reprise de dépréciation et à l'amortissement de la décote du fait du passage du temps étant inscrite dans la marge d'intérêt.

■ Provisionnement sur base collective

Les analyses menées au sein du groupe Caisse des Dépôts ont conclu à l'absence de groupe de crédits présentant des caractéristiques de risques de crédit similaires, de caractère significatif et impliquant la constitution de provisions significatives sur base collective.

1.3 - Passifs financiers

Deux catégories de passifs financiers sont identifiées par la norme IAS 39 :

- les passifs financiers évalués par nature en juste valeur par résultat ;
- les autres passifs financiers.

Ces autres passifs financiers sont comptabilisés en juste valeur à l'origine puis au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif lors des arrêts comptables suivants.

1.4 - Dettes émises représentées par un titre

Les instruments financiers émis sont qualifiés d'instruments de dettes s'il existe une obligation contractuelle pour l'émetteur de remettre des liquidités ou un autre actif financier, ou encore d'échanger des instruments dans des conditions potentiellement défavorables.

Les dettes émises représentées par un titre sont enregistrées à l'origine à leur valeur d'émission comprenant les frais de transaction, puis sont évaluées en date de clôture à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les titres subordonnés perpétuels dont les clauses de rémunération des porteurs de titres offrent à l'émetteur la maîtrise de la date de paiement des intérêts, sont classés en instruments de capitaux propres. Toutes les autres obligations, perpétuelles ou remboursables, sont classées en dettes financières.

1.5 - Instruments dérivés

Les instruments dérivés sont des actifs et passifs financiers comptabilisés au bilan, en date de négociation, pour leur prix de transaction. Aux arrêts comptables, ces dérivés sont évalués à leur juste valeur, qu'ils soient détenus à des fins de transaction ou qu'ils entrent dans une relation de couverture.

■ Dérivés de transaction

Les dérivés détenus à des fins de transaction sont comptabilisés au bilan dans la rubrique "actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat". Ils sont comptabilisés en actifs financiers lorsque la valeur de marché est positive et en passifs financiers lorsqu'elle est négative. Les gains et pertes réalisés et latents sont comptabilisés au compte de résultat en "gains et pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat".

■ Dérivés et comptabilité de couverture

La couverture de juste valeur a pour objet de réduire le risque de variation de juste valeur d'un actif ou d'un passif du bilan ou d'un engagement ferme.

La couverture de flux de trésorerie a pour objet de réduire le risque inhérent à la variabilité des flux de trésorerie futurs sur des instruments financiers ou d'une transaction future hautement probable.

Pour qualifier un instrument financier de dérivé de couverture, une documentation de la relation de couverture doit être établie dès sa mise en place.

Ainsi, dans le cadre d'une intention de gestion de couverture, les conditions suivantes doivent être remplies :

- éligibilité de l'instrument de couverture et de l'instrument couvert ;

- documentation formalisée dès l'origine, incluant notamment la désignation individuelle et les caractéristiques de l'élément couvert, de l'instrument de couverture, la nature de la relation de couverture et la nature du risque couvert ;
- démonstration de l'efficacité de la couverture, à l'origine et à chaque arrêté, de manière prospective et rétrospective.

Les instruments financiers dérivés de couverture sont portés au bilan dans la rubrique "*instruments financiers dérivés de couverture*".

Le groupe Caisse des Dépôts a choisi de retenir l'option offerte par la norme IAS 39 de comptabiliser certains éléments couverts et leurs dérivés de couverture en "*actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat*". C'est notamment le cas des obligations d'État et titres de créances négociables couverts par des swaps dans le cadre de contrats d'asset swaps.

■ Dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est une composante d'un contrat hybride qui répond à la définition d'un produit dérivé. Si cet instrument hybride n'est pas évalué en juste valeur par résultat, le dérivé incorporé doit être séparé de son contrat hôte dès lors que dès l'initiation de l'opération, les caractéristiques économiques et les risques associés de cet instrument dérivé ne sont pas étroitement liés aux caractéristiques et risques du contrat hôte. Le dérivé ainsi séparé est comptabilisé à sa juste valeur au bilan dans la rubrique des "*actifs ou passifs à la juste valeur par résultat*".

1.6 - Garanties financières données

Les garanties financières sont des contrats qui imposent à l'émetteur d'effectuer des paiements spécifiés pour rembourser le titulaire d'une perte qu'il encourt en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié à effectuer un paiement à l'échéance aux termes de l'instrument d'emprunt initiaux ou modifiés.

Les garanties financières données par le groupe Caisse des Dépôts sont évaluées initialement à leur juste valeur puis ultérieurement au montant le plus élevé entre le montant de l'obligation et le montant initialement enregistré diminué le cas échéant de l'amortissement cumulé de la commission de garantie.

Elles font, le cas échéant, l'objet d'une provision au passif du bilan, selon les dispositions de la norme IAS 37.

1.7 - Engagements de financement

Les engagements de financement du groupe Caisse des Dépôts sont évalués initialement à leur juste valeur. Ils sont comptabilisés selon les dispositions de la norme IAS 37 dès lors qu'ils ne sont pas considérés comme des instruments dérivés.

2 - Actifs non courants et dettes liées destinés à être cédés et abandon d'activité

Un actif immobilisé, ou un groupe d'actifs et de passifs, est détenu en vue de la vente quand sa valeur comptable sera recouvrée principalement par le biais d'une vente et non d'une utilisation continue. Les actifs et passifs concernés sont reclassés dans les rubriques du bilan dédiées lorsqu'il est hautement probable que l'actif doit être cédé dans un horizon de 12 mois.

Une activité est considérée comme abandonnée quand les critères de classification comme actif détenu en vue de la vente ont été satisfaits ou lorsque le groupe a cédé l'activité. Les résultats des activités abandonnées sont présentés sur une seule ligne du compte de résultat des périodes publiées, comprenant le résultat net après impôt des activités abandonnées jusqu'à la date de cession et le profit ou la perte après impôt résultant de la cession de l'activité.

3 - Opérations en devises

À la date d'arrêté, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de clôture dans la monnaie de fonctionnement du groupe Caisse des Dépôts.

Les écarts de change résultant de cette conversion sont comptabilisés en résultat. Toutefois, pour les actifs monétaires classés dans la catégorie des actifs disponibles à la vente, seule la composante de l'écart de change calculée sur le coût amorti de ces actifs est comptabilisée en résultat, le complément étant enregistré en capitaux propres.

En ce qui concerne les actifs non monétaires :

- les actifs au coût historique sont évalués au cours de change au jour de la transaction ;
- les actifs à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date de clôture.

Les écarts de change relatifs aux éléments non monétaires sont comptabilisés en résultat si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en résultat et en capitaux propres si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en capitaux propres.

4 - Avantages du personnel

Les avantages consentis au personnel du groupe Caisse des Dépôts sont répartis selon 4 catégories :

- les avantages à court terme tels que les salaires, les congés annuels, l'abondement, l'intéressement et la participation, qui sont payables dans les 12 mois de la clôture de l'exercice ;
- les avantages postérieurs à l'emploi : régime de retraite, indemnités de fin de carrière, accompagnement à la retraite à taux réduit ;
- les autres avantages à long terme tels que les médailles du travail et les gratifications liées à l'ancienneté, qui sont payables 12 mois, ou plus, après la clôture de l'exercice ;
- les indemnités de fin de contrat de travail.

4.1 - Avantages à court terme

Les avantages à court terme sont les avantages qui sont dus dans les 12 mois suivant la fin de l'exercice pendant lequel les membres du personnel ont rendu les services correspondants. Le groupe comptabilise un passif et une charge au titre des avantages à court terme au personnel lorsqu'il existe une obligation contractuelle ou si, du fait d'une pratique passée, il y a une obligation implicite.

4.2 - Avantages postérieurs à l'emploi

Parmi les avantages postérieurs à l'emploi, sont distingués les régimes à cotisations définies et les régimes à prestations définies.

Les régimes à cotisations définies sont en général couverts par des cotisations versées à des organismes de retraite par répartition ou d'assurance qui gèrent ensuite le paiement des pensions, ou par l'État en ce qui concerne les fonctionnaires, et qui ainsi, libèrent le groupe Caisse des Dépôts de toute obligation ultérieure. Les cotisations versées constituent des charges de l'exercice.

Les régimes à prestations définies correspondent aux avantages du personnel pour lesquels le groupe Caisse des Dépôts s'engage sur un niveau de prestations envers les salariés. Ils constituent un risque à moyen ou long terme pour l'employeur et donnent donc lieu à évaluation et provisionnement.

Conformément à la norme IAS 19, ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielle, financière et démographique, selon la méthode dite des unités de crédit projetées. Cette méthode consiste à affecter, à chaque année d'activité du salarié, une charge correspondant aux droits acquis sur l'exercice. Cette charge est déterminée sur la base de la prestation future actualisée.

Le taux d'actualisation retenu par le groupe Caisse des Dépôts est déterminé par référence aux taux sur titres d'État français ou aux taux d'intérêt d'obligations d'entreprises de première catégorie, libellées dans la monnaie de paiement de la prestation et dont la durée avoisine la durée moyenne estimée de l'obligation de retraite concernée.

Par conséquent, le montant de la provision destinée à couvrir les engagements concernés est égal à la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée, et diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs alloués à la couverture de ces engagements.

La provision constituée est ajustée à chaque arrêté en fonction de l'évolution de la dette actuarielle de ces engagements.

Les différences liées aux changements d'hypothèses de calcul ou celles induites par les effets d'expérience constituent des écarts actuariels.

Le groupe Caisse des Dépôts utilise l'option proposée par la norme IAS 19 amendée en 2005, qui permet de comptabiliser en capitaux propres l'intégralité des écarts actuariels relatifs aux régimes à prestations définies d'avantages postérieurs à l'emploi.

En cas de mise en place d'un nouveau régime ou d'un avenant, le coût des services passés est étalé sur la durée moyenne restant à courir jusqu'à ce que les droits correspondants soient acquis au personnel.

À l'étranger, il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent l'employeur et les salariés. Les engagements correspondants sont, selon le cas, versés à des fonds de pension propres aux sociétés ou comptabilisés dans les comptes des sociétés concernées.

4.3 - Autres avantages à long terme

Les avantages à long terme désignent les avantages, autres que les avantages postérieurs à l'emploi et les indemnités de fin de contrat de travail, qui ne sont pas dus intégralement dans les 12 mois suivant la fin de l'exercice pendant lequel les membres du personnel ont rendu les services correspondants.

La méthode d'évaluation actuarielle est similaire à celle utilisée pour les avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies, au traitement près des écarts actuariels et des coûts des services passés qui sont comptabilisés immédiatement dans le résultat de l'exercice.

5 - Paiements fondés sur des actions

Les paiements fondés sur des actions sont constitués par les paiements fondés sur des instruments de capitaux propres uniquement émis par des filiales du groupe, qu'ils soient dénoués par la remise d'instruments de capitaux propres ou un versement de numéraire dont le montant dépend de l'évolution de la valeur des actions. Cette norme s'applique aux plans accordés après le 7 novembre 2002, et dont les droits ne sont pas encore acquis au 1^{er} janvier 2005.

Les plans de paiements fondés sur des actions, initiés par des entités du groupe Caisse des Dépôts, sont principalement du type de ceux dont le dénouement est réalisé par attribution d'instruments de capitaux propres.

Les souscriptions d'actions proposées aux salariés dans le cadre de plans d'épargne entreprise relèvent également des dispositions de la norme IFRS 2.

L'avantage consenti aux salariés correspond à la différence entre la juste valeur de l'action acquise, en tenant compte de la condition d'incessibilité, et le prix d'acquisition payé par le salarié à la date de souscription, multipliée par le nombre d'actions souscrites. À chaque date de clôture, l'entité réexamine le nombre d'options susceptibles de devenir exerçables. Le cas échéant, elle comptabilise au compte de résultat l'impact de la révision de ses estimations avec un ajustement correspondant dans les capitaux propres.

6 – Immobilisations

Les immobilisations inscrites au bilan consolidé comprennent les immobilisations corporelles et incorporelles ainsi que les immeubles de placement.

Les immobilisations d'exploitation sont utilisées à des fins de production de services, ou administratives. Elles incluent les biens autres qu'immobiliers donnés en location simple.

Les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers et valoriser le capital investi.

Les immobilisations d'exploitation et de placement sont comptabilisées initialement à leur coût d'acquisition, constitué du prix d'achat, de tous les coûts directement attribuables engagés, ainsi que des coûts d'emprunt le cas échéant.

Les terrains ne sont pas amortis. Les autres actifs sont amortis lorsqu'ils sont mis en service selon la méthode linéaire afin de ramener, en constatant une charge annuelle d'amortissement, le coût de chaque actif à sa valeur résiduelle compte tenu de sa durée d'utilité.

Les subventions d'investissement sont enregistrées en déduction de la valeur des immobilisations.

Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments ayant une utilisation différente, pouvant faire l'objet de remplacement à des intervalles réguliers ou procurant des avantages économiques selon un rythme différent, chaque élément significatif est comptabilisé séparément et amorti sur sa durée d'utilité.

En règle générale, les composants et durées d'amortissement retenus au sein du groupe Caisse des Dépôts sont :

Gros œuvre : 30 à 100 ans

Couverture/façade : 25 à 40 ans

Agencements : 10 à 25 ans

Installations générales et techniques : 10 à 25 ans

Gros entretien : 15 ans.

La valeur résiduelle, définie comme le montant, net des coûts de sortie attendus, qu'une entité obtiendrait de la cession de l'actif sur le marché à la fin de son utilisation, est prise en compte dans la base amortissable lorsqu'elle est à la fois significative et mesurable.

Les logiciels et coûts de développement sont inscrits à l'actif et amortis sur 3 ans.

À chaque clôture, s'il existe un indice interne ou externe prouvant qu'une immobilisation a pu perdre notablement de la valeur, un test de dépréciation est effectué. La valeur nette comptable de l'actif est comparée à sa valeur actuelle.

Si la valeur actuelle s'avère inférieure à la valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation. Cette dépréciation est reprise en cas d'appréciation ultérieure de la valeur.

7 - Dépréciations des actifs incorporels non amortissables et des écarts d'acquisition

Les actifs ayant une durée d'utilité indéterminée (écarts d'acquisition et certains actifs incorporels) ne sont pas amortis et sont soumis à un test annuel de dépréciation.

Pour la mise en œuvre du test de dépréciation, les actifs sont regroupés en unités génératrices de trésorerie (UGT), qui représentent le niveau le plus fin générant des flux de trésorerie indépendants. Les UGT sont des ensembles homogènes d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres groupes d'actifs.

La valeur recouvrable est la juste valeur de l'actif ou de l'UGT diminuée des coûts de cession, ou sa valeur d'utilité, si celle-ci est supérieure.

Si la valeur comptable excède la valeur recouvrable retenue, une perte de valeur, calculée par différence entre les 2 montants, est comptabilisée par le biais d'une dépréciation dans le résultat de la période.

Les dépréciations ainsi constatées sur les écarts d'acquisition relatifs aux filiales ou sur des immobilisations incorporelles à durée d'utilisation indéterminée, sont irréversibles.

8 - Contrats de location-financement

Un contrat de location-financement a pour effet de transférer au preneur l'essentiel des avantages et des risques inhérents à la propriété d'un bien, que la propriété soit ou non finalement transférée.

Les critères utilisés pour classer des contrats en location-financement sont :

- le transfert réel de la propriété du bien à terme ;
- l'existence d'une option d'achat à terme à un prix suffisamment inférieur à la juste valeur ;
- la durée du contrat couvrant la durée de vie économique ;
- la valeur actualisée des paiements futurs par rapport à la juste valeur ;
- la spécificité des actifs loués les rendant impropres à un autre usage que celui fait par le preneur.

Les contrats de location-financement font l'objet d'un retraitement qui répond aux objectifs suivants :

- faire apparaître au bilan des immobilisations financées par crédit-bail et l'endettement correspondant ;
- comptabiliser en conséquence, des dotations aux amortissements sur ces immobilisations et des charges financières sur l'endettement correspondant, en lieu et place des redevances de crédit-bail.

La durée d'amortissement correspond à celle des biens de même nature acquis par la société.

Les contrats de location en vertu desquels une partie importante des risques et avantages inhérents à la propriété est conservée par le bailleur sont classés en contrats de location simple. Les paiements au titre des contrats de location simple (nets des avantages obtenus du bailleur) sont comptabilisés en charges au compte de résultat de façon linéaire sur la durée du contrat de location.

9 - Concessions

Le groupe Caisse des Dépôts a choisi de ne pas appliquer par anticipation l'interprétation d'IFRIC 12. Les principes appliqués selon les normes françaises sont donc maintenus dans les comptes consolidés du groupe.

10 - Provisions de passif

Les provisions enregistrées au passif du bilan du groupe Caisse des Dépôts, autres que celles relatives aux instruments financiers, aux engagements sociaux et aux contrats d'assurance, concernent principalement des provisions pour litiges, amendes et risques fiscaux.

Une provision est constituée lorsque le groupe a une obligation à l'égard d'un tiers qui résulte d'un fait générateur passé, et qu'il est probable qu'une sortie de ressources, sans contrepartie au moins équivalente représentative d'avantages économiques, sera nécessaire pour éteindre cette obligation. Cette obligation peut être d'ordre légal, réglementaire, contractuel ou implicite. Le montant comptabilisé en provision est la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation actualisée à la date de clôture dès lors que cette actualisation présente un caractère significatif. Quand il est procédé à une actualisation, le taux d'actualisation utilisé pour déterminer la valeur actualisée reflète les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et les risques inhérents à l'obligation. L'augmentation de la provision résultant de désactualisation est comptabilisée en charges d'intérêt.

11 - Impôts courants et différés

Des impôts différés sont comptabilisés dès lors qu'une différence temporaire est identifiée entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs bases fiscales, selon la méthode du report variable en utilisant les derniers taux d'imposition des réglementations fiscales adoptées ou quasi-adoptées. Les effets dus aux changements des taux d'impôt sont pris en compte lors de l'exercice au cours duquel le changement de taux est annoncé.

Les calculs d'impôts différés sont effectués au niveau de chaque entité fiscale et, en application de la règle de prudence, les impôts différés actifs ne sont retenus que s'il existe une forte probabilité d'imputation sur les bénéfices fiscaux futurs.

Certaines entités du groupe, détenues directement ou indirectement, font partie d'un groupe d'intégration fiscale.

La charge d'impôt est constatée au compte de résultat sauf pour les éléments qui ont été comptabilisés directement en capitaux propres. Dans ce cas, elle est aussi comptabilisée en capitaux propres.

Pour la France, les taux d'imposition différée appliqués s'établissent pour le 31 décembre 2007 :

- à 34,43 % pour le taux plein comme pour le 31 décembre 2006 ;
- à 15,5 % pour le taux réduit de droit commun, il s'applique aux plus-values de cession sur TSPI (Titres de sociétés à prépondérance immobilière) cotées, ainsi qu'aux répartitions réalisées par des FCPR fiscaux ;
- 1,72 % pour les plus-values de cession de titres de participation au sens comptable et fiscal, exclusion faite des TSPI ;
- au 31 décembre 2006 le taux réduit était unique à 15,5 %.

Il convient de noter toutefois, que les plus et moins-values réalisées sur les titres de placement inscrits dans un sous-compte long terme, représentant moins de 5 % du capital de la société émettrice et dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€, sont taxées depuis le 1^{er} janvier 2006 au taux plein ; pour les titres détenus à plus de 5 % le taux applicable est de 1,72 %.

Le calcul des impôts différés ne fait pas l'objet d'une actualisation.

12 - Activités d'assurance

Les principes comptables et les règles d'évaluation propres aux actifs et aux passifs générés par les contrats d'assurance et les contrats financiers émis par les sociétés d'assurance consolidées sont établis conformément à la norme IFRS 4 et maintenus dans les comptes consolidés du groupe Caisse des Dépôts.

Les autres actifs détenus et passifs émis par les sociétés d'assurance suivent les règles IFRS communes à tous les autres actifs et passifs du groupe. Ils sont présentés au bilan dans les postes de même nature, et au compte de résultat dans la rubrique "*produits des autres activités*" avec information en annexe.

Ainsi, les actifs financiers des sociétés d'assurance sont-ils répartis dans les 4 catégories prévues par la norme IAS 39 et évalués selon les dispositions prévues par cette norme.

Les passifs d'assurance sont pour la plupart évalués selon les règles actuellement en vigueur en référentiel français, dans l'attente de la publication de la phase II de la norme IFRS 4.

En application de la norme IFRS 4 dans sa version actuelle, les contrats se répartissent, en effet, en 3 catégories :

- > les contrats d'assurance, c'est-à-dire les contrats comportant un risque d'assurance au sens de la norme IFRS 4 : contrats de prévoyance, retraite, dommage aux biens, contrats d'épargne en unités de compte avec garantie plancher ;

> les contrats financiers émis par l'assureur comportant un élément de participation discrétionnaire: contrats en euros avec participation aux bénéfices discrétionnaire, contrats en unités de compte comportant des supports en euros avec participation aux bénéfices discrétionnaire;

> les contrats d'investissement sans participation aux bénéfices discrétionnaire: contrats d'épargne en unités de compte sans support en euros et sans garantie plancher.

Les contrats correspondant aux deux premières catégories entrent dans le champ d'application de la norme IFRS 4 et sont soumis aux règles de comptabilisation et d'évaluation prévues par cette norme. Les provisions techniques relatives à ces contrats restent évaluées selon les principes appliqués en référentiel français.

Les contrats correspondant à la dernière catégorie entrent dans le champ d'application de la norme IAS 39 et sont soumis aux règles de comptabilisation et d'évaluation prévues par cette norme.

13 - Capital

Compte tenu de son statut, la Caisse des Dépôts n'a pas de capital.

3. Impact de la conversion aux normes IFRS

3.1 - Incidence de l'adoption des normes IFRS sur les capitaux propres

3.1.1 - Incidence de l'adoption des normes IFRS au 1^{er} janvier 2006

| | Gains et pertes latents ou différés | | Autres réserves | Capitaux propres part du groupe | Gains et pertes latents ou différés | | Autres réserves | Capitaux propres minoritaires |
|---|-------------------------------------|-------------------------|-----------------|---------------------------------|-------------------------------------|-------------------------|-----------------|-------------------------------|
| | Impacts recyclables | Impacts non recyclables | | | Impacts recyclables | Impacts non recyclables | | |
| Montants nets d'impôts différés (en millions d'euros) | | | | | | | | |
| Capitaux propres part du groupe normes françaises au 31 décembre 2005 | | | | 16261 | | | | 1661 |
| Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG) | | 610 | | 610 | | | | |
| Réévaluation des titres disponibles à la vente | 8320 | | | 8320 | 192 | | | 192 |
| Dépréciation des moins-values latentes sur titres disponibles à la vente | | (1 188) | | (1 188) | | | | |
| Réévaluation des actifs à la juste valeur par résultat | | 281 | | 281 | | 70 | | 70 |
| Impôts différés sur réserves de capitalisation (assurance) | | (159) | | (159) | | | | |
| Subventions d'investissement | | (74) | | (74) | | | | |
| Autres éléments | 1 | (120) | | (119) | (14) | 174 | | 160 |
| Incidence de l'adoption des normes IFRS | 8321 | (650) | | 7671 | 178 | 244 | | 422 |
| Capitaux propres part du groupe normes IFRS au 1^{er} janvier 2006 | | | | 23932 | | | | 2083 |

3.1.2 - Incidence de l'adoption des normes IFRS au 31 décembre 2006

(en millions d'euros)

| | 31.12.2006 |
|--|---------------|
| Normes françaises - Capitaux propres part du groupe | 20005 |
| Transition | |
| Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG) | 475 |
| Gains et pertes latents ou différés | 10 128 |
| Activités financières | (662) |
| Subventions d'investissement | (108) |
| Impôts différés sur réserve de capitalisation (assurance) | (140) |
| Autres | (1) |
| Normes IFRS - Capitaux propres part du groupe | 29 697 |

3.2 - Transition du bilan consolidé au 1^{er} janvier 2006

| (en millions d'euros) | Bilan référentiel français | Reclassements | | | Bilan après reclasse- ments | Retraite- ments | Bilan référentiel IFRS |
|--|----------------------------------|----------------|-----------------|------------|-----------------------------------|--------------------|------------------------------|
| | | Titres | Immobilisations | Autres | | | |
| Caisse, banques centrales, CCP | 4 | | | | 4 | | 4 |
| Actifs financiers à la juste valeur par résultat | | 35 629 | | | 35 629 | (2 086) | 33 543 |
| Instruments financiers dérivés de couverture | | | | | | 22 | 22 |
| Actifs financiers disponibles à la vente | | 115 302 | 1 467 | | 116 769 | 3 725 | 120 494 |
| Prêts et créances sur les établissements de crédit | 30 040 | (18 725) | | 39 | 11 354 | (49) | 11 305 |
| Prêts et créances sur la clientèle | 9 529 | 767 | 340 | 3 293 | 13 929 | (554) | 13 375 |
| Portefeuille titres | 65 830 | (65 830) | | | | | |
| Placements des entreprises d'assurance | 88 553 | (86 954) | (1 599) | | | | |
| Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux | | | | | | | |
| Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance | | 14 761 | | | 14 761 | (55) | 14 706 |
| Actifs d'impôts | | | | 252 | 252 | (54) | 198 |
| Comptes de régularisation et actifs divers | 6 279 | 105 | (34) | (3 271) | 3 079 | (198) | 2 881 |
| Actifs non courants destinés à être cédés | | | | | | | |
| Participations | 2 579 | (2 579) | | | | | |
| Participations dans les entreprises mises en équivalence | 4 892 | | | 17 | 4 909 | 578 | 5 487 |
| Immeubles de placement | | | 4 871 | | 4 871 | (67) | 4 804 |
| Immobilisations corporelles | 6 702 | | (5 043) | | 1 659 | (49) | 1 610 |
| Immobilisations incorporelles | 420 | | (2) | | 418 | (153) | 265 |
| Écarts d'acquisition | 577 | | | (25) | 552 | 52 | 604 |
| Total actif | 215 405 | (7 524) | | 305 | 208 186 | 1 112 | 209 298 |
| Banques centrales, CCP | 2 | | | | 2 | | 2 |
| Passifs financiers à la juste valeur par résultat | | 6 344 | | | 6 344 | 362 | 6 706 |
| Instruments financiers dérivés de couverture | | 9 | | | 9 | 46 | 55 |
| Dettes envers les établissements de crédit | 36 830 | | | 267 | 37 097 | (160) | 36 937 |
| Dettes envers la clientèle | 45 748 | (9) | | 904 | 46 643 | (120) | 46 523 |
| Dettes représentées par un titre | 4 709 | 2 639 | | | 7 348 | (514) | 6 834 |
| Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux | | | | | | | |
| Passifs d'impôts | | | | 529 | 529 | 1 602 | 2 131 |
| Comptes de régularisation et passifs divers | 23 081 | (16 506) | | (996) | 5 579 | (327) | 5 252 |
| Passifs non courants destinés à être cédés | | | | | | | |
| Provisions techniques des sociétés d'assurance | 84 669 | | | (127) | 84 542 | (6 987) | 77 555 |
| Écarts d'acquisition | 8 | | | (8) | | | |
| Provisions | 652 | (1) | | (4) | 647 | (51) | 596 |
| Dettes subordonnées | 1 174 | | | (260) | 914 | (222) | 692 |
| Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG) | 610 | | | | 610 | (610) | |
| Capitaux propres part du groupe | | | | | | | |
| Réserves consolidées | 14 174 | | | | 14 174 | (738) | 13 436 |
| Résultat de l'exercice | 2 087 | | | | 2 087 | | 2 087 |
| Gains ou pertes latents ou différés | | | | | | 8 409 | 8 409 |
| Total capitaux propres part du groupe | 16 261 | | | | 16 261 | 7 671 | 23 932 |
| Intérêts minoritaires | 1 661 | | | | 1 661 | 422 | 2 083 |
| Total capitaux propres | 17 922 | | | | 17 922 | 8 093 | 26 015 |
| Total passif | 215 405 | (7 524) | | 305 | 208 186 | 1 112 | 209 298 |

3.3 - Transition du bilan consolidé au 1^{er} janvier 2006 - Détail des retraitements

| (en millions d'euros) | Réévaluation des titres disponibles à la vente | Réévaluation des actifs juste valeur par résultat | Provisions sur moins-values latentes sur titres disponibles à la vente | Subventions d'investissement | FRBG | Regroupements d'entreprises | Autres | Retraitements |
|--|--|---|--|------------------------------|------------|-----------------------------|--------------|---------------|
| Caisse, banques centrales, CCP | | | | | | | | |
| Actifs financiers à la juste valeur par résultat | | 1 821 | | | | (3 907) | | (2 086) |
| Instruments financiers dérivés de couverture | | | | | | | 22 | 22 |
| Actifs financiers disponibles à la vente | 15 858 | | (2 031) | | | (10 121) | 19 | 3 725 |
| Prêts et créances sur les établissements de crédit | | | | | | (49) | | (49) |
| Prêts et créances sur la clientèle | | | | | | (554) | | (554) |
| Portefeuille titres | | | | | | | | |
| Placements des entreprises d'assurance | | | | | | | | |
| Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux | | | | | | | | |
| Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance | | | | | | (55) | | (55) |
| Actifs d'impôts | 216 | | 215 | | | (11) | (474) | (54) |
| Comptes de régularisation et actifs divers | | | | | | (164) | (34) | (198) |
| Actifs non courants destinés à être cédés | | | | | | | | |
| Participations | | | | | | | | |
| Participations dans les entreprises mises en équivalence | 303 | | | | | 539 | (264) | 578 |
| Immeubles de placement | | | | (95) | | (77) | 105 | (67) |
| Immobilisations corporelles | | | | (30) | | (19) | | (49) |
| Immobilisations incorporelles | | | | | | (14) | (139) | (153) |
| Écarts d'acquisition | | | | | | (37) | 89 | 52 |
| Total actif | 16 377 | 1 821 | (1 816) | (125) | | (14 469) | (676) | 1 112 |
| Banques centrales, CCP | | | | | | | | |
| Passifs financiers à la juste valeur par résultat | | 422 | | | | (60) | | 362 |
| Instruments financiers dérivés de couverture | | | | | | | 46 | 46 |
| Dettes envers les établissements de crédit | | | | | | (12) | (148) | (160) |
| Dettes envers la clientèle | | | | | | (120) | | (120) |
| Dettes représentées par un titre | | | | | | (384) | (130) | (514) |
| Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux | | | | | | | | |
| Passifs d'impôts | 1 856 | 146 | 89 | (43) | | (53) | (393) | 1 602 |
| Comptes de régularisation et passifs divers | 12 | | | | | (429) | 90 | (327) |
| Passifs non courants destinés à être cédés | | | | | | | | |
| Provisions techniques des sociétés d'assurance | 6 008 | 898 | (696) | | | (13 197) | | (6 987) |
| Écarts d'acquisition | | | | | | | | |
| Provisions | | | | | | (6) | (45) | (51) |
| Dettes subordonnées | | | | | | (120) | (102) | (222) |
| Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG) | | | | | (610) | | | (610) |
| Capitaux propres part du groupe | | | | | | | | |
| Réserves consolidées | | 286 | (1 188) | (73) | 610 | (7) | (366) | (738) |
| Résultat de l'exercice | | | | | | | | |
| Gains ou pertes latents ou différés | 8 312 | | | | | | 97 | 8 409 |
| Total capitaux propres part du groupe | 8 312 | 286 | (1 188) | (73) | 610 | (7) | (269) | 7 671 |
| Intérêts minoritaires | 189 | 69 | (21) | (9) | | (81) | 275 | 422 |
| Total capitaux propres | 8 501 | 355 | (1 209) | (82) | 610 | (88) | 6 | 8 093 |
| Total passif | 16 377 | 1 821 | (1 816) | (125) | | (14 469) | (676) | 1 112 |

3.4 - Transition du résultat consolidé au 31 décembre 2006

(en millions d'euros)

| | Résultat référentiel français | Activités financières | Écarts d'acquisition | Activités abandonnées | Regroupe- ments d'entreprises | Transac- tions avec les intérêts minoritaires | Autres | Résultat référentiel IFRS |
|---|-------------------------------------|--------------------------|-------------------------|--------------------------|-------------------------------------|--|--------------|---------------------------------|
| Produit net bancaire | 5 154 | (28) | | | (166) | | (29) | 4 931 |
| Charges générales d'exploitation | (2 565) | | | | 54 | | 31 | (2 480) |
| Dotations nettes aux amortissements et dépréciations des immobilisations | (221) | | | | 1 | | 7 | (213) |
| Résultat brut d'exploitation | 2 368 | (28) | | | (111) | | 9 | 2 238 |
| Coût du risque | (25) | (9) | | | | | | (34) |
| Résultat d'exploitation | 2 343 | (37) | | | (111) | | 9 | 2 204 |
| Quote-part dans le résultat net des mises en équivalence | 50 | | | | (3) | | 11 | 58 |
| Quote-part dans le résultat net des mises en équivalence cédées | 257 | | | (257) | | | | |
| Gains ou pertes nets sur autres actifs | 3 078 | (16) | | (2 413) | (7) | (469) | 10 | 183 |
| Variations de valeur des écarts d'acquisition | (45) | | 40 | | | | | (5) |
| Résultat exceptionnel | 2 | | | | | | (2) | |
| Reprises nettes au FRBG | 135 | | | | | | (135) | |
| Résultat avant impôt | 5 820 | (53) | 40 | (2 670) | (121) | (469) | (107) | 2 440 |
| Impôt sur les bénéfices | (993) | (70) | | 127 | 20 | 32 | 11 | (873) |
| Résultat net d'impôt des activités abandonnées | | | | 2 314 | 82 | | 2 | 2 398 |
| Résultat part des minoritaires | (354) | 25 | | 1 | 19 | | (3) | (312) |
| Résultat net part du groupe | 4 473 | (98) | 40 | (228) | | (437) | (97) | 3 653 |

3.5 - Commentaires relatifs à l'incidence de l'adoption des normes IFRS

■ Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)

La norme relative aux provisions et passifs éventuels (IAS37) ne reconnaît pas les fonds pour risques bancaires généraux comme éligibles aux passifs enregistrés par l'entreprise. Les montants correspondants viennent donc augmenter les capitaux propres au 1^{er} janvier 2006. Les dotations et reprises sont éliminées du compte de résultat.

■ Titres

La classification du portefeuille-titres est modifiée par la norme IAS 39. Les titres ont été reclassés selon les 4 catégories d'actifs financiers définies par la norme IAS 39, à savoir :

- actifs financiers à la juste valeur par résultat, par nature ou sur option ;
- actifs financiers disponibles à la vente ;
- actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ;
- prêts et créances.

> Réévaluation des titres disponibles à la vente

Les variations de juste valeur des titres du portefeuille d'actifs disponibles à la vente sont enregistrées par la contrepartie d'un poste spécifique des capitaux propres "Gains ou pertes latents ou différés". Ce n'est qu'en cas de cession ou de dépréciation durable que ces écarts seront constatés en résultat, étant précisé que toute dépréciation d'un titre de capital est irréversible.

> Réévaluation des actifs financiers à la juste valeur par résultat

Ces actifs sont initialement comptabilisés à la juste valeur et les variations de valeur sont comptabilisées en résultat, sauf lors de la première application des IFRS où les ajustements de l'encours d'ouverture sont comptabilisés en capitaux propres et ne seront jamais recyclés en résultat.

■ Assurances

Au niveau du bilan, les actifs financiers des sociétés d'assurance suivent les dispositions de la norme IAS 39, ils ont donc été reclassés dans les catégories définies par la norme IAS 39 et en suivent les règles d'évaluation et le traitement comptable.

Au niveau des capitaux propres, il s'agit principalement de la constatation d'un impôt différé sur la réserve de capitalisation. La réserve de capitalisation dotée dans les comptes sociaux du fait de la vente de valeurs mobilières amortissables, avec pour objet de différer une partie des plus-values dégagées afin de maintenir le rendement actuariel du portefeuille constitué en représentation des engagements des assurés, donne lieu en normes IFRS à la constatation d'un impôt différé passif.

■ Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement sont enregistrées à l'actif du bilan en déduction de la valeur des immobilisations. Les subventions d'investissement non acquises lors de regroupements d'entreprises ont été reclassées en diminution des postes d'actif concernés.

■ Regroupements d'entreprises

La norme IFRS 1 permet de ne pas retraiter par exception les regroupements d'entreprises antérieurs à la date de transition. Cependant, les actifs et passifs dans le cadre de ces regroupements doivent répondre aux critères de reconnaissance des normes IFRS pour figurer en bilan d'ouverture.

Ainsi, les actifs incorporels acquis non reconnus par les normes IFRS tels que les parts de marché ont été reclassés en écarts d'acquisition. Les actifs dont le caractère identifiable n'est pas reconnu par le référentiel IFRS ne figurent pas dans le bilan d'ouverture.

Les écarts d'acquisition actifs ne sont plus amortis, mais font l'objet de tests de dépréciation dès l'apparition d'indices de perte de valeur et au minimum une fois par an.

Le contrôle exclusif est présumé exister lorsqu'il résulte de la détention, directe ou indirecte au travers de filiales, de plus de la moitié des droits de vote dans une entité (IAS 27.13). Le pourcentage de droit de vote et d'intérêt est donc calculé en additionnant les pourcentages de droit de vote détenus par la société consolidante et ceux détenus par ses filiales intermédiaires. Sont donc exclus de ce calcul les pourcentages de droit de vote détenus par les entités sous contrôle conjoint et sous influence notable de l'entreprise consolidante.

Les effets sur le bilan d'ouverture et les résultats au 31 décembre 2006 proviennent essentiellement de la non-reconnaissance de la détention de la société CNCE (mise en équivalence) sur l'entité CNP Assurances.

■ Transactions avec les intérêts minoritaires

Lors de l'acquisition d'intérêts minoritaires d'une filiale, alors que le contrôle est déjà établi, la différence entre le prix d'acquisition des titres et la quote-part d'actif net acquise est comptabilisée en diminution des capitaux propres.

De même, les cessions partielles réalisées par le groupe avec les intérêts minoritaires sont comptabilisées en contrepartie des capitaux propres.

L'incidence sur le résultat consolidé au 31 décembre 2006 provient essentiellement de l'opération d'introduction en bourse d'Icade et de la cession des titres Icade.

■ Périmètre de consolidation

L'appréciation du contrôle en normes IFRS repose sur des critères proches de ceux appliqués en référentiel français. L'application du référentiel IFRS ne conduit pas à des modifications significatives du périmètre de consolidation du groupe.

4. Notes relatives au compte de résultat consolidé

Note 1 - Produits et charges d'intérêts

| (en millions d'euros) | 31.12.2007 | | | 31.12.2006 | | |
|--|-------------|---------------|--------------|-------------|---------------|--------------|
| | Produits | Charges | Net | Produits | Charges | Net |
| Comptes ordinaires et assimilés | 127 | | 127 | 156 | | 156 |
| Comptes et prêts/emprunts à terme | 61 | (854) | (793) | 23 | (659) | (636) |
| Pensions | 10 | | 10 | 13 | | 13 |
| Autres opérations dont instruments de couverture | 28 | | 28 | 6 | | 6 |
| Opérations interbancaires | 226 | (854) | (628) | 198 | (659) | (461) |
| Comptes ordinaires et assimilés | 567 | | 567 | 310 | | 310 |
| Comptes, prêts/emprunts à terme, dépôts | 83 | (746) | (663) | 67 | (627) | (560) |
| Autres opérations dont instruments de couverture | 34 | | 34 | 24 | | 24 |
| Opérations avec la clientèle | 684 | (746) | (62) | 401 | (627) | (226) |
| Actifs financiers disponibles à la vente | 3476 | (1) | 3475 | 3067 | (70) | 2997 |
| Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance | 806 | (46) | 760 | 766 | (42) | 724 |
| Opérations sur instruments financiers | 4282 | (47) | 4235 | 3833 | (112) | 3721 |
| Dettes représentées par un titre | | (286) | (286) | | (208) | (208) |
| Emprunts émis et assimilés | | (286) | (286) | | (208) | (208) |
| Total des produits et charges d'intérêts et assimilés | 5192 | (1933) | 3259 | 4432 | (1606) | 2826 |

Note 2 - Produits et charges de commissions

| (en millions d'euros) | 31.12.2007 | | 31.12.2006 | |
|--|------------|-------------|------------|-------------|
| | Produits | Charges | Produits | Charges |
| Opérations interbancaires et assimilées | | | | |
| Opérations avec la clientèle | 10 | | 14 | |
| Opérations sur titres et dérivés | | (31) | | (34) |
| Autres prestations de services financiers | 25 | (49) | 40 | (64) |
| Autres commissions | | | | |
| Produits ou charges nets de commissions | 35 | (80) | 54 | (98) |

Note 3 - Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

| (en millions d'euros) | 31.12.2007 | | 31.12.2006 | |
|---|-------------|-------------|--------------|-------------|
| | Total | Dont option | Total | Dont option |
| Gains ou pertes nets de cession | 303 | (6) | 112 | (1) |
| Produits ou charges nets de réévaluation, intérêts échus | 417 | 12 | 1 173 | 4 |
| Dividendes | 179 | | 108 | |
| Autres produits et charges sur titres | (25) | | (341) | |
| Titres | 874 | 6 | 1052 | 3 |
| Gains ou pertes nets de cession | | | | |
| Produits ou charges nets de réévaluation, intérêts échus | 22 | | (154) | |
| Instruments financiers à terme ferme ou conditionnel - hors couverture | 22 | | (154) | |
| Gains ou pertes nets de cession | | | | |
| Produits ou charges nets de réévaluation, intérêts échus | 1 | | 1 | |
| Autres produits et charges sur prêts | | | | |
| Prêts | 1 | | 1 | |
| Gains ou pertes nets de cession | | | | |
| Produits ou charges nets de réévaluation, intérêts échus | 1 | | (1) | (2) |
| Autres produits et charges sur emprunts | | | | |
| Emprunts | 1 | | (1) | (2) |
| Gains ou pertes nets de cession | | | | |
| Produits ou charges nets de réévaluation, intérêts échus | | | | |
| Autres produits et charges sur engagements | | | | |
| Engagements | | | | |
| Couvertures de juste valeur | (7) | | (7) | |
| Inefficacité des couvertures de flux de trésorerie | (4) | | | |
| Résultat des opérations de couverture | (11) | | (7) | |
| Portefeuilles couverts en taux | | | | |
| Portefeuilles couverts en taux | | | | |
| Opérations de change | (71) | | 41 | |
| Opérations de change | (71) | | 41 | |
| Total gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat | 816 | 6 | 932 | 1 |

Note 4 - Gains ou pertes nets sur actifs disponibles à la vente

| (en millions d'euros) | 31.12.2007 | 31.12.2006 |
|---|--------------|--------------|
| Plus ou moins-values de cessions | 164 | 203 |
| Titres à revenu fixe | 164 | 203 |
| Plus ou moins-values de cessions | 2 195 | 1 016 |
| Dépréciations durables | (208) | (77) |
| Dividendes | 958 | 790 |
| Titres à revenu variable | 2 945 | 1 729 |
| Prêts | | |
| Autres produits et charges sur titres | | |
| Total gains ou pertes nets sur actifs disponibles à la vente | 3 109 | 1 932 |

Note 5 - Produits et charges des autres activités

| (en millions d'euros) | 31.12.2007 | | 31.12.2006 | |
|---|---------------|-----------------|---------------|-----------------|
| | Produits | Charges | Produits | Charges |
| Opérations sur immeubles de placement | 1 252 | (403) | 1 038 | (337) |
| Autres produits et charges de l'activité bancaire | 4 187 | (2 040) | 3 165 | (1 623) |
| Produits et charges des autres activités | 8 | (15) | 105 | (23) |
| Produits et charges des activités d'assurance | 11 724 | (14 798) | 11 438 | (14 478) |
| Total produits et charges des autres activités | 17 171 | (17 256) | 15 746 | (16 461) |

Note 6 - Charges générales d'exploitation

| (en millions d'euros) | 31.12.2007 | 31.12.2006 |
|--|----------------|----------------|
| Charges de personnel | (2 158) | (1 816) |
| Autres charges et services extérieurs | (767) | (648) |
| Dotations/reprises de provisions | (16) | (16) |
| Autres charges générales d'exploitation | (783) | (664) |
| Total charges générales d'exploitation | (2 941) | (2 480) |

Note 7 - Coût du risque

| (en millions d'euros) | 31.12.2007 | | 31.12.2006 | |
|---|------------|-------------|------------|--------------|
| | Produits | Charges | Produits | Charges |
| Dépréciation des prêts et créances sur les établissements de crédit | 11 | (20) | 30 | (16) |
| Dépréciation des prêts et créances sur la clientèle | 15 | (19) | 23 | (23) |
| Dépréciation des titres disponibles à la vente | | | | |
| Dépréciation des titres détenus jusqu'à l'échéance | | | | |
| Dépréciation des engagements par signature et autres engagements | 8 | (2) | 9 | (21) |
| Dépréciations | 34 | (41) | 62 | (60) |
| Autres provisions pour risque de contrepartie | 2 | (1) | 9 | (1) |
| Autres provisions pour risque de contrepartie | 2 | (1) | 9 | (1) |
| Pertes sur prêts et créances irrécouvrables | | (22) | | (45) |
| Récupérations sur prêts et créances amorties | | | | |
| Pertes et récupérations | | (22) | 1 | (45) |
| Coût du risque | 36 | (64) | 72 | (106) |

Note 8 - Gains ou pertes nets sur autres actifs

| (en millions d'euros) | 31.12.2007 | 31.12.2006 |
|---|------------|------------|
| Gains ou pertes sur cessions d'immobilisations | 8 | 5 |
| Gains ou pertes sur cessions d'immobilisations | 8 | 5 |
| Gains ou pertes sur cession de titres | 10 | 147 |
| Plus ou moins-values de dilution | 49 | 37 |
| Autres produits et charges liés aux titres consolidés | 3 | (4) |
| Gains ou pertes sur titres consolidés | 62 | 180 |
| Autres gains et pertes | | (2) |
| Autres gains et pertes | | (2) |
| Total gains ou pertes nets sur autres actifs | 70 | 183 |

Note 9 - Impôt sur les bénéfices

9.1 - Composante de la charge d'impôt

| (en millions d'euros) | 31.12.2007 | 31.12.2006 |
|-------------------------------------|----------------|--------------|
| Charge d'impôt courant | (1 003) | (822) |
| Charge d'Exit Tax (régime SIIC) | (229) | |
| Charge d'impôt différé | 58 | (51) |
| Charge d'impôt de l'exercice | (1 174) | (873) |

9.2 - Rapprochement entre la charge d'impôt consolidée et la charge théorique

| (en millions d'euros) | 31.12.2007 |
|---|----------------|
| Résultat net part du groupe | 2 488 |
| Intérêts des minoritaires | 314 |
| Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence | (103) |
| Variations de valeur des écarts d'acquisition | (3) |
| Impôt sur les bénéfices | 1 174 |
| Résultat avant impôt, variation des écarts d'acquisition et résultat des sociétés mises en équivalence | 3 870 |
| Taux d'impôt théorique ⁽¹⁾ | 34,43 % |
| Charge d'impôt théorique | (1 332) |
| Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères | 3 |
| Effet des opérations défiscalisées ou imposées à taux réduit | 190 |
| Effet des différences permanentes | 144 |
| Effet de l'utilisation des reports déficitaires | 15 |
| Exit Tax | (229) |
| Avoirs fiscaux et crédits d'impôt | 33 |
| Autres éléments | 2 |
| Charge d'impôt consolidée | (1 174) |
| Taux d'impôt effectif | 30,34 % |

(1) Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle) des bénéfices taxables en France au 31 décembre 2007.

Note 10 - Résultat net d'impôt des activités abandonnées

| (en millions d'euros) | 31.12.2007 | 31.12.2006 |
|---|------------|--------------|
| Produits générés par les activités abandonnées | | 400 |
| Charges générées par les activités abandonnées | | |
| Dotations ou reprises nettes de provisions sur activités abandonnées | | |
| Impôt sur les bénéfices des activités abandonnées | | |
| Résultat courant des activités abandonnées | | 400 |
| Produit ou charge de réévaluation et coûts de cession | | |
| Profit ou perte net de réévaluation des éléments à la juste valeur | | |
| Plus ou moins-value de cession des activités abandonnées | | 2 126 |
| Charges d'impôt liées à la cession des activités abandonnées | | (128) |
| Plus ou moins-value nette de cession des activités abandonnées et autres actifs non courants | | 1 998 |
| Résultat net d'impôt des activités abandonnées | | 2 398 |

Au 31 décembre 2006, le résultat net d'impôt des activités abandonnées concerne principalement le groupe CNCE.

Note 11 - Résultat par pôle

| (en millions d'euros) | Pôle CDC et filiales directes (dont CNCE) | | Pôle Infrastructures | |
|---|---|--------------|----------------------|------------|
| | 31.12.2007 | 31.12.2006 | 31.12.2007 | 31.12.2006 |
| Produit net bancaire | 2 620 | 1 374 | | |
| Charges générales d'exploitation | (287) | (240) | | |
| Dotations aux amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles | (94) | (80) | | |
| Résultat brut d'exploitation | 2 239 | 1 054 | | |
| Coût du risque | (20) | (27) | | |
| Résultat d'exploitation | 2 219 | 1 027 | | |
| Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence | 42 | 36 | 36 | |
| Gains ou pertes nets sur autres actifs | 15 | 44 | | |
| Variations de valeur des écarts d'acquisition | | | | |
| Résultat avant impôt | 2 276 | 1 107 | 36 | |
| Impôt sur les bénéfices | (640) | (621) | | |
| Résultat net d'impôt des activités abandonnées | | 2 396 | | |
| Résultat net | 1 636 | 2 882 | 36 | |
| Intérêts des minoritaires | (8) | (47) | (3) | |
| Résultat net part du groupe | 1 628 | 2 835 | 33 | |

| Pôle Capital Investissement | | Pôle Assurance | | Pôle Immobilier | | Pôle Services | | Total | |
|-----------------------------|------------|----------------|------------|-----------------|------------|---------------|--------------|--------------|--------------|
| 31.12.2007 | 31.12.2006 | 31.12.2007 | 31.12.2006 | 31.12.2007 | 31.12.2006 | 31.12.2007 | 31.12.2006 | 31.12.2007 | 31.12.2006 |
| 439 | 199 | 974 | 856 | 1 062 | 945 | 1 959 | 1 557 | 7 054 | 4 931 |
| (42) | (46) | (292) | (263) | (623) | (604) | (1 697) | (1 327) | (2 941) | (2 480) |
| | | (8) | (9) | (24) | (5) | (159) | (119) | (285) | (213) |
| 397 | 153 | 674 | 584 | 415 | 336 | 103 | 111 | 3 828 | 2 238 |
| | | | | (5) | (7) | (3) | | (28) | (34) |
| 397 | 153 | 674 | 584 | 410 | 329 | 100 | 111 | 3 800 | 2 204 |
| | | 17 | 17 | | | 8 | 5 | 103 | 58 |
| 11 | 2 | 43 | 37 | | 81 | 1 | 19 | 70 | 183 |
| | | | | 3 | | | (5) | 3 | (5) |
| 408 | 155 | 734 | 638 | 413 | 410 | 109 | 130 | 3 976 | 2 440 |
| (18) | (47) | (209) | (115) | (276) | (50) | (31) | (40) | (1 174) | (873) |
| | | | | | | | 2 | | 2 398 |
| 390 | 108 | 525 | 523 | 137 | 360 | 78 | 92 | 2 802 | 3 965 |
| (161) | (40) | (87) | (104) | (23) | (82) | (32) | (39) | (314) | (312) |
| 229 | 68 | 438 | 419 | 114 | 278 | 46 | 53 | 2 488 | 3 653 |

5. Notes relatives au bilan consolidé

Note 12 - Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

| (en millions d'euros) | 31.12.2007 | | 31.12.2006 | |
|---|---------------|------------|---------------|------------|
| | Intrinsèque | Sur option | Intrinsèque | Sur option |
| Obligations d'État | 51 | | | |
| Bons du Trésor | | | | |
| Autres obligations | 12 132 | 42 | 5 948 | 43 |
| Titres de créances négociables | 1 365 | 144 | 7 157 | 96 |
| OPCVM | 12 878 | | 11 684 | |
| Autres titres | 1 | | 10 | |
| Titres à revenu fixe | 26 427 | 186 | 24 799 | 139 |
| Actions | 4 858 | | 3 240 | |
| FCPR | | | | |
| Autres titres | 1 970 | 312 | 1 799 | |
| Actions et autres titres à revenu variable | 6 828 | 312 | 5 039 | |
| Instruments financiers dérivés de transaction | 841 | | 680 | |
| Instruments financiers dérivés de transaction | 841 | | 680 | |
| Total des actifs financiers à la juste valeur par résultat | 34 096 | 498 | 30 518 | 139 |

| (en millions d'euros) | 31.12.2007 | | 31.12.2006 | |
|--|-------------|------------|-------------|------------|
| | Intrinsèque | Sur option | Intrinsèque | Sur option |
| Établissements de crédit | | | | |
| Clientèle | | | | |
| Emprunts et comptes à terme | | | | |
| Obligations | | | | |
| Titres de créances négociables | | 688 | | 101 |
| Autres | | | | |
| Dettes représentées par un titre | | 688 | | 101 |
| Dettes de titres | 52 | | 1 | |
| Dettes de titres | 52 | | 1 | |
| Instruments financiers dérivés de transaction | 797 | | 739 | |
| Instruments financiers dérivés de transaction | 797 | | 739 | |
| Total des passifs financiers à la juste valeur par résultat | 849 | 688 | 740 | 101 |

Note 13 - Instruments dérivés de couverture - Actifs et passifs

| (en millions d'euros) | 31.12.2007 | 31.12.2006 |
|--|------------|------------|
| Instruments de taux | 13 | |
| Instruments de change | | |
| Instruments sur action | | |
| Autres instruments | | |
| Couverture de juste valeur | 13 | |
| Instruments de taux | 96 | 23 |
| Instruments de change | | |
| Instruments sur action | | |
| Autres instruments | | |
| Couverture de flux de trésorerie | 96 | 23 |
| Instruments de taux | | |
| Instruments de change | | |
| Instruments sur action | | |
| Autres instruments | | |
| Couverture des investissements nets en devises | | |
| Total des instruments financiers dérivés de couverture - Actifs | 109 | 23 |

| (en millions d'euros) | 31.12.2007 | 31.12.2006 |
|---|------------|------------|
| Instruments de taux | 12 | |
| Instruments de change | | |
| Instruments sur action | | |
| Autres instruments | | |
| Couverture de juste valeur | 12 | |
| Instruments de taux | 60 | 12 |
| Instruments de change | | |
| Instruments sur action | | |
| Autres instruments | | |
| Couverture de flux de trésorerie | 60 | 12 |
| Instruments de taux | | |
| Instruments de change | | |
| Instruments sur action | | |
| Autres instruments | | |
| Couverture des investissements nets en devises | | |
| Total des instruments financiers dérivés de couverture - Passifs | 72 | 12 |

Note 14 - Actifs financiers disponibles à la vente

| | 31.12.2007 | | | 31.12.2006 | | |
|---|----------------|------------------------------|------------------------------|----------------|------------------------------|------------------------------|
| | Juste valeur | Dont couvert en juste valeur | Dont gains ou pertes latents | Juste valeur | Dont couvert en juste valeur | Dont gains ou pertes latents |
| (en millions d'euros) | | | | | | |
| Obligations d'État | 13 093 | | (1) | 10 125 | | (3) |
| Bons du Trésor | 344 | | (2) | 108 | | |
| Autres obligations | 42 262 | (2) | (512) | 37 817 | | 1 010 |
| Titres de créances négociables | 22 500 | (8) | 4 | 33 728 | | (6) |
| OPCVM | 3 221 | | 350 | 4 231 | | 400 |
| Autres titres | 833 | | (11) | 649 | | |
| Créances rattachées | 1 430 | | | 1 127 | | |
| Titres à revenu fixe | 83 683 | (10) | (172) | 87 785 | | 1 401 |
| Actions | 37 003 | | 15 040 | 35 182 | | 15 859 |
| FCPR | 658 | | 85 | 373 | | 88 |
| Autres titres | 2 427 | | 144 | 3 052 | | 513 |
| Actions et autres titres à revenu variable | 40 088 | | 15 269 | 38 607 | | 16 460 |
| Total des actifs disponibles à la vente | 123 771 | (10) | 15 097 | 126 392 | | 17 861 |

■ Dépréciations des actifs disponibles à la vente

| | 31.12.2007 | 31.12.2006 |
|--|----------------|----------------|
| (en millions d'euros) | | |
| Titres à revenu fixe | (12) | (9) |
| Actions et autres titres à revenu variable | (3 304) | (3 547) |
| Total dépréciations | (3 316) | (3 556) |

Note 15 - Prêts et créances sur les établissements de crédit

| (en millions d'euros) | 31.12.2007 | 31.12.2006 |
|---|--------------|--------------|
| Comptes ordinaires débiteurs et prêts JJ | 4 269 | 4 701 |
| Comptes courant des fonds d'épargne | | |
| Titres et valeurs reçus en pension livrée | | |
| Créances rattachées | 16 | 26 |
| Créances douteuses | | |
| Dépréciations | | |
| Créances à vue sur les établissements de crédit | 4 285 | 4 727 |
| Comptes et prêts à terme | 575 | 267 |
| Créances à terme sur les fonds d'épargne | | |
| Titres et valeurs reçus en pension livrée | 80 | 251 |
| Prêts participatifs | | |
| Prêts subordonnés | | 7 |
| Avances rattachées à des titres | | |
| Autres créances | | |
| Créances rattachées | 1 | 2 |
| Créances douteuses | 148 | 139 |
| Dépréciations | (148) | (139) |
| Créances à terme sur les établissements de crédit | 656 | 527 |
| Total des prêts et créances sur les établissements de crédit | 4 941 | 5 254 |

Note 16 - Prêts et créances sur la clientèle

| (en millions d'euros) | 31.12.2007 | 31.12.2006 |
|---|---------------|---------------|
| Comptes ordinaires débiteurs | 576 | 564 |
| Créances rattachées | 27 | 17 |
| Créances douteuses | 5 | 8 |
| Dépréciations | (5) | (7) |
| Comptes ordinaires débiteurs | 603 | 582 |
| Prêts à la clientèle financière | 2 | 2 |
| Crédits de trésorerie | 12 171 | 7 864 |
| Crédits à l'équipement | 403 | 355 |
| Crédits au logement | 489 | 499 |
| Avances rattachées à des titres | 575 | 700 |
| Prêts participatifs | | |
| Prêts subordonnés | 56 | 50 |
| Opérations de location-financement | 109 | 53 |
| Titres et valeurs reçus en pension | | |
| Autres concours | 1 709 | 1 401 |
| Créances rattachées | 54 | 76 |
| Créances douteuses | 375 | 241 |
| Dépréciations | (181) | (179) |
| Autres concours à la clientèle | 15 762 | 11 062 |
| Part des réassureurs dans les provisions techniques et passifs financiers | 2 463 | 2 163 |
| Autres actifs d'assurance | 1 404 | 804 |
| Créances nées des opérations d'assurance et de réassurance | 3 867 | 2 967 |
| Total des prêts et créances sur la clientèle | 20 232 | 14 611 |

Note 17 - Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

| (en millions d'euros) | 31.12.2007 | 31.12.2006 |
|---|---------------|---------------|
| Obligations d'État | 1 300 | 2 262 |
| Bons du Trésor | 546 | 543 |
| Autres obligations | 11 442 | 9 975 |
| Titres de créances négociables | 3 697 | 2 132 |
| Autres titres | 6 | 57 |
| Créances rattachées | 407 | 356 |
| Dépréciations | | |
| Titres à revenu fixe | 17 398 | 15 325 |
| Autres actifs détenus jusqu'à l'échéance | | |
| Total des actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance | 17 398 | 15 325 |

Note 18 - Impôts

| (en millions d'euros) | 31.12.2007 | 31.12.2006 |
|-------------------------|----------------|----------------|
| Impôts différés | (3 656) | (3 850) |
| Créances/Dettes d'impôt | (251) | (40) |
| Total | (3 907) | (3 890) |

■ Ventilation des impôts différés par nature

| (en millions d'euros) | 31.12.2007 | 31.12.2006 |
|--|----------------|----------------|
| Juste valeur sur instruments financiers et titres | (3 741) | (3 870) |
| Plus-values en sursis d'imposition | (504) | (614) |
| Réserve de capitalisation | (210) | (191) |
| Juste valeur sur instruments financiers par résultat | (135) | (100) |
| Décalages temporels sur titres | 500 | 670 |
| Autres décalages temporels | 433 | 255 |
| Total des impôts différés comptabilisés | (3 656) | (3 850) |
| dont | | |
| - <i>impôts différés actifs</i> | 148 | 126 |
| - <i>impôts différés passifs</i> | (3 804) | (3 976) |

Note 19 - Comptes de régularisation et actifs divers

| (en millions d'euros) | 31.12.2007 | 31.12.2006 |
|---|--------------|--------------|
| Charges constatées d'avance | 87 | 81 |
| Produits à recevoir | 304 | 26 |
| Autres comptes de régularisation | 2 307 | 2 335 |
| Comptes de régularisation | 2 698 | 2 442 |
| Débiteurs divers | 1 168 | 3 248 |
| Stocks et assimilés | 505 | 361 |
| Dépôts de garantie | 129 | 67 |
| Créances clients | 940 | 861 |
| Autres | 427 | 355 |
| Dépréciations | (79) | (71) |
| Actifs divers | 3 090 | 4 821 |
| Total des comptes de régularisation et actifs divers | 5 788 | 7 263 |

Note 20 - Actifs non courants destinés à être cédés

| (en millions d'euros) | 31.12.2007 | 31.12.2006 |
|--|------------|------------|
| Portefeuille de prêts et créances | | |
| Portefeuille de titres et instruments financiers dérivés | | |
| Immobilisations de placement | 10 | 21 |
| Immobilisations d'exploitation | | |
| Autres actifs | | |
| Actifs en cours de cession | 10 | 21 |
| Actifs des activités abandonnées | | |
| Total des actifs non courants destinés à être cédés | 10 | 21 |

Note 21 - Participations dans les entreprises mises en équivalence

21.1 - Bilan

| | 31.12.2007 | | 31.12.2006 | |
|---|-------------------------------|----------------------------------|-------------------------------|----------------------------------|
| | Valeur de mise en équivalence | Dont écart d'acquisition sur MEE | Valeur de mise en équivalence | Dont écart d'acquisition sur MEE |
| (en millions d'euros) | | | | |
| Pôle Caisse des Dépôts | 727 | 57 | 713 | |
| OSEO FINANCEMENT | 604 | | 576 | |
| AEW EUROPE | 84 | 57 | | |
| LOGISTIS | 39 | | 38 | |
| ANATOL INVEST BV (PBW) | | | 99 | |
| Pôle Infrastructures | 1540 | 717 | | |
| EUTELSAT COMMUNICATIONS | 917 | 592 | | |
| SÉCHÉ ENVIRONNEMENT | 198 | 125 | | |
| HIME | 187 | | | |
| TYROL ACQUISITION 1 & CIE SCA | 121 | | | |
| VERDUN PARTICIPATIONS 1 | 117 | | | |
| Pôle Assurance | 165 | | 105 | |
| Groupe CNP ASSURANCES | 165 | | 105 | |
| Pôle Services | 73 | 4 | 69 | |
| Groupe COMPAGNIE DES ALPES | 43 | 3 | 45 | |
| Groupe SANTOLINE | 17 | | 16 | |
| Groupe EGIS | 11 | 1 | 4 | |
| Groupe TRANSDEV | 2 | | 4 | |
| Participations dans les entreprises mises en équivalence | 2506 | 778 | 887 | |

21.2 - Compte de résultat

| (en millions d'euros) | 31.12.2007 | 31.12.2006 |
|--|------------|------------|
| Pôle Caisse des Dépôts | 42 | 36 |
| OSEO FINANCEMENT | 38 | 33 |
| ANATOL INVEST BV (PBW) | 2 | 3 |
| LOGISTIS | 2 | |
| Pôle Infrastructures | 36 | |
| EUTELSAT COMMUNICATIONS | 42 | |
| TYROL ACQUISITION 1 & CIE SCA | 8 | |
| SÉCHÉ ENVIRONNEMENT | 3 | |
| HIME | (17) | |
| Pôle Assurance | 17 | 17 |
| Groupe CNP ASSURANCES | 17 | 17 |
| Pôle Services | 7 | 5 |
| Groupe EGIS | 7 | 2 |
| Groupe COMPAGNIE DES ALPES | 2 | 2 |
| Groupe SANTOLINE | 1 | 2 |
| Groupe TRANSDEV | (3) | (1) |
| Quote-part des sociétés mises en équivalence dans le résultat | 103 | 58 |

Note 22 - Détail des immobilisations

22.1 - Valeurs brutes

| (en millions d'euros) | 31.12.2006 | Acquisitions | Cessions | Autres mouvements | 31.12.2007 |
|---|--------------|--------------|--------------|-------------------|--------------|
| Terrains | 1 989 | 393 | (111) | 93 | 2 364 |
| Constructions | 5 738 | 330 | (172) | 685 | 6 581 |
| Installations techniques et agencements | 198 | | (2) | 38 | 234 |
| Forêts et réserves foncières | 56 | 1 | | 111 | 168 |
| Subventions d'investissement | (185) | (12) | | (2) | (199) |
| Immobilisations en cours | 285 | 304 | | (229) | 360 |
| Immobilisations incorporelles de placement | 7 | | | 4 | 11 |
| Autres | 1 | | | | 1 |
| Immeubles de placement | 8 089 | 1 016 | (285) | 700 | 9 520 |
| Terrains | 173 | 11 | | 32 | 216 |
| Constructions | 744 | 18 | (13) | 150 | 899 |
| Installations techniques et agencements | 1 114 | 67 | (31) | 192 | 1 342 |
| Avances et acomptes | 6 | 18 | | (17) | 7 |
| Subventions d'investissement | (53) | (12) | 7 | (1) | (59) |
| Immobilisations en cours | 168 | 149 | 1 | (115) | 203 |
| Autres | 1 031 | 141 | (108) | 799 | 1 863 |
| Immobilisations corporelles | 3 183 | 392 | (144) | 1 040 | 4 471 |
| Logiciels | 451 | 25 | (21) | 100 | 555 |
| Concessions, brevets, licences | 91 | 2 | | (4) | 89 |
| Immobilisations en cours | 60 | 63 | | (60) | 63 |
| Autres immobilisations incorporelles | 157 | 103 | (1) | 38 | 297 |
| Immobilisations incorporelles de contrats d'assurance-vie | 101 | | | 23 | 124 |
| Immobilisations incorporelles | 860 | 193 | (22) | 97 | 1 128 |

Les autres mouvements concernant les immeubles de placement sont liés au passage de mise en équivalence à intégration globale du groupe PBW Real Estate Fund. Les autres mouvements concernant les immobilisations corporelles sont liés principalement à l'acquisition du groupe Connexion par Transdev.

22.2 - Amortissements et dépréciations

| (en millions d'euros) | 31.12.2006 | Augmen- tations | Dimi- nutions | Autres mouvements | 31.12.2007 |
|---|----------------|--------------------|------------------|----------------------|----------------|
| Terrains | (6) | (1) | | | (7) |
| Constructions | (1 959) | (188) | 68 | 5 | (2 074) |
| Installations techniques et agencements | (145) | (7) | 1 | (26) | (177) |
| Forêts et réserves foncières | (3) | (2) | 1 | (31) | (35) |
| Subventions d'investissement | 67 | | 2 | 2 | 71 |
| Immobilisations incorporelles de placement | (4) | (2) | | | (6) |
| Autres | 3 | | 1 | | 4 |
| Immeubles de placement | (2 047) | (200) | 73 | (50) | (2 224) |
| Terrains | (1) | | | | (1) |
| Constructions | (280) | (32) | 12 | (17) | (317) |
| Installations techniques et agencements | (571) | (77) | 30 | (72) | (690) |
| Autres | (646) | (103) | 93 | (365) | (1 021) |
| Immobilisations corporelles | (1 498) | (212) | 135 | (454) | (2 029) |
| Logiciels | (372) | (66) | 7 | (10) | (441) |
| Concessions, brevets, licences | (43) | (4) | | 3 | (44) |
| Autres immobilisations incorporelles | (30) | (14) | 1 | (4) | (47) |
| Immobilisations incorporelles de contrats d'assurance-vie | (35) | (8) | | (6) | (49) |
| Immobilisations incorporelles | (480) | (92) | 8 | (17) | (581) |

| (en millions d'euros) | Valeur nette au 31.12.2006 | Valeur nette au 31.12.2007 |
|--------------------------------------|-------------------------------|-------------------------------|
| Immeubles de placement (*) | 6 042 | 7 296 |
| Immobilisations corporelles | 1 685 | 2 442 |
| Immobilisations incorporelles | 380 | 547 |
| Total | 8 107 | 10 285 |

(*) La valeur de marché estimée des immeubles de placement comptabilisés au coût amorti s'établit à 14 616 M€ au 31 décembre 2007 contre 11 143 M€ au 31 décembre 2006.

Note 23 - Écarts d'acquisition

23.1 - Variations des écarts d'acquisition

| | 31.12.2006 | Augmentations (Acquisitions) | Diminutions (Cessions) | Pertes de valeur de la période | Autres mouvements | 31.12.2007 |
|---------------------------------------|------------|---------------------------------|---------------------------|--------------------------------------|----------------------|--------------|
| (en millions d'euros) | | | | | | |
| Pôle Caisse des Dépôts | 17 | | (8) | | | 9 |
| Pôle Assurance | | | | | | |
| Groupe CNP ASSURANCES | 259 | 164 | | | 28 | 451 |
| Pôle Immobilier | | | | | | |
| Groupe ICADE | 122 | 9 | | | (1) | 130 |
| Pôle Services | | | | | | |
| Groupe EGIS | 5 | | | | | 5 |
| Groupe TRANSDEV | 151 | 121 | | | 3 | 275 |
| Groupe COMPAGNIE DES ALPES | 208 | 122 | | | (8) | 322 |
| Total des écarts d'acquisition | 762 | 416 | (8) | | 22 | 1 192 |

23.2 - Ventilation des principaux écarts d'acquisition

| (en millions d'euros) | 31.12.2007 | 31.12.2006 |
|---------------------------------------|--------------|------------|
| Pôle Caisse des Dépôts | | |
| SCI ATHOS | 9 | 9 |
| SAS TOUR DESCARTES | | 6 |
| C3D INVESTMENT | | 2 |
| Pôle Assurance | | |
| CNP ASSURANCES | 208 | 44 |
| CNP CAPITALIA VITA | 142 | 129 |
| CAIXA SEGUROS | 82 | 68 |
| AUTRES | 19 | 18 |
| Pôle Immobilier | | |
| FONCIÈRE | 32 | 34 |
| PROMOTION | 37 | 26 |
| SERVICES | 61 | 62 |
| Pôle Services | | |
| Groupe EGIS | | |
| EGIS SA | 3 | 3 |
| SOFREAVIA | 2 | 2 |
| Groupe TRANSDEV | | |
| CONNEXION | 93 | |
| LONDON UNITED 1994 | 43 | 47 |
| BLAZEFIELD HOLDINGS LIMITED | 30 | 25 |
| CAIMA | 21 | 21 |
| LIMOCAR | 17 | |
| SZVB | 16 | 10 |
| BTL | 12 | 12 |
| TRANSDEV PARIS SUD | 11 | 11 |
| AUTRES | 32 | 25 |
| Groupe COMPAGNIE DES ALPES | | |
| STVI | 122 | |
| BELPARK BV | 108 | 113 |
| DOLFINARIUM | 18 | 18 |
| GREVIN & CIE SA | 14 | 14 |
| MERIBEL ALPINA | 12 | 12 |
| STGM | 11 | 11 |
| AUTRES | 37 | 40 |
| Total des écarts d'acquisition | 1 192 | 762 |

Note 24 - Dettes envers les établissements de crédit

| (en millions d'euros) | 31.12.2007 | 31.12.2006 |
|---|---------------|---------------|
| Comptes ordinaires créditeurs et emprunts JJ | 2 945 | 2 023 |
| Dettes à vue envers les fonds d'épargne | 1 673 | 1 203 |
| Titres et valeurs donnés en pension livrée | | |
| Dettes rattachées | 12 | 7 |
| Dettes à vue | 4 630 | 3 233 |
| Comptes et emprunts à terme | 5 270 | 3 774 |
| Titres et valeurs donnés en pension livrée | 12 536 | 18 050 |
| Dettes rattachées | 158 | 187 |
| Dettes à terme | 17 964 | 22 011 |
| Total des dettes envers les établissements de crédit | 22 594 | 25 244 |

Note 25 - Dettes envers la clientèle

| (en millions d'euros) | 31.12.2007 | 31.12.2006 |
|---|---------------|---------------|
| Comptes ordinaires créditeurs | 33 140 | 33 038 |
| Dettes rattachées | | 1 |
| Comptes ordinaires créditeurs | 33 140 | 33 039 |
| Consignations | 3 344 | 3 134 |
| Comptes créditeurs à terme | 5 540 | 5 842 |
| Titres et valeurs donnés en pension livrée | 287 | 119 |
| Autres dettes à terme envers la clientèle | 2 | |
| Dettes rattachées | 516 | 490 |
| Autres dettes | 9 689 | 9 585 |
| Dettes nées d'opérations d'assurance directe | 550 | 392 |
| Autres dettes d'assurance | 332 | 282 |
| Dettes nées des opérations d'assurance et de réassurance | 882 | 674 |
| Total des dettes envers la clientèle | 43 711 | 43 298 |

Note 26 - Dettes représentées par un titre

| (en millions d'euros) | 31.12.2007 | 31.12.2006 |
|---|--------------|---------------|
| Bons à moyen terme et autres titres de créances négociables émis | 6 079 | 7 822 |
| Dettes rattachées | 6 | 33 |
| Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables | 6 085 | 7 855 |
| Emprunts obligataires et assimilés | 1 739 | 2 453 |
| Dettes rattachées | | 5 |
| Emprunts obligataires et assimilés | 1 739 | 2 458 |
| Total des dettes représentées par un titre | 7 824 | 10 313 |

Note 27 - Comptes de régularisation et passifs divers

| (en millions d'euros) | 31.12.2007 | 31.12.2006 |
|--|--------------|--------------|
| Produits constatés d'avance | 625 | 241 |
| Charges à payer | 25 | 32 |
| Autres comptes de régularisation | 2 782 | 1 481 |
| Comptes de régularisation | 3 432 | 1 754 |
| Créditeurs divers | 1 299 | 1 521 |
| Dépôts de garantie | 95 | 79 |
| Dettes fournisseurs | 957 | 767 |
| Autres | 3 766 | 3 189 |
| Passifs divers | 6 117 | 5 556 |
| Total des comptes de régularisation et passifs divers | 9 549 | 7 310 |

Note 28 - Provisions techniques des sociétés d'assurance

| (en millions d'euros) | 31.12.2007 | 31.12.2006 |
|---|---------------|---------------|
| Provisions techniques brutes : | | |
| Contrats d'assurance en unités de compte | 10 955 | 8 384 |
| Autres contrats d'assurance | 21 805 | 16 411 |
| Total passifs relatifs à des contrats d'assurance | 32 760 | 24 795 |
| Contrats financiers hors UC avec participation discrétionnaire | 55 828 | 48 861 |
| Contrats financiers hors UC sans participation discrétionnaire | 207 | 143 |
| Contrats financiers en UC | 5 697 | 5 771 |
| Total passifs relatifs à des contrats financiers | 61 732 | 54 775 |
| Participation aux bénéfices, différée passive | 3 481 | 4 438 |
| Instruments dérivés séparés sur contrats | | |
| Total autres passifs | 3 481 | 4 438 |
| Total des provisions techniques des sociétés d'assurance | 97 973 | 84 008 |

Note 29 - Provisions

| (en millions d'euros) | 31.12.2006 | Dotations | Reprises utilisées | Reprises non utilisées | Autres mouvements | 31.12.2007 |
|---|------------|------------|-----------------------|------------------------------|----------------------|--------------|
| Provisions pour engagements sociaux | 314 | 63 | (53) | (4) | 3 | 323 |
| Provisions pour risques immobiliers | 18 | 4 | (2) | (1) | | 19 |
| Provisions pour risques de contrepartie | 87 | 21 | (8) | (14) | (7) | 79 |
| Autres provisions | 565 | 289 | (169) | (14) | 30 | 701 |
| Total des provisions | 984 | 377 | (232) | (33) | 26 | 1 122 |

Note 30 - Dettes subordonnées

| (en millions d'euros) | 31.12.2007 | 31.12.2006 |
|---|------------|------------|
| Dépôts de garantie à caractère mutuel | 4 | 4 |
| Titres subordonnés à terme | 681 | 622 |
| Titres subordonnés à durée indéterminée | 92 | 83 |
| Emprunts subordonnés à durée indéterminée | | |
| Autres emprunts à terme | | |
| Total des dettes subordonnées | 777 | 709 |

■ Détail des dettes subordonnées

| (en millions d'euros) | Date d'émission | Date d'échéance | Référence du taux | 31.12.2007 |
|--|-----------------|--|---|------------|
| Dépôts de garantie à caractère mutuel | | | | 4 |
| Caisse des Dépôts | | | | 4 |
| Titres subordonnés à terme | | | | 681 |
| Groupe CNP Assurances | | | | |
| | 11-mai-99 | 11-mai-09 | 4,63 % | 162 |
| | 11-avr-01 | | | 60 |
| | 23-mai-01 | | | 20 |
| | 17-juil-01 | À compter du 11/04/2011 | 5,75 % jusqu'en 2011 et Euribor + 1,57 % | 20 |
| | 4-déc-01 | et jusqu'en 2021 | à partir du 11/07/2011 | 60 |
| | 25-fév-02 | | | 40 |
| | 10-avr-02 | | | 100 |
| | 25-avr-03 | À compter du 16/05/2013 et jusqu'en 2023 | 5,25% jusqu'en 2013 et Euribor + 2 % à partir du 11/07/2013 | 121 |
| | 25-juin-03 | À compter du 24/06/2013 et jusqu'en 2023 | 4,7825 % jusqu'en 2013 et Euribor + 1,60 % à partir du 15/11/2016 | 80 |
| | novembre-03 | 2008 | Euribor 6 mois + 1,5 % | 18 |
| Titres subordonnés à durée indéterminée | | | | 92 |
| Groupe CNP Assurances | | | | |
| | 15-nov-04 | Indéterminée | 4,93% jusqu'en 2016 et Euribor + 1,60 % à partir du 15/11/2016 | 37 |
| | 15-nov-04 | Indéterminée | Euribor 3 mois + 0,70 % jusqu'en 2016 | 37 |
| | octobre-03 | Indéterminée | Euribor 6 mois + 1,5 % | 18 |
| Total des dettes subordonnées | | | | 777 |

Note 31 - Engagements donnés et reçus

31.1 - Tableau des engagements donnés et reçus

| (en millions d'euros) | 31.12.2007 | 31.12.2006 |
|--------------------------------------|---------------|---------------|
| Engagements donnés | 19 015 | 19 203 |
| Engagements de financement | | |
| En faveur d'établissements de crédit | 48 | 17 |
| En faveur de la clientèle | 12 825 | 12 096 |
| Engagements de garantie | | |
| En faveur d'établissements de crédit | 1 677 | 1 644 |
| En faveur de la clientèle | 1 677 | 2 237 |
| Engagements sur titres | | |
| Titres à livrer | 77 | 933 |
| Autres engagements donnés | | |
| En faveur d'établissements de crédit | 1 114 | 1 062 |
| En faveur de la clientèle | 1 597 | 1 214 |
| Engagements reçus | 14 647 | 16 359 |
| Engagements de financement | | |
| Reçus d'établissements de crédit | 9 832 | 10 328 |
| Reçus de la clientèle | | |
| Engagements de garantie | | |
| Reçus d'établissements de crédit | 66 | 385 |
| Reçus de la clientèle | 1 280 | 1 059 |
| Engagements sur titres | | |
| Titres à recevoir | 582 | 1 970 |
| Autres engagements reçus | | |
| Reçus d'établissements de crédit | 2 654 | 2 105 |
| Reçus de la clientèle | 233 | 512 |

31.2 - Autres engagements garantie de la Caisse des Dépôts à Ixis Corporate & Investment Bank (ICIB)

Au terme d'un accord ratifié le 1^{er} décembre 2000, la Caisse des Dépôts a accordé à CDC Ixis devenu ICIB (Ixis Corporate & Investment Bank), une garantie prenant la forme d'un cautionnement solidaire. Cette garantie porte sur certains instruments financiers permettant le refinancement d'ICIB (opérations d'émission à l'exception des émissions subordonnées, opérations interbancaires et de trésorerie) ainsi que sur les engagements par signature. Selon les termes de la convention, ICIB peut à son tour, et sous certaines conditions, accorder sa garantie à certaines de ses filiales.

La Commission européenne a examiné les termes de cet accord et de sa rémunération en mai 2003. Conformément à la décision favorable de la Commission européenne, l'octroi de cette garantie pour les opérations nouvelles s'est éteint le 23 janvier 2007.

Depuis le 1^{er} avril 2003, les nouvelles opérations de bilan de maturité supérieure au 23 janvier 2017 ne peuvent plus être garanties et à partir du 23 janvier 2004, les nouvelles opérations de hors-bilan de maturité supérieure au 23 janvier 2017 seront également exclues.

Depuis le 30 juin 2004, date de cession de CDC Ixis au groupe Caisse d'épargne, l'accord de Refondation, sans remettre en cause le dispositif précité, l'a complété par un engagement de contre-garantie de la CNCE au profit de la Caisse des Dépôts, au titre de son engagement initial face à CDC Ixis. La Caisse des Dépôts rétrocède à ce titre à la CNCE 50 % de la rémunération reçue.

La garantie initialement accordée par la Caisse des Dépôts à CDC Ixis a permis de rehausser la signature de cet établissement, posant les bases d'un dispositif transitoire, autorisé par la Direction de la concurrence de la Commission européenne. L'association des 2 engagements (l'un donné, l'autre reçu) avait été considérée dans la perspective du processus de sortie d'ICIB des activités gérées directement par la Caisse des Dépôts.

L'application des règles comptables habituelles, conduisant à l'inscription en hors-bilan des 2 engagements réciproques, n'a pas été retenue au motif que ces règles ne permettent pas de restituer la réalité de cette opération complexe et exceptionnelle d'accompagnement de la sortie d'une ancienne filiale, et de l'extinction programmée des obligations de la Caisse des Dépôts.

À partir du 1^{er} avril 2003, la rémunération annuelle de la garantie est le plus élevé des 3 montants suivants :

- a) un montant fonction du rapport, calculé sur base consolidée, entre les fonds propres en risques et les fonds propres de base, au sens de la réglementation prudentielle ;
- b) le produit des encours d'instruments financiers émis par ICIB par l'écart, à l'émission, entre la rémunération des instruments financiers de même maturité émis par les établissements financiers bénéficiant de la même notation que CDC Ixis intrinsèque (sans garantie) et la rémunération desdits instruments par les établissements financiers bénéficiant de la même notation qu' ICIB garantit ;
- c) 8 M€.

Au titre de l'exercice 2007, la rémunération due par ICIB à la Caisse des Dépôts s'élève à 14,15 M€. Le montant à rétrocéder à la CNCE s'élève à 7,08 M€.

6. Rémunérations et avantages consentis au personnel

Note 32 - Charges de personnel

| (en millions d'euros) | 31.12.2007 | 31.12.2006 |
|---|----------------|----------------|
| Rémunérations du personnel et autres charges assimilées | (1 878) | (1 553) |
| Régimes post-emploi | (19) | (10) |
| Avantages à long terme | (210) | (198) |
| Intéressement et participation | (51) | (55) |
| Total des charges de personnel | (2 158) | (1 816) |

Note 33 - Effectif moyen

| | 31.12.2007 | 31.12.2006 |
|-----------------------------|---------------|---------------|
| France | 28 794 | 27 930 |
| Étranger | 21 947 | 9 342 |
| Total effectif moyen | 50 741 | 37 272 |

L'augmentation de l'effectif moyen annuel de 13 469 personnes provient essentiellement de l'entrée du groupe Connexion, acquis par Transdev au 4^e trimestre 2007.

L'effectif du groupe Caisse des Dépôts calculé au prorata de l'activité 2007 est de 41 951 personnes.

Note 34 - Engagements sociaux

34.1 - Variation de la dette actuarielle

| (en millions d'euros) | 31.12.2007 | 31.12.2006 |
|---|------------|------------|
| Dette actuarielle à l'ouverture | 312 | 257 |
| Coût des services rendus au cours de l'exercice | 37 | 33 |
| Coût financier de l'exercice | 9 | 7 |
| Prestations versées | (11) | (42) |
| Modification/réduction des régimes | (19) | 48 |
| Gains/pertes actuariels de l'exercice | (42) | (1) |
| Effets des variations de change | (3) | |
| Effets des variations de périmètre | 34 | 10 |
| Dette actuarielle à la clôture | 317 | 312 |

34.2 - Détail de la charge comptabilisée au résultat

| (en millions d'euros) | 31.12.2007 | 31.12.2006 |
|---|------------|------------|
| Coût des services rendus au cours de l'exercice | (37) | (33) |
| Coût financier de l'exercice | (9) | (7) |
| Rendement attendu des actifs sur la période | | |
| Amortissement des services passés | 19 | 38 |
| Amortissement des écarts actuariels | | |
| Effets des réductions ou liquidations de régime | 20 | 28 |
| Total de la charge nette comptabilisée au résultat | (7) | 26 |

7. Transactions avec les parties liées

Les parties liées au groupe Caisse des Dépôts sont les sociétés consolidées, les fonds d'épargne et les fonds de retraite dont la Caisse des Dépôts assure la gestion sous mandat, et les entités assurant la gestion des avantages postérieurs à l'emploi.

1 - Relations entre les sociétés consolidées du Groupe

Les transactions réalisées et les encours existant en fin de période entre les sociétés du groupe consolidées par intégration globale étant totalement éliminés en consolidation, seules sont renseignées les données relatives aux opérations réciproques concernant les sociétés sur lesquelles le groupe exerce un contrôle conjoint (consolidation par intégration proportionnelle) pour la part non éliminée en consolidation, et celles sur lesquelles le groupe exerce une influence notable (consolidation par mise en équivalence).

| | 31.12.2007 | | 31.12.2006 | |
|--|---|---|---|---|
| | Entreprises consolidées par intégration proportionnelle | Entreprises consolidées par mise en équivalence | Entreprises consolidées par intégration proportionnelle | Entreprises consolidées par mise en équivalence |
| (en millions d'euros) | | | | |
| Crédits | | 33 | | 32 |
| Autres actifs financiers | | 162 | | |
| Autres actifs | 21 | 1 | 29 | |
| Total des actifs avec des entités liées | 21 | 196 | 29 | 32 |
| Dettes | | 1 | | |
| Autres passifs financiers | | | | |
| Autres passifs | 4 | | 4 | |
| Total des passifs avec des entités liées | 4 | 1 | 4 | |
| Engagements donnés | 200 | 28 | 204 | 28 |
| Engagements reçus | 12 | 1 | 14 | |
| Total des engagements avec des entités liées | 212 | 29 | 218 | 28 |
| Intérêts et produits nets assimilés | | 12 | | 1 |
| Commissions | | | | |
| Résultat net sur opérations financières | | | | |
| Produits nets des autres activités | | 1 | | |
| Charges générales d'exploitation nettes de refacturations | 42 | | 46 | |
| Résultat brut d'exploitation avec des entités liées | 42 | 13 | 46 | 1 |

2 - Entités non contrôlées par le groupe

a) Les fonds d'épargne

| (en millions d'euros) | 31.12.2007 | 31.12.2006 |
|---|--------------|--------------|
| Crédits | 2 | 150 |
| Autres actifs financiers | 72 | 39 |
| Autres actifs | 2 | 5 |
| Total des actifs | 76 | 194 |
| Dettes | 1 674 | 1 203 |
| Autres passifs financiers | 54 | 1 |
| Autres passifs | 408 | 380 |
| Total des passifs | 2 136 | 1 584 |
| Engagements donnés | | |
| Engagements reçus | | |
| Total des engagements | | |
| Intérêts et produits nets assimilés | (14) | (10) |
| Commissions | | |
| Résultat net sur opérations financières | 14 | 9 |
| Produits nets des autres activités | (64) | (317) |
| Charges générales d'exploitation nettes de refacturations | 70 | 76 |
| Résultat brut d'exploitation | 6 | (242) |

b) Les fonds de retraite

| (en millions d'euros) | 31.12.2007 | 31.12.2006 |
|---|--------------|--------------|
| Crédits | 1 | 4 |
| Autres actifs financiers | | |
| Autres actifs | 103 | 113 |
| Total des actifs | 104 | 117 |
| Dettes | 2 677 | 3 322 |
| Autres passifs financiers | | |
| Autres passifs | 24 | 40 |
| Total des passifs | 2 701 | 3 362 |
| Engagements donnés | 83 | 69 |
| Engagements reçus | | |
| Total des engagements | 83 | 69 |
| Intérêts et produits nets assimilés | (158) | (151) |
| Commissions | | |
| Résultat net sur opérations financières | | |
| Produits nets des autres activités | | |
| Charges générales d'exploitation nettes de refacturations | 245 | 236 |
| Résultat brut d'exploitation | 87 | 85 |

3 - Entités assurant la gestion des avantages postérieurs à l'emploi

Au 31 décembre 2007 comme au 31 décembre 2006, les encours d'opérations réciproques existant entre la Caisse des Dépôts et les entités assurant la gestion des avantages postérieurs à l'emploi ne sont pas significatifs.

8. Information sur les risques liés aux instruments financiers

DISPOSITIF DE GESTION DES RISQUES RELATIFS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

I - Organisation du contrôle des risques

1 - Rôle de la Direction des risques et du contrôle interne (DRCI)

Le contrôle des risques, financiers et opérationnels, est l'une des composantes principales du contrôle interne. La mise en place du contrôle interne du groupe Caisse des Dépôts est impulsée, coordonnée et suivie par le directeur des risques et du contrôle interne, qui est membre du Comité de direction groupe de la Caisse des Dépôts.

Une distinction est faite entre les contrôles périodiques, exécutés par le service de l'audit, rattaché au directeur général de la Caisse des Dépôts, et les contrôles permanents, qui relèvent de la DRCI.

Par ailleurs, la DRCI est en charge de la déontologie et de la lutte contre le blanchiment pour l'ensemble du groupe Caisse des Dépôts.

2 - Positionnement

L'organisation du contrôle interne de la Caisse des Dépôts est fondée sur le principe de l'indépendance des fonctions de contrôle par rapport aux fonctions opérationnelles et sur la mise en place de différents niveaux de contrôle. Le premier niveau de contrôle est constitué par les opérationnels eux-mêmes. Pour ce qui concerne le contrôle de deuxième niveau, on distingue 2 cas :

- risques financiers : le second niveau de contrôle est effectué par des personnels dédiés, rattachés directement à la DRCI ;
- risques opérationnels : le second niveau de contrôle est effectué par des personnels dédiés (et donc indépendants des services opérationnels), rattachés hiérarchiquement au plus haut niveau du métier contrôlé, et fonctionnellement à la DRCI. Chaque entité doit ainsi se doter de dispositifs de mesure, de surveillance et de prévention des risques adaptés à la nature des activités exercées et à l'importance des risques encourus.

3 - Périmètre

Le système décrit plus haut s'applique à l'Établissement public ainsi qu'aux sociétés qu'il contrôle pour ce qui concerne les risques opérationnels et le contrôle interne. Les risques financiers sont directement suivis par les filiales, avec un reporting vers la DRCI.

La DRCI veille à ce que le groupe Caisse des Dépôts soit en conformité avec les obligations légales et réglementaires qui s'imposent à lui. La Caisse des Dépôts, bien que non soumise au règlement CRBF 97-02 relatif au contrôle interne, a néanmoins décidé de s'inspirer de ses bonnes pratiques.

II - Politique, objectifs et procédures de contrôle des risques

Les orientations stratégiques de la Caisse des Dépôts, formulées dans le plan Elan 2020, rappellent que la force de la Caisse des Dépôts repose notamment sur sa fiabilité et sa sécurité.

“Les orientations stratégiques de la Caisse des Dépôts, formulées dans le plan stratégique Elan 2020, rappellent que la force de la Caisse des Dépôts repose sur son statut spécifique, placé sous la surveillance du Parlement, sur la stabilité de ses ressources, sur sa solidité financière, sur la confiance que les épargnants placent en elle, et sur la fiabilité de ses interventions.”

“La Caisse des Dépôts a le souci constant de la maîtrise de ses risques, qu'elle pilote par une allocation d'actifs adaptée à son modèle économique et par des pratiques de gestion conformes aux meilleurs standards. L'application des référentiels de Place (Bâle II) et la mise en œuvre de procédures rigoureuses de contrôle et de suivi sont les garants d'une culture de la maîtrise du risque, fondatrice de la solidité et de la crédibilité de l'établissement.”

Plan Stratégique “Elan 2020”, La doctrine de l'investisseur.

Le contrôle des risques de la Caisse des Dépôts est décrit dans la charte de contrôle interne intitulée “Principes d'organisation du contrôle interne”. Ce document, dont le périmètre est le groupe Caisse des Dépôts, aborde également les questions relatives à la gestion du risque de non-conformité, ainsi que l'organisation de la déontologie et de la lutte contre le blanchiment. Il a été mis à jour en juillet 2006.

La Direction des risques et du contrôle interne intervient en amont des engagements pris au niveau des différents métiers, ainsi que sur le suivi des risques de crédit et de marché des portefeuilles financiers.

Elle exerce un deuxième regard indépendant sur les risques financiers sous une forme adaptée à la nature de l'investissement, et notamment en fonction de la taille de l'engagement considéré.

Enfin, au titre du suivi des risques opérationnels, la DRCI, en coordination avec les métiers, veille à ce que toutes les mesures adéquates de maîtrise des processus soient prises afin d'avoir l'assurance raisonnable que les risques opérationnels inhérents à ces processus sont maîtrisés. Différents outils sont mis en œuvre au niveau des métiers de l'Établissement public. Une revue du dispositif de contrôle interne et de maîtrise des risques opérationnels est effectuée par la DRCI auprès de chacun des métiers de l'Établissement public à un rythme semestriel.

III - Intervention en amont des engagements

L'activité des métiers s'inscrit dans le cadre de Lettres d'objectifs annuelles élaborées en liaison avec la Direction finances et stratégie et validées par le directeur général.

La DRCI intervient en amont des engagements :

- par sa présence dans les Comités des engagements présidés par le directeur général ;
- par sa présence dans les Comités d'engagement représentant la dernière instance de décision au sein d'une direction, et dans le "Comité d'investissement immobilier" ;
- par sa présence dans le "Comité actif/passif" mensuel ainsi que dans le "Comité de suivi actif/passif et de gestion des portefeuilles" trimestriel où sont notamment présentées les orientations de gestion au directeur général.

IV - Suivi des risques de crédit et de marché

Mensuellement, pour les portefeuilles financiers (obligataires, monétaires, et dérivés associés), le Comité des risques de contrepartie (CRC) examine un reporting élaboré par la DRCI, rendant compte de l'évolution des risques de contrepartie en termes de :

- répartitions des engagements des portefeuilles par catégorie de notation, zone géographique, émetteurs ;
- concentration des portefeuilles ;
- variations de notations des contreparties.

Les tableaux de bord des métiers prêteurs intègrent des éléments de suivi des risques de crédit du métier.

Concernant les risques de marché et de liquidité, il est rendu compte de la gestion et des risques financiers (marché et ALM) au cours d'un comité mensuel (Comité actif-passif).

La DRCI transmet mensuellement au directeur général et au Comité de direction une contribution portant sur les risques financiers, dans le cadre de l'édition d'un tableau de bord.

La DRCI élabore semestriellement un rapport sur les risques à l'adresse de la Commission de surveillance. Ce rapport, revu dans le cadre du Comité d'examen des comptes et des risques, intègre des informations détaillées sur les risques de crédit, les risques de marché et les risques de concentration.

IDENTIFICATION DES RISQUES

I - Définitions

1 - Risque de crédit

Risque que la contrepartie d'une opération fasse défaut avant le règlement définitif de l'ensemble des flux de trésorerie liés à l'opération (arrêté du 20 février 2007) et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière.

2 - Risque de liquidité

Risque d'éprouver des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers.

3 - Risque de marché

Les risques de marché au sens large se définissent comme les risques de pertes résultant d'une évolution défavorable des marchés de taux, d'actions, de change, et de leurs produits dérivés.

II - Processus de prise de risque

1 - Dispositif de décision

Hors activités de marché, au-delà d'un certain seuil, tout investissement fait l'objet d'un Comité des engagements en présence du directeur général.

1.1 - Engagements hors activités d'investisseur financier

Les métiers sont responsables de leurs propres engagements (dans le cadre d'orientations définies dans des lettres d'objectifs annuelles, validées par le directeur général).

Hors activités de marché, les engagements sont décidés dans des comités métiers de différents niveaux. La DRCI participe de droit à tout comité d'engagement représentant la dernière instance de décision au sein d'une direction. Elle se réserve la possibilité de faire valoir ses avis, avant décision, et de demander des compléments d'information sur le risque. Elle fournit un double regard sur la conformité stratégique du projet, la bonne identification des risques et leur éventuelle couverture ainsi que sur la correcte rémunération au sens de la classe d'actifs. Son opposition éventuelle à un dossier requiert, pour être levée, une décision expresse du plus haut échelon de la hiérarchie du métier et fait l'objet d'un reporting au Comité de direction de la Caisse des Dépôts.

1.2 - Engagements sur activités d'investisseur financier

La gestion des portefeuilles d'actifs financiers est effectuée dans le cadre d'univers d'investissements dûment autorisés et de processus de gestion définis. Le souci de réactivité nécessaire

dans les gestions des portefeuilles financiers a conduit à adopter un dispositif distinct de celui des autres engagements.

Pour ces activités de portefeuilles, l'exercice d'un deuxième regard sur les risques est assuré par la participation de la DRCI aux comités mensuels actif-passif et aux comités trimestriels de suivi des portefeuilles, présidés par le directeur général, où sont examinées les orientations de gestion pour la période à venir.

Ce comité trimestriel examine la gestion passée et, tout spécialement une fois par an, les orientations à donner à la gestion pour l'année à venir, à la lumière d'une évaluation à moyen terme (typiquement 5 ans) des objectifs et des risques financiers du bilan. Ces exercices sont fondés sur des analyses approfondies de l'équilibre actif-passif prévisionnel des bilans, effectuées par une équipe dédiée. Les grandes orientations d'allocation d'actif sont déclinées ensuite classe d'actifs par classe d'actifs.

Les placements en immobilier et *private equity* font en outre l'objet de comités d'investissements spécifiques.

2 - Procédure de surveillance

Concernant les risques de crédit des portefeuilles financiers, le Comité des risques de contrepartie déjà évoqué plus haut se réunit mensuellement pour définir des limites de risques par contrepartie sur proposition de la DRCI et examine le respect des limites au cours du mois passé. Les propositions de limites de risques sont élaborées par la DRCI suivant des méthodes qui visent notamment la diversification des risques au sein des portefeuilles. Le respect de ces limites est en outre contrôlé quotidiennement par la DRCI. Les risques de marché font l'objet de limites propres à chaque portefeuille.

Le reporting mensuel des comités de gestion financière intègre des mesures de risque pour chacune de ces limites.

3 - Procédure de réduction de risques

Concernant les portefeuilles taux, les garanties sur émetteurs, émissions ou opérations sont dûment prises en compte dans les systèmes d'information et utilisées pour calculer l'exposition au risque de crédit au niveau des garants concernés.

La Caisse des Dépôts n'a pas recours aux techniques de réduction de risque par titrisation de créances.

4 - Procédure de dépréciation

4.1 - Les Comités de provisionnement métier et fédéral

Une procédure de provisionnement et de passage en compte de résultat (charges ou produits) est opérationnelle au sein de l'Établissement public.

Selon cette procédure, les décisions en matière de provisions sont prises par des comités de provisions positionnés à 2 niveaux

en fonction de limites de délégation accordées, appréciées par opération : le Comité de provisionnement métier et le Comité de provisionnement fédéral.

Ces comités ont à connaître les provisions réglementées, les provisions pour risques et charges ainsi que les provisions pour dépréciation des éléments d'actifs (créances douteuses, parts dans les entreprises liées et titres de participations, immobilisations). Des dépréciations sont notamment constatées, en cas de risque de non-recouvrement des encours douteux ou compromis et en cas de perte potentielle sur les titres (par référence à la valeur d'usage ou d'utilité).

Les 2 instances se tiennent à périodicité trimestrielle et les décisions sont prises sur la base d'un dossier contenant les éléments nécessaires à la compréhension et à la validation des montants de dépréciations proposées. Les Comités de provision métiers statuent sur les flux compris entre 50 et 300 K€. Ils examinent les stocks compris entre 1,5 M€ et 4 M€ pour un tiers ou un dossier donné. Le Comité de provision fédéral statue sur les dossiers supérieurs à 300 K€ en flux et examine les stocks supérieurs à 4 M€.

La Direction juridique et fiscale et la DRCI sont des membres permanents du Comité de provisionnement fédéral.

4.2 - Le comité de provision des portefeuilles actions

Un comité spécifique a été mis en place afin de décider des éventuelles provisions pour dépréciation des titres cotés et non cotés de l'activité de portefeuille. Il se réunit trimestriellement en présence de la DRCI et de la Direction juridique et fiscale. Le comité apprécie les propositions de dépréciations selon 2 référentiels :

- Normes françaises : une valeur d'utilité est déterminée en tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur et de l'horizon de détention. Pour les sociétés cotées, la moyenne des cours de bourse constatés sur une période suffisamment longue, tenant compte de l'horizon de détention envisagé pour atténuer l'effet de fortes variations ponctuelles de cours de bourse, est généralement représentative de la valeur d'utilité.

- Normes IFRS : concernant les titres de capitaux propres, une dépréciation est constatée en cas d'indices objectifs de dépréciation durable des actifs concernés. Une dépréciation se caractérise par une baisse durable, c'est-à-dire importante et prolongée de la valeur de marché du titre par rapport à son prix d'acquisition. Lorsque ces critères de baisse importante et prolongée de la valeur du titre sont réunis, la dépréciation n'est qualifiée de durable au plan comptable que si elle traduit effectivement une perte probable.

III - Méthodes et mesure des risques

■ Exposition au risque de crédit

| (en millions d'euros) | 31.12.2007 | 31.12.2006 |
|--|----------------|----------------|
| Caisse, banques centrales, CCP | 5 | 18 |
| Actifs financiers à la juste valeur par résultat (hors titres à revenu variable) | 14 575 | 13 934 |
| Instruments financiers dérivés de couverture | 109 | 24 |
| Actifs financiers disponibles à la vente (hors titres à revenu variable) | 80 463 | 83 555 |
| Prêts et créances sur les établissements de crédit | 4 942 | 5 253 |
| Prêts et créances sur la clientèle | 19 457 | 13 976 |
| Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance | 17 399 | 15 325 |
| Exposition des engagements au bilan nets de dépréciation | 136 950 | 132 085 |
| Engagements de financement donnés | 12 873 | 12 113 |
| Engagements de garantie financière donnés | 3 354 | 3 881 |
| Autres engagements donnés | 2 302 | 2 105 |
| Provisions pour engagements donnés | (5) | (36) |
| Exposition des engagements hors-bilan nets des provisions | 18 524 | 18 063 |
| Total de l'exposition nette | 155 474 | 150 148 |

Le total de l'exposition nette du groupe Caisse des Dépôts regroupe essentiellement la Section générale de la Caisse des Dépôts et la CNP :
- au 31 décembre 2006, la Section générale de la Caisse des Dépôts représente 54 % du total et la CNP 43 % ;
- au 31 décembre 2007, la Section générale de la Caisse des Dépôts représente 47 % du total et la CNP 48 %.
Les autres filiales du groupe Caisse des Dépôts sont considérées comme non significatives.

1 - Risque de crédit

Les risques de crédit des portefeuilles de taux sont mesurés à partir de la somme des engagements par catégories homogènes d'appréciation des risques de crédit (notations).

Une équipe d'analystes de la DRCI attribue aux émetteurs (hors titrisations) des notes en fonction de leur risque de crédit, sur une échelle homogène avec celle utilisée par les agences de "rating". L'importance de l'engagement calculé, pour un émetteur donné, est fonction de la valeur de marché des titres sur lesquels porte l'engagement, et de leur nature. Pour les produits dérivés, l'engagement intègre un complément additif ("add-on") représentatif d'une exposition future possible au risque.

Les titrisations en portefeuille font l'objet d'une échelle d'appréciations qualitatives internes spécifiques permettant de nuancer leur qualité, la Caisse des Dépôts n'ayant recours qu'à des titrisations notées AAA par au moins une agence.

Les contreparties des métiers prêteurs font l'objet d'un score par des équipes dédiées, logées au sein des métiers.

La crise financière dite des "subprimes"

- Dans le contexte de crise financière intervenue au cours du second semestre 2007, la Caisse des Dépôts a renforcé son suivi des risques financiers, notamment concernant l'ensemble des contreparties des portefeuilles de taux de la Section générale qui font l'objet d'un suivi du risque de crédit, suivi renforcé depuis cet été sur les contreparties jugées les plus sensibles à la crise.

- À ce jour, aucun défaut n'a été constaté sur les titres détenus dans les portefeuilles financiers depuis le début de la crise et **la Caisse des Dépôts n'a recensé aucune exposition directe au marché hypothécaire américain et donc par conséquent au marché des "subprimes" américains.**

Les portefeuilles de titres à l'exception de ceux détenus jusqu'à l'échéance ont été, conformément aux principes IFRS, évalués à leur juste valeur qui, pour l'essentiel des portefeuilles, correspond au cours de bourse au 31 décembre.

À noter que la Section générale détient dans une optique de placement des parts d'ABS (Asset Backed Securities) pour un montant total de 0,8 Md€. Ce portefeuille intègre notamment des parts de RMBS (titrisations hypothécaires), portant exclusivement sur le marché européen et notées AAA, évaluées selon leur valeur probable de négociation.

On peut considérer l'évolution négative des indices actions depuis juin 2007 comme une conséquence indirecte de la crise des subprimes. Ce phénomène se traduit pour la Caisse des Dépôts par une baisse des plus-values latentes de ses portefeuilles d'actions. En effet, une baisse de 10 % des marchés actions aurait un impact négatif de 1 622 M€ (dont 141 M€ sur CNP Assurances) sur les capitaux propres.

■ Ventilation des actifs financiers par nature

| | 31.12.2007 | | | | | |
|--|--------------------------|------------------------------|--|----------------------------------|-------------------------------------|--|
| | Actifs financiers bruts* | Dont actifs financiers sains | Dont actifs financiers en souffrance non dépréciés | Dont actifs financiers dépréciés | Dépréciations sur actifs financiers | Exposition des engagements au bilan nets de dépréciation |
| (en millions d'euros) | | | | | | |
| Caisse, banques centrales, CCP | 5 | 5 | | | | 5 |
| Actifs financiers à la juste valeur par résultat (hors titres à revenu variable) | 14 575 | 14 575 | | | | 14 575 |
| Instruments financiers dérivés de couverture | 109 | 109 | | | | 109 |
| Actifs financiers disponibles à la vente (hors titres à revenu variable) | 80 463 | 80 463 | | | | 80 463 |
| Prêts et créances sur les établissements de crédit | 5 090 | 4 942 | | 148 | (148) | 4 942 |
| Prêts et créances sur la clientèle | 19 694 | 19 224 | 15 | 455 | (237) | 19 457 |
| Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance | 17 399 | 17 399 | | | | 17 399 |
| Total des actifs financiers | 137 335 | 136 717 | 15 | 603 | (385) | 136 950 |

* Il n'existe aucun actif financier renégocié à la clôture.

31.12.2006

| (en millions d'euros) | Actifs financiers bruts* | <i>Dont actifs financiers sains</i> | <i>Dont actifs financiers en souffrance non dépréciés</i> | <i>Dont actifs financiers dépréciés</i> | Dépréciations sur actifs financiers | Exposition des engagements au bilan nets de dépréciation |
|--|---------------------------------|-------------------------------------|---|---|--|---|
| Caisse, banques centrales, CCP | 18 | 18 | | | | 18 |
| Actifs financiers à la juste valeur par résultat (hors titres à revenu variable) | 13 933 | 13 933 | | | | 13 933 |
| Instruments financiers dérivés de couverture | 24 | 24 | | | | 24 |
| Actifs financiers disponibles à la vente (hors titres à revenu variable) | 83 555 | 83 555 | | | | 83 555 |
| Prêts et créances sur les établissements de crédit | 5 392 | 5 254 | | 138 | (138) | 5 254 |
| Prêts et créances sur la clientèle | 14 208 | 13 897 | 8 | 303 | (232) | 13 976 |
| Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance | 15 325 | 15 325 | | | | 15 325 |
| Total des actifs financiers | 132 455 | 132 006 | 8 | 441 | (370) | 132 085 |

* Il n'existe aucun actif financier renégocié à la clôture.

2 - Risque de concentration

Les risques de concentration sont appréciés de la manière suivante :

> pour les portefeuilles de taux, par les sommes d'engagements :

- par zone géographique ;
- secteur ;
- pour les 50 plus grosses contreparties ;

> pour les portefeuilles actions :

- concentration sectorielle : par la "Value at Risk" de marché du portefeuille par secteur ;
- concentration individuelle : par l'indice de Gini et l'indice de Herfindahl.

> pour l'ensemble des engagements de la Caisse des Dépôts : par la somme des expositions, au sens du risque crédit Bâle II, sur les premières contreparties, et par l'indice de Herfindahl calculé sur ces expositions.

■ Ventilation des actifs financiers sains par notation de crédit

| (en millions d'euros) | 31.12.2007 | 31.12.2006 |
|--|----------------|----------------|
| AAA | 49 728 | 50 442 |
| AA | 42 321 | 37 358 |
| A | 15 854 | 21 655 |
| BBB | 2 229 | 1 520 |
| BB | 1 359 | 1 002 |
| B | 9 | 14 |
| < B | | |
| Non noté | 1 070 | 428 |
| Total des actifs financiers sains | 112 570 | 112 419 |

■ Ventilation des actifs financiers sains par secteur et zone géographique

| (en millions d'euros) | 31.12.2007 | 31.12.2006 |
|--|----------------|----------------|
| États et assimilés | 143 | 140 |
| Ressources et industries de base | 55 | 61 |
| Industries généralistes | 3 | 5 |
| Services et biens de consommation cycliques | 22 | 6 |
| Services et biens de consommation non cycliques | 16 | 12 |
| Services aux collectivités | 111 | 116 |
| Sociétés financières | 19 408 | 14 774 |
| Technologies de l'information | | |
| Autres | 4 389 | 4 473 |
| Répartition par agent économique des prêts et créances | 24 147 | 19 587 |
| France | 62 010 | 67 883 |
| Autres pays de l'Union européenne | 56 760 | 46 421 |
| Autres pays d'Europe | 162 | 2 888 |
| Amérique du Nord | 7 850 | 7 839 |
| Amérique Centrale et du Sud | 1 504 | 998 |
| Afrique et Moyen-Orient | 20 | 16 |
| Asie et Océanie | 1 362 | 408 |
| Autres | 7 049 | 5 553 |
| Répartition par zone géographique des actifs financiers sains | 136 717 | 132 006 |

3 - Risque de liquidité

■ Passifs financiers par durée restant à courir

| 31.12.2007 | | | | | | | |
|---|---------------|-----------------------|------------------------|--------------------|------------------|-----------------------|------------------------------------|
| (en millions d'euros) | À vue | De 1 mois à 3 mois | De 3 mois à 12 mois | De 1 an à 5 ans | Plus de 5 ans | Durée indéterminée | Total des passifs financiers |
| Passifs financiers à la juste valeur par résultat | 215 | | 84 | 184 | 1 054 | | 1 537 |
| Instruments financiers dérivés de couverture de flux | 12 | | | 38 | 22 | | 72 |
| Dettes envers les établissements de crédit | 11 204 | 5 420 | 1 461 | 2 431 | 3 282 | 26 | 23 824 |
| Dettes envers la clientèle | 35 249 | 1 945 | 2 731 | 435 | 2 | 4 697 | 45 059 |
| Dettes représentées par un titre | 3 045 | 2 015 | 1 435 | 8 | 1 320 | | 7 823 |
| Dettes subordonnées | 4 | | | 180 | 501 | 91 | 776 |
| Total des passifs financiers | 49 729 | 9 380 | 5 711 | 3 276 | 6 181 | 4 814 | 79 091 |

| 31.12.2006 | | | | | | | |
|---|---------------|-----------------------|------------------------|--------------------|------------------|-----------------------|------------------------------------|
| (en millions d'euros) | À vue | De 1 mois à 3 mois | De 3 mois à 12 mois | De 1 an à 5 ans | Plus de 5 ans | Durée indéterminée | Total des passifs financiers |
| Passifs financiers à la juste valeur par résultat | 325 | | 17 | 119 | 380 | | 841 |
| Instruments financiers dérivés de couverture de flux | 12 | | | | | | 12 |
| Dettes envers les établissements de crédit | 12 432 | 1 776 | 7 922 | 2 160 | 1 554 | 47 | 25 891 |
| Dettes envers la clientèle | 32 875 | 6 062 | 1 015 | 316 | 594 | 4 260 | 45 122 |
| Dettes représentées par un titre | 3 941 | 1 487 | 3 913 | 238 | 735 | | 10 314 |
| Dettes subordonnées | 1 | | | 168 | 457 | 83 | 709 |
| Total des passifs financiers | 49 586 | 9 325 | 12 867 | 3 001 | 3 720 | 4 390 | 82 889 |

Le risque de liquidité de la **Caisse des Dépôts (Section générale)** est suivi au moyen du gap mesurant l'excédent de passif par rapport à l'actif et son évolution dans le temps en mort du bilan. Les dépôts sont pris en compte conventionnellement de la même façon que dans les gaps de taux.

Les chiffres ci-dessous correspondent à 100 % du groupe CNP tandis que la Caisse des Dépôts consolide le groupe CNP à 40,11 % par intégration proportionnelle.

Pour le **groupe CNP** le risque de liquidité correspond à l'analyse des flux futurs d'actifs et des projections de paiements par échéance.

■ Flux futurs d'actifs au 31 décembre 2007

| (en millions d'euros) | < 1 an | Entre 1 et 5 ans | Entre 5 et 10 ans | Entre 10 et 15 ans |
|-----------------------|--------|------------------|-------------------|--------------------|
| AFS | 20999 | 65387 | 65372 | 41017 |
| TRADING | 3060 | 13927 | 9421 | 3103 |
| HTM | 161 | 726 | 277 | 103 |

■ Projections de paiements par échéance au 31 décembre 2007

| (en millions d'euros) | < 1 an | Entre 1 et 5 ans | Entre 5 et 10 ans | Entre 10 et 15 ans | Plus de 15 ans |
|--|--------|------------------|-------------------|--------------------|----------------|
| Passifs liés à des contrats d'assurance et d'investissement (y compris UC) | 14349 | 72657 | 56077 | 51159 | 166695 |

■ Flux futurs d'actifs au 31 décembre 2006

| (en millions d'euros) | < 1 an | Entre 1 et 5 ans | Entre 5 et 10 ans | Entre 10 et 15 ans |
|-----------------------|--------|------------------|-------------------|--------------------|
| AFS | 16360 | 62388 | 60313 | 30074 |
| TRADING | 4019 | 11882 | 8456 | 2458 |
| HTM | 91 | 553 | 333 | 96 |

■ Projections de paiements par échéance au 31 décembre 2006

| (en millions d'euros) | < 1 an | Entre 1 et 5 ans | Entre 5 et 10 ans | Entre 10 et 15 ans | Plus de 15 ans |
|--|--------|------------------|-------------------|--------------------|----------------|
| Passifs liés à des contrats d'assurance et d'investissement (y compris UC) | 13361 | 64696 | 50322 | 43276 | 130827 |

4 - Risque de marché

4.1 - Les risques de marché

La **Caisse des Dépôts (Section générale)** calcule :

- > pour les portefeuilles actions : - au sein de la DRCI, des VaR (1 an, 99%), par une méthode de Monte-Carlo, à l'aide de l'outil Riskdata. C'est cet indicateur qui fait l'objet d'un reporting aux instances de gouvernance;
- > pour le portefeuille d'arbitrage de taux (création en 2007) : - une VaR (10 jours, 99%), à l'aide de l'outil Bloomberg.

■ Indicateurs au 31 décembre 2007

| | VaR (1 an, 99%) | VaR (10 jours, 99%) |
|-------------------------------|-----------------|---------------------|
| Portefeuilles actions | 7 315 M€ | |
| Portefeuille d'arbitrage taux | | 0,34 M€ |

■ Indicateurs au 31 décembre 2006

VaR (1 an, 99 %)

| | |
|-----------------------|----------|
| Portefeuilles actions | 6 443 M€ |
|-----------------------|----------|

Le **groupe CNP** met en œuvre des tests de sensibilité visant à estimer l'exposition du groupe aux fluctuations des cours de bourse. Le périmètre couvert reprend outre CNP Assurances SA,

les filiales les plus significatives du groupe en France, la filiale brésilienne et la filiale italienne. Ce test de sensibilité mesure l'impact d'une variation de la valeur des actions de plus et moins 10%.

| (en millions d'euros) | Actions + 10 % | Actions - 10 % |
|-----------------------------|----------------|----------------|
| Impact sur le résultat 2007 | 97,8 | -111,7 |
| Impact sur le résultat 2006 | 115,8 | -123,8 |

4.2 - Le risque de change

Pour la **Caisse des Dépôts (Section générale)**, le risque de change comptable est totalement couvert, les positions en devises à l'actif étant financées par emprunt de la devise. L'écart entre la position de change économique et la position de change comptable, qui correspond aux plus ou moins-values latentes, reste en revanche non couvert.

Cet écart est suivi par le calcul d'une "Value at Risk."

Pour le **groupe CNP**, les portefeuilles d'actifs sont principalement investis en valeurs de la zone euro. L'exposition au risque de change au titre des portefeuilles d'investissement est donc très limitée : moins de 1 % des placements des sociétés françaises du groupe sont libellés dans une devise autre que l'euro.

et taux fixes. La position à taux fixe est suivie par le gap taux fixe qui mesure l'excédent de passif taux fixe par rapport à l'actif taux fixe, et l'évolution de cet excédent dans le temps au fur et à mesure des tombées en mort du bilan. Les dépôts sont pris en compte avec une décote croissante dans le temps.

La sensibilité de la marge annuelle à une déformation des taux est aussi calculée à travers 3 scénarios :

- hausse immédiate des taux courts de 100 points de base ;
- hausse de 100 points de base par an, tous les ans pendant 3 ans ;
- hausse de 100 points de base pendant 6 mois puis retour à la condition initiale.

Ces 3 scénarios permettent de mesurer respectivement l'impact d'un choc brusque, d'une tendance sans volatilité, et d'une volatilité sans tendance.

4.3 - Le risque global de taux

La **Caisse des Dépôts (Section générale)** distingue les actifs et passifs selon 3 natures de taux : taux conventionnels, taux variables

■ Indicateurs au 31 décembre 2007

| (en millions d'euros) | Sensibilité de la marge globale aux taux courts en M€ | | |
|-----------------------|---|------------|------------|
| Année | Scénario 1 | Scénario 2 | Scénario 3 |
| 2008 | -1,06 | -5,39 | 1,75 |
| 2009 | -28,11 | -43,36 | -13,98 |
| 2010 | -29,11 | -73,96 | -14,58 |

■ Indicateurs au 31 décembre 2006

| (en millions d'euros) | Sensibilité de la marge globale aux taux courts en M€ | | |
|-----------------------|---|------------|------------|
| Année | Scénario 1 | Scénario 2 | Scénario 3 |
| 2007 | -68,41 | -36,59 | -34,08 |
| 2008 | -71,79 | -71,79 | -23,63 |
| 2009 | -44,92 | -113,93 | -22,57 |

Le **groupe CNP** met en œuvre des tests de sensibilité visant à estimer l'exposition du groupe aux fluctuations des taux d'intérêt. Le périmètre couvert reprend outre CNP Assurances SA, les filiales les plus signifi-

catives du groupe en France, la filiale brésilienne et la filiale italienne. Ce test de sensibilité mesure l'impact en résultat d'une variation des taux d'intérêt de plus et moins 100 bp en tenant compte des couvertures.

(en millions d'euros)

| | Taux d'intérêt + 100bp | Taux d'intérêt - 100bp |
|-----------------------------|------------------------|------------------------|
| Impact sur le résultat 2007 | -13,3 | 33,1 |
| Impact sur le résultat 2006 | 4,7 | 31,4 |

5 - Risque d'assurance

5.1 - Termes et conditions des contrats

■ Nature des risques couverts par classe de contrats et description sommaire des branches

Les engagements de l'assureur diffèrent selon l'objet du contrat d'assurance et conduisent à distinguer 3 classes de contrats : épargne, retraite et prévoyance.

Engagement de nature essentiellement financière pour les contrats d'épargne

Au sein de ces catégories de contrats, on distingue :
 - les contrats ou supports libellés en euros pour lesquels l'assureur s'engage au paiement d'un capital augmenté d'un éventuel Taux minimum garanti (TMG) et complété d'une participation aux bénéfices en cas de décès, de rachat ou de bonne fin ;
 - les contrats en unités de compte pour lesquels l'assuré porte le risque financier et pour lesquels l'engagement de l'assureur correspond aux garanties complémentaires proposées, du type garantie de capital en cas de décès.

Engagement de nature technique et financière pour les contrats de retraite

Les engagements sur les rentes viagères sont la conjonction de la durée viagère qui est aléatoire, et du taux d'intérêt qui traduit la rémunération du capital aliéné géré par l'assureur.

Engagement de nature technique essentiellement pour les contrats de risque

Au sein des produits de prévoyance, les principaux facteurs d'appréciation des risques sont l'âge, le sexe et la catégorie socioprofessionnelle.

■ Description des principales garanties accordées

Les contrats d'épargne en euros se caractérisent par le versement d'un capital et regroupent différents types de contrats qui présentent généralement des garanties de capitalisation des primes versées à un taux minimal et font l'objet d'une clause de participation aux bénéfices.

Les contrats d'épargne en unités de compte se caractérisent par l'absence de garantie principale. Ils offrent toutefois des garanties complémentaires permettant de garantir le paiement d'un capital en cas d'événement imprévisible tel que le décès ou l'invalidité totale et définitive.

Les contrats de retraite se caractérisent par le versement d'une rente viagère, complément de revenu à la retraite. À cette catégorie de contrats, on rattache les indemnités de fin de carrière qui se caractérisent par le paiement de l'indemnité par prélèvement sur le fonds constitué dans la limite de ses disponibilités.

Les contrats de risque ou de prévoyance regroupent différents types de garanties principales attachées au décès, à l'incapacité, l'invalidité, la dépendance, la santé et au chômage.

À ces contrats s'ajoutent des contrats dommages et responsabilité civile commercialisés par les filiales Global Nao Vida au Portugal et Caixa Seguros au Brésil. Parmi ces contrats, les garanties couvertes comprennent l'assurance construction et l'assurance automobile. Ces garanties sont définies conformément à la réglementation locale. La part des engagements au titre des contrats dommages et responsabilité civile est marginale, comparativement aux engagements attachés à la personne garantis par le groupe CNP Assurances.

■ Caractéristiques générales des clauses de participation aux bénéfices

Les contrats d'épargne en euros mais aussi certains contrats de prévoyance collective et certains contrats de retraite présentent des clauses de participation aux bénéfices. Par ces clauses, les parties s'engagent à partager selon des principes définis au contrat une partie des produits financiers issus du placement des provisions techniques du contrat, mais également pour les contrats de retraite ou de prévoyance une partie des résultats techniques.

■ Politique d'attribution et d'allocation des participations aux bénéfices

La politique d'attribution et d'allocation des participations aux bénéfices est le plus souvent discrétionnaire. La participation aux bénéfices est déterminée par l'assureur dans le cadre de sa politique commerciale dans le respect des conditions contractuelles et réglementaires.

■ Bases de détermination des taux de participation aux bénéfices

La base de détermination des taux de participation aux bénéfices reste assise sur la comptabilité locale.

5.2 - Évaluation des contrats d'assurance (hypothèses et sensibilités)

■ Modèles d'estimation des provisions techniques

L'évaluation des provisions techniques résulte d'une approche prudentielle qui peut être résumée comme suit :

- la maîtrise des risques liés à la baisse des taux d'intérêt ;
- le souci de mettre à niveau au plus vite les provisions suite aux changements de table de mortalité ;
- la prise en compte de tables d'expérience pour les contrats de rentes en service lorsque la sinistralité observée apparaît significativement plus faible que la mortalité attendue.

Cette évaluation repose sur la maîtrise des périodes inventoriées, la mise à disposition à chaque inventaire de fichiers permettant de valider la cohérence des provisions avec les flux techniques, des audits récurrents des calculs effectués par les systèmes de gestion, et l'évaluation régulière des risques via un suivi des engagements de taux par des calculs prospectifs, avec la prise en compte des engagements dépassant les limites réglementaires, et des analyses détaillées et des études statistiques pour les contrats de prévoyance, avec suivi des sinistres et du rythme de consommation des provisions.

5.3 - Concentration du risque d'assurance

■ Mesure dans laquelle ce risque est atténué par la réassurance

La couverture de réassurance recherchée par CNP Assurances est destinée à garantir la régularité des résultats de la société et à lui permettre de développer ses possibilités de souscription. La politique de réassurance de CNP Assurances est définie en Directoire et répond aux objectifs suivants :

- politique de groupe qui intègre les contrats souscrits en direct, les acceptations d'organismes de prévoyance, les acceptations des filiales ;
- protection globale du compte d'exploitation via des couvertures en réassurance non proportionnelle, adaptées à la taille de CNP Assurances : protection Catastrophe (excédent par événement) et excédent de sinistres par tête ; partage des risques pris sur des affaires nouvelles de grande taille.

■ Exposition au risque de catastrophe et risque de cumul

L'ensemble des portefeuilles est protégé en excédent catastrophe par des réassureurs professionnels.

> Portefeuille individuel : l'ensemble des portefeuilles individuels du groupe CNP Assurances est couvert par une protection Décès-PTIA auprès de réassureurs du marché.

> Portefeuille collectif : l'ensemble des portefeuilles collectifs du groupe CNP Assurances est couvert par une protection Décès-IPA3 dans le cadre du pool Bureau commun des assurances collectives.

L'ensemble des portefeuilles du groupe CNP Assurances est également couvert pour les capitaux élevés en cas de Décès-IPA3 d'un assuré. Une analyse annuelle des portefeuilles réassurés est réalisée.

Le portefeuille d'assurances dommages et responsabilité civile, détenu par le groupe CNP au Portugal à travers sa filiale Global Nao Vida, est également couvert par une protection de marché.

5.4 - Options, garanties et dérivés incorporés non séparés

■ Informations sur les expositions au risque de taux d'intérêt ou au risque de marché généré par des dérivés incorporés

Une classification des contrats d'épargne en euros présentant des taux garantis par degré d'engagement décroissant a été établie :

- contrats comportant un taux minimum garanti et une participation garantie au terme ;
- contrats à taux majoré fixe (75 % du TME en général) sur une durée de 8 ans au plus ;
- contrats dont le taux minimum garanti est inférieur à 60 % du TME à la date du versement.

5.5 - Risque de crédit (spécificités des contrats d'assurance)

■ Informations sur le risque lié à la réassurance souscrite/termes et conditions des garanties reçues ou données

La solvabilité des réassureurs est vérifiée régulièrement et la notation constitue un critère discriminant pour la sélection des couvertures.

Pour les couvertures en excédent apportées à la CNP par des réassureurs professionnels, la notation de ces derniers est comprise entre A- et AAA.

■ Informations sur le risque lié aux contrats d'assurance crédit et aux garanties financières/informations sur le risque lié aux comptes courants intermédiaires

Les contrats d'assurance présentent des risques spécifiques tels que les risques de contentieux avec les assurés ou leurs ayants droit.

Les assignations enregistrées en 2007 et portant sur des litiges avec les assurés ou leurs ayants droit à la suite de désaccords sur les positions prises par la CNP enregistrent une légère baisse de 3 % par rapport à l'exercice 2006. De même, le nombre de contentieux en stock accuse cette année une baisse de 11 %, ce qui porte à 1 874 les procès en cours au 31 décembre 2007. Cette baisse est la conséquence du rythme accru d'affaires classées (+2,5 % d'affaires classées en 2007 par rapport à 2006).

Ce chiffre est à comparer au nombre de contrats gérés par la CNP tant en assurance individuelle que collective.

Les litiges portent pour les deux tiers sur les clauses liées au risque incapacité de travail temporaire et de façon secondaire sur le risque décès.

9. Périmètre de consolidation du groupe Caisse des Dépôts

| GROUPES/SOCIÉTÉS | 31 décembre 2007 | | | 31 décembre 2006 | | |
|--|------------------|---------------|-----------|------------------|---------------|-----------|
| | Méthode | % Intégration | % Intérêt | Méthode | % Intégration | % Intérêt |
| Pôle Caisse des Dépôts | | | | | | |
| Caisse des Dépôts | | | | | | |
| CAISSE DES DÉPÔTS (SECTION GÉNÉRALE) | GLOB | 100,00 | 100,00 | GLOB | 100,00 | 100,00 |
| AEW EUROPE | EQUI | 40,00 | 40,00 | | | |
| ALTEAU SA | GLOB | 100,00 | 51,00 | GLOB | 100,00 | 51,00 |
| C3D INVESTMENT ⁽¹⁾ | | | | GLOB | 100,00 | 100,00 |
| CDC HOLDING FINANCE ⁽²⁾ | | | | GLOB | 100,00 | 100,00 |
| CDC PROJETS URBAINS ⁽³⁾ | | | | GLOB | 100,00 | 100,00 |
| FINANCIÈRE TRANSDEV SA | GLOB | 100,00 | 50,11 | GLOB | 100,00 | 50,12 |
| GROUPE BETURE / CAP ATRIUM SASU | GLOB | 100,00 | 99,96 | GLOB | 100,00 | 99,96 |
| INFORMATIQUE CDC | GLOB | 100,00 | 40,00 | GLOB | 100,00 | 40,00 |
| SCI SARIHV | GLOB | 100,00 | 100,00 | GLOB | 100,00 | 100,00 |
| TOUR DESCARTES ⁽⁴⁾ | | | | PROP | 66,67 | 53,77 |
| SOCIETE FONCIÈRE ANATOLE FRANCE ⁽⁵⁾ | | | | GLOB | 100,00 | 100,00 |
| QUAI ANATOLE FRANCE SCI | GLOB | 100,00 | 100,00 | GLOB | 100,00 | 100,00 |
| SCI ATHOS | GLOB | 100,00 | 100,00 | GLOB | 100,00 | 100,00 |
| SCI AUSTERLITZ | GLOB | 100,00 | 100,00 | GLOB | 100,00 | 100,00 |
| SCI RIVE GAUCHE | GLOB | 100,00 | 100,00 | GLOB | 100,00 | 100,00 |
| URBA CLUB | GLOB | 100,00 | 100,00 | GLOB | 100,00 | 100,00 |
| Groupe Anatol Invest | | | | | | |
| ANATOL INVEST HOLDING FRANCE | GLOB | 100,00 | 100,00 | GLOB | 100,00 | 100,00 |
| ANATOL INVEST HOLDING BV | GLOB | 100,00 | 100,00 | GLOB | 100,00 | 100,00 |
| PBW REAL ESTATE FUND | GLOB | 100,00 | 90,00 | EQUI | 50,00 | 50,00 |
| ATRIUM TOWER | GLOB | 100,00 | 90,00 | EQUI | 50,00 | 50,00 |
| BRISTOL | GLOB | 100,00 | 90,00 | EQUI | 50,00 | 50,00 |
| IBC | GLOB | 100,00 | 90,00 | EQUI | 50,00 | 50,00 |
| MOMPARK MFC | GLOB | 100,00 | 90,00 | EQUI | 50,00 | 50,00 |
| MYSLBEK | GLOB | 100,00 | 90,00 | EQUI | 50,00 | 50,00 |
| PAIGE INVESTMENTS | GLOB | 100,00 | 90,00 | EQUI | 50,00 | 50,00 |
| WEBC | GLOB | 100,00 | 90,00 | EQUI | 50,00 | 50,00 |

| GROUPES/SOCIÉTÉS | 31 décembre 2007 | | | 31 décembre 2006 | | |
|-----------------------------------|------------------|---------------|-----------|------------------|---------------|-----------|
| | Méthode | % Intégration | % Intérêt | Méthode | % Intégration | % Intérêt |
| Groupe OSEO Financement | | | | | | |
| OSEO FINANCEMENT | EQUI | 43,23 | 43,23 | EQUI | 43,15 | 43,15 |
| AUXICONSEIL | EQUI | 43,23 | 43,23 | EQUI | 43,15 | 43,15 |
| AUXIFINANCES | EQUI | 43,23 | 43,23 | EQUI | 43,15 | 43,15 |
| AVENIR ENTREPRISES INVESTISSEMENT | EQUI | 43,23 | 34,70 | EQUI | 43,15 | 34,64 |
| AVENIR TOURISME | EQUI | 43,23 | 24,25 | EQUI | 43,15 | 24,21 |
| COMPAGNIE AUXILIAIRE OSEO | EQUI | 43,23 | 43,23 | EQUI | 43,15 | 43,15 |
| OSEO BRETAGNE | EQUI | 43,23 | 38,72 | EQUI | 43,15 | 38,65 |
| OSEO GARANTIE | EQUI | 43,23 | 25,88 | EQUI | 43,15 | 25,82 |
| OSEO GARANTIE RÉGIONS | EQUI | 43,23 | 13,59 | EQUI | 43,15 | 13,55 |
| Groupe Logistis | | | | | | |
| LOGISTIS | EQUI | 33,33 | 33,33 | EQUI | 33,33 | 33,33 |
| SCI ARTOIPOLE ARRAS | EQUI | 33,33 | 33,33 | EQUI | 33,33 | 33,33 |
| SCI CLESUD | EQUI | 33,33 | 33,33 | EQUI | 33,33 | 33,33 |
| SCI EUROCENTRE TOULOUSE | EQUI | 33,33 | 33,33 | EQUI | 33,33 | 33,33 |
| SCI FRETIN LESQUIN | EQUI | 33,33 | 33,33 | | | |
| SCI PARIS SUD VI | EQUI | 33,33 | 33,33 | EQUI | 33,33 | 33,33 |
| SCI PARISUD | EQUI | 33,33 | 33,33 | EQUI | 33,33 | 33,33 |
| SCI PARISUD BAT D | EQUI | 33,33 | 33,33 | EQUI | 33,33 | 33,33 |
| SCI PLAINE DE L'AIN | EQUI | 33,33 | 33,33 | EQUI | 33,33 | 33,33 |
| SCI PLAINE DE L'AIN BAT C | EQUI | 33,33 | 33,33 | EQUI | 33,33 | 33,33 |
| SCI PORTE DE FRANCE | EQUI | 33,33 | 33,33 | EQUI | 33,33 | 33,33 |
| SCI SAINT LAURENT DE MURE | EQUI | 33,33 | 33,33 | EQUI | 33,33 | 33,33 |
| SCI SAINT OUEN L'AUMÔNE | EQUI | 33,33 | 33,33 | EQUI | 33,33 | 33,33 |
| Pôle Infrastructures | | | | | | |
| CDC INFRASTRUCTURE | GLOB | 100,00 | 100,00 | | | |
| EUTELSAT COMMUNICATIONS | EQUI | 25,80 | 25,80 | | | |
| TYROL ACQUISITION 1 & CIE SCA | EQUI | 23,99 | 23,99 | | | |
| SÉCHÉ ENVIRONNEMENT | EQUI | 20,00 | 20,00 | | | |
| HIME ⁽⁶⁾ | EQUI | 47,00 | 47,00 | | | |
| VERDUN PARTICIPATIONS 1 | EQUI | 49,00 | 49,00 | | | |

COMPTES CONSOLIDÉS

| GROUPES/SOCIÉTÉS | 31 décembre 2007 | | | 31 décembre 2006 | | |
|--|------------------|---------------|-----------|------------------|---------------|-----------|
| | Méthode | % Intégration | % Intérêt | Méthode | % Intégration | % Intérêt |
| Pôle Capital Investissement | | | | | | |
| CDC CAPITAL INVESTISSEMENT | GLOB | 100,00 | 100,00 | GLOB | 100,00 | 100,00 |
| CDC ENTREPRISES I | GLOB | 100,00 | 89,90 | GLOB | 100,00 | 89,89 |
| CDC ENTREPRISES II | GLOB | 100,00 | 51,85 | GLOB | 100,00 | 51,85 |
| CDC ENTREPRISES CAPITAL INVESTISSEMENT | GLOB | 100,00 | 100,00 | GLOB | 100,00 | 100,00 |
| CDC ENTREPRISES HOLDING ⁽⁷⁾ | | | | GLOB | 100,00 | 100,00 |
| CDC INNOVATION | GLOB | 100,00 | 100,00 | GLOB | 100,00 | 100,00 |
| FCPR PART'COM | GLOB | 100,00 | 100,00 | GLOB | 100,00 | 100,00 |
| PART'COM | GLOB | 100,00 | 100,00 | GLOB | 100,00 | 100,00 |
| AVENIR ENTREPRISES GESTION | GLOB | 100,00 | 51,00 | GLOB | 100,00 | 51,00 |
| CDC ENTREPRISES | GLOB | 100,00 | 100,00 | GLOB | 100,00 | 100,00 |
| CDC ENTREPRISES PORTEFEUILLE | GLOB | 100,00 | 100,00 | | | |
| FFI PARTS A | GLOB | 100,00 | 100,00 | | | |
| FFI PARTS B | GLOB | 100,00 | 100,00 | | | |
| FPMEI | GLOB | 100,00 | 100,00 | GLOB | 100,00 | 100,00 |
| CDC ENTREPRISES VALEURS MOYENNES | GLOB | 100,00 | 100,00 | GLOB | 100,00 | 100,00 |
| CDC PME CROISSANCE | GLOB | 100,00 | 55,47 | GLOB | 100,00 | 55,46 |
| Pôle Assurance | | | | | | |
| Groupe CNP Assurances | | | | | | |
| CNP ASSURANCES ⁽⁸⁾ | PROP | 40,12 | 40,12 | PROP | 36,58 | 36,58 |
| AEP3 SCI | PROP | 40,12 | 40,12 | PROP | 36,58 | 36,58 |
| AEP4 SCI | PROP | 40,12 | 40,12 | PROP | 36,58 | 36,58 |
| AL DENTE 33DEC | PROP | 40,12 | 21,67 | | | |
| ASSUR ECUR CROISSANCE | PROP | 40,12 | 40,02 | PROP | 36,58 | 36,57 |
| ASSURBAIL | PROP | 40,12 | 39,75 | PROP | 36,58 | 36,24 |
| ASSURIMMEUBLE | PROP | 40,12 | 40,12 | PROP | 36,58 | 36,58 |
| ASSURPOSTE | PROP | 20,06 | 20,06 | PROP | 18,29 | 18,29 |
| BOULE DE NEIGE 3DEC | PROP | 40,12 | 23,21 | PROP | 36,58 | 20,72 |
| CAIXA SEGUROS (Brésil) | PROP | 40,12 | 20,76 | PROP | 36,58 | 18,93 |
| CAPPUCCINO7 3DEC | PROP | 40,12 | 19,89 | PROP | 36,58 | 18,03 |

| GROUPES/SOCIÉTÉS | 31 décembre 2007 | | | 31 décembre 2006 | | |
|---------------------------------|------------------|---------------|-----------|------------------|---------------|-----------|
| | Méthode | % Intégration | % Intérêt | Méthode | % Intégration | % Intérêt |
| CDC IONIS FCP 4DEC | PROP | 40,12 | 40,12 | PROP | 36,58 | 36,58 |
| CIMO SCI | PROP | 40,12 | 40,12 | PROP | 36,58 | 36,58 |
| CNP ACP 10 FCP | PROP | 40,12 | 20,04 | PROP | 36,58 | 18,33 |
| CNP ACP OBLIG FCP | PROP | 40,12 | 19,93 | PROP | 36,58 | 18,18 |
| CNP ASSUR EURO SI | PROP | 40,12 | 39,71 | PROP | 36,58 | 36,20 |
| CNP ASSUR VAL SI | PROP | 40,12 | 35,05 | PROP | 36,58 | 36,15 |
| CNP CAPITALIA VITA (Italie) | PROP | 40,12 | 23,07 | PROP | 36,58 | 21,03 |
| CNP IAM | PROP | 40,12 | 40,12 | PROP | 36,58 | 36,58 |
| CNP IMMOBILIER | PROP | 40,12 | 40,12 | PROP | 36,58 | 36,58 |
| CNP INTERNATIONAL | PROP | 40,12 | 40,12 | PROP | 36,58 | 36,58 |
| CNP MONTP ACT | PROP | 40,12 | 39,92 | PROP | 36,58 | 36,42 |
| CNP SEGUROS DE VIDA (Argentine) | PROP | 40,12 | 30,68 | PROP | 36,58 | 27,97 |
| CNP VIDA (Espagne) | PROP | 40,12 | 37,71 | | | |
| DOUBLO MONDE 4 | PROP | 40,12 | 21,24 | PROP | 36,58 | 19,09 |
| ECU EQUIL D 3DEC | PROP | 40,12 | 37,79 | PROP | 36,58 | 34,10 |
| ECUR DYN 3DEC | PROP | 40,12 | 21,97 | | | |
| ÉCUREUIL VIE ⁽⁹⁾ | | | | PROP | 36,58 | 18,29 |
| EPARCOURT SICAV SI | | | | PROP | 36,58 | 25,60 |
| GLOBAL (Portugal) | PROP | 40,12 | 33,51 | PROP | 36,58 | 30,55 |
| GLOBAL VIDA (Portugal) | PROP | 40,12 | 33,53 | PROP | 36,58 | 30,57 |
| INVESTISSEMENT TRÉSOR VIE - ITV | PROP | 40,12 | 40,12 | PROP | 36,58 | 36,58 |
| KALEIS DYN D 5DEC | PROP | 40,12 | 34,36 | PROP | 36,58 | 30,93 |
| KALEIS EQUIL D 5DEC | PROP | 40,12 | 28,31 | PROP | 36,58 | 25,30 |
| NATIXIS GLOBAL ASSET MANAGEMENT | EQUI | 4,55 | 4,55 | EQUI | 5,64 | 5,64 |
| PB6 SAS | PROP | 20,06 | 20,06 | PROP | 18,29 | 18,29 |
| PLENITUDE SI 5DEC | PROP | 40,12 | 28,96 | PROP | 36,58 | 24,65 |
| PREVIPOSTE | PROP | 40,12 | 40,12 | PROP | 36,58 | 36,58 |
| PROGRESSIO 5DEC | PROP | 40,12 | 36,61 | PROP | 36,58 | 33,18 |
| SICAC | PROP | 40,12 | 40,12 | PROP | 36,58 | 36,58 |
| UNIVERS CNP 1 FCP | PROP | 40,12 | 40,12 | PROP | 36,58 | 36,54 |
| VIVACCIO ACT 5DEC | PROP | 40,12 | 32,98 | | | |

COMPTES CONSOLIDÉS

| GROUPES/SOCIÉTÉS | 31 décembre 2007 | | | 31 décembre 2006 | | |
|--|------------------|---------------|-----------|------------------|---------------|-----------|
| | Méthode | % Intégration | % Intérêt | Méthode | % Intégration | % Intérêt |
| Pôle Immobilier | | | | | | |
| Groupe Icade | | | | | | |
| ICADE SA ⁽¹⁰⁾ | GLOB | 100,00 | 62,14 | GLOB | 100,00 | 64,70 |
| ICADE FONCIER DÉVELOPPEMENT | GLOB | 100,00 | 62,14 | GLOB | 100,00 | 64,70 |
| SAS PARIS NORD-EST ⁽¹¹⁾ | PROP | 80,00 | 68,64 | PROP | 80,00 | 69,41 |
| ICADE 2 | GLOB | 100,00 | 62,14 | | | |
| FONCIÈRE | | | | | | |
| ICADE PATRIMOINE | | | | | | |
| ICADE PATRIMOINE ⁽¹⁰⁾ | | | | GLOB | 100,00 | 64,43 |
| ICADE COMMERCES SAS | GLOB | 100,00 | 62,14 | GLOB | 100,00 | 64,43 |
| SA POUR LA CONSTRUCTION DE LOGEMENTS ÉCONOMIQUES (SACLE) | | | | GLOB | 100,00 | 64,70 |
| SCI LOCATIVES (9 sociétés) | GLOB | 100,00 | | GLOB | 100,00 | |
| ICADE EMGP | | | | | | |
| ICADE EMGP ⁽¹⁰⁾ | | | | GLOB | 100,00 | 53,49 |
| SCI PDM 1 | GLOB | 100,00 | 62,14 | GLOB | 100,00 | 53,49 |
| SCI PDM 2 | GLOB | 100,00 | 62,14 | GLOB | 100,00 | 53,49 |
| SCI PDM 3 | GLOB | 100,00 | 62,14 | GLOB | 100,00 | 53,49 |
| CFI | GLOB | 100,00 | 62,14 | GLOB | 100,00 | 53,49 |
| SCI SEVERINE | GLOB | 100,00 | 37,29 | GLOB | 100,00 | 32,09 |
| SCI 68 VICTOR HUGO | GLOB | 100,00 | 62,14 | GLOB | 100,00 | 53,49 |
| SCI BASSIN NORD | PROP | 50,00 | 31,07 | PROP | 50,00 | 26,74 |
| SCI BATI GAUTIER | GLOB | 100,00 | 62,14 | GLOB | 100,00 | 53,49 |
| SCI LE PARC DU MILLÉNAIRE | GLOB | 100,00 | 62,14 | GLOB | 100,00 | 53,49 |
| SERAEL SA | GLOB | 100,00 | 61,80 | GLOB | 100,00 | 53,19 |
| SNC LE PARC DU MILLÉNAIRE | GLOB | 100,00 | 62,14 | GLOB | 100,00 | 53,49 |
| ICADE FONCIÈRE DES PIMONTS | | | | | | |
| ICADE FONCIÈRE DES PIMONTS ⁽¹⁰⁾ | | | | GLOB | 100,00 | 61,31 |
| ICADE RUE DES MARTINETS | GLOB | 100,00 | 62,14 | | | |
| ICADE TOUR DESCARTES | GLOB | 100,00 | 62,14 | | | |
| SA MESSINE PARTICIPATIONS | GLOB | 100,00 | 62,14 | GLOB | 100,00 | 61,31 |

| GROUPES/SOCIÉTÉS | 31 décembre 2007 | | | 31 décembre 2006 | | |
|---|------------------|---------------|-----------|------------------|---------------|-----------|
| | Méthode | % Intégration | % Intérêt | Méthode | % Intégration | % Intérêt |
| SAS ODYSSEUM | PROP | 50,00 | 31,07 | | | |
| SCI CAMILLE DESMOULINS | GLOB | 100,00 | 62,14 | GLOB | 100,00 | 61,31 |
| SCI DU 1 TERRASSE BELLINI | PROP | 33,33 | 20,71 | PROP | 33,33 | 20,43 |
| SCI DU 114 AV. DES CHAMPS ÉLYSÉES | GLOB | 100,00 | 62,14 | GLOB | 100,00 | 61,31 |
| SCI DU 3/5 AV. DE FRIEDLAND | GLOB | 100,00 | 62,14 | GLOB | 100,00 | 61,31 |
| SCI DU 31 RUE DE MOGADOR | GLOB | 100,00 | 62,14 | GLOB | 100,00 | 61,31 |
| SCI DU 69 BLD HAUSSMANN | GLOB | 100,00 | 62,14 | GLOB | 100,00 | 61,31 |
| SCI MORIZET | GLOB | 100,00 | 62,14 | GLOB | 100,00 | 61,31 |
| TOUR DESCARTES ⁽⁴⁾ | PROP | 33,00 | 20,71 | | | |
| VILLEJUIF | GLOB | 100,00 | 62,14 | GLOB | 100,00 | 61,31 |
| SIIC INVEST | | | | | | |
| SIIC INVEST | GLOB | 100,00 | 55,71 | | | |
| HC INVESTISSEMENT | GLOB | 100,00 | 55,71 | | | |
| SCI XM CLERMONT FERRAND | GLOB | 100,00 | 55,71 | | | |
| SCI ZEUGMA | GLOB | 100,00 | 55,71 | | | |
| FONCIÈRES - Allemagne | | | | | | |
| ICADE REIT | GLOB | 100,00 | 62,14 | GLOB | 100,00 | 64,70 |
| ICADE REIM GERMANY GMBH | GLOB | 100,00 | 62,14 | GLOB | 100,00 | 64,70 |
| ICADE REIM AHRENSDORF GMBH | GLOB | 100,00 | 62,14 | GLOB | 100,00 | 64,70 |
| ICADE REIM ARNULFSTRASSE MK8 GMBH | GLOB | 100,00 | 62,14 | GLOB | 100,00 | 64,70 |
| ICADE REIM ARNULFSTRASSE MK9 GMBH | GLOB | 100,00 | 62,14 | GLOB | 100,00 | 64,70 |
| ICADE REIM DACHAUER STRASSE GMBH | GLOB | 100,00 | 62,14 | GLOB | 100,00 | 64,70 |
| ICADE REIM FRANKENALLEE GMBH | GLOB | 100,00 | 62,14 | GLOB | 100,00 | 64,70 |
| ICADE REIM FRIESENSTRASSE HAUS 3 GMBH | GLOB | 100,00 | 62,14 | GLOB | 100,00 | 64,70 |
| ICADE REIM FRIESENSTRASSE HAUS 4 GMBH | GLOB | 100,00 | 62,14 | GLOB | 100,00 | 64,70 |
| ICADE REIM GOLDSTEINSTRASSE GMBH | GLOB | 100,00 | 62,14 | GLOB | 100,00 | 64,70 |
| ICADE REIM HOHENZOLLERNDAMM GMBH | GLOB | 100,00 | 62,14 | GLOB | 100,00 | 64,70 |
| ICADE REIM INDUSTRIESTRASSE (PRO 1) GMBH | GLOB | 100,00 | 62,14 | GLOB | 100,00 | 64,70 |
| ICADE REIM INDUSTRIESTRASSE (PRO 2) GMBH | GLOB | 100,00 | 62,14 | GLOB | 100,00 | 64,70 |

| GROUPES/SOCIÉTÉS | 31 décembre 2007 | | | 31 décembre 2006 | | |
|--|------------------|---------------|-----------|------------------|---------------|-----------|
| | Méthode | % Intégration | % Intérêt | Méthode | % Intégration | % Intérêt |
| ICADE REIM INDUSTRIESTRASSE (PRO 3) GMBH | GLOB | 100,00 | 62,14 | GLOB | 100,00 | 64,70 |
| ICADE REIM INDUSTRIESTRASSE (PRO 4) GMBH | GLOB | 100,00 | 62,14 | GLOB | 100,00 | 64,70 |
| ICADE REIM KOCHSTRASSE GMBH | GLOB | 100,00 | 62,14 | GLOB | 100,00 | 64,70 |
| ICADE REIM MERCEDESSTRASSE GMBH | GLOB | 100,00 | 62,14 | GLOB | 100,00 | 64,70 |
| ICADE REIM RHINSTRASSE GMBH | GLOB | 100,00 | 62,14 | GLOB | 100,00 | 64,70 |
| ICADE REIM SALZUFERSTRASSE GMBH | GLOB | 100,00 | 62,14 | GLOB | 100,00 | 64,70 |
| ICADE REIM TURLENSTRASSE GMBH | GLOB | 100,00 | 62,14 | GLOB | 100,00 | 64,70 |
| KABALO GRUNDSTÜCKS VERWALTUNGSGESELLSCHAFT MBH | GLOB | 100,00 | 62,14 | GLOB | 100,00 | 61,40 |
| KABALO GRUNDSTÜCKS VERWALTUNGSGESELLSCHAFT & CO KG | GLOB | 100,00 | 62,14 | GLOB | 100,00 | 64,54 |
| ICADE FONCIÈRE PUBLIQUE | | | | | | |
| ICADE FONCIÈRE PUBLIQUE ⁽¹⁰⁾ | | | | GLOB | 100,00 | 64,70 |
| LES TOVETS | GLOB | 100,00 | 62,14 | GLOB | 100,00 | 64,70 |
| SCI 2 RUE ROLAND BUTHIER | GLOB | 100,00 | 62,14 | | | |
| SCI BÂTIMENT SUD-CENTRE HOSPITALIER PONTOISE | GLOB | 100,00 | 62,14 | | | |
| SCI BRAU-TAPIE | GLOB | 100,00 | 62,14 | | | |
| SCI BSM DU CHU DE NANCY | GLOB | 100,00 | 62,14 | | | |
| SCI COMMISSARIAT NICE LES MOULINS ⁽¹²⁾ | GLOB | 100,00 | 81,07 | | | |
| SCI DE LA VISION ⁽¹³⁾ | PROP | 65,00 | 56,67 | PROP | 65,00 | 57,24 |
| SCI DU CENTRE DES ARCHIVES DIPLOMATIQUES ⁽¹⁴⁾ | PROP | 66,00 | 57,67 | PROP | 66,00 | 58,24 |
| SCI DU LARRY | GLOB | 100,00 | 62,14 | | | |
| SCI POLICE DE MEAUX | GLOB | 100,00 | 62,14 | GLOB | 100,00 | 64,58 |
| PROMOTION | | | | | | |
| GROUPE ICADE CAPRI | | | | | | |
| ICADE CAPRI (87 sociétés en GLOB) | GLOB | | | GLOB | | |
| ICADE CAPRI (47 sociétés en PROP) | PROP | | | PROP | | |
| ICADE CAPRI (11 sociétés en EQUI) | EQUI | | | EQUI | | |
| OPÉRA CONSTRUCTION | | | | | | |
| OPÉRA CONSTRUCTION (75 sociétés en GLOB) | GLOB | | | | | |

| GROUPES/SOCIÉTÉS | 31 décembre 2007 | | | 31 décembre 2006 | | |
|--|------------------|---------------|-----------|------------------|---------------|-----------|
| | Méthode | % Intégration | % Intérêt | Méthode | % Intégration | % Intérêt |
| OPÉRA CONSTRUCTION (31 sociétés en PROP) | PROP | | | | | |
| ICADE TERTIAL | | | | | | |
| ICADE TERTIAL | GLOB | 100,00 | 62,14 | GLOB | 100,00 | 64,70 |
| AMÉNAGEMENT CROIX DE BERNY | GLOB | 100,00 | 38,96 | GLOB | 100,00 | 40,57 |
| ANTONY PARC II SCI | GLOB | 100,00 | 62,14 | GLOB | 100,00 | 64,70 |
| LES PORTES D'ARCUEIL A SNC | GLOB | 100,00 | 62,14 | GLOB | 100,00 | 64,70 |
| LES PORTES D'ARCUEIL B SNC | GLOB | 100,00 | 62,14 | GLOB | 100,00 | 64,70 |
| LES PORTES D'ARCUEIL C SNC | GLOB | 100,00 | 62,14 | GLOB | 100,00 | 64,70 |
| MONTRouGE CAP SUD | PROP | 50,00 | 31,07 | PROP | 50,00 | 32,35 |
| NERUDA FONTANOTS SCI | GLOB | 100,00 | 62,14 | GLOB | 100,00 | 64,70 |
| ODYSSEUM 2 SCI | GLOB | 100,00 | 47,85 | GLOB | 100,00 | 49,82 |
| PARIS BERTHELOT | PROP | 50,00 | 31,07 | PROP | 25,00 | 16,18 |
| PB31 PROMOTION SNC | PROP | 50,00 | 31,07 | PROP | 50,00 | 32,35 |
| PORTES DE CLICHY | PROP | 50,00 | 31,07 | PROP | 50,00 | 32,35 |
| SCCV SAINT DENIS LANDY 3 | PROP | 50,00 | 31,07 | | | |
| SCI 22/24 RUE DE LAGNY | PROP | 51,00 | 31,69 | PROP | 51,00 | 33,00 |
| SCI ESPACE MARCEAU | PROP | 51,00 | 31,69 | PROP | 51,00 | 33,00 |
| SCI NICE 400 PROMENADE DES ANGLAIS | | | | PROP | 50,00 | 32,35 |
| TOULOUSE CANCEROPOLE | PROP | 50,00 | 31,07 | PROP | 50,00 | 32,35 |
| VILLEJUIF GUIPONS | GLOB | 100,00 | 62,14 | GLOB | 100,00 | 64,70 |
| ICADE TERTIAL RÉGIONS | GLOB | 100,00 | 62,14 | | | |
| ICADE G3A | | | | | | |
| ICADE G3A | GLOB | 100,00 | 62,14 | GLOB | 100,00 | 64,70 |
| FRANCE OUEST PROMOTION | GLOB | 100,00 | 62,14 | GLOB | 100,00 | 64,70 |
| ICADE DOCKS DE PARIS | GLOB | 100,00 | 62,14 | GLOB | 100,00 | 64,70 |
| ICADE G3A PROMOTION | GLOB | 100,00 | 62,14 | GLOB | 100,00 | 64,70 |
| ICADLEO | GLOB | 100,00 | 41,43 | GLOB | 100,00 | 43,14 |
| LES BUREAUX DE L' ILE DE NANTES | GLOB | 100,00 | 62,14 | GLOB | 100,00 | 64,70 |
| NORD PROMOTION | | | | GLOB | 100,00 | 64,70 |
| SNC ILE SEGUIN 6 | PROP | 50,00 | 31,07 | | | |

| GROUPES/SOCIÉTÉS | 31 décembre 2007 | | | 31 décembre 2006 | | |
|--|------------------|---------------|-----------|------------------|---------------|-----------|
| | Méthode | % Intégration | % Intérêt | Méthode | % Intégration | % Intérêt |
| SNC SAMICADE | PROP | 50,00 | 31,07 | | | |
| SORIF ICADE LES PORTES D' ESPAGNE | PROP | 50,00 | 31,07 | PROP | 50,00 | 32,35 |
| SERVICES | | | | | | |
| SERVICES - Espagne | | | | | | |
| FINCAS ANZIZU | GLOB | 100,00 | 55,93 | GLOB | 100,00 | 58,23 |
| IMMOBILIARIA DE LA CDC ESPANA | GLOB | 100,00 | 62,14 | GLOB | 100,00 | 64,70 |
| IMSI EUROGEM IBERICA | GLOB | 100,00 | 62,14 | GLOB | 100,00 | 64,70 |
| RESA | GLOB | 100,00 | 41,64 | GLOB | 100,00 | 43,35 |
| SERVICES - Italie | | | | | | |
| ICADE ITALIA (ex-IMMOGEST) | GLOB | 100,00 | 62,14 | GLOB | 100,00 | 64,70 |
| ICADE ITALIA AGENCY | GLOB | 100,00 | 62,14 | GLOB | 100,00 | 64,70 |
| NEWREAL | GLOB | 100,00 | 62,14 | GLOB | 100,00 | 64,70 |
| SERVICES - Belgique | | | | | | |
| ICADE BENELUX (ex-EURIS FM) | GLOB | 100,00 | 62,14 | GLOB | 100,00 | 64,70 |
| ICADE ARCOBA | | | | | | |
| ICADE ARCOBA | GLOB | 100,00 | 62,14 | GLOB | 100,00 | 64,70 |
| GETCI | GLOB | 100,00 | 62,14 | GLOB | 100,00 | 64,70 |
| ICADE CONSEIL | | | | | | |
| ICADE CONSEIL | GLOB | 100,00 | 62,14 | GLOB | 100,00 | 64,70 |
| ICADE EXPERTISE | GLOB | 100,00 | 62,14 | GLOB | 100,00 | 64,70 |
| ICADE PFM | | | | | | |
| FACIMALP SA | GLOB | 100,00 | 52,82 | GLOB | 100,00 | 55,00 |
| ICADE EUROGEM | GLOB | 100,00 | 62,14 | GLOB | 100,00 | 64,70 |
| ICADE GESTEC RS (ex-GESTEC RS CONSULTANTS) | GLOB | 100,00 | 62,14 | GLOB | 100,00 | 64,70 |
| ICADE GESTION TERTIAIRE | GLOB | 100,00 | 62,14 | GLOB | 100,00 | 64,70 |
| ICADE SURETIS | GLOB | 100,00 | 62,14 | GLOB | 100,00 | 64,70 |
| ILABOR | | | | GLOB | 100,00 | 64,70 |

| GROUPES/SOCIÉTÉS | 31 décembre 2007 | | | 31 décembre 2006 | | |
|---|------------------|---------------|-----------|------------------|---------------|-----------|
| | Méthode | % Intégration | % Intérêt | Méthode | % Intégration | % Intérêt |
| IMOP | GLOB | 100,00 | 62,14 | GLOB | 100,00 | 64,70 |
| IPORTA SAS | GLOB | 100,00 | 62,14 | GLOB | 100,00 | 64,54 |
| ISIS FACILITIES | GLOB | 100,00 | 34,18 | GLOB | 100,00 | 35,59 |
| KLEBER FM | GLOB | 100,00 | 62,14 | GLOB | 100,00 | 64,70 |
| MANUTRA SAS | | | | GLOB | 100,00 | 64,70 |
| MANUTRA SÉCURITÉ SARL | | | | GLOB | 100,00 | 64,70 |
| MONTPARNASSE SERVICES | GLOB | 100,00 | 62,14 | GLOB | 100,00 | 64,70 |
| PROPERTIA FM | PROP | 49,00 | 30,45 | PROP | 49,00 | 31,71 |
| STHAL | | | | PROP | 50,00 | 32,35 |
| ICADE ADMINISTRATION DE BIENS | | | | | | |
| ICADE ADB (ex-GFF) | GLOB | 100,00 | 62,14 | GLOB | 100,00 | 64,70 |
| CABINET VILLA | GLOB | 100,00 | 62,14 | GLOB | 100,00 | 64,70 |
| EUROCAMPUS | GLOB | 100,00 | 37,29 | GLOB | 100,00 | 38,82 |
| GFF INSTITUTIONNELS | | | | GLOB | 100,00 | 64,70 |
| ICADE EUROSTUDIOMES | GLOB | 100,00 | 62,14 | GLOB | 100,00 | 64,70 |
| ICADE SETRHI | | | | | | |
| ICADE SETRHI - SETAE | GLOB | 100,00 | 62,14 | GLOB | 100,00 | 64,70 |
| Groupe Société Nationale Immobilière | | | | | | |
| SOCIÉTÉ NATIONALE IMMOBILIÈRE | GLOB | 100,00 | 100,00 | GLOB | 100,00 | 100,00 |
| CD CITES ⁽¹⁵⁾ | | | | GLOB | 100,00 | 100,00 |
| CD HABITAT ⁽¹⁵⁾ | | | | GLOB | 100,00 | 100,00 |
| FONCIÈRE FERRUS | GLOB | 100,00 | 100,00 | GLOB | 100,00 | 100,00 |
| S2AI | GLOB | 100,00 | 100,00 | GLOB | 100,00 | 100,00 |
| SAGI | GLOB | 100,00 | 100,00 | GLOB | 100,00 | 100,00 |
| SAINTE BARBE | GLOB | 100,00 | 100,00 | GLOB | 100,00 | 100,00 |
| SCET | GLOB | 100,00 | 100,00 | GLOB | 100,00 | 100,00 |
| SCI DES RÉGIONS ⁽¹⁶⁾ | GLOB | 100,00 | 100,00 | GLOB | 100,00 | 100,00 |

| GROUPES/SOCIÉTÉS | 31 décembre 2007 | | | 31 décembre 2006 | | |
|------------------------|------------------|---------------|-----------|------------------|---------------|-----------|
| | Méthode | % Intégration | % Intérêt | Méthode | % Intégration | % Intérêt |
| Pôle Services | | | | | | |
| Groupe Transdev | | | | | | |
| TRANSDEV SA | GLOB | 100,00 | 69,62 | GLOB | 100,00 | 68,01 |
| FRANCE | | | | | | |
| AEROPASS | GLOB | 100,00 | 69,62 | GLOB | 100,00 | 68,01 |
| AIRCAR | GLOB | 100,00 | 69,61 | GLOB | 100,00 | 68,00 |
| ALTIBUS.COM | GLOB | 100,00 | 45,92 | GLOB | 100,00 | 44,86 |
| A.T.C.R.B. | GLOB | 100,00 | 69,62 | GLOB | 100,00 | 68,01 |
| AMV | GLOB | 100,00 | 62,76 | GLOB | 100,00 | 61,31 |
| BIÈVRE BUS MOBILITÉS | GLOB | 100,00 | 69,62 | GLOB | 100,00 | 68,01 |
| CARS D'ORSAY | GLOB | 100,00 | 69,62 | GLOB | 100,00 | 68,01 |
| C.E.A.T. | GLOB | 100,00 | 69,62 | GLOB | 100,00 | 68,01 |
| CHAMPAGNE MOBILITÉS | GLOB | 100,00 | 69,62 | GLOB | 100,00 | 68,01 |
| CHARTRES MOBILITÉ | GLOB | 100,00 | 69,62 | GLOB | 100,00 | 68,01 |
| C.T.C. | GLOB | 100,00 | 55,69 | GLOB | 100,00 | 54,41 |
| CITEBUS 2 RIVES | GLOB | 100,00 | 69,62 | GLOB | 100,00 | 68,01 |
| COFITREC | GLOB | 100,00 | 69,62 | GLOB | 100,00 | 68,01 |
| CAP | GLOB | 100,00 | 69,62 | GLOB | 100,00 | 68,00 |
| COURRIERS DE L'AUBE | GLOB | 100,00 | 63,68 | GLOB | 100,00 | 62,21 |
| VOYAGES CROLARD | GLOB | 100,00 | 69,62 | GLOB | 100,00 | 68,01 |
| DRYADE | GLOB | 100,00 | 48,73 | | | |
| VOYAGES DUNAND | GLOB | 100,00 | 69,62 | GLOB | 100,00 | 68,01 |
| EQUAL | PROP | 50,00 | 34,81 | PROP | 50,00 | 34,00 |
| EURAILCO | PROP | 50,00 | 34,81 | PROP | 50,00 | 34,00 |
| EUROPE AUTOCARS | GLOB | 100,00 | 69,60 | GLOB | 100,00 | 67,99 |
| ALPBUS FOURNIER | GLOB | 100,00 | 69,62 | GLOB | 100,00 | 68,01 |
| TRANSDEV FORMATION | GLOB | 100,00 | 69,62 | GLOB | 100,00 | 68,01 |
| VOYAGES GUICHARD | GLOB | 100,00 | 69,62 | GLOB | 100,00 | 68,01 |
| HANDILIB | GLOB | 100,00 | 69,62 | GLOB | 100,00 | 68,01 |
| ILINVEST | | | | GLOB | 100,00 | 68,01 |

| GROUPES/SOCIÉTÉS | 31 décembre 2007 | | | 31 décembre 2006 | | |
|---|------------------|---------------|-----------|------------------|---------------|-----------|
| | Méthode | % Intégration | % Intérêt | Méthode | % Intégration | % Intérêt |
| INTERVAL | GLOB | 100,00 | 69,56 | GLOB | 100,00 | 67,96 |
| LAON MOBILITÉ | GLOB | 100,00 | 69,62 | GLOB | 100,00 | 68,01 |
| MACON BUS | GLOB | 100,00 | 69,62 | GLOB | 100,00 | 68,01 |
| SCI MARAIS DE BELLÈNE | GLOB | 100,00 | 69,62 | GLOB | 100,00 | 68,01 |
| AUTOCARS MARTIN DE LA HAUTE TARENTOISE | GLOB | 100,00 | 69,62 | GLOB | 100,00 | 68,01 |
| MONTBLANC BUS | GLOB | 100,00 | 52,14 | GLOB | 100,00 | 50,94 |
| MOULINS MOBILITÉ | GLOB | 100,00 | 69,62 | GLOB | 100,00 | 68,01 |
| N°4 MOBILITÉS | GLOB | 100,00 | 62,65 | GLOB | 100,00 | 61,21 |
| OPTIMUM | GLOB | 100,00 | 69,62 | GLOB | 100,00 | 68,01 |
| PAYS D'OC MOBILITÉS | GLOB | 100,00 | 69,62 | GLOB | 100,00 | 68,01 |
| PÔLE ILE DE FRANCE IMMOBILIER AND FACILITIES | GLOB | 100,00 | 69,62 | GLOB | 100,00 | 68,01 |
| PROGETOURS | GLOB | 100,00 | 69,62 | GLOB | 100,00 | 68,01 |
| R' ORLY | GLOB | 100,00 | 69,62 | GLOB | 100,00 | 68,01 |
| RAPIDES DE BOURGOGNE | GLOB | 100,00 | 69,62 | GLOB | 100,00 | 68,01 |
| RAPIDES DE SAÔNE ET LOIRE | GLOB | 100,00 | 69,62 | GLOB | 100,00 | 45,33 |
| RAPIDES DU VAL DE LOIRE | GLOB | 100,00 | 69,62 | GLOB | 100,00 | 68,01 |
| RATP DEV | | | | EQUI | 25,00 | 17,00 |
| SAINT QUENTIN MOBILITÉ | GLOB | 100,00 | 69,62 | GLOB | 100,00 | 68,01 |
| SCI LA TRENTAINE | GLOB | 100,00 | 69,62 | | | |
| SCI ORSONVILLE | GLOB | 100,00 | 69,62 | | | |
| SETAO | GLOB | 100,00 | 69,61 | GLOB | 100,00 | 68,00 |
| S.T.B. | GLOB | 100,00 | 35,50 | GLOB | 100,00 | 34,68 |
| ST BRIEUC MOBILITÉS | GLOB | 100,00 | 69,62 | | | |
| S.T.A.C. | GLOB | 100,00 | 55,69 | GLOB | 100,00 | 54,41 |
| S.T.A.B. | GLOB | 100,00 | 69,62 | GLOB | 100,00 | 68,00 |
| S.T.B.C. | GLOB | 100,00 | 59,19 | GLOB | 100,00 | 57,82 |
| S.N.A.A. | GLOB | 100,00 | 69,62 | GLOB | 100,00 | 68,01 |
| SUD EST MOBILITÉS | GLOB | 100,00 | 69,62 | GLOB | 100,00 | 68,01 |
| T.C.R.A. | GLOB | 100,00 | 69,62 | GLOB | 100,00 | 68,01 |
| T.C.V.O. | GLOB | 100,00 | 35,50 | GLOB | 100,00 | 34,68 |

COMPTES CONSOLIDÉS

| GROUPES/SOCIÉTÉS | 31 décembre 2007 | | | 31 décembre 2006 | | |
|----------------------------|------------------|---------------|-----------|------------------|---------------|-----------|
| | Méthode | % Intégration | % Intérêt | Méthode | % Intégration | % Intérêt |
| T.I.P.S. | GLOB | 100,00 | 63,36 | GLOB | 100,00 | 61,83 |
| TRANSAMO | GLOB | 100,00 | 62,51 | GLOB | 100,00 | 61,07 |
| TRANSAVOIE | GLOB | 100,00 | 69,27 | GLOB | 100,00 | 67,67 |
| TRANSDATA | GLOB | 100,00 | 69,62 | GLOB | 100,00 | 68,01 |
| TRANSDEV AÉROPORT SERVICES | GLOB | 100,00 | 69,62 | GLOB | 100,00 | 68,01 |
| TRANSDEV ALPES | GLOB | 100,00 | 69,62 | GLOB | 100,00 | 68,01 |
| TRANSDEV ALSACE | GLOB | 100,00 | 69,62 | GLOB | 100,00 | 68,01 |
| TRANSDEV DAUPHINÉ | GLOB | 100,00 | 69,62 | GLOB | 100,00 | 68,01 |
| TRANSDEV EST | GLOB | 100,00 | 69,62 | GLOB | 100,00 | 68,01 |
| TRANSDEV NORD EST | GLOB | 100,00 | 69,62 | GLOB | 100,00 | 68,01 |
| TRANSDEV OCÉAN INDIEN | GLOB | 100,00 | 69,62 | | | |
| TRANSDEV ORLÉANS | GLOB | 100,00 | 69,62 | GLOB | 100,00 | 68,01 |
| TRANSDEV PARIS EST | GLOB | 100,00 | 69,62 | GLOB | 100,00 | 68,01 |
| TRANSDEV PARIS SUD | GLOB | 100,00 | 69,62 | GLOB | 100,00 | 68,01 |
| TRANSDEV PAYS D'OR | GLOB | 100,00 | 69,62 | GLOB | 100,00 | 68,01 |
| TRANSDEV REIMS | GLOB | 100,00 | 69,62 | | | |
| TRANSDEV SUD | GLOB | 100,00 | 69,62 | GLOB | 100,00 | 68,01 |
| TRANS'L | GLOB | 100,00 | 69,58 | GLOB | 100,00 | 67,94 |
| TRANSPART | GLOB | 100,00 | 69,62 | GLOB | 100,00 | 68,01 |
| TRANSPORT BERARD | GLOB | 100,00 | 69,62 | | | |
| T.C.R.M. | EQUI | 39,84 | 27,73 | EQUI | 39,80 | 27,07 |
| V.E.A. | GLOB | 100,00 | 58,90 | GLOB | 100,00 | 57,53 |
| VIENNE MOBILITÉS | GLOB | 100,00 | 69,62 | | | |
| VISUAL | GLOB | 100,00 | 69,62 | GLOB | 100,00 | 68,01 |
| INTERNATIONAL | | | | | | |
| Allemagne | | | | | | |
| AV | GLOB | 100,00 | 69,62 | GLOB | 100,00 | 68,01 |
| AWV | GLOB | 100,00 | 69,62 | GLOB | 100,00 | 68,01 |
| DILLS REISEN | GLOB | 100,00 | 69,62 | GLOB | 100,00 | 68,01 |
| EURAILCO GMBH | PROP | 50,00 | 34,81 | PROP | 50,00 | 34,00 |

| GROUPES/SOCIÉTÉS | 31 décembre 2007 | | | 31 décembre 2006 | | |
|-------------------------------------|------------------|---------------|-----------|------------------|---------------|-----------|
| | Méthode | % Intégration | % Intérêt | Méthode | % Intégration | % Intérêt |
| MVB | PROP | 51,00 | 35,51 | GLOB | 51,00 | 34,69 |
| RMVB | PROP | 50,00 | 34,81 | PROP | 50,00 | 34,00 |
| SZ KFZ SERVICE | GLOB | 100,00 | 69,62 | GLOB | 100,00 | 68,01 |
| TRANSDEV SZ | GLOB | 100,00 | 69,62 | GLOB | 100,00 | 68,01 |
| TRANSREGIO GMBH | PROP | 50,00 | 26,11 | PROP | 50,00 | 25,50 |
| VLD | GLOB | 100,00 | 69,62 | GLOB | 100,00 | 68,01 |
| VREA | GLOB | 100,00 | 69,62 | GLOB | 100,00 | 68,01 |
| VREM | GLOB | 100,00 | 69,62 | GLOB | 100,00 | 68,01 |
| VRL | GLOB | 100,00 | 69,62 | GLOB | 100,00 | 68,01 |
| VRW | GLOB | 100,00 | 69,62 | GLOB | 100,00 | 68,01 |
| Australie | | | | | | |
| BRISBANE FERRIES | PROP | 50,00 | 34,81 | PROP | 50,00 | 34,00 |
| METROLINK PTY | PROP | 50,00 | 34,81 | PROP | 50,00 | 34,00 |
| TRANSDEV AUSTRALIA | GLOB | 100,00 | 69,62 | GLOB | 100,00 | 68,01 |
| TRANSDEV NEW SOUTH WALES | PROP | 50,00 | 34,81 | PROP | 50,00 | 34,00 |
| TRANSDEV QUEENSLAND | GLOB | 100,00 | 69,62 | GLOB | 100,00 | 68,01 |
| TRANSDEV TSL PTY | PROP | 50,00 | 34,81 | | | |
| TRANSDEV VICTORIA | GLOB | 100,00 | 69,62 | GLOB | 100,00 | 68,01 |
| Canada | | | | | | |
| 2755 4609 QUÉBEC INC. | GLOB | 100,00 | 69,62 | | | |
| LIMOCAR ESTRIE INC. | GLOB | 100,00 | 69,62 | | | |
| LIMOCAR INC. | GLOB | 100,00 | 69,62 | | | |
| LIMOCAR ROUSSILLON INC. | GLOB | 100,00 | 69,62 | | | |
| TRANSDEV CANADA INC. | GLOB | 100,00 | 69,62 | | | |
| Espagne | | | | | | |
| TENEMETRO | GLOB | 100,00 | 41,77 | GLOB | 100,00 | 40,80 |
| TRANSDEV ESPANA SL | GLOB | 100,00 | 69,62 | | | |
| Grande-Bretagne | | | | | | |
| BLACKBURN TRANSPORT LTD | GLOB | 100,00 | 69,62 | GLOB | 100,00 | 68,01 |
| BLACKBURN WITH DARWEN TRANSPORT LTD | GLOB | 100,00 | 69,62 | GLOB | 100,00 | 68,01 |

COMPTES CONSOLIDÉS

| GROUPES/SOCIÉTÉS | 31 décembre 2007 | | | 31 décembre 2006 | | |
|--|------------------|---------------|-----------|------------------|---------------|-----------|
| | Méthode | % Intégration | % Intérêt | Méthode | % Intégration | % Intérêt |
| BLAZEFIELD BUSES LTD | GLOB | 100,00 | 69,62 | GLOB | 100,00 | 68,01 |
| BLAZEFIELD HOLDINGS LIMITED | GLOB | 100,00 | 69,62 | GLOB | 100,00 | 68,01 |
| BLAZEFIELD INVESTMENTS LTD | GLOB | 100,00 | 69,62 | GLOB | 100,00 | 68,01 |
| BLAZEFIELD TRAVEL GROUP LTD | GLOB | 100,00 | 69,62 | GLOB | 100,00 | 68,01 |
| BTL | GLOB | 100,00 | 69,62 | GLOB | 100,00 | 68,01 |
| BURNLEY & PENDLE TRAVEL | GLOB | 100,00 | 69,62 | GLOB | 100,00 | 68,01 |
| BURNLEY & PENDLE TRANSPORT COMPANY LTD | GLOB | 100,00 | 69,62 | GLOB | 100,00 | 68,01 |
| EURAILCO UK PLC | PROP | 50,00 | 34,81 | PROP | 50,00 | 34,00 |
| HARROGATE & DISTRIC TRAVEL | GLOB | 100,00 | 69,62 | GLOB | 100,00 | 68,01 |
| HEATHROW COACH SERVICES LTD | GLOB | 100,00 | 69,62 | GLOB | 100,00 | 68,01 |
| KEIGHLEY & DISTRIC TRAVEL | GLOB | 100,00 | 69,62 | GLOB | 100,00 | 68,01 |
| LANCASHIRE COUNTY TRANSPORT LTD | GLOB | 100,00 | 69,62 | | | |
| LANCASHIRE UNITED | GLOB | 100,00 | 69,62 | GLOB | 100,00 | 68,01 |
| LONDON UNITED 1994 | GLOB | 100,00 | 69,62 | GLOB | 100,00 | 68,01 |
| LONDON UNITED BUSWAYS | GLOB | 100,00 | 69,62 | GLOB | 100,00 | 68,01 |
| NOTTINGHAM TRAM CONSORTIUM | PROP | 50,00 | 34,81 | PROP | 50,00 | 34,00 |
| SOVEREIGN | GLOB | 100,00 | 69,62 | GLOB | 100,00 | 68,01 |
| SOVEREIGN BUS & COACH COMPANY LTD | GLOB | 100,00 | 69,62 | GLOB | 100,00 | 68,01 |
| STANWELL | GLOB | 100,00 | 69,62 | GLOB | 100,00 | 68,01 |
| TRANSDEV CLAIMS INVESTIGATIONS | GLOB | 100,00 | 69,62 | GLOB | 100,00 | 68,01 |
| TRANSDEV EDINBURGH TRAM | GLOB | 100,00 | 69,62 | GLOB | 100,00 | 68,01 |
| TRANSDEV PLC | GLOB | 100,00 | 69,62 | GLOB | 100,00 | 68,01 |
| TRANSDEV TRAM UK | GLOB | 100,00 | 69,62 | GLOB | 100,00 | 68,01 |
| TRAVELSPEED LTD | GLOB | 100,00 | 69,62 | | | |
| WELWYN & HATFIELD LINE BUS COMPANY LTD | GLOB | 100,00 | 69,62 | GLOB | 100,00 | 68,01 |
| YORKSHIRE COASTLINER | GLOB | 100,00 | 69,62 | GLOB | 100,00 | 68,01 |
| Italie | | | | | | |
| ADDA TRANSPORTI S.C.A.R.L | PROP | 40,00 | 24,78 | | | |
| AGI (Auto Guidovie Italiane) | PROP | 40,00 | 27,85 | PROP | 40,00 | 27,20 |

| GROUPES/SOCIÉTÉS | 31 décembre 2007 | | | 31 décembre 2006 | | |
|--------------------------------|------------------|---------------|-----------|------------------|---------------|-----------|
| | Méthode | % Intégration | % Intérêt | Méthode | % Intégration | % Intérêt |
| ALA MOBILITY | PROP | 40,00 | 21,44 | PROP | 40,00 | 20,95 |
| ALA VIAGGI | PROP | 40,00 | 27,85 | PROP | 40,00 | 27,20 |
| AMT | PROP | 41,00 | 28,54 | PROP | 41,00 | 27,05 |
| BETA VIAGGI | PROP | 40,00 | 27,85 | PROP | 40,00 | 27,20 |
| CREMA MOBILITA' | PROP | 40,00 | 17,82 | PROP | 40,00 | 17,41 |
| DOLOMITI BUS SPA | PROP | 40,00 | 11,00 | EQUI | 15,76 | 10,72 |
| GIROBUS VIAGGI | PROP | 40,00 | 27,85 | PROP | 40,00 | 27,20 |
| TAG S.R.L. (ex TRANSDEVIT) | GLOB | 100,00 | 67,53 | GLOB | 100,00 | 65,97 |
| TRANSDEV ITALIA | GLOB | 100,00 | 69,62 | GLOB | 100,00 | 68,01 |
| Pays-Bas | | | | | | |
| TBC HOLDING BV | GLOB | 100,00 | 52,21 | | | |
| CONNEXION HOLDING | GLOB | 100,00 | 34,81 | | | |
| AMBULANCEDIENST KENNEMERLAND | GLOB | 100,00 | 34,81 | | | |
| BESLOTEN VERVOER UTRECHT | GLOB | 100,00 | 34,81 | | | |
| CARMAR SCHADEHERSTEL | GLOB | 100,00 | 34,81 | | | |
| CITAX | GLOB | 100,00 | 34,81 | | | |
| CONNEXION AMBULANCEDIENSTEN | GLOB | 100,00 | 34,81 | | | |
| CONNEXION FACILITAIR BEDRIJF | GLOB | 100,00 | 34,81 | | | |
| CONNEXION FINANCE | GLOB | 100,00 | 34,81 | | | |
| CONNEXION INTERNATIONAL | GLOB | 100,00 | 34,81 | | | |
| CONNEXION NEDERLAND | GLOB | 100,00 | 34,81 | | | |
| CONNEXION OPENBAARVERVOER (PT) | GLOB | 100,00 | 34,81 | | | |
| CONNEXION PARTICIPATIES | GLOB | 100,00 | 34,81 | | | |
| CONNEXION PERSONENVERVOER | GLOB | 100,00 | 34,81 | | | |
| CONNEXION TAXI SERVICES | GLOB | 100,00 | 34,81 | | | |
| CONNEXION TOURS | GLOB | 100,00 | 34,81 | | | |
| CONNEXION VASTGOED | GLOB | 100,00 | 34,81 | | | |
| CONNEXION VLOOT | GLOB | 100,00 | 34,81 | | | |
| CV ACTIVA WEERT | GLOB | 100,00 | 34,46 | | | |
| DELFTLAND BEDRIJFSDIENSTEN | GLOB | 100,00 | 34,81 | | | |
| FUTURE TECHNOLOGY NEDERLAND | GLOB | 100,00 | 34,81 | | | |

COMPTES CONSOLIDÉS

| GROUPES/SOCIÉTÉS | 31 décembre 2007 | | | 31 décembre 2006 | | |
|---|------------------|---------------|-----------|------------------|---------------|-----------|
| | Méthode | % Intégration | % Intérêt | Méthode | % Intégration | % Intérêt |
| GVU | GLOB | 100,00 | 34,81 | | | |
| HERMES GROEP | GLOB | 100,00 | 34,81 | | | |
| HERMES OPENBAAR VERVOER | GLOB | 100,00 | 34,81 | | | |
| HERMES ROL- EN VASTGOED | GLOB | 100,00 | 34,81 | | | |
| LIMLINK | GLOB | 100,00 | 34,81 | | | |
| MOBINET UTRECHT | GLOB | 100,00 | 34,81 | | | |
| NEDERLANDSE BUURTBUSVERVOER MAATSCHAPPIJ | GLOB | 100,00 | 34,81 | | | |
| NEDERLANDSE SAMENWERKENDE TAXIBEDRIJVEN | GLOB | 100,00 | 34,81 | | | |
| NOVIO | GLOB | 100,00 | 34,81 | | | |
| NOVIO EXPRESS | GLOB | 100,00 | 34,81 | | | |
| NOVIO NET | GLOB | 100,00 | 34,81 | | | |
| NOVIO STEBO | GLOB | 100,00 | 34,81 | | | |
| NOVIO TECHNIEK | GLOB | 100,00 | 34,81 | | | |
| P.G.W. JANSSEN HOLDING | GLOB | 100,00 | 34,81 | | | |
| REDERIJ NACO | GLOB | 100,00 | 34,81 | | | |
| REISINFORMATIEGROEP | EQUI | 32,80 | 11,42 | | | |
| ROLINE | GLOB | 100,00 | 34,81 | | | |
| SCHIPHOL TRAVEL TAXI BV | EQUI | 50,00 | 17,40 | | | |
| SPEEDWELL REISBUREAUX | GLOB | 100,00 | 34,81 | | | |
| TAXI HARDERWIJK | GLOB | 100,00 | 34,81 | | | |
| TECHNO SERVICE NEDERLAND | GLOB | 100,00 | 34,81 | | | |
| TRANS LINK SYSTEMS | EQUI | 20,00 | 6,96 | | | |
| TSN DEUTSCHLAND | GLOB | 100,00 | 34,81 | | | |
| WATERBUS | GLOB | 100,00 | 22,80 | | | |
| WIO OPLEIDINGEN EN TRAININGEN | GLOB | 100,00 | 34,81 | | | |
| Portugal | | | | | | |
| CAIMA | GLOB | 100,00 | 69,62 | GLOB | 100,00 | 68,01 |
| CALCADA | GLOB | 100,00 | 69,62 | GLOB | 100,00 | 68,01 |
| CHARLINE | GLOB | 100,00 | 69,62 | GLOB | 100,00 | 68,01 |

| GROUPES/SOCIÉTÉS | 31 décembre 2007 | | | 31 décembre 2006 | | |
|--|------------------|---------------|-----------|------------------|---------------|-----------|
| | Méthode | % Intégration | % Intérêt | Méthode | % Intégration | % Intérêt |
| DOMINGOS DA CUNHA | GLOB | 100,00 | 69,62 | GLOB | 100,00 | 68,01 |
| RODOVIARIA DA BEIRA LITORAL (RBL) | GLOB | 100,00 | 65,77 | GLOB | 100,00 | 66,49 |
| RODOVIARIA D' ENTRE DOURO E MINHO (REDM) | GLOB | 100,00 | 67,29 | GLOB | 100,00 | 67,82 |
| S2M | GLOB | 100,00 | 41,77 | GLOB | 100,00 | 40,76 |
| SOCIEDADE DE TRANSPORTES DO CARAMULO | GLOB | 100,00 | 65,77 | GLOB | 100,00 | 66,30 |
| TRANSDEV MOBILIDADE (ex-TMP) | GLOB | 100,00 | 69,62 | GLOB | 100,00 | 68,01 |
| TRANSDEV PARTICIPACOES SGPS (ex-TPT-SGPS) | GLOB | 100,00 | 69,62 | GLOB | 100,00 | 68,01 |
| TRANSDEV PORTUGAL TRANSPORTES | GLOB | 100,00 | 69,62 | GLOB | 100,00 | 68,01 |
| Groupe Compagnie des Alpes | | | | | | |
| COMPAGNIE DES ALPES SA | GLOB | 100,00 | 39,81 | GLOB | 100,00 | 41,66 |
| COMPAGNIE DES ALPES FINANCEMENT SNC | GLOB | 100,00 | 39,81 | GLOB | 100,00 | 41,24 |
| DOMAINES SKIABLES | | | | | | |
| ALETSCHE RIEDERALP BERGBAHNEN AG (Suisse) | EQUI | 20,82 | 8,29 | EQUI | 20,00 | 8,33 |
| CDA DS SAS | GLOB | 100,00 | 39,81 | GLOB | 100,00 | 41,66 |
| CIEL SAS | GLOB | 100,00 | 39,81 | GLOB | 100,00 | 41,66 |
| CMBF (COURMAYEUR MT BLANC) SPA (Italie) | EQUI | 29,81 | 11,87 | EQUI | 29,81 | 12,42 |
| DOMAINE SKIABLE DE FLAINE (DSF) SA | GLOB | 100,00 | 32,23 | GLOB | 100,00 | 33,72 |
| DOMAINE SKIABLE DE LA ROSIÈRE SAS (DSR) | EQUI | 20,00 | 7,96 | | | |
| DOMAINE SKIABLE DE VALMOREL SAS (DSV) | EQUI | 20,00 | 7,96 | | | |
| DOMAINE SKIABLE DU GIFFRE (DSG) SA | GLOB | 100,00 | 32,22 | GLOB | 100,00 | 33,71 |
| GROUPE COMPAGNIE DU MONT-BLANC SA | EQUI | 33,47 | 13,32 | EQUI | 31,36 | 13,06 |
| MERIBEL ALPINA SNC | GLOB | 100,00 | 39,81 | GLOB | 100,00 | 41,66 |
| MONTAVAL SAS | GLOB | 100,00 | 39,81 | | | |
| SAAS - FEE BERGBAHNEN AG (Suisse) | GLOB | 100,00 | 16,57 | EQUI | 40,92 | 17,05 |
| SELALP SAS | GLOB | 100,00 | 37,87 | GLOB | 100,00 | 39,63 |
| SERRE-CHEVALIER 1350 SAS | GLOB | 100,00 | 39,81 | GLOB | 100,00 | 41,66 |
| SERRE-CHEVALIER SKI DÉVELOPPEMENT SA | GLOB | 100,00 | 39,81 | GLOB | 100,00 | 41,65 |
| SOCIÉTÉ DES MONTAGNES DE L'ARC SA (SMA) | GLOB | 100,00 | 36,63 | GLOB | 100,00 | 38,33 |

COMPTES CONSOLIDÉS

| GROUPES/SOCIÉTÉS | 31 décembre 2007 | | | 31 décembre 2006 | | |
|---|------------------|---------------|-----------|------------------|---------------|-----------|
| | Méthode | % Intégration | % Intérêt | Méthode | % Intégration | % Intérêt |
| STE AMÉNAGEMENT ARVES GIFFRE SA (SAG) | GLOB | 100,00 | 32,22 | GLOB | 100,00 | 33,71 |
| STE AMÉNAGEMENT LA PLAGNE SA (SAP) | GLOB | 100,00 | 37,04 | GLOB | 100,00 | 38,76 |
| STE CONSTRUCTION IMMOBILIÈRE VALLÉE DE BELLEVILLE SCI (SCIVABEL) | GLOB | 100,00 | 32,50 | GLOB | 100,00 | 34,01 |
| STE EXPLOIT RM MORZINE AVORIAZ SAS (SERMA) | EQUI | 20,00 | 7,96 | | | |
| STE EXPLOITATION VALLÉE DE BELLEVILLE SAS (SEVABEL) | GLOB | 100,00 | 32,49 | GLOB | 100,00 | 34,00 |
| STE TÉLÉPHÉRIQUES DE LA GRANDE-MOTTE SA (STGM) | GLOB | 100,00 | 30,96 | GLOB | 100,00 | 32,41 |
| STE TÉLÉPHÉRIQUES DE L'AIGUILLE GRIVE SAS (STAG) | GLOB | 100,00 | 36,63 | GLOB | 100,00 | 38,33 |
| STE TÉLÉPHÉRIQUES DE VAL D'ISÈRE SAS (STVI) ⁽¹⁷⁾ | GLOB | 100,00 | 39,81 | | | |
| SWISSALP SA (Suisse) | GLOB | 100,00 | 39,81 | GLOB | 100,00 | 41,66 |
| SWISSALP SERVICES SA (Suisse) | GLOB | 100,00 | 39,81 | | | |
| TELEVERBIER SA (Suisse) | EQUI | 20,30 | 8,08 | EQUI | 20,30 | 8,46 |
| VALBUS SAS | GLOB | 100,00 | 39,81 | | | |
| PARCS DE LOISIRS | | | | | | |
| BOIS DE BAGATELLE SCI | GLOB | 100,00 | 39,81 | GLOB | 100,00 | 41,66 |
| LES PRODUCTIONS DU PARC SAS | GLOB | 100,00 | 39,81 | GLOB | 100,00 | 41,66 |
| MUSÉE GRÉVIN SA | GLOB | 100,00 | 38,17 | GLOB | 100,00 | 39,94 |
| SOCIÉTÉ DE MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE SAS ⁽¹⁸⁾ | GLOB | 100,00 | 69,30 | GLOB | 100,00 | 70,25 |
| AQUARIUM GÉANT DE SAINT-MALO SNC | GLOB | 100,00 | 39,81 | GLOB | 100,00 | 41,66 |
| AVENIR LAND SAS | GLOB | 100,00 | 39,81 | GLOB | 100,00 | 41,66 |
| BAGATELLE SNC | GLOB | 100,00 | 39,81 | GLOB | 100,00 | 41,66 |
| BELPARK BV (Belgique) | GLOB | 100,00 | 39,81 | GLOB | 100,00 | 41,66 |
| BICI ENTERTAINMENT SA (Suisse) | GLOB | 100,00 | 39,81 | GLOB | 100,00 | 41,66 |
| CENTRES ATTRACTIFS JEAN RICHARD SAS-LA MER DE SABLE | GLOB | 100,00 | 39,81 | GLOB | 100,00 | 41,66 |
| COFILO SAS | GLOB | 100,00 | 39,81 | GLOB | 100,00 | 41,66 |
| DOLFINARIUM HARDEWIJK BV (Pays-Bas) | GLOB | 100,00 | 39,81 | GLOB | 100,00 | 41,66 |
| ECOBIOGESTION SAS ⁽¹⁹⁾ | GLOB | 100,00 | 41,61 | GLOB | 100,00 | 43,41 |
| ECOPARCS SA | EQUI | 34,88 | 34,88 | | | |

| GROUPES/SOCIÉTÉS | 31 décembre 2007 | | | 31 décembre 2006 | | |
|--|------------------|---------------|-----------|------------------|---------------|-----------|
| | Méthode | % Intégration | % Intérêt | Méthode | % Intégration | % Intérêt |
| FRANCE MINIATURE SNC | GLOB | 100,00 | 39,81 | GLOB | 100,00 | 41,66 |
| GRÉVIN & CIE SA | GLOB | 100,00 | 39,81 | GLOB | 100,00 | 41,66 |
| GRÉVIN & CIE TOURAINE SNC | GLOB | 100,00 | 39,81 | GLOB | 100,00 | 41,66 |
| GRÉVIN AVONTURENPARK BV (Pays-Bas) | GLOB | 100,00 | 39,81 | GLOB | 100,00 | 41,66 |
| GRÉVIN DEUTSCHLAND GMBH (Allemagne) | GLOB | 100,00 | 39,81 | GLOB | 100,00 | 41,66 |
| HARDERWIJK HELLENDOORN HOLDING BV (Pays-Bas) | GLOB | 100,00 | 39,81 | GLOB | 100,00 | 41,66 |
| IMMOFLOR NV (Belgique) | GLOB | 100,00 | 39,81 | GLOB | 100,00 | 41,66 |
| PARC AGEN SAS | GLOB | 100,00 | 39,81 | GLOB | 100,00 | 41,66 |
| PARC DE LOISIRS DE BAGATELLE SCI | GLOB | 100,00 | 39,81 | GLOB | 100,00 | 41,66 |
| PLEASUREWOOD HILLS LTD (Grande-Bretagne) | GLOB | 100,00 | 39,81 | GLOB | 100,00 | 41,66 |
| PREMIER FINANCIAL SERVICES BV (Belgique) | GLOB | 100,00 | 39,81 | GLOB | 100,00 | 41,66 |
| SAFARI AFRICAÏN DE PORT SAINT-PERE SA | GLOB | 100,00 | 20,06 | GLOB | 100,00 | 21,00 |
| WALIBI WORLD BV (Pays-Bas) | GLOB | 100,00 | 39,81 | GLOB | 100,00 | 41,66 |
| Groupe Egis | | | | | | |
| EGIS SA | GLOB | 100,00 | 100,00 | GLOB | 100,00 | 100,00 |
| FRANCE | | | | | | |
| A.C.I. | GLOB | 100,00 | 99,96 | GLOB | 100,00 | 99,96 |
| ACOUSTB | GLOB | 100,00 | 59,41 | | | |
| AIRPORT AERONAUTICAL EQUIPMENT | PROP | 45,00 | 45,00 | PROP | 45,00 | 45,00 |
| BETEREM INFRASTRUCTURE | GLOB | 100,00 | 99,99 | GLOB | 100,00 | 99,99 |
| BETURE INFRASTRUCTURE | GLOB | 100,00 | 100,00 | GLOB | 100,00 | 100,00 |
| EGIS AMÉNAGEMENT | GLOB | 100,00 | 99,98 | | | |
| EGIS AVIA | GLOB | 100,00 | 100,00 | GLOB | 100,00 | 100,00 |
| EGIS BCEOM INTERNATIONAL SA | GLOB | 100,00 | 99,99 | GLOB | 100,00 | 99,99 |
| EGIS BDPA | GLOB | 100,00 | 100,00 | GLOB | 100,00 | 100,00 |
| EGIS CONSEIL | GLOB | 100,00 | 99,98 | GLOB | 100,00 | 99,94 |
| EGIS EAU | GLOB | 100,00 | 99,99 | | | |
| EGIS INGÉNIERIE | GLOB | 100,00 | 100,00 | GLOB | 100,00 | 100,00 |
| EGIS MOBILITÉ | GLOB | 100,00 | 100,00 | GLOB | 100,00 | 100,00 |
| EGIS PROJECTS | GLOB | 100,00 | 100,00 | GLOB | 100,00 | 100,00 |

COMPTES CONSOLIDÉS

| GROUPES/SOCIÉTÉS | 31 décembre 2007 | | | 31 décembre 2006 | | |
|--|------------------|---------------|-----------|------------------|---------------|-----------|
| | Méthode | % Intégration | % Intérêt | Méthode | % Intégration | % Intérêt |
| EGIS RAIL | GLOB | 100,00 | 85,88 | GLOB | 100,00 | 82,57 |
| EGIS ROAD OPERATION SA | GLOB | 100,00 | 100,00 | GLOB | 100,00 | 100,00 |
| EGIS ROUTE | GLOB | 100,00 | 100,00 | GLOB | 100,00 | 100,00 |
| EGIS STRUCTURE ET ENVIRONNEMENT | GLOB | 100,00 | 100,00 | | | |
| EST INFRA INGÉNIERIE | GLOB | 100,00 | 99,98 | GLOB | 100,00 | 99,98 |
| JEAN MULLER INTERNATIONAL | GLOB | 100,00 | 99,99 | GLOB | 100,00 | 99,99 |
| MFI SAS | EQUI | 33,34 | 33,34 | | | |
| MUTATIONS | GLOB | 100,00 | 69,99 | | | |
| OUEST INFRA | GLOB | 100,00 | 99,98 | GLOB | 100,00 | 99,99 |
| PARK + | PROP | 40,00 | 40,00 | PROP | 40,00 | 40,00 |
| ROUTALIS | GLOB | 100,00 | 70,00 | GLOB | 100,00 | 70,00 |
| SATEC | GLOB | 100,00 | 100,00 | GLOB | 100,00 | 100,00 |
| SEGAP SA | EQUI | 50,00 | 50,00 | | | |
| SEP A28 FOE | PROP | 65,00 | 65,00 | PROP | 65,00 | 65,00 |
| SERALP INFRASTRUCTURE | GLOB | 100,00 | 99,99 | GLOB | 100,00 | 99,99 |
| SLI | GLOB | 100,00 | 99,99 | | | |
| SOCIÉTÉ DU MÉTRO DE MARSEILLE SA (SMM) | GLOB | 100,00 | 85,88 | GLOB | 100,00 | 82,57 |
| SOCIÉTÉ NOUVELLE INGEROUTE | GLOB | 100,00 | 99,99 | | | |
| SOFREAVIA SERVICES SA | GLOB | 100,00 | 99,97 | GLOB | 100,00 | 99,97 |
| SUD-OUEST INFRA | GLOB | 100,00 | 99,98 | GLOB | 100,00 | 64,98 |
| URBANISME ET ACOUSTIQUE | GLOB | 100,00 | 99,98 | GLOB | 100,00 | 64,98 |
| ÉTRANGER | | | | | | |
| ATTIKES DIADROMES LTD (Grèce) | EQUI | 20,00 | 20,00 | EQUI | 20,00 | 20,00 |
| AUTOBAHN + A8 GMBH (Allemagne) | EQUI | 19,00 | 19,00 | | | |
| AUTOBAHN + SERVICES (Allemagne) | PROP | 56,00 | 56,00 | | | |
| AESA (Pologne) | PROP | 45,00 | 45,00 | PROP | 45,00 | 45,00 |
| BHEGIS (Australie) | PROP | 50,00 | 50,00 | PROP | 50,00 | 50,00 |
| BONAVENTURA STRASSENERHALTUNG GMBH (Autriche) | PROP | 50,00 | 50,00 | | | |

| GROUPES/SOCIÉTÉS | 31 décembre 2007 | | | 31 décembre 2006 | | |
|---|------------------|---------------|-----------|------------------|---------------|-----------|
| | Méthode | % Intégration | % Intérêt | Méthode | % Intégration | % Intérêt |
| CAOG (Chypre) | PROP | 36,00 | 36,00 | PROP | 36,00 | 36,00 |
| CEL TRAK (Irlande) | EQUI | 22,22 | 22,22 | | | |
| EASYTRIP SERVICES CORPORATION (Philippines) | GLOB | 100,00 | 100,00 | GLOB | 100,00 | 100,00 |
| EASYTRIP SERVICES IRELAND LTD (Irlande) | PROP | 50,00 | 50,00 | PROP | 50,00 | 50,00 |
| EGIS PROJECTS ASIA PACIFIC (Australie) | GLOB | 100,00 | 100,00 | GLOB | 100,00 | 100,00 |
| EGIS CAMEROUN (Cameroun) | GLOB | 100,00 | 99,92 | GLOB | 100,00 | 99,92 |
| EGIS EYSER (Espagne) | GLOB | 100,00 | 100,00 | GLOB | 100,00 | 100,00 |
| EGIS INDIA (Inde) | GLOB | 100,00 | 99,99 | GLOB | 100,00 | 99,99 |
| EGIS INVESTMENT PARTNERS (Luxembourg) | GLOB | 100,00 | 100,00 | GLOB | 100,00 | 100,00 |
| EGIS INVESTMENT SARL (Luxembourg) | GLOB | 100,00 | 100,00 | GLOB | 100,00 | 100,00 |
| EGIS POLAND (Pologne) | GLOB | 100,00 | 99,99 | GLOB | 100,00 | 99,99 |
| EGIS PROJECTS GMBH (Autriche) | GLOB | 100,00 | 100,00 | GLOB | 100,00 | 100,00 |
| EGIS ROMANIA (Roumanie) | GLOB | 100,00 | 99,99 | GLOB | 100,00 | 99,99 |
| EP POLSKA (Pologne) | GLOB | 100,00 | 100,00 | GLOB | 100,00 | 100,00 |
| EPSYS (Philippines) | GLOB | 100,00 | 100,00 | GLOB | 100,00 | 100,00 |
| HERMES AIRPORT LTD (Chypre) | EQUI | 20,00 | 20,00 | EQUI | 20,00 | 20,00 |
| ISIS BELGIQUE (Belgique) | GLOB | 100,00 | 99,46 | GLOB | 100,00 | 99,46 |
| ITS ROAD SERVICES LTD (Irlande) | PROP | 49,50 | 49,50 | | | |
| OPERS CUT (Portugal) | GLOB | 100,00 | 70,00 | GLOB | 100,00 | 70,00 |
| SEMALY IRLANDE (Irlande) | GLOB | 100,00 | 85,88 | GLOB | 100,00 | 82,57 |
| SEMALY PORTUGAL (Portugal) | GLOB | 100,00 | 85,88 | GLOB | 100,00 | 82,57 |
| SEMALY SINGAPOUR (Singapour) | GLOB | 100,00 | 85,88 | GLOB | 100,00 | 82,57 |
| SEMALY UK (Grande-Bretagne) | GLOB | 100,00 | 85,88 | GLOB | 100,00 | 82,57 |
| STALEXPORT TRANSROUTE AUTOSTRADA (Pologne) | PROP | 45,00 | 45,00 | PROP | 45,00 | 45,00 |
| TMC (Philippines) | PROP | 34,00 | 34,00 | PROP | 34,00 | 34,00 |
| TRANS-CESTE D.O.O.(Croatie) | GLOB | 100,00 | 100,00 | GLOB | 100,00 | 100,00 |
| TRANSLINK INVESTMENT (Australie) | PROP | 50,00 | 50,00 | PROP | 50,00 | 50,00 |

| GROUPES/SOCIÉTÉS | 31 décembre 2007 | | | 31 décembre 2006 | | |
|---|------------------|---------------|-----------|------------------|---------------|-----------|
| | Méthode | % Intégration | % Intérêt | Méthode | % Intégration | % Intérêt |
| TRANSROUTE AUSTRALIA (Australie) | GLOB | 100,00 | 100,00 | GLOB | 100,00 | 100,00 |
| TRANSROUTE PHILIPPINES (Philippines) | GLOB | 100,00 | 100,00 | GLOB | 100,00 | 100,00 |
| TRANSROUTE TUNNEL OPERATIONS LTD (Irlande) | GLOB | 100,00 | 100,00 | GLOB | 100,00 | 100,00 |
| TRANSROUTE U.K. (Grande-Bretagne) | GLOB | 100,00 | 100,00 | GLOB | 100,00 | 100,00 |
| UK HIGHWAYS SERVICES (Grande-Bretagne) | PROP | 50,00 | 50,00 | PROP | 50,00 | 50,00 |
| Groupe Santoline | | | | | | |
| GRUPE SANTOLINE | EQUI | 40,00 | 40,00 | EQUI | 40,00 | 40,00 |

- (1) C3D Investment : Transmission universelle de patrimoine le 31 octobre 2007 avec la Caisse des Dépôts.
- (2) CDC Holding Finance : Transmission universelle de patrimoine le 18 juin 2007 avec la Caisse des Dépôts.
- (3) CDC Projets Urbains : Transmission universelle de patrimoine le 28 juin 2007 avec la Caisse des Dépôts.
- (4) SAS Tour Descartes : déconsolidée à la Caisse des Dépôts au second semestre 2007, détention à 33 % chez Icade Foncière des Pimonts.
- (5) Société Foncière Anatole France : Transmission universelle de patrimoine le 30 novembre 2007 avec la Caisse des Dépôts.
- (6) HIME : HIME est également détenue à 33 % par le groupe Séché Environnement.
- (7) CDC Entreprises Holding : Transmission universelle de patrimoine le 29 juin 2007 avec la Caisse des Dépôts.
- (8) CNP Assurances : taux d'intérêt de 40 % avant retraitement des actions propres CNP.
- (9) Fusion absorption d'Écureuil Vie par CNP Assurances approuvée par l'AG de CNP Assurances du 18 décembre 2007.
- (10) Fusions absorptions d'Icade Foncière des Pimonts SA, Icade Patrimoine SA, et Icade Foncière Publique SAS par Icade EMGP SA. Absorption d'Icade SA par Icade EMGP SA. Icade EMGP SA prend la dénomination d'ICADE SA. (Opérations rétroactives au 1^{er} janvier 2007). Icade SA : taux d'intérêt de 61,58 % avant retraitement des actions propres Icade.
- (11) SAS Paris Nord Est détenue à 50 % par la Caisse des Dépôts et à 30 % par Icade Foncier Développement.
- (12) SCI Commissariat Nice les Moulins détenue à 50 % par la Caisse des Dépôts et à 50 % par Icade.
- (13) SCI de la Vision détenue à 43 % par la Caisse des Dépôts et à 22 % par Icade.
- (14) SCI du Centre des Archives Diplomatiques détenue à 44 % par la Caisse des Dépôts et à 22 % par Icade.
- (15) CD Cités et CD Habitat : fusion absorption par la SCET au 1^{er} semestre 2007.
- (16) SCI des Régions : taux d'intérêt calculé compte tenu d'une co-détention avec la Caisse des Dépôts (à 50/50).
- (17) STVI intégrée à 100 % compte tenu de la promesse d'achat croisée du solde au 1^{er} octobre 2013.
- (18) SMVP : taux d'intérêt calculé compte tenu d'une co-détention entre le groupe Compagnie des Alpes (51 %) et la Caisse des Dépôts (49 %).
- (19) Écobiogestion : taux d'intérêt calculé compte tenu d'une co-détention entre le groupe Compagnie des Alpes (97 %) et la Caisse des Dépôts (3 %).

Méthodes de consolidation - GLOB : Intégration globale - PROP : Intégration proportionnelle - EQUI : Mise en équivalence.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de la Caisse des dépôts et consignations

Exercice clos le 31 décembre 2007

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés du groupe Caisse des Dépôts relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2007, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le directeur général. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes. Ces comptes ont été préparés pour la première fois conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne. Ils comprennent à titre comparatif les données relatives à l'exercice 2006 retraitées selon les mêmes règles.

I - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

■ Principes comptables

> Transactions avec les intérêts minoritaires

Le groupe Caisse des Dépôts indique en note "Principes et méthodes comptables applicables dans le groupe" paragraphe IV.7 de l'annexe, le traitement retenu pour les acquisitions et cessions partielles d'intérêts minoritaires de société contrôlées.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par le groupe Caisse des Dépôts, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans les notes aux états financiers et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

■ Estimations comptables

> Dépréciation des actifs incorporels non amortissables et des écarts d'acquisition

Le groupe Caisse des Dépôts procède à un test de dépréciation des écarts d'acquisition et des actifs à durée de vie indéfinie selon les modalités décrites dans la note "Principes et méthodes comptables applicables dans le groupe" paragraphe V.7 de l'annexe. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce test de dépréciation ainsi que les hypothèses utilisées.

> Activités d'assurances

Certains postes techniques propres à l'assurance, à l'actif et au passif des comptes consolidés du groupe sont estimés sur des bases statistiques et actuarielles, notamment les provisions techniques, présentées en note "Principes et méthodes comptables

applicables dans le groupe" paragraphe V.12 et en note 28 (Notes relatives au bilan consolidé). Nous nous sommes assurés du caractère raisonnable des hypothèses retenues dans les modèles de calculs utilisés ainsi que de leur cohérence d'ensemble.

Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur

ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport annuel au titre des éléments financiers du groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Courbevoie, le 25 avril 2008

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit



Catherine Pariset

Mazars et Guérard



Guillaume Potel



Denis Grison

Comptes annuels

de la Section générale

sommaire

| | |
|------------------------------------|-----|
| Bilan | 100 |
| Hors-bilan | 101 |
| Compte de résultat | 102 |
| Notes annexes aux états financiers | 103 |

Bilan

(en millions d'euros)

| | Notes | 31.12.2007 | 31.12.2006 |
|--|-----------|---------------|----------------|
| Actif | | | |
| Opérations interbancaires et assimilées | | 13 414 | 16 445 |
| Caisse, banques centrales, comptes chèques postaux | | 5 | 18 |
| Effets publics et valeurs assimilées | 3 | 9 653 | 12 084 |
| Créances sur les établissements de crédit | 1 | 3 756 | 4 343 |
| Opérations avec la clientèle | 2 | 14 648 | 10 013 |
| Comptes ordinaires débiteurs | | 576 | 505 |
| Autres concours à la clientèle | | 14 072 | 9 508 |
| Obligations, actions et autres titres à revenu fixe et variable | | 53 386 | 61 800 |
| Obligations et autres titres à revenu fixe | 3 | 38 729 | 48 442 |
| Actions et autres titres à revenu variable | 3 | 14 657 | 13 358 |
| Participations | 4 | 12 959 | 10 184 |
| Immobilisations corporelles et incorporelles | 5 | 2 374 | 2 392 |
| Comptes de régularisation et actifs divers | 6 | 2 984 | 3 076 |
| Total actif | | 99 765 | 103 910 |
| Passif | | | |
| Opérations interbancaires et assimilées | | 16 706 | 26 675 |
| Dettes envers les établissements de crédit | 7 | 16 706 | 26 675 |
| Opérations avec la clientèle | 8 | 42 716 | 42 686 |
| Comptes ordinaires créditeurs de la clientèle | | 33 030 | 33 005 |
| Autres dettes envers la clientèle | | 9 686 | 9 681 |
| Dettes représentées par un titre | 9 | 6 839 | 7 955 |
| Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables | | 6 839 | 7 955 |
| Comptes de régularisation et passifs divers | 10 | 11 225 | 12 081 |
| Provisions | 11 | 1 771 | 1 426 |
| Dépôts de garantie | | 5 | 1 |
| Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG) | 12 | 473 | 473 |
| Capitaux propres (hors FRBG) | 12 | 20 030 | 12 613 |
| Réserves et autres | | 11 123 | 11 438 |
| Résultat de l'exercice | | 8 907 | 1 175 |
| Total passif | | 99 765 | 103 910 |

Hors-bilan

(en millions d'euros)

| | 31.12.2007 | 31.12.2006 |
|---|---------------|---------------|
| Engagements de financement, de garantie et engagements donnés sur titres | | |
| Engagements de financement | 12 929 | 12 493 |
| En faveur d'établissements de crédit | 48 | 17 |
| En faveur de la clientèle ⁽¹⁾ | 12 881 | 12 476 |
| Engagements de garantie | 2 531 | 3 002 |
| En faveur d'établissements de crédit | 1 677 | 1 644 |
| En faveur de la clientèle | 854 | 1 358 |
| Engagements sur titres | 77 | 933 |
| Titres à livrer | 77 | 933 |
| Engagements de financement, de garantie et engagements reçus sur titres | | |
| Engagements de financement | 9 787 | 10 267 |
| Reçus d'établissements de crédit ⁽²⁾ | 9 787 | 10 267 |
| Engagements de garantie | 1 022 | 1 266 |
| Reçus d'établissements de crédit ⁽³⁾ | 66 | 385 |
| Reçus de la clientèle | 939 | 850 |
| Reçus de l'État et assimilés | 17 | 31 |
| Engagements sur titres | 613 | 1 970 |
| Titres à recevoir | 613 | 1 970 |
| Autres engagements donnés et reçus | | |
| Autres engagements donnés | 343 | 509 |
| Autres engagements reçus | 12 | 12 |

Les engagements hors-bilan relatifs aux opérations de change au comptant et à terme et de prêts/emprunts de devises sont décrits dans la note 15.

(1) Dont engagement donné en faveur de l'ACOSS pour 11 Md€ (11 Md€ au 31 décembre 2006).

(2) Les engagements de financement reçus d'établissements de crédit concernent l'engagement de trésorerie vis-à-vis de la CNCE.

(3) La baisse des engagements de garantie reçus d'établissements de crédit s'explique essentiellement par la baisse des engagements reçus sur les OPCVM d'IXIS Corporate & Investment Bank : 59 M€ au 31 décembre 2007 contre 376 M€ au 31 décembre 2006.

Compte de résultat

| (en millions d'euros) | Notes | 31.12.2007 | 31.12.2006 |
|---|-----------|----------------|----------------|
| Intérêts et produits assimilés | | 2 547 | 1 973 |
| Opérations de trésorerie et interbancaires | 19 | 251 | 233 |
| Opérations avec la clientèle | 20 | 643 | 380 |
| Obligations et autres titres à revenu fixe | 21 | 1 611 | 1 359 |
| Autres intérêts et produits assimilés | 22 | 42 | 1 |
| Intérêts et charges assimilées | | (1 854) | (1 393) |
| Opérations de trésorerie et interbancaires | 19 | (827) | (564) |
| Opérations avec la clientèle | 20 | (726) | (619) |
| Obligations et autres titres à revenu fixe | 21 | (262) | (208) |
| Autres intérêts et charges assimilées | 22 | (39) | (2) |
| Revenu des titres à revenu variable | 23 | 1 004 | 1 144 |
| Commissions (produits) | 24 | 17 | 20 |
| Commissions (charges) | 24 | (41) | (39) |
| Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation | 25 | 66 | (191) |
| Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés | 26 | 1 695 | 688 |
| Autres produits et charges d'exploitation bancaire nets | 27 | (241) | (363) |
| Produit net bancaire | | 3 193 | 1 839 |
| Charges générales d'exploitation | 28 | (282) | (258) |
| Dotations aux amortissements et dépréciations sur immobilisations | 29 | (59) | (51) |
| Résultat brut d'exploitation | | 2 852 | 1 530 |
| Coût du risque | 30 | (18) | (10) |
| Résultat d'exploitation | | 2 834 | 1 520 |
| Gains ou pertes sur actifs immobilisés | 31 | 6 861 | 242 |
| Résultat courant avant impôts | | 9 695 | 1 762 |
| Résultat exceptionnel | | (1) | (1) |
| Impôts sur les bénéfices | 32 | (787) | (721) |
| Dotations/reprises nettes au FRBG et aux provisions réglementées | 33 | | 135 |
| Résultat net | | 8 907 | 1 175 |

Notes annexes aux états financiers

ÉVÉNEMENTS MARQUANTS DE LA PÉRIODE

I - Opérations de transmissions universelles de patrimoine

Au cours de l'année 2007, la Caisse des Dépôts, actionnaire unique de CDC Entreprises Holding, CDC Holding Finance, CDC Projets urbains, SCI Boucicaut, C3D Investissement et Société Foncière Anatole France a décidé la dissolution de ces sociétés par transmission universelle de patrimoine. La différence entre les actifs nets reçus des sociétés et la valeur comptable des titres détenus par la Caisse des Dépôts a donné lieu à la constatation en résultat de boni de fusion pour un montant total de 4,6 Md€.

II - Acquisition de titres CNP Assurances

Au cours de l'année 2007, la Caisse des Dépôts a porté sa participation dans CNP Assurances de 36,5 % à 40 %. Au 31 décembre 2007, la Caisse des Dépôts détient 59 415 129 actions CNP Assurances pour une valeur de 1 479 M€.

III - Icade: fusion avec extension du régime SIIC

Le 30 novembre 2007, les assemblées des sociétés Icade, Icade Foncière des Pimonts, Icade Patrimoine et le Président de la SASU Icade Foncière Publique ont approuvé le principe de leur fusion-absorption par Icade EMGP. Avant fusions, Icade détenait 86,2 % du capital d'Icade EMGP, 92,9 % d'Icade Foncière des Pimonts, 99,6 % d'Icade Patrimoine et 100 % d'Icade Foncière Publique. À l'issue des fusions, Icade EMGP a été renommée Icade.

L'opération de fusion a conduit la Caisse des Dépôts à enregistrer une plus-value brute de 2 279 M€. Au 31 décembre 2007, la Caisse des Dépôts détient 61,6 % du capital de la nouvelle structure pour une valeur brute de 3 030 M€.

IV - Vente des titres Tower Participations et démarrage de CDC Infrastructure

Au cours du premier semestre 2007, la Caisse des Dépôts a vendu à Tyrol Acquisition, sa participation dans Tower Participations (TDF) pour un montant de 916 M€ réalisant une plus-value de 720 M€.

Au cours du second semestre, la Caisse des Dépôts a participé à l'augmentation de capital de CDC Infrastructure par incorporation de son avance d'actionnaire pour un montant de 1 220 M€. Ainsi, la Caisse des Dépôts détient 100 % de CDC Infrastructure pour une valeur brute de 1 247 M€.

V - Participation Holding Infrastructures Métiers de l'Environnement (HIME)

Au cours du second trimestre 2007, un consortium composé de la Caisse des Dépôts, Sèche Environnement et Axa IM a racheté à PAI le groupe SAUR, troisième opérateur des métiers de l'eau en France. L'opération s'est faite à travers la création d'HIME qui a pris le contrôle de la totalité du capital de la SAUR via sa holding Novasaur. La Caisse des Dépôts détient une participation de 47 % de HIME pour un montant de 140 M€ et a souscrit des obligations convertibles en actions pour un montant de 210 M€.

VI - Participation dans Sèche Environnement

Au cours du premier semestre 2007, la Section générale a exercé les bons de souscriptions en actions de Sèche Environnement. Au 30 juin 2007, la Section générale détient 16,65 % de Sèche Environnement pour un montant de 172 M€. Ce pourcentage a été porté à 20 % suite à l'acquisition complémentaire de 36 M€ sur le troisième trimestre. Au 31 décembre 2007, la participation de la Section générale s'élève à 208 M€.

VII - Crise des "Subprime mortgages"

Suite aux événements constatés sur les marchés financiers durant l'été 2007, la Caisse des Dépôts n'a subi aucun défaut ni aucune dégradation de la notation de ses actifs du fait de l'absence d'exposition en direct sur le marché hypothécaire américain.

PRINCIPES D'ÉLABORATION DES COMPTES

Les comptes au 31 décembre 2007 sont établis conformément aux principes comptables généraux applicables en France aux établissements de crédit. La présentation des états financiers est conforme aux dispositions du règlement n° 2000-03 du Comité de la réglementation comptable (CRC), relatif aux documents de synthèse individuels des entreprises relevant du Comité de la réglementation bancaire et financière (CRBF).

Les principes comptables et méthodes d'évaluation retenus ne présentent pas de changement par rapport à ceux appliqués pour l'établissement des comptes au 31 décembre 2006, à l'exception des points mentionnés ci-dessous.

I - Changements de méthode

■ Comptabilisation des opérations sur titres

Le règlement n° 2005-01 du CRC relatif à la comptabilisation des opérations sur titres modifiant le règlement n° 90-01 du CRBF est applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2007.

Les principales modifications apportées par ce règlement sont les suivantes :

- la règle de détention maximale de 6 mois pour le classement en portefeuille de transaction est supprimée. En conséquence, le transfert de titres depuis et vers le portefeuille de transaction est interdit ;
- les amortissements des primes/décotes doivent être réalisés sur un mode actuariel ;
- pour les titres d'investissement, le règlement impose d'avoir l'intention manifeste de détenir ces titres jusqu'à leur échéance. Le changement d'intention ou la cession de titres d'investissement pour un montant non négligeable entraîne le reclassement automatique de l'intégralité des titres d'investissement dans le portefeuille de placement et l'interdiction durant l'exercice et les deux exercices suivants de classer des titres en portefeuille d'investissement (le règlement n° 2005-01 prévoit, toutefois, des exceptions à cette règle, notamment en cas de cession proche de la date d'échéance ou justifiée par un événement externe, isolé ou imprévisible).

L'application de ces nouvelles dispositions n'a pas d'impact significatif sur le bilan d'ouverture et les comptes au 31 décembre 2007, dans la mesure où l'amortissement actuariel est déjà pratiqué sur une grande partie du portefeuille.

II - Principes comptables et méthodes d'évaluation

1 - Enregistrement en compte de résultat

Les intérêts et les commissions assimilés sont comptabilisés pour leur montant couru selon le principe de la spécialisation des exercices. Les commissions non assimilées à des intérêts sont enregistrées lors de leur encaissement ou de leur paiement.

2 - Opérations en devises

Les actifs, passifs et engagements hors-bilan libellés en devises, ont été convertis au cours de change constaté à la date d'arrêt. Les gains et pertes de change résultant des opérations courantes conclues en devises sont enregistrés dans le compte de résultat. Les opérations de change au comptant sont évaluées au cours du comptant. Le cas échéant, les opérations de change à terme, réalisées dans une intention autre que de couverture, sont évaluées au cours du terme restant à courir. Les opérations de change à terme, conclues à titre de couverture, sont évaluées symétriquement à l'élément couvert. Par ailleurs, les reports et dépôts, liés aux opérations de change à terme couvertes, sont rapportés au compte de résultat de manière échelonnée sur la période restant à courir jusqu'à l'échéance de ces opérations.

3 - Créances sur les établissements de crédit et la clientèle

Ces créances intègrent les crédits consentis, les comptes ordinaires débiteurs, ainsi que les titres reçus en pension livrée et les valeurs reçues en pension.

Les dispositions comptables du règlement n° 2002-03 modifié s'appliquent à l'ensemble des prêts et créances.

3.1 - Prêts

Les prêts sont enregistrés à l'actif à leur valeur de remboursement. Les intérêts correspondants sont portés en compte de résultat *prorata temporis*.

> Les prêts sont transférés en créances douteuses dès lors qu'ils sont porteurs d'un risque de crédit avéré, c'est-à-dire lorsqu'il est probable que tout ou partie des sommes dues conformément au contrat ne seront pas perçues et ce, nonobstant l'existence de garantie ou de caution. En tout état de cause, sont considérés comme douteux les prêts présentant des échéances impayées depuis plus de 3 mois (plus de 6 mois en matière immobilière, plus de 9 mois vis-à-vis des collectivités locales), les prêts pour lesquels la situation financière de la contrepartie est dégradée, se traduisant par un risque de non-recouvrement, ainsi que les encours faisant l'objet d'une procédure contentieuse.

> De même, tous les concours sur une contrepartie, dès lors que celle-ci dispose d'un concours inscrit en créances douteuses, sont inscrits en créances douteuses en application du principe de contagion. Pour les groupes, le principe de contagion est appliqué au cas par cas.

> Parmi les créances douteuses, sont identifiées comptablement les créances douteuses compromises. Les créances douteuses compromises sont les créances dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées. Sont concernées les créances déchuées du terme ainsi que certaines créances douteuses de plus d'un an et ayant un caractère irrécouvrable nécessitant la détermination d'une dépréciation et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé. Cette analyse doit être effectuée en tenant compte des garanties existantes sur ces encours.

> Les encours douteux et les encours douteux compromis peuvent être portés à nouveau en encours sains lorsque les paiements ont repris de manière régulière pour les montants correspondant aux échéances contractuelles d'origine et lorsque la contrepartie ne présente plus de risque de défaillance. Ils peuvent être également portés en encours restructurés si un rééchelonnement de la dette a eu lieu et après un délai d'observation.

> Les prêts présentant un risque de crédit avéré font l'objet de dépréciations qui permettent de couvrir, en valeur actualisée, l'ensemble des pertes prévisionnelles sur les encours classés en créances douteuses et en créances douteuses compromises.

> Les intérêts courus sont enregistrés périodiquement sur les créances saines, y compris les créances restructurées et sur les créances douteuses non compromises. Les intérêts sur créances douteuses compromises ne sont enregistrés en compte de résultat qu'au moment de leur paiement effectif. Les intérêts comptabilisés sur créances douteuses et non encaissés sont intégralement dépréciés. Lorsque l'établissement estime que la créance est définitivement irrécouvrable, une perte est enregistrée.

> Les créances restructurées sont identifiées, le cas échéant, dans une sous-catégorie spécifique des encours sains. Elles donnent lieu à l'enregistrement en coût du risque d'une décote d'un montant égal à l'écart entre l'actualisation des flux contractuels initialement attendus et l'actualisation, au taux d'intérêt effectif d'origine, des flux futurs attendus suite à la restructuration. Cette décote est réintégrée sur la durée de vie restant à courir du crédit dans la marge d'intérêt. Les créances restructurées sont immédiatement déclassées en encours douteux lorsque le débiteur ne respecte pas les échéances fixées.

> Les engagements par signature suivent les mêmes principes et méthodes comptables que ceux appliqués aux crédits.

3.2 - Titres reçus en pension livrée et valeurs reçues en pension

Ils sont portés à l'actif dans un compte représentatif de la créance ainsi générée. Les produits correspondants sont enregistrés en résultat de l'exercice *prorata temporis*. Les titres pris en pension livrée puis cédés sont enregistrés au passif en dettes de titres. Ils sont dès lors valorisés à leur valeur de marché.

4 - Titres et opérations sur titres

4.1 - Titres

Les titres sont comptabilisés conformément au règlement n° 2005-01 du CRC relatif à la comptabilisation des opérations sur titres modifiant le règlement n° 90-01 du CRBF applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2007 au sein des catégories comptables correspondant à différentes activités de l'Établissement public.

Les achats et ventes de titres sont comptabilisés au bilan en date de règlement/livraison, sauf cas particuliers.

■ Titres de transaction

Les titres de transaction comprennent, outre des valeurs mobilières, des bons du Trésor et des TCN. Ils sont acquis (ou vendus) dès l'origine avec l'intention de les revendre (ou de les racheter) à court terme. Ils se négocient sur des marchés liquides et sont valorisés à leur valeur de marché. À chaque arrêt, les variations de valeur de marché sont enregistrées en résultat.

Les transferts de titres de ou vers le portefeuille de titres de transaction sont interdits.

■ Titres de placement

Les titres de placement incluent les titres ne répondant pas aux conditions d'un classement en portefeuille de transaction ou d'investissement.

Les éventuelles primes ou décotes font l'objet d'un étalement actuariel sur la durée de vie résiduelle du titre.

Les titres de placement sont gérés selon la méthode du "premier entré, premier sorti" et sont évalués de la façon suivante :

> actions et obligations : les moins-values latentes calculées par rapport à la valeur de marché sur la base du cours de clôture sont constatées sous forme de dépréciations ;

> bons du Trésor, TCN et titres du marché interbancaire : des dépréciations sont constituées en fonction de la solvabilité des émetteurs et par référence à des indicateurs de marché.

Le portefeuille de titrisations de la Section générale (détenu en placement) est valorisé en fonction des cotations fournies par Bloomberg, le cas échéant, des cotations sont demandées à des contreparties externes.

■ Titres d'investissement

Cette catégorie est composée de titres à revenu fixe que l'Établissement public a l'intention manifeste de détenir jusqu'à leur échéance et pour lesquels il dispose de la capacité de financement nécessaire pour continuer de les détenir jusqu'à leur échéance et n'est soumis à aucune contrainte existante juridique ou autre qui pourrait remettre en cause son intention de détenir ces titres jusqu'à leur échéance.

Le changement d'intention ou la cession de titres d'investissement pour un montant non négligeable entraîne le reclassement automatique de l'intégralité des titres d'investissement dans le portefeuille de placement et l'interdiction durant l'exercice et les deux exercices suivants de classer des titres en portefeuille d'investissement. Des exceptions à cette règle sont toutefois prévues, notamment en cas de cession proche de la date d'échéance ou justifiée par un événement externe, isolé ou imprévisible.

Les moins-values latentes pouvant exister entre la valeur comptable des titres et leur prix de marché ne font pas l'objet de dépréciations. Les dispositions comptables du règlement CRC n° 2002-03 relatif au risque de crédit dans les entreprises relevant du CRBF s'appliquent, le cas échéant, au risque de crédit attaché aux titres d'investissement. La différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement des titres (prime-décote) est amortie selon la méthode actuarielle.

■ Titres de l'activité de portefeuille (TAP)

Les titres de l'activité de portefeuille correspondent à des investissements réalisés de façon régulière avec pour objectif d'en retirer un gain en capital à moyen terme sans intention d'investir durablement dans le développement du fonds de commerce ni de participer activement à la gestion opérationnelle de l'entreprise émettrice. Ils sont comptabilisés au prix d'acquisition. Ils figurent au plus bas de leur coût historique ou de leur valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée en tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur et de l'horizon de détention. Pour les sociétés cotées, la moyenne des cours de bourse constatés sur une période suffisamment longue, tenant compte de l'horizon de détention envisagé pour atténuer l'effet de fortes variations ponctuelles de cours de bourse, est généralement représentative de la valeur d'utilité.

■ Titres de participation

Les titres de participation sont valorisés au coût d'acquisition. Ils sont évalués en fonction de leur valeur d'usage par référence à différents critères tels que l'actif net, les perspectives de rentabilité, le cours de bourse, la capitalisation des résultats. Des dépréciations sont constituées en cas de perte durable de la valeur d'usage de ces titres.

4.2 - Opérations sur titres

■ OAT indexées sur l'inflation

En l'absence de réglementation spécifique applicable aux établissements de crédit, l'indexation du nominal des OAT indexées sur l'inflation est comptabilisée par analogie au traitement préconisé par le code des assurances : le gain ou la perte est constaté en produits ou en charges de l'exercice.

■ Cessions temporaires de titres (prêts et emprunts, pensions livrées)

Les titres prêtés sont inscrits sur une ligne spécifique de l'actif du bilan pour la valeur comptable des titres sortis du portefeuille selon la méthode "dernier entré, premier sorti" (DEPS ou LIFO). En date d'arrêt, ils sont évalués selon les règles du portefeuille d'origine. Les titres empruntés sont enregistrés, au prix de marché du jour de l'emprunt, à l'actif dans la catégorie des titres de transaction et au passif pour constater la dette de titres à l'égard du prêteur. Ces titres sont évalués en fonction de leur valeur de marché aux dates d'arrêt. Les prêts et emprunts garantis par des espèces sont comptablement assimilés à des pensions livrées. La rémunération relative à ces opérations est enregistrée *pro rata temporis* en résultat.

5 - Instruments financiers à terme

En application de la stratégie définie sur le développement des activités de négociation et la gestion des risques de marché, la Caisse des Dépôts intervient sur l'ensemble des marchés organisés et de gré à gré d'instruments financiers à terme fermes et conditionnels de taux, de change et sur actions. Ces interventions sont réalisées, en France comme à l'étranger, dans le cadre de couvertures affectées ou globales, ou dans le cadre de prise de positions ouvertes isolées.

Pour l'ensemble de ces instruments, et quelle que soit l'intention de gestion, le nominal des contrats, celui du sous-jacent ou le prix d'exercice, est porté en hors-bilan. La comptabilisation des résultats sur ces instruments est fonction de l'intention de gestion.

Les dispositions comptables du règlement CRC n° 2002-03 relatif au risque de crédit dans les entreprises relevant du CRBF s'appliquent, le cas échéant, aux contrats négociés sur les marchés de gré à gré. La juste valeur de chaque catégorie d'instruments financiers dérivés est précisée dans la note relative aux instruments financiers à terme.

5.1 - Contrats d'échange de taux et de devises

■ Opérations de couverture

Les charges ou produits des instruments affectés à la couverture d'un élément ou d'un groupe d'éléments couverts sont enregistrés en résultat de manière symétrique aux produits ou charges sur les éléments couverts. Les résultats sur instruments affectés le cas échéant à une couverture globale sont enregistrés *pro rata temporis*.

■ Positions ouvertes isolées

Les contrats sont évalués, à la date d'arrêt des comptes, à leur valeur de marché.

> Pour les contrats négociés sur des marchés organisés ou assimilés, les gains ou les pertes latents sont enregistrés en résultat.

> Pour les contrats négociés de gré à gré, les moins-values latentes font l'objet d'une provision pour risque et les plus-values latentes ne sont pas enregistrées.

5.2 - Autres opérations

Les autres opérations se composent principalement des futures et des options.

■ Opérations de couverture

Les charges ou produits sont rapportés au compte de résultat de manière symétrique au mode de comptabilisation des produits ou charges sur l'élément couvert.

■ Opérations autres que de couverture

Les contrats sont évalués à leur valeur de marché.

> Pour les contrats en position ouverte isolée, négociés sur des marchés organisés ou assimilés, les gains ou les pertes latents sont enregistrés en résultat.

> Pour les contrats en position ouverte isolée, négociés de gré à gré, les moins-values latentes font l'objet d'une provision pour risque et les plus-values latentes ne sont pas enregistrées. Afin de mieux traduire la réalité économique de l'activité et par dérogation à la réglementation française, les instruments peu liquides sont également valorisés à un prix de marché théorique.

5.3 - Opérations complexes

Les opérations complexes correspondent à des combinaisons synthétiques d'instruments de types, natures et modes d'évaluation identiques ou différents.

Chaque composante de la transaction est comptabilisée en bilan et hors-bilan en suivant la nature juridique des produits sous-jacents.

Le résultat est appréhendé globalement et comptabilisé en un seul lot, de manière à refléter la nature économique des opérations, comme s'il s'agissait d'un instrument unique. Dans le cas de produits totalement nouveaux, sans référence à une réglementation explicite, l'approche comptable du résultat procède d'un raisonnement par analogie avec des types de produits existants. La comptabilisation du résultat est fonction de l'intention de gestion.

■ Opérations relevant de la logique de couverture

Pour des raisons de prudence, dans le cas notamment de faible liquidité du marché, le résultat est comptabilisé *prorata temporis*. Une dépréciation est constituée en cas de valeur de marché négative.

■ Gestion de portefeuille de transaction

Le résultat, assimilable à une commission de montage, est comptabilisé à l'origine. Une décote est appliquée pour tenir compte des frais futurs de gestion et des risques de contrepartie éventuels.

5.4 - Les valeurs de marché

Lorsque le prix de marché des instruments ou les paramètres de valorisation ne font pas l'objet de cotations officielles, des méthodes de valorisation alternatives sont utilisées. Elles font intervenir un ou plusieurs des éléments suivants : confirmation de prix par des courtiers ou contreparties externes, comparaison avec des transactions réelles et étude par catégories d'émetteurs ou d'instruments. Dans le cas où la valorisation des instruments serait faite à partir de modèles, ceux-ci intègrent les paramètres qui affectent l'évaluation de ces instruments, notamment le niveau de liquidité des marchés concernés. Dans une approche prudente, les calculs sont corrigés pour tenir compte des faiblesses de certains de ces paramètres, en particulier quant à leur pertinence sur longue période.

6 - Immobilisations corporelles et incorporelles

Conformément au règlement n° 2004-06 du CRC relatif à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs, les immobilisations sont valorisées à leur coût d'acquisition, constitué du prix d'achat, de tous les coûts directement attribuables engagés ainsi que des coûts d'emprunt, le cas échéant.

En application du règlement n° 2002-10 du CRC relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs, la Section générale immobilise par composants les dépenses de remplacement et d'entretien. Les 5 catégories de composants identifiées sont amorties en mode linéaire, sur leur durée d'utilisation estimée, en fonction du type d'immeuble défini :

- gros œuvre : de 50 ans à 100 ans ;
- couverture/façade : 30 ans ;
- agencements : 10 ans ;
- installations générales et techniques : 20 ans ;
- gros entretien : 15 ans.

> La valeur résiduelle, définie comme le montant net des coûts de sortie attendus, qu'une entité obtiendrait de la cession de l'actif sur le marché à la fin de son utilisation, doit être prise en compte dans la base amortissable lorsqu'elle est à la fois significative et mesurable. L'application des principes réglementaires s'est traduite pour l'ensemble des actifs immobiliers par l'absence de prise en compte de valeur résiduelle dans la base amortissable, celle-ci ne pouvant être déterminée de façon fiable.

> Les logiciels et coûts de développement sont amortis sur 3 ans.

> À chaque clôture, s'il existe un indice interne ou externe qu'une immobilisation a pu perdre notablement de la valeur, un test de dépréciation est effectué. La valeur nette comptable de l'actif est comparée à sa valeur actuelle.

Si la valeur actuelle s'avère inférieure à la valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

De même, les réserves forestières font l'objet d'une provision pour dépréciation en cas de perte de valeur.

7 - Risques sur l'immobilier de placement

La Caisse des Dépôts détient, sur le long terme, un patrimoine locatif important. Les immeubles présentant lors de la clôture un indice interne ou externe de perte de valeur, ainsi que ceux destinés à être cédés à moyen terme font l'objet d'un test de dépréciation.

En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée en Produit net bancaire dans la rubrique "Autres produits et charges d'exploitation bancaire nets" du compte de résultat.

Les valeurs de marché, pour les immeubles significatifs, sont évaluées par référence à des expertises externes.

8 - Dettes envers les établissements de crédit et comptes créditeurs de la clientèle

Ces dettes comprennent les dépôts, les emprunts contractés ainsi que les titres donnés en pension livrée et les valeurs données en pension.

8.1 - Emprunts

Ils sont inscrits au passif pour leur valeur de remboursement. Les intérêts correspondants sont enregistrés en compte de résultat *prorata temporis*.

8.2 - Titres donnés en pension livrée

La dette ainsi générée est inscrite au passif. Les titres sont maintenus dans leur portefeuille d'origine et continuent à être évalués selon les règles applicables à ce portefeuille. Les intérêts correspondants sont enregistrés en compte de résultat *prorata temporis*.

9 - Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont présentées selon la nature de leur support : titres du marché interbancaire et titres de créances négociables (certificats de dépôts, BMTN et EMTN). Les intérêts courus non échus attachés à ces titres sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

10 - Provisions

Figurent sous cette rubrique :

10.1 - Provisions sur opérations de financement et instruments financiers

Il s'agit de provisions couvrant des risques précisément identifiés, liés à des opérations bancaires ou à des instruments financiers ainsi que des pertes liées à certains secteurs d'activité. Ces provisions comprennent, entre autres, les provisions pour bonification d'intérêts sur enveloppes de prêts accordés, notamment par les fonds d'épargne.

10.2 - Provisions pour engagements sociaux

Ces provisions constituées pour faire face aux engagements sociaux correspondent pour l'essentiel à des indemnités de départ à la retraite et des charges liées à la mise en place de l'accord-cadre signé en décembre 2005.

10.3 - Autres provisions pour risques

Ces provisions sont destinées à couvrir des risques nettement précisés quant à leur objet, et dont le montant ou l'échéance ne peuvent être fixés de façon précise ; leur constitution est subordonnée à l'existence d'une obligation envers un tiers à la clôture, et à l'absence de contrepartie au moins équivalente attendue de ce tiers. Ces provisions comprennent, entre autres, les provisions destinées à couvrir les charges prévisibles des litiges fiscaux notifiés.

10.4 - Provisions pour impôts

Il s'agit d'une provision couvrant l'impôt latent relatif au régime de sursis d'imposition concernant les opérations d'échanges de titres (offres publiques d'échange, fusions).

11 - Engagements sociaux

Les avantages consentis au personnel sont répartis en plusieurs catégories :

- des avantages à court terme : salaires, congés annuels, intéressement ;
- des avantages postérieurs à l'emploi : régime de retraite, indemnités de fin de carrière, accompagnement à la retraite à taux réduit, couverture prévoyance, frais médicaux ;
- des avantages à long terme : médailles du travail, gratifications liées à l'ancienneté Caisse des Dépôts ;
- des avantages liés à la fin de contrat de travail : régimes de cessation progressive d'activité.

> Certains retraités de l'Établissement public bénéficient de prestations postérieures à l'emploi telles que la couverture de prévoyance et de frais médicaux ainsi que la compensation accordée par la Caisse des Dépôts dans le cadre de l'Épargne prévoyance individuelle.

> Les avantages postérieurs à l'emploi, à long terme et liés à la fin du contrat de travail, pour la plupart issus du nouvel accord-cadre 2006-2008 signé le 20 décembre 2005, peuvent être à cotisations définies ou à prestations définies.

- Les régimes à cotisations définies sont en général couverts par des cotisations versées à des organismes de retraite par répartition ou d'assurance qui gèrent ensuite le paiement des pensions, ou par l'État en ce qui concerne les fonctionnaires, et qui libèrent la Caisse des Dépôts de toute obligation ultérieure. Les cotisations versées constituent des charges de l'exercice.

- Les régimes à prestations définies correspondent aux avantages du personnel pour lesquels la Caisse des Dépôts s'engage sur un niveau de prestations envers les salariés. Ils constituent un risque à moyen ou long terme pour l'employeur et donnent donc lieu à évaluation et provisionnement.

Pour les avantages postérieurs à l'emploi, les conditions d'âge et de départ à la retraite retenues dans les calculs tiennent compte des dispositions de la loi n° 2003-775 du 21 août 2003 portant réforme des retraites.

- Les provisions relatives aux avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies sont ajustées à chaque arrêté en fonction de l'évolution de la dette actuarielle de ces engagements. Ils sont évalués, en interne, selon la méthode des unités de crédit projetées. Ces évaluations prennent en compte l'utilisation d'hypothèses actuarielles économiques externes (taux d'actualisation) et internes à la Caisse des Dépôts (taux de départ, taux d'évolution des rémunérations, table de mortalité...). Les différences liées aux changements d'hypothèses de calcul ou celles induites par les effets d'expérience constituent des écarts actuariels. La Caisse des Dépôts a choisi de reconnaître ces écarts immédiatement en résultat.

- Le coût des services passés, lié à la mise en place du nouveau régime d'avantages postérieurs à l'emploi en 2005, a été étalé selon un mode linéaire, sur la durée moyenne restant à courir jusqu'à ce que les droits correspondants soient acquis au personnel.

- Les provisions relatives aux avantages à long terme et aux avantages liés à la fin du contrat de travail sont évaluées selon la même méthode que celle utilisée pour les avantages postérieurs à l'emploi. Les engagements correspondant aux primes liées à l'attribution de médailles du travail ou médailles Caisse des Dépôts sont calculés selon la même méthode que celle utilisée pour le calcul des engagements d'indemnités de départ à la retraite.

12 - Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)

Ce fonds est destiné à faire face aux risques opérationnels et aux charges inhérentes aux activités bancaires et de gestion des actifs financiers et qui ne peuvent être couverts par ailleurs. Ce fonds fait l'objet de dotations ou de reprises constatées au compte de résultat.

13 - Impôts sur les bénéfices

La Section générale verse chaque année au Trésor public une contribution volontaire représentative de l'impôt sur les sociétés (CRIS) dont le montant est égal à celui qui résulterait de l'application aux bénéfices de l'établissement de l'impôt sur les sociétés.

Une provision pour impôt sur les opérations en sursis d'imposition est calculée en appliquant à ces opérations le taux d'impôt futur le plus probable.

Pour la France, les taux d'imposition appliqués s'établissent pour le 31 décembre 2007 :

- à 34,43 % pour le taux plein comme pour le 31 décembre 2006,

- à 15,5 % pour le taux réduit de droit commun, il s'applique aux plus-values de cession sur Titres de sociétés à prépondérance immobilière (TSPI) cotées, ainsi qu'aux répartitions réalisées par des FCPR fiscaux,

- à 1,72 % pour les plus-values de cession de titres de participation au sens comptable et fiscal, exclusion faite des TSPI.

Au 31 décembre 2006 le taux réduit était unique à 15,5 %.

Note 1 - Opérations interbancaires et assimilées - Créances sur les établissements de crédit

| (en millions d'euros) | 31.12.2007 | 31.12.2006 |
|--|--------------|--------------|
| Comptes ordinaires débiteurs ⁽¹⁾ | 3 085 | 3 801 |
| Intérêts courus | 16 | 23 |
| Créances sur les établissements de crédit à vue | 3 101 | 3 824 |
| Crédits de trésorerie | 575 | 93 |
| Capital et assimilé ⁽²⁾ | 574 | 92 |
| Créances douteuses | 138 | 129 |
| Dépréciations | (138) | (129) |
| Intérêts courus | 1 | 1 |
| Titres reçus en pension livrée | 80 | 251 |
| Capital et assimilé ⁽³⁾ | 80 | 250 |
| Intérêts courus | | 1 |
| Crédit divers | | 175 |
| Capital et assimilé | | 175 |
| Créances douteuses | 10 | 10 |
| Dépréciations | (10) | (10) |
| Intérêts courus | | |
| Créances sur les établissements de crédit à terme | 655 | 519 |
| Créances sur les établissements de crédit | 3 756 | 4 343 |

(1) Dont comptes ouverts auprès de la CNCE pour 2 995 M€ (3 032 M€ au 31 décembre 2006).

(2) Dont 500 M€ de prêts interbancaires à une banque européenne.

(3) Baisse des encours de titres reçus en pension livrée des fonds d'épargne pour 150 M€.

Note 2 - Opérations avec la clientèle

| (en millions d'euros) | 31.12.2007 | 31.12.2006 |
|---|---------------|---------------|
| Comptes ordinaires de la clientèle | 550 | 487 |
| Créances douteuses | 5 | 8 |
| Dépréciations | (5) | (7) |
| Intérêts courus | 26 | 17 |
| Comptes ordinaires débiteurs à vue | 576 | 505 |
| Crédits de trésorerie | 12200 | 7895 |
| Capital et assimilé ⁽¹⁾ | 12 193 | 7 886 |
| Créances douteuses | 16 | 18 |
| Dépréciations | (9) | (9) |
| Titres reçus en pension livrée | 50 | |
| Titres reçus en pension livrée | 50 | |
| Crédits divers | 811 | 661 |
| Clientèle financière | 21 | 21 |
| Capital et assimilé | 780 | 636 |
| Créances douteuses | 123 | 116 |
| Dépréciations | (119) | (115) |
| Intérêts courus | 6 | 3 |
| Crédits à l'équipement | 422 | 379 |
| Capital et assimilé | 416 | 369 |
| Créances douteuses | 8 | 12 |
| Dépréciations | (5) | (5) |
| Intérêts courus | 3 | 3 |
| Crédits au logement | 512 | 522 |
| Capital et assimilé | 508 | 520 |
| Créances douteuses | 5 | 4 |
| Dépréciations | (3) | (4) |
| Intérêts courus | 2 | 2 |
| Prêts subordonnés | 77 | 51 |
| Capital et assimilé | 77 | 49 |
| Créances douteuses | | 1 |
| Intérêts courus | | 1 |
| Autres concours à la clientèle à terme | 14 072 | 9 508 |
| Opérations avec la clientèle | 14 648 | 10 013 |

(1) Dont 11 535 M€ correspondant à l'ACOSS (7 725 M€ au 31 décembre 2006).

Note 3a - Opérations sur titres de transaction, de placement, d'investissement et de l'activité de portefeuille - Analyse par nature et type de portefeuille

| | 31.12.2007 | | | | | 31.12.2006 | | | | |
|---|-----------------------|---------------------|-------------------------|--------------------------------------|---------------|-----------------------|---------------------|-------------------------|--------------------------------------|---------------|
| | Titres de transaction | Titres de placement | Titres d'investissement | Titres de l'activité de portefeuille | Total | Titres de transaction | Titres de placement | Titres d'investissement | Titres de l'activité de portefeuille | Total |
| (en millions d'euros) | | | | | | | | | | |
| Effets publics et valeurs assimilées | 7 718 | | 1 884 | | 9 602 | 9 029 | 192 | 2 863 | | 12 084 |
| - <i>fonds d'État</i> | 6 500 | | 1 325 | | 7 825 | 6 331 | 192 | 2 306 | | 8 829 |
| - <i>bons du Trésor</i> | 1 218 | | 559 | | 1 777 | 2 698 | | 557 | | 3 255 |
| Titres prêtés (fonds d'État) | 51 | | | | 51 | | | | | |
| Effets publics et valeurs assimilées | 7 769 | | 1 884 | | 9 653 | 9 029 | 192 | 2 863 | | 12 084 |
| Obligations | 348 | 539 | 10 408 | | 11 295 | 660 | 689 | 6 803 | | 8 152 |
| Autres titres à revenu fixe | 778 | 21 996 | 3 644 | | 26 418 | 1 733 | 32 152 | 1 403 | | 35 288 |
| Titres prêtés | | | 1 016 | | 1 016 | | 1 087 | 3 915 | | 5 002 |
| - <i>obligations</i> | | | 885 | | 885 | | 231 | 3 087 | | 3 318 |
| - <i>autres titres à revenu fixe</i> | | | 131 | | 131 | | 856 | 828 | | 1 684 |
| Obligations et autres titres à revenu fixe | 1 126 | 22 535 | 15 068 | | 38 729 | 2 393 | 33 928 | 12 121 | | 48 442 |
| Actions | | 1 225 | | 11 331 | 12 556 | | 1 370 | | 10 581 | 11 951 |
| OPCVM | | 791 | | 4 | 795 | | 1 090 | | 4 | 1 094 |
| Titres prêtés | | | | | | | 1 | | | 1 |
| Autres titres à revenu variable | | 421 | | 885 | 1 306 | | | | 312 | 312 |
| Actions et autres titres à revenu variable | | 2 437 | | 12 220 | 14 657 | | 2 461 | | 10 897 | 13 358 |
| Total par type de portefeuille | 8 895 | 24 972 | 16 952 | 12 220 | 63 039 | 11 422 | 36 581 | 14 984 | 10 897 | 73 884 |

Note 3b - Opérations sur titres de transaction, de placement, d'investissement et de l'activité de portefeuille - Éléments complémentaires

| | 31.12.2007 | | | | | 31.12.2006 | | | | |
|---|-----------------------|---------------------|-------------------------|--------------------------------------|---------------|-----------------------|---------------------|-------------------------|--------------------------------------|---------------|
| | Titres de transaction | Titres de placement | Titres d'investissement | Titres de l'activité de portefeuille | Total | Titres de transaction | Titres de placement | Titres d'investissement | Titres de l'activité de portefeuille | Total |
| (en millions d'euros) | | | | | | | | | | |
| Effets publics et valeurs assimilées | 7 769 | | 1 884 | | 9 653 | 9 029 | 192 | 2 863 | | 12 084 |
| Valeur brute | 7 769 | | 1 845 | | 9 614 | 9 029 | 180 | 2 795 | | 12 004 |
| Primes/décotes | | | 1 | | 1 | | 10 | 11 | | 21 |
| Créances rattachées | | | 38 | | 38 | | 4 | 57 | | 61 |
| Dépréciations | | | | | | | (2) | | | (2) |
| Valeur de marché | 7 769 | | 1 922 | | 9 691 | 9 029 | 192 | 2 946 | | 12 167 |
| Obligations et autres titres à revenu fixe | 1 126 | 22 535 | 15 068 | | 38 729 | 2 393 | 33 928 | 12 121 | | 48 442 |
| Valeur brute | 1 126 | 22 450 | 14 721 | | 38 297 | 2 393 | 33 835 | 11 735 | | 47 963 |
| Primes/décotes | | (7) | (18) | | (25) | | 16 | 92 | | 108 |
| Créances rattachées | | 122 | 365 | | 487 | | 91 | 294 | | 385 |
| Dépréciations | | (30) | | | (30) | | (14) | | | (14) |
| Valeur de marché | 1 126 | 22 532 | 14 971 | | 38 629 | 2 393 | 34 068 | 12 231 | | 48 692 |
| Actions et autres titres à revenu variable | | 2 437 | | 12 220 | 14 657 | | 2 461 | | 10 897 | 13 358 |
| Valeur brute | | 2 586 | | 13 160 | 15 746 | | 2 508 | | 11 959 | 14 467 |
| Créances rattachées | | | | 2 | 2 | | 1 | | 5 | 6 |
| Dépréciations | | (149) | | (942) | (1 091) | | (48) | | (1 067) | (1 115) |
| Valeur de marché | | 3 204 | | 19 742 | 22 946 | | 3 482 | | 18 234 | 21 716 |

Note 4a - Les principales participations

| (en millions d'euros) | 31.12.2007 | | | 31.12.2006 |
|---|----------------|---------------|------------------------|------------------------|
| | % de détention | Valeur brute | Valeur nette comptable | Valeur nette comptable |
| Titres de participation supérieurs à 150 M€ | | | | |
| ICADE* | 61,6 | 3 030 | 3 030 | 522 |
| DEXIA* | 8,8 | 1 592 | 1 592 | 1 592 |
| CNP ASSURANCES* | 40,0 | 1 479 | 1 479 | 737 |
| CDC INFRASTRUCTURE | 100,0 | 1 247 | 1 247 | |
| SOCIÉTÉ NATIONALE IMMOBILIÈRE | 100,0 | 963 | 963 | 963 |
| CDC ENTREPRISES PORTEFEUILLE ⁽²⁾ | 100,0 | 700 | 700 | |
| AREVA* | 3,6 | 360 | 360 | 360 |
| CDC ENTREPRISES CAPITAL INVEST ⁽²⁾ | 100,0 | 351 | 351 | |
| HIME | 47,0 | 350 | 350 | |
| BAC PARTICIPATIONS (ex GALAXY FUND MANAGEMENT) | 100,0 | 254 | 254 | 2 |
| COMPAGNIE NATIONALE DU RHÔNE | 33,0 | 236 | 236 | 236 |
| SÉCHÉ* | 20,0 | 208 | 208 | |
| TRANSDEV | 42,9 | 204 | 204 | 97 |
| HOLDING INFRASTRUCTURE TRANSPORTS | 10,0 | 204 | 204 | 100 |
| OSÉO FINANCEMENT | 42,8 | 194 | 194 | 193 |
| CDC HOLDING FINANCE ⁽¹⁾ | | | | 2 907 |
| CDC PROJETS URBAINS ⁽¹⁾ | | | | 343 |
| CDC ENTREPRISES HOLDING ⁽¹⁾ | | | | 1 204 |
| Sous-total des principales participations | | 11 372 | 11 372 | 9 256 |
| Autres titres de participation, avances et créances ⁽³⁾ | | 1 587 | 1 587 | 928 |
| Total des participations, avances et créances | | 12 959 | 12 959 | 10 184 |

(*) Participations cotées.

(1) Cf. commentaire note 4b.

(2) Suite à l'opération de transmission universelle de patrimoine de CDC Entreprises Holding, la Caisse des Dépôts a repris directement les titres CDC Entreprises Portefeuille pour 600 M€ et CDC Entreprises Capital Invest pour 351 M€.

(3) Dont 117 M€ relatifs aux titres Verdun Participations acquis en 2007. Ce montant correspond à la valeur d'acquisition des titres (205 M€) minorée de l'acompte sur dividende (88 M€), inclus dans le prix d'acquisition et perçu très peu de temps après l'acquisition des titres. Ce mode de comptabilisation, dérogatoire par rapport à la doctrine comptable française, a été appliqué, conformément à l'article L123-14 du code de commerce, afin de respecter l'image fidèle et traduire la réalité économique de l'opération.

Note 4b - Participations - Mouvements

| (en millions d'euros) | 31.12.2006 | Augmen- tations ⁽²⁾ | Diminutions | Autres mouvements | Fusion ⁽¹⁾ | 31.12.2007 |
|--|---------------|-----------------------------------|----------------|----------------------|-----------------------|---------------|
| Titres de participation | 10 100 | 6 625 | (606) | | (3 467) | 12 652 |
| Valeur brute | 10 264 | 6 646 | (672) | | (3 479) | 12 759 |
| - participations et autres titres détenus à long terme | 2 978 | 782 | (141) | (16) | 37 | 3 640 |
| - parts dans les entreprises liées | 7 286 | 5 864 | (531) | 16 | (3 516) | 9 119 |
| Provisions pour dépréciation | (164) | (21) | 66 | | 12 | (107) |
| - participations et autres titres détenus à long terme | (143) | (14) | 61 | | (5) | (101) |
| - parts dans les entreprises liées | (21) | (7) | 5 | | 17 | (6) |
| Avances et créances rattachées | 84 | 1 711 | (1 486) | | (2) | 307 |
| Valeur brute | 106 | 1 717 | (1 487) | | | 336 |
| - participations et autres titres détenus à long terme | 90 | 1 568 | (1 356) | | | 302 |
| - parts dans les entreprises liées | 16 | 149 | (131) | | | 34 |
| Provisions pour dépréciation | (22) | (6) | 1 | | (2) | (29) |
| - participations et autres titres détenus à long terme | (17) | (4) | 1 | | (2) | (22) |
| - parts dans les entreprises liées | (5) | (2) | | | | (7) |
| Participations | 10 184 | 8 336 | (2 092) | | (3 469) | 12 959 |

(1) S'explique par la transmission universelle de patrimoine :

- en entrée de titres : CDC Entreprises portefeuille pour 600 M€ et CDC Entreprise Capital Investissement pour 351 M€ ;

- en sortie de titres : CDC Holding Finance pour 2 907 M€, CDC Entreprise Holding pour 1 203 M€ et CDC Projets Urbains pour 359 M€.

(2) Y compris augmentation de la valeur des titres Icade suite à l'absorption avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2007 de Icade SA par Icade EMGP SA.

Cette absorption permet à Icade SA d'entrer dans le régime spécial des SIIC et entraîne une réception de titres évalués et comptabilisés à leur valeur vénale au 30 novembre 2007, date de transfert de propriété.

Note 5a - Immobilisations corporelles et incorporelles - Ventilation

| | 31.12.2007 | | | 31.12.2006 | | |
|---|--------------|---------------------------------|--------------|--------------|---------------------------------|--------------|
| | Montant brut | Amortissements et dépréciations | Montant net | Montant brut | Amortissements et dépréciations | Montant net |
| (en millions d'euros) | | | | | | |
| Immobilisations d'exploitation | 521 | (265) | 256 | 505 | (252) | 253 |
| Immobilisations de placement | 2 141 | (188) | 1 953 | 1 944 | (142) | 1 802 |
| - immobilisations en cours | 11 | | 11 | 11 | | 11 |
| - terrains et immeubles | 373 | (163) | 210 | 295 | (127) | 168 |
| - forêts et réserves foncières | 19 | | 19 | 19 | | 19 |
| - sociétés propriétaires d'immeubles de placement | 1 738 | (25) | 1 713 | 1 619 | (15) | 1 604 |
| Immobilisations corporelles | 2 662 | (453) | 2 209 | 2 449 | (394) | 2 055 |
| Concessions, licences, brevets | 303 | (245) | 58 | 245 | (196) | 49 |
| Autres immobilisations | 107 | | 107 | 288 | | 288 |
| Immobilisations incorporelles | 410 | (245) | 165 | 533 | (196) | 337 |
| Immobilisations corporelles et incorporelles | 3 072 | (698) | 2 374 | 2 982 | (590) | 2 392 |

Note 5b - Immobilisations corporelles et incorporelles - Mouvements

| | Net au 31.12.2006 | Acquisitions/dotations | Cessions/reprises | Autres mouvements | Net au 31.12.2007 |
|---|-------------------|------------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| (en millions d'euros) | | | | | |
| Immobilisations corporelles d'exploitation brutes | 505 | 17 | (1) | | 521 |
| Amortissements et dépréciations | (252) | (13) | | | (265) |
| Immobilisations corporelles d'exploitation | 253 | 4 | (1) | | 256 |
| Immobilisations corporelles de placement brutes | 1 944 | 1 017 | (901) | 81 | 2 141 |
| Amortissements et dépréciations | (142) | (17) | 2 | (31) | (188) |
| Immobilisations corporelles de placement | 1 802 | 1 000 | (899) | 50 | 1 953 |
| Immobilisations incorporelles brutes ⁽¹⁾ | 533 | 106 | (229) | | 410 |
| Amortissements et dépréciations | (196) | (49) | | | (245) |
| Immobilisations incorporelles | 337 | 57 | (229) | | 165 |
| Immobilisations corporelles et incorporelles | 2 392 | 1 061 | (1 129) | 50 | 2 374 |

(1) Reprise du mali technique qui faisait suite à la TUP du Holding C3D et à la reprise en propre de titres Icade par la Caisse des Dépôts. L'échange de ces titres lors de l'absorption d'Icade SA par Icade EMGP SA a dégagé une plus-value permettant de reprendre en totalité le mali technique.

Note 6 - Comptes de régularisation et actifs divers

| (en millions d'euros) | 31.12.2007 | 31.12.2006 |
|--|--------------|--------------|
| Charges à répartir sur plusieurs exercices | 63 | 1 |
| Charges constatées d'avance | 31 | 18 |
| Produits à recevoir | 126 | 12 |
| Comptes d'ajustement sur devises et instruments financiers à terme | (11) | |
| Autres comptes de régularisation | 2 298 | 2 332 |
| Comptes de régularisation | 2 507 | 2 363 |
| Débiteurs divers ⁽¹⁾ | 441 | 679 |
| Créances douteuses sur opérations diverses | 7 | 6 |
| Stocks et assimilés (Forêts) | 36 | 36 |
| Intérêts courus | 1 | |
| Dépréciations des actifs divers | (8) | (8) |
| Actifs divers | 477 | 713 |
| Comptes de régularisation et actifs divers | 2 984 | 3 076 |

(1) Dont 124 M€ d'appel de marge sur pensions livrées au 31 décembre 2007 contre 331 M€ au 31 décembre 2006.

Note 7 - Opérations interbancaires et assimilées - Dettes envers les établissements de crédit

| (en millions d'euros) | 31.12.2007 | 31.12.2006 |
|---|---------------|---------------|
| Comptes ordinaires créditeurs ⁽¹⁾ | 2 372 | 1 470 |
| Comptes courants des fonds d'épargne | 1 674 | 1 203 |
| Intérêts courus | 9 | 5 |
| Dettes envers les établissements de crédit à vue | 4 055 | 2 678 |
| Comptes et emprunts à terme ⁽²⁾ | 26 | 5 809 |
| Titres donnés en pension livrée | 12 535 | 18 050 |
| Intérêts courus | 90 | 138 |
| Dettes envers les établissements de crédit à terme | 12 651 | 23 997 |
| Dettes envers les établissements de crédit | 16 706 | 26 675 |

(1) Dont compte ordinaire CNCE pour 738 M€ (contre 939 M€ en décembre 2006).

(2) Arrivée à échéance en mai 2007 du compte à terme de 5 612 M€ de CDC Holding Finance.

Note 8 - Opérations avec la clientèle

| (en millions d'euros) | 31.12.2007 | 31.12.2006 |
|--|---------------|---------------|
| Comptes ordinaires créditeurs | 33 030 | 33 005 |
| Comptes ordinaires créditeurs à la clientèle ⁽¹⁾ | 33 030 | 33 005 |
| Consignations | 3 344 | 3 134 |
| Comptes créditeurs à terme ⁽²⁾ | 5 407 | 5 837 |
| Titres donnés en pension livrée | 417 | 220 |
| Autres sommes dues à la clientèle | 2 | |
| Intérêts courus | 516 | 490 |
| Autres dettes envers la clientèle | 9 686 | 9 681 |
| Opérations avec la clientèle | 42 716 | 42 686 |

(1) Le stock de 33 030 M€ est constitué principalement par les dépôts des notaires pour 23 702 M€ (23 971 M€ au 31 décembre 2006), des mandataires judiciaires pour 4 735 M€ (4 792 M€ au 31 décembre 2006), du compte FRR pour 1 261 M€ (879 M€ au 31 décembre 2006), des fonds gérés pour 144 M€ (105 M€ au 31 décembre 2006).

(2) Dont compte créditeur à terme du Fonds de réserve pour les retraites à 1 311 M€ au 31 décembre 2007 (2 200 M€ au 31 décembre 2006).

Note 9 - Dettes représentées par un titre

| (en millions d'euros) | 31.12.2007 | 31.12.2006 |
|--|--------------|--------------|
| Bons à moyen terme négociables | 5 048 | 333 |
| Autres titres de créances négociables émis | 1 782 | 7 589 |
| Dettes rattachées | 9 | 33 |
| Titres du marché interbancaire et titres de créance négociables | 6 839 | 7 955 |
| Dettes représentées par un titre | 6 839 | 7 955 |

Note 10 - Comptes de régularisation et passifs divers

| (en millions d'euros) | 31.12.2007 | 31.12.2006 |
|--|--------------|--------------|
| Produits constatés d'avance | 124 | 108 |
| Charges à payer | 25 | 33 |
| Comptes d'ajustement sur devises et instruments financiers à terme | 13 | 21 |
| Autres comptes de régularisation | 2052 | 1462 |
| Comptes de régularisation | 2214 | 1624 |
| Dettes de titres ⁽¹⁾ | 8067 | 9691 |
| Créditeurs divers | 944 | 766 |
| Passifs divers | 9011 | 10457 |
| Comptes de régularisation et passifs divers | 11225 | 12081 |

(1) Concerne principalement les dettes de titres empruntés auprès des fonds d'épargne.

Note 11 - Provisions

| (en millions d'euros) | 31.12.2006 | Dotations | Reprises utilisées | Reprises | Autres variations | 31.12.2007 |
|--|-------------|------------|-----------------------|--------------|----------------------|-------------|
| Provisions pour engagements sociaux | 165 | 32 | (13) | (40) | | 144 |
| Retraites | 27 | 3 | | (2) | | 28 |
| Médailles du travail | 16 | 1 | | (1) | | 16 |
| Accord cadre | 122 | 28 | (13) | (37) | | 100 |
| Provisions pour risques immobiliers | 1 | | | | | 1 |
| Provisions pour risques de contrepartie | 50 | 3 | (1) | (9) | | 43 |
| Engagement par signature | 12 | 2 | | (8) | | 6 |
| Prêts | 22 | | (1) | | | 21 |
| Autres | 16 | 1 | | (1) | | 16 |
| Provisions pour impôts ⁽¹⁾ | 624 | 316 | | | | 940 |
| Autres provisions | 586 | 239 | (82) | (122) | 22 | 643 |
| Sur participations | 8 | 14 | | (8) | 22 | 36 |
| Sur instruments de marché ⁽²⁾ | 194 | 3 | | (64) | | 133 |
| Sur prêts bonifiés ^{(3) (4)} | 378 | 115 | (82) | (49) | | 362 |
| Autres ⁽⁵⁾ | 6 | 107 | | (1) | | 112 |
| Provisions | 1426 | 590 | (96) | (171) | 22 | 1771 |

(1) Correspond aux provisions pour impôts sur les opérations d'échange en sursis d'imposition.

(2) Reprise de provision sur EADS de 61 M€ relative à l'échéance sur option d'achat à terme.

(3) Reprise de provision correspondant au montant de la charge de bonification 2007.

(4) Reprise de provisions de 49 M€ correspondant aux provisions non utilisées pour les prêts à l'accession sociale.

(5) Dont dotation de 100 M€ au titre des versements restant à effectuer à l'ANRU.

Note 12 - Variation des capitaux propres

| | Réserve générale | Écart de réévaluation | Prov. réglementées Subventions d'investissement | Report à nouveau | Résultat de l'exercice | Capitaux propres (hors FRBG) | Fonds pour risques bancaires généraux | Capitaux propres (y compris FRBG) |
|--|------------------|-----------------------|---|------------------|------------------------|------------------------------|---------------------------------------|-----------------------------------|
| (en millions d'euros) | | | | | | | | |
| Capitaux propres au 31 décembre 2005 | 10818 | 34 | 8 | 56 | 1294 | 12210 | 608 | 12818 |
| Affectation du résultat 2005 | 598 | | | 696 | (1 294) | | | |
| Distribution 2006 au titre du résultat 2005 | | | | (696) | | (696) | | (696) |
| Autres variations | | | | (76) | | (76) | (135) | (211) |
| Résultat au 31 décembre 2006 | | | | | 1 175 | 1 175 | | 1 175 |
| Capitaux propres au 31 décembre 2006 | 11416 | 34 | 8 | (20) | 1175 | 12613 | 473 | 13086 |
| Affectation du résultat 2006 | | | | 1 175 | (1 175) | | | |
| Distribution 2007 au titre du résultat 2006 ⁽¹⁾ | (316) | | | (1 175) | | (1 491) | | (1 491) |
| Autres variations | | | 1 | | | 1 | | 1 |
| Résultat au 31 décembre 2007 | | | | | 8 907 | 8 907 | | 8 907 |
| Capitaux propres au 31 décembre 2007 | 11 100 | 34 | 9 | (20) | 8 907 | 20 030 | 473 | 20 503 |

(1) Les dividendes distribués à l'État en 2007 au titre de l'exercice 2006 correspondent à 33^{1/3}% du résultat consolidé part du groupe, soit 1 491 M€.

Note 13a - Risques de crédit - Ventilation des encours établissements de crédit

| | 31.12.2007 | | | 31.12.2006 | |
|--|---------------------|---------------------------------|-----------------------------------|--------------|--------------|
| | Encours bruts sains | Encours bruts douteux compromis | Dépréciations déduites de l'actif | Total | Total |
| (en millions d'euros) | | | | | |
| Répartition par zone géographique | 3 756 | 148 | (148) | 3 756 | 4 343 |
| France | 3 246 | 148 | (148) | 3 246 | 4 236 |
| Europe | 501 | | | 501 | 101 |
| Autres | 9 | | | 9 | 6 |
| Répartition par durée résiduelle | 3 756 | 148 | (148) | 3 756 | 4 343 |
| Inférieure à 3 mois | 3 682 | 10 | (10) | 3 682 | 4 272 |
| De 3 mois à 1 an | 2 | | | 2 | 53 |
| De 1 an à 5 ans | 6 | | | 6 | 8 |
| Supérieure à 5 ans | 66 | 138 | (138) | 66 | 10 |
| Dépréciations déduites de l'actif | | (148) | | (148) | (139) |
| Ouvertures | | (139) | | (139) | (153) |
| Dotations | | (20) | | (20) | (16) |
| Reprises | | 11 | | 11 | |
| Reclassements douteux/compromis | | | | | 30 |

Note 13b - Risques de crédit - Ventilation des encours clientèle

| | 31.12.2007 | | | | 31.12.2006 | |
|--|---------------------|-------------------------------------|---------------------------------|-----------------------------------|---------------|---------------|
| | Encours bruts sains | Encours bruts douteux non compromis | Encours bruts douteux compromis | Dépréciations déduites de l'actif | Total | Total |
| (en millions d'euros) | | | | | | |
| Répartition par zone géographique | 14 632 | 34 | 123 | (141) | 14 648 | 10 013 |
| France | 14 073 | 34 | 123 | (141) | 14 089 | 9 963 |
| Europe | 501 | | | | 501 | (2) |
| Autres | 58 | | | | 58 | 52 |
| Répartition par durée résiduelle | 14 632 | 34 | 123 | (141) | 14 648 | 10 013 |
| Inférieure à 3 mois | 12 233 | 5 | 29 | (37) | 12 230 | 8 381 |
| De 3 mois à 1 an | 123 | | 1 | | 124 | 116 |
| De 1 an à 5 ans | 615 | 2 | 4 | (5) | 616 | 492 |
| Supérieure à 5 ans | 1 661 | 27 | 89 | (99) | 1 678 | 1 024 |
| Dépréciations déduites de l'actif | | (21) | (120) | | (141) | (140) |
| Ouvertures | | (25) | (115) | | (140) | (140) |
| Dotations | | (4) | (7) | | (11) | (12) |
| Reprises | | 8 | 2 | | 10 | 15 |
| Reclassements | | | | | | (3) |

Note 13c - Risques de crédit - Ventilation des titres de placement et d'investissement à revenu fixe

| | 31.12.2007 | | | 31.12.2006 |
|--|---------------------|-----------------------------------|---------------|---------------|
| | Encours bruts sains | Dépréciations déduites de l'actif | Total | Total |
| (en millions d'euros) | | | | |
| Répartition par zone géographique | 39 517 | (30) | 39 487 | 49 104 |
| France | 15 584 | (16) | 15 568 | 49 104 |
| Europe | 21 116 | (14) | 21 102 | |
| Autres | 2 817 | | 2 817 | |
| Répartition par durée résiduelle | 39 517 | (30) | 39 487 | 49 104 |
| Inférieure à 3 mois | 14 695 | (19) | 14 676 | 24 219 |
| De 3 mois à 1 an | 7 216 | (7) | 7 209 | 9 999 |
| De 1 an à 5 ans | 9 722 | (2) | 9 720 | 9 568 |
| Supérieure à 5 ans | 7 884 | (2) | 7 882 | 5 318 |
| Répartition par notation | 39 517 | (30) | 39 487 | 49 104 |
| AAA | 14 781 | (12) | 14 769 | 19 516 |
| AA | 21 422 | (3) | 21 419 | 19 080 |
| A | 2 887 | (2) | 2 885 | 10 349 |
| BBB | 298 | | 298 | 149 |
| Non renseigné | 129 | (13) | 116 | 10 |
| Dépréciations déduites de l'actif | | (30) | (30) | (14) |
| Ouvertures | | (14) | (14) | (12) |
| Dotations | | (393) | (393) | (10) |
| Reprises | | 377 | 377 | 8 |

Note 14a - Éléments du bilan ventilés par devises - Valeurs nettes après dépréciations

| (en millions d'euros) | Euro | USD | GBP | Autres | Total |
|---|---------------|------------|------------|------------|---------------|
| Actif | | | | | |
| Créances sur les établissements de crédit | 3 611 | 55 | | 90 | 3 756 |
| Créances sur la clientèle | 14 625 | | | 23 | 14 648 |
| Titres de transaction | | | | | |
| Effets publics et valeurs assimilées | 7 769 | | | | 7 769 |
| Obligations et autres titres à revenu fixe | 1 126 | | | | 1 126 |
| Titres de placement | | | | | |
| Obligations et autres titres à revenu fixe | 22 282 | | | 253 | 22 535 |
| Titres d'investissement | | | | | |
| Effets publics et valeurs assimilées | 1 884 | | | | 1 884 |
| Obligations et autres titres à revenu fixe | 15 068 | | | | 15 068 |
| Passif | | | | | |
| Dettes envers les établissements de crédit | 16 075 | 152 | 279 | 200 | 16 706 |
| Dettes envers la clientèle | 41 946 | 270 | 86 | 414 | 42 716 |
| Dettes représentées par un titre | | | | | |
| Autres titres à revenu fixe | 2 976 | 2 756 | 68 | 1 039 | 6 839 |

Note 14b - Éléments du bilan par durée restant à courir - Valeurs nettes après dépréciations

| (en millions d'euros) | Inférieure à 3 mois | De 3 mois à 1 an | De 1 an à 5 ans | Supérieure à 5 ans | Total |
|---|---------------------|------------------|-----------------|--------------------|---------------|
| Actif | | | | | |
| Créances sur les établissements de crédit à terme | 3 682 | 2 | 6 | 66 | 3 756 |
| Créances sur la clientèle | 12 226 | 125 | 614 | 1 683 | 14 648 |
| Titres de placement | | | | | |
| Effets publics et valeurs assimilées | | | | | |
| Obligations et autres titres à revenu fixe | 14 420 | 5 542 | 1 041 | 1 532 | 22 535 |
| Titres d'investissement | | | | | |
| Effets publics et valeurs assimilées | 52 | 624 | 590 | 618 | 1 884 |
| Obligations et autres titres à revenu fixe | 204 | 1 044 | 8 087 | 5 733 | 15 068 |
| Passif | | | | | |
| Dettes envers les établissements de crédit à terme | 16 173 | 533 | | | 16 706 |
| Dettes envers la clientèle | 37 163 | 1 741 | 5 | 3 807 | 42 716 |
| Dettes représentées par un titre | | | | | |
| Autres titres à revenu fixe | 6 839 | | | | 6 839 |

Note 15 - Engagements hors-bilan relatifs aux opérations de change au comptant et à terme et de prêts/emprunts de devises

| (en millions d'euros) | 31.12.2007 | 31.12.2006 |
|--|------------|------------|
| Opérations de change comptant | | |
| Euros achetés non encore reçus | 81 | 4 |
| Devises achetées non encore reçues | 36 | 87 |
| Euros vendus non encore livrés | 36 | 86 |
| Devises vendues non encore livrées | 81 | 4 |
| Opérations de change à terme | | |
| Euros à recevoir contre devises à livrer | | |
| - euros à recevoir | 290 | 1 069 |
| - devises à livrer | 271 | 1 055 |
| Devises à recevoir contre euros à livrer | | |
| - devises à recevoir | 3 071 | 693 |
| - euros à livrer | 3 044 | 668 |
| Devises à recevoir contre devises à livrer | 42 | |
| Devises à livrer contre devises à recevoir | 42 | |
| Report/déport non couru | | |
| À recevoir | 4 | 4 |
| À payer | | 1 |

Note 16 - Instruments financiers à terme

31.12.2007

| (en millions d'euros) | Transaction | | Trésorerie/couverture | |
|-----------------------------------|-----------------------|----------------------|-----------------------|----------------------|
| | Engagements donnés | Engagements reçus | Engagements donnés | Engagements reçus |
| | Achat/emprunt | Vente/prêt | Achat/emprunt | Vente/prêt |
| Opérations fermes | | | | |
| Marchés organisés | | 83 | | |
| Marchés gré à gré | 11 183 | 10 771 | 2 798 | 2 798 |
| Swaps de taux | 10 771 | 10 771 | 2 798 | 2 798 |
| - <i>juste valeur</i> | 359 | 356 | 470 | 467 |
| Autres contrats | 412 | | | |
| Opérations conditionnelles | | | | |
| Marchés gré à gré | 70 | | | |
| Swaptions | 70 | | | |
| Marchés gré à gré | | | 45 | |

Note 17a - Instruments financiers à terme - Ventilation par durée résiduelle

| (en millions d'euros) | 31.12.2007 | | | | Total |
|-----------------------------------|------------------------|---------------------|--------------------|-----------------------|-------|
| | Inférieure à 3 mois | De 3 mois à 1 an | De 1 an à 5 ans | Supérieure à 5 ans | |
| Opérations fermes | | | | | |
| Swaps de taux donnés | 9202 | 895 | 1989 | 1483 | 13569 |
| Swaps de taux reçus | 9202 | 895 | 1989 | 1483 | 13569 |
| Autres contrats donnés | | | | 412 | 412 |
| Autres contrats reçus | 83 | | | | 83 |
| Opérations conditionnelles | | | | | |
| Caps, floors donnés | | 115 | | | 115 |

Note 17b - Instruments financiers à terme - Ventilation par devise

| (en millions d'euros) | 31.12.2007 | | | Total |
|-----------------------------------|------------|-----|--------|-------|
| | Euro | USD | Autres | |
| Opérations fermes | | | | |
| Swaps de taux donnés | 12725 | 30 | 814 | 13569 |
| Swaps de taux reçus | 12725 | 30 | 814 | 13569 |
| Autres contrats donnés | 412 | | | 412 |
| Autres contrats reçus | 83 | | | 83 |
| Opérations conditionnelles | | | | |
| Swaptions | 70 | | | 70 |
| Autres options données | 45 | | | 45 |

Note 18a - Risques de crédit - Engagements par signature

| (en millions d'euros) | 31.12.2007 | 31.12.2006 |
|--|---------------------|---------------------|
| | Encours bruts sains | Encours bruts sains |
| France | 15 546 | 16 639 |
| Europe | 172 | 93 |
| États-Unis | 117 | 137 |
| Autres | 45 | 68 |
| Répartition par zone géographique | 15 880 | 16 937 |

Note 18b - Risques de crédit - Instruments financiers à terme - Répartition des engagements reçus (ventes/prêts)

| (en millions d'euros) | 31.12.2007 | 31.12.2006 |
|--|---------------------|---------------------|
| | Encours bruts sains | Encours bruts sains |
| France | 8 098 | 17 689 |
| Europe | 5 389 | 7 253 |
| États-Unis | 71 | 268 |
| Autres | 94 | 24 |
| Répartition par zone géographique | 13 652 | 25 234 |

Note 19 - Intérêts et assimilés sur opérations de trésorerie et interbancaires

| (en millions d'euros) | 31.12.2007 | 31.12.2006 |
|--|--------------|--------------|
| Intérêts sur banque centrale et CCP | 34 | 24 |
| Intérêts sur comptes ordinaires débiteurs | 92 | 132 |
| Intérêts sur titres reçus en pension livrée | 4 | 8 |
| Intérêts sur prêts et valeurs reçues en pension | 61 | 21 |
| Produits sur report/déport | 19 | 27 |
| Autres intérêts et produits assimilés | 41 | 21 |
| Intérêts et produits assimilés sur opérations de trésorerie et interbancaires | 251 | 233 |
| Intérêts sur comptes ordinaires créditeurs | (72) | (114) |
| Intérêts sur titres donnés en pension livrée | (598) | (412) |
| Intérêts sur emprunts et valeurs données en pension | (123) | (22) |
| Charges sur report/déport | (8) | (8) |
| Autres intérêts et charges assimilées | (26) | (8) |
| Intérêts et charges assimilées sur opérations de trésorerie et interbancaires | (827) | (564) |

Note 20- Intérêts et assimilés sur opérations avec la clientèle

| (en millions d'euros) | 31.12.2007 | 31.12.2006 |
|---|--------------|--------------|
| Intérêts sur comptes ordinaires débiteurs ⁽¹⁾ | 15 | 311 |
| Intérêts sur crédit à la clientèle | 623 | 63 |
| - <i>intérêts sur crédits de trésorerie ⁽¹⁾</i> | 557 | 5 |
| - <i>intérêts sur crédits à l'équipement</i> | 16 | 17 |
| - <i>intérêts sur crédits au logement</i> | 19 | 17 |
| - <i>intérêts sur autres crédits à la clientèle</i> | 31 | 24 |
| Intérêts sur prêts à la clientèle et valeurs reçues en pension | 2 | 2 |
| Autres intérêts et produits assimilés | 3 | 2 |
| Dotations/reprises nettes aux provisions pour intérêts douteux | | 2 |
| Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle | 643 | 380 |
| Intérêts sur comptes ordinaires créditeurs | (424) | (373) |
| Intérêts sur consignations | (44) | (38) |
| Intérêts sur comptes créditeurs à terme, emprunts et valeurs données en pension | (250) | (204) |
| Intérêts sur titres donnés en pension livrée | (8) | (4) |
| Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle | (726) | (619) |

(1) Dont 552 M€ d'intérêts perçus de l'ACOSS contre 283 M€ au 31 décembre 2006.

La variation des intérêts s'explique par l'augmentation de l'encours moyen de l'ACOSS qui s'élève à 13,6 Md€ en 2007 contre 9,2 Md€ en 2006.

Les intérêts perçus de l'ACOSS ont été reclassés en intérêts de crédit de trésorerie en 2007.

Note 21 - Intérêts et assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe

| (en millions d'euros) | 31.12.2007 | 31.12.2006 |
|--|--------------|--------------|
| Intérêts et produits assimilés sur titres de placement | 879 | 656 |
| Effets publics | | 12 |
| - <i>fonds d'État</i> | | 11 |
| - <i>bons du Trésor</i> | | 1 |
| Obligations | 22 | 42 |
| Autres titres à revenu fixe | 857 | 602 |
| Intérêts et produits assimilés sur titres d'investissement | 732 | 703 |
| Effets publics | 130 | 213 |
| - <i>fonds d'État</i> | 111 | 201 |
| - <i>bons du Trésor</i> | 19 | 12 |
| Obligations | 472 | 402 |
| Autres titres à revenu fixe | 130 | 88 |
| Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe | 1 611 | 1 359 |
| Intérêts sur certificats de dépôts négociables | (196) | (190) |
| Intérêts sur bons à moyen terme négociables | (66) | (7) |
| Autres charges d'intérêts | | (11) |
| Intérêts et charges assimilées sur obligations et autres titres à revenu fixe | (262) | (208) |

Note 22 - Autres intérêts et assimilés

| (en millions d'euros) | 31.12.2007 | 31.12.2006 |
|--|-------------|------------|
| Micro-couverture | 40 | 1 |
| - <i>swaps de taux</i> | 39 | |
| - <i>CAPS</i> | | 1 |
| - <i>swaps exotiques multi-devises</i> | 1 | |
| Transaction | 2 | |
| - <i>prêts de titres</i> | 2 | |
| Autres intérêts et produits assimilés | 42 | 1 |
| Micro-couverture | (39) | (2) |
| Autres intérêts et charges assimilées | (39) | (2) |

Note 23 - Revenus des titres à revenu variable

| (en millions d'euros) | 31.12.2007 | 31.12.2006 |
|---|--------------|--------------|
| Revenus des titres de placement | 51 | 48 |
| Actions | 43 | 46 |
| OPCVM | 4 | 2 |
| Autres titres à revenu variable | 4 | |
| Revenus des titres de l'activité de portefeuille | 500 | 449 |
| Revenus des titres de participation ⁽¹⁾ | 453 | 647 |
| Revenus des titres à revenu variable | 1 004 | 1 144 |

(1) La baisse de revenus sur les titres de participation s'explique notamment par :
 - la non-récurrence d'un dividende de CDC HOLDING FINANCE de 220 M€ ;
 - un dividende ICADE de 82 M€ au 31 décembre 2007 contre 185 M€ au 31 décembre 2006.

Note 24 - Produits et charges de commissions

| (en millions d'euros) | 31.12.2007 | | 31.12.2006 | |
|---------------------------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| | Produits | Charges | Produits | Charges |
| Opérations avec la clientèle | 5 | | 7 | |
| Opérations sur titres | | (16) | | (15) |
| Opérations sur instruments financiers | | (1) | | (1) |
| Prestations de services et divers | 12 | (24) | 13 | (23) |
| Commissions | 17 | (41) | 20 | (39) |
| Total net | (24) | | (19) | |

Note 25 - Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation

| (en millions d'euros) | 31.12.2007 | 31.12.2006 |
|--|------------|--------------|
| Résultat sur opérations sur titres de transaction | 21 | 30 |
| Résultat sur opérations de change | (12) | 6 |
| Résultat sur opérations sur instruments financiers ⁽¹⁾ | 57 | (227) |
| Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation | 66 | (191) |

(1) La variation s'explique notamment par :

- en 2006 : une dotation de 191,5 M€ sur l'option d'achat ferme de titres EADS ;
- en 2007 : une reprise de 61 M€ liée à l'exercice de la 1^{re} tranche de l'option d'achat ferme de titres EADS.

Note 26 - Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés

| (en millions d'euros) | 31.12.2007 | 31.12.2006 |
|--|--------------|------------|
| Résultat de cession des titres de placement | 347 | 176 |
| - <i>effets publics et valeurs assimilées (fonds d'État)</i> | (2) | 7 |
| - <i>obligations</i> | (6) | (7) |
| - <i>autres titres à revenu fixe</i> | (3) | (5) |
| - <i>actions</i> | 235 | 170 |
| - <i>OPCVM et autres titres à revenu variable</i> | 123 | 11 |
| Autres produits et charges sur titres de placement | (1) | (2) |
| Dotations/reprises aux dépréciations sur titres de placement | (114) | (15) |
| Gains ou pertes sur opérations du portefeuille de placement | 232 | 159 |
| Résultat de cession des titres de l'activité de portefeuille | 1 370 | 459 |
| - <i>actions ⁽¹⁾</i> | 1 285 | 448 |
| - <i>OPCVM et autres titres à revenu variable</i> | 85 | 11 |
| Autres produits et charges sur titres de l'activité de portefeuille | (6) | (6) |
| Dotations/reprises aux dépréciations sur titres de l'activité de portefeuille ⁽²⁾ | 99 | 76 |
| Gains ou pertes sur opérations sur titres de l'activité de portefeuille | 1 463 | 529 |
| Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés | 1 695 | 688 |

(1) Dont 720 M€ de plus-value de cession de titres Tower Participations en 2007.

(2) Dont 53 M€ de provisions liées notamment à l'exercice de l'option d'achat ferme sur les titres EADS.

Note 27 - Autres produits et charges d'exploitation bancaire nets

| (en millions d'euros) | 31.12.2007 | | 31.12.2006 | |
|---|--------------|--------------|--------------|--------------|
| | Produits | Charges | Produits | Charges |
| Gains/pertes sur cessions d'immobilisations de placement | 2 | (19) | 36 | (4) |
| Dotations/reprises d'amortissements et dépréciations sur immobilisations de placement | 4 | (21) | 8 | (9) |
| Revenus et charges sur immeubles de placement | 265 | (38) | 131 | (44) |
| Produits et charges sur immobilisations de placement | 271 | (78) | 175 | (57) |
| Charges refacturées, produits rétrocédés et transferts de charges | 1 | | 1 | |
| Rémunérations versées aux préposés | | (68) | | (69) |
| Autres produits et charges divers d'exploitation ^{(1) (2)} | 148 | (515) | 21 | (434) |
| Autres produits et charges d'exploitation | 149 | (583) | 22 | (503) |
| Autres produits et charges d'exploitation bancaire | 420 | (661) | 197 | (560) |
| Total net | (241) | | (363) | |

(1) Dont au 31 décembre 2007, une dotation de 115 M€ correspondant aux bonifications des prêts sur fonds d'épargne (cf. note 11).

(2) Dont 200 M€ de subventions au titre de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) dont 100 M€ ont été versés.

Note 28a - Produits et charges générales d'exploitation

| (en millions d'euros) | 31.12.2007 | 31.12.2006 |
|---|--------------|--------------|
| Salaires et traitements | (286) | (268) |
| Autres charges sociales | (137) | (126) |
| Intéressement et participation | (6) | (7) |
| Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunération | (42) | (42) |
| Dotations/reprises des dépréciations sur frais de personnel | 21 | 17 |
| Frais de personnel | (450) | (426) |
| Impôts et taxes | (9) | (10) |
| Loyers, charges locatives | (30) | (28) |
| Primes d'assurances | (2) | (1) |
| Études et recherches | (108) | (109) |
| Services extérieurs - divers | (69) | (62) |
| Autres charges | (21) | (26) |
| Autres frais administratifs | (239) | (236) |
| Refacturation | 407 | 404 |
| Produits et charges générales d'exploitation | (282) | (258) |

Note 28b - Effectifs rémunérés

| (en nombre de personnes) | 31.12.2007 | 31.12.2006 |
|---|--------------|--------------|
| Effectif moyen : cadres | 1971 | 1872 |
| Droit public | 693 | 655 |
| Droit privé | 1 232 | 1 160 |
| Statutaires des mines | 46 | 57 |
| Effectif moyen : non cadres | 4444 | 4630 |
| Droit public | 3830 | 3999 |
| Droit privé | 325 | 303 |
| Statutaires des mines | 289 | 328 |
| Total effectif moyen | 6 415 | 6 502 |
| Effectif de clôture : cadres | 2026 | 1 927 |
| Droit public | 718 | 680 |
| Droit privé | 1 262 | 1 200 |
| Statutaires des mines | 46 | 47 |
| Effectif de clôture : non cadres | 4370 | 4553 |
| Droit public | 3760 | 3918 |
| Droit privé | 337 | 322 |
| Statutaires des mines | 273 | 313 |
| Total effectif de clôture | 6 396 | 6 480 |

Note 29 - Dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles

| (en millions d'euros) | 31.12.2007 | 31.12.2006 |
|--|-------------|-------------|
| Dotations / immobilisations incorporelles | (46) | (37) |
| Concessions et logiciels | (46) | (37) |
| Dotations / immobilisations corporelles | (13) | (14) |
| Immeubles et agencements | (11) | (12) |
| Mobiliers, matériels et outillages | (2) | (2) |
| Dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles | (59) | (51) |

Note 30 - Coût du risque

| (en millions d'euros) | 31.12.2007 | 31.12.2006 |
|---|-------------|-------------|
| Dépréciation des créances | (33) | (29) |
| Risques sur engagements par signature | (2) | (9) |
| Risques de contrepartie | (1) | (1) |
| Dotations pour dépréciations et provisions | (36) | (39) |
| Dépréciation des créances | 21 | 47 |
| Risques sur engagements par signature | 8 | 7 |
| Risques de contrepartie | 2 | 9 |
| Reprises de dépréciations et provisions | 31 | 63 |
| Pertes sur créances irrécouvrables et récupérations | (13) | (34) |
| Pertes et récupérations | (13) | (34) |
| Coût du risque | (18) | (10) |

Note 31 - Gains ou pertes sur actifs immobilisés

| (en millions d'euros) | 31.12.2007 | 31.12.2006 |
|---|-------------|------------|
| Gains/pertes sur cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles | 10 | |
| Gains ou pertes sur cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation | 10 | |
| Solde en bénéfice ou en perte des opérations sur titres de participation et avances | 6851 | 242 |
| Gains/pertes sur cessions des participations et gains/pertes sur avances ⁽¹⁾ | 6816 | 238 |
| Dotations/reprises des dépréciations sur participations et avances | 35 | 4 |
| Gains ou pertes des opérations sur titres de participation et autres titres détenus à long terme | 6851 | 242 |
| Gains ou pertes sur actifs immobilisés | 6861 | 242 |

(1) Correspond essentiellement :

- aux bonis de fusion suite aux opérations de transmission universelle du patrimoine de :

- CDC Holding Finance pour 4 178 M€,

- CDC Entreprises Holding pour 320 M€,

- à la plus-value réalisée sur l'échange de titres Icade dans le cadre de l'opération de passage au statut SIIC pour 2 279 M€.

Note 32 - Impôts sur les bénéfices

| (en millions d'euros) | 31.12.2007 | 31.12.2006 |
|---|--------------|--------------|
| Contribution représentative de l'impôt sur les sociétés (CRIS) | (471) | (429) |
| Dotations/reprises nettes aux provisions pour impôts ⁽¹⁾ | (316) | (292) |
| Charge d'impôt | (787) | (721) |

(1) Dont :

- en 2006, une dotation aux provisions de 292 M€ relative à la modification de la fiscalité des plus-values en sursis d'imposition conformément à la loi de finances 2007 ;

- en 2007, une dotation de 426 M€ aux provisions pour l'impôt lié à l'échange de titres Icade dans le cadre de l'opération de passage au statut SILC.

Note 33 - Dotations/reprises nettes au FRBG et aux provisions réglementées

| (en millions d'euros) | 31.12.2007 | 31.12.2006 |
|---|------------|------------|
| Dotations/reprises nettes au FRBG ⁽¹⁾ | | 135 |
| Dotations/reprises nettes au FRBG et aux provisions réglementées | | 135 |

(1) Reprise au 31 décembre 2006 du FRBG pour 135 M€ relative à l'impact de la loi de finances 2007.

NOTE 34 - Garantie de la Caisse des Dépôts à IXIS Corporate & Investment Bank (ICIB)

Au terme d'un accord ratifié le 1^{er} décembre 2000, la Caisse des Dépôts a accordé à CDC Ixis devenu ICIB (Ixis Corporate & Investment Bank), une garantie prenant la forme d'un cautionnement solidaire. Cette garantie porte sur certains instruments financiers permettant le refinancement d'ICIB (opérations d'émission à l'exception des émissions subordonnées, opérations interbancaires et de trésorerie) ainsi que sur les engagements par signature. Selon les termes de la convention, ICIB peut à son tour et sous certaines conditions accorder sa garantie à certaines de ses filiales.

La Commission européenne a examiné les termes de cet accord et de sa rémunération en mai 2003. Conformément à la décision favorable de la Commission européenne, l'octroi de cette garantie pour les opérations nouvelles s'est éteint au 23 janvier 2007.

Depuis le 1^{er} avril 2003, les nouvelles opérations de bilan de maturité supérieure au 23 janvier 2017 ne peuvent plus être garanties et à partir du 23 janvier 2004, les nouvelles opérations de hors-bilan de maturité supérieure au 23 janvier 2017 seront également exclues.

Depuis le 30 juin 2004, date de cession de CDC Ixis au groupe Caisse d'épargne, l'accord de Refondation, sans remettre en cause le dispositif précité, l'a complété par un engagement de contre-garantie de la CNCE au profit de la Caisse des Dépôts, au titre de son engagement initial face à CDC Ixis. La Caisse des Dépôts rétrocède à ce titre à la CNCE 50 % de la rémunération reçue.

La garantie initialement accordée par la Caisse des Dépôts à CDC Ixis a permis de rehausser la signature de cet établissement, posant les bases d'un dispositif transitoire, autorisé par la Direction de la concurrence de la Commission européenne. L'association des 2 engagements (l'un donné, l'autre reçu) avait été considérée dans la perspective du processus de sortie d'ICIB des activités gérées directement par la Caisse des Dépôts.

L'application des règles comptables habituelles, conduisant à l'inscription en hors-bilan des 2 engagements réciproques, n'a pas été retenue au motif que ces règles ne permettent pas de restituer la réalité de cette opération complexe et exceptionnelle d'accompagnement de la sortie d'une ancienne filiale et de l'extinction programmée des obligations de la Caisse des Dépôts.

À partir du 1^{er} avril 2003, la rémunération annuelle de la garantie est le plus élevé des 3 montants suivants :

- a) un montant fonction du rapport, calculé sur base consolidée, entre les fonds propres en risques et les fonds propres de base, au sens de la réglementation prudentielle ;
- b) le produit des encours d'instruments financiers émis par ICIB par l'écart, à l'émission, entre la rémunération des instruments financiers de même maturité émis par les établissements financiers bénéficiant de la même notation que CDC Ixis intrinsèque (sans garantie) et la rémunération desdits instruments par les établissements financiers bénéficiant de la même notation que ICIB garanti ;
- c) 8 M€.

Au titre de l'exercice 2007, la rémunération due par ICIB à la Caisse des Dépôts s'élève à 14,15 M€, sur laquelle le montant à rétrocéder à la CNCE s'élève à 7,08 M€.

Rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes annuels de la Section générale de la Caisse des dépôts et consignations Exercice clos le 31 décembre 2007

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2007, sur :

- > le contrôle des comptes annuels de la Section générale de la Caisse des dépôts et consignations, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- > la justification de nos appréciations ;
- > les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le directeur général. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note I de l'annexe qui expose le changement de méthode comptable relatif à la mise en œuvre, à compter du 1^{er} janvier 2007 du règlement n° 2005-01 du Comité de la réglementation comptable (CRC).

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

■ Changement comptable

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par la Caisse des dépôts et consignations, nous nous sommes assurés du bien-fondé du changement de méthode comptable mentionné ci-dessus et de la présentation qui en a été faite.

■ Estimations comptables

- > Bonifications de prêts versés par les fonds d'épargne

La Section générale procède à la bonification de prêts versés par les fonds d'épargne dans le cadre du dispositif destiné à relancer les parcours résidentiels des ménages à revenus modestes. À ce titre, la Section générale constitue une provision (note 11 de l'annexe). Nos travaux ont consisté à apprécier les données et hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations et à revoir les calculs effectués par la Section générale dans le cadre de la détermination de la provision.

> Évaluation des titres

L'évaluation des titres de participation et des titres de l'activité de portefeuille constitue un domaine d'estimation comptable significative dans toute activité bancaire. Les titres de participation et titres de l'activité de portefeuille sont évalués à leur valeur d'utilité en retenant une approche multicritère (paragraphe II.4 de la note "Principes d'élaboration des comptes", notes 3 et 4 de l'annexe). Dans le cadre de notre appréciation de ces estimations, nous avons examiné les éléments ayant conduit à la détermination des valeurs d'utilité pour les principales lignes du portefeuille.

Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport annuel au titre des éléments financiers. Nous n'avons pas d'observations à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes annuels.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Courbevoie, le 25 avril 2008

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit



Catherine Pariset

Mazars et Guérard



Guillaume Potel



Denis Grison

Comptes annuels

des fonds d'épargne
centralisés
à la Caisse des Dépôts

sommaire

| | |
|------------------------------------|-----|
| Note de présentation | 140 |
| Bilan | 141 |
| Décomposition du bilan | 142 |
| Hors-bilan | 144 |
| Décomposition du hors-bilan | 145 |
| Compte de résultat | 146 |
| Notes annexes aux états financiers | 147 |

Note de présentation

Présentation de l'activité

■ **L'activité de la Caisse des Dépôts se répartit selon deux missions principales :**

> **l'activité propre exercée par la Section générale** – entité financière et administrative de la Caisse des Dépôts – et de filiales et participations qui lui sont rattachées, notamment les groupes Icade, Transdev, Egis, CDA, CNP Assurances, SNI, CDC Entreprises et CDC Capital Investissement ;

> **la gestion des fonds qui lui sont confiés** : la structure comptable de la Caisse des Dépôts traduit la nature des relations existant entre l'établissement et ces fonds.

Des textes d'origines diverses (légale, réglementaire ou conventionnelle) définissent en effet la nature des prestations assurées par la Caisse des Dépôts et les conditions financières qui y sont attachées.

Les textes régissant les fonds d'épargne sont essentiellement contenus dans le code des Caisses d'épargne et le Code monétaire et financier.

La déclinaison pratique de ces textes structure fortement la gestion des fonds d'épargne, et la présentation de leurs comptes, en particulier la nécessité de distinguer les actifs, passifs, charges et revenus propres à certains éléments de l'activité, ou le fait qu'une garantie de l'État s'applique à certains fonds déposés.

Présentation des comptes

■ **Les états financiers retracent la situation de l'ensemble des fonds d'épargne centralisés à la Caisse des Dépôts ; ils recouvrent les fonds suivants au 31 décembre 2007 :**

- > Caisses d'épargne et de prévoyance : livret A ;
- > Fonds de réserve et de garantie des Caisses d'épargne et de prévoyance ;
- > Caisse nationale d'épargne : livret A ;
- > Fonds de réserve et de garantie de la CNE ;
- > Livret d'épargne populaire (LEP) ;
- > Fonds de réserve du Livret d'épargne populaire ;
- > Livret de développement durable (LDD) – ex-Codevi ;
- > Fonds de réserve du financement du logement (FRFL) ;
- > Fonds de garantie des SDR.

Les systèmes comptables permettent d'individualiser, pour chaque fonds géré, les ressources qui lui sont propres, les emplois qui en sont faits ainsi que le résultat qui s'y rapporte. Un bilan de l'ensemble et une décomposition par fonds sont présentés.

Bilan des fonds d'épargne centralisés à la Caisse des Dépôts

(en millions d'euros)

| | Notes | 31.12.2007 | 31.12.2006 |
|--|-----------|----------------|----------------|
| Actif | | | |
| Opérations interbancaires et assimilées | | 63 084 | 61 921 |
| Effets publics et valeurs assimilées | 4 | 52 888 | 53 372 |
| Créances sur les établissements de crédit | 1 et 3 | 10 196 | 8 549 |
| Opérations avec la clientèle | | 88 282 | 86 117 |
| Créances sur la clientèle | 2 et 3 | 88 282 | 86 117 |
| Obligations, actions et autres titres à revenu fixe et variable | | 65 201 | 57 051 |
| Obligations et autres titres à revenu fixe | 4 | 54 756 | 48 004 |
| Actions et autres titres à revenu variable | 4 | 10 445 | 9 047 |
| Comptes de régularisation et actifs divers | 5 | 125 | 64 |
| Total actif | | 216 692 | 205 153 |
| Passif | | | |
| Opérations interbancaires et assimilées | | 154 618 | 146 030 |
| Dettes envers les établissements de crédit | 6 et 8 | 154 618 | 146 030 |
| Opérations avec la clientèle | | 51 621 | 48 782 |
| Autres dettes envers la clientèle | 7 et 8 | 51 621 | 48 782 |
| Comptes de régularisation et passifs divers | 9 | 2 459 | 2 462 |
| Provisions | 10 | 1 059 | 784 |
| Dépôts de garantie | 12 | 14 | 14 |
| Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG) | 11 | 2 416 | 2 911 |
| Capitaux propres (hors FRBG) | 12 | 4 505 | 4 170 |
| Réserves | | 3 215 | 3 457 |
| Report à nouveau | | 33 | 35 |
| Résultat en instance d'affectation | | 1 257 | 678 |
| Total passif | | 216 692 | 205 153 |

Décomposition du bilan des fonds d'épargne centralisés à la Caisse des Dépôts

au 31 décembre 2007

| | Livret A CEP | FRGCE | Livrets A et B CNE | FRGCNE |
|--|-----------------|--------------|--------------------------|--------------|
| (en millions d'euros) | | | | |
| Actif | | | | |
| Opérations de trésorerie et interbancaires | 12 631 | 523 | 14 649 | 489 |
| Effets publics et valeurs assimilées | 11 306 | 459 | 11 316 | 666 |
| Créances sur les établissements de crédit | 1 325 | 64 | 3 333 | (177) |
| Opérations avec la clientèle | 51 302 | | 31 913 | |
| Créances sur la clientèle | 51 302 | | 31 913 | |
| Obligations, actions et autres titres à revenu fixe et variable | 21 886 | 971 | 14 809 | 512 |
| Obligations et autres titres à revenu fixe | 16 794 | 971 | 11 369 | 512 |
| Actions et autres titres à revenu variable | 5 092 | | 3 440 | |
| Comptes de régularisation et actifs divers | 59 | | 45 | |
| Total actif | 85 878 | 1 494 | 61 416 | 1 001 |
| Passif | | | | |
| Opérations interbancaires et assimilées | 82 127 | 102 | 8 388 | |
| Dettes envers les établissements de crédit | 82 127 | 102 | 8 388 | |
| Opérations avec la clientèle | | | 51 119 | |
| Autres dettes envers la clientèle | | | 51 119 | |
| Comptes de régularisation et passifs divers | 1 428 | 5 | 645 | 2 |
| Provisions | 602 | 3 | 282 | |
| Dépôts de garantie | | | | |
| Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG) | 952 | | 660 | |
| Capitaux propres (hors FRBG) | 769 | 1 384 | 322 | 999 |
| Réserves | | 1 328 | | 954 |
| Report à nouveau | | | | |
| Résultat en instance d'affectation | 769 | 56 | 322 | 45 |
| Total passif | 85 878 | 1 494 | 61 416 | 1 001 |

| LEP | Fonds de réserve du LEP | LDD - ex-Codevi | Fonds de garantie prêts SDR | Fonds de réserve du financement du logement | Montant cumulé (A) | Opérations entre fonds (B) | Montant global (A - B) |
|---------------|-------------------------|-----------------|-----------------------------|---|--------------------|----------------------------|------------------------|
| 28 006 | 457 | 6 296 | 15 | 18 | 63 084 | | 63 084 |
| 27 597 | 311 | 1 233 | | | 52 888 | | 52 888 |
| 409 | 146 | 5 063 | 15 | 18 | 10 196 | | 10 196 |
| 4 075 | | 1 044 | | | 88 334 | 52 | 88 282 |
| 4 075 | | 1 044 | | | 88 334 | 52 | 88 282 |
| 25 527 | 587 | 909 | | | 65 201 | | 65 201 |
| 23 614 | 587 | 909 | | | 54 756 | | 54 756 |
| 1 913 | | | | | 10 445 | | 10 445 |
| 21 | | | | | 125 | | 125 |
| 57 629 | 1 044 | 8 249 | 15 | 18 | 216 744 | 52 | 216 692 |
| 56 022 | | 7 979 | | | 154 618 | | 154 618 |
| 56 022 | | 7 979 | | | 154 618 | | 154 618 |
| 502 | | | | | 51 621 | | 51 621 |
| 502 | | | | | 51 621 | | 51 621 |
| 339 | | 32 | | 8 | 2 459 | | 2 459 |
| 161 | | 6 | | 5 | 1 059 | | 1 059 |
| | | | 14 | | 14 | | 14 |
| 604 | | 200 | | | 2 416 | | 2 416 |
| 1 | 1 044 | 32 | 1 | 5 | 4 557 | 52 | 4 505 |
| | 1 003 | | | | 3 285 | 70 | 3 215 |
| | | 32 | 1 | | 33 | | 33 |
| 1 | 41 | | | 5 | 1 239 | (18) | 1 257 |
| 57 629 | 1 044 | 8 249 | 15 | 18 | 216 744 | 52 | 216 692 |

Hors-bilan des fonds d'épargne centralisés à la Caisse des Dépôts

(en millions d'euros)

| | 31.12.2007 | 31.12.2006 |
|---|---------------|---------------|
| Engagements de financement, de garantie et engagements donnés sur titres | | |
| Engagements de financement | 21 512 | 17 952 |
| En faveur d'établissements de crédit | 6 081 | 5 243 |
| En faveur de la clientèle | 15 431 | 12 709 |
| Engagements de garantie | 38 | 38 |
| En faveur d'établissements de crédit | 38 | 38 |
| Engagements sur titres | | 322 |
| Titres à livrer | | 322 |
| Engagements de financement, de garantie et engagements reçus sur titres | | |
| Engagements de garantie | 81 190 | 79 015 |
| Reçus d'établissements de crédit | 3 533 | 3 454 |
| Reçus de la clientèle | 132 | 112 |
| Reçus de l'État et assimilés | 77 525 | 75 449 |
| Engagements sur titres | 154 | 549 |
| Titres à recevoir | 154 | 549 |
| Autres engagements donnés et reçus | | |
| Autres engagements donnés | 250 | 350 |
| Autres engagements reçus | | 12 |

Décomposition du hors-bilan des fonds d'épargne centralisés à la Caisse des Dépôts au 31 décembre 2007

(en millions d'euros)

| | Livret A CEP | Livrets A et B CNE | LEP | LDD ex-Codevi | Fonds de réserve du financement du logement | Montant global |
|---|-----------------|--------------------------|-------------|------------------|--|-------------------|
| Engagements de financement, de garantie et engagements donnés sur titres | | | | | | |
| Engagements de financement | 10693 | 10573 | 246 | | | 21512 |
| En faveur d'établissements de crédit | 1595 | 4402 | 84 | | | 6081 |
| En faveur de la clientèle | 9098 | 6171 | 162 | | | 15431 |
| Engagements de garantie | | | | | 38 | 38 |
| En faveur d'établissements de crédit | | | | | 38 | 38 |
| Engagements de financement, de garantie et engagements reçus sur titres | | | | | | |
| Engagements de garantie | 48492 | 30116 | 1566 | 1016 | | 81190 |
| Reçus d'établissements de crédit | 2456 | 992 | 85 | | | 3533 |
| Reçus de la clientèle | 106 | 10 | 16 | | | 132 |
| Reçus de l'État et assimilés | 45930 | 29114 | 1465 | 1016 | | 77525 |
| Engagements sur titres | 79 | 58 | 17 | | | 154 |
| Titres à recevoir | 79 | 58 | 17 | | | 154 |
| Autres engagements donnés et reçus | | | | | | |
| Autres engagements donnés | | | 250 | | | 250 |

Compte de résultat des fonds d'épargne centralisés à la Caisse des Dépôts

(en millions d'euros)

| | Notes | 31.12.2007 | 31.12.2006 |
|---|-----------|----------------|----------------|
| Intérêts et produits assimilés | | 8 100 | 6 948 |
| Opérations de trésorerie et interbancaires | 18 | 424 | 417 |
| Opérations avec la clientèle | 19 | 3 221 | 2 980 |
| Obligations et autres titres à revenu fixe | 22 | 4 222 | 3 551 |
| Autres intérêts et produits assimilés | 23 | 233 | |
| Intérêts et charges assimilées | | (6 326) | (5 257) |
| Opérations de trésorerie et interbancaires | 18 | (4 765) | (4 033) |
| Opérations avec la clientèle | 19 | (1 388) | (1 137) |
| Autres intérêts et charges assimilées | 23 | (173) | (87) |
| Revenus des titres à revenu variable | 24 | 441 | 348 |
| Commissions (produits) | 25 | 2 | 26 |
| Commissions (charges) | 25 | (1 787) | (1 777) |
| Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation | 26 | | (18) |
| Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés | 27 | 397 | 618 |
| Autres produits et charges d'exploitation bancaire nets | | 4 | 4 |
| Produit net bancaire | | 831 | 892 |
| Charges générales d'exploitation | 28 | (77) | (74) |
| Résultat brut d'exploitation | | 754 | 818 |
| Coût du risque | 29 | 8 | 68 |
| Résultat d'exploitation | | 762 | 886 |
| Dotations au FRBG nettes des reprises | 30 | 495 | (208) |
| Résultat net | | 1 257 | 678 |

Notes annexes aux états financiers

ÉVÉNEMENTS MARQUANTS DE LA PÉRIODE

I - Livret de développement durable (LDD)

1 - Création du livret de développement durable

La loi de finances rectificative pour 2006 a prévu le remplacement du Codevi par le livret de développement durable.

Le décret n° 2007-161 du 6 février 2007 a fixé le plafond du livret de développement durable à 6 000 € avec effet au 1^{er} janvier 2007.

L'arrêté du 6 février 2007 prévoit que le taux minimum de centralisation à la Caisse des Dépôts sera porté à 9 % au 1^{er} janvier 2008 (contre 6,5 % précédemment).

2 - Modalités de centralisation du LDD Banque Postale

L'arrêté du 1^{er} mars 2006 publié au JO le 11 mars 2006, détermine pour le LDD Banque Postale l'évolution des taux de centralisation. Pour mémoire, le taux de centralisation minimum est de :

- > 100 % jusqu'au 31 décembre 2006 ;
- > 75 % jusqu'au 30 juin 2007 ;
- > 50 % jusqu'au 31 décembre 2007 ;
- > 25 % jusqu'au 30 juin 2008 ;
- > 6,5 % à partir du 1^{er} juillet 2008. Ce taux sera finalement porté à 9 % compte tenu du taux de centralisation de droit commun fixé par l'arrêté du 6 février 2007.

3 - Évolution des taux de commissions versées aux réseaux (LDD)

Le ministre de l'Économie a fixé le taux de commission du livret de développement durable pour tous les établissements centralisateurs à 0,80 % au 1^{er} janvier 2007 (il était précédemment de 1,00 % depuis le 1^{er} juillet 2006).

II - Évolution des taux réglementés

Le dispositif automatique de révision du taux du livret A prévoit une actualisation semestrielle, au 1^{er} février et au 1^{er} août de chaque année, qui résulte d'une moyenne (arrondie au 0,25 % le plus proche) entre l'inflation hors tabac, en glissement annuel, et la moyenne mensuelle du taux d'intérêt à court terme (Euribor 3 mois), le tout étant majoré de 0,25 point.

Compte tenu des niveaux d'inflation et de taux d'intérêt, le taux de rémunération du livret A, ainsi que ceux du livret Bleu, du LEP et du LDD qui en découlent directement, a été augmenté de 0,25 % le 1^{er} août 2007, portant le taux du livret A à 3,00 % (contre 2,75 %, son niveau depuis le 1^{er} août 2006).

Au 31 décembre 2007, la rémunération des déposants des produits d'épargne est donc la suivante :

- > livret A : 3,00 % ;
- > livret de développement durable : 3,00 % ;
- > livret Bleu : 3,00 % ;
- > LEP : 4,00 %.

PRINCIPES D'ÉLABORATION DES COMPTES

Les comptes au 31 décembre 2007 sont établis conformément aux principes comptables généraux applicables en France aux établissements de crédit. La présentation des états financiers est conforme aux dispositions du règlement n° 2000-03 du Comité de la réglementation comptable (CRC), relatif aux documents de synthèse individuels des entreprises relevant du Comité de la réglementation bancaire et financière (CRBF).

Les principes comptables et méthodes d'évaluation retenus ne présentent pas de changement par rapport à ceux appliqués pour l'établissement des comptes au 31 décembre 2006, à l'exception des points mentionnés ci-dessous.

I - Changements de méthode

1 - Comptabilisation des opérations sur titres

Le règlement n° 2005-01 du CRC relatif à la comptabilisation des opérations sur titres modifiant le règlement n° 90-01 du CRBF est applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2007.

Les principales modifications apportées par ce règlement sont les suivantes :

- > La règle de détention maximale de 6 mois pour le classement en portefeuille de transaction est supprimée. En conséquence, le transfert de titres depuis et vers le portefeuille de transaction est interdit.
- > Les amortissements des primes/décotes doivent être réalisés sur un mode actuariel.
- > Pour les titres d'investissement, le règlement impose d'avoir l'intention manifeste de détenir ces titres jusqu'à leur échéance. Le changement d'intention ou la cession de titres d'investissement pour un montant non négligeable entraîne le reclassement automatique de l'intégralité des titres d'investissement dans le portefeuille de placement et l'interdiction durant l'exercice et les deux exercices suivants de classer des titres en portefeuille d'investissement (le règlement n° 2005-01 prévoit, toutefois, des exceptions à cette règle, notamment en cas de cession proche de la date d'échéance ou justifiée par un événement externe, isolé ou imprévisible).

L'application de ces nouvelles dispositions n'a pas d'impact sur le bilan d'ouverture et les comptes au 31 décembre 2007.

2 - Indemnités de réaménagement

Jusqu'en 2006, du fait de leur non-matérialité, les indemnités perçues lors des réaménagements étaient prises intégralement en résultat l'année de leur réalisation.

En 2007, une opération de réaménagement commercial d'une partie de la dette d'un emprunteur s'est traduite par la perception d'une soulte d'un montant significatif (environ 25 M€), qui représentait l'écart constaté par les fonds d'épargne entre les conditions des anciens et des nouveaux contrats de prêt à l'occasion du réaménagement des encours. En conséquence, afin de donner une meilleure information financière compte tenu de cette renégociation récemment intervenue, les indemnités sont dorénavant étalées de manière actuarielle sur la durée du nouveau prêt, sauf s'il est démontré que celles-ci ne sont pas significatives.

Ce changement de méthode comptable n'a pas d'incidence significative sur les capitaux propres d'ouverture.

II - Comparabilité des exercices

Indemnités de réaménagement de prêts et indemnités de remboursements anticipés

Jusqu'en 2006, les indemnités perçues lors des remboursements anticipés et des réaménagements de prêts étaient comptabilisées en commissions.

En 2007, il a été décidé de comptabiliser ces rémunérations en produits d'intérêts et non plus en commissions, dans la mesure où ces indemnités ont la nature d'intérêts et ne constituent pas la contrepartie d'une prestation de service.

Ainsi, les indemnités de remboursement anticipé et de réaménagement de prêts comptabilisées en 2006 en commissions, pour un montant de 25 M€, sont présentées en produits d'intérêts au compte de résultat en 2007.

III - Principes comptables et méthodes d'évaluation

1 - Opérations en devises

Les actifs, passifs et engagements hors-bilan libellés en devises, ont été convertis au cours de change constaté à la date d'arrêt. Les gains et pertes de change résultant des opérations courantes conclues en devises sont enregistrés dans le compte de résultat. Les opérations de change au comptant sont évaluées au cours du comptant. Les opérations de change à terme, conclues à titre de couverture, sont évaluées symétriquement à l'élément couvert. Par ailleurs, les reports et déports, liés aux opérations de change à terme couvertes, sont rapportés au compte de résultat de manière échelonnée sur la période restant à courir jusqu'à l'échéance de ces opérations. Les positions de change en devises sont couvertes par des swaps de change sur chaque fonds concerné.

2 - Créances sur les établissements de crédit et la clientèle

Ces créances intègrent les crédits consentis, les comptes ordinaires débiteurs, ainsi que les titres reçus en pension livrée et les valeurs reçues en pension.

Les dispositions comptables du règlement n° 2002-03 modifié par le règlement n° 2005-03 du CRC relatives au traitement comptable du risque de crédit dans les entreprises relevant du CRBF s'appliquent à l'ensemble des prêts et créances.

2.1 - Prêts

Les prêts sont enregistrés à l'actif à leur valeur de remboursement. Les intérêts correspondants sont portés en compte de résultat *prorata temporis*.

> Les prêts sont transférés en créances douteuses dès lors qu'ils sont porteurs d'un risque de crédit avéré, c'est-à-dire lorsqu'il est probable que tout ou partie des sommes dues conformément au contrat ne seront pas perçues et ce, nonobstant l'existence de garantie ou de caution. En tout état de cause, sont considérés comme douteux les prêts présentant des échéances impayées depuis plus de 3 mois (plus de 6 mois en matière immobilière, plus de 9 mois vis-à-vis des collectivités locales), les prêts pour lesquels la situation financière de la contrepartie est dégradée, se traduisant par un risque de non-recouvrement, ainsi que les encours faisant l'objet d'une procédure contentieuse.

> De même, tous les concours sur une contrepartie, dès lors que celle-ci dispose d'un concours inscrit en créances douteuses, sont inscrits en créances douteuses en application du principe de contagion. Pour les groupes, le principe de contagion est appliqué au cas par cas.

> Parmi les créances douteuses, sont identifiées comptablement les créances douteuses compromises. Les créances douteuses compromises sont les créances dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées. Sont concernées les créances déchues du terme ainsi que certaines créances douteuses de plus d'un an et ayant un caractère irrécouvrable nécessitant la détermination d'une dépréciation et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé. Cette analyse doit être effectuée en tenant compte des garanties existantes sur ces encours.

> Les encours douteux et les encours douteux compromis peuvent être portés à nouveau en encours sains lorsque les paiements ont repris de manière régulière pour les montants correspondant aux échéances contractuelles d'origine et lorsque la contrepartie ne présente plus de risque de défaillance. Ils peuvent être également portés en encours restructurés si un rééchelonnement de la dette a eu lieu et après un délai d'observation.

> Les prêts présentant un risque de crédit avéré font l'objet de dépréciations qui permettent de couvrir, en valeur actualisée, l'ensemble des pertes provisionnelles sur les encours classés en créances douteuses et en créances douteuses compromises.

En ce qui concerne l'application de l'article 13 du règlement CRC 2002-03 relatif à l'actualisation des pertes provisionnelles, la méthode de calcul des provisions sur encours appliquée par les fonds d'épargne a été conservée, compte tenu des caractéristiques des prêts des fonds d'épargne (intérêts de retard calculés au taux contractuel, payés par la contrepartie): en effet, il est démontré que cette méthode n'a pas d'impact financier significatif par rapport à ce que donnerait une actualisation des pertes provisionnelles prêt par prêt.

> Les intérêts courus sont enregistrés périodiquement sur les créances saines, y compris les créances restructurées et sur les créances douteuses non compromises. Les intérêts sur créances douteuses compromises ne sont enregistrés en compte de résultat qu'au moment de leur paiement effectif. Les intérêts comptabilisés sur créances douteuses et non encaissés sont intégralement dépréciés. Lorsque l'établissement estime que la créance est définitivement irrécouvrable, une perte est enregistrée.

> Les créances restructurées sont identifiées, le cas échéant, dans une sous-catégorie spécifique des encours sains. Elles donnent lieu à l'enregistrement en coût du risque d'une décote d'un montant égal à l'écart entre l'actualisation des flux contractuels initialement attendus et l'actualisation, au taux d'intérêt effectif d'origine, des flux futurs attendus suite à la restructuration. Cette décote est réintégrée sur la durée de vie restant à courir du crédit dans la marge d'intérêt. Les créances restructurées sont immédiatement déclassées en encours douteux lorsque le débiteur ne respecte pas les échéances fixées.

Sur la base des travaux effectués, il ressort que les restructurations ne donnent donc pas lieu à la comptabilisation d'une décote dans la mesure où :

- les restructurations accordées entre 1994 et 2000 ont été faites à la demande des pouvoirs publics et ont été appliquées à l'ensemble des organismes de logement social, dans le but de relancer la construction de logements sociaux ;

- à partir de 2001, les réaménagements ayant concerné des emprunteurs sensibles ont été, dans leur majorité, renouvelés au même taux et n'ont pas engendré de perte actuarielle pour les fonds d'épargne.

> Certains prêts des fonds d'épargne comportent des annuités progressives et donnent lieu à des intérêts compensateurs contractuels. Les intérêts compensateurs, qui représentent la différence cumulée entre les intérêts acquis et les intérêts exigibles, sont constatés en intérêts courus non échus ; ils sont progressivement encaissés au rythme de l'amortissement des prêts.

> Les indemnités perçues lors des remboursements anticipés sont prises intégralement en résultat l'année de réalisation. Elles sont comptabilisées en intérêts.

> Les indemnités perçues lors des réaménagements sont étalées de manière actuarielle sur la durée du nouveau prêt sauf s'il est démontré que celles-ci ne sont pas significatives. Elles sont comptabilisées en intérêts.

> Les prêts octroyés par les fonds d'épargne sont en quasi-totalité garantis par les collectivités locales, la Caisse de garantie du logement locatif social (CGLLS), ou par l'État.

> Dans le cadre des opérations de rachat des prêts de la CGLLS, et des anciens prêts de l'État, l'écart entre la valeur de reprise et la valeur comptable est enregistré en surcotes et décotes qui sont reprises en résultat, de manière actuarielle, sur la durée de vie des prêts et emprunts.

> L'échéancier des reprises en résultat est actualisé chaque trimestre pour tenir compte des remboursements anticipés, et des réaménagements effectivement constatés, ainsi que des éventuelles révisions de taux.

> Lors de cessions de prêts entre différents fonds d'épargne, les plus et moins-values font l'objet d'une élimination pour la présentation des comptes des fonds d'épargne centralisés à la Caisse des Dépôts.

> Les engagements hors-bilan donnés concernent principalement les prêts accordés non encore versés. Les engagements hors-bilan reçus recouvrent les garanties de l'État, les garanties des établissements de crédit ainsi que les garanties des collectivités locales et les engagements sur titres.

2.2 - Titres reçus en pension livrée et valeurs reçues en pension

Ils sont portés à l'actif dans un compte représentatif de la créance ainsi générée. Les produits correspondants sont enregistrés en résultat de l'exercice *pro rata temporis*. Les titres pris en pension livrée puis cédés sont enregistrés au passif en dettes de titres. Ils sont dès lors valorisés à leur valeur de marché.

3 - Titres et opérations sur titres

3.1 - Titres

Les titres sont comptabilisés conformément au règlement n° 2005-01 du CRC relatif à la comptabilisation des opérations sur titres modifiant le règlement n° 90-01 du CRBF applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2007 au sein des catégories comptables correspondant à différentes activités de l'Établissement public.

Les achats et ventes de titres sont comptabilisés au bilan en date de règlement/livraison, sauf cas particuliers.

■ Titres de placement

Les titres de placement incluent les titres ne répondant pas aux conditions d'un classement en portefeuille de transaction ou d'investissement.

Les éventuelles primes ou décotes font l'objet d'un étalement actuariel sur la durée de vie résiduelle du titre.

Les titres de placement sont gérés selon la méthode du "premier entré, premier sorti" (à l'exception des titres de placement à revenu

variable gérés selon la méthode du coût moyen pondéré), et sont évalués de la façon suivante :

> actions et obligations : les moins-values latentes calculées par rapport à la valeur de marché sur la base du cours de clôture sont constatées sous forme de dépréciations ;

> bons du Trésor, TCN et titres du marché interbancaire : des dépréciations sont constituées en fonction de la solvabilité des émetteurs et par référence à des indicateurs de marché.

Le portefeuille de titrisations de la Direction des fonds d'épargne (détenu en placement) est valorisé en fonction des cotations fournies par Bloomberg, le cas échéant, des cotations sont demandées à des contreparties externes.

■ Titres d'investissement

Cette catégorie est composée de titres à revenu fixe que l'Établissement public a l'intention manifeste de détenir jusqu'à leur échéance et pour lesquels il dispose de la capacité de financement nécessaire pour continuer de les détenir jusqu'à leur échéance et n'est soumis à aucune contrainte existante juridique ou autre qui pourrait remettre en cause son intention de détenir ces titres jusqu'à leur échéance.

Le changement d'intention ou la cession de titres d'investissement pour un montant non négligeable entraîne le reclassement automatique de l'intégralité des titres d'investissement dans le portefeuille de placement et l'interdiction durant l'exercice et les 2 exercices suivants de classer des titres en portefeuille d'investissement. Des exceptions à cette règle sont toutefois prévues, notamment en cas de cession proche de la date d'échéance ou justifiée par un événement externe, isolé ou imprévisible.

Les moins-values latentes pouvant exister entre la valeur comptable des titres et leur prix de marché ne font pas l'objet de dépréciations. Les dispositions comptables du règlement CRC n° 2002-03 relatif au risque de crédit dans les entreprises relevant du CRBF s'appliquent, le cas échéant, au risque de crédit attaché aux titres d'investissement. La différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement des titres (prime-décote) est amortie selon la méthode actuarielle.

■ Titres de l'activité de portefeuille (TAP)

Les titres de l'activité de portefeuille correspondent à des investissements réalisés de façon régulière avec pour objectif d'en retirer un gain en capital à moyen terme sans intention d'investir durablement dans le développement du fonds de commerce ni de participer activement à la gestion opérationnelle de l'entreprise émettrice. Ils sont comptabilisés au prix d'acquisition. Ils figurent au plus bas de leur coût historique ou de leur valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée en tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur et de l'horizon de détention. Pour les sociétés cotées, la moyenne des cours de bourse constatés sur une période suffisamment longue, tenant compte de l'horizon de détention envisagé pour atténuer l'effet de fortes variations ponctuelles de cours de bourse, est généralement représentative de la valeur d'utilité.

3.2 - Opérations sur titres

■ OAT indexées sur l'inflation

En l'absence de réglementation spécifique applicable aux établissements de crédit, l'indexation du nominal des OAT indexées sur l'inflation est comptabilisée par analogie au traitement préconisé par le code des assurances : le gain ou la perte est constaté en produits ou en charges de l'exercice.

■ Cessions temporaires de titres (prêts et emprunts, pensions livrées)

Les titres prêtés sont inscrits sur une ligne spécifique de l'actif du bilan pour la valeur comptable des titres sortis du portefeuille selon la méthode « dernier entré, premier sorti » (DEPS ou LIFO). En date d'arrêté, ils sont évalués selon les règles du portefeuille d'origine. Les titres empruntés sont enregistrés, au prix de marché du jour de l'emprunt, à l'actif dans la catégorie des titres de transaction et au passif pour constater la dette de titres à l'égard du prêteur. Ces titres sont évalués en fonction de leur valeur de marché aux dates d'arrêté. Les prêts et emprunts garantis par des espèces sont comptablement assimilés à des pensions livrées. La rémunération relative à ces opérations est enregistrée *pro rata temporis* en résultat.

4 - Instruments financiers à terme

Pour l'ensemble de ces instruments, et quelle que soit l'intention de gestion, le nominal des contrats, celui du sous-jacent ou le prix d'exercice, est porté en hors-bilan. La comptabilisation des résultats sur ces instruments est fonction de l'intention de gestion.

Les dispositions comptables du règlement CRC n° 2002-03 relatif au risque de crédit dans les entreprises relevant du CRBF s'appliquent, le cas échéant, aux contrats négociés sur les marchés de gré à gré. La juste valeur de chaque catégorie d'instruments financiers dérivés est précisée dans la note relative aux instruments financiers à terme.

4.1 - Contrats d'échange de taux et de devises

■ Opérations de couverture

Les charges ou produits des instruments affectés à la couverture d'un élément ou d'un groupe d'éléments couverts sont enregistrés en résultat de manière symétrique aux produits ou charges sur les éléments couverts. Les résultats sur instruments affectés le cas échéant à une couverture globale sont enregistrés *pro rata temporis*.

4.2 - Les valeurs de marché

Lorsque le prix de marché des instruments ou les paramètres de valorisation ne font pas l'objet de cotations officielles, des méthodes de valorisation alternatives sont utilisées. Elles font intervenir un ou plusieurs des éléments suivants : confirmation de prix par des courtiers ou contreparties externes, comparaison avec des transactions réelles et étude par catégories d'émetteurs ou d'instruments. Dans le cas où la valorisation des instruments serait faite à partir de modèles, ceux-ci intègrent les paramètres

qui affectent l'évaluation de ces instruments, notamment le niveau de liquidité des marchés concernés. Dans une approche prudente, les calculs sont corrigés pour tenir compte des faiblesses de certains de ces paramètres, en particulier quant à leur pertinence sur longue période.

5 - Dettes envers les établissements de crédit et comptes créditeurs de la clientèle

Ces dettes comprennent les dépôts, les emprunts contractés ainsi que les titres donnés en pension livrée et les valeurs données en pension.

5.1 - Emprunts

Ils sont inscrits au passif pour leur valeur de remboursement. Les intérêts correspondants sont enregistrés en compte de résultat *pro rata temporis*.

5.2 - Titres donnés en pension livrée

La dette ainsi générée est inscrite au passif. Les titres sont maintenus dans leur portefeuille d'origine et continuent à être évalués selon les règles applicables à ce portefeuille. Les intérêts correspondants sont enregistrés en compte de résultat *pro rata temporis*.

6 - Provisions

Des provisions sont constituées par les fonds d'épargne en couverture des pertes, certaines résultant des programmes de prêts consentis à un taux inférieur au coût de la ressource.

Les provisions constituées au titre des marges négatives sur prêts sont calculées sur la base des encours effectivement comptabilisés au bilan (prêts versés) et de la fraction probablement appelée des prêts inscrits au hors-bilan (offres de prêts, promesses d'octroi de prêts et prêts contractés non versés).

La perte actuarielle, dégagee par les prêts octroyés à taux réduit – inférieur au coût de la ressource – fait l'objet d'une provision.

Pour le LEP, une partie des Prêts locatifs intermédiaires (PLI) a été refinancée sur emprunts et la perte actuarielle a été provisionnée.

Pour certains prêts, des intervenants externes (Union d'économie sociale pour le logement – UESL, Section générale de la Caisse des Dépôts) bonifient, dans le cadre d'accords portant sur les enveloppes et les modalités de bonification, la ressource des fonds d'épargne, de telle sorte que l'emprunteur final bénéficie d'un taux particulièrement privilégié. Dans ce cas, la provision comptabilisée par les fonds d'épargne est calculée, en retenant comme différentiel de taux l'écart entre :

- > le coût de la ressource sur laquelle le prêt est financé ;
- > et le taux emprunteur, augmenté de la ou des bonifications consenties par ces intervenants.

Les mouvements sur les provisions (et les éventuelles bonifications associées) sont comptabilisés en marge d'intérêt.

7 - Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)

Ces fonds destinés à faire face aux risques bancaires généraux inhérents à l'activité de prêteur et d'investisseur sur les marchés, sont dotés pour chacun des fonds d'épargne de sorte que, venant compléter les réserves, le report à nouveau et le résultat en instance d'affectation de chaque fonds d'épargne, ils permettent de satisfaire un niveau de fonds propres dont les modalités de calcul sont adaptées des options offertes par la réglementation Bâle II telles que présentées dans les publications du Comité de Bâle.

Le niveau des fonds propres ainsi défini est couvert par :

- > les réserves (la constitution d'un fonds de réserve n'est prévue par la réglementation que pour le livret A et le LEP ; le LDD ne constitue pas de fonds de réserve) ;
- > le report à nouveau ;
- > le FRBG ;
- > le résultat net en instance d'affectation.

Le niveau du FRBG doit ainsi permettre au minimum de rendre les fonds propres cohérents avec les risques encourus par les fonds d'épargne en termes de :

- > risque de crédit sur prêts et actifs financiers ;
- > risque global de taux ;
- > risque opérationnel.

Au 31 décembre 2007, si l'on considère les fonds propres disponibles par rapport aux besoins de fonds propres calculés selon une méthode adaptée de Bâle II, on constate que, à titre transitoire, certaines sections sont déficitaires (LEP et LDD) alors que d'autres sont excédentaires (livret A). Cependant, la convergence vers Bâle II est assurée au niveau du bilan global des fonds d'épargne. Les fonds propres disponibles au 31 décembre sont en effet supérieurs aux besoins de fonds propres à cette date.

IV - Informations financières sur les risques de marché

1 - Gestion actif/passif

Les fonds d'épargne sont exposés au risque de transformation puisqu'ils prêtent à moyen et long terme à partir de ressources à vue. Cependant, la stabilité des dépôts, historiquement constatée, l'indexation de la majeure partie des prêts sur le taux de la ressource, ainsi que le maintien d'un niveau de liquidité adéquat, permettent de réaliser cette transformation dans de bonnes conditions de sécurité.

Les risques de taux et de liquidité sont mesurés au moyen d'outils de gestion actif/passif, qui prennent en compte à un niveau très fin les caractéristiques des actifs et des passifs et permettent notamment de simuler l'évolution du bilan selon différentes hypothèses de collecte et de versements de prêts. Dans un souci de sécurité maximale du dispositif pour les déposants, il est procédé à un dimensionnement et une structuration des porte-

feuilles d'actifs financiers, afin de ménager de réelles possibilités d'adaptation aux évolutions potentielles du risque de liquidité, tout en protégeant la marge actuelle et la marge future contre la variation des taux d'intérêt.

Les fonds d'épargne ont mesuré les effets des normes réglementaires, notamment par rapport à la couverture du risque de taux. Cet élément fait partie du "pilier II" de la réglementation Bâle II sur les fonds propres publiée par le Comité de Bâle en juillet 2004 et à partir de laquelle les fonds d'épargne ont adapté le calcul de leur besoin en fonds propres.

2 - Le contrôle des risques

La Direction des risques et du contrôle interne du groupe Caisse des Dépôts repose sur trois niveaux : métier, Établissement public, groupe. Le contrôle général, au niveau du groupe, fixe les normes et valide les instruments et les méthodes ; le contrôle des risques, au niveau de l'Établissement public, est en charge du suivi des risques financiers des portefeuilles.

Concernant les risques de crédit, un Comité des risques de contrepartie, qui se réunit mensuellement, est en charge de :

- > définir et suivre la politique de risque de crédit ;
- > arrêter la méthodologie de fixation des limites des contreparties, sur proposition du contrôle des risques ;
- > fixer les limites par contrepartie, sur proposition du contrôle des risques, sachant que chaque portefeuille bénéficie de limites indépendantes.

Le contrôle des risques est en charge du suivi au quotidien du respect des limites par chaque direction financière. Il appuie ses propositions de limites sur des analyses synthétiques effectuées essentiellement à partir de ses propres analyses, des agences de notations et des informations publiques.

Note 1 - Opérations interbancaires et assimilées - Créances sur les établissements de crédit

| (en millions d'euros) | Notes | 31.12.2007 | 31.12.2006 |
|--|----------|---------------|--------------|
| Comptes courants des fonds d'épargne | | 1 743 | 1 227 |
| Disponibilités courantes ⁽¹⁾ | | 749 | 270 |
| Disponibilités représentatives des réserves obligatoires | | 995 | 957 |
| Intérêts courus | | 7 | 25 |
| Créances sur les établissements de crédit à vue | | 1 750 | 1 252 |
| Crédits à l'équipement | 3 | 12 | 18 |
| Capital et assimilé | | 12 | 18 |
| Crédits au logement | 3 | 3 943 | 2 690 |
| Capital et assimilé | | 3 908 | 2 668 |
| Intérêts courus | | 35 | 22 |
| Crédits divers | 3 | 4 491 | 4 589 |
| Capital et assimilé | | 4 371 | 4 444 |
| Intérêts courus | | 120 | 145 |
| Créances sur les établissements de crédit à terme | | 8 446 | 7 297 |
| Créances sur les établissements de crédit | | 10 196 | 8 549 |

(1) L'Établissement public Caisse des Dépôts, entité Section générale, est le banquier des fonds d'épargne : à ce titre, il assure la centralisation de la trésorerie ainsi que l'ensemble des prestations de nature bancaire.

Note 2 - Opérations avec la clientèle

(en millions d'euros)

| | Notes | 31.12.2007 | 31.12.2006 |
|-------------------------------------|----------|---------------|---------------|
| Crédits à l'équipement | 3 | 3 007 | 2 979 |
| Capital et assimilé | | 2 894 | 2 850 |
| Créances douteuses | | 52 | 60 |
| Dépréciations | | (11) | (12) |
| Intérêts courus | | 72 | 81 |
| Crédits au logement | 3 | 84 221 | 82 086 |
| Capital et assimilé | | 77 254 | 74 572 |
| Créances douteuses | | 3 555 | 3 997 |
| Dépréciations | | (246) | (270) |
| Intérêts courus | | 3 658 | 3 787 |
| Crédits divers | 3 | 1 054 | 1 052 |
| Capital et assimilé | | 59 | 61 |
| Créances douteuses | | 1 000 | 996 |
| Dépréciations | | (5) | (5) |
| Opérations avec la clientèle | | 88 282 | 86 117 |

Note 3a - Ensemble des crédits

| (en millions d'euros) | 31.12.2006 | Versements | Rembour- sements ⁽¹⁾ | Autres mouvements ⁽²⁾ | 31.12.2007 |
|--|---------------|--------------|------------------------------------|-------------------------------------|---------------|
| Crédits équipement | | | | | |
| Capital | 2 915 | 534 | (490) | (12) | 2 947 |
| Intérêts courus non échus | 82 | | | (10) | 72 |
| Total crédits équipement | 2 997 | 534 | (490) | (22) | 3 019 |
| Crédits au logement | | | | | |
| Capital | 80 944 | 7 652 | (4 305) | 158 | 84 451 |
| - prêts très sociaux | 3 940 | 341 | (143) | (156) | 3 983 |
| - prêts locatifs | 44 766 | 3 170 | (1 516) | 462 | 46 882 |
| - prêts pour amélioration de l'habitat | 5 091 | 586 | (630) | (15) | 5 032 |
| - prêts locatifs intermédiaires | 5 084 | 1 732 | (205) | (134) | 6 478 |
| - prêts projets urbains | 2 346 | 189 | (272) | (75) | 2 188 |
| - prêts renouvellement urbain | 3 158 | 797 | (143) | 11 | 3 823 |
| - divers | 16 559 | 837 | (1 396) | 65 | 16 065 |
| Intérêts courus non échus | 3 808 | | | (116) | 3 692 |
| Échéances mises en recouvrement | 12 | | | | 12 |
| Échéances impayées | 12 | | | (3) | 9 |
| Total crédits au logement | 84 776 | 7 652 | (4 305) | 39 | 88 164 |
| Divers | | | | | |
| Capital | 5 487 | 260 | (328) | 5 | 5 424 |
| - prêts Codevi | 4 894 | 250 | (238) | 5 | 4 911 |
| - autres prêts | 593 | 10 | (90) | | 513 |
| Intérêts courus non échus | 146 | | | (25) | 121 |
| Échéances mises en recouvrement | 1 | | | (1) | |
| Échéances impayées | 7 | | | (7) | |
| Total divers | 5 641 | 260 | (328) | (28) | 5 545 |
| Total | 93 414 | 8 446 | (5 123) | (11) | 96 728 |

(1) Correspond aux remboursements anticipés et aux autres remboursements.

(2) Dont reprises ou amortissements de surcotes et décotes, intérêts capitalisés, variation des encours douteux nets des dépréciations liées et prêts réaménagés.

Note 3b - Détail des capitaux douteux

(en millions d'euros)

| | 31.12.2006 | | | | | 31.12.2007 | | | | |
|--------------------------------------|---------------|---|-------------|--------------------|--------------|---------------|---|-------------|--------------------|--------------|
| | Encours total | Dont encours douteux hors dépréciations | % | Dont Dépréciations | Net | Encours total | Dont encours douteux hors dépréciations | % | Dont Dépréciations | Net |
| Crédits équipement | 2997 | 60 | 2 % | (12) | 48 | 3019 | 52 | 2 % | (11) | 41 |
| Crédits au logement | 84 776 | 3997 | 5 % | (270) | 3 727 | 88 164 | 3 555 | 4 % | (246) | 3 309 |
| Prêts très sociaux | 3 996 | 258 | 6 % | (14) | 244 | 4 049 | 210 | 5 % | (14) | 196 |
| Prêts locatifs | 47 136 | 2 274 | 5 % | (162) | 2 112 | 49 212 | 2 016 | 4 % | (145) | 1 871 |
| Prêts pour amélioration de l'habitat | 5 250 | 239 | 5 % | (12) | 227 | 5 184 | 211 | 4 % | (10) | 201 |
| Prêts locatifs intermédiaires | 5 172 | 84 | 2 % | (4) | 80 | 6 583 | 80 | 1 % | (4) | 76 |
| Prêts projets urbains | 2 401 | 69 | 3 % | (4) | 65 | 2 241 | 41 | 2 % | (4) | 37 |
| Prêts renouvellement urbain | 3 201 | 174 | 5 % | (6) | 168 | 3 885 | 190 | 5 % | (9) | 181 |
| Divers | 17 620 | 899 | 5 % | (68) | 831 | 17 010 | 807 | 5 % | (60) | 747 |
| Crédits divers | 5 641 | 996 | 18 % | (5) | 991 | 5 545 | 1 000 | 18 % | (5) | 995 |
| Prêts Codevi | 5 027 | 996 | 20 % | (5) | 991 | 5 011 | 1 000 | 20 % | (5) | 995 |
| Autres crédits divers | 614 | | | | | 534 | | | | |
| Total | 93 414 | 5 053 | 5 % | (287) | 4 766 | 96 728 | 4 607 | 5 % | (262) | 4 345 |

Note 4a - Opérations sur titres de placement, d'investissement et de l'activité de portefeuille - Analyse par nature et type de portefeuille

| (en millions d'euros) | 31.12.2007 | | | | 31.12.2006 | | | |
|---|---------------------|-------------------------|--------------------------------------|----------------|---------------------|--|--------------------------------------|----------------|
| | Titres de placement | Titres d'investissement | Titres de l'activité de portefeuille | Total | Titres de placement | Titres d'investissement ⁽¹⁾ | Titres de l'activité de portefeuille | Total |
| Effets publics et valeurs assimilées | 26 167 | 19 023 | | 45 190 | 27 606 | 13 886 | | 41 492 |
| - fonds d'État ⁽²⁾ | 12 751 | 19 023 | | 31 774 | 10 201 | 13 886 | | 24 087 |
| - bons du Trésor | 13 416 | | | 13 416 | 17 405 | | | 17 405 |
| Titres prêtés | 1 853 | 5 845 | | 7 698 | 4 148 | 7 732 | | 11 880 |
| - fonds d'État | 637 | 5 845 | | 6 482 | 1 450 | 7 732 | | 9 182 |
| - bons du Trésor | 1 216 | | | 1 216 | 2 698 | | | 2 698 |
| Effets publics et valeurs assimilées | 28 020 | 24 868 | | 52 888 | 31 754 | 21 618 | | 53 372 |
| Obligations | 16 935 | 9 329 | | 26 264 | 21 159 | 6 065 | | 27 224 |
| Autres titres à revenu fixe | 27 276 | 919 | | 28 195 | 19 131 | 995 | | 20 126 |
| Titres prêtés | 297 | | | 297 | 606 | 48 | | 654 |
| - obligations | 297 | | | 297 | 606 | 48 | | 654 |
| Obligations et autres titres à revenu fixe | 44 508 | 10 248 | | 54 756 | 40 896 | 7 108 | | 48 004 |
| Actions | 9 776 | | | 9 776 | 8 416 | | | 8 416 |
| OPCVM et autres titres à revenu variable | 424 | | 245 | 669 | 515 | | 116 | 631 |
| Actions et autres titres à revenu variable | 10 200 | | 245 | 10 445 | 8 931 | | 116 | 9 047 |
| Total par type de portefeuille | 82 728 | 35 116 | 245 | 118 089 | 81 581 | 28 726 | 116 | 110 423 |

(1) En mai 2006, le portefeuille d'investissement a été abondé par transfert de titres indexés sur l'inflation à partir du portefeuille de placement (l'encours transféré s'élevait à 8 482 M€.)

(2) Dont au 31 décembre 2007, un emprunt de titres (opération faisant suite à un prêt du même titre à la même contrepartie afin d'annuler l'opération de prêt à la demande de la contrepartie) de 50,6 M€ consenti à des conditions de marché, comptabilisé en portefeuille de transaction et présenté en portefeuille de placement. Cette opération a été dénouée le 15 janvier 2008.

Note 4b - Opérations sur titres de placement, d'investissement et de l'activité de portefeuille - Éléments complémentaires

| | 31.12.2007 | | | | 31.12.2006 | | | |
|---|---------------------|-------------------------|--------------------------------------|---------------|---------------------|-------------------------|--------------------------------------|---------------|
| | Titres de placement | Titres d'investissement | Titres de l'activité de portefeuille | Total | Titres de placement | Titres d'investissement | Titres de l'activité de portefeuille | Total |
| (en millions d'euros) | | | | | | | | |
| Effets publics et valeurs assimilées | 28 020 | 24 868 | | 52 888 | 31 754 | 21 618 | | 53 372 |
| Valeur brute | 27 599 | 24 353 | | 51 952 | 30 949 | 20 927 | | 51 876 |
| Primes/décotes | 18 | 71 | | 89 | 359 | 246 | | 605 |
| Créances rattachées | 529 | 444 | | 973 | 637 | 445 | | 1 082 |
| Dépréciations | (126) | | | (126) | (191) | | | (191) |
| Valeur de marché | 28 022 | 24 810 | | 52 832 | 31 869 | 21 755 | | 53 624 |
| Obligations et autres titres à revenu fixe | 44 508 | 10 248 | | 54 756 | 40 896 | 7 108 | | 48 004 |
| Valeur brute | 44 296 | 10 109 | | 54 405 | 40 195 | 6 901 | | 47 096 |
| Primes/décotes | (4) | (36) | | (40) | 220 | 34 | | 254 |
| Créances rattachées | 524 | 175 | | 699 | 620 | 173 | | 793 |
| Dépréciations | (308) | | | (308) | (139) | | | (139) |
| Valeur de marché | 44 335 | 10 264 | | 54 599 | 40 982 | 7 221 | | 48 203 |
| Actions et autres titres à revenu variable | 10 200 | | 245 | 10 445 | 8 931 | | 116 | 9 047 |
| Valeur brute | 10 534 | | 246 | 10 780 | 9 132 | | 118 | 9 250 |
| Créances rattachées | 4 | | | 4 | 5 | | | 5 |
| Dépréciations | (338) | | (1) | (339) | (206) | | (2) | (208) |
| Valeur de marché | 15 827 | | 204 | 16 031 | 14 942 | | 144 | 15 086 |

Note 5 - Comptes de régularisation et actifs divers

| (en millions d'euros) | 31.12.2007 | 31.12.2006 |
|--|------------|------------|
| Charges constatées d'avance ⁽¹⁾ | 59 | 58 |
| Comptes d'ajustement sur devises et instruments financiers à terme | 15 | 1 |
| Autres comptes de régularisation | 1 | 1 |
| Compte de régularisation | 75 | 60 |
| Débiteurs divers | 50 | 4 |
| - <i>bonifications à recevoir</i> ⁽²⁾ | 50 | 4 |
| Actifs divers | 50 | 4 |
| Comptes de régularisation et actifs divers | 125 | 64 |

(1) Concernent les soultes payées à l'initiation des swaps de micro-couverture.

(2) Dont au 31 décembre 2007 :

- 16 M€ de bonification par la Section générale au titre des prêts aux logements d'urgence et des prêts locatifs aidés d'insertion ;
- 10 M€ de bonification par la Section générale au titre des PRU ;
- 10 M€ de bonification par la Section générale au titre des prêts Gaia Portage foncier ;
- 8 M€ de bonification par la Section générale au titre des prêts amélioration ;
- 5 M€ de bonification par l'UESL au titre des PRU ;
- 1 M€ de bonification par la Section générale au titre des Prêts Énergie Performance.

Note 6 - Opérations interbancaires et assimilées - Dettes envers les établissements de crédit

| (en millions d'euros) | Notes | 31.12.2007 | 31.12.2006 |
|---|-------|----------------|----------------|
| Comptes ordinaires créditeurs | | 8 | |
| Comptes et emprunts à terme | | 1 137 | 1 207 |
| - <i>emprunts auprès du CFF (PLI)</i> | | 711 | 717 |
| - <i>autres emprunts auprès du CFF</i> | | 105 | 116 |
| - <i>emprunts repris de la CGLLS</i> | | 321 | 374 |
| Titres donnés en pension livrée | | 4 107 | 1 991 |
| Intérêts courus ⁽¹⁾ | | 45 | 53 |
| Dettes envers les établissements de crédit à terme | | 5 297 | 3 251 |
| Dépôts centralisés | 8a | 145 363 | 139 378 |
| Rémunération des dépôts | 8b | 3 958 | 3 401 |
| Autres dettes envers les établissements de crédit | | 149 321 | 142 779 |
| Dettes envers les établissements de crédit | | 154 618 | 146 030 |

(1) Y compris les intérêts courus sur comptes ordinaires pour 2 M€ au 31 décembre 2007 (21 M€ au 31 décembre 2006).

Note 7 - Opérations avec la clientèle

| (en millions d'euros) | Notes | 31.12.2007 | 31.12.2006 |
|--|-------|---------------|---------------|
| Dépôts centralisés | 8a | 49 747 | 47 653 |
| Rémunérations des dépôts | 8b | 1 372 | 1 129 |
| Titres donnés en pension livrée | | 500 | |
| Intérêts courus | | 2 | |
| Autres dettes envers la clientèle | | 51 621 | 48 782 |
| Opérations avec la clientèle | | 51 621 | 48 782 |

Note 8a - Dépôts centralisés

| (en millions d'euros) | Dépôts au 01.01.2008 | Intérêts capitalisés au 01.01.2008 ⁽¹⁾ | Dépôts au 31.12.2007 | Dépôts au 01.01.2007 | Intérêts capitalisés au 01.01.2007 ⁽¹⁾ | Dépôts au 31.12.2006 |
|---|----------------------|---|----------------------|----------------------|---|----------------------|
| Dépôts centralisés | 200 178 | 5 068 | 195 110 | 191 282 | 4 251 | 187 031 |
| Livret A - CEP | 69 649 | 1 861 | 67 788 | 66 442 | 1 543 | 64 899 |
| Livrets A et B - CNE | 51 115 | 1 368 | 49 747 | 48 778 | 1 125 | 47 653 |
| LEP | 52 282 | 1 839 | 50 443 | 50 175 | 1 583 | 48 592 |
| LDD - ex-Codevi ⁽²⁾ | 7 450 | | 7 450 | 8 001 | | 8 001 |
| Livret Bleu du Crédit Mutuel ⁽³⁾ | 19 682 | | 19 682 | 17 886 | | 17 886 |
| Dont établissements de crédit | 149 063 | 3 700 | 145 363 | 142 504 | 3 126 | 139 378 |
| Dont opérations avec la clientèle | 51 115 | 1 368 | 49 747 | 48 778 | 1 125 | 47 653 |

(1) Les intérêts capitalisés tiennent compte du cumul des intérêts acquis au titre de l'exercice ainsi que d'éléments particuliers; ils ne peuvent donc être directement comparés avec les rémunérations acquises présentées dans le tableau ci-dessous.

(2) La loi de finances rectificative pour 2006 a prévu le remplacement du Codevi par le livret de développement durable. Le décret du 6 février 2007 a fixé le plafond du livret de développement durable à 6 000 €.

Les dépôts du livret de développement durable font l'objet d'une émission de Titres pour le Développement Industriel (TDI). Ces derniers sont rémunérés au taux du LDD majoré de 1 %, à compter du 1^{er} juillet 2006, dans la limite du taux de centralisation; au-delà, c'est le taux du LDD qui s'applique. La part capitalisée sur les dépôts fait l'objet d'une centralisation l'année suivante.

(3) Le Crédit Mutuel centralise 100 % de ses dépôts à la Caisse des Dépôts; les dépôts livret Bleu sont répartis entre les sections livret A CEP et livrets A et B CNE: respectivement pour 60 % et 40 %, soit 11 809 M€ et 7 873 M€ au 31 décembre 2007 (10 732 M€ et 7 154 M€ au 31 décembre 2006).

Note 8b - Rémunérations des dépôts

| (en millions d'euros) | 31.12.2007 | 31.12.2006 |
|--|--------------|--------------|
| Rémunérations des dépôts | 5 330 | 4 530 |
| Livret A - CEP | 1 865 | 1 547 |
| Livrets A et B - CNE | 1 372 | 1 129 |
| LEP | 1 864 | 1 610 |
| LDD - ex-Codevi | 229 | 244 |
| Dont établissements de crédit | 3 958 | 3 401 |
| Dont opérations avec la clientèle | 1 372 | 1 129 |

Note 9a - Comptes de régularisation et passifs divers

| (en millions d'euros) | 31.12.2007 | 31.12.2006 |
|---|--------------|--------------|
| Produits constatés d'avance | 1 857 | 1 929 |
| - sur bonifications | 1 586 | 1 613 |
| - sur titres ⁽¹⁾ | 68 | 31 |
| - sur prêts ⁽²⁾ | 25 | |
| - sur instruments financiers ⁽³⁾ | 178 | 285 |
| Charges à payer | 245 | 253 |
| - rémunérations réseaux à payer | 237 | 245 |
| - charges à payer sur instruments financiers | 1 | |
| - charges à payer sur prêts ⁽⁴⁾ | 7 | 8 |
| Comptes d'ajustement sur devises et instruments financiers à terme ⁽⁵⁾ | 158 | 175 |
| Autres comptes de régularisation | 49 | 93 |
| Comptes de régularisation | 2 309 | 2 450 |
| Dettes de titres ⁽⁶⁾ | 51 | |
| Créditeurs divers ⁽⁷⁾ | 99 | 12 |
| Passifs divers | 150 | 12 |
| Comptes de régularisation et passifs divers | 2 459 | 2 462 |

(1) Concernent les intérêts courus non échus précomptés.

(2) Concernent les soultes à étaler liées aux réaménagements de prêts.

(3) Concernent les soultes reçues à l'initiation des swaps de micro-couverture.

(4) Charge à payer liée à la bonification des prêts PLI du CFF dans le cadre de l'opération dite swap CFF pour 7 M€ au 31 décembre 2007 (8 M€ au 31 décembre 2006).

(5) Concernent les intérêts courus sur Swaps de micro-couverture.

(6) Correspond à la dette de titres empruntés (cf. note 4a).

(7) Dont, au 31 décembre 2007, 82 M€ de capital libéré non appelé des FCPR, enregistré en hors-bilan auparavant (94 M€ au 31 décembre 2006)

Note 9b - Détail des produits constatés d'avance sur bonifications

| (en millions d'euros) | 31.12.2007 | | 31.12.2006 | |
|-----------------------|--------------|------------|--------------|------------|
| | CEP | CNE | CEP | CNE |
| Bonifications brutes | 1 990 | 1 133 | 2 071 | 1 103 |
| Reprises en résultat | (827) | (710) | (896) | (665) |
| Sous-total | 1 163 | 423 | 1 175 | 438 |
| Total | 1 586 | | 1 613 | |

Note 10 - Provisions

| (en millions d'euros) | 31.12.2006 | Dotations | Reprises | 31.12.2007 |
|---|------------|------------|-------------|--------------|
| Provisions sur instruments de marché | 1 | 3 | (1) | 3 |
| Provisions sur prêts déficitaires ⁽¹⁾ | 660 | 323 | (38) | 945 |
| Équipement | 15 | 6 | (1) | 20 |
| Logement ⁽²⁾ | 641 | 315 | (37) | 919 |
| Divers | 4 | 2 | | 6 |
| Autres provisions | 115 | | (12) | 103 |
| Bonification PLI | 115 | | (12) | 103 |
| Provisions sur litiges | 8 | | | 8 |
| Total | 784 | 326 | (51) | 1 059 |

(1) Ces prêts présentent des conditions de taux inférieures au coût de la ressource ; la perte actuarielle correspondante fait l'objet d'une provision, ajustée en fonction des encours effectivement comptabilisés au bilan (prêts versés) et de la fraction probablement appelée des prêts inscrits au hors-bilan (offres de prêts, promesses d'octroi de prêts et prêts contractés non versés).

Au 31 décembre 2007, l'augmentation du montant de la provision s'explique par la diffusion de la mesure de baisse de 20 points de base du taux des prêts au logement social et par l'accroissement des encours de prêts à taux inférieur au coût de la ressource.

(2) Concernant l'enveloppe 2003-2005, les prêts renouvellement urbain (PRU) sont bonifiés par l'UESL et les fonds d'épargne qui constatent une provision de 24 M€ au 31 décembre 2007 (36 M€ au 31 décembre 2006).

Concernant l'enveloppe 2006-2008, les PRU sont bonifiés par l'UESL, par la Section générale et par les fonds d'épargne pour lesquels une provision de 68 M€ a été enregistrée au 31 décembre 2007 (38 M€ au 31 décembre 2006).

Note 11 - Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)

| (en millions d'euros) | 31.12.2006 | Dotations Reprises | 31.12.2007 |
|-------------------------|--------------|-----------------------|--------------|
| Risques généraux | | | |
| Livret A - CEP | 1 306 | (354) | 952 |
| Livret A - CNE | 957 | (298) | 659 |
| LEP | 526 | 79 | 605 |
| LDD - ex-Codevi | 122 | 78 | 200 |
| Total | 2 911 | (495) | 2 416 |

Au 31 décembre 2007, si l'on considère les fonds propres disponibles par rapport aux besoins de fonds propres calculés selon une méthode adaptée de Bâle II, on constate que, à titre transitoire, certaines sections sont déficitaires (LEP et LDD) alors que d'autres sont excédentaires (livret A). Cependant, la convergence vers Bâle II est assurée au niveau du bilan global des fonds d'épargne. Les fonds propres disponibles au 31 décembre sont en effet supérieurs aux besoins de fonds propres à cette date.

Note 12a - Variation des capitaux propres

| (en millions d'euros) | Réserves | Report à nouveau | Résultat de l'exercice | Capitaux propres (hors FRBG) | Fonds pour risques bancaires généraux | Capitaux propres (y compris FRBG) |
|---|--------------|---------------------|---------------------------|------------------------------------|--|--|
| Capitaux propres au 31 décembre 2006 | 3 457 | 35 | 678 | 4 170 | 2 911 | 7 081 |
| Affectation du résultat 2006 | 678 | | (678) | | | |
| Prélèvement de l'État en 2007 au titre du résultat 2006 | (923) | | | (923) | | (923) |
| Autres variations ⁽¹⁾ | 3 | (2) | | 1 | (495) | (494) |
| Résultat au 31 décembre 2007 | | | 1 257 | 1 257 | | 1 257 |
| Capitaux propres au 31 décembre 2007 | 3 215 | 33 | 1 257 | 4 505 | 2 416 | 6 921 |

(1) Dont une affectation au 30 juin 2007 du report à nouveau de la section livrets A et B CNE vers le fonds de réserve et de garantie de la CNE pour 2 M€.

Note 12b - Détail de la variation des capitaux propres par fonds

| (en millions d'euros) | Affectation du résultat | Autres variations | | Prélèvement de l'État | Résultat de l'exercice |
|--|-------------------------|-------------------|------------------|-----------------------|------------------------|
| | Réserves | Réserves | Report à nouveau | Réserves | |
| Fonds de réserve des CEP | 468 | | | (438) | 56 |
| Fonds de réserve et de garantie de la CNE ⁽¹⁾ | 130 | 2 | | (181) | 45 |
| Fonds de réserve du LEP | 25 | | | | 41 |
| FRFL | 31 | 1 | | (304) | 5 |
| Livret A - CEP | | | | | 769 |
| Livret A - CNE ⁽¹⁾ | | | (2) | | 322 |
| LEP | | | | | 1 |
| Éliminations interfonds ⁽²⁾ | 24 | | | | 18 |
| Total | 678 | 3 | (2) | (923) | 1 257 |

Concernant les variations :

(1) Dont une affectation au 30 juin 2007 du report à nouveau de la section livrets A et B CNE vers le fonds de réserve et de garantie de la CNE pour 2 M€ relatif au résultat net dégagé par les dépôts des "livrets A HLM" centralisés du 1^{er} janvier au 30 avril 1994.

(2) Correspond au retraitement des plus et moins-values de cessions internes de prêts entre les fonds.

Un prélèvement de 923 M€ a été effectué le 9 mai 2007 à hauteur de :

- 438 M€ sur le FRGCE ;
- 181 M€ sur le FRGCNE ;
- 304 M€ sur le FRFL.

Note 13a - Risques de crédit - Ventilation des encours établissement de crédit

| (en millions d'euros) | 31.12.2007 | 31.12.2006 |
|--|---------------------------|---------------------------|
| | Total Encours bruts sains | Total Encours bruts sains |
| Répartition par zone géographique | 8 446 | 7 297 |
| France | 8 446 | 7 297 |
| Répartition par durée résiduelle | 8 446 | 7 297 |
| Inférieure à 3 mois | 557 | 449 |
| De 3 mois à 1 an | 88 | 77 |
| De 1 an à 5 ans | 2 486 | 2 307 |
| Supérieure à 5 ans | 5 315 | 4 464 |

Note 13b - Risques de crédit - Ventilation des encours clientèle

| | 31.12.2007 | | | | 31.12.2006 | |
|--|---------------------|--------------------------------------|--|--|---------------|---------------|
| | Encours bruts sains | Encours bruts douteux ⁽¹⁾ | Encours bruts douteux compromis ⁽¹⁾ | Dépréciations déduites de l'actif ⁽²⁾ | Total | Total |
| (en millions d'euros) | | | | | | |
| Répartition par zone géographique | 83 937 | 4 597 | 10 | (262) | 88 282 | 86 117 |
| France | 83 758 | 4 597 | 10 | (262) | 88 103 | 86 044 |
| Autres | 179 | | | | 179 | 73 |
| Répartition par durée résiduelle | 83 937 | 4 597 | 10 | (262) | 88 282 | 86 117 |
| Inférieure à 3 mois | 4 428 | 190 | 10 | (19) | 4 609 | 4 578 |
| De 3 mois à 1 an | 2 433 | 123 | | (9) | 2 547 | 2 929 |
| De 1 an à 5 ans | 14 744 | 652 | | (47) | 15 349 | 15 326 |
| Supérieure à 5 ans | 62 332 | 3 632 | | (187) | 65 777 | 63 284 |
| Répartition par secteur | 83 937 | 4 597 | 10 | (262) | 88 282 | 86 117 |
| HLM | 63 142 | 2 575 | | (173) | 65 544 | 64 063 |
| Collectivités locales | 5 387 | 104 | 1 | (12) | 5 480 | 5 700 |
| Administrations publiques | 805 | 7 | | | 812 | 897 |
| EPIC | 11 182 | 805 | 9 | (64) | 11 932 | 11 743 |
| Administrations privées | 1 010 | 71 | | (6) | 1 075 | 1 052 |
| Sociétés commerciales | 2 253 | 1 035 | | (7) | 3 281 | 2 533 |
| Autres | 158 | | | | 158 | 129 |
| Dépréciations déduites de l'actif | | (252) | (10) | | (262) | (287) |
| Ouvertures | | (279) | (8) | | (287) | (381) |
| Dotations | | (39) | (2) | | (41) | (135) |
| Reprises | | 66 | | | 66 | 229 |

(1) Une décote a été comptabilisée sur certains contrats restructurés, correspondant à la valeur actuelle de la différence entre les flux futurs attendus des prêts avant et après restructuration, pour un montant de 9 M€ au 31 décembre 2007 (11 M€ au 31 décembre 2006).

(2) Les intérêts relatifs aux douteux compromis sont toujours comptabilisés et dépréciés.

Note 13c - Risques de crédit - Ventilation des titres à revenu fixe

Le portefeuille de titres des fonds d'épargne étant essentiellement composé de valeurs émises par des établissements d'une notation supérieure à AAA et ne présentant pas de risques de défaillance de contrepartie, aucun titre n'a fait l'objet de déclassement en douteux au 31 décembre 2007.

| (en millions d'euros) | Encours bruts sains au 31.12.2007 | Encours bruts sains au 31.12.2006 |
|--|---|---|
| Répartition par devise | 107 644 | 101 376 |
| Euro | 107 644 | 101 376 |
| Répartition par durée résiduelle | 107 644 | 101 376 |
| Inférieure à 3 mois | 12 208 | 5 934 |
| De 3 mois à 1 an | 21 799 | 11 308 |
| De 1 an à 5 ans | 37 684 | 52 396 |
| Supérieure à 5 ans | 35 953 | 31 738 |
| Répartition par notation ⁽¹⁾ | 107 644 | 101 376 |
| AAA | 75 965 | 81 075 |
| AA | 25 435 | 15 047 |
| A | 5 918 | 5 142 |
| BBB | 326 | |
| Cotation non renseignée | | 112 |
| Dépréciations déduites de l'actif | (434) | (330) |
| Ouverture | (330) | (69) |
| Dotations | (174) | (261) |
| Reprises | 70 | |

(1) Notation synthétique des agences Moody's, Standard and Poors et IBCALT.

Note 14 - Engagements hors-bilan relatifs aux opérations de change au comptant et à terme et de prêts/emprunts de devises

| (en millions d'euros) | 31.12.2007 | 31.12.2006 |
|--|------------|------------|
| Opérations de change à terme | | |
| Euros à recevoir contre devises à livrer | | |
| Euros à recevoir | 1 346 | 1 082 |
| Devises à livrer | 1 332 | 1 083 |
| Devises à recevoir contre euros à livrer | | |
| Devises à recevoir | 42 | |
| Euros à livrer | 42 | |
| Report/déport non couru | | |
| À recevoir | 3 | 1 |
| À payer | 3 | 3 |

Note 15 - Instruments financiers à terme

Les swaps de taux concernent :

> à hauteur de 198 M€ (261 M€ au 31 décembre 2006) des contrats d'échange de taux réalisés sur les prêts dans le cadre du refinancement des prêts à taux variables aux Sociétés de développement régional (SDR).

> à hauteur de 16 636 M€ (12 913 M€ au 31 décembre 2006) des opérations de couverture de titres exclusivement sous forme d'asset swap. Les contreparties avec lesquelles ces opérations d'asset swap ont été traitées sont des établissements bancaires d'une notation supérieure ou égale à AA.

| (en millions d'euros) | 31.12.2007 | | 31.12.2006 | |
|--|-------------------------------------|--------------------------------|-------------------------------------|--------------------------------|
| | Trésorerie /Couverture | | Trésorerie /Couverture | |
| | Engagements donnés - Achat/ Emprunt | Engagements reçus - Vente/Prêt | Engagements donnés - Achat/ Emprunt | Engagements reçus - Vente/Prêt |
| Opérations fermes - Marchés gré à gré | | | | |
| Swaps de taux ⁽¹⁾ | 16 834 | 16 834 | 13 174 | 13 174 |
| - juste valeur ⁽²⁾ | 2 276 | 2 336 | 3 077 | 2 841 |

(1) Correspond au nominal de l'engagement.

(2) La juste valeur, information issue du système de gestion, représente la valorisation des swaps sur la base des données de marché du 31 décembre 2007. Ces opérations étant des swaps de couverture, la valorisation des swaps se compense avec la valorisation des titres couverts.

Note 16 - Instruments financiers à terme - Ventilation par durée résiduelle

| (en millions d'euros) | 31.12.2007 | | | | Total |
|--|---------------------|------------------|-----------------|--------------------|--------|
| | Inférieure à 3 mois | De 3 mois à 1 an | De 1 an à 5 ans | Supérieure à 5 ans | |
| Opérations fermes - Contrat de taux | | | | | |
| Swaps de taux donnés | 3 198 | 1 887 | 5 640 | 6 109 | 16 834 |
| Swaps de taux reçus | 3 198 | 1 887 | 5 640 | 6 109 | 16 834 |

Note 17a - Risques de crédit - Engagement par signature

Les engagements sur signature ou sur instruments financiers à terme ne présentant pas, au 31 décembre 2006, de risques de défaillance de contrepartie, aucun engagement n'a fait l'objet de déclassement en douteux.

| (en millions d'euros) | 31.12.2007 | 31.12.2006 |
|--|---------------------|---------------------|
| | Encours bruts sains | Encours bruts sains |
| Répartition par zone géographique | 38 | 38 |
| France | 38 | 38 |

Note 17b - Risques de crédit - Instruments financiers à terme

Répartition des engagements reçus (ventes/prêts).

| (en millions d'euros) | 31.12.2007 | 31.12.2006 |
|-----------------------------------|---------------------|---------------------|
| | Encours bruts sains | Encours bruts sains |
| Répartition par zone géographique | 16 834 | 13 174 |
| France | 11 005 | 8 099 |
| Europe | 5 809 | 5 055 |
| États-Unis | 20 | 20 |

Note 18 - Intérêts et assimilés sur opérations de trésorerie et interbancaires

| (en millions d'euros) | Notes | 31.12.2007 | 31.12.2006 |
|--|-------|----------------|----------------|
| Intérêts sur banque centrale et CCP | | 39 | 27 |
| Intérêts sur comptes ordinaires débiteurs | | 28 | 29 |
| Intérêts sur titres reçus en pension livrée | | 4 | 61 |
| Produits sur report/déport | | 6 | 3 |
| Intérêts sur prêts ⁽¹⁾ | 20 | 346 | 291 |
| Autres intérêts et produits assimilés ⁽²⁾ | 20 | 3 | 6 |
| Dotations/reprises aux provisions sur prêts déficitaires | 20 | (2) | |
| Intérêts et produits assimilés sur opérations de trésorerie et interbancaires | | 424 | 417 |
| Intérêts sur comptes ordinaires créditeurs | | (19) | (22) |
| Intérêts sur titres donnés en pension livrée | | (98) | (83) |
| Charges sur report/déport | | (15) | (14) |
| Intérêts sur emprunts | | (3) | (2) |
| Intérêts et charges assimilées sur dépôts | 21 | (4 630) | (3 912) |
| Intérêts et charges assimilées sur opérations de trésorerie et interbancaires | | (4 765) | (4 033) |

(1) Reclassement en décembre 2007 des indemnités de réaménagements des prêts aux établissements de crédit pour 0,4 M€ (cf. note 25).

(2) Correspond aux intérêts sur swaps couvrant les prêts.

Note 19 - Intérêts et assimilés sur opérations avec la clientèle

| (en millions d'euros) | Notes | 31.12.2007 | 31.12.2006 |
|--|-----------|----------------|----------------|
| Intérêts sur crédit à la clientèle | | 3 486 | 3 136 |
| - intérêts sur crédits à l'équipement ⁽¹⁾ | | 155 | 175 |
| - intérêts sur crédits au logement ⁽¹⁾ | | 3 276 | 2 909 |
| - intérêts sur autres crédits à la clientèle | | 55 | 52 |
| Dotations/reprises aux dépréciations pour intérêts douteux | | 18 | 38 |
| Dotations/reprises aux provisions sur prêts déficitaires | | (283) | (194) |
| Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle | 20 | 3 221 | 2 980 |
| Intérêts et charges assimilées sur dépôts | 21 | (1 383) | (1 137) |
| Intérêts sur titres donnés en pension livrée | | (5) | |
| Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle | | (1 388) | (1 137) |

(1) Reclassement en décembre 2007, des indemnités de réaménagements des prêts à la clientèle préalablement classées en commissions pour 3,5 M€ (4 M€ au 31 décembre 2006 non reclassés) ainsi que des indemnités de remboursements anticipés sur prêts à la clientèle pour 9 M€ (21 M€ au 31 décembre 2006 non reclassés) - (cf. note 25a).

Note 20 - Intérêts et produits assimilés sur prêts

| (en millions d'euros) | 31.12.2007 | 31.12.2006 |
|---|--------------|--------------|
| Intérêts ^{(1) (3)} | 3 607 | 3 199 |
| Prêts équipement | 155 | 175 |
| Prêts logement ⁽²⁾ | 3 200 | 2 777 |
| Prêts divers | 252 | 247 |
| Reprise nette de bonifications | 124 | 115 |
| Prêts équipement | | 1 |
| Prêts logement | 124 | 114 |
| Amortissements des surcotes et décotes ⁽⁴⁾ | 101 | 113 |
| Prêts logement | 101 | 113 |
| Résultat net sur opérations de couverture | 3 | 6 |
| Prêts divers | 3 | 6 |
| Dotations et reprises de dépréciations nettes sur créances douteuses | 18 | 38 |
| Prêts équipement | 1 | |
| Prêts logement | 17 | 38 |
| Dotations et reprises de provisions nettes sur prêts déficitaires | (285) | (194) |
| Prêts équipement | (5) | (9) |
| Prêts logement | (278) | (184) |
| Prêts divers | (2) | (1) |
| Total intérêts sur prêt | 3 568 | 3 277 |
| Prêts équipement | 151 | 167 |
| Prêts logement | 3 164 | 2 858 |
| Prêts divers | 253 | 252 |
| Dont établissements de crédit | 347 | 297 |
| Dont opérations avec la clientèle | 3 221 | 2 980 |

(1) Y compris intérêts compensateurs.

(2) Y compris les intérêts relatifs à la bonification dite "Swap CFF" pour un montant de -16 M€ (-17 M€ au 31 décembre 2006) et les reprises de provisions relatives à la bonification dite "Swap CFF" pour un montant de 12 M€ au 31 décembre 2007 (17 M€ au 31 décembre 2006).

(3) Y compris depuis décembre 2007, les indemnités de réaménagement des prêts préalablement classées en commissions pour 3,9 M€ (4 M€ au 31 décembre 2006 non reclassé) ainsi que des indemnités de remboursements anticipés sur prêts à la clientèle pour 9 M€ (21 M€ au 31 décembre 2006 non reclassées) - cf. note 25a.

(4) Nettes de l'élimination des plus et moins-values restant au titre des cessions interfonds, dont l'amortissement des surcotes nettes sur prêts repris à la CGLLS, soit 80 M€ au 31 décembre 2007 (85 M€ au 31 décembre 2006).

Note 21a - Intérêts et charges assimilées sur dépôts

| (en millions d'euros) | 31.12.2007 | 31.12.2006 |
|--|----------------|----------------|
| Intérêts déposants | (6 013) | (5 049) |
| Livret A - CEP | (1 885) | (1 565) |
| Livrets A et B - CNE | (1 383) | (1 137) |
| LEP | (1 888) | (1 626) |
| LDD - ex-Codevi | (264) | (255) |
| Livret Bleu du Crédit Mutuel | (593) | (466) |
| Total | (6 013) | (5 049) |
| Dont établissements de crédit | (4 630) | (3 912) |
| Dont opérations avec la clientèle | (1 383) | (1 137) |

Note 21b - Taux de rémunération des livrets réglementés

| Livrets réglementés | Taux de rémunération | | | | |
|---|--|---|---|---|--|
| | Depuis le 1 ^{er} août 2007 | Du 1 ^{er} janvier 2007 au 31 juillet 2007 | Du 1 ^{er} août 2006 au 31 décembre 2006 | Du 1 ^{er} février 2006 au 31 juillet 2006 | Du 1 ^{er} août 2005 au 31 janvier 2006 |
| Livrets A et B | 3,00 % | 2,75 % | 2,75 % | 2,25 % | 2,00 % |
| LEP | 4,00 % | 3,75 % | 3,75 % | 3,25 % | 3,00 % |
| Livret Bleu | | | | | |
| - pour les personnes physiques | 3,00 % | 3,02 % | 3,02 % | 2,46 % | 2,20 % |
| - pour les personnes morales | 3,00 % | 2,90 % | 2,90 % | 2,38 % | 2,11 % |
| Intérêts sur TDI émis sur représentation des dépôts du livret développement durable (ex-Codevi) ⁽¹⁾ | 3,80 % | 3,55 % | 3,75 % | 3,75 % | 3,50 % |

(1) Sauf du 1^{er} juillet au 31 juillet 2006 où le taux était de 3,25 %.

Note 22 - Intérêts et assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe

| (en millions d'euros) | 31.12.2007 | 31.12.2006 |
|--|--------------|--------------|
| Intérêts et produits assimilés sur titres de placement | 2 809 | 2 561 |
| Effets publics | 1 143 | 1 174 |
| - <i>fonds d'État</i> | 512 | 696 |
| - <i>bons du Trésor</i> | 631 | 478 |
| Obligations | 705 | 771 |
| Autres titres à revenu fixe | 961 | 616 |
| Intérêts et produits assimilés sur titres d'investissement | 1 413 | 990 |
| Effets publics (fonds d'État) | 1 013 | 705 |
| Obligations | 356 | 233 |
| Autres titres à revenu fixe | 44 | 52 |
| Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe | 4 222 | 3 551 |

Note 23 - Autres intérêts et assimilés

| (en millions d'euros) | 31.12.2007 | 31.12.2006 |
|--|--------------|-------------|
| Micro-couverture | 233 | |
| - <i>swaps de taux</i> | 233 | |
| Autres intérêts et produits assimilés | 233 | |
| Micro-couverture | (173) | (87) |
| - <i>swaps de taux</i> | (173) | (87) |
| Intérêts et charges assimilées ⁽¹⁾ | (173) | (87) |

(1) S'agissant de couvertures, ces charges sont compensées par des produits symétriques sur les sous-jacents couverts. En 2007, la décompensation s'est opérée fonds par fonds, en isolant chaque opération.

Note 24 - Revenus des titres à revenu variable

| (en millions d'euros) | 31.12.2007 | 31.12.2006 |
|---|------------|------------|
| Revenus des titres de placement | | |
| Actions | 432 | 340 |
| OPCVM | 3 | 2 |
| Autres titres à revenu variable | 6 | 6 |
| Revenus des titres à revenu variable | 441 | 348 |

Note 25a - Produits et charges de commissions

| (en millions d'euros) | 31.12.2007 | | 31.12.2006 | |
|---|------------|----------------|------------|----------------|
| | Produits | Charges | Produits | Charges |
| Opérations avec les établissements de crédit ⁽¹⁾ | | (1 132) | | (1 146) |
| Opérations avec la clientèle ⁽¹⁾ | 2 | (642) | 26 | (619) |
| Opérations sur titres | | (13) | | (12) |
| Commissions | 2 | (1 787) | 26 | (1 777) |
| Total net | | (1 785) | | (1 751) |

(1) En décembre 2007, reclassement :

- des indemnités de réaménagements des prêts aux établissements de crédit pour 0,4 M€ et à la clientèle pour 3,5 M€ en intérêts et produits assimilés (cf. notes 18 et 19) (4 M€ d'indemnités de réaménagements des prêts à la clientèle au 31 décembre 2006 non reclassé) ;
- des indemnités de remboursements anticipés de prêts à la clientèle pour 9 M€ en intérêts et produits assimilés (cf. note 19) (21 M€ d'indemnités de réaménagements des prêts à la clientèle au 31 décembre 2006 non reclassé).

Note 25b - Détail des charges sur les opérations avec la clientèle et les établissements de crédit

| (en millions d'euros) | 31.12.2007 | 31.12.2006 |
|--|----------------|----------------|
| Rémunérations des réseaux collecteurs | | |
| Livret A - CEP | (671) | (651) |
| Livrets A et B - CNE | (642) | (619) |
| LEP | (253) | (303) |
| Livret Bleu du Crédit Mutuel | (208) | (192) |
| Total | (1 774) | (1 765) |
| Dont établissements de crédit | (1 132) | (1 146) |
| Dont opérations avec la clientèle | (642) | (619) |

Note 26 - Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation

| (en millions d'euros) | 31.12.2007 | 31.12.2006 |
|--|------------|-------------|
| Résultat sur opérations sur instruments de change ⁽¹⁾ | | (18) |
| Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation | | (18) |

(1) Perte de change liée à la conversion en GBP des titres British Petroleum (précédemment comptabilisés en USD) en mars 2006.

Note 27 - Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés

| (en millions d'euros) | 31.12.2007 | 31.12.2006 |
|---|------------|------------|
| Résultat de cession des titres de placement | 616 | 811 |
| - <i>effets publics et valeurs assimilées</i> | (111) | 152 |
| fonds d'État | (11) | 179 |
| bons du Trésor | (100) | (27) |
| - <i>obligations</i> | (13) | (6) |
| - <i>autres titres à revenu fixe</i> | (12) | (1) |
| - <i>actions</i> | 624 | 628 |
| - <i>OPCVM</i> | 128 | 38 |
| Autres produits et charges sur titres de placement | (10) | (9) |
| Dotations/reprises aux dépréciations sur titres de placement ⁽¹⁾ | (240) | (188) |
| Gains ou pertes sur opérations du portefeuille de placement | 366 | 614 |
| Résultat de cession des titres de l'activité de portefeuille | 31 | 5 |
| Dotations/reprises aux dépréciations sur titres de l'activité de portefeuille | | (1) |
| Gains ou pertes sur opérations sur titres de l'activité de portefeuille | 31 | 4 |
| Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés | 397 | 618 |

(1) Y compris depuis le 30 juin 2007, les dotations nettes sur instruments de marché sur portefeuille de placement pour 2 M€ (0,5 M€ au 31 décembre 2006).

Note 28 - Charges générales d'exploitation

| (en millions d'euros) | 31.12.2007 | 31.12.2006 |
|--|-------------|-------------|
| Charges de fonctionnement facturées par la Caisse des Dépôts ⁽¹⁾ | (77) | (74) |
| Charges de personnel | (23) | (22) |
| Charges informatiques | (6) | (6) |
| Autres prestations | (48) | (46) |

(1) La Section générale assure pour le compte des fonds d'épargne et leur refacture :

- des prestations bancaires : centralisation de la trésorerie, traitement numéraire, intermédiation pour les opérations de marché ;
- des prestations administratives : mise à disposition de moyens, en personnel et en matériel notamment.

Note 29 - Coût du risque

Au 31 décembre 2006, l'évolution du coût du risque est liée à la mise en place d'un affinement de la mesure du risque de crédit, qui repose sur la notation des contreparties et qui fixe le taux de provision à appliquer à chaque emprunteur en fonction de sa notation, elle-même associée à une probabilité de défaut et à une perte en cas de défaut. Cette méthodologie est adoptée depuis la clôture du 31 décembre 2006 et est donc appliquée sur l'exercice 2007.

| (en millions d'euros) | 31.12.2007 | 31.12.2006 |
|---|-------------|-------------|
| Dotations pour dépréciations des créances | (18) | (62) |
| Dotations pour dépréciations et provisions | (18) | (62) |
| Reprises des dépréciations des créances | 26 | 130 |
| Autres reprises de dépréciations et provisions | | 5 |
| Reprises de dépréciations et provisions | 26 | 135 |
| Pertes sur créances irrécouvrables et récupérations | | (5) |
| Pertes et récupérations | | (5) |
| Total coût du risque | 8 | 68 |

Note 30 - Dotations nettes au FRBG et aux provisions

| (en millions d'euros) | 31.12.2007 | 31.12.2006 |
|---|------------|--------------|
| Risques généraux | 495 | (208) |
| Livret A - CEP | 354 | (9) |
| Livrets A et B - CNE | 298 | (121) |
| LEP | (79) | (33) |
| LDD - ex-Codevi | (78) | (45) |
| Dotations nettes au FRBG et aux provisions | 495 | (208) |

Cf. note 11.

Rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes annuels des fonds d'épargne centralisés à la Caisse des dépôts et consignations Exercice clos le 31 décembre 2007

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2007, sur :

- > le contrôle des comptes annuels des fonds d'épargne centralisés à la Caisse des dépôts et consignations, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- > la justification de nos appréciations ;
- > les vérifications spécifiques.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le directeur général. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine des fonds d'épargne centralisés à la Caisse des dépôts et consignations à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur :

■ le paragraphe I.1 de la note "Principes d'élaboration des comptes" qui expose le changement de méthode comptable relatif à la mise en œuvre à compter du 1^{er} janvier 2007 du règlement n° 2005-01 du Comité de la réglementation comptable (CRC) ;

■ les paragraphes I.2 et II de la note "Principes d'élaboration des comptes" qui exposent le changement de méthode comptable relatif aux modalités de comptabilisation des indemnités de réaménagement et les éléments de compréhension jugés utiles pour la comparabilité des comptes relatifs à ces indemnités.

II - Justification de nos appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

■ Changements comptables

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre établissement, nous nous sommes assurés du bien-fondé des changements de méthodes comptables mentionnés ci-dessus et de la présentation qui en a été faite.

■ Estimations comptables

Le provisionnement des risques de crédit et des pertes résultant de prêts consentis à un taux inférieur au coût de la ressource, ainsi que la constitution de fonds pour risques bancaires généraux constituent des domaines d'estimation comptable significative dans l'activité des fonds d'épargne centralisés à la Caisse des dépôts et consignations :

> votre établissement constitue des dépréciations pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités (paragraphe III.2.1 de la note "Principes d'élaboration des comptes", notes 2, 3, 13 et 29 de l'annexe). Dans le cadre de notre appréciation de ces estimations, nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi des risques de crédit, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à leur couverture par des dépréciations spécifiques ;

> votre établissement constitue des provisions en couverture des pertes résultant de certains programmes de prêts consentis à un taux inférieur au coût de la ressource (paragraphe III.6 de la note "Principes d'élaboration des comptes" et note 10 de l'annexe). Dans le cadre de notre appréciation de ces estimations, nous avons examiné le dispositif de détermination des pertes actuelles attendues et leur couverture par des provisions pour risques ;

> votre établissement constitue des fonds pour risques bancaires généraux (paragraphe III.7 de la note "Principes d'élaboration des comptes", notes 11 et 30 de l'annexe) destinés à faire face aux risques inhérents à l'activité de prêteur et d'investisseur sur le marché. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables appliqués par votre établissement, nous avons vérifié que le contenu de l'annexe reflétait les pratiques mises en œuvre.

Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport de gestion. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes annuels.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Courbevoie, le 25 avril 2008

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit



Catherine Pariset

Mazars et Guérard



Guillaume Potel



Pierre Masieri

Le rapport d'activité et de développement durable de la Caisse des Dépôts, les états financiers qui s'y rapportent et le rapport de la Direction des fonds d'épargne sont disponibles sur le site internet www.caissedesdepots.fr

Le rapport annuel peut être obtenu sur simple demande auprès de la Direction de la communication.

Caisse des Dépôts
Direction de la communication
56, rue de Lille
75356 Paris 07 SP

Édition

Caisse des Dépôts
Direction de la communication

Conception et réalisation

Publicis Consultants

Avertissement au lecteur

Les états financiers de l'exercice 2007 se rapportent aux comptes consolidés certifiés du groupe Caisse des Dépôts, aux comptes certifiés de la Section générale de la Caisse des Dépôts et aux comptes certifiés des fonds d'épargne centralisés à la Caisse des Dépôts.

Les comptes détaillés propres aux filiales, aux autres organismes et établissements gérés par la Caisse des Dépôts, ne figurent pas dans ce rapport, mais dans des rapports spécifiques établis par ces différentes entités.

Papier

Le papier utilisé dans ce rapport financier 2007 est certifié FSC (Forest Stewardship Council). Le logo FSC signifie que le bois, utilisé dans la fabrication du papier de ce rapport, provient d'une forêt correctement gérée satisfaisant à des normes rigoureuses au niveau environnemental, social et économique.



56, rue de Lille - 75356 Paris 07 SP
Tél. : +33 1 58 50 00 00
www.caissedesdepots.fr

